

LES REGISTRES
DES CONSISTOIRES
DES ÉGLISES RÉFORMÉES
DE SUISSE ROMANDE

(xvi^e-xviii^e siècles)

DROZ



LIBRAIRIE DROZ

Tous droits réservés par la Librairie Droz SA en vertu des règles de propriété intellectuelle applicables. Sans autorisation écrite de l'éditeur ou d'un organisme de gestion des droits d'auteur dûment habilité et sauf dans les cas prévus par la loi, l'œuvre ne peut être, en entier ou en partie, reproduite sous quelque forme que ce soit, ni adaptée, représentée, transférée ou cédée à des tiers.

All rights reserved by Librairie Droz SA as proscribed by applicable intellectual property laws. Works may not, fully or in part, be reproduced in any form, nor adapted, represented, transferred or ceded to third parties without the written authorization of the publisher or a duly empowered organization of authors' rights management and except in instances provided for by law.

Ce travail est sous licence Creative Commons Attribution - pas d'utilisation commerciale - pas de modification 2.5 Suisse License. Pour obtenir une copie de la licence visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/ch/> ou envoyez une lettre à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use - No modification 2.5 Suisse License. To view a copy of this license, visit <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/ch/> or send a letter to Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.

Pour toutes informations supplémentaires, merci de contacter l'éditeur : droits@droz.org

For any additional information, please contact the publisher : rights@droz.org

Travaux
d'Humanisme et Renaissance

N° DCXXVI

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

LES REGISTRES
DES CONSISTOIRES
DES ÉGLISES RÉFORMÉES
DE SUISSE ROMANDE
(XVI^e-XVIII^e SIÈCLES)

Un inventaire

édité par Christian GROSSE, Michèle ROBERT,
Nicole STAREMBERG, Amélie ISOZ et Salomon RIZZO,
avec la collaboration de Stefano R. TORRES



DROZ

Ouvrage publié avec le soutien de la
Faculté de théologie de l'Université de Lausanne

L'étape de la préresse de cette publication a été soutenue par le
Fonds national suisse de la recherche scientifique.



FONDS NATIONAL SUISSE
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

www.droz.org

Avec le soutien de



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

ISBN : 978-2-600-06285-5
ISBN PDF : 978-2-600-16285-2
ISBN EPUB : 978-2-600-36285-6
DOI : 10.47421/droz62855
ISSN : 0082-6081

© 2021 by Librairie Droz S.A., 11, rue Firmin-Massot, Genève.

All rights reserved. No part of this book may be reproduced, translated, stored or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photo copying or otherwise without written permission from the publisher.

INTRODUCTION

Quand il est question du contrôle qui s'exerçait à l'époque moderne sur les conduites et les croyances, deux stéréotypes surgissent facilement. D'un côté, on pense à l'Inquisition avec son cortège de tortures et de bûchers ; de l'autre, à la figure du protestant calviniste, étroitement surveillé par le Consistoire et renonçant aux divertissements, acteur central d'une « révolution disciplinaire » qui aurait inventé l'homme et la société modernes¹.

Si la « légende noire » de l'Inquisition est aujourd'hui largement remise en cause, il en va de même des clichés qui se sont accumulés sur le dos de la discipline ecclésiastique réformée. À un temps où celle-ci était étudiée essentiellement à partir des intentions et des normes qu'exposent les textes théologiques et où le Consistoire apparaissait comme l'un des rouages centraux d'une « théocratie » calviniste genevoise appelée à être imitée partout où les doctrines réformées ont été adoptées, succède aujourd'hui un temps où cette image se complexifie. L'exercice de la discipline ecclésiastique est envisagé de manière moins verticale, moins comme un instrument de domination des élites cléricales et seigneuriales sur des sujets subissant son joug, et davantage comme une entreprise collective impliquant une interaction constante entre ses acteurs, capables de réinterpréter sans cesse les objectifs et les modalités concrètes de ce contrôle. S'il y a dans ce processus invention de nouvelles pratiques institutionnelles et redéfinition des rôles de l'Église et de l'État ainsi que des rapports que les contemporains de l'époque moderne entretiennent avec ces institutions, ces mutations sont donc désormais pensées plutôt comme le produit des interactions entre magistrats et pasteurs, magistrats et sujets, ministres et fidèles, etc.

¹ Philip S. GORSKI, *The Disciplinary revolution. Calvinism and the rise of the state in early modern Europe*, Chicago, Chicago University Press, 2003, qui se fonde, classiquement, aussi bien sur Max Weber, Norbert Elias que sur Michel Foucault. Sur la comparaison entre Inquisition et Consistoire, voir dernièrement : Gretchen STARR-LEBEAU et Charles PARKER (éd.), *Judging Faith, Punishing Sin: Inquisitions and Consistories in the Early Modern World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.

Dans le même sens, notre connaissance des formes prises localement par les consistoires établis dans les communautés réformées s'est récemment enrichie considérablement. À l'idée d'une imitation plus ou moins réussie d'un « modèle » zurichois ou genevois², s'est substituée la mise en évidence plus nette qu'auparavant d'une pluralité de modèles³ et d'une forte adaptation des consistoires aux structures sociales, aux usages et aux rapports politiques locaux. Tandis que la compréhension du Consistoire genevois se modifiait grâce à l'édition et à l'étude approfondie de ses registres, entreprise par Robert M. Kingdon et son équipe⁴, la multiplication des études locales a amplement éclairé le travail d'adaptation des différents modèles. On assiste donc, en la matière, à une forme de décentrement par rapport aux institutions disciplinaires réformées qui ont jusqu'à présent retenu l'essentiel de l'attention, au profit de cours consistoriales longtemps plus marginales dans les travaux des historiens. Le phénomène est comparable au glissement que l'on constate d'une focalisation sur les « grands hommes » de la Réforme à une nouvelle prise en compte des « figures secondes » du mouvement.

C'est dans le cadre de cet élargissement de notre connaissance de la variété des formes prises par la discipline ecclésiastique réformée que se situe le présent inventaire. Mettant à disposition des étudiants et des chercheurs confirmés, mais aussi des amateurs d'histoire locale, un inventaire aussi complet que possible des registres

- 2 Le fameux livre de Walther KÖHLER (*Zürcher Ehegericht und Genfer Konsistorium*, 2 vol., Leipzig, Heinsius, 1932-1942) se situait dans la perspective d'une discussion généalogique qui visait à établir que l'institution matrice de la discipline ecclésiastique réformée était le *Ehegericht* zurichois ; André CABANIS affirme pour sa part que les tribunaux vaudois constituaient une « imitation des tribunaux de mœurs mis en place à Genève par Calvin » (« La disparition des Consistoires dans le Pays de Vaud en 1798 », *Mémoires de la société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 35 [1978], p. 113). Sur cette question, voir également : Christian GROSSE, « Pour une histoire comparée des disciplines ecclésiastiques réformées en Suisse », dans Danièle TOSATO-RIGO et Nicole STAREMBERG GOY (éd.), *Sous l'œil du consistoire : sources consistoriales et histoire du contrôle social sous l'Ancien Régime*, Lausanne, Études de Lettres, 3, 2004, p. 13-28.
- 3 Le renoncement à une histoire des filiations institutionnelles à partir de Zurich ou Genève a ouvert la voie à une connaissance plus approfondie de la formation et de la mise en application des différentes solutions disciplinaires mises en place non seulement à Genève, mais aussi à Bâle (Susanna BURGHARTZ, *Zeiten der Reinheit-Orte der Unzucht: Ehe und Sexualität in Basel während der frühen Neuzeit*, Paderborn, F. Schöningh, 1999 ; Amy Nelson BURNETT, « Basel's Rural Pastors as Mediators of Confessional and Social Discipline », *Central European History*, 33/1 [2000], p. 67-85 ; ID., *Teaching the Reformation: ministers and their message in Basel, 1529-1629*, Oxford, Oxford University Press, 2006), à Berne (Heinrich Richard SCHMIDT, *Dorf und Religion: reformierte Sittenzucht in Berner Landgemeinden der Frühen Neuzeit*, Stuttgart, Jena [etc.], G. Fischer, 1995 ; ID., « Morals courts in rural Bern during the early modern period », dans Karin MAAG [éd.], *The Reformation in Eastern and Central Europe*, Aldershot, Scolar Press, 1997, p. 155-181), à Zurich (Bruce GORDON, *Clerical discipline and the rural reformation: the synod in Zürich, 1532-1580*, Bern, Lang, 1992 ; ID., « Die Entwicklung der Kirchengzucht in Zürich am Beginn der Reformation », dans Heinz SCHILLING (éd.), *Kirchengzucht und Sozialdisziplinierung im frühneuzeitlichen Europa*, Berlin, Duncker & Humblot, 1994, p. 65-90), à Strasbourg (Amy Nelson BURNETT, *The yoke of Christ: Martin Bucer and Christian discipline*, Kirksville, Sixteenth Century Journal Publishers, cop. 1994), pour s'en tenir seulement à l'espace helvético-alsacien.
- 4 Voir la bibliographie pour le canton de Genève.

consistoriaux et plus largement des documents produits par ces institutions, il renvoie une image de cette variété et s'efforce dans le même temps d'y guider ses lecteurs.

HISTORIOGRAPHIE DE LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE RÉFORMÉE

L'inventaire s'inscrit cependant aussi dans une double tendance de l'historiographie. Stimulée à partir des années 1980 d'abord par les travaux de Norbert Elias⁵, Michel Foucault⁶ et Gerhard Oestreich⁷ ainsi que par l'impulsion donnée ensuite, en Allemagne, par les travaux consacrés à la problématique de la confessionnalisation, la recherche historique sur la discipline ecclésiastique réformée en général et celle qui s'intéresse plus particulièrement aux consistoires établis dans des communautés francophones est restée dynamique. Elle continue aujourd'hui à étendre nos connaissances non seulement des différents aspects de l'activité consistoriale, mais aussi des différentes manières de décliner et d'adapter localement l'institution. De nombreux travaux récents en témoignent⁸. Ce dynamisme se vérifie aussi en Suisse romande, où, outre des travaux ponctuels publiés régulièrement⁹, plusieurs thèses ont été consacrées aux consistoires de Genève, Lausanne et Neuchâtel, ou ont tiré de leurs registres l'essentiel de leurs informations¹⁰.

⁵ Norbert ELIAS, *La civilisation des mœurs* [1939], trad. de l'all. par P. Kamnitzer, Paris, Calmann-Lévy, 1973 ; ID., *La société de Cour* [1969], trad. de l'all. par P. Kamnitzer, Paris, Calmann-Lévy, 1974 ; *La dynamique de l'Occident* [1939], trad. de l'all. par P. Kamnitzer, Paris, Calmann-Lévy, 1975.

⁶ En particulier : Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

⁷ Gerhard OESTREICH, *Neostoicism and the early modern state*, Brigitta Oestreich and H.G. Koenigsberger (éd.), trad. par David McLintock, Cambridge, Cambridge University Press, 1982.

⁸ Voir notamment les ouvrages collectifs suivants : Philippe CHAREYRE et Raymond A. MENTZER (éd.), « La mesure du fait religieux : l'approche méthodologique des registres consistoriaux dans l'espace calvinien XIV^e-XVIII^e siècles. Actes du colloque organisé à Pau du 9 au 11 juin 2005 », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 153 (2007), p. 457-711 ; Raymond A. MENTZER, Françoise MOREIL, Philippe CHAREYRE (éd.), *Dire l'interdit : the vocabulary of censure and exclusion in the early modern Reformed tradition*, Leiden, Brill, 2010 ; Didier POTON et Raymond A. MENTZER (éd.), *Agir pour l'Église : ministères et charges ecclésiastiques dans les Églises réformées*, Paris, Les Indes savantes, 2014.

⁹ Voir les bibliographies liées aux différentes sections cantonales de cet inventaire.

¹⁰ Pour Genève : Thomas A. LAMBERT, *Preaching, praying and policing the Reform in sixteenth-century Geneva*, Unpublished Ph.D. Dissertation, University of Wisconsin-Madison, 1998 ; Christian GROSSE, *Les rituels de la cène. Le culte eucharistique réformé à Genève (XVI^e-XVII^e siècles)*, Genève, Droz, 2008 ; Karen E. SPIERLING, *Infant baptism in Reformation Geneva: the shaping of a community, 1536-1564*, Aldershot [etc.], Ashgate, 2005 ; Jeffrey R. WATT, *The Consistory and social discipline in Calvin's Geneva*, Rochester, University of Rochester Press, 2020 ; Pour Neuchâtel : Jeffrey R. WATT, *The making of modern marriage : matrimonial control and the rise of sentiment in Neuchâtel, 1550-1800*, Ithaca ; London, Cornell University Press, 1992 ; Michèle ROBERT, « Que dorénavant chacun fuie paillardise, oisiveté, gourmandise... » : *Réforme et contrôle des mœurs : la justice consistoriale dans le Pays de Neuchâtel (1547-1848)*, Neuchâtel, Éd. Alphil-Presses universitaires suisse, 2016 ; Nicole STAREMBERG, *Contrôle social et pratique consistoriale lausannoise. La gestion d'un espace urbain réformé à l'époque des Lumières*, projet de thèse dirigé par la professeure Danièle Tosato-Rigo à la faculté des lettres de l'Université de Lausanne et recherche

L'extension en cours de l'historiographie relative aux consistoires de Suisse romande n'inverse cependant pas les priorités qui la caractérisent depuis fort longtemps. Comme le montrent les bibliographies organisées par section cantonale, qui figurent à la fin du volume, le Consistoire de Genève demeure aujourd'hui le pôle d'attraction principal pour les historiens, qui ne s'intéressent que dans une moindre mesure aux autres tribunaux ecclésiastiques réformés de la région : si l'on compte plus de quatre-vingts articles, livres, thèses et mémoires d'étudiants consacrés à la version genevoise de la discipline ecclésiastique réformée, on en dénombre moins de cinquante pour le canton de Vaud et moins de trente pour le canton de Neuchâtel. De plus, à l'intérieur même de ces deux derniers ensembles, ce sont les principaux centres urbains et lieux de pouvoir qui ont surtout intéressé les historiens. Le constat est flagrant en ce qui concerne le canton de Vaud : le Consistoire de Lausanne y fait l'objet à lui seul de plus de vingt études, tandis que dix consistoires locaux (Bex, Bière, Château-d'Œx et l'Étivaz, Crissier, Echallens, Montreux, Nyon, Payerne, Vallorbe, Vevey) n'ont été examinés que dans le cadre d'une ou, plus rarement, deux publications. Dans le canton de Neuchâtel, la Justice matrimoniale du comté, siégeant dans la capitale, et le Consistoire seigneurial de Valangin, revêtu lui aussi de compétences matrimoniales, sont ceux que les historiens ont le plus souvent analysés, alors que les procès-verbaux des trois autres consistoires seigneuriaux, il est vrai plus lacunaires, n'ont fait l'objet que d'études ponctuelles. Face à cette situation, l'objectif de cet inventaire consiste à favoriser un double décentrement, en facilitant l'étude d'autres consistoires que celui de Genève et en mettant en évidence le fait qu'il existe hors des capitales cantonales des séries de registres consistoriaux suffisamment consistantes ou originales pour se prêter à des investigations approfondies et innovantes.

Parallèlement à la production de travaux consacrés par les historiens aux activités des consistoires, on observe aussi qu'un important travail d'édition des documents originaux est en cours. La publication des actes des synodes nationaux et provinciaux des Églises réformées de France a ainsi démarré en 2012¹¹, tandis que depuis une vingtaine d'années, des registres consistoriaux d'Églises calvinistes francophones ont également été édités de manière régulière¹². Dans ce contexte,

financée par le Fonds national de la recherche suisse (voir Danièle TOSATO-RIGO et Nicole STAREMBERG GOY (éd.), *Sous l'œil du consistoire*, op. cit., ainsi que les publications de l'auteure dans la bibliographie de la partie de l'inventaire consacrée au canton de Vaud).

¹¹ *Actes des Synodes provinciaux. Charenton (1644) et Loudun (1649)*, éd. annotée par Françoise CHEVALIER, Genève, Droz, 2012 ; *Actes des synodes provinciaux: Anjou-Touraine-Maine (1594-1683)*, éd. critique présentée et annotée par Didier BOISSON, Genève, Droz, 2012 ; Philip BENEDICT et Nicolas FORNEROD (éd.), *L'organisation et l'action des Églises réformées de France (1557-1563): synodes provinciaux et autres documents*, Genève, Droz, 2012.

¹² *Minutes of the Consistory of the French Church of London, Threadneedle Street, 1679-1692: calendared with an historical introduction and commentary*, par Robin GWYNN, London, Huguenot Society of Great Britain and Ireland, 1994 ; *Unity in multiformity: the minutes of the Coetus of London, 1575 and the consistory minutes of*

un processus d'identification des sources consistoriales a également été initié. Un inventaire des « archives connues et conservées des consistoires des communautés d'exilés établies en Angleterre », dont les communautés d'exilés français, a ainsi été réalisé par Andrew Spicer¹³. Un second inventaire a été dressé en ce qui concerne les Églises réformées de France. Dans ce cas, l'entreprise s'avère aussi ardue qu'utile. Les archives de ces Églises ayant été en grande partie confisquées et détruites au moment de la Révocation de l'édit de Nantes (1685), ce corpus se présente aujourd'hui de manière extrêmement fragmentaire et dispersée. Au terme d'une vaste enquête, qui aura duré une dizaine d'années, avec pour objectif d'établir le recensement des documents consistoriaux conservés, l'historien américain Raymond Mentzer est parvenu à retrouver 309 registres, provenant de 156 paroisses différentes. Un tiers de ces registres est conservé à Paris, le reste est déposé dans les archives départementales, municipales ou paroissiales, ou demeure encore en mains privées ; une partie a également suivi le chemin des exilés et appartient maintenant à des fonds d'archives étrangers à la France. La majorité de ces documents porte sur le XVII^e siècle, mais un quart des registres date du siècle précédent, les plus anciens remontant à 1560¹⁴.

Cette enquête ouvre la perspective d'une comparaison à large échelle des fonctionnements institutionnels, des procédures disciplinaires, des modalités d'adaptation aux conditions locales et de l'évolution des consistoires en France, en élargissant très significativement le nombre de ceux qu'il est désormais possible d'étudier par le biais de leurs registres. Une démarche similaire est non seulement souhaitable, mais également possible à l'échelle de la Suisse romande, pour s'en tenir à la discipline ecclésiastique exercée dans des territoires francophones. À l'intérieur de cet espace, fortement distinct de la France sur le plan politique et davantage soumis sur le plan ecclésiastique à l'influence d'une pluralité de modèles ecclésiologiques (calvinien ou zwinglien), un travail de comparaison peut en effet s'avérer tout aussi instructif. Le précédent constitué par l'enquête française menée

the Italian Church of London, 1570-1591, éd. par O. BOERSMA and A. J. JELSMA, [London], Huguenot Society of Great Britain and Ireland, 1997 ; *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, publ. par Thomas A. LAMBERT, Isabella M. WATT, Jeffrey R. WATT *et al.*, sous la dir. de Robert M. KINGDON, 14 vol., Genève, Droz, 1996-2020 ; François FRANCILLON, *Livre des délibérations de l'Église réformée de l'Albenc (1606-1682)*, Paris, Champion, 1998 ; *Le consistoire de l'Église wallonne de Rotterdam, 1681-1706*, éd. annotée des Actes et présentation historique par Hubert BOST, Paris, Champion ; Genève, Slatkine, 2006 ; Philip BENEDICT et Nicolas FORNEROD, « Registre du consistoire de l'Église du Mans », dans ID. (éd.), *L'organisation et l'action des Églises réformées de France (1557-1563)*, *op. cit.*, p. 176-253.

¹³ Andrew SPICER, « Migration, assimilation et survie : les archives des consistoires du Refuge anglais », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 153 (2007), p. 670-693.

¹⁴ Raymond A. MENTZER, *Les registres des Consistoires des églises réformées de France, XVI^e-XVII^e siècles : un inventaire*, Genève, Droz, 2014 ; Raymond A. MENTZER a rendu compte de cette enquête dans : « La mémoire d'une "fausse religion" : les registres de consistoires des Églises réformées de France (XVI^e-XVII^e siècles) », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 153 (2007), p. 461-475.

par Raymond Mentzer ainsi que la volonté de déplacer l'attention historiographique des consistoires les plus étudiés (Genève, Lausanne, Neuchâtel) vers des instances consistoriales moins connues, afin de produire une image plus diversifiée et plus complexe de la discipline ecclésiastique réformée en Suisse romande ont en particulier motivé la réalisation du présent recensement.

ÉTAT DE LA DOCUMENTATION CONSISTORIALE, CONTENU ET STRUCTURE DE L'INVENTAIRE

Cet inventaire est d'abord conçu comme un instrument de travail, destiné à encourager et à faciliter la recherche sur les consistoires et leur activité en Suisse romande. Il a par conséquent pour ambition de constituer un catalogue aussi complet que possible des registres et documents consistoriaux produits entre la Réforme et la fin de l'Ancien Régime et conservés dans cette région. Centré sur les territoires dont la langue institutionnelle était le français, il prend néanmoins en considération ponctuellement des registres ou des documents rédigés en allemand, lorsqu'ils concernent des communautés linguistiquement mixtes (Bienne, Morat) ou en relation avec des autorités dont la langue officielle est allemande (Erguël, Moutier-Grandval), lorsqu'on est en présence de communautés allemandes établies en Suisse romande (Morges)¹⁵ ou lorsqu'il s'agit de documents émanant des autorités bernoises et notamment du Consistoire suprême de Berne. L'archivage des sources consistoriales se présente en Suisse romande de manière très différente par rapport à la France. Ici, un travail de centralisation de la conservation des sources a eu lieu, de sorte que l'essentiel de la documentation est aujourd'hui abrité dans les archives officielles des cantons concernés. Cette centralisation a déterminé l'organisation de cet inventaire : structuré en sections cantonales, il permet au chercheur de s'orienter plus aisément dans le corpus des sources consistoriales et d'accéder plus facilement aux documents. La plupart des consistoires ont été actifs dans les territoires que recouvrent aujourd'hui les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud : à ces trois cantons correspondent par conséquent les trois grandes sections de l'inventaire. S'y ajoutent cependant une section pour le canton du Jura et le Jura bernois, ainsi que pour le canton de Fribourg.

Si la centralisation est très achevée à Genève, où l'ensemble des actes consistoriaux sont conservés aux Archives d'État et, dans une moindre mesure, à la Bibliothèque de Genève, ainsi qu'à Neuchâtel, où la documentation consistoriale

¹⁵ Il existe également, depuis la fin du XVII^e siècle, des paroisses allemandes pourvues d'un consistoire, à Aigle, Aubonne, Bonmont, Moudon, Nyon, Vevey et Yverdon, mais dont nous ne possédons pas les registres (voir à ce sujet : Norbert FURRER, «“Plus d'uniformité dans la langue des cultes” : la suppression des paroisses allemandes dans le canton de Vaud, 1805-1821 », *Revue historique vaudoise*, 2004 («Créer un nouveau canton à l'ère des révolutions : Tessin et Vaud dans l'Europe napoléonienne 1798-1815»), p. 261-277).

est entièrement déposée aux Archives de l'État de Neuchâtel, il existe dans les cantons de Vaud, de Berne et de Fribourg d'importantes exceptions. L'inventaire a ainsi mis en évidence que des séries de documents, parfois importantes, étaient aussi conservées dans d'autres fonds que ceux des archives cantonales. Des registres et des corpus de documents consistoriaux se trouvent ainsi encore dans les administrations communales de Begnins, Belmont-sur-Lausanne, Coppet, Corsier-sur-Vevey, Cully, Lausanne, Le Brassus, Morges, Moudon, Oron, Penthalaz, Rolle, Rossinière, Rougemont, Saint-Légier, Saint-Saphorin et Yvonand, dans le canton de Vaud, ainsi que dans les archives municipales de Bienne et dans les Archives Bourgeoises de La Neuveville, dans le canton de Berne. Dans un certain nombre de cas, des registres sont encore aux mains d'archives paroissiales, comme c'est le cas à Corgémont, Moutier et Tavannes, dans le Jura bernois.

Cette situation peut avoir pour conséquence qu'une même série de registres repose en différents lieux. Pour Lausanne, une partie du corpus consistorial est déposée aux Archives cantonales et une autre aux Archives de la Ville de Lausanne. Il en va de même pour la significative collection des registres de Moudon dont les douze volumes couvrent une période comprise entre 1677 et 1798, mais dont la première partie (1677-1770) est encore conservée par la commune de Moudon, tandis que la deuxième partie (1770-1798) se trouve aux Archives cantonales vaudoises. Les documents consistoriaux de Lutry sont également dispersés dans deux lieux de conservation : si les Archives cantonales vaudoises possèdent la plus grande partie de la collection (1588-1668), un volume (1685-1712) a néanmoins échoué à Fribourg, aux Archives de l'Évêché de Lausanne, Genève et Fribourg. La commune d'Yvonand présente la particularité de conserver dans ses archives un registre, dont un brouillon appartient encore à la paroisse. Il arrive également que des documents isolés, émanant par exemple de la correspondance que les consistoires ont entretenue, soient séparés des lieux de conservation des registres. Pour pallier l'état de dispersion dans lequel se présentent les papiers de certains consistoires, un index des noms de lieux accompagne l'inventaire : il faut y recourir afin de reconstituer la cohérence des collections de documents consistoriaux pour une même paroisse.

La structure adoptée par cet inventaire fait se succéder les trois fonds les plus importants (Vaud, Neuchâtel, Genève), en respectant l'ordre chronologique de la création des consistoires en Suisse romande ; les fonds plus réduits viennent ensuite (Jura bernois, Fribourg). Dans la région romande, les premiers consistoires institués le sont dès 1537 dans le Pays de Vaud, par l'autorité des magistrats de Berne (Aubonne, Avenches, Cossonay, Lausanne, Lutry, Moudon, Payerne, Rolle et Vevey), et les premiers procès-verbaux qui nous sont parvenus sont ceux du Consistoire de Lausanne (dès juillet 1538). La mise sur pied d'un consistoire a lieu à Valangin, dans le Pays de Neuchâtel, en 1539. À Genève, une tentative est certes menée dès 1537 pour introduire, sous la direction de Guillaume Farel et de Jean Calvin, la discipline ecclésiastique, mais le Consistoire n'y est véritablement ins-

titué qu'en 1541. Pour chaque canton, l'inventaire distingue également les différents fonds d'archives, en commençant par les archives officielles du canton, qui réunissent l'essentiel de la documentation, et en poursuivant par les fonds secondaires (communaux, paroissiaux).

La période retenue se justifie d'elle-même en ce qui concerne son point de départ. Les consistoires dans leurs différentes formes, sont des créations originales des Églises issues de la Réforme. Leurs origines dans les différents cantons et, dans certains cas, aux marges de ceux-ci sont décrites dans les introductions propres à chaque section cantonale. Le point d'aboutissement de la période est constitué par la fin de l'Ancien Régime qui intervient en Suisse autour de 1798. En s'inscrivant ainsi entre Réforme et Révolution, l'inventaire se donne les moyens de couvrir un ensemble cohérent de trois siècles d'histoire consistoriale. Il est cependant évident que la date de 1798 n'a qu'une valeur relative. Elle ne correspond pas à la chute de l'Ancien Régime pour Genève et Neuchâtel et ne coïncide surtout pas nettement avec un changement de régime ecclésiastique, qui a été sur ce plan plus progressif que sur le plan politique. À Neuchâtel, les institutions de l'Église se maintiennent jusqu'en 1848 et l'encadrement disciplinaire continue à fonctionner jusqu'à cette date. À Genève, le Consistoire ne perd que progressivement ses compétences disciplinaires et se mue en un organe aux tâches plus administratives entre la Constitution de 1794 et celle de 1847. Dans le canton de Vaud, le coup d'arrêt est un peu plus brutal, même s'il s'est tout de même découpé en plusieurs étapes. Dès le mois de mars 1798, la majorité des consistoires ont décidé d'eux-mêmes de cesser leurs activités. Leurs compétences sont ensuite transférées aux tribunaux de district qui, constitués souvent d'anciens responsables paroissiaux de la discipline ecclésiastique, se sont cependant conformés aux procédures en cours devant les consistoires lorsqu'ils poursuivent des causes qui relevaient auparavant du tribunal de l'Église¹⁶. Selon des rythmes différents, la fin du siècle des Lumières et le début du siècle suivant correspondent donc à une époque où les modalités du contrôle social entrent dans un processus de mutation profonde et à une phase où les structures ecclésiastiques sont également remodelées de façon plus ou moins rapide. Même si l'évolution des activités consistoriales au XVIII^e siècle, notamment avec la surveillance et la répression accentuée de la sexualité extra-maritale, indique que certaines transformations se dessinent auparavant, l'Ancien Régime offre sur le plan de la discipline ecclésiastique assez d'unité pour que cet inventaire s'y limite. Cela ne l'empêche pas de suivre certaines séries de documents ou certains volumes qui se prolongent dans les premières années du XIX^e siècle¹⁷.

¹⁶ Cette période a été spécifiquement étudiée pour le contexte vaudois par André CABANIS : «La disparition des Consistaires dans le Pays de Vaud en 1798», *art. cit.*, p. 111-125.

¹⁷ Davantage d'indications sur l'histoire des consistoires des différents cantons sont données en introduction à chaque section cantonale.

Sur l'ensemble de cette période, l'inventaire identifie et décrit 691 registres de procès-verbaux, auxquels s'ajoutent plus de 130 recueils de pièces très diverses (correspondances, procédures, extraits des procès-verbaux, serments, ordonnances, etc.) qui rassemblent eux-mêmes plus de 2 000 documents. Registres et pièces diverses concernent l'activité de 173 consistoires différents. Plus de deux tiers d'entre eux proviennent du canton de Vaud, puisqu'y sont conservés près de 500 registres, contre près de 100 pour Genève, 50 pour Neuchâtel, 30 pour le Jura bernois et une dizaine pour Fribourg. La répartition des paroisses d'où proviennent les registres offre un profil analogue. La grande majorité d'entre elles sont vaudoises (150) : pour le reste, Neuchâtel et le Jura bernois en comptent huit chacun, tandis que les archives genevoises et fribourgeoises ne renferment des registres que de deux paroisses chacune. Ces données quantitatives mettent d'elles-mêmes en évidence l'écart qui existe entre, d'une part, la concentration de l'attention historiographique sur les consistoires genevois, lausannois et neuchâtelois, et, d'autre part, la proportion relativement modeste que représentent les corpus genevois, lausannois et neuchâtelois par rapport à l'ensemble des registres consistoriaux romands : cela confirme que des pans importants de l'activité consistoriale en Suisse romande demeurent mal connus, faute d'enquête sur une partie des sources qu'elle a laissées.

Ces données quantitatives doivent cependant être affinées et nuancées. Comme l'a observé Raymond Mentzer en présence des documents français, il faut en premier lieu observer que la notion de « registre » peut être dans certains cas très relative¹⁸. Le décompte du nombre de livres consistoriaux qui vient d'être établi reconnaît comme « registre » toute forme de document contenant des procès-verbaux originaux d'au moins deux séances consistoriales. Cette définition générale recouvre cependant, comme on peut l'imaginer, des réalités matérielles très diverses. La description précise du volume des documents que répertorie cet inventaire permet de mesurer avec davantage d'acuité à quels ordres de grandeur correspond la notion de « registre ». Si l'on arrive ainsi à des moyennes qui se situent autour de 200 pages par registre pour les consistoires vaudois, jurassiens et fribourgeois, et si on atteint plus de 300 pages pour ceux de Neuchâtel et plus de 400 pour ceux de Genève, ces chiffres uniformisent des situations très disparates. Dans un nombre significatif de cas (Consistaires de Bassins, Bellerive, Château-d'Œx, Cheseaux, Crassier, Crissier, Cronay, Dizy, Echallens, Grandson, Grandval, Granges, Gorgier, La Rippe, La Sarraz, L'Isle, Mollens, Montheron, Morat, Nyon, Rossinière, Saint-Prex, Senarclens, Tavannes, Valangin, Vich et Gland), les registres peuvent être de taille très réduites, puisqu'ils ne contiennent qu'entre dix et trente pages : ce sont donc davantage des cahiers de quelques folios que de véritables registres, au sens où l'on prend habituellement ce mot. À l'autre extrême

¹⁸ Raymond A. MENTZER, *Les registres des Consistoires des églises réformées de France*, op. cit., p. 39.

se trouvent d'imposants volumes dans lesquels les procès-verbaux s'étalent sur plus de 500 pages (Cuarnens, Cudrefin, Dommartin, Echallens, Genève, Lausanne, Le Lieu, Lutry, Montreux, Moudon, Ormont-Dessus et Ormont-Dessous, Oron, Rougemont, Saint-George, Vallorbe, Vevey et La Tour-de-Peilz), voire parfois au-delà de 1 000 pages, comme les 1 006 folios du registre genevois portant sur les années 1718-1723 ou les 1 019 pages et les 1 457 pages des deux registres de la Chambre matrimoniale de Neuchâtel, pour les années 1770-1803. Dans ces conditions, le nombre de registres peut parfois ne donner qu'une idée partielle de la quantité de procès-verbaux conservés dont on dispose pour tel ou tel consistoire local.

Sur ce plan, les situations concrètes sont en deuxième lieu très contrastées. La collection de 95 registres pour la seule ville de Genève est tout à fait exceptionnelle si on la compare à ce que l'on peut observer ailleurs en Suisse romande. La moyenne pour les cantons de Berne et Neuchâtel s'établit en effet entre cinq et sept registres par paroisses, tandis qu'elle tombe à seulement trois registres par paroisse pour le canton de Vaud. Dans ce dernier cas, la moyenne écrase toutefois des écarts importants entre la majorité des paroisses, pour lesquelles entre un et cinq volumes sont encore disponibles, et un petit nombre d'entre elles, pour lesquelles la série dépasse la dizaine de registres (Avenches, Granges, Lausanne, Lutry, Mézières, Moudon, Montreux, Nyon, Payerne, Vevey et La Tour-de-Peilz). Fribourg représente encore un cas différent, avec sa collection de dix-huit registres conservés pour le seul Consistoire de Morat.

Cet ensemble d'écrits consistoriaux couvre les trois siècles de l'Ancien Régime, mais tandis qu'en France, ce sont pour l'essentiel des documents appartenant au XVII^e siècle qui sont conservés, on est ici en présence de situations beaucoup plus variées. Si le corpus suisse romand est formé en majorité d'actes du XVIII^e siècle, il se répartit pourtant sur les trois siècles de l'Ancien Régime. Dans le canton de Vaud, les registres du XVIII^e siècle représentent certes 80 % de l'ensemble, mais ceux du XVII^e en constituent tout de même un peu moins de 20 %, tandis que ceux du XVI^e siècle atteignent à peine un peu plus de 1 %. Les séries de registres de Lausanne, Lutry, Nyon, Payerne sont les seules à couvrir les trois siècles de l'Ancien Régime ; 38 séries s'étendent du XVII^e au XVIII^e siècle, dont un gros tiers commence dans les années 1680. Parmi ces collections qui embrassent deux ou trois siècles, seules quatre ont fait l'objet d'investigations historiques : les Consistoires de Lutry et de Nyon, dont les registres sont pourtant conservés depuis le XVI^e siècle (respectivement depuis 1588 et 1598) jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, n'ont par exemple jamais été étudiés. Le corpus se présente de manière un peu plus équilibrée dans le canton de Neuchâtel où 60 % des registres viennent du XVIII^e siècle, 30 % du siècle précédent et 10 % du XVI^e siècle. Plusieurs des séries neuchâteloises offrent l'avantage d'enjamber trois siècles (Gorgier, justice matrimoniale de Neuchâtel, Valangin). On retrouve le même équilibre dans le Jura bernois, où un tiers des séries de registres démarre dès le

XVI^e siècle, un peu moins d'un tiers commence dans la seconde moitié du XVII^e siècle, tandis qu'un dernier tiers ne concerne que les XVIII^e et XIX^e siècles. Les registres du Consistoire de Bienne constituent ici un corpus exceptionnel puisqu'ils englobent une bonne partie du XVI^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e siècle (1540-1797). Dans le canton de Fribourg, les registres du Consistoire de Morat, qui n'ont jamais été soumis à une enquête historique, pourraient cependant se prêter à une recherche sur une relative longue durée puisqu'ils couvrent une période qui s'étend – avec toutefois des lacunes – de 1584 à 1804.

L'évaluation de la période couverte par les différentes collections de registres consistoriaux encore conservés doit toutefois tenir compte d'un paramètre supplémentaire. Dans de nombreux cas, ces collections sont en effet grevées de lacunes, qui interviennent soit à l'intérieur même des registres, soit entre les registres produits par une seule instance consistoriale. Un même corpus de registres peut ainsi s'étaler sur trois siècles, si l'on ne tient compte que de ses dates extrêmes, mais comprendre des périodes parfois étendues pour lesquelles on ne dispose en réalité pas de traces écrites. Aucune série de documents consistoriaux n'échappe à cette réalité. Bien qu'elle ait la réputation d'être complète¹⁹, celle de Genève souffre également d'interruptions. Peu nombreuses dans l'ensemble, il est vrai, elles entraînent tout de même l'absence d'un peu plus de 22 ans d'enregistrement entre 1542 et 1804²⁰. Dans le canton de Vaud, 80 % des registres et des séries de registres contiennent des lacunes. Dans le canton de Neuchâtel, toutes les séries de registres en contiennent également, sauf celle de la justice de paternité du Val-de-Travers, qui est complète entre 1716 et 1827. La situation est similaire dans le Jura bernois, où la série des registres du Consistoire de Tavannes et Chindon est continue pour l'ensemble du XVIII^e siècle, tandis que les autres séries connaissent toutes des lacunes.

Dans un certain nombre de cas, les interruptions peuvent être d'une telle ampleur qu'une proportion importante de la période couverte par les dates extrêmes est en réalité manquante : si les registres du Consistoire de Rossinière s'étendent ainsi sur 150 ans, entre 1613 et 1761, les lacunes qu'ils comprennent réduisent dans les faits cette période des deux tiers ; il en va de même, pour

¹⁹ À la suite de nombreux travaux qui ont souligné le caractère systématique de la collection genevoise, Raymond A. MENTZER constate lui aussi que « la série complète de tous les registres de consistoire est conservée aux Archives d'État » (*Les registres des Consistoires des églises réformées de France, XVI^e-XVII^e siècles : un inventaire, op. cit.*, p. 42).

²⁰ Il manque ainsi un mois et demi d'enregistrement dans le premier registre conservé (Consistoire R. 1) du Consistoire de Genève (du 18 mai au 4 juillet 1543), quinze mois entre le 4^e (Consistoire R. 4), qui se termine le 15 novembre 1548 et le 5^e (Consistoire R. 5) qui commence le 20 février 1550, une année et dix mois entre le 28^e registre (Consistoire R. 28) qui se termine au 26 mars 1573 et le 29^e (Consistoire R. 29), qui commence le 13 janvier 1575, six ans (entre le 21 décembre 1582 et le 15 janvier 1589) à l'intérieur du 33^e registre (Consistoire R. 33), huit ans et demi (entre le 6 août 1596 et le 23 janvier 1605) à l'intérieur du 35^e registre (Consistoire R. 35) et, enfin, quatre ans et demi (du 19 août 1658 au 25 décembre 1662), dans le 57^e registre (Consistoire R. 57).

prendre d'autres exemples vaudois, pour les Consistoires de Saint-Prex ou de Bussigny. À l'inverse, les dix ans d'interruptions cumulées par les registres du Consistoire de Vevey entre 1676 et 1798 ne privent les historiens que de moins de 10 % de ce corpus. L'identification systématique des lacunes que fournit notre inventaire permet dans ces conditions d'évaluer précisément la continuité ou le caractère fragmentaire des collections de registres aujourd'hui disponibles en Suisse romande.

REGISTRES CONSISTORIAUX À LA LUMIÈRE DU «TOURNANT ARCHIVISTIQUE»

La présence de ces nombreuses interruptions soulève cependant plus fondamentalement la question des conditions de rédaction et de conservation des procès-verbaux consistoriaux. Comme tous les documents historiques, ces procès-verbaux ainsi que l'ensemble des papiers laissés par les consistoires de Suisse romande doivent être soumis à un travail d'historicisation de leurs conditions de production et de transmission. Cette critique de la documentation historique a connu un renouvellement important sous l'impulsion du « tournant archivistique » (ou « *archival turn* ») qui s'est dessiné il y a un peu plus d'une dizaine d'années, dans le contexte de la transformation profonde du rapport aux documents originaux qu'entraînent aujourd'hui la numérisation massive des archives et l'essor des humanités digitales. Ce courant a pour programme de considérer les archives non plus seulement comme l'une des principales ressources des historiens, mais aussi, et davantage encore, comme un objet historique en soi²¹. Au lieu de se contenter d'y puiser des informations, il s'efforce d'historiciser, en particulier à partir de la « révolution documentaire » que l'Occident connaît aux XII^e-XIII^e siècles, la production des documents, leur matérialité, la disposition graphique des données qu'ils contiennent, leur concentration dans des lieux dédiés à leur conservation, leurs systèmes de classification, leurs usages, notamment sociaux et politiques, ainsi que leurs fonctions symboliques et culturelles. Si le nombre de travaux consacrés au développement en Occident de ce que Markus

²¹ Voir à ce sujet : Eric KETELAAR, « (Dé) construire l'archive », *La contemporaine* : « Matériaux pour l'histoire de notre temps », 82/2 (2006), p. 65-70 ; Filippo de VIVO, « Cœur de l'État, lieu de tension : Le tournant archivistique vu de Venise (XV^e-XVII^e siècle) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 68/3 (2013), p. 699-728 ; Filippo de VIVO, Andrea GUIDI, et Alessandro SILVESTRI, « Archival Transformations in Early Modern European History », *European History Quarterly*, 46/3 (2016), p. 421-434 ; Alexandra WALSHAM, « The social history of the archives : record-keeping in early modern Europe », *Past and Present*, 2016, Supplement 11, p. 9-48 ; Liesbeth CORENS *et al.* (éd.), *Archives & Information in the Early Modern World*, Oxford, Oxford University Press, 2018 ; Markus FRIEDRICH, *The Birth of the Archive. A History of Knowledge*, traduit par John Noël Dillon, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2018 ; Randolph Conrad HEAD, *Making Archives in Early Modern Europe: Proof, Information, and Political Record-Keeping, 1400-1700*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019.

Friedrich a appelé une « culture archivistique »²² est de nature à constituer désormais cet objet en un champ autonome de l'histoire, il faut cependant noter que la majorité des études qui contribuent à la formation de ce champ s'intéressent aux archives et à leurs fonctions, soit dans la perspective d'une histoire de la construction des États modernes, héritière des suggestions de Max Weber sur l'importance de l'élaboration des techniques bureaucratiques dans ce processus, soit dans la perspective d'une histoire de la constitution des sciences modernes²³. Les archives ecclésiastiques ont en revanche beaucoup moins fait l'objet d'une problématisation de la part des historiens engagés dans ce courant²⁴.

Cette observation s'applique notamment aux archives consistoriales. Aucun des historiens qui se situent à l'intérieur de ce courant ne s'est penché sur ce corpus. De leur côté pourtant, les spécialistes de la discipline ecclésiastique réformée ont commencé, depuis une dizaine d'années également, à mener des investigations au sujet des processus de rédaction des registres consistoriaux, des techniques d'organisation et de mobilisation de l'information disciplinaire et de la constitution d'une mémoire consistoriale²⁵. Les premières enquêtes qui ont été réalisées ainsi que les données rassemblées dans le cadre de la constitution du

²² Markus FRIEDRICH, *The Birth of the Archive*, *op. cit.*, p. 10-14.

²³ Voir récemment, dans une bibliographie très étendue : Ann BLAIR, *Too Much to Know: Managing Scholarly Information before the Modern Age*, New Haven, Yale University Press, 2010 ; Lorraine DASTON (éd.), *Science in the Archives: Pasts, Presents, Futures*, Chicago, The University of Chicago Press, 2017 ; Anja-Silvia GÖING, *Storing, Archiving, Organizing: The Changing Dynamics of Scholarly Information Management in Post-Reformation Zurich*, Leiden ; Boston, Brill, 2017.

²⁴ Alexandra WALSHAM, Kate PETERS et Liesbeth CORENS, « Introduction : Archives and Information in the Early Modern World », dans Alexandra WALSHAM, Kate PETERS et Liesbeth CORENS (éd.), *Archives & Information in the Early Modern World*, Oxford, Oxford University Press, 2018, p. 5.

²⁵ Voir en particulier, après les articles pionniers de David W. SABEAN au sujet des consistoires luthériens allemands (« Village Court Protocols and Memory », dans Heinrich R. SCHMIDT, André HOLENSTEIN, Andreas WÜRGLER [éd.], *Gemeinde, Reformation und Widerstand. Festschrift für Peter Blickle zum 60. Geburtstag*, Tübingen, Bibliotheca academica Verlag, 1998, p. 3-23 ; « Peasant Voices and Bureaucratic Texts : Narrative Structure in Early Modern German Protocols », dans Peter BECKER and William CLARK [éd.], *Little tools of knowledge : historical essays on academic and bureaucratic practices*, Ann Arbor, The Univ. of Michigan Press, 2001, p. 67-93), et de Judith POLLMANN sur le Consistoire réformé d'Utrecht (« Off the Record : Problems in the Quantification of Calvinist Church Discipline », *The Sixteenth Century Journal*, 33/2 [2002], p. 423-438) ; Philippe CHAREYRE et Raymond A. MENTZER (éd.), « La mesure du fait religieux. L'approche méthodologique des registres consistoriaux dans l'espace calvinien XIV^e-XVIII^e siècles. Actes du colloque organisé à Pau du 9 au 11 juin 2005 », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 153 (2007), p. 457-711, ainsi que Christian GROSSE, « Techniques de l'écrit et contrôle social à l'époque moderne. Les pratiques d'enregistrement des institutions genevoises (XVI^e siècle) », dans Mauro CERUTTI, *et al.* (dir.), *Penser l'archive. Histoires d'archives – archives d'histoire*, Lausanne, Éd. Antipodes, 2006, p. 21-34 ; ID., « Les registres des consistoires réformés. "Lieux de mémoire" et récit collectif », dans Maria-Cristina PITASSI et Daniela SOLFAROLI CAMILLOCCI (éd.), *Crossing Traditions: Essays on the Reformation and Intellectual History: in honour of Irena Backus*, Leiden, Brill, 2018, p. 110-130 (une version plus courte de ce texte existe en anglais, cf. : « Inquisition and Consistory Records. Consistories », dans Charles H. PARKER et Gretchen STARR-LEBEAU [éd.], *Judging Faith, Punishing Sin. Inquisitions and Consistories in the Early Modern World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017, p. 129-139).

présent inventaire permettent dès lors d'aboutir à un certain nombre de constats qui éclairent le contexte dans lequel les registres des consistoires romands sont rédigés et utilisés. Ces constats seront exposés en suivant le processus par lequel l'enregistrement consistorial passe de la rédaction des procès-verbaux et des autres formes d'écritures employées par les tribunaux ecclésiastiques aux dispositions qui assurent, dans la mesure du possible, la préservation des registres.

LES SECRÉTAIRES CONSISTORIAUX

Il faut à cet égard commencer par cerner les figures qui œuvrent à l'enregistrement des procès-verbaux. Alors qu'une histoire sociale des professionnels de la rédaction, de la conservation et de la classification des documents s'est développée dans le cadre du « tournant archivistique », nos connaissances relatives aux secrétaires consistoriaux se sont également étendues. Elles permettent d'expliquer en partie l'état dans lequel se trouve la documentation léguée par les consistoires romands. Dans la majorité des cas, les fonctions de secrétaire du Consistoire sont assumées, en Suisse romande, comme c'est le cas également en France²⁶, par des notaires ou du moins par des individus au bénéfice d'une formation de notaire²⁷. Par endroits, notamment dans les petites communes du Pays de Vaud, vraisemblablement lorsqu'un notaire n'est pas disponible, d'autres membres du Consistoire peuvent également être appelés à effectuer cette tâche. En principe, selon les lois ecclésiastiques en vigueur dans le Pays de Vaud, c'est le pasteur qui s'en charge, à défaut du notaire²⁸. À Combremont-le-Grand, c'est pourtant le châtelain

²⁶ Raymond A. MENTZER, « La mémoire d'une "fausse religion" : les registres de consistoires des Églises réformées de France (XVI^e-XVII^e siècle) », *art. cit.*, p. 470.

²⁷ Pour Genève, voir à ce sujet : *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, t. 2, (1545-1546), publ. par Thomas A. LAMBERT, Isabella M. WATT et Wallace McDONALD ; sous la dir. de Robert M. KINGDON, Genève, Droz, 2001, p. XIV-XV et E. William MONTER, « The Consistory of Geneva, 1559-1569 », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 38 (1976), p. 468, n. 4 ; pour Neuchâtel, les « Articles desdits consistoires de ce dit comté de Neufchâtel » prévoient qu'il y ait parmi les membres de la cour « ung notaire juré publicque [sic] quy servira de secretaire » (*Les sources du droit du canton de Neuchâtel. Les sources directes*, t. 1, publié par Maurice de Tribolet, Aarau, Sauerländer, 1982, p. 218-219 ; voir aussi Michèle ROBERT, *La justice consistoriale dans le Pays de Neuchâtel [1547-1848]*, *op. cit.*, p. 226) ; pour Vallorbe : Lucienne HUBLER, « Le fonctionnement du consistoire paroissial de Vallorbe au XVIII^e siècle », dans Brigitte STUDER et Laurent TISSOT (dir.), *Le passé du présent : mélanges offerts à André Lasserre*, Lausanne, Payot, 1999, p. 123 ; pour le Pays de Vaud : Michel CALAME, *Les Consistoires de la paroisse de Crissier*, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Lausanne, 1996 (mémoire de licence dactylographié), p. 59-60.

²⁸ Selon les ordonnances de 1640, « Chaque Ministre aura en sa paroisse des Registres ou Manual de Consistoire [...], dans lequel le Ministre, ou quelqu'un des Notaires du lieu annotera les changements qui se font des assesseurs et toutes les affaires qui se traictent » (*Loix et ordonnances du consistoire de la ville de Berne, tant pour causes Matrimoniales, que chastiments d'Adultere, Paillardise et autres vices et transgressions...*, Berne, Estienne Fabry, 1640, p. 65-66). La formulation de ce point varie dans les ordonnances suivantes, la responsabilité de la tenue des registres étant confiée d'abord en priorité aux Pasteurs

qui exerce cet office, mais de manière peu fiable puisqu'on lui reproche de n'avoir pas tenu de registres pendant une décennie et qu'on menace ses héritiers de leur faire porter la charge financière du coût que représente la reconstitution à partir de notes éparées d'une mémoire consistoriale par le secrétaire qui lui a succédé²⁹.

La prise en charge de la rédaction des procès-verbaux par les notaires a plusieurs conséquences. Elle peut en premier lieu expliquer les circonstances de la perte d'un certain nombre de registres : plusieurs d'entre eux sont ainsi rentrés dans les collections des archives cantonales lorsque les papiers d'un notaire y ont été versés³⁰. Manifestement, un certain nombre de notaires avaient en effet tendance à amalgamer les documents qu'ils rédigeaient en tant que secrétaire du Consistoire avec ceux qu'ils produisaient dans l'exercice de leur profession.

De manière cependant plus significative encore, l'intervention des professionnels de l'écrit que sont les notaires a, en second lieu, des effets concrets sur la forme que prend l'enregistrement consistorial, sur les techniques graphiques que le tribunal ecclésiastique mobilise et sur son image publique. L'intervention des notaires impose en effet au procès-verbal une formalité standardisée qui ne souffre que peu d'exceptions. Globalement, on peut ainsi constater que la forme de l'enregistrement consistorial s'aligne sur de nombreuses règles auxquelles obéissent également les actes notariés. Les minutes des séances consistoriales mentionnent ainsi systématiquement la liste des membres présents, la date, ainsi que les noms des personnes interrogées. Elles ménagent en outre, la plupart du temps, une marge qui permet, on y reviendra, d'inscrire des informations essentielles. De plus, le résumé des échanges entre les personnes interrogées et les membres du Consistoire obéit généralement à des normes qui permettent, d'une part, de produire un texte inscrit dans les formes d'un discours authentique et donc pourvu d'autorité et, d'autre part, de justifier les sanctions prononcées ou les actions entreprises par l'organe ecclésiastique face à chaque affaire particulière³¹. Ce texte ne se présente

(« Voulons, que tout Pasteur tienne dans sa Paroisse un Registre exact » [*Loix consistoriales de la Ville et République de Berne*, Berne, de l'Imprimerie de Leurs Excellences, 1746, p. 102]), puis à un secrétaire (« Par tout, où il n'y a pas des Secrétaires établis, les Ministres en feront les fonctions » [*Recueil d'ordonnances pour les Églises du Pays-de-Vaud*, Berne, de l'Imprimerie de LL.EE., 1758, p. 28] ; cette formulation est reprise dans les textes de 1773 [*Ordonnances ecclésiastiques pour le Pays-de-Vaud*, Berne, de l'Imprimerie de Leurs Excellences, 1773, p. 24] et de 1787 [*Loix consistoriales de la Ville et République de Berne, données le 25 Janvier, 1787*, Berne, A l'Imprimerie de LL.EE., 1787, p. 82]).

²⁹ Archives cantonales vaudoises (désormais : ACV) Bda 29/1 (25 mars 1757).

³⁰ ACV Dg 249/5 (Notaire Samuel-Jean-Marc Secretan) ; Dg 260/31 (Notaire Louis-Daniel des Tallents).

³¹ Les ordonnances ecclésiastiques pour le Pays de Vaud définissent les procès-verbaux consistoriaux comme « tesmoignage digne de foy » (*Loix et ordonnances du consistoire de la ville de Berne, op. cit.*, 1640, p. 66) ou comme « Témoignages authentiques » (*Loix consistoriales de la Ville et République de Berne, op. cit.*, 1746, p. 103). Elles définissent aussi avec assez de précision, mais seulement à la fin du XVIII^e siècle, la manière dont leur contenu doit se présenter : « A chaque Assemblée du Consistoire, on inscrira soigneusement dans le manuel, la date de l'assemblée, les noms des Assesseurs présents,

par conséquent pas dans la plupart des cas comme un compte-rendu étendu des échanges qui ont eu lieu en séance, mais davantage comme un ensemble de conclusions tirées de ces échanges et légitimées par le procès-verbal³².

L'intervention des notaires implique également l'existence d'une uniformité importante entre les pratiques d'enregistrement des institutions civiles et ecclésiastiques. À Genève, les notaires officient au moins depuis le xv^e siècle de manière continue comme secrétaires du gouvernement de la ville³³. Lorsque le Consistoire y est institué en 1541, la solution consistant à désigner un notaire comme secrétaire s'impose alors d'elle-même et celui-ci se contente ensuite de transposer, dans le cadre du registre qu'il tient désormais, les formes d'enregistrement qui sont en vigueur pour la tenue des procès-verbaux civils. La circulation des pratiques et des formes de l'enregistrement qui s'opère ainsi entre les instances de l'Église et de l'État s'observe ailleurs qu'en Suisse romande, comme par exemple en Écosse, où Margo Todd a pu constater que les procédures et la tenue des registres du Consistoire s'inspirent davantage des usages en vigueur au sein du Conseil et des guildes qu'elles n'héritent de modes opératoires ecclésiastiques antérieurs³⁴. Du notariat aux confréries, des secrétaires attachés aux instances civiles à ceux qui officient au sein des consistoires, c'est donc une seule et même culture de l'écrit pragmatique qui informe les manières de mettre en forme la mémoire collective.

La présence du notaire signifie aussi que par certains traits, la scène à laquelle assiste un prévenu convoqué devant le Consistoire présente de fortes similarités avec celle à laquelle il peut être confronté lorsqu'il est auditionné par les magistrats ; durant les premières décennies de la Réforme, elle peut aussi rappeler aux plus âgés d'entre eux les auditions devant le tribunal de l'inquisition dans lequel la présence des notaires est attestée dans le Pays de Vaud à partir de la première moitié du xv^e siècle³⁵. Cette impression est encore plus nette dans le Pays de Vaud

et ceux des absents ; comme aussi les changemens d'Assesseurs, tous les objets qui auront été traités, les amendes qui auront été perçues etc.» (*Loix consistoriales de la Ville et République de Berne, données le 25 janvier 1787, op. cit.*, p. 82).

³² Les anciens du Consistoire de Courthézon dans la Principauté d'Orange appellent de manière révélatrice leur registre, le «livre des conclusions» (Françoise MOREIL, «Les Consistoires de la Principauté d'Orange [xvi^e-xvii^e siècles]», *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 153 [2007], p. 516-517).

³³ *Registres du Conseil de Genève*, publ. par Émile Rivoire *et al.*, 13 t., Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1900-1940, t. II, p. V, VI, t. III, p. V, VII, t. X, p. V.

³⁴ Margo TODD, «Consistoire, guildes et conseil : les archives des consistoires écossais et l'urbanisation de la culture paroissiale», *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 153 (2007), p. 637.

³⁵ Georg MODESTIN et Martine OSTORERO, «Le notaire, figure oubliée de l'Inquisition. L'exemple du diocèse de Lausanne (xv^e siècle)», dans Lucien FAGGION, Anne MAILLOUX et Laure VERDON (dir.), *Le notaire : Entre métier et espace public en Europe VIII^e-XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2008, p. 29-41.

où les notaires qui fonctionnent comme secrétaires du Consistoire, sont les mêmes que ceux qui siègent dans les cours locales de justice ; dans les deux instances, ils disposent de plus d'une voix délibérative³⁶. À bien des égards, les prévenus se retrouvent donc devant les mêmes représentants de l'autorité lorsqu'ils sont convoqués devant les organes civils ou ecclésiastiques. Ces similarités ont sans doute contribué à faciliter l'intégration, à partir du XVI^e siècle, des consistoires dans le paysage institutionnel des sociétés réformées, mais elles ont pu également entretenir des confusions entre les attributions et les fonctions des différentes cours civiles et ecclésiastiques.

Le contrôle de l'enregistrement consistorial par les notaires pourrait laisser supposer que cette activité a adopté très tôt des procédures solidement établies, inscrites dans des routines professionnelles bien rôdées. La réalité des pratiques démontre cependant qu'il n'en est rien. La stabilité de ces procédures demeure en fait, tout au long de la période moderne, davantage dépendante du zèle que déploie tel ou tel secrétaire que de la mise en application générale de normes qui encadrent la pratique. Elle reste donc la plupart du temps aléatoire. Il est aussi possible que les failles dans l'enregistrement consistorial soient liées à des circonstances extérieures. Il est à cet égard frappant de constater que les périodes d'interruption les plus conséquentes dans la série des registres genevois se situent précisément à l'époque des tensions et des affrontements guerriers qui opposent la cité lémanique au duc de Savoie. Ces observations valent autant pour les consistoires romands³⁷ que pour leurs homologues français³⁸, et, plus généralement, pour toute la « culture archivistique » occidentale de la première modernité³⁹.

³⁶ Le règlement sur l'organisation des communes vaudoises édicté par le souverain bernois le 16 août 1720, stipule que « Les seigneurs ballifs auront soin d'établir les plus litterés du lieu pour secretaires des conseils, et afin que dans la suite il y ait des personnes qui s'étudient d'autant mieux pour cette charge, celui qui sera secretaire de village sera aussi secretaire du consistoire et devra avoir la voix deliberative dans les deux chambres et aura le droit d'écrire tout ce qui concernera l'ecclésiastique et le bien de la commune » (*Les sources du droit du Canton de Vaud, C. Époque bernoise*, t. 1 : *Les mandats généraux bernois pour le Pays de Vaud 1536-1798*, par Regula MATZINGER-PFISTER, Bâle, Schwabe & Co, 2003, p. 612).

³⁷ Elle est par exemple soulignée par Lucienne Hubler dans le cas du Consistoire de Vallorbe (Lucienne HUBLER, « Le fonctionnement du consistoire paroissial de Vallorbe au XVIII^e siècle », *art. cit.*, p. 132).

³⁸ Françoise MOREIL, « Les Consistoires de la Principauté d'Orange (XVI^e-XVII^e siècles) », *art. cit.*, p. 517 ; Luc DAIREAUX, « Réflexions autour des registres consistoriaux des Églises réformées normandes (XVII^e siècle) », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 153 (2007), p. 481 ; Edwin BEZZINA, « The Consistory of Loudun, 1589-1602. Seeking an equilibrium between utility, compassion and social discipline in uncertain times », dans Raymond A. MENTZER, Philippe CHAREYRE, Françoise MOREIL (éd.), *Dire l'interdit : The Vocabulary of Censure and Exclusion in the Early Modern Reformed Tradition*, Leiden, Brill, 2010, p. 245.

³⁹ Markus FRIEDRICH, *The Birth of the Archive, op. cit.*, p. 51-53. Elle a également été relevée s'agissant de la tenue des registres de la Compagnie des pasteurs de Genève : H.-V. AUBERT, « Nicolas Colladon et les Registres de la Compagnie des Pasteurs et Professeurs », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 2 (1899-1900), p. 138-163.

DU BROUILLARD AU REGISTRE

Cette instabilité résulte aussi de la complexité de la procédure d'enregistrement. Pour que se réalise la conservation et la transmission d'un procès-verbal de séance consistoriale, il est en effet nécessaire que se succèdent rigoureusement une série d'étapes. La première d'entre elles réside dans le passage de la prise de notes en cours de séance à leur mise au net dans un procès-verbal obéissant à des normes formelles précises. Le stade élémentaire de l'enregistrement est constitué d'un brouillon, ou « brouillard » (ou « plumitif » à Neuchâtel), pour reprendre le terme technique utilisé dans la pratique notariale : il s'agit des notes prises en séances, en présence des différents interlocuteurs⁴⁰. C'est là un usage que nombre de secrétaires consistoriaux romands⁴¹ partagent avec leurs confrères qui officient dans les instances politiques⁴² ou dans les cours ecclésiastiques luthériennes⁴³. Cette manière de procéder suppose en principe l'élimination des notes initiales une fois la rédaction définitive achevée. Mais le passage des notes au registre ne se fait pas toujours. Si peu de « brouillards » ont été conservés en France⁴⁴ ou en Écosse⁴⁵, ils sont en revanche beaucoup plus fréquents à partir de la deuxième moitié du XVII^e siècle en Suisse romande, où plus d'une vingtaine d'exemplaires sont conservés, dont certains affichent explicitement en page de titre leur statut de « brouillards »⁴⁶, sans compter les innombrables feuilles volantes encore conser-

⁴⁰ Voir à ce sujet Barbara ROTH-LOCHNER, *De la banche à l'étude : une histoire institutionnelle, professionnelle et sociale du notariat genevois sous l'Ancien Régime*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1997, p. 368 ; pour la pratique vaudoise : Jean-François POUDRET, « L'heureuse destinée des notaires vaudois au moyen âge », *Revue historique vaudoise*, 64 (1956), p. 13-17.

⁴¹ Voir notamment à ce sujet Michel CALAME, *Les Consistoires de la paroisse de Crissier*, *op. cit.*, p. 45.

⁴² *Registres du Conseil de Genève à l'époque de Calvin*, t. I, publ. par Paule HOCHULI DUBUIS *et al.*, Genève, Droz, 2003, p. IX.

⁴³ David W. SABEAN, « Peasant Voices and Bureaucratic Texts », *art. cit.*, p. 70.

⁴⁴ Raymond A. MENTZER n'en a rencontré qu'un seul (*Les registres des Consistoires des églises réformées de France*, *op. cit.*, p. 40), mais Didier POTON en a identifié un autre (« Les registres consistoriaux des Églises du Désert : l'exemple du "brouillard" de La Rochelle [1775-1792] », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 153 [2007], p. 561-572).

⁴⁵ Margo TODD, « Consistoire, guilde et conseil », p. 636.

⁴⁶ Dans l'ordre chronologique, pour Genève : Archives d'État de Genève (désormais : AEG) Consistoire R. 58 (1658-1662), Consistoire R. 59 (1663-1668), Consistoire R. 78 (1718-1723) ; pour le canton de Vaud : ACV Bda 36/7 (Registre du Consistoire de Bellerive. 1678-1680) ; Bda 126/3 (Consistoire du Chenit. 1698-1799) ; Bda 16/8 (Consistoire de Ballens. 1708-1798) ; Bda 16/9 (Registre du Consistoire de Mollens. 1711) ; Bda 132/10 (Consistoire de Vevey [et La Tour-de-Peilz]. 1734-1735) ; Bda 114/8 (Consistoire de Grandcour. 1736-1750) ; Bda 103/10 (Consistoire de Payerne. 1737-1743) ; Dg 260/31 (Consistoire de Crissier. 1750-1751) ; Paroisse d'Yvonand. 21 (Consistoire d'Yvonand. 1765) ; ACV Bda 120/3 (Consistoire de Chapelle-Vaudanne. 1759-1763) ; Bda 91/22 (Consistoire de Nyon. 1760-1794) ; Bda 69/1 (Consistoire de L'Isle. 1771-1787) ; Bda 86/4 (Consistoire de Morges. 1786-1798) ; Bda 103/18 (Consistoire de Payerne. 1791-1794) ; pour le canton de Fribourg : Archives d'État de Fribourg, Murten Chorghericht. 5 (plusieurs brouillards : 1736-1740, 1748-1750, 1791).

vées, qui constituent certainement, pour la plupart, des notes initiales n'ayant pas franchi l'étape de la mise au net.

Le passage des notes au registre entraîne plusieurs conséquences. La formalisation à laquelle il donne lieu implique que certains filtres s'interposent entre la vivacité des échanges en séance et la sécheresse du procès-verbal. Une réduction s'opère dans ce processus, qui ne vise pas seulement à ne retenir que ce qui justifie les décisions prises par le consistoire. Une véritable traduction intervient puisque des paroles qui sont parfois prononcées en patois local sont transcrites en français⁴⁷, même si les secrétaires se permettent à certaines occasions de citer des expressions formulées en patois⁴⁸, notamment lorsqu'ils rapportent des propos échangés par des prévenus⁴⁹. De plus, le procès-verbal est d'ordinaire orienté de manière à mettre en évidence la convergence de vue qui anime les membres du tribunal ecclésiastique et à passer par conséquent sous silence leurs dissensions⁵⁰. Le registre donne ainsi à voir une institution dont les membres œuvrent harmonieusement à la poursuite des mêmes objectifs.

La mise au net a cependant aussi pour effet de fragiliser le processus d'archivage des procès-verbaux. Toute une série de registres romands témoignent – souvent dans leurs pages initiales – des ruptures de la continuité des enregistrements qui interviennent dans ce moment délicat, particulièrement lorsqu'il s'agit de transmettre des procès-verbaux qui n'ont pas été transposés dans des livres, lors de la succession entre deux secrétaires ou entre deux pasteurs. Le secrétaire du Consistoire de Villars-sous-Yens avertit ainsi, en préambule au premier registre de cette paroisse, qu'il «est inutile de rechercher avant la date du 18^e novembre 1764 un Manual soit Registre dudit Consistoire, antérieur à ditte

⁴⁷ Cette règle vaut pour toute la Suisse romande mais supporte des exceptions en Béarn, voir : Michel GROSCLAUDE, « Registre du Consistoire de Montestrucq (1642-1663) », *Bulletin du Centre d'Étude du Protestantisme Béarnais*, 20 (1996), p. 6-9.

⁴⁸ Christian GROSSE, *L'excommunication de Philibert Bertbelier. Histoire d'un conflit d'identité aux premiers temps de la Réforme genevoise (1547-1555)*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1995, p. 138-140 ; Michèle ROBERT, « Discipline et ordre moral : manifestations de résistances populaires dans les archives des consistoires seigneuriaux neuchâtelois (XVI^e-XIX^e siècles) », dans Daniel TOSATO-RIGO et Nicole STAREMBERG GOY (éd.), *Sous l'œil du consistoire, op. cit.*, p. 98.

⁴⁹ « Est comparu Thomas Macheret par renvoy de Mr le Lieutenant apres avoir esté en prison pour avoir battu de soufflets la fille du Sr Testuti, laquelle il pensoit l'avoir appelé "toma grassa" » (AEG Consistoire R. 35, f. 153 [11 septembre 1606]).

⁵⁰ Cela vaut aussi bien pour le Pays de Vaud (Danièle TOSATO-RIGO, « Registres consistoriaux et images de l'exil : un exemple lausannois », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 153 [2007], p. 657) que pour beaucoup d'autres consistoires hors de Suisse romande (Charles H. PARKER, « Enregistrer les péchés pour favoriser la réconciliation. Les archives des Consistoires des Églises réformées de Hollande », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 153 [2007], p. 619 ; Luc DAIREAUX, « Réflexions autour des registres consistoriaux des Églises réformées normandes [XVII^e siècle] », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 153 [2007], p. 483 ; Solange BERTHEAU, « Le Consistoire dans les Églises réformées du Moyen-Poitou au XVII^e siècle », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 116 [1970], p. 357).

datte ni en ayant point eu auparavant, vu que tout ce qui s'écrivoit se couchoit sur des feuilles séparées qu'il seroit bien difficile de retrouver»⁵¹. S'ils rendent compte des pertes qui ont eu lieu dans le cadre de cette transmission, ces témoignages révèlent paradoxalement aussi le zèle avec lequel certains secrétaires et pasteurs s'efforcent, surtout au XVIII^e siècle, de maintenir ou de reconstituer des séries complètes de procès-verbaux. Quel qu'il soit, le responsable du livre consistorial de Fiez rapporte ainsi sur la seconde page les efforts – en partie vains – qu'il a consentis afin de recomposer une partie du registre à partir des notes éparses laissées par ses prédécesseurs. Après avoir indiqué dans un premier temps que « dans ce Registre du Venerable Consistoire de Fiez ont été rapportées quelques Pièces antérieures à la datte, qui n'existoient qu'en Feuilles détachées », il poursuit en regrettant le fait qu'

une Partie a été perdue par la négligence de ceux qui étoient chargés de les enregistrer, et l'autre est en si grand désordre, qu'il seroit impossible de les mettre au net, desorte qu'on a crû devoir les omettre en entier, plutôt que de transcrire un ouvrage imparfait, et qui n'auroit aucune suite⁵².

Reprenant en mains les registres du Consistoire de Duillier, après le décès de son prédécesseur, son secrétaire reconnaît de son côté n'avoir pu récupérer les notes de ce dernier que tardivement et indique en 1796 comment il a procédé pour rétablir l'enregistrement des procès-verbaux du premier tiers du siècle :

J'ai tâché de remplir les vuides par le moyen des feuilles volantes, mais authentiques, autant que j'ai pû en trouver, qui avoient été remises dans leur temps à M^r. Gonçerut pour être inscrites sur les présents Régistres, & qu'il avoit laissées en arrière⁵³.

De la même manière, le registre du Consistoire d'Yvonand porte les traces des vérifications menées par plusieurs intervenants du XVIII^e siècle afin d'établir quelles lacunes sont comblées par l'existence parallèle d'un « brouillon » et quels sont les procès-verbaux définitivement perdus⁵⁴. Dans certains cas, les diverses difficultés soulevées par la transposition des notes sur le registre définitif font l'objet d'une note à l'intérieur même du volume. Le registre du Consistoire de Tavannes couvre un siècle de séances entre 1693 et 1794, mais au début de l'année 1753, le pasteur admet avoir « égaré » le « carnet » dans lequel il notait provisoirement les procès-verbaux et indique avoir pallié ce problème en reconstituant de mémoire, avec l'aide des autres membres du Consistoire, un protocole factice

⁵¹ ACV Bda 77/1. Manuel du Consistoire de Villars-sous-Yens (1764-1797).

⁵² ACV Bda 57/1. Livre du Consistoire de Fiez (1758-1798), p. 2.

⁵³ ACV Bda 108/4. Registre du Consistoire de Duillier (1728-1734).

⁵⁴ Commune d'Yvonand, NB. Registre pour le venerable Consistoire d'Yvonand (1753-1791) ; Paroisse d'Yvonand. 21, Actes du Venerable Consistoire d'Yvonand (1765).

pour les trois années manquantes. Dix ans plus tard, son successeur signale dans le livre consistorial, au moment où il entame son ministère, qu'il n'a « rien trouvé en fait de registre du Ven. Consistoire [...] depuis le 25 septembre 1757 jusqu'au 23 mars 1763 »⁵⁵. Son prédécesseur avait donc été négligent à plusieurs reprises ! À Genève, à la fin du XVIII^e siècle, le Consistoire décide de rémunérer un copiste « de confiance » pour assurer la transcription correcte des notes contenues dans le brouillard sur le registre définitif⁵⁶.

FIABILITÉ DES REGISTRES

Le procédé qui consiste à séparer l'enregistrement des procès-verbaux en deux étapes représente donc l'une des sources importantes des lacunes que l'on rencontre dans de nombreuses séries consistoriales. Il faut cependant se garder de conclure qu'à partir du moment où l'on est en présence d'un corpus cohérent et continu de registres, on puisse le considérer comme un reflet complet de l'activité du consistoire concerné. Les historiens de la justice ont depuis longtemps attiré l'attention sur l'existence d'un « chiffre noir », sur l'écart difficile à mesurer qui existe entre délits commis et délits dénoncés, puis entre délits dénoncés et délits effectivement enregistrés dans les archives judiciaires. Il en va de même du point de vue des inconduites morales et religieuses auxquelles s'attaquent les tribunaux ecclésiastiques réformés. La confrontation entre le contenu des registres consistoriaux et celui d'autres registres tenus par les agents du tribunal a permis à certains historiens d'évaluer, dans différents contextes, l'écart qui se creuse effectivement entre activité réelle et activité enregistrée. Judith Pollmann a ainsi pu montrer que le registre du Consistoire d'Utrecht n'informe qu'au sujet de 30 % des affaires abordées dans les faits par ce dernier et que la différence entre intervention effective et intervention enregistrée résulte notamment du choix conscient de ne pas rapporter les affaires qui concernent des membres de l'élite sociale⁵⁷. Les carnets des « advertiseurs » nîmois révèlent de leur côté qu'en 1670, seulement 55 % des personnes concernées par l'exercice de la discipline ecclésiastique sont effectivement mentionnées dans leurs registres. Les autres échappent à toute signalisation parce que leur cas a été traité au domicile du pasteur, à la sortie du sermon ou à l'occasion du catéchisme⁵⁸.

⁵⁵ Archives de la paroisse de Tavannes. 5. 4. 40, Livre des Actes du Consistoire de Tavane et Chaindon (1693-1794).

⁵⁶ AEG Consistoire R. 92, p. 228 (28 juin 1787), p. 439 (1^{er} janvier 1789).

⁵⁷ Judith POLLMANN, « Off the Record : Problems in the Quantification of Calvinist Church Discipline », *art. cit.*

⁵⁸ Philippe CHAREYRE, « Le consistoire et l'advertisseur : étude croisée de deux séries de registres nîmois, XVI^e-XVII^e siècles », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 153 (2007), p. 536.

À Genève aussi, on sait que nombre d'affaires sont réglées hors des séances du Consistoire, par exemple à l'occasion des visites domestiques que pasteurs, anciens et dizeniens conduisent annuellement dans les quartiers : toutes ces affaires ne donnent pas forcément lieu à un rapport dans le registre consistorial⁵⁹. À Lausanne, les assesseurs consistoriaux règlent également des situations « hors les murs » et notamment, comme à Genève, à l'occasion de visites domestiques⁶⁰. Cette répartition implicite des interventions, entre celles qui se déroulent en dehors des séances du tribunal ecclésiastique et celles qui sont traitées en son sein et qui font par conséquent l'objet d'un enregistrement, est d'une certaine manière explicitée par la distinction qui existe à Neuchâtel entre consistoires « admonitifs » et consistoires « seigneuriaux ». Il est ici d'usage, puis officiellement prescrit par la discipline ecclésiastique, que les interventions des consistoires admonitifs, dans lesquels siègent le pasteur, un collègue d'anciens et un officier civil, ne fassent l'objet d'aucun procès-verbal⁶¹. Dans cette situation, il est clair qu'une partie substantielle de l'activité consistoriale échappe à la connaissance des historiens.

Il faut rappeler à ce sujet que l'écart entre activité réelle et enregistrée ne découle pas seulement d'une sélection des affaires effectivement enregistrées, de la nature des interventions du Consistoire ou des obstacles de toutes sortes qui se dressent quotidiennement entre l'action disciplinaire et le travail d'écriture qui fait mémoire de cette action. Il découle aussi, et surtout, de la manière même dont la procédure disciplinaire est conçue. Dès le départ, l'intervention du Consistoire n'est en effet envisagée, comme cela apparaît par exemple clairement dans le contexte genevois, que comme le prolongement institutionnel d'une attention à la chute du « prochain » dans le péché, qui incombe, en vertu du devoir de charité, à chacun des fidèles. La correction des péchés qui surviennent dans le cadre de la vie quotidienne relève pour cette raison d'abord du tissu social dans lequel ils sont commis. Les ordonnances ecclésiastiques de Genève sont très explicites à ce sujet. Dans leur version de 1576, qui reformule de manière plus fluide et complète un article de la première version adoptée en 1541, elles prévoient en effet que les « vices secrets on les reprennent secretement et que nul n'ameine son prochain en Consistoire pour aucune faute laquelle ne soit point notoire ni scandaleuse, sinon après l'avoir trouvé rebelle ou contempteur des remonstrances particulières »⁶². Hormis dans les cas de péché particulièrement grave ou ayant acquis une portée

⁵⁹ Christian GROSSE, *Les rituels de la cène*, *op. cit.*, p. 400-407.

⁶⁰ Danièle TOSATO-RIGO, « Registres consistoriaux et images de l'exil : un exemple lausannois », *art. cit.*, p. 654-655.

⁶¹ Voir dans ce volume l'introduction à la partie qui concerne le canton de Neuchâtel ainsi que Michèle ROBERT, *La justice consistoriale dans le Pays de Neuchâtel (1547-1848)*, *op. cit.*, p. 96-99.

⁶² *Sources du Droit du Canton de Genève*, publ. par Émile RIVOIRE et Victor VAN BERCHEM, 4 t., Aarau, H. R. Sauerländer et C^{ie}, 1927-1935, t. 3, p. 331.

publique (et par conséquent scandaleuse)⁶³, la dimension institutionnelle de la discipline ecclésiastique – celle qui est susceptible de faire l’objet d’un enregistrement – n’entre donc en jeu qu’en cas d’échec de la correction sociale des inconduites. Dans la mesure où cette correction est effectivement prise en charge de manière collective, c’est par conséquent encore un pan de l’activité disciplinaire qui demeure inaccessible aux historiens – sauf lorsque les remontrances qu’un fidèle adresse à un autre déclenchent de la part de ce dernier une réaction forte dont la dénonciation retentit alors dans les registres du Consistoire.

Si les procès-verbaux ne conservent donc pas la mémoire de l’ensemble de l’activité disciplinaire, il convient également de tenir compte du fait que les registres du Consistoire contiennent fréquemment davantage que le seul reflet des interrogatoires conduits par les pasteurs et les anciens et des corrections qu’ils imposent aux fidèles. Désignés le plus souvent sur leur page de titre comme « registre », mais aussi comme « Livre » (ou « Grand Livre »), « Manuel » (ou « Manual »), « Mémorial », « Actes », « Minutes », « Protocole », pourvus à l’occasion d’une page de couverture ornée qui en rehausse la dignité, en particulier au XVIII^e siècle, lorsque le prestige du Consistoire fait l’objet de remise en cause, les livres tenus par les secrétaires servent en effet, par endroits, à de multiples usages. Ce n’est la plupart du temps pas le cas dans les centres urbains d’une certaine importance ou dans les agglomérations de plus petite dimension, mais constituant d’importants lieux de pouvoir (Genève, Lausanne, Neuchâtel, Montreux, Morges, Nyon, Valangin) : les registres n’y renferment que le compte rendu de l’action disciplinaire du Consistoire. Dans les paroisses rurales, le même registre peut en revanche contenir divers types d’informations. Quand c’est le cas, les procès-verbaux voisinent le plus souvent, soit avec des textes officiels qui encadrent la pratique disciplinaire (mandats ou ordonnances émanant de l’autorité souveraine, formules de serment...), soit avec des comptes, qui peuvent être ceux du Consistoire lui-même ou ceux de l’assistance aux pauvres (bourses des pauvres). Un peu moins souvent, mais pas exceptionnellement, les procès-verbaux du Consistoire occupent une partie du livre, tandis que l’autre est occupée par ceux des cours de justice. Dans des cas plus rares encore, on rencontre également dans ces livres des annonces de mariages, le registre des morts ou des baptêmes de la paroisse, des listes de catéchumènes, voire le catalogue de la bibliothèque du village.

Ces informations n’interfèrent qu’exceptionnellement avec les procès-verbaux du Consistoire : elles sont en règle générale renvoyées en fin ou en début de volume. Les secrétaires du Pays de Vaud emploient régulièrement (une trentaine de cas sont attestés) une technique qui leur est propre et qui consiste à utiliser le

⁶³ Sur la question du « scandale », voir dernièrement : Karen SPIERLING, « “Il faut éviter le scandale” : Debating Community Standards in Reformation Geneva », *Reformation & Renaissance Review*, 20/1 (2018), p. 51-69.

registre dans un sens pour y rédiger les procès-verbaux du Consistoire et dans un autre sens pour y reporter d'autres catégories de données (ou pour noter le brouillon des protocoles des séances dans un sens et leur mise au net dans l'autre)⁶⁴. Selon le sens dans lequel il est tenu, le registre impose donc une forme de classification des informations qu'il renferme de nature à faciliter sa manipulation.

L'usage consistant à rassembler plusieurs types de données à l'intérieur d'un même registre découle bien sûr souvent d'impératifs pratiques, et en particulier du coût important que représente l'acquisition d'un registre, qui incombe, dans le Pays de Vaud, à la communauté locale⁶⁵. Plusieurs livres consistoriaux portent d'ailleurs, de manière révélatrice, au verso de la couverture ou sur les pages initiales, l'indication du prix qu'il a coûté et de l'instance ou des personnes – châtelain, juge, pasteur, ou encore assesseur – qui ont pris ces frais en charge⁶⁶. La diversité des utilisations auxquelles les registres consistoriaux se prêtent montre cependant aussi qu'ils constituent dans bien des cas davantage des livres communautaires, faisant mémoire d'une bonne partie de la vie de la société paroissiale, que strictement une archive de l'institution disciplinaire. Ils ont pour fonction de rendre globalement compte du soin que les institutions prennent de la vie matérielle, morale et spirituelle dans la communauté. Quand ces mêmes livres intègrent non seulement les comptes de la Bourse des pauvres, mais enregistrent également les baptêmes, les mariages et les décès, ils font de plus mémoire non seulement de la vie collective, mais aussi des parcours qu'accomplissent les individus dans leur vie de chrétien. Qu'ils comportent ou non d'autres éléments que les procès-verbaux, les registres consistoriaux sont de toute manière partie intégrante d'un réseau de livres qui contiennent les normes religieuses

⁶⁴ Inutilisée par les secrétaires consistoriaux des autres cantons romands, cette technique est cependant déjà employée par les notaires médiévaux (Pierre CHASTANG, *La ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier [XII^e-XIV^e siècle]: Essai d'histoire sociale*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2013, p. 138) ; elle l'est aussi en France, par exemple par les Consistoires de Coutras et de Nîmes (Alfred SOMAN, « Le registre consistorial de Coutras, 1582-1584 », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 126 [1980], p. 201 ; Philippe CHAREYRE, « Le consistoire et l'advertisseur », *art. cit.*, p. 530).

⁶⁵ « Chaque Ministre aura en sa paroisse des Registres ou Manual de Consistoire qui sera achepté aux despens de la Commune » (*Loix et ordonnances du consistoire de la ville de Berne, op. cit.*, 1640, p. 65). Les ordonnances de la fin du XVIII^e siècle précisent que les registres « seront fournis par le boursier de l'Église » (*Loix consistoriales de la Ville et République de Berne, données le 25 Janvier, 1787, op. cit.*, p. 82).

⁶⁶ « Regitre pour le V. Consistoire de Bussy, payé par les sieurs Pierre Chenevard, pasteur, Estienne Garin, juge, François Hermessan, assesseur, Gabriel Hermessan, assesseur, et Jean Gabriel Degy, assesseur » (ACV Bda 4/5. Registre du Consistoire de Bussy [1721-1748]) ; « Ce livre a été acheté par provide Marc George Laurent, chatelain de Chapelle, moderne juge du Venerable Consistoire de Bercher, lequel a coûté 18 batz et payé par les trois communes de Bercher, Fey, Rucyres, par 1/3 » (ACV Bda 14/1. Registre du Consistoire de Bercher [1738-1797]) ; pour d'autres exemples : Commune de Moudon : AFD 3. Manuel du Consistoire de Moudon (1694-1702) ; AFD 4. Manuel du Consistoire de Moudon (1702-1718) ; AFD 5. Manuel du Consistoire de Moudon (1718-1727) ; ACV Bda 77/1. Manuel du Consistoire de Villars-sous-Yens (1764-1797).

auxquelles les fidèles doivent se plier et qui vérifient la conformité de leur vie à ces normes : dans le Pays de Vaud, la loi impose ainsi que chaque paroisse possède aussi bien des registres du Consistoire, des baptêmes, mariages, décès et catéchumènes, qu'un exemplaire des ordonnances ecclésiastiques et de la confession de foi ; les visiteurs, qui passent régulièrement les paroisses en revue, sont chargés de s'assurer que ces livres sont effectivement présents⁶⁷.

L'amalgame d'informations de différentes catégories à l'intérieur d'un même volume peut toutefois avoir aussi des conséquences sur la conservation et la traçabilité des registres consistoriaux. Où convient-il en effet d'archiver un registre qui se présente à la fois comme appartenant aux sources judiciaires ou à celles de l'état civil et comme relevant du fonds consistorial ? Dans un certain nombre de cas, cette difficulté a été résolue en privilégiant un classement dans une catégorie archivistique étrangère à la série des registres consistoriaux⁶⁸, entraînant ainsi un risque d'égarement des procès-verbaux du tribunal ecclésiastique ou une dispersion de l'archivage de ces derniers dans différents fonds.

INDEX, RÉPERTOIRES, CARNETS : LES ANNEXES AUX REGISTRES

Si le registre renfermant les procès-verbaux constitue l'axe central de l'archive consistoriale, il s'accompagne souvent d'autres instruments graphiques qui permettent aux secrétaires de gérer l'information qu'ils contiennent. Le plus élémentaire d'entre eux fait partie du registre lui-même : il se situe dans les marges qui sont ménagées à côté du procès-verbal dans la très grande majorité des registres. Ces marges accueillent, sous la forme de quelques mots-clés, les éléments qui permettent au secrétaire de se repérer dans l'ensemble de l'information. Cette disposition graphique ne se répand que tardivement – durant la seconde moitié

⁶⁷ «Le Visiteur se rendra à la Cure ; si c'est le Pasteur qui tient le Journal du Consistoire, il commencera par voir s'il est en ordre, ensuite il examinera si le Role des paroissiens est exact, et si les Registres des Baptêmes, des Morts, des Mariages et des Cathécumènes sont complets. Il se fera aussi produire les Livres déposés par Ordre Souverain dans les Maisons de Cure, savoir le Synode de Berne, la Confession Helvétique, les Loix consistoriales et les présentes Ordonnances ecclésiastiques» (*Ordonnances ecclésiastiques pour le Pays-de-Vaud, op. cit.*, 1773, p. 56-57).

⁶⁸ Voir par exemple, pour le canton de Vaud : ACV Bi 45/4. Livre de la Cour de Justice de Pully (1763-1766) et en tête-bêche, Registre du Consistoire (1764-1767) ; ACV Bi 45/5. Livre de la Cour de Justice de Pully (1769-1772) et en tête-bêche Registre du Consistoire (1769-1772) ; ACV Bi 45/6. Livre de la Cour de Justice de Pully (1772-1775) et en tête-bêche Registre du Consistoire (1772-1774) ; ACV Big 48. Livre de la Cour de justice de Cheseaux-sur-Lausanne (1710-1724) ; ACV Eb 16/6. Registre du Consistoire de Bière (1708-1710) ; pour le canton de Neuchâtel, voir le registre conservé dans le fonds des Pasteurs et coté 4PAST-138, qui contient 558 pages, dont seules les douze premières regardent le Consistoire local, alors que le reste est dévolu aux procès-verbaux de la Justice « ordinaire » du lieu.

du XVI^e siècle – dans les registres des notaires⁶⁹. Mais elle est adoptée par les secrétaires consistoriaux dès le début de leur activité à Lausanne ou à Genève⁷⁰. Le modèle réside ici sans aucun doute dans les registres des Conseils, qui distinguent, dès le XV^e siècle à Genève par exemple, le procès-verbal sur la droite de la page et les annotations marginales sur la gauche.

Dans les registres consistoriaux, les marges permettent en règle générale aux secrétaires d'indiquer les noms des personnes convoquées par le tribunal ecclésiastique, la nature de l'affaire qui les concerne et, très souvent, le type de décision ou de sanction qui a été adoptée. Là où, comme dans le Pays de Vaud ou dans le Pays de Neuchâtel, le Consistoire a le pouvoir d'infliger des amendes, leur montant est très régulièrement mentionné en marge : cela facilite l'établissement par les secrétaires des comptes du tribunal et leur permet de vérifier plus rapidement si les amendes ont été payées ou non.

Les notations marginales servent donc non seulement à faciliter le repérage des données, mais aussi à organiser et donc à rationaliser l'action du tribunal. Le processus d'élaboration de méthodes de mise en ordre de l'information afin d'améliorer l'effectivité disciplinaire se laisse à cet égard très tôt et particulièrement bien observer dans les pratiques du Consistoire de Genève. Dans son premier registre (1542), le secrétaire signale ainsi en marge les affaires qui sont renvoyées à une séance ultérieure ou transmises aux magistrats, de manière qu'il puisse suivre avec davantage de continuité le déroulement de chacune d'entre elles. Les notes marginales apparaissent déjà ici comme un aide-mémoire destiné à renforcer l'efficacité pratique du Consistoire. Le secrétaire y consigne un certain nombre de tâches à réaliser : ainsi indique-t-il, à la fin de la première séance pour laquelle existe un procès-verbal (16 février 1542), « lundi prochain », en marge de l'enregistrement de la décision selon laquelle le cas dont il est ici question doit être « remis à lundi par devant Messieurs nous superieurs », c'est-à-dire renvoyé devant les magistrats⁷¹. On retrouve de semblables observations au cours des séances suivantes : « lundi », indiquant le renvoi aux magistrats, « jeudi », le renvoi à une séance ultérieure du Consistoire, « ung mois » pour signaler le délai laissé à une femme pour apprendre les rudiments de la foi, etc.

Mais dès la première séance du Consistoire genevois, ce type de notations marginales connaît des développements. À la fin du procès-verbal de cette séance, le secrétaire établit deux listes qui remplissent les mêmes fonctions : ce sont de brefs mementos qui organisent l'action consistoriale. Il s'agit, d'une part, d'une

⁶⁹ Barbara ROTH-LOCHNER, *De la banche à l'étude*, *op. cit.*, p. 372.

⁷⁰ Elle le sera également, dès les années 1570, par les consistoires écossais : Margo TODD, « Consistoire, guilde et conseil », *art. cit.*, p. 644.

⁷¹ AEG Consistoire R. 1., f. 2 (l'indication n'a pas été transcrite par les éditeurs du registre : *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, t. 1 [1542-1544], publ. par Thomas A. LAMBERT et Isabella M. WATT ; sous la dir. de Robert M. KINGDON ; avec l'assistance de Jeffrey R. WATT, Genève, Droz, 1996, p. 5).

liste de personnes convoquées qui ne se sont pas présentées (« Ceux qu'on az demandés que ne sont pas venus ») et, d'autre part, de personnes encore à faire comparaître (« On demande »)⁷². On rencontre ensuite régulièrement de telles listes dans le registre⁷³.

Une étape est franchie à partir de l'année suivante (1543), lorsque ces listes s'autonomisent : elles commencent alors à être inscrites sur un carnet séparé, de format oblong, souvent intitulé par la suite « livret des annotations ». Le secrétaire y reporte brièvement, en suivant l'ordre chronologique des séances, le nom de ceux que le Consistoire souhaite entendre, le motif de leur convocation, le nom d'un pasteur ou d'un ancien – probablement celui qui est chargé de suivre l'affaire – ainsi qu'un certain nombre de tâches à réaliser⁷⁴. Cette technique apporte une nette amélioration aux procédures de la discipline ecclésiastique : les responsables de chaque affaire peuvent être rapidement retrouvés et les personnes qui ne se soumettent pas aux convocations du tribunal facilement identifiées, puisque le secrétaire barre régulièrement (mais pas toujours) le nom de celles qui se sont effectivement présentées devant le Consistoire. En ce qui concerne le XVI^e siècle, de semblables carnets accompagnant les registres des procès-verbaux, toujours organisés chronologiquement, sont encore conservés pour les années 1557-1558 et 1562-1567⁷⁵. Les noms n'y sont plus biffés individuellement, mais les pages de ces carnets sont systématiquement traversées d'un long trait vertical qui court de haut en bas de chaque page, comme pour indiquer que l'ensemble des affaires qui y apparaissent ont été effectivement traitées. La fonction temporaire de ces carnets, soulignée par l'annulation que signifie ce trait vertical, explique sans doute pourquoi seulement un nombre restreint d'entre eux a trouvé la voie des archives, alors même que l'existence d'autres est avérée, même s'ils ne sont pas conservés⁷⁶.

Quatre ans seulement après l'introduction des « livrets d'annotations », le secrétaire genevois innove encore en joignant au registre un répertoire non pas chronologique, mais alphabétique, comportant pour chaque entrée le nom d'une personne et un renvoi à la page du registre des procès-verbaux où cette dernière est mentionnée⁷⁷. À la même époque, les index alphabétiques se répandent également chez les notaires genevois. Comme ceux du Consistoire, ils combinent en réalité organisation alphabétique et chronologique : dans les deux cas, les

⁷² *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin, op. cit.*, t. 1, p. 5.

⁷³ *Ibid.*, p. 25, 28, 38-39, 44-45, 46, 54, 60, 66, etc.

⁷⁴ AEG PC 2^e série 602 ; ce carnet a été publié par les éditeurs des registres du Consistoire de Genève (*ibid.*, p. 392-407).

⁷⁵ AEG Consistoire R. 12, Consistoire R. 14, Consistoire R. 19, Consistoire R. 20, Consistoire R. 21, Consistoire R. 22, Consistoire R. 23, Consistoire R. 25.

⁷⁶ À la fin du livret qu'il tient pour l'année 1558, le secrétaire note : « Fin de ce present livre ung aultre a esté commencé » (AEG Consistoire R 14, Annotations, f. 14) pour l'année suivante ; mais ce nouveau livret est perdu.

⁷⁷ AEG Consistoire R. 3 (1547).

individus sont désignés par leurs prénoms qui sont insérés sous chaque lettre de l'alphabet, non pas selon l'ordre alphabétique des prénoms, mais à mesure qu'ils apparaissent dans les procès-verbaux⁷⁸. Ces index permettent d'encadrer encore un peu mieux la pratique disciplinaire en aidant le secrétaire à retrouver aisément les individus auditionnés par le Consistoire. Seuls quatre de ces index ont toutefois été conservés pour le XVI^e siècle⁷⁹, ce qui est plus étonnant que dans le cas des « livrets d'annotations », parce que l'index n'a pas le caractère provisoire de ces derniers. Leur disparition est vraisemblablement liée à leur format, puisqu'ils sont dans un premier temps couchés également sur des cahiers séparés, plus étroits que le registre et reliés sans doute postérieurement à ce dernier. Ils seront mieux conservés à partir du moment où ils seront rédigés à l'intérieur même du registre, comme c'est plus souvent le cas à partir du XVII^e siècle.

L'encadrement de la procédure disciplinaire s'améliore encore trois ans après l'introduction de ces index, lorsque le secrétaire du Consistoire de Genève prend une nouvelle initiative afin de mieux ordonner l'organisation de l'information disciplinaire. Il ouvre en effet en 1550 un registre spécifique, destiné uniquement à recevoir les noms de ceux auxquels la participation à la communion a été interdite⁸⁰. Le premier registre de ce type fonctionne sur le même modèle que le « livret d'annotations » : les noms des exclus du sacrement y sont inscrits chronologiquement, le secrétaire perfectionnant cependant progressivement le dispositif pour faciliter sa lecture en distinguant par un trait horizontal les séances successives du Consistoire sous lesquelles les exclusions sont enregistrées. Mais cette solution est abandonnée en 1561, lorsque le secrétaire crée un nouveau registre – qu'il nomme « Livre des excommuniés » – et qu'il structure cette fois-ci selon l'ordre alphabétique, en intégrant, comme c'est alors l'usage, les noms des individus concernés en fonction de leur prénom⁸¹. Les données y sont classées de manière très systématique. Le registre contient deux parties : l'une concerne les trois paroisses de la ville de Genève, l'autre les paroisses rurales. Dans chaque partie figurent, sur la marge de gauche des pages, le motif de l'exclusion, en termes souvent abrégés (« scand[ale] », « rebell[ion] », etc.), au centre, la mention du prénom et d'autres éléments d'identification des excommuniés, suivie, sur une colonne distincte, de l'état de la procédure, avec, en particulier, l'indication de sa clôture (« absout ») et la date à laquelle celle-ci est intervenue ; la droite de la page est découpée par languettes, selon une technique qui se diffuse alors parmi les notaires⁸², de façon à mettre en évidence les lettres successives de l'alphabet et permettre d'ouvrir le registre immédiatement

⁷⁸ Barbara ROTH-LOCHNER, *De la banche à l'étude, op. cit.*, p. 373-375.

⁷⁹ AEG Consistoire R. 3 (1547), Consistoire R. 7 (1552), Consistoire R. 9 (1554), Consistoire R. 31 (1577-1579).

⁸⁰ AEG Consistoire R. Ann. 3 (1550-1561).

⁸¹ AEG Consistoire R. Ann. 4 (1561-1567).

⁸² Barbara ROTH-LOCHNER, *De la banche à l'étude, op. cit.*, p. 375.

à la bonne section. Le secrétaire se donne ainsi les moyens de saisir en un seul coup d'œil toute la procédure disciplinaire à l'intérieur de laquelle se trouvent pris les pécheurs. Mis en place en 1561, ce dispositif se maintient ensuite jusqu'en 1569⁸³.

Enfin, parallèlement aux « livres des excommuniés », les magistrats ordonnent, à partir de 1559, d'insérer toutes les affaires que le Consistoire leur adresse dans les livres des affaires criminelles afin, comme l'indique explicitement leur arrêt, « que plus facilement on les cognoisse »⁸⁴. Cette décision parachève le dispositif d'encadrement de la discipline ecclésiastique par l'écrit puisqu'il complète, sur le volet judiciaire, l'enregistrement des sanctions prononcées à l'encontre des pécheurs, initié sur le plan spirituel, par les « livres des excommuniés ». En 1572 pourtant, on renonce à la solution consistant à tenir un registre séparé regroupant aussi bien les affaires criminelles que consistoriales. L'ensemble des affaires enregistrées de manière séparée depuis la fin des années 1550 retrouve alors le chemin des registres du Conseil, c'est-à-dire du gouvernement de la ville.

Depuis l'institution du Consistoire en 1541 jusqu'aux années 1570, on assiste ainsi à une extension impressionnante des techniques graphiques mises au service d'un perfectionnement méthodologique de la discipline ecclésiastique. En certaines années (1562-1567), pas moins de quatre registres sont tenus simultanément et contribuent à la fois à constituer la mémoire consistoriale, à faciliter sa consultation et à créer les conditions d'un suivi rigoureux des affaires dont le tribunal ecclésiastique est saisi : aux côtés des registres de procès-verbaux, le secrétaire mobilise également son « livret des annotations » et le « livre des excommuniés », tandis que le livre criminel enregistre le renvoi de certaines affaires devant les magistrats ; on ne peut exclure qu'un cinquième instrument s'y soit ajouté, sous la forme d'un index alphabétique de l'ensemble des cas répertoriés dans le registre, même si aucun d'entre eux n'est conservé pour les années où les quatre autres registres sont en fonction⁸⁵.

Aussi dense qu'il puisse apparaître, le réseau d'écritures qui enserre la mise en œuvre de la discipline ecclésiastique à Genève jusqu'au tout début des années 1570 reste, il faut s'en souvenir, un dispositif d'exception. Il accompagne en la consolidant la mise en place de cette nouvelle forme de régulation des relations religieuses

⁸³ AEG Consistoire R. Ann. 5 (1567-1569).

⁸⁴ Bernard LESCAZE, « Crimes et criminels à Genève en 1572 », in Bernard LESCAZE (éd.), *Pour une histoire qualitative. Etudes offertes à Sven Stelling-Michaud*, Genève, Presses univ. Romandes, 1975, p. 48, n. 2 ; Sonia VERNHES RAPPAZ, « La mémoire judiciaire de la République de Genève : les archives criminelles au XVI^e siècle », dans Michel PORRET, Vincent FONTANA, Ludovic MAUGUÉ, *Bois, Fers et papiers de justice : histoire matérielle du droit de punir*, Chêne-Bourg, Georg, 2012, p. 35-47.

⁸⁵ Cette description des registres produits par les secrétaires consistoriaux genevois reprend, complète ou précise des éléments développés dans : Christian GROSSE, « Techniques de l'écrit et contrôle social à l'époque moderne. Les pratiques d'enregistrement des institutions genevoises (XVI^e siècle) », *art. cit.*, p. 30-33 et dans ID., « Rationalité graphique et discipline ecclésiastique. Les registres du Consistoire de Genève à l'épreuve (XVI^e-XVIII^e siècles) », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 153/4 (2007), p. 543-560.

et sociales à laquelle travaille le Consistoire. Il répond aussi à une situation particulière, marquée d'abord par la contestation dont la discipline ecclésiastique fait l'objet au sein d'une partie significative de la population genevoise jusqu'au milieu des années 1550, puis par une augmentation démographique importante qui résulte de l'afflux d'un grand nombre de réfugiés chassés de leur pays par la répression de l'hérésie et par les guerres de religion. Il offre ainsi des moyens de contrôle plus institutionnels et plus systématiques, dans un contexte où la surveillance sociale traditionnelle dans une société structurée par l'interconnaissance, est mise à mal par cet afflux. Il faudrait cependant se garder de considérer que le caractère plus méthodique du contrôle que ce dispositif rend possible constitue un argument pour étayer la thèse selon laquelle la discipline ecclésiastique réformée a été dans son ensemble plus rigoureuse et plus moderne que d'autres formes contemporaines d'encadrement social. Passées les années 1570, alors qu'une partie substantielle des réfugiés commencent à refluer progressivement vers leurs lieux d'origine, le dispositif s'effondre en effet complètement. À partir de la seconde moitié des années 1570, l'enregistrement consistorial genevois se réduit à sa colonne vertébrale, c'est-à-dire aux registres de procès-verbaux, qui connaissent, de plus, comme cela a été indiqué plus haut, leurs principales lacunes dans le dernier tiers du XVI^e siècle et les premières années du siècle suivant. Le « livre des excommuniés » comme celui des criminels ne sont plus maintenus, aucun « livret d'annotations » n'est conservé et un seul index alphabétique existe encore pour cette époque. Comme cela a été également observé plus haut, les écritures institutionnelles dépendent moins à l'époque moderne de normes bien établies et généralement respectées que de conjonctures spécifiques et du zèle de ceux qui en sont responsables.

L'exemple genevois est sur ce point particulièrement frappant. Alors que tout un savoir-faire de l'enregistrement avait été créé et affiné au XVI^e siècle, il faut attendre la deuxième moitié du XVII^e siècle pour voir réapparaître, dans un premier temps et pour quelques années seulement (1667-1679), des index alphabétiques : ils ont le bord des pages découpées de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet (comme c'était le cas dans le « livre des excommuniés »), mais sont désormais organisés en fonction du nom de famille des personnes répertoriées⁸⁶. Ce n'est pourtant qu'au siècle suivant que des éléments de ce qui était en place aux premiers temps de la Réforme sont rétablis. Dès 1702, les index alphabétiques s'imposent comme une pratique normalisée pour l'ensemble du XVIII^e siècle, à l'exception de deux ans (1708-1709). Le modèle en est standardisé : les bords droits des pages sont toujours découpés et ils cumulent dorénavant des entrées par noms (de famille) et par matières.

La stabilisation des index qui intervient dès le début du XVIII^e siècle s'inscrit dans le contexte d'une reprise en main de la mémoire consistoriale et d'un

⁸⁶ AEG Consistoire R. 60 (1667-1671), Consistoire R. 61 (1671-1674), Consistoire R. 62 (1675-1677), Consistoire R. 63 (1677-1679).

processus de spécialisation des pratiques d'enregistrement de l'institution. À côté des index attachés aux registres de procès-verbaux dont il vient d'être question, un second répertoire est mis en place qui assume une fonction plus transversale. Davantage qu'un second index thématique, cet « Indice et extrait des matières importantes traitées dans le Venerable Consistoire » constitue, à partir de 1701, une sorte de procès-verbal parallèle, dans lequel sont transcrits des discussions qui ont eu lieu et des décisions qui ont été prises par les pasteurs et les anciens, en particulier au sujet des modes de fonctionnement du Consistoire⁸⁷. Or, on observe que nombre d'entre elles concernent précisément la question des registres et des fonctions du secrétaire. Outre la question de la révision des registres consistoriaux sur laquelle on reviendra, ce répertoire consigne notamment la résolution de former, d'une part, « un livre ou toutes les propositions seront enregistrées »⁸⁸ et, d'autre part, « un livre ou seront inscrits tous ceux qui sont interdits et rétablis à la Ste Cène »⁸⁹ ; il contient également la transposition d'un « Règlement sur la Charge de Secrétaire du Consistoire », adopté en 1712⁹⁰, qui impose à ce dernier la tenue simultanée de quatre registres : celui des personnes convoquées, celui des excommuniés et celui des personnes qui n'ont pas donné suite à une convocation, auxquels s'ajoute un recueil réunissant toutes les propositions émises durant les séances du Consistoire. Plus tard sera également envisagé d'établir un registre des règlements consistoriaux, décision qui n'a probablement jamais été réalisée, puisqu'on ne trouve pas trace d'un pareil livre⁹¹.

Ces décisions aboutissent néanmoins à la reconstitution du dispositif scripturaire d'encadrement de la discipline ecclésiastique qui était à l'œuvre au XVI^e siècle. Un équivalent du « livre des excommuniés » est en effet rétabli dès 1708⁹², que vient compléter à partir de 1711 un registre des personnes convoquées⁹³. Le livre des excommuniés organise l'information de manière similaire à son équivalent du XVI^e siècle, mais en manifestant une plus grande volonté de concision. Chaque page est structurée en quatre colonnes intitulées successivement : « date des interdictions », « interdits » (cette colonne enregistre chronologiquement le nom des excommuniés), « La manière » (c'est-à-dire : « absolue », « conditionnelle », « indéfinie »), « rétablissement » (cette colonne indique la date de la réintégration à la communion). Chaque exclusion de la cène correspond à une ligne différente : dans ces conditions, l'appréciation de la situation d'un excommunié à l'intérieur de la procédure disciplinaire s'effectue encore plus efficacement qu'au XVI^e siècle.

⁸⁷ AEG Consistoire R. Ann. 1 (1701 à 1726).

⁸⁸ Cette décision du 27 janvier 1707 figure dans AEG Consistoire R. 72, p. 59.

⁸⁹ Cette décision du 31 mars 1707 figure dans AEG Consistoire 72, p. 72.

⁹⁰ Ce règlement du 14 janvier 1712 figure dans AEG Consistoire 74, p. 37-38.

⁹¹ Cette décision du 25 février 1717 figure dans AEG Consistoire 76, p. 43 (voir aussi à ce sujet, p. 46-47).

⁹² « Rôle des interdits de la Cène » (AEG Consistoire R. Ann. 8 [1708-1721]).

⁹³ « Rôle des appelés au Consistoire » (AEG Consistoire R. Ann. 6 [1711-1716]).

Le « Rôle des appelés au Consistoire » témoigne de la même systématisation de l'information puisqu'il est également organisé en colonnes mentionnant successivement la date de la convocation, le nom de la personne concernée et la date de la comparution. Il permet donc de s'assurer en un coup d'œil de l'obéissance ou du mépris des citations à comparaître qu'adresse le tribunal ecclésiastique.

Entre 1711 et 1719, la pratique disciplinaire est ainsi à nouveau encadrée par quatre registres fonctionnant simultanément : celui des procès-verbaux, celui des individus convoqués, le livre des excommuniés et l'index des noms et des matières. Ce dispositif s'est éventuellement maintenu durant l'ensemble du XVIII^e siècle. Absentes entre 1722 et 1770, les listes de personnes convoquées et d'excommuniés réapparaissent en 1770 et sont conservées jusqu'en 1775 dans le premier cas et jusqu'en 1791 dans le second⁹⁴. Celles que l'on possède encore se présentent en partie sous forme de registre et en partie sous forme de feuilles volantes⁹⁵. Il est donc possible que l'interruption de près de cinquante ans dans le système d'encadrement scripturaire de la discipline soit due au caractère provisoire que revêtaient certaines de ces listes, en particulier celle des comparutions devant le Consistoire.

Élaboré au XVI^e siècle et reconstitué deux siècles plus tard, l'appareil scripturaire sur lequel le Consistoire genevois s'est appuyé en certaines périodes de son activité réalise en un sens la signification que porte l'étymologie de la notion de « contrôle ». Celle-ci est en effet tirée du latin médiéval « contrarotulus » et « désigne proprement un registre (rôle) tenu en double, l'un servant à vérifier l'autre (d'où *contre*) »⁹⁶. L'efficacité du contrôle exercé par le Consistoire repose en effet sur la complémentarité des différents registres tenus simultanément de manière à pouvoir s'étayer les uns les autres. La confrontation des informations qui figurent dans le registre des procès-verbaux et dans celui des excommuniés pour les années 1557, 1560 et 1562 permet d'établir que les écarts sont minimes et que les livres se complètent en effet étroitement⁹⁷.

Selon ce que les documents conservés nous laissent percevoir, l'infrastructure scripturaire que l'on peut observer à Genève n'a pas d'équivalent en Suisse romande. Les documents qui ont survécu et que notre inventaire a identifiés, ne révèlent par exemple, ailleurs qu'à Genève, aucune liste des individus convoqués ni aucun registre d'excommuniés⁹⁸. Ils permettent uniquement d'établir l'existence, et seulement à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, d'un certain

⁹⁴ L'ensemble de ces listes est regroupé sous la cote AEG Consistoire R. Ann. 9 (1770-1791).

⁹⁵ Sous la cote AEG Consistoire R. Ann. 9, on retrouve ainsi diverses listes : « Personnes a qui la Ste Cène a été interdite qui ne l'ont pas redemandée » ; « Liste des personnes interdites depuis 1790, qui n'ont pas redemandé la Ste Cène, et dont les noms de Pasteurs ne sont pas inscrits sur le Regitre [sic] ».

⁹⁶ Alain REY (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1992, p. 489.

⁹⁷ Christian GROSSE, « Rationalité graphique et discipline ecclésiastique », *art. cit.*, p. 550.

⁹⁸ Il faut cependant souligner qu'en ce qui concerne le Pays de Vaud, cette absence s'explique par le fait que les consistoires vaudois n'avaient pas la compétence d'exclure de la cène, celle-ci revenant au Consistoire suprême de Berne.

nombre d'index⁹⁹. La plupart de ceux que les fonds d'archives détiennent encore sont des index alphabétiques des individus mentionnés dans le registre, tel que ce « répertoire des noms des personnes, dont les affaires par devant le Venerable Consistoire de Morges, sont insérées dans ce registre », qui commence en 1724¹⁰⁰. Plusieurs de ces index sont aujourd'hui isolés¹⁰¹, soit du fait de leur rédaction aléatoire¹⁰², soit parce qu'ils ont été dressés sur des cahiers séparés, plus susceptibles de s'égarer¹⁰³. Dans certaines agglomérations d'importance, les secrétaires consistoriaux de la seconde moitié du XVIII^e siècle commencent cependant à accompagner systématiquement leurs registres d'index alphabétiques, souvent découpés sur la droite de la page pour mettre en évidence les lettres de l'alphabet : de tels instruments figurent ainsi dans tous les registres du Consistoire de Bienne, de 1754 à 1789, et dans tous ceux du Consistoire de Lausanne, de 1772 à la fin de l'Ancien Régime. Ici ou là, des secrétaires ont aussi pris l'initiative de joindre aux procès-verbaux des répertoires thématiques ou contenant la liste des sentences qui apparaissent dans le registre¹⁰⁴.

Si les procès-verbaux consistoriaux sont pris dans un réseau d'écritures plus dense à Genève qu'ailleurs en Suisse romande, partout l'exercice de la discipline ecclésiastique s'est en revanche appuyé également sur des listes constituées occasionnellement¹⁰⁵. Pour cette raison, elles ne sont que rarement conservées, mais elles sont fréquemment évoquées dans les sources consistoriales. Elles assument une double fonction : selon l'usage qui en est fait, elles peuvent constituer, soit des outils de rationalisation du travail disciplinaire, soit des moyens de sanction.

⁹⁹ Le premier est vraisemblablement le « Répertoire de Registre du Vénéral Consistoire d'Ormont dessus » qui accompagne le Registre du Consistoire de Démoret (1670-1748) (ACV Bda 102/2). Il s'agit cependant d'un index inachevé puisqu'il ne contient que la lettre « A ».

¹⁰⁰ ACV Bda 86/1. Registre du Consistoire de Morges (1724-1732).

¹⁰¹ Voir par exemple : Archives Bourgeoiales de La Neuveville, ABLN CXLIX/20.1. Registre de la Chambre consistoriale et matrimoniale (1760-1795) ; ACV Bda 103/16. Registre du Consistoire de Payerne (1784-1794) ; Archives de la paroisse de Tavannes, 5. 4. 41, Registre du consistoire de Tavannes et Châindon (1816-1851).

¹⁰² Exemple frappant : un registre du Consistoire de Moudon se termine sur des pages dont les bords sont découpés de manière à faire apparaître successivement les lettres de l'alphabet et qui ont donc été prévues pour accueillir un index, mais le secrétaire alors en fonction a continué à enregistrer les procès-verbaux sur ces pages de telle sorte qu'il n'y a pas d'index pour ce volume (Commune de Moudon, AFD 8, Registre du Consistoire de Moudon [1760-1770]) !

¹⁰³ ACV Bda 86/2. Registre du Consistoire de Morges (1733-1734) ; ACV Bda 65/5. Registre du Consistoire de Granges (1768-1781) ; ACV Bda 65/6. Registre du Consistoire de Granges (1781-1792).

¹⁰⁴ ACV Bda 105/3. Livre du Consistoire de Vufflens-la-Ville (1732-1785) ; ACV Bda 116/3. Registre du Consistoire de Romainmôtier (1777-1789) ; Paroisse d'Yvonand 22. Livre du Consistoire de Rovray (1748-1765).

¹⁰⁵ La question des listes et de leurs usages a fait l'objet d'une discussion étendue depuis le travail de Jack GOODY (*La Raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, trad. et présentation de Jean Bazin et Alban Bensa, Paris, Minuit, 1979 [1977], en particulier p. 140-197) ; voir à ce sujet Pierre CHASTANG, *La ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier, op. cit.*, p. 279-315.

Dans la première perspective, elles peuvent servir à l'identification de groupes particulièrement visés par l'action consistoriale. Ce faisant, elles permettent cependant aussi d'objectiver des situations et d'adapter en conséquence la réponse des institutions. En ce sens, elles représentent des instruments aussi bien de connaissance que de pouvoir. La manière dont Calvin les utilise est à cet égard très révélatrice. En certaines occasions, il dresse lui-même des listes dans le cadre de sa propre activité au sein du Consistoire. L'une d'elle a d'ailleurs été sauvée de l'oubli : il s'agit d'une simple note portant les noms de neuf personnes, parfois suivis d'une brève caractérisation des conduites qui leur sont reprochées (« inconsistant et variable », « detracteur et calumnieux », « immodéré en ses affections ») ; ces noms sont accompagnés de signes, qui sont sans doute des aide-mémoires faisant référence à la procédure que le Consistoire leur a réservée¹⁰⁶. Mais Calvin mobilise aussi ces listes à diverses reprises pour légitimer les demandes d'interventions qu'il adresse aux magistrats. Il obtient ainsi en 1552 que des excommuniés désignés sur une liste soient convoqués par les autorités¹⁰⁷. De manière plus significative encore, il réclame trois ans plus tard que soit composé « un role » de ceux qui sont « obstinez » dans leur péché, afin de pouvoir non seulement « les exhorter », mais aussi « en faire edict pour l'advenir comme on se gouvernera »¹⁰⁸. Il y a donc ici un lien direct entre la connaissance des faits que la liste isole en un phénomène cohérent et l'ajustement de la capacité des institutions à réagir à ces faits, puisqu'une loi visant les pécheurs impénitents sera effectivement promulguée¹⁰⁹.

L'établissement de telles listes constitue un usage largement diffusé puisqu'il s'observe aussi bien dans les pratiques du Consistoire de Genève¹¹⁰ que dans celles d'autres consistoires de Suisse romande¹¹¹, mais également de

¹⁰⁶ *Joannis Calvinii Opera quae supersunt omnia* (désormais *CO*), éd. établie par Guillaume Baum, Edouard Cunitz et Edouard Reuss, Brunswick, 59 t., Berlin, C. A. Schwetschke et fils, 1863-1900, t. 20, c. 531.

¹⁰⁷ AEG R.C. 46, f. 326v (22 décembre 1552).

¹⁰⁸ *CO*, t. 21, c. 607 (30 mai 1555).

¹⁰⁹ Voir à ce sujet : Christian GROSSE, « “Obstinés et incorrigibles”. L'impénitence devant le Consistoire de l'Église de Genève (XVI^e siècle) », dans Françoise BRIEGEL et Michel PORRET (éd.), *Le criminel endurci. Récidive et récidivistes du Moyen Âge au XX^e siècle*, Genève, Droz, 2006, p. 81-91.

¹¹⁰ Pour d'autres exemples : *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, t. 3 (1547-1548), publ. par Thomas A. LAMBERT et Isabella M. WATT ; sous la dir. de Robert M. KINGDON ; avec la collab. de Wallace McDONALD, Genève, Droz, 2004, p. 44, 142, 160, 169, 197, 233, 332, 362 ; *ibid.*, t. 9 (15 février 1554-31 janvier 1555), publ. par Isabella M. WATT, Wallace McDONALD et Jeffrey R. WATT ; avec la collab. de James S. COONS ; sous la dir. de Lee Palmer WANDEL, Genève, Droz, 2015, p. 46, 51, 159, 181, 276.

¹¹¹ Voir par exemple la liste des individus qui ont accompli une réparation publique qui est conservée dans les archives du Consistoire de Bienne (Archives municipales de Bienne, AMun Bienne, 1, 141, CLI, 1-61) ou les nombreuses utilisations de listes par le Consistoire de Lausanne (Archives de la Ville de Lausanne [désormais : AVL], E.158. « Livre et memorial du Venerable Consistoire de la Ville de Lausanne » Registre du Consistoire de Lausanne [1703-1710], p. 129 ; AVL E.160. Registre du Consistoire de Lausanne [1715-1721], p. 137, 213-214, 264 ; AVL E.161. Registre du Consistoire de Lausanne [1722-1728], p. 42 ; ACV Bi 5bis/2. Registre du Venerable Consistoire de Lausanne [1736-1743], p. 305 ; ACV Bi 5bis/4. Livre du Venerable Consistoire de Lausanne [1753-1761], p. 254-255, etc.).

France¹¹². Les listes n'interviennent toutefois pas uniquement dans les procédures internes des tribunaux ecclésiastiques ou dans les rapports de ces derniers avec les autorités civiles. Certaines d'entre elles prennent parfois une dimension publique et revêtent alors une fonction punitive, en attachant une marque d'infamie aux noms qui y sont mentionnés. Si l'un des registres du Consistoire de Château-d'Ex contient ainsi le relevé des paroissiens trop portés sur la boisson auxquels la fréquentation des tavernes a été interdite¹¹³, les noms des individus épinglés pour ce motif peuvent également se trouver affichés au vu de tous, en particulier dans ces mêmes tavernes. De même que la justice peut ordonner que les noms des bannis soient publiquement affichés, de même les noms de ceux qui fréquentent trop assidûment les tavernes et qui s'y ruinent peuvent-ils faire l'objet d'une dénonciation publique sous la forme d'un « tableau » où ils sont identifiés. Les ordonnances pour la Seigneurie de Valangin décrètent ainsi en mai 1588, au sujet de « ceulx qui despendent [sic pour « dépensent »] leurs biens par les tavernes » que « seront faictes des tablettes esquelles seront inscriptz lesdictz malvivantz »¹¹⁴. On retrouve cet usage à Bex, dans le Pays de Vaud, où un habitant est auditionné par le Consistoire pour « avoir osé entreprendre de rayer son nom d'entre les autres ivrognes au rôle qui a été affigé chez les hôtes »¹¹⁵. À Genève, où la Compagnie des pasteurs réclame en 1579 que cet instrument de stigmatisation des alcooliques soit introduit à l'exemple de ce qui se pratique dans les territoires bernois¹¹⁶, il existe d'autres types d'affichages publics : ainsi le Consistoire obtient des magistrats « de faire ung tableau pour y apposer par escript » le nom des coupables qui ont fui la ville pour échapper à ses poursuites¹¹⁷.

¹¹² Janine ESTÈBE et Bernard VOGLER, « La genèse d'une société protestante : étude comparée de quelques registres consistoriaux languedociens et palatins vers 1600 », *Annales ESC*, 31/2 (1976), p. 367 ; Raymond A. MENTZER, « *Disciplina nervus ecclesiae* : the calvinist reform of morals at Nîmes », *Sixteenth-Century Journal*, 18/1 (1987), p. 96.

¹¹³ ACV Bda 23/4. Livre consistorial de Château-d'Ex (1649-1650).

¹¹⁴ *Les sources du droit du canton de Neuchâtel. Les sources directes*, *op. cit.*, t. 1, p. 295.

¹¹⁵ *Histoire de Bex*, publ. par A. MILLIoud, t. 2 : *Le Consistoire de Bex : 1659-1691*, Bex, E. Oppliger, 1914, p. 176 (21 février 1679). Il est également question de ces listes publiques en 1682 (*ibid.*, p. 197-198). Sur l'alcoolisme et sa répression par le Consistoire de Lausanne dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, voir : Nicole STAREMBERG, *Du buveur à l'ivrogne : le Consistoire de Lausanne face à l'abus d'alcool, 1754 à 1791*, Lausanne, Éd. du Zèbre, 2006.

¹¹⁶ *Registres de la Compagnie des Pasteurs de Genève*, publ. par Jean-François BERGIER *et al.*, 14 t., Genève, Droz, 1962-2013, t. IV, p. 303 (3 novembre 1579).

¹¹⁷ AEG Consistoire R. 14, f. 144v (19 de janvier 1559). Cette mesure est effectivement appliquée puisque le Consistoire demande ensuite régulièrement que des noms soient inscrits dans ce « tableau » (AEG Consistoire R. 14, f. 151v, 152 [26 janvier 1559] ; Consistoire R. 15, f. 9 [16 février], 15v [23 février], 46v [23 mars], 58v [6 avril 1559] ; Consistoire R. 16, f. 208, 212v [9 novembre 1559], 261 [11 janvier 1560]).

RÉVISER ET CONSERVER LES REGISTRES

Autour des procès-verbaux des séances s'est donc développé un réseau d'écrits plus large qui prend en charge de multiples fonctions dans le cadre de la procédure disciplinaire. Il constitue à la fois un instrument de systématisation de l'action disciplinaire, d'objectivation des conduites qu'elle s'efforce de corriger et un dispositif de sanction. L'axe central de la mémoire consistoriale demeure cependant toujours le registre qui renferme les procès-verbaux. Bien que, dans les faits, comme on l'a observé plus haut, de nombreuses séries de registres soient interrompues par des lacunes, des procédures ont été mises en place dès le XVI^e siècle pour garantir à la fois que leur rédaction soit assurée de manière continue par les secrétaires et que les livres qui les contiennent soient bien conservés – c'est-à-dire pour que les deux étapes qui rendent possible la formation d'une archive consistoriale cohérente s'enchaînent correctement.

Les « Lois consistoriales destinées au Pays de Vaud », du 25 mai 1598 expriment bien cette préoccupation. L'un des articles vise en effet explicitement chacune de ces deux étapes, auxquelles il ajoute cependant une troisième. Il stipule, d'une part, « qu'on aye des manuels où toutes les causes soyent diligemment enregistrées » et, d'autre part, dans le prolongement direct de la précédente disposition, que ces écritures soient « par le ministre secrettement gardées pour aux visites voir la diligence qu'on fait au chastiment des vices »¹¹⁸. Ces dispositions prévoient donc bien la rédaction et la conservation des registres, mais arriment ces opérations à une procédure de surveillance de l'activité consistoriale par l'autorité supérieure : annuellement, un « visitateur » est en effet chargé d'inspecter la conduite de la paroisse dans son ensemble et, parmi ses tâches, figure aussi la vérification des livres tenus par le secrétaire ou le pasteur¹¹⁹. Le registre ne constitue par conséquent pas seulement un instrument de contrôle des paroissiens, mais aussi un moyen de supervision de l'activité disciplinaire elle-même. Un texte ultérieur (1640) encadrant cette activité reprend ces dispositions et en explicite certains motifs : il s'agit pour les autorités en partie de « cognoistre la diligence, ou negligence de chasque Consistoire », et, en partie aussi, de tenir « tant meilleur compte des amendes qui auront esté perceuës »¹²⁰. Les autorités percevant une fraction du produit de ces amendes, elles sont immédiatement intéressées à la rigueur avec laquelle ces dernières sont enregistrées et préservées.

¹¹⁸ Regula MATZINGER-PFISTER, *Les sources du droit du Canton de Vaud, C. Époque bernoise*, t. 1, *op. cit.*, p. 216.

¹¹⁹ Sur ces visites, voir Henri VUILLEUMIER, *Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, 4 vol., Lausanne, éd. de la Concorde, 1927-1933, t. 2, p. 300-304 et Gilbert MARION, *Paroisses et pasteurs de la Broye au XVIII^e siècle. La Classe de Payerne, 1675-1798*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1990, p. 143-147.

¹²⁰ *Loix et ordonnances du consistoire de la ville de Berne, op. cit.*, 1640, p. 65-66.

En ce qui concerne la conservation des registres, les ordonnances ecclésiastiques vaudoises s'en sont tenues au principe selon lequel ces derniers demeurent en la possession des paroisses¹²¹. Mais les dispositions relatives à ce point sont restées longtemps vagues et ce n'est qu'au XVIII^e siècle que des règles plus précises sont édictées. Elles stipulent que les registres soient déposés « dans la Maison de Cure » et qu'on y place un « coffre ou un [sic] armoire, pour y conserver les livres appartenans au Consistoire ou à l'Église »¹²². C'est sans doute ces dispositions qui sont à l'origine de la meilleure conservation des documents consistoriaux que l'on peut observer à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle dans le Pays de Vaud. Pour que se constitue et perdure une archive, il faut en effet que se mette en place un système cohérent qui lie rédaction, volonté de conservation et infrastructure permettant cette conservation – aussi rudimentaire que soit cette infrastructure (un coffre, une armoire). On constate de manière semblable qu'une série ininterrompue de registres de naissance, mariage et décès ne parvient à se constituer à Genève qu'à partir du moment où l'on prévoit d'équiper les chaires d'armoires dans lesquelles ils pouvaient être gardés¹²³.

À Genève, l'existence d'une série de registres consistoriaux exceptionnellement bien conservée est vraisemblablement due en partie au moins au fait que des dispositions ont été prises dès 1544 pour obliger les secrétaires à déposer leurs livres à l'Hôtel de Ville¹²⁴. Si un cadre est ainsi mis en place dès les premiers temps de l'activité du Consistoire à Genève pour assurer la pérennité de ses archives, le XVIII^e siècle correspond, ici aussi, à une période de reprise en main des mécanismes de révision et de conservation des registres¹²⁵. Dans les premières années du siècle des Lumières, le Consistoire instaure ainsi une procédure d'examen des registres tenus par son secrétaire : un pasteur et un ancien rapportent par exemple en 1703 avoir vu les registres et les avoir « trouvez en assés bon estat »¹²⁶. Cette procédure est ensuite perfectionnée, puisque l'on décide d'effectuer cet examen « de trois mois en trois mois »¹²⁷ et de le conduire en confrontant le brouillard du

¹²¹ « Demeureront tels registres tousjours dans la Parroisse » (*ibid.*).

¹²² *Recueil d'ordonnances pour les Églises du Pays-de-Vaud*, Berne, de l'Imprimerie de LL.EE., 1758, p. 29.

¹²³ Christian GROSSE, « Techniques de l'écrit et contrôle social à l'époque moderne », *art. cit.*, p. 24-25.

¹²⁴ *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, *op. cit.*, t. 2, p. 7 (25 septembre 1544) ; voir aussi *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, *op. cit.*, t. 4, p. XIX-XX.

¹²⁵ La systématisation du classement archivistique s'impose au XVIII^e siècle à Genève comme ailleurs en Suisse romande ; voir à ce sujet Salomon RIZZO, « Un petit État désire de se bien limiter avec ses voisins, surtout quand ce sont de grands princes... ». *Contexte et acteurs du traité de limites de Paris de 1749 : les travaux d'approche genevois (1719-1725)*, Département d'histoire générale de l'Université de Genève, Genève, 2003 (mémoire de licence dactylographié), p. 16-24 et, dans une perspective plus générale, Gilbert COUTAZ, *Archives en Suisse : conserver la mémoire à l'ère numérique*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2016, p. 46.

¹²⁶ AEG Consistoire R. 71, p. 19 (26 juillet 1703). Notons qu'il était arrivé à Calvin lui-même de s'atteler à la relecture et à la correction des procès-verbaux : *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, *op. cit.*, t. 2, p. 214, n. 1273, 1275, 1276.

¹²⁷ AEG Consistoire R. Ann. 1, p. 191 (31 décembre 1716).

registre à sa version définitive¹²⁸. Cette méthode se maintient dès lors jusqu'à la fin du siècle¹²⁹, même si un relâchement de la périodicité conduit en 1728 le Consistoire à l'adapter en n'exigeant pas plus qu'une révision tous les six mois¹³⁰.

Cette attention plus minutieuse à la tenue des registres s'accompagne de l'adoption de nouvelles mesures en vue d'améliorer leur conservation. Après avoir exprimé une première fois en 1740 des préoccupations sur l'état de la collection des registres – désormais déposée à la Bibliothèque de l'Académie – et au sujet de son accessibilité¹³¹, le Consistoire reprend la question à la fin des années 1760 et au début de la décennie suivante : il s'aperçoit en effet à cette époque que la série est fragmentaire parce que les magistrats prélèvent parfois des registres dans le cadre de leurs fonctions¹³². Une solution est finalement trouvée quand le gouvernement de la ville concède et aménage l'une des chapelles de la cathédrale Saint-Pierre afin de pouvoir y héberger tout le corpus des registres consistoriaux de manière centralisée¹³³.

Le besoin de mieux assurer la concentration de l'ensemble des registres et de les rendre plus facilement disponibles est en partie au moins lié au processus de judiciarisation du Consistoire. Les nouveaux modes de fonctionnement qu'il adopte tolèrent par exemple, à partir de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, la présence d'avocats auprès des personnes convoquées, avant de la rendre obligatoire¹³⁴. De plus, la réorientation de ses priorités favorise une concentration des affaires qu'il traite dans le domaine du contentieux matrimonial, qui fait l'objet d'un encadrement juridique très précis¹³⁵. Mais l'attention plus grande accordée à la conservation des registres peut être également liée à un usage désormais aussi statistique qui en est fait¹³⁶. Enfin, les mesures de sauvegarde de l'archive consistoriale se multipliant au XVIII^e siècle, aussi bien à Genève qu'en territoire vaudois, on ne peut exclure que se développe également à ce moment-là une conception patrimoniale de la collection des registres, qui contribue, comme leur ornement

¹²⁸ AEG Consistoire R. 77, p. 85 (29 septembre 1718), p. 138-139 (29 décembre 1718).

¹²⁹ Voir par exemple : AEG Consistoire R. 92, p. 45 (27 octobre 1785).

¹³⁰ AEG Consistoire R. 80, p. 199 (30 décembre 1728).

¹³¹ AEG Consistoire R. 83, p. 257 (29 septembre 1740), p. 272 (1^{er} décembre 1740).

¹³² AEG Consistoire R. 89, p. 99 (18 mai 1769), 221 (11 avril 1771), 314 (25 juin 1772), 330 (27 août 1772).

¹³³ AEG Consistoire R. 89, p. 375-376 (1^{er} avril 1773), p. 385 (6 mai 1773). Cette chapelle posera par la suite des problèmes d'humidité qui la rendront impropre à la conservation des registres (AEG Consistoire R. 92, p. 2 [9 juin 1785]).

¹³⁴ Salomon RIZZO, « “Qui refusera la réconciliation sera interdit de la Sainte Cène” : entre exclusion et intégration, la régulation consistoriale des conflits sociaux à Genève, dix-septième – dix-huitième siècles », dans Raymond A. MENTZER, Philippe CHAREYRE, Françoise MOREIL (éd.), *Dire l'interdit*, op. cit., p. 198.

¹³⁵ Voir à ce sujet l'introduction de la partie genevoise de l'inventaire.

¹³⁶ AEG Consistoire R. 92, p. 57 (5 janvier 1786), 163 (11 janvier 1787), 304 (10 janvier 1788).

plus élaboré évoqué plus haut, à rehausser une institution qui fait à cette époque davantage l'objet de contestations.

UNE MÉMOIRE INSTITUTIONNELLE

Ce qui se constitue ainsi dans les faits est donc bien une mémoire institutionnelle. Telle est en effet la manière dont les ordonnances vaudoises envisagent par exemple les registres puisqu'elles prescrivent qu'ils doivent « servir de mémoire et de tesmoignage digne de foy de tout ce que s'y seroit passé »¹³⁷. Cette qualification est d'ailleurs reprise mot pour mot en tête d'un registre et comme dressée contre l'expérience de la perte des registres et de la disparition de l'archive institutionnelle qu'elle entraîne : « Ledit present regitre commencé le 18^e decembre 1721 pour servir de mémoire et de témoignage de ce qui l'y pourra passer. D'autant plus que la plus part des regitres precedens se trouvent égarez par la mort des secretaires. »¹³⁸

Cette mémoire est pourvue de plusieurs fonctions. Elle est bien sûr, d'abord et avant tout, un instrument pragmatique mis au service de la persévérance avec laquelle le Consistoire s'applique à suivre les pécheurs jusqu'à obtenir leur amendement et de la rigueur avec laquelle il conduit ses procédures. Rendant compte auprès de son autorité supérieure de son action sur un paroissien particulièrement récalcitrant, le Consistoire d'Agiez et d'Arnex écrit ainsi : « Nos registres font foi [...] comme les exhortations, les motifs de la religion et tout ce qu'il est possible d'employer de moyens, n'a rien pu sur cet homme »¹³⁹. Cette mémoire est par conséquent régulièrement consultée à la recherche des antécédents de chaque affaire. C'est le plus souvent le secrétaire qui est chargé de mener des enquêtes dans les procès-verbaux antérieurs : on ordonne ainsi à celui de Genève de « chercher les vieux protocoles »¹⁴⁰ ou de « chercher sur le registre »¹⁴¹. Parfois ce sont des enquêtes collectives qui sont menées quand le Consistoire ordonne à un ministre et à un ancien de se joindre au secrétaire pour réaliser la recherche¹⁴².

¹³⁷ *Loix et ordonnances du consistoire de la ville de Berne, op. cit.*, 1640, p. 65.

¹³⁸ ACV Bda 4/5. Registre du Consistoire de Bussy (1721-1748).

¹³⁹ ACV Bda 2/1. Livre ou registre du venerable consistoire d'Agiez et d'Arnex (1740-1797), p. 225 (4 janvier 1791).

¹⁴⁰ *Registres du Consistoire au temps de Calvin, op. cit.*, t. V, p. 183 (21 août 1550) ; voir aussi *ibid.*, t. III, p. 134, n. 845.

¹⁴¹ AEG Consistoire R. 14, f. 9v (23 juillet 1562) et annotations, f. 2v (mars 1562).

¹⁴² AEG Consistoire R. 16, f. 247v (28 décembre 1559). Pour d'autres exemples de recherches dans les anciens protocoles consistoriaux genevois : *Registres du Consistoire au temps de Calvin, op. cit.*, t. III, p. 173, n. 1046, p. 239 (17 novembre 1547) ; AEG Consistoire R. 12, f. 91 (31 août 1557), Consistoire R. 14, f. 118 (20 décembre 1558), 125v (22 décembre 1558), Consistoire R. 16, f. 255 (4 janvier 1560) ; Consistoire R. 17, f. 26v (14 mars 1560), 186v (28 novembre 1560).

Ces vérifications dans les procès-verbaux permettent d'établir les faits et d'avancer des éléments de preuves dans le dialogue que le Consistoire noue avec ceux qu'il auditionne. Les anciens protocoles peuvent être ainsi mobilisés dans le cours même de l'échange : tandis qu'une femme qui a récemment participé à la communion malgré l'interdiction qui lui en avait été faite, refuse de reconnaître, en octobre 1560, avoir dit à sa belle-sœur, en lui arrachant la bible de la main, « que le diable la luy fichast au ventre », le secrétaire fouille les anciens procès-verbaux et peut lui répliquer sur-le-champ qu'il a « cherché sus le registre auquel il a trouvé que, de jeudy xxiii^e de may dernier, elle fut chargée d'havoir dict cela, et quant et quant il fut veriffié, au moyen de quoy la cene luy fut deffendue »¹⁴³. Confronté à une demande de divorce d'une autre femme, en avril 1762, le Consistoire de Lausanne peut de la même façon lui démontrer qu'en octobre 1759, « ainsy que cela se peut voir dans le registre de cette vén. Chambre à la datte sus cottée », il a déjà refusé d'entrer en matière au sujet de cette demande et qu'il n'a depuis pas ménagé ses efforts, « veillant toujours sur ce ménage désuni »¹⁴⁴.

Le registre apporte ainsi la preuve de la continuité de l'action disciplinaire – ou de l'endurcissement du pécheur dans ses erreurs. Dans ce dernier cas, il permet d'apporter la démonstration que le pécheur en question est « du tout incorrigible »¹⁴⁵ et de justifier le renforcement des sanctions prononcées à son encontre. Mais le registre peut aussi servir à des fins préventives, comme lorsque le Consistoire décide de faire « enregistrer [...] dans le livre consistorial, pour mémoire future » le récit des violences d'un « misérable endureci »¹⁴⁶. Il faut cependant encore observer que si les informations « dignes de foy » que contient cette mémoire institutionnelle peuvent être mobilisées par le Consistoire contre les paroissiens, ces derniers sont en réalité également intéressés à son existence. Ils peuvent en effet y avoir recours, par exemple pour prouver leur conversion à la religion réformée¹⁴⁷ ou pour attester de la désertion d'un mari et libérer ainsi l'épouse abandonnée de son ancien lien matrimonial¹⁴⁸. En ce sens, la mémoire consistoriale n'a pas que des fins répressives : c'est bien d'une mémoire collectivement construite, liée à un ensemble d'intérêts, dont il s'agit.

Instrument de l'efficacité disciplinaire et ressource pour les paroissiens, la mémoire que constituent les registres revêt aussi une dimension infamante. La mention d'un individu dans les procès-verbaux ternit sa réputation. On sait que c'est pour préserver la renommée de certains membres de la communauté

¹⁴³ AEG Consistoire R. 17, f. 161 (10 octobre 1560).

¹⁴⁴ ACV Bi 5bis/5. Registre du Consistoire de Lausanne (1761-1772), p. 39.

¹⁴⁵ AEG Consistoire R 12, f. 94 (2 septembre 1557).

¹⁴⁶ ACV Bda 2/1. Livre ou registre du venerable consistoire d'Agiez et d'Arnex (1740-1797), p. 48-49 (1^{er} juin 1755).

¹⁴⁷ AVL E.161. Registre du Consistoire de Lausanne (1722-1728), p. 1.

¹⁴⁸ ACV Bi 5bis/1. Registre du Venerable Consistoire de Lausanne (1728-1735), p. 22.

appartenant à son élite que le Consistoire d'Utrecht évite d'enregistrer certaines affaires¹⁴⁹. Des dispositifs sont néanmoins prévus pour accorder une forme de «droit à l'oubli» à ceux qui sont inscrits dans les registres. En France, le synode national de Figeac (1579) décrète ainsi que «toutes fautes reconnues et réparées seront ôtées des livres des Consistoires, hormis celles, qui étant conjointes avec rebellion, auroient été censurées de suspension de la Cène, ou excommunication»¹⁵⁰. Certains consistoires locaux ont effectivement mis en application ce règlement¹⁵¹. En Suisse romande, l'effacement des procès-verbaux n'est nulle part prévue officiellement, mais il existe des cas où ce type de procédé a néanmoins été utilisé. Les pages relatant un conflit au sein du Consistoire de Bex ont par exemple été recouvertes de feuilles blanches, sur ordre du Consistoire suprême de Berne : le souvenir des dissensions internes qu'elles relataient est ainsi voué à disparaître¹⁵². Il est aussi fort possible que les premiers feuillets découpés d'un cahier du Consistoire de Rossinière l'aient été pour supprimer le souvenir de certaines affaires¹⁵³. Par ailleurs, l'enregistrement lui-même peut fonctionner comme dispositif d'oubli. Dans les conflits que le Consistoire s'efforce d'apaiser et qui constituent généralement un tiers des affaires sur lesquelles il intervient, l'accord de réconciliation entre les parties – lorsqu'il peut être obtenu – stipule très souvent que les paroles, voire les injures, qui ont été échangées soient définitivement couvertes d'un oubli qui a valeur juridique : les parties n'ont dès lors plus la possibilité d'en évoquer le souvenir. Le procès-verbal constitue dans ce cas le garant de cette clause : «toutes paroles aigres et injurieuses entre les parties proférées seront entièrement assoupies et enlevées sans préjudice de l'honneur d'aucun», ordonne par exemple le Consistoire de Bex¹⁵⁴.

¹⁴⁹ Judith POLLMANN, «Off the Record: Problems in the Quantification of Calvinist Church Discipline», *art. cit.*

¹⁵⁰ Isaac d'HUISSIEU, *La Discipline ecclésiastique des Églises réformées de France*, Amsterdam, Jaques Desbordes, 1710, p. 176.

¹⁵¹ Solange BERTHEAU, «Le Consistoire dans les Églises réformées du Moyen-Poitou au XVII^e siècle», *art. cit.*, p. 527-528.

¹⁵² ACV Bda 15/2. Registre du Consistoire de Bex (1749-1764).

¹⁵³ Commune de Rossinière, Armoire B, rayon 1, n^o 7/1, Registres du Consistoire (1614-1622), 4^e cahier.

¹⁵⁴ *Le Consistoire de Bex: 1659-1691*, *op. cit.*, p. 187 (18 mai 1680) ; pour d'autres exemples dans le registre du même Consistoire : p. 110 (17 août 1671), 117 (23 août 1672), 186-187 (14 mai 1680), 208 (7 février 1681), 210 (18 mars 1687), 214 (20 février 1688) ; sur l'activité de pacification des Consistoires en Suisse romande : Christian GROSSE, «Des querelles "dispendieuses et ruineuses". Les limites de la régulation consistoriale des conflits comme instrument de lutte contre l'appauvrissement des familles», dans André HOLENSTEIN *et al.* (éd.), *Richesse et pauvreté dans les républiques suisses au XVIII^e siècle. Actes du colloque de Lausanne des 23-25 novembre 2006*, Genève, Slatkine, 2010, p. 51-63 ; ID., « "Pour bien de paix". La régulation des conflits par les consistoires en Suisse romande (XVI^e-XVII^e siècles) », dans Jean-Luc CHABOT, Stéphane GAL, Christophe TOURNU (éd.), *Figures de la médiation et lien social*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 85-107 ; ID., «Les Consistoires réformés et le pluralisme des instances de régulation des conflits (Genève, XVI^e siècle)», dans Claire DOLAN (dir.), *Entre justice et justiciables : les auxiliaires de la justice du Moyen Âge au XX^e siècle*, Saint-Nicholas, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 627-644.

Mais cette mémoire n'a pas seulement des fonctions pratiques ; elle est aussi dotée d'une forte dimension symbolique. Si elle rend « témoignage », ce n'est pas uniquement à destination des usagers de la discipline ecclésiastique ou des autorités supérieures. Le registre, avec la longue suite d'affaires, d'auditions et de décisions qu'égrènent ses procès-verbaux, doit être aussi envisagé sous l'angle de son caractère narratif : il construit en effet un récit collectif qui a pour objectif de rendre compte des tribulations d'une paroisse locale engagée dans le cheminement spirituel du péché, de la pénitence et du retour en grâce – cheminement qui est alors conçu comme étant le lot de toute communauté humaine. C'est au fond ce processus, toujours recommencé, jamais achevé, que le registre rapporte, au-delà des circonstances et péripéties de chacune des affaires particulières qu'il résume. Le destinataire ultime de ce récit, ce ne sont pas les générations successives qui pourront consulter l'archive consistoriale, mais bien le divin lui-même. C'est à Dieu, en fin de compte, que le registre rend véritablement « témoignage ».

Ce statut des registres consistoriaux, en tant qu'archive de nature essentiellement spirituelle, placée sous le regard divin, les formules initiales qu'ils contiennent souvent, le soulignent clairement. Une quarantaine de ceux qui composent le corpus des registres suisses romands débutent en effet par une formule qui consacre au divin, à la fois le volume lui-même et toute l'action dont il accumule patiemment la mémoire. L'expression qui revient le plus régulièrement est « Au nom de Dieu », suivie le plus souvent du terme hébreu « amen » ou de son équivalent français, « ainsi soit-il ». L'ajout de cet appendice indique assez nettement le statut de cette formule initiale : cette brève invocation est en réalité une prière. Elle constitue, dans le registre, le reflet de la prière collective que les membres de nombreux consistoires prononcent en général en début et en fin de séance¹⁵⁵.

¹⁵⁵ En Suisse romande, la pratique est clairement établie dans le comté de Neuchâtel (François CLERC, *La Discipline des Églises de la souveraineté de Neuchâtel et Valangin [1712]*, Neuchâtel, Secrétariat de l'Université, 1959, p. 38 ; Michèle ROBERT, *La justice consistoriale dans le Pays de Neuchâtel [1547-1848]*, *op. cit.*, p. 99) et dans le Pays de Vaud, au moins localement (ACV Bda 2/1. Livre ou registre du vénérable consistoire d'Agiez et d'Arnex [1740-1797], p. 2 ; ACV Bda 47/2. Manuel du Consistoire de Dompierre [1734-1786], f. 1v-2v) ; à Genève, elle semble n'avoir été introduite qu'en 1721 (« Prières. Du 23 janvier 1721. On a résolu de commencer les céances [sic] du Vénérable Consistoire pendant tout le cours de l'année par une prière à Dieu qui sera prononcée par le Modérateur, suivant un formulaire court » [AEG R. Consistoire. Ann. 1, p. 161]). En France, comme dans les communautés réformées exilées en Wallonie, elle est également adoptée (Philip BENEDICT et Nicolas FORNEROD [éd.], *L'organisation et l'action des Églises réformées de France [1557-1563]*, *op. cit.*, p. 305, François FRANCILLON [éd.], *Livre des délibérations de l'Église réformée de l'Albenc [1606-1682] : édition du manuscrit conservé à la Bibliothèque d'étude et d'information, Fonds Dauphinois, Grenoble, cote R 9723*, Paris, H. Champion, 1998, p. 197, 239, 275 ; Philippe CHAREYRE, « On Consistorial Diversity », dans Karen E. SPIERLING, Erik A. DE BOER, R. Ward HOLDER [éd.], *Emancipating Calvin. Culture and Confessional Identity in Francophone Reformed Communities. Essays in Honor of Raymond A. Mentzer, Jr.*, Leiden, Brill, 2018, p. 70 ; *Le Consistoire de l'Église wallonne de Rotterdam, 1681-1706*, éd. annotée des Actes et présentation historique par Hubert Bost, Paris, Champion, 2006, p. 37, 58, 64, 66, 89, etc.).

Cette prière indique que tout ce qui se passe dans les séances qui suivent a le divin pour destinataire, que ce qui s’y déroule doit, en d’autres termes, être exclusivement dédié à servir la gloire de Dieu – «*solī Deo gloria*», une formule que l’on retrouve fréquemment, avec des variantes, dans les registres vaudois ou neuchâtelois. Mais elle a également pour fonction d’instituer une relation rituelle en signifiant la présence du divin au sein de l’assemblée que forment ensemble aussi bien les membres du Consistoire que les personnes qu’ils interrogent. La brève formule «*Au nom de Dieu*», très fréquente en tête des registres romands, fait directement référence au verset de l’évangile de Matthieu 18, 20, dans lequel le Christ promet que «*là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis au milieu d’eux*». Par-delà cette référence biblique, elle renvoie aussi à la liturgie qui, selon sa version calvinienne, interprète ce verset, dans le cadre de la prière d’intercession, en rappelant aux fidèles que «*nous sommes instruitz, par la doctrine de [Jesus Christ] et de ses Apostres, de nous assembler en son Nom, avec promesses, qu’il sera au milieu de nous, et qu’il sera nostre Intercesseur envers toy, pour impetrer et obtenir toutes choses, dont nous consentirons sur la terre*»¹⁵⁶. La prière d’intercession expose ici l’idée centrale de la représentation réformée de la présence divine : ce ne sont pas les lieux, mais les rassemblements de fidèles réunis «*au nom de Dieu*» qui constituent l’espace par excellence de cette présence¹⁵⁷. Le renvoi à la liturgie est d’ailleurs explicite dans certains registres qui citent textuellement l’invocation initiale de tous les cultes réformés où elle assume la même fonction d’institution de la présence divine au cœur de l’assemblée, en vertu de la promesse christique : «*Nostre ayde et commencement soit au nom de Dieu, qui a faict le Ciel et la terre, amen*»¹⁵⁸.

Invoquer le «*nom de Dieu*» en ouverture de quelque assemblée que ce soit – pour célébrer le culte ou mettre en œuvre la discipline ecclésiastique – revient donc à se placer rituellement en présence, mais aussi sous la vigilance du divin. Les formules d’ouverture plus développées de certains registres insistent toutes sur ces deux aspects. Plusieurs rappellent ainsi que la crainte de Dieu constitue la vertu qui gouverne tant la vie du chrétien que la conduite du Consistoire («*Le commencement de sagesse / C’est craindre Dieu*»), tandis que d’autres placent l’action consistoriale immédiatement sous la direction du divin : «*Dieu veuille conduire toutes choses pour la gloire, pour l’édification de cette Église et pour*

¹⁵⁶ Cité d’après l’édition de la liturgie calvinienne qui figure dans Christian GROSSE, *Les rituels de la cène*, *op. cit.*, p. 633.

¹⁵⁷ Voir à ce sujet : Christian GROSSE, «*Places of sanctification : the liturgical sacrality of Genevan reformed churches, 1535-1566*», dans Will COSTER et Andrew SPICER (éd.), *Sacred space in early modern Europe*, Cambridge [etc.], Cambridge University Press, 2005, p. 60-80.

¹⁵⁸ ACV Bda 8/2. Livre consistorial de Lavigny (1687-1786). La formule liturgique d’ouverture du culte est ici tout de même adaptée, dans le sens où le secrétaire y a ajouté «*et commencement*».

notre salut. / Ainsi soit il»¹⁵⁹; « Au Nom De Dieu mon œuvre est / Commencée par Jesus Christ soit elle / avancées [sic] »¹⁶⁰. La plus explicite à cet égard est ciselée par le secrétaire du Consistoire d'Agiez et d'Arnex, qui, d'un côté, « supplie » Dieu « de présider au milieu de nous », et, d'un autre côté, lui demande que tout ce qui est accompli par le Consistoire le soit « à [sa] plus grande gloire, à l'édification de [son] église, à la consolation de [ses] fidelles, à la décharge de nos consciences et au salut de nos âmes et de ceux qui nous sont remis »¹⁶¹.

Pour évaluer correctement la fonction des invocations qui ouvrent les registres consistoriaux, il faut néanmoins se souvenir qu'on ne les rencontre pas dans ce type de sources seulement. C'est au contraire une pratique très largement répandue. L'origine de sa diffusion réside sans doute dans les usages adoptés par les notaires. Leurs registres s'ouvrent en effet très souvent par une formule de consécration au divin et on y retrouve le plus fréquemment celle qui inaugure aussi la majorité des livres consistoriaux pourvus d'une invocation (« Au nom de Dieu, Amen »). Certains notaires de Genève ou de Neuchâtel ne se contentent toutefois pas de cette brève expression : ils la développent parfois en une oraison de leur propre composition, tandis que d'autres préfèrent, comme certains secrétaires consistoriaux, utiliser la prière d'ouverture des cultes réformés pour commencer leurs registres¹⁶². À partir du creuset des usages notariaux, la pratique des invocations initiales a essaimé dans les livres tenus par des secrétaires œuvrant dans les instances civiles ou ecclésiastiques, qui ont, dans bien des cas, comme on l'a signalé plus haut, une formation de notaires. De brèves formules standards (« Au nom de Dieu », « Loué soit Dieu »), la transposition de l'invocation liturgique ou des oraisons plus étendues et plus inspirées se retrouvent ainsi également en tête de nombreux registres émanant d'instances civiles¹⁶³.

Ce que l'on peut constater en ouvrant un registre consistorial apparaît en fait, au-delà de l'influence élargie des pratiques notariales, comme un trait caractéris-

¹⁵⁹ ACV Bda 4/5. Registre du Consistoire de Bussy (1721-1748). C'est le même sens que porte cette autre prière initiale : « En tous mes faictz et actions, / Dieu y soit et aux environs » (Archives de l'État de Neuchâtel [désormais : AEN], Consistoire Seigneurial du Val-de-Travers. 4 PAST-74. Manual du Consistoire du Val-de-Travers [1658-1672]).

¹⁶⁰ Village du Brassus, N1, Registre des Consistoires du Lieu et du Chenit (1681-1694).

¹⁶¹ ACV Bda 2/1. Livre ou registre du venerable consistoire d'Agiez et d'Arnex (1740-1797), p. 2.

¹⁶² Voir à ce sujet Barbara ROTH-LOCHNER, *De la banche à l'étude*, *op. cit.*, p. 382-386 et Jean-Pierre GRABER, *Histoire du notariat dans le canton de Neuchâtel : ses origines, son évolution, son organisation*, Schlieren, imprimerie M. Maier, 1957, p. 180. Les deux auteurs citent plusieurs prières originales composées par des notaires.

¹⁶³ Voir par exemple : AEG E.C. Mort 1, Livre des morts (1549 à 1555) ; AEG E.C. St Pierre BM 2 (1558-1571) ; AEG Jur. Pen. A n° 2, p. 76, AEG Jur. Pen. A n° 3-6 ; AEG R.C. 53, f. 1 (1557) ; AEG R.C. 55, f. 1 (1559) ; AVL E 162. Registre de la Cour de justice de Montheron (1745-1756) ; Archives communales de Grandvaux, A 1, « Memorial des deliberations de l'Honorable Bourgeoisie de Grandvaux, dès 1712 » ; Archives communales de Grandvaux, A 2, « Memorial soit livre concernant les amodiations [...] commencé en 1750 ».

tique de la culture religieuse de la première modernité : toute action individuelle, et *a fortiori* toute activité institutionnelle, est conçue comme partie prenante d'un plan divin et par conséquent à la fois orientée vers Dieu et dépendante de sa providence¹⁶⁴. L'invocation initiale des registres consistoriaux revêt cependant dans ce contexte général un caractère ou une tonalité spécifique : elle résonne en effet davantage avec le cadre dans lequel se déploie la discipline ecclésiastique, avec les paroles qui sont échangées durant les séances et avec la signification que le registre consistorial lui-même peut revêtir.

Dans un certain nombre de cas, le contexte signale la présence divine d'une manière plus marquée. Les séances du Consistoire se tiennent en effet souvent dans le lieu même où l'assemblée paroissiale se réunit pour rendre le culte¹⁶⁵, ou à proximité immédiate de celui-ci¹⁶⁶. Dans la première situation, la mention initiale de la présence divine fait plus directement écho à celle qui intervient liturgiquement en début de culte et l'homologie entre les assemblées cultuelle et consistoriale comme espaces sociaux de manifestation de la présence divine devient par conséquent d'autant plus évidente. L'invocation de cette présence divine en début du registre résonne en outre avec les formules d'exhortation que les membres du Consistoire adressent régulièrement aux pécheurs : elles leur rappellent qu'ils parlent en présence de Dieu, les invitent fermement à « s'humilier devant Dieu »¹⁶⁷ ou à renoncer à leur haine et à se réconcilier « au nom de Dieu »¹⁶⁸. « Qu'il pence estre devant Dieu pour recepvoir les admonitions à son prouffi », constitue par exemple l'avertissement lancé à François Favre par le Consistoire genevois¹⁶⁹ ; « remonstré d'en dire et declarer la vraye et pure verité, comme estant devant Dieu auquel rien ne peut estre caché », lancent de leur côté les membres du Consistoire de Valangin à Jehan Marchant¹⁷⁰. Certains fidèles n'attendent d'ailleurs pas ces exhortations pour

¹⁶⁴ Alexandra WALSHAM, *Providence in Early Modern England*, Oxford, University Press, 2003.

¹⁶⁵ Par exemple dans le comté de Neuchâtel (Michèle ROBERT, *La justice consistoriale dans le Pays de Neuchâtel [1547-1848]*, *op. cit.*, p. 100), à Vallorbe (Lucienne HUBLER, « Le fonctionnement du consistoire paroissial de Vallorbe au XVIII^e siècle », *art. cit.*, p. 128), à Crissier (ACV Bda 38/2. Livre du venerable Consistoire de Crissier [1750-1786], f. 1v). C'est aussi fréquemment le cas en France : Solange BERTHEAU, « Le Consistoire dans les Églises réformées du Moyen-Poitou au XVII^e siècle », *art. cit.*, p. 352 et n. 78 ; François FRANCILLON (éd.), *Livre des délibérations de l'Église réformée de l'Albenc (1606-1682)*, *op. cit.*, p. 22, 136-137, 224, 225, 226, 227 ; Philip BENEDICT et Nicolas FORNEROD (éd.), *L'organisation et l'action des Églises réformées de France (1557-1563)*, *op. cit.*, p. 198.

¹⁶⁶ Comme c'est le cas à Genève : voir à ce sujet l'introduction de la partie consacrée au canton de Genève.

¹⁶⁷ AEG Consistoire R. 91, p. 33 (2 mars 1780), 53-55 (4-11 mai 1780), 64 (15 juin 1780).

¹⁶⁸ AEG Consistoire R. 17, f. 237v (19 décembre 1559).

¹⁶⁹ *Registres du Consistoire au temps de Calvin*, *op. cit.*, t. III, p. 21 (3 février 1547).

¹⁷⁰ AEN 16JL-318. Registre du Consistoire Seigneural de Valangin, n° 3 (1590-1618), p. 67 (12 décembre 1599).

affirmer d'eux-mêmes qu'ils déclarent la vérité « comme devant paroître devant Dieu »¹⁷¹.

La représentation selon laquelle le cénacle consistorial forme l'un des lieux de la présence divine est donc partagée par ses membres comme par nombre de paroissiens. Il existe enfin une affinité certaine entre, d'une part, le registre du Consistoire et, d'autre part, les livres célestes qui sont fréquemment évoqués dans les textes bibliques et dans lesquels, selon les passages concernés, les actions des hommes sont enregistrées ou la distinction est établie entre élus et réprouvés¹⁷². Le registre consistorial – parfois désigné comme « Le Livre ou c'est que l'on Escrit les Vices »¹⁷³ – peut être en effet perçu comme une sorte de préfiguration ou une image de ces livres célestes. L'analogie est en tout cas venue à l'esprit d'un controversiste catholique¹⁷⁴ et elle figure explicitement dans une prière qui ouvre l'un des registres : « Dieu veuille convertir si bien tous les pecheurs que connoissant leurs véritables interets, ils travaillent bien plutôt à se faire inscrire dans le Livre de Vie que dans celui-cy. Amen »¹⁷⁵. La mémoire institutionnelle que constituent les livres consistoriaux entretient donc un rapport étroit avec la mémoire spirituelle que renferment les livres célestes : voir son nom porté au registre du Consistoire ne signifie pas nécessairement figurer au nombre des réprouvés, mais peut tout de même faire signe dans ce sens. L'infamie qui est attachée à l'inscription d'un nom dans ce registre n'est par conséquent pas seulement sociale, elle peut aussi avoir une portée spirituelle.

Bien qu'elles figurent dans d'autres registres que dans ceux des consistoires, les invocations qui ouvrent ces derniers tirent donc une valeur spirituelle particulièrement forte des échos qu'elles rencontrent dans les pratiques disciplinaires. Elles donnent au récit du cheminement spirituel collectif qui s'expose au fil des

¹⁷¹ Pour d'autres exemples de fidèles « protestant devant Dieu » de leur bonne foi ou utilisant une expression équivalente : AEN 16JL-319. Registre du Consistoire Seigneurial de Valangin, n° 4 (1629-1651), p. 63 (19 décembre 1637) ; AEN 16JL-320. Registre du Consistoire Seigneurial de Valangin n° 5 (1652-1665), p. 59 (31 août 1659) ; AVL E.159. Registre du Consistoire de Lausanne (1710-1714), p. 450 (24 octobre 1714) ; AVL E.161. Registre du Consistoire de Lausanne (1722-1728), p. 232 (29 mars 1724) ; ACV Bi 5bis/5. Registre du Consistoire de Lausanne (1761-1772), p. 410 (29 octobre 1767) ; ACV Bi 5bis/6. Livre du Venerable Consistoire de Lausanne (1772-1774), p. 173 (19 août 1773).

¹⁷² Voir à ce sujet : Robert EPEL « Les tables de la loi et les tables célestes », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 17/5-6, (1937), p. 401-412 et Gábor KLANICZAY et Ildikó KRISTÓF, « Écritures saintes et pactes diaboliques. Les usages religieux de l'écrit (Moyen Âge et Temps modernes) », *Annales HSS*, 56/4-5 (2001), p. 975-977.

¹⁷³ Village du Brassus, N1, Registre des Consistoires du Lieu et du Chenit (1681-1694).

¹⁷⁴ « Cependant qu'on fait ces procedures consistoriales, le Greffier qui tient le registre des iniquités de l'Église, escrit l'accusation, la confession et la Penitence. Cet escrivain est communément marié, qui peut entretenir qui bon luy semble du contenu de ce Livre de vie, et de ce thresor consistorial » (Florimond de RAEMOND, *L'histoire de la naissance, progrès et decadence de l'heresie de ce siècle*, Rouen, Estienne Vereul, 1618, p. 997).

¹⁷⁵ ACV Bda 34/1. Registre du Consistoire de Constantine (1780-1791).

procès-verbaux une allure liturgique : ce récit est en effet encadré par une prière d'ouverture et, dans certains cas, des sentences morales et bibliques finales¹⁷⁶, qui correspondent aux prières prononcées en introduction et en fin de séances¹⁷⁷ et à celles qui interviennent au début et au terme des cultes. L'imprégnation spirituelle des séances et des registres consistoriaux varie cependant avec le temps. Ainsi ne peut-on manquer d'être frappé par le fait que tous les registres consistoriaux genevois portent l'invocation traditionnelle « Au nom de Dieu, amen », à partir de 1658 et que cet usage cesse en revanche complètement après 1706, c'est-à-dire à l'époque même où les procédures disciplinaires genevoises commencent à se judiciairiser. On constate de même que la présence de ces invocations n'est attestée dans le comté de Neuchâtel et dans la Seigneurie de Valangin qu'aux XVI^e et XVII^e siècle. Il serait tentant d'y voir le signe d'une sécularisation rampante, la disparition de ces formules initiales trahissant le fait que l'action disciplinaire est progressivement conçue davantage comme un aspect du gouvernement social et politique pris en charge par les institutions ecclésiastiques, que comme partie prenante d'un plan divin et du parcours spirituel qu'accomplissent les communautés paroissiales. Il faut cependant se garder d'inscrire trop hâtivement ces signes dans le récit téléologique de la sécularisation, en se souvenant notamment que les invocations initiales se maintiennent par exemple de manière beaucoup plus stable dans le canton de Vaud : elles ornent ainsi sans discontinuité chacun des registres du Consistoire de Lausanne pendant tout le dernier siècle de l'Ancien Régime (1675-1785). De plus, si les secrétaires consistoriaux genevois du XVIII^e siècle ne prennent plus la peine de placer leur registre sous les auspices divins, la prière en début de séance n'est paradoxalement introduite à Genève qu'à partir de 1721¹⁷⁸.

Assumant autant des fonctions pratiques que symboliques, la mémoire consistoriale que constituent les registres se prête donc particulièrement bien à un travail d'historicisation des usages institutionnels et collectifs de l'écrit à l'époque moderne. L'inventaire offre en lui-même un certain nombre de pistes à une interprétation des registres en termes d'histoire de l'écrit pragmatique. Il conviendrait toutefois de conduire cette enquête de manière plus approfondie à l'intérieur des livres consistoriaux eux-mêmes, notamment pour vérifier dans quelle mesure on assiste à une plus grande standardisation des procédures d'enregistrement et à une conservation plus systématique des registres, ou pour évaluer les écarts – apparemment importants – qui existent entre les normes auxquelles se confor-

¹⁷⁶ *Registre du Consistoire de Genève au temps de Calvin, op. cit.*, t. IV, p. 163 ; AEN, 4 PAST-138. Manual de la Justice du Val-de-Travers (1599-1604). Il arrive que le volume se termine aussi par des remontrances finales, comme celles que Calvin adresse aux autres membres du Consistoire en février 1554 (*Registre du Consistoire de Genève au temps de Calvin, op. cit.*, t. VIII, p. 257).

¹⁷⁷ Un registre du Consistoire de Dompièrre contient à la fois une prière d'ouverture et de conclusion des séances (ACV Bda 47/2. Manuel du Consistoire de Dompièrre [1734-1786]).

¹⁷⁸ Voir ci-dessus, n. 155.

ment les secrétaires opérant en milieu urbain ou rural. Le corpus inventorié et décrit dans ce volume offre ainsi la matière à bien d'autres analyses que celles qui s'inscrivent dans le courant classique de l'historiographie du contrôle social et de la discipline ecclésiastique, qui a été la première à se saisir des registres consistoriaux.

STRUCTURE DES NOTICES

Les modalités de description de ces volumes ainsi que des recueils de pièces diverses sont directement inspirées de celles qui ont été mises au point par Raymond Mentzer pour la description des registres français. Cette conformité entre les deux inventaires devrait permettre au chercheur désireux de comparer les pratiques des consistoires romands et français de circuler facilement de l'un à l'autre.

La description signale, dans une première section de la notice :

- la cote de chaque volume ou recueil de pièces ;
- son titre ;
- ses dates limites, en indiquant, le cas échéant, s'il y a des écarts entre les dates indiquées dans l'intitulé du volume ou dans les notices des inventaires antérieurs et les dates limites effectivement observées dans le volume ;
- les lacunes constatées à l'intérieur de chaque volume ou recueil de pièces. L'identification précise de toutes les lacunes permet au chercheur de vérifier dans quelle mesure tel volume ou tel recueil couvre effectivement ou non la période indiquée par les dates limites ;
- l'existence éventuelle d'une version transcrite ou publiée du registre.

La deuxième section de la notice fournit :

- une description matérielle détaillée de chaque volume ou recueil de pièces (registre, carton, liasse, format, couverture, reliure, cahiers séparés, diverses formes de corruption des documents, présence de feuilles volantes...). Elle fournit ainsi beaucoup d'informations éclairantes sur la manière dont les secrétaires consistoriaux travaillaient ;
- le nombre de pages ou de folios qu'il comprend, en précisant, lorsque c'est nécessaire, s'il y a un écart entre le nombre de pages total du registre et le nombre de celles qui portent effectivement des écritures ;
- le nom du secrétaire qui est l'auteur du registre, lorsque cette information est donnée.

Une dernière section, en plus petits caractères, indique :

- les informations utiles que portent la page de titre ou les premières et dernières pages des registres, concernant l'histoire du registre (acquisition, perte, modalités de transmission, interruption...);

- l'existence de documents particuliers (listes de membres du Consistoire, serments, mandats souverains, éléments d'État civil, correspondances, comptes, index, répertoires, tables des matières...);
- l'utilisation d'une partie du volume en tête-bêche;
- elle signale également, le cas échéant, si le registre se présente comme un « brouillard » (brouillon).

Chaque partie cantonale de l'inventaire est complétée d'une bibliographie qui recense les travaux publiés ou mémoires d'étudiants portant sur les consistoires et l'exercice de la discipline ecclésiastique dans le canton à l'époque moderne. État des lieux historiographique destiné à encadrer les études à venir, cette bibliographie n'a pas vocation à éclairer d'un point de vue plus général les contextes dans lesquels les consistoires ont été actifs : seuls les travaux ayant directement traité ces derniers ont été retenus pour éviter de noyer les références dans des ensembles bibliographiques trop vastes.

REMERCIEMENTS

Salomon Rizzo et Amélie Isoz ont réalisé la plus grande partie du travail d'identification et de description du corpus, sous la direction de Christian Grosse, Nicole Staremberg et Michèle Robert. Salomon Rizzo a identifié et décrit l'ensemble des registres et documents genevois, neuchâtelois, et fribourgeois, ainsi qu'un tiers du corpus vaudois et la plus grande partie des documents de l'ancien Évêché de Bâle. Il a également sondé les Archives de l'État du Valais et a pu ainsi constater que la communauté réformée qui a existé dans ce canton aux XVI^e et XVII^e siècles n'avait pas conservé des registres consistoriaux. Deux tiers des documents vaudois déposés aux Archives cantonales ont été identifiés et décrits par Amélie Isoz qui a poursuivi une partie de l'enquête en se rendant avec Christian Grosse dans les communes vaudoises ayant conservé des documents consistoriaux. Ce dernier a achevé l'enquête par la recherche et la description des documents encore déposés dans un certain nombre de municipalités ou de paroisses du canton de Vaud, du Jura bernois et du canton de Fribourg (Morat). Les textes d'introduction et les bibliographies ont été rédigés par Nicole Staremberg pour le canton de Vaud, Michèle Robert pour le canton de Neuchâtel, Christian Grosse pour les cantons de Genève et de Fribourg et le Jura bernois. Salomon Rizzo a relu et parfois complété ces textes d'introduction. Christian Grosse est également l'auteur de l'introduction générale. La mise en page du volume a été réalisée par Stefano Torres.

Cet inventaire a bénéficié de l'aide et du soutien de nombreuses personnes extérieures à l'équipe qui s'est attelée à cette tâche. Nous tenons à remercier en premier lieu Raymond Mentzer, qui a inspiré ce projet et qui a accepté que son

modèle de description des registres soit repris ici. Le travail d'identification et de description des documents consistoriaux réalisé par Salomon Rizzo et Amélie Isoz a été entièrement financé par des subventions de la Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université de Lausanne, sans le soutien de laquelle cet inventaire n'aurait pu voir le jour.

Des responsables de fonds d'archives ont également consacré aimablement du temps à cette recherche. Nicolas Barras, suppléant de l'archiviste d'État, aux Archives d'État du Canton de Berne, nous a guidé dans les fonds d'archives bernois qui concernent le Consistoire. Anne Beuchat, collaboratrice scientifique au Centre de recherche et de documentation du Jura bernois « Mémoires d'Ici », nous a signalé un certain nombre de documents consistoriaux et nous a fourni la description et la reproduction du registre du Consistoire de Grandval et a vérifié la partie de l'introduction au Jura bernois consacrée aux documents conservés par son centre. Damien Bregnard, archiviste adjoint des Archives de l'ancien Évêché de Bâle, a répondu à de nombreuses questions et nous a orienté dans les archives consistoriales jurassiennes. Jean-Jacques Egger, archiviste adjoint des Archives de la ville de Lausanne, a veillé à nous tenir informé de la nouvelle mise en ligne des transcriptions du Consistoire de Lausanne. Gilles Jeanmonod, archiviste aux Archives cantonales vaudoises, a travaillé à l'harmonisation entre les précisions apportées par notre inventaire et les classifications des archives. Jean-Claude Rebetez, conservateur des Archives de l'ancien Évêché de Bâle, nous a fourni des données bibliographiques et la description du registre de Moutier ; il a également bien voulu commenter le texte d'introduction à la partie jurassienne de l'inventaire et corriger de manière très précise les notices des documents déposés dans son institution.

L'inventaire a aussi profité de l'aide apportée par des membres de paroisses réformées, des pasteurs ainsi que des employés municipaux, dont des responsables d'archives communales. Ils nous ont toujours réservé un aimable accueil lors de nos visites et ont souvent facilité nos recherches, notamment en nous adressant des copies des documents qui nous intéressaient : Florian Aeberly (Rougemont), Hans-Robert Ammann (archiviste honoraire de l'État du Valais), Pierre Amstutz (Corgémont), Nicolas Barras (suppléant de l'archiviste d'État, Archives d'État du Canton de Berne), Lionel Bartolini (archiviste cantonal, Archives de l'État de Neuchâtel), Jean-Pierre Bastian (Cully), l'administration de la commune de Bas-Vully, Bernard Bertoncini (Coppet), Cristina Bianchi (Pully), Jacques Bloch (Moudon), †Lucien Boder (Vauffelin/Rondchâtel), Natalie Boucard (Pailly), Marie-Claude Busset (Ormont-Dessus), Marc-André Burdet (Le Chenit), Fabienne Chatelan (Morges), Stéphane Chevalier (Pully), Magali Decosterd (Corsier-sur-Vevey), Jean-Jacques Egger (archiviste adjoint, Archives de la ville de Lausanne), Maurice Evard (La Neuveville), Pierre-Yves Favez (Archives cantonales vaudoises), Delphine Friedmann (Prilly), Caroline Gabi (Rougemont), Christiane Genton (Belmont), Gianni Ghiringhelli (Blonay et

St-Légier), David Giauque (Corgémont), Christian Gilliéron (archiviste adjoint honoraire, Archives cantonales vaudoises), Jean-Daniel Graz (Oron), Chantal Greder (archiviste honoraire de Bienne), Roland Greub (Corgémont), Vincent Guillot (Begnins, Grandvaux, Rolle), Patricia Gutzwiller (Begnins), Marie-Pascale Hauser (archiviste de Bienne), Gilles Jeanmonod (archiviste, Archives cantonales vaudoises), Guy Liagre (Rougemont), Caroline Mettraux (Bas-Vully), Jean-Pierre Neff (Rossinière), Frédéric Noyer (Môtier-Vully), Laurence Negro-Chochard (Saint-Saphorin), Sylvie Nussbaum (Penthalaz), Eva Ott (Bienne), Nicole Pilet (Rossinière), Marie-Rose Pilloud (Corsier-sur-Vevey), Viviane Potterat (Yvonnand), Andréa Pyroth (Bex), Rémy Rochat (Le Chenit), Maryline Rubattel (Bourg-en-Lavaux), Markus F. Rubli (Archives de Morat), Marcel Ruegg (Archives de la ville de Lausanne), Carole Saint-Loup (Moudon), Marta Santos (Echichens), Pierre-Alain Schmid (Tramelan), Kathrin Utz-Tremp (collaboratrice scientifique, Archives de l'État de Fribourg), Sandra Valenti (Cully), Patrick Viquerat (Le Brassus), Franziska Wirz (Morat). Par ailleurs, Danièle Tosato-Rigo nous a signalé des documents consistoriaux conservés dans un fonds où nous n'aurions pas eu l'idée de les trouver. Markus F. Rubli a relu et corrigé l'introduction pour le canton de Fribourg (Morat), Jeffrey R. Watt a bien voulu vérifier les bibliographies de Genève et Neuchâtel et relire l'introduction générale ainsi que l'introduction à l'inventaire genevois ; Pierre-Olivier Léchoat a fourni de précieux renseignements au sujet des registres consistoriaux du Jura bernois et Michèle Ischi a relu attentivement plusieurs des textes d'introduction qui figurent dans cet ouvrage. Sonia Vernhes Rappaz a pourchassé et corrigé les coquilles dans l'ensemble du volume et a composé l'index des lieux. Enfin, nos remerciements vont également à Max Engammare qui a relu l'ensemble du manuscrit et lui a apporté une série d'améliorations.

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

PREMIÈRE PARTIE

LES REGISTRES DES CONSISTOIRES
DU CANTON DE VAUD

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

INTRODUCTION

INTRODUCTION À L'INVENTAIRE DES ARCHIVES CONSISTORIALES VAUDOISES

Tout au long de l'Ancien Régime, le contrôle de la religion et des mœurs dans le Pays de Vaud sous administration de la Ville et République de Berne s'inscrit dans la gestion d'un vaste territoire aux identités plurielles et aux réalités judiciaires multiples¹. Des consistoires ou tribunaux de mœurs sont établis, d'abord dans les chefs-lieux, puis au sein des paroisses, à la suite de la conquête du Pays de Vaud par le nouveau souverain et au lendemain de l'adoption du protestantisme. Ils deviennent dès lors l'instrument privilégié de la propagation de la nouvelle foi et d'un mode de vie conforme aux Écritures, commun à l'ensemble des sujets alémaniques et romands. Selon les lieux et les périodes, la discipline ecclésiastique et le contrôle des mœurs sont révélateurs de la politique souveraine, des processus de sécularisation des institutions de gouvernement et de la laïcisation des comportements. De tels enjeux sont perceptibles dans les rapports de force entre les différents acteurs à l'échelle locale et les marges de manœuvre à disposition des

¹ Sur le Pays de Vaud à l'époque moderne et son organisation judiciaire, voir en particulier Danièle TOSATO-RIGO, « Vaud », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, Hauterive, Gilles Attinger, 2014, consultable en ligne <https://hls-dhs-dss.ch/fr/> ; Olivier MEUWLY et al., *Histoire vaudoise*, Lausanne, Bibliothèque Historique Vaudoise ; Gollion, Infolio, 2015 ; François FLOUCK, Patrick-R. MONBARON, Marianne STUBENVOLL et Danièle TOSATO-RIGO (dir.), *De l'Ours à la Cocarde : régime bernois et révolution en Pays de Vaud (1536-1798)*, préface d'Alain Dubois, Lausanne, Payot, 1998 ; Aymon DE CROUSAZ, « L'organisation judiciaire du Canton de Vaud pendant les périodes de Savoie et de Berne », *Journal des tribunaux : revue de jurisprudence*, 8 (1885), p. 129-135 ; 9 (1885), p. 145-151 ; 10 (1885), p. 161-177 ; Martine OSTORERO et Nicole STAREMBERG (dir.), *Revue historique vaudoise. Justice et criminalité : Vaud, XV^e-XXI^e siècles*, Lausanne, Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, 118 (2010), p. 9-221. Pour une présentation récente des enjeux religieux dans le Pays de Vaud au XVI^e siècle, voir Michael BRUENING, *Le premier champ de bataille du calvinisme* (traduction de *Calvinism's First Battleground*, 2005), Lausanne, Éd. Antipodes, 2011 ; Karine CROUSAZ et Yann DAHHAOUI (dir.), *Revue historique vaudoise. Réformes religieuses en Pays de Vaud. Ruptures, continuités et résistances (m. XV^e-m. XVI^e siècle)*, 119 (2011), p. 11-225 ; Karine CROUSAZ, *L'Académie de Lausanne entre Humanisme et Réforme (ca. 1537-1560)*, Leiden, Boston, Brill, 2012. Sur les Lumières vaudoises, voir la plate-forme en ligne *Lumières.Lausanne* de l'Université de Lausanne : <http://lumières.unil.ch/>.

justiciables ou des fidèles. Aussi l'action disciplinaire des consistoires vaudois ne saurait-elle être linéaire et participe-t-elle des transformations sociales et culturelles comparables à celles observées ailleurs sur le territoire bernois, au sein de l'espace helvétique ou encore en Europe². À ce jour, elle a été étudiée surtout à la Réforme et plus encore à l'époque des Lumières, deux périodes de rupture et à ce titre, révélatrices de bouleversements majeurs dans des domaines tels que la foi, le mariage et la sexualité, qui sont à la croisée des impératifs politiques, des normes collectives, des stratégies familiales et des aspirations individuelles³.

CRÉATION DES CONSISTOIRES URBAINS ET RÉSISTANCES À LA RÉFORME

La Réforme dans le Pays de Vaud constitue une rupture sans nul précédent, et l'imposition du protestantisme en 1536 ainsi que des institutions qui en sont les garantes, à commencer par les consistoires, n'a pas suscité une adhésion rapide et entière de la population et de ses élites dirigeantes. Fer de lance de la diffusion de la Réforme en Suisse romande, notamment dans les bailliages administrés en commun avec Fribourg depuis les guerres de Bourgogne (Grandson, Morat et Orbe-Echallens), Berne se heurte à l'attachement de la population vaudoise à l'ancienne foi dans une région où les abus du catholicisme ont été moins grands qu'ailleurs en raison d'efforts réformateurs entrepris depuis la fin du Moyen Âge⁴. La conquête du Pays de Vaud, qui survient à l'issue de deux brèves campagnes menées en

- 2 Voir en particulier Brigitte SCHNEGG, « Illegitimität im ländlichen Bern des 18. Jahrhunderts », *Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde*, 44 (1982), p. 53-86 ; Heinrich Richard SCHMIDT, *Dorf und Religion. Reformierte Sittenzucht in Berner Landgemeinden der Frühen Neuzeit*, Stuttgart, Jena, New York, Gustav Fischer, 1995 ; Danièle TOSATO-RIGO et Nicole STAREMBERG GOY (éd.), *Sous l'œil du consistoire : sources consistoriales et histoire du contrôle social sous l'Ancien Régime*, Lausanne, Études de Lettres 3, 2004, p. 137-155 ; Sandro GUZZI-HEEB, « L'époque des révolutions sexuelles. L'évolution des habitudes sexuelles au XVIII^e et au début du XIX^e siècle », dans Nicole STAREMBERG (dir.), *Et plus si affinités... Amour et sexualité au XVIII^e siècle*, Lausanne, Éd. Antipodes ; Prangins, Musée national suisse – Château de Prangins, 2020, p. 157-171.
- 3 À noter qu'à ce jour l'ouvrage ancien d'Henri VUILLEUMIER, *Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud*, Lausanne, La Concorde, 1927-1933, 4 tomes, demeure la seule étude sur les consistoires vaudois pour l'ensemble de la période moderne privilégiant une approche d'histoire religieuse et institutionnelle. Depuis les années 1980, à l'Université de Lausanne, l'histoire moderne a été le lieu d'études et de travaux sur les mœurs, la sexualité et le contrôle initiés par feu le professeur Alain Dubois et poursuivis par la professeure Danièle Tosato-Rigo. Voir la section vaudoise de la bibliographie en fin de volume. En outre, les recherches menées sur les consistoires au XVIII^e siècle ont contribué à une meilleure connaissance des Lumières vaudoises dont l'Université de Lausanne est devenue l'un des pôles de compétences grâce à la plateforme *Lumières.Lausanne* : <http://lumières.unil.ch>.
- 4 Voir Michael BRUENING, *Le premier champ de bataille du calvinisme*, op. cit. ; sur les continuités et les ruptures opérées par la Réforme dans le Pays de Vaud ainsi que sur les résistances, voir Karine CROUSAZ et Yann DAHHAOUI (dir.), *Revue historique vaudoise. Réformes religieuses en Pays de Vaud*, op. cit., p. 11-225.

février et mars 1536 contre le duc de Savoie au nom de la préservation de l'indépendance de Genève conformément au traité de Saint-Julien du 19 octobre 1530, permet à Berne de s'agrandir du Pays de Gex, d'une partie du Chablais ainsi que, de façon durable, du bailliage de Vaud et de Lausanne, capitale de l'évêché⁵. Elle est le point d'aboutissement d'une politique d'expansion menée à l'ouest par Berne depuis le XV^e siècle qui se double, dès son adhésion au protestantisme en 1528, d'une dimension confessionnelle. Elle modifie considérablement l'équilibre politique et religieux au sein de la Confédération des XIII cantons et de ses Alliés et elle constitue une étape décisive pour la diffusion du protestantisme au sein de l'espace romand. En outre, plus tard, en 1555, à la faillite de Michel, dernier comte de Gruyère, le Pays-d'Enhaut, partie de la Haute Gruyère, devient bernois et réformé.

Du 1^{er} au 8 octobre 1536 a lieu la dispute de Lausanne, et ce malgré la promesse de non-ingérence religieuse faite quelques mois plus tôt par Berne, et, le 19 octobre 1536, le protestantisme est introduit dans le Pays de Vaud⁶. Par la promulgation d'un Premier Édit de Réformation, le nouveau souverain abolit la messe et le culte des images, une étape décisive dans le démantèlement du catholicisme. Deux mois plus tard, le 24 décembre 1536, à la veille de Noël, le Conseil de Berne, qui a été avisé à plusieurs reprises de la persistance de pratiques papistes, édicte le Second Édit de Réformation qui constitue la première réglementation disciplinaire et morale pour le Pays de Vaud fondée sur celle en vigueur dans les terres alémaniques. Il relève d'une lecture rigoureuse de la Bible et vise à imposer aux fidèles des mœurs sévères, conformes à l'idéal d'une société chrétienne pure⁷. Celles et ceux qui s'adonnent au luxe (et à des dépenses excessives et au-dessus de leur rang de façon générale), au jeu, à la gourmandise, à l'ivrognerie et à la danse ainsi qu'à la paillardise, à l'adultère et à la prostitution, sans oublier les blasphèmes, les jurons, l'impiété et les pratiques papistes prohibées, doivent être

⁵ Le gouvernement d'Aigle, territoire acquis lors des guerres de Bourgogne en 1474-1476, et le Pays-d'Enhaut relèvent de l'administration « allemande » (*Tütsch Bern*), alors que le reste du Pays de Vaud devient une nouvelle entité « romande » (*Welsch Bern*). Lausanne, ancienne combourgeoise de Berne, qui a participé à la conquête du Pays de Vaud en espérant de la sorte s'émanciper de l'évêque, fait partie de ces nouvelles possessions vaudoises comprenant la ville et des terres de l'évêque l'entourant à l'est sur plus d'une quinzaine de kilomètres jusqu'à Vevey. Les droits de Berne sur le Pays de Vaud demeureront contestés pendant près de trente ans jusqu'à la signature du Traité de Lausanne en 1564, en vertu duquel Berne rétrocède au duc de Savoie les bailliages de Gex, Ternier-Gaillard et Thonon en échange de la reconnaissance de sa souveraineté sur le Pays de Vaud. Pour plus de précisions, Danièle TOSATO-RIGO, « Vaud », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, *op. cit.* ; Claude CUENDET, *Les traités de combourgeoisie en pays romands et entre ceux-ci et les villes de Berne et Fribourg*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1979.

⁶ Michael BRUENING, *Le premier champ de bataille du calvinisme*, *op. cit.*, p. 60-73, 158 ; Patrice FLÜCKIGER, « Annexion, conversion, légitimation. La dispute de Lausanne et l'introduction de la Réforme en Pays de Vaud », dans Karine CROUSAZ et Yann DAHHAOUI (dir.), *Revue historique vaudoise. Réformes religieuses en Pays de Vaud*, *op. cit.*, p. 59-74.

⁷ Michael BRUENING, *Le premier champ de bataille du calvinisme*, *op. cit.*, p. 161.

punis. Dans ce but, le souverain décide également d'établir le même jour dans les villes du Pays de Vaud des consistoires sur le modèle de ceux déjà en exercice depuis 1528 au sein de la Ville et République de Berne⁸. Ces tribunaux de mœurs veilleront au respect des Édits de Réformation par la population vaudoise et ils devront punir les transgresseurs⁹.

Parallèlement, les membres de la commission recueillant les titres relatifs aux droits fonciers sont chargés de la création des consistoires urbains, et ceux-ci sont établis, entre le 15 janvier et le 7 mars 1537, à Aubonne, Avenches, Cossonay, Lausanne, Lutry, Moudon, Payerne, Rolle et Vevey. En outre, dans les villages, ils nomment des «hegäumer» ou surveillants des mœurs¹⁰. Cette manière de procéder diffère donc de celle adoptée par Berne pour ses terres alémaniques en 1528 où, dès l'adoption du protestantisme, des consistoires ont été introduits au sein des paroisses¹¹. Elle répond à la nécessité pour le souverain bernois d'organiser d'abord l'administration du nouveau territoire sujet, et ce d'autant que ses représentants, les baillis (qui atteindront le nombre de seize au XVIII^e siècle), doivent faire face à une double résistance, religieuse et politique, de la part de la population et des élites locales¹². Quant aux pasteurs, ils sont nommés au sein d'une paroisse et relèvent d'une des cinq Classes, soit de celles de Lausanne, de Vevey, de Payerne, d'Yverdon et de Morges, selon la circonscription ecclésiastique à laquelle leur paroisse est rattachée. Les réunions de Classe sont préparées par des colloques ; les pasteurs y évaluent le travail accompli et

⁸ Regula MATZINGER-PFISTER, *Les sources du droit du canton de Vaud. C, Époque bernoise. 1, Les mandats généraux bernois pour le Pays de Vaud, 1536-1798*, Bâle, Schwabe & Co, 2003, p. 739-741 (coll. Les sources du droit suisse ; 19^e partie, C, n° 1), p. 13-20, 34 ss. ; EAD., « Quelques remarques sur les mandats bernois pour le Pays de Vaud : 1536-1798 », *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 42, (1985), p. 67-82 ; EAD., « L'introduction des consistoires dans le Pays de Vaud », dans Danièle TOSATO-RIGO et Nicole STAREMBERG GOY (éd.), *Sous l'œil du consistoire*, op. cit., p. 113-123.

⁹ Dans un premier temps, dans les bailliages d'Orbe-Echallens et Grandson administrés en commun avec Fribourg, réformés et catholiques cohabitent puis le protestantisme est instauré dans la plupart des communes à l'issue de votes populaires dont le dernier se déroule en 1619 à Poliez-le-Grand.

¹⁰ Regula MATZINGER-PFISTER, *Les sources du droit du canton de Vaud*, p. 124, n. 4.

¹¹ En ville de Berne, les autorités instaurent, par mandat, le 21 juin 1528, un *Chorgericht* ou consistoire en français, qui remplace alors la cour de justice épiscopale et le tribunal de l'official de l'évêque. Après la création de consistoires au sein des paroisses, il devient l'*Oberchorgericht* ou Consistoire Suprême, auquel est réservé le jugement des causes matrimoniales, en particulier des litiges relatifs aux fiançailles, des violences conjugales, des demandes de séparation et des procès en divorce. Il est aussi l'instance d'appel à une sentence prononcée par les consistoires paroissiaux dont le verdict peut être contesté en dernier lieu auprès du Conseil de Berne. Voir Regula MATZINGER-PFISTER, « L'introduction des consistoires dans le Pays de Vaud », art. cit., p. 116.

¹² Les baillis sont en charge de l'administration, de la justice et de l'armée dans leur bailliage ou ressort. Nommés pour six ans, ils sont les seuls Bernois représentant le souverain dans le pays romand. Pour plus de précisions, voir Regula MATZINGER-PFISTER, « L'organisation politique, judiciaire et administrative des bailliages vaudois sous l'Ancien Régime (1536-1798). Essai de synthèse », dans Martine OSTORERO et Nicole STAREMBERG (dir.), *Revue historique vaudoise. Justice et criminalité*, op. cit., p. 49-64.

proposent au souverain des candidats pour les postes devenus vacants et lui adressent aussi requêtes ou doléances¹³. Cette organisation horizontale est caractéristique des communautés réformées.

Le Consistoire de la ville de Lausanne, le seul dont l'activité a été étudiée à ce jour pour cette phase introductive de la discipline, est un exemple révélateur des difficultés rencontrées par le souverain bernois et les pasteurs. Les autorités municipales, dont une partie, tout comme les habitants, est restée attachée à la foi catholique, se sont opposées à l'introduction du tribunal des mœurs en privilégiant des arguments de nature juridique : il est reproché au Consistoire de concurrencer les tribunaux municipaux civils et criminels. En 1537, pour mettre fin à de telles récriminations, le Conseil de Berne cède aux bourgeois de la ville les droits de juridiction consistoriale sous réserve que la présidence du tribunal des mœurs de la ville de Lausanne revienne au bailli. Un an s'écoulera encore avant l'entrée en fonction du Consistoire de la ville¹⁴ et, au cours des années suivantes, ce dernier se montrera particulièrement inefficace à réprimer les transgressions religieuses et morales¹⁵. Si les rivalités juridictionnelles sont bien réelles à Lausanne et encore aggravées par l'existence de deux tribunaux de mœurs¹⁶, elles ne doivent néanmoins pas masquer l'opposition religieuse des autorités municipales à

¹³ Pour plus de précisions, voir Henri VUILLEUMIER, *Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud*, op. cit., tome I, p. 278-289. Pour une présentation détaillée du fonctionnement d'une Classe, voir Gilbert MARION, *Paroisses et pasteurs de la Broye au XVIII^e siècle. La Classe de Payerne : 1675-1798*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1990.

¹⁴ ACV Bd 39, Registres des mémoires, p. 394.

¹⁵ Sylvie MORET PETRINI, « Ces Lausannois qui “papistent”. Ce que nous apprennent les registres consistoriaux lausannois (1538-1540) », dans Karine CROUSAZ et Yann DAHHAOUI (dir.), *Revue historique vaudoise. Réformes religieuses en Pays de Vaud*, op. cit., p. 139-151 ainsi que le mémoire de licence de cette auteure intitulé *1558-1540 : Imposer la réforme et assurer le maintien des bonnes mœurs, un défi à la hauteur du consistoire lausannois ?*, sous la dir. de la professeure Danièle Tosato-Rigo, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Lausanne, 2005.

¹⁶ Le Consistoire de Lausanne est le premier tribunal de mœurs sis dans le ressort urbain et son action disciplinaire s'étend sur quatre des cinq bannières ou quartiers de la ville – le Bourg, la Palud, le Pont et Saint-Laurent – en mains des Bourgeois ainsi que sur les villages de Pully, Romanel-sur-Lausanne, Saint-Sulpice, Renges, Chavannes, Ecublens, Crissier, Bussigny-près-Lausanne, Saint-Germain, Villars-Sainte-Croix, Cugy, Morrens, Bretigny et Froideville. Un second consistoire, dit baillival, de la Cité ou encore du jadis Chapitre, est probablement créé simultanément ou peu après, bien que les registres conservés qui attestent de son activité ne commencent qu'en 1659. Il est placé sous l'autorité du bailli, qui reprend au nom de Berne les anciens droits de l'évêque. Sa juridiction porte sur la Cité où demeurent le personnel baillival, les pasteurs, les théologiens et, par la suite, les professeurs et étudiants de l'Académie de Lausanne. La coexistence de ces deux consistoires s'explique par le fait que des villes et des seigneurs vassaux ont pu garder leurs prérogatives judiciaires antérieures à la conquête du Pays de Vaud, parallèlement à la nouvelle organisation mise en place par le souverain. Pour plus de précisions, voir Louis JUNOD, « De la ville épiscopale au chef-lieu de bailliage », et Regula MATZINGER-PFISTER, « Les institutions publiques lausannoises aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans Jean-Charles BIAUDET (dir.), *Histoire de Lausanne*, Toulouse, Lausanne, Privat & Payot, 1982, p. 160-162, 221-230 ; Nicole Staremborg Goy, *Du buveur à l'ivrogne. Le Consistoire de Lausanne face à la consommation d'alcool 1754-1791*, Lausanne, Éd. du Zèbre, 2006, p. 19-20.

leur nouveau souverain, une résistance encore animée par le mécontentement de ces dernières face à leur sujétion au terme de la conquête du Pays de Vaud.

D'ailleurs, Lausanne n'est pas la seule ville à contester ainsi l'autorité de Berne, à se montrer réfractaire à un protestantisme qu'elle n'a pas souhaité et à rester fidèle à l'ancienne foi et à ses pratiques. La proximité de territoires catholiques et la présence sur le sol vaudois d'anciens clercs convertis favorisent cet état d'esprit. Quant aux nobles, ils ont constitué l'opposition la plus nette à la Réforme. Pour certains d'entre eux, les mobiles sont certes religieux, mais d'autres seigneurs ne peuvent accepter de se voir rabaissés désormais au rang de vassaux de « gens du commun », alors qu'ils étaient jusqu'ici gouverneurs du Pays de Vaud pour le compte du duc de Savoie, vassal de l'empereur. Aussi les nobles vaudois n'appliquent-ils guère les édits bernois dans leurs terres, qui échappent au demeurant au contrôle des baillis. Le souverain cherchera à réduire le rôle des justices féodales en généralisant l'introduction des consistoires, ce qui répondra par la même occasion à la demande insistante des pasteurs, soucieux d'améliorer la diffusion du protestantisme au sein de la population vaudoise¹⁷.

LA LUTTE PASTORALE POUR UN DROIT D'EXCOMMUNICATION ET L'INTRODUCTION DES CONSISTOIRES PAROISSIAUX

Au lendemain de l'adoption de la Réforme, le Conseil de Berne a estimé avec pragmatisme que la diffusion de la nouvelle doctrine dans le Pays de Vaud prendrait une génération¹⁸. Cette attitude déçoit les pasteurs, qui espèrent des progrès plus rapides, en particulier Pierre Viret, fer de lance de la Réforme et pasteur à Lausanne. Neuf ans plus tard, celui-ci et d'autres ministres de la Classe de Lausanne se plaignent fortement de la méconnaissance par les habitants de la foi réformée, de leurs croyances superstitieuses et de leurs mœurs dissolues. En outre, ils soulignent l'inefficacité des ordonnances souveraines, souvent cassées par les magistrats des villes, surtout à Lausanne. En 1558, plus de vingt ans après l'adoption de la Réforme, Pierre Viret et ses collègues font à nouveau le même constat et proposent au souverain un projet pour améliorer la discipline. Ils réclament en particulier que celle-ci soit renforcée, grâce à un droit d'exclusion

¹⁷ Voir Michael BRUENING, *Le premier champ de bataille du calvinisme*, op. cit., p. 61, 65-66, 163, 240, 242-246 ; Henri VUILLEUMIER, *Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud*, op. cit., tome 1, p. 303. Sur la noblesse vaudoise, voir Marianne STUBENVOLL, « La noblesse vaudoise : jalons d'une recherche », dans François FLOUCK, Patrick-R. MONBARON, Marianne STUBENVOLL et Danièle TOSATO-RIGO (dir.), *De l'Ours à la Cocarde*, op. cit., p. 311-323 ; EAD., « Berne et la noblesse vaudoise », dans André HOLENSTEIN (éd.), *Berns mächtige Zeit : das 16. und 17. Jahrhundert neu entdeckt*, Bern, Stämpfli, 2006, p. 92-94.

¹⁸ Michael BRUENING, *Le premier champ de bataille du calvinisme*, op. cit., p. 179.

de la cène des pécheurs impénitents confiés au Consistoire, à l'instar de ce qui a été établi à Genève par Calvin¹⁹.

Face à la menace de Pierre Viret de ne pas célébrer la cène de Pâques, le Conseil de Berne promet alors un examen attentif de cette demande et, pour apaiser le Réformateur, il ordonne, le 27 mai 1558, aux baillis d'instaurer dans le Pays de Vaud des consistoires paroissiaux composés «des plus anciens estans de bonne vie et conversation» et de punir par les sanctions prévues dans les Édits de Réformation les atteintes perpétrées à l'encontre de la religion et des bonnes mœurs²⁰. Le 17 août, le Conseil de Berne constate que les baillis n'ont encore introduit aucun consistoire paroissial. Il réitère donc son ordre, sous peine pour ceux-ci de perdre leur office s'ils ne s'exécutent pas²¹. En outre, le souverain souligne qu'il leur incombe de rappeler aux seigneurs vassaux et aux assesseurs composant les consistoires leur devoir de punir toute violation des mandats de Réforme²². Ainsi transparait la position délicate qui est celle des baillis et qui le demeurera tout au long de l'Ancien Régime : en petit nombre et en poste pour une durée limitée à six ans, ces derniers connaissent mal, du moins au XVI^e siècle, les droits et coutumes et la langue du Pays de Vaud. À ce titre, ils sont tributaires, pour la gestion et pour la mise en œuvre de la politique morale du souverain, des relais locaux : seigneurs, magistrats urbains et notables des communautés rurales. Le souverain se montre impuissant à les contraindre à l'obéissance, alors qu'il doit faire face à des pasteurs de plus en plus favorables aux positions doctrinaires de Jean Calvin.

Durant les mois suivants, Pierre Viret et les pasteurs lausannois rédigent, ainsi que le leur a enjoint le souverain, un document précisant l'usage et les modalités d'un éventuel droit d'exclusion de la cène qui serait confié aux anciens et donc aux consistoires. Au final, le Conseil de Berne refuse d'introduire une telle sanction ecclésiastique, considérant que ce serait créer «une nouvelle hiérarchie dans l'Église, l'abolition des anciens consistoires, la séparation des pouvoirs ecclésiastiques et civils, jusqu'à une sorte de nouvelle Réformation»²³. Toutefois, à la Noël 1558, suite à une nouvelle menace de Pierre Viret de ne pas célébrer la cène au regard de l'état religieux et moral déplorable de la population, le souverain permet au Consistoire de Lausanne d'examiner les paroissiens, de les admonester à une meilleure conduite et de les instruire de la foi réformée, précisant toutefois qu'ils ne pourront être exclus de la cène. Les consistoires paroissiaux n'ont alors toujours pas été créés. Repoussant la cène de huit jours pour mieux examiner

¹⁹ *Ibid.*, p. 251-254.

²⁰ *Ibid.*, p. 260, n. 749.

²¹ Regula MATZINGER-PFISTER, «L'organisation politique, judiciaire et administrative des bailliages vaudois sous l'Ancien Régime (1536-1798). Essai de synthèse», *art. cit.*, p. 62.

²² Regula MATZINGER-PFISTER, «L'introduction des consistoires dans le Pays de Vaud», *art. cit.*, p. 117.

²³ Michael BRUENING, *Le premier champ de bataille du calvinisme*, *op. cit.*, p. 266, n. 771.

les « ignorants », Pierre Viret, qui est en outre partisan de la prédestination telle que définie par Calvin et à laquelle s'oppose le souverain, s'attire la colère de ce dernier qui le destitue de ses fonctions ainsi que ses collègues Jacques Valier et Arnaud Blanc. Banni peu après, Pierre Viret s'exile alors à Genève, suivi de plusieurs ministres, de l'ensemble des professeurs de l'Académie de Lausanne et de nombreux étudiants. L'Église vaudoise est amputée alors d'une partie importante de ses guides et la diffusion du calvinisme dans le Pays de Vaud est arrêtée au profit du zwinglianisme²⁴.

Face à cette situation chaotique et désormais sans grands relais ecclésiastiques, le Conseil de Berne ordonne, le 26 février 1559, de faire exécuter les mandats pour la création des consistoires paroissiaux par ses baillis et menace à nouveau ceux-ci de destitution. Une intimidation vaine, ainsi que le révèle quelques mois plus tard une nouvelle ordonnance en date du 29 juillet 1559, qui restera elle aussi sans effets. Cherchant alors à gagner le concours des élites locales, le Conseil Berne décide d'abord d'octroyer une rémunération aux juges et assesseurs qui siègeront dans les consistoires. Puis il concédera, le 24 février 1560, aux seigneurs vassaux qui constituent désormais un groupe social plus mixte et aux préoccupations religieuses moins prégnantes, la juridiction ecclésiastique en sus de leurs droits traditionnels de justice²⁵. Ainsi, le 22 décembre 1569, l'avoyer et Conseil de Berne, à la requête de leur vassal Ferdinand Loys, ancien bourgmestre de Lausanne, autorisent ce dernier et ses officiers à « percevoir et recouvrer la punition et bamps provenant des adultères, des paillardises, des blasphèmes, des désordres, des insolences, déshonnêtetés et de toutes autres choses défendues par les édits, mandements et statuts de leur réformation, et cela dans ses seigneuries de Cheseaux, de Prilly et de Bossi. Sont expressément réservés au consistoire [de Berne] la connaissance et le jugement de la séparation des mariages »²⁶. Un tel privilège est aussi concédé à d'autres gentilshommes dans le Chablais et dans le Pays de Vaud²⁷. Dès lors, des tribunaux de mœurs sont instaurés dans les paroisses, ce qui indique le rôle majeur de la noblesse dans la gestion du Pays de Vaud, en particulier du point de vue de l'exercice du contrôle de la religion et des mœurs, dans un territoire composé en majorité de seigneuries²⁸ ; tout au long de l'Ancien Régime, les consistoires seront largement dominés par les laïcs selon le modèle zwinglien que Pierre Viret a cherché en vain à changer.

²⁴ *Ibid.*, p. 267-270.

²⁵ Marianne STUBENVOLL, « Berne et la noblesse vaudoise », *art. cit.*, p. 92.

²⁶ ACV P Loys 169.

²⁷ ACV P Loys 169.

²⁸ Regula MATZINGER-PFISTER, « L'introduction des consistoires dans le Pays de Vaud », *art. cit.*, p. 118-123 ; Marianne STUBENVOLL, « Berne et la noblesse vaudoise », *art. cit.*, p. 92.

CONSISTOIRES PAROISSIAUX ET MODÈLE ZWINGLIEN

La Réforme donne toute sa légitimité au concept de magistrat chrétien développé quelques décennies plus tôt. Nourris par la culture humaniste de leur temps et admirateurs du christianisme primitif, les Réformateurs de la première génération, et en particulier Ulrich Zwingli dont l'influence a été marquante dans la diffusion de la Réforme et dans l'organisation de la nouvelle Église en Suisse alémanique, associent l'existence en société à un corps constitué des communautés civile et ecclésiastique²⁹. Le magistrat doit veiller non seulement à l'ordre public, mais également au maintien des préceptes bibliques. L'Église ou plus précisément les pasteurs le soutiennent en éduquant les citoyens au respect de leurs devoirs envers le souverain. À ce titre, la religion est le garant de l'État. Cette réciprocité suppose un idéal commun : la volonté de Dieu révélée dans l'Écriture est une règle de vie sociale et ecclésiale³⁰. Dans le contexte des premières réformes et en réaction aux mouvements anabaptistes qui ont préconisé une discipline de l'Église par elle-même, le réformateur zurichois Ulrich Zwingli a confié cette dernière au souverain en tant que magistrat chrétien, tandis qu'elle relèvera du Consistoire chez Calvin³¹. Le Conseil de Berne, qui se revendique de l'expérience zurichoise, instaure une Église d'État³². Le magistrat doit veiller non seulement à l'ordre public mais également au maintien des préceptes bibliques. L'Église et les pasteurs le soutiennent en éduquant les citoyens au respect de leurs devoirs envers le souverain à travers la prédication et la catéchisation³³.

Les consistoires paroissiaux, quant à eux, largement dominés par les représentants des autorités, doivent œuvrer avec le ou les pasteurs au respect de la discipline ecclésiastique et des mœurs chrétiennes en conformité avec les mandats souverains qui définissent le cadre de leurs compétences et les peines à leur disposition. Ils doivent se réunir, après le service divin, de préférence le dimanche, généralement à la cure, parfois au temple ou au château du seigneur de juridiction, « au moins tous les 15 jours selon la Loy, qu'il y ait des affaires ou non, puisque ces assemblées peuvent tenir le peuple en respect et donner lieu à des réflexions et

²⁹ Sur la Réforme à Berne et les débuts de la législation réformée, voir Richard FELLER, *Geschichte Berns*, Berne, Verlag Herbert Lang, 1946-1953, 2 vol. ; Hermann RENNEFAHRT, *Grundzüge der bernischen Rechtsgeschichte*, Berne, Stämpfli, 1928-1936 ; Kurt GUGGISBERG, *Bernische Kirchengeschichte*, Bern, P. Haupt, 1958 ; Robert C. WALTON, *Zwingli's Theocracy*, Toronto, University of Toronto Press, 1967 ; Gottfried W. LOCHER, *Zwingli's Thought. New Perspectives*, Leiden, Brill, 1981 ; Heinrich Richard SCHMIDT, « Macht und Reformation in Bern », dans André HOLENSTEIN (éd.), *Berns mächtige Zeit*, *op. cit.*, p. 15-22, 24-27.

³⁰ Bernd MOELLER, *Villes d'Empire et Réformation*, Genève, Droz, 1966, p. 53-55.

³¹ Celui-ci se fonde en particulier sur le chapitre de l'Évangile de Matthieu et la phrase « dis-le à l'Église [*dic ecclesiae*] » du verset 17.

³² Bernd MOELLER, *Villes d'Empire et Réformation*, *op. cit.*, p. 53-55.

³³ Pour plus de précisions, voir Gottfried W. LOCHER, *Zwingli's Thought*, *op. cit.*, p. 211, n. 307 ; Bernd MOELLER, *Villes d'Empire et Réformation*, *op. cit.*, p. 64-65.

mesures propres à l'avancement des bonnes mœurs»³⁴. Ils sont aptes à prononcer, au terme de l'instruction, un jugement des transgressions portées à leur connaissance, à l'exception des causes matrimoniales. Le jugement de ces dernières – litiges relatifs aux promesses de mariage, violences conjugales, demandes de séparation et procès en divorce ainsi que paillardises et recherches en paternité – est réservé à l'*Oberbörgericht* ou Consistoire Suprême à Berne, qui est aussi l'instance d'appel à une sentence prononcée par les consistoires paroissiaux dont le verdict peut être contesté en dernier lieu auprès du Conseil de Berne. Un certain flou peut régner dans les relations entre le Consistoire Suprême, les Conseils des villes et les consistoires locaux, et le premier n'hésite pas à casser parfois un jugement rendu par ces derniers³⁵.

Véritable colonne vertébrale d'un programme religieux, moral et social fondé sur le Décalogue, la législation émise par les autorités bernoises à l'usage des consistoires vaudois est constituée du Second Édité de Réformation en date du 24 décembre 1536 et des décrets matrimoniaux publiés peu après, en 1537, largement tributaires de ceux émis en 1528 par le gouvernement bernois. Tout au long de l'Ancien Régime, cette législation est révisée et augmentée de nouveaux articles qui sont réunis sous la forme de recueils ou «lois consistoriales», nommés parfois «coutumier consistorial», que viennent compléter des mandats souverains publiés ultérieurement. Hormis le premier code manuscrit de 1558 dont il ne semble y avoir eu qu'une dizaine de copies à usage des consistoires dans les chefs-lieux, les lois imprimées en 1598 ont été remplacées par une nouvelle édition en 1640 restée en vigueur jusqu'en 1746. Puis, en 1787, peu avant la fin de l'Ancien Régime, une version plus moderne voit le jour³⁶.

³⁴ ACV Bda 21/4. Registre du Consistoire de Burtigny (21 mai 1758) ; ACV Bda 1. Registre du Consistoire de l'Abbaye, p. 76 (23 novembre 1788).

³⁵ Serafina COLOMBO, «Justice consistoriale et contrôle social», dans François FLOUCK, Patrick-R. MONBARON, Marianne STUBENVOLL et Danièle TOSATO-RIGO (dir.), *De l'Ours à la Cocarde, op. cit.*, p. 342. La limite entre ce qui relève de la compétence des consistoires et celle des cours de justice civile voire pénale est restée incertaine jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, et pas uniquement à Lausanne. Dans une cause matrimoniale traitée devant le Consistoire de Bursins sur plusieurs séances, les parties invoquent tour à tour les lois consistoriales, les lois civiles et le coutumier : «Il est à présumer que son conseil n'a pas fait attention au 2^e paragraphe de la loi 2^e fol. 106 desdites lois consistoriales qui dit que l'on n'aura recours aux lois civiles que lorsqu'il n'y aura pas des lois consistoriales [...]» (ACV Bd 20/1, p. 4 [7 janvier 1756]).

³⁶ Regula MATZINGER-PFISTER, *Les sources du droit du canton de Vaud, op. cit.*, p. 13-20 («Premier article imposant la Réforme au Pays de Vaud», Berne, 19 octobre 1536), p. 204-218 («Les mandements et ordonnances chrétiennes», Berne, 25 mai 1598, version française des lois consistoriales destinées au Pays de Vaud), p. 665 («Réalisation d'un code consistorial imprimé», Berne, 7 juillet et 5 décembre 1743, traduit en français en 1746), p. 665-666 («Nouvelle édition du code consistorial», Berne, 25 janvier 1787) ; ACV Bd 39, *Loix et ordonnances du Consistoire de la Ville de Berne*, Berne, Estienne Fabry Imprimeur de leurs Excellences, 1640, 76 p. ; ACV Bd 43, *Loix consistoriales de la Ville et République de Berne*, Berne, De L'Imprimerie de Leurs Excellences, 1746, 122 p. ; ACV Bd 46, *Loix consistoriales de la Ville et République de Berne*, Berne, De L'Imprimerie de Leurs Excellences, 1787, 132 p.

L'ARSENAL DES PEINES

Par le biais de la législation consistoriale, le souverain énumère les actes prohibés contraires à la religion et aux mœurs chrétiennes ainsi que les peines frappant celles et ceux qui sont reconnus coupables de telles transgressions disciplinaires. Dès la Réforme, les tribunaux de mœurs berno-vaudois disposent non seulement de corrections ecclésiastiques – censure, exhortation à mieux se conduire, amende honorable – mais aussi de sanctions d'ordre judiciaire : amendes et emprisonnement. Il faut en outre tenir compte du fait que certaines procédures aboutissent à des punitions de nature afflictive, telles que la perte de charges publiques ou encore le bannissement, voire la mort, prononcées par le Petit Conseil, le plus souvent à l'encontre de multirécidivistes ou en raison de l'exceptionnelle gravité d'un délit³⁷. Toutefois, l'action des consistoires inférieurs est dans son ensemble plus correctrice que punitive, privilégiant surtout l'avertissement et la « censure accoutumée » propres à susciter l'amendement et le repentir dont les coupables doivent faire preuve, à genoux ployés, devant la Chambre consistoriale et, si la faute est scandaleuse, devant la congrégation des fidèles à l'Église³⁸. Quant aux amendes et aux peines de prison prévues par les lois, elles sont du ressort des consistoires baillivaux ou seigneuriaux³⁹. Les consistoires sont encore instances de médiation dans les conflits conjugaux, familiaux ou encore de voisinage, et les réconciliations, plus fortement ritualisées aux XVI^e et XVII^e siècles, sont l'une de ses missions, surtout quand les litiges sont de notoriété publique et sources de scandale⁴⁰.

³⁷ ACV Bd 39, *Loix et ordonnances*, p. 64 ; ACV Bd 43, *Loix consistoriales*, 1746, I, 2, p. 2 ; ACV Bd 43, *Loix consistoriales*, I, 9, p. 7, II, 3, p. 21-22, III, V, p. 37-53, III, 15, p. 60 ; ACV Bd 46, *Loix consistoriales*, VII, p. 99.

³⁸ ACV Bd 43, p. 39, Châtiment de la femme mariée pour premier adultère : « 1. Mise & detenuë en prison pendant vingt jours. Et obligée à faire Amende honorable à la face de l'Église ».

³⁹ Danièle TOSATO-RIGO et Nicole STAREMBERG GOY (éd.), *Sous l'œil du consistoire*, op. cit., p. 115 ; ACV Bda 1/3. Registre du Consistoire de l'Abbaye, p. 85 (25 mai 1789) ; ACV Bda 23/7. Registre du Consistoire de Château-d'Œx, p. 184.

⁴⁰ Christian GROSSE (avec la collab. de Salomon RIZZO et Noémie POGET), « Des querelles “dispensieuses et ruineuses”. Les limites de la régulation consistoriale des conflits comme instrument de lutte contre l'appauvrissement des familles », dans André HOLENSTEIN et al. (éd.), *Richesse et pauvreté dans les républiques suisses au XVIII^e siècle : actes du colloque de Lausanne des 23-25 novembre 2006*, Genève, Slatkine, 2010, p. 51-61 ; ID., « “Pour bien de paix”. La régulation des conflits par les consistoires en Suisse romande (XVI^e-XVII^e siècles) », dans Jean-Luc CHABOT, Stéphane GAL, Christophe TOURNU (éd.), *Figures de la médiation et lien social*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 85-107 ; ID., « Les Consistaires réformés et le pluralisme des instances de régulation des conflits (Genève, XVI^e siècle) », dans Claire DOLAN (dir.), *Entre justice et justiciables : les auxiliaires de la justice du Moyen Âge au XX^e siècle*, Saint-Nicholas, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 627-644. Il faut noter que la régulation des conflits sociaux et familiaux occupe encore une bonne partie des séances de plusieurs consistoires vaudois jusqu'à leur suppression, alors que les registres genevois et neuchâtelois n'en font plus que rarement mention au XVIII^e siècle. Cette constatation se fonde sur la lecture sommaire d'une partie des registres vaudois au cours de l'élaboration du présent éventaire. Pour quelques exemples, voir

Contrairement à leurs homologues calviniens, les tribunaux de mœurs vaudois ne disposent pas du droit d'exclure de la cène les pécheurs impénitents, et ce malgré la vaine tentative de Pierre Viret de l'introduire en 1558. En 1712, dans le cadre d'un vaste projet de réforme de l'Église inspiré des exemples neuchâtelois et genevois, les ministres de la Classe de Lausanne, sous la conduite de Gabriel Bergier, premier pasteur de la ville, essaient, au nom d'une foi revivifiée, de l'obtenir en vain, près d'un siècle et demi après la Réforme. Ils sont éconduits dans leur demande et se voient rappeler l'utilité des peines en usage. Aux pasteurs qui dénoncent une discipline devenue plus punitive que correctrice et une législation obsolète, le gouvernement bernois réplique que seules les sanctions ecclésiastiques peuvent susciter un amendement sincère des fautifs, précisant que « la p[ri]ncipale vue des c[on]sistoires doit être de régler l'intérieur de l'ho[m]me, & d'y exciter une véritable rep[en]t[an]ce du passé & un am[en]dem[en]t sincère p[ou]r l'avenir »⁴¹. Le souverain reconnaît que les amendes et emprisonnements sont impropres à cette mission et que de telles peines sont par ailleurs contraires à l'Église primitive et à la nature de la discipline ecclésiastique⁴². Aussi les consistoires doivent-ils en faire un usage modéré et le réserver « p[ou]r [que] ceux auprès desqu[el]s les repréh[en]sions verbales n'auront fait aucun fruit, puissent être retenus dans l[eu]r dev[oi]r »⁴³.

À l'occasion de la dernière révision des lois consistoriales pour l'édition publiée en 1787, le contrôle des mœurs se laïcise et les peines s'adoucissent. Cette évolution s'insère dans le débat européen visant à la réforme d'une justice jugée trop coûteuse et sévère, en particulier envers les femmes, alors que l'augmentation des enfants naturels conçus hors ou avant mariage témoigne d'une plus grande liberté sexuelle :

[...] Nous nous sommes portés, dans la vue de diminuer les suites pernicieuses de la corruption des mœurs, le nombre des enfans illégitimes, dont l'entretien pese si fort sur les Communes & Bourgeoisies ; de faciliter les mariages ; [...] de réduire les longueurs & les fraix des procédures ; de prévenir, par l'adoucissement de quelques loix pénales trop rigoureuses que les délits ne demeurent inconnus, & que l'impossibilité de l'exacte observation de ces loix ne porte atteinte à leur autorité⁴⁴.

ACV Bda 12/3 (Begnins et Luins), Bda 20/1 (Bursins) ; ACV Bda 29/1 (Combremont-le-Grand) ; ACVBda 40/1 (Cronay) ; ACV Bda 34/1 (Corsier-sur-Vevey). Dans ce dernier registre, le procès-verbal du 7 août 1780 montre que le Consistoire intervient même lorsqu'un conflit familial a déjà été résolu par les parties concernées.

⁴¹ ACV Bdb 73, Actes de la Classe de Lausanne, 1713, 1714, 1719, p. 198.

⁴² *Ibid.*, p. 198-199.

⁴³ *Ibid.*, p. 199.

⁴⁴ ACV Bd 46, p. 4-5.

DES LAÏQUES AU CŒUR DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE DES MŒURS

Largement dominés par des laïques qui sont partie prenante des instances de gouvernement, les tribunaux de mœurs en deviennent peu à peu l'un des rouages essentiels tant dans les terres romandes que dans les territoires alémaniques. Les assesseurs sont choisis dans les villes au sein des conseils urbains et parmi les cours de justice dans les seigneuries, alors que dans les communautés locales, ce sont des «personnages anciens, honorables, graves, & propres, les exhortations, & censures desquels puissent estre efficaces envers les autres» ou d'influents notables. Tous sont institués ou reconduits d'année en année⁴⁵. Les membres d'une ou plusieurs familles s'y succèdent au fil du temps⁴⁶. À Lausanne, les membres du Consistoire de la Ville sont désignés à l'occasion du renouvellement annuel des charges. Ces assesseurs siègent dans d'autres conseils et instances municipales, ce qui favorise une politique disciplinaire insérée dans la bonne gestion urbaine⁴⁷. Quant à la présidence, elle revient au bailli comme dans les chefs-lieux, ce dernier pouvant la confier à son adjoint, le lieutenant baillival⁴⁸, et au seigneur de juridiction dans les seigneuries particulières, alors que dans les paroisses, le Consistoire est présidé par un juge remplacé en son absence par l'un des assesseurs. Ceux-ci, comme à Lausanne, sont généralement membres de plusieurs cours de justice simultanément⁴⁹. Le pasteur, nommé lui aussi par le gouvernement bernois sur proposition de la Classe, prête serment, ayant toutefois la préséance sur les assesseurs laïques qu'il enjoint d'être des exemples pour les

⁴⁵ ACV Bd 39, 1640, p. 65 ; ACV Bda 20/1. Registre du Consistoire de Bursins ; ACV Bda 11. Registre du Consistoire de Baulmes (24 mai 1789) ; Nicole STAREMBERG GOY, *Du buveur à l'ivrogne, op. cit.*, p. 110-111 (tableau des membres).

⁴⁶ Lucienne HUBLER, « Consistoires – le contrôle de la société », dans André HOLENSTEIN (éd.), *Berns Goldene Zeit. Das 18. Jahrhundert neu entdeckt*, Bern, Stämpfli, 2008, p. 205 ; Patrizia FEROLETO, *Petite histoire de couple... Consistoire et causes matrimoniales. Les paroisses de Vevey et de La Tour-de-Peilz (1676-1747)*, sous la dir. du professeur Alain Dubois, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Lausanne, 1999 (mémoire de licence dactylographié), p. 12.

⁴⁷ Ainsi le grossaier a-t-il le rôle de procureur au sein du Consistoire de la Ville. Pour plus de précisions, voir Nicole STAREMBERG GOY, « Espace urbain lausannois et discipline ecclésiastique à l'époque des Lumières », dans Bruno DUMONS et Bernard HOURS, *Ville et religion en Europe du XVI^e au XX^e siècle. La cité réenchantée*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2010, p. 33-48.

⁴⁸ C'est notamment le cas pour les années 1754-1791, période au cours de laquelle Jean-Henri Polier de Vernand, lieutenant baillival, occupe sans interruption la présidence du Consistoire de Lausanne. Pour plus de précisions, voir Nicole STAREMBERG GOY, « Espace urbain lausannois et discipline ecclésiastique à l'époque des Lumières », *art. cit.*, p. 33-48.

⁴⁹ Le fait de siéger dans plusieurs cours de justice peut d'ailleurs poser des problèmes d'agenda pour certains juges et assesseurs : « Quelque defference que ledit Mr. Le juge [Rolaz] ait pour la V. Chambre et pour Mr. Le Doyen et Pasteur en particulier, il ne lui est pas possible de s'engager à se rencontrer aux assemblées qui se tiendroient les vendredy, attendu que ce jour là il est obligé de fonctionner en qualité de lieutenant dans la cour de justice de Rolle » (ACV Bda 20/3. Registre du Consistoire de Gilly et Vincy [6 décembre 1768]).

fidèles et « assidus au service divin »⁵⁰. À la campagne, en l'absence d'un secrétaire, le plus souvent un curial ou notaire, le ministre se voit attribuer la responsabilité de la bonne tenue du registre « que la Commune lui fournira, dans lequel seront marquez par lui-même, ou par le Secrétaire du Consistoire, les changements d'Assesseurs, & toutes les autres Affaires, qui seront traitées dans le dit Consistoire »⁵¹. Un officier ou huissier est chargé de citer à comparaître les individus durant l'intervalle des séances consistoriales. À moins d'un renoncement dûment motivé ou d'une démission de charge pour faute grave, les assesseurs et secrétaires sont en poste jusqu'à leur décès, tout comme les pasteurs⁵². Le nombre d'assesseurs varie en fonction de la taille de la paroisse et de l'étendue du territoire à surveiller. Chacun se voit attribuer un quartier ou un périmètre précis du ressort, comme à Bex, où l'un est chargé de la surveillance de la plaine, un autre, de la montagne, et un troisième, de Lavey⁵³.

Tous les membres des consistoires, à commencer par le pasteur grâce à sa proximité avec les fidèles, doivent concourir à la surveillance des mœurs et des pratiques religieuses. À ce titre, ainsi que les lois consistoriales les y incitent, ils peuvent privilégier, tout comme chaque croyant, une action correctrice ou préventive hors la justice consistoriale, visant en amont à faire prendre conscience aux pécheurs de leur faute et à provoquer leur amendement : « Après des exhortations réitérées, mais infructueuses, ils les dénonceront au Consistoire, où ils seront cités & exhortés de nouveau »⁵⁴. Au sein du tribunal, le pasteur est celui qui, au terme de l'audition et du jugement rendu, exhorte les fautifs à s'amender et, le cas échéant, leur adresse la censure modérée ou sévère, une peine ecclésiastique propre à susciter le repentir et un amendement futur.

Durant les dernières décennies du XVIII^e siècle se manifeste une crise des vocations pastorales due au recul de la religion et à la faible attractivité des paroisses les plus reculées qui n'offrent qu'une modique pension⁵⁵. L'exercice de la discipline devient impopulaire à la fin de l'Ancien Régime, au point que des ministres essuient des rebuffades, voire même subissent des représailles de leurs

⁵⁰ ACV Bda 21/4. Registre du Consistoire de Burtigny (21 mai 1758).

⁵¹ ACV Bd 43, p. 102 ; ACV, Bda 36/1. Registre du Consistoire de Bellerive et Vallamand-Dessous, 1^{re} page.

⁵² ACV Bda 20/1. Registre du Consistoire de Bursins, p. 1-2 (7 janvier 1756) ; p. 88-89 (30 janvier 1762).

⁵³ ACV Bda 15/2. Le volume 3 (ACV Bda 15/3, p. 704-705) contient même des formulaires distincts sur lesquels les gardes doivent prêter serment pour l'exercice de leur fonction. À La Rippe, le 16 janvier 1761, on constate que « Le Ven. Consistoire, considérant que comme le ressort de la juridiction est fort étendu, qu'il n'y a pas assez de membre dans ce Corps pour veiller à l'observation des loix consistoriales et, par consequent, au bon ordre, il auroit trouvé convenable de joindre quatre assesseurs, sous l'approbation du très noble et magn. Seigneur baillif de Bonmont, qui l'a déjà donnée le jour d'hier » (ACV Bda 37/6).

⁵⁴ ACV Bd 37/3, *Recueil d'ordonnances pour les églises du Pays de Vaud*, Berne, 1758, III, V, p. 12.

⁵⁵ Gilbert MARION, *Paroisses et pasteurs de la Broye au XVIII^e siècle*, op. cit.

paroissiens enjoint à mener une existence respectueuse des valeurs et normes chrétiennes⁵⁶. Quant aux agents de surveillance spécifiques des consistoires, les «garde-vices», ils doivent «rapporter de bonne foi, sans support et sans acception de personnes toutes les contraventions audites lois consistoriales, tous scandales et actions contraires aux bonnes mœurs et singulièrement aussi ceux qu'ils trouveront à chasser les jours de fetes et dimanches»⁵⁷. Dès leur instauration au XVI^e siècle, la rémunération de ces surveillants spécifiques est une lourde charge pour les communautés et, dans les villages ou bourgs de moindre importance, ce sont les assesseurs qui sont astreints à assumer une fonction comparable, délimitant pour chacun d'entre eux un périmètre de surveillance⁵⁸. Dans les villes, à l'instar de Lausanne où la police subit au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle une réforme qui permet un dense quadrillage de l'espace urbain, les gardes et guets constituent le maillon essentiel du dispositif de contrôle des mœurs. Les bannereurs, aidés dans leur tâche par les dizeniers, y concourent également en tant que chefs de quartier. Tout au long du XVIII^e siècle, période d'absentéisme grandissant au culte dominical, les membres du Consistoire de la Ville s'adressent souvent aux autorités municipales pour lutter contre la profanation du Sabbat, car l'ouverture de boutiques, cabarets et autres commerces vient concurrencer l'assistance au culte dominical. Des «agents secrets» sont quelquefois engagés temporairement, une mesure dissuasive qui n'est prise que ponctuellement en raison de son coût, pour inciter les commerçants à respecter les lois en vigueur⁵⁹.

DE LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE À LA RÉGULATION SOCIALE

Alors qu'à ses débuts l'action disciplinaire des consistoires vaudois relève de la nécessité d'éduquer les fidèles à la nouvelle foi réformée et d'en punir les transgresseurs au nom de la crainte du courroux divin, elle devient au cours de la période moderne l'un des rouages essentiels du gouvernement bernois et de ses mécanismes de régulation sociale. À la fin de l'Ancien Régime, les consistoires se

⁵⁶ Par exemple, à Chevroux, il est difficile d'établir un consistoire et d'en déterminer le ressort à la suite de la création de la paroisse après avoir obtenu l'accord préalable de la paroisse de Ressudens et du Consistoire de Grandcour, puis celui de LLEE. par l'intermédiaire du bailli d'Avenches. Quant à la population, elle résiste aux injonctions du ministre et à celles des assesseurs. Voir ACV Bda 27/1. Registre de Chevroux, 1734-1735.

⁵⁷ ACV Bda 15/3. Registre du Consistoire de Bex, «Formulaire sur lequel les gardes doivent preter serment pour l'exercice de leur fonction», 1796.

⁵⁸ ACV Bda 20/4. Registre du Consistoire de Bursins, 28.02.1703; ACV Bda 12/4. Registre du Consistoire de Begnins et Luins, p. 37-38 (17 décembre 1767).

⁵⁹ Nicole STAREMBERG GOY, «Espace urbain lausannois et discipline ecclésiastique à l'époque des Lumières», *art. cit.*, p. 40-43.

font l'écho, par le biais des jugements rendus et des plaintes des individus, de transformations dans les mœurs et les manières d'envisager l'intime au regard des normes collectives. Des individus revendiquent de vivre selon leurs aspirations, celles d'un mariage d'amour et d'une attirance sexuelle, ou refusent la perspective d'une union malheureuse et perpétuelle. Les normes traditionnelles, qui ne s'appliquent plus guère qu'à l'encontre des couches populaires, sont de plus en plus perçues comme des entraves aux prémises d'une quête d'un bonheur hédoniste. Ainsi, à Lausanne, ville des Lumières où séjourne une noblesse étrangère, notamment française, habituée à des divertissements tels que repas, musique et danse, les élites locales, ou du moins certaines d'entre elles, tolèrent ces réjouissances jusqu'alors contraires à la discipline. D'autres y participent même de façon active, témoignant d'une distanciation de la religion et de ses normes traditionnelles. Cette catégorie de l'élite, acquise à un mode de vie centré sur les plaisirs des sens, mais néanmoins chargée du contrôle des mœurs, considère ce dernier comme archaïque, voire injuste envers les couches sociales inférieures à l'encontre desquelles il s'exerce principalement⁶⁰.

La sécularisation progressive des institutions tant à l'échelle souveraine que locale participe de cette redéfinition des tâches des consistoires vaudois qui conduit parfois, au gré des circonstances, à des partages de compétences avec des institutions déjà existantes ou à la création de nouvelles instances de contrôle social. Ainsi, l'arrivée en grand nombre de réfugiés huguenots dans le Pays de Vaud à la Révocation de l'Édit de Nantes en 1685 pose à Berne et aux villes d'accueil de nombreux problèmes quant à l'intégration économique, sociale et culturelle de ces coreligionnaires. À Lausanne, ceux-ci choquent par le luxe de leurs vêtements, et la Direction française, organe d'assistance, sera appelée à être un relais fort utile du Consistoire de la Ville pour leur apprendre les normes vestimentaires en usage. Alors que le luxe immodeste et contraire à l'égalitarisme chrétien est condamné dans les Édits de Réformation, les interdits visent aussi au cours des siècles suivants à maintenir par l'habillement les hiérarchies sociales et à éviter l'endettement des individus les plus modestes. De telles considérations présideront d'ailleurs quelques années plus tard, en 1706, à l'introduction dans la principale ville du Pays de Vaud d'une Chambre de Réforme, à l'imitation de celle créée à Berne quelques décennies plus tôt, en 1676, et à l'autonomisation des lois somptuaires de la législation sur les mœurs⁶¹.

⁶⁰ Les individus de haut rang ou détenteurs d'une charge sociale bénéficient d'un traitement judiciaire ou hors la justice consistoriale. Voir Nicole STAREMBERG GOY, « De l'inégalité de la justice consistoriale à la mise en cause de l'ordre social. Discours et action disciplinaire dans le Pays de Vaud à l'époque des Lumières », *art. cit.* ; Susanna BÜHLER, « Les enfants illégitimes et la question de la faute », dans FEMMESTOUR (éd.), *Pognon, piété, patience. Les femmes suisses et la naissance de l'État fédéral*, Genève, Métropolis, 1998, p. 32-40.

⁶¹ Tamara GARLET, « L'arrivée des huguenots français à Lausanne et le contrôle de l'apparence vestimentaire à la fin du XVII^e siècle », *Mémoire vive. Pages d'histoire lausannoise*, 17 (2008), p. 14-19. À noter que les Conseils de plusieurs villes suisses, catholiques et protestantes dont Berne, se dotent

À la même période, à la fin de l'année 1705, un premier consistoire allemand est établi à Lausanne par le bailli. Il est aboli suite à l'intervention des autorités municipales. À un mémoire que le Conseil des Vingt-Quatre adresse à ce sujet au bailli, celui-ci répond « qu'il cassoit led[it] prétendu consistoire » et qu'il n'a jamais été dans son intention de créer un consistoire allemand : il s'est contenté de demander au ministre allemand et à l'un des magistrats, Samuel Gaudard, de corriger les Allemands qui ne fréquentent pas le prêche dominical et s'enivrent ce jour-là. Comme ce magistrat a condamné un ressortissant alémanique et l'a emprisonné, se prétendant juge du Consistoire allemand, les autorités municipales ont estimé nécessaire de réagir et elles ont donc obtenu satisfaction⁶². Toutefois, ce besoin d'un tribunal des mœurs spécifique ayant autorité sur une communauté particulière, liée par la même langue, est connu du souverain, et ce dernier ordonnera trois décennies plus tard, en 1737, la création d'un consistoire allemand à Lausanne. Puis, en 1765, d'autres sont instaurés à Moudon, Aigle, Vevey, Yverdon, Morges, Aubonne et Bonmont, soit dans des lieux où existe une paroisse allemande en raison de l'immigration suffisamment importante de ressortissants alémaniques⁶³.

L'action des consistoires vaudois, tout comme celles de leurs homologues alémaniques, connaît une réorientation dès la fin du XVII^e siècle, qui prendra plus d'ampleur au cours du siècle suivant. La dernière révision de la législation consistoriale de 1787 la rendra manifeste. La punition des atteintes à la divinité tels que blasphèmes et jurons par les consistoires se fait de plus en plus rare, et la discipline proprement ecclésiastique vise surtout à la préservation de la sanctification dominicale, au nom d'une lutte contre un athéisme grandissant. Les consistoires sont

au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle de telles chambres en charge de veiller au respect des ordonnances somptuaires. Voir Corinne WALKER, *Une histoire du luxe à Genève. Richesse et art de vivre aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève, La Baconnière, 2018, p. 23 ; André HOLENSTEIN, « Regulating Sumptuousness : Changing Configurations of Morals, Politics and Economics in Swiss Cities in the Seventeenth and Eighteenth Centuries », dans Giorgio RIELLO and Ulinka RUBLACK (éd.), *The Right to Dress. Sumptuary Laws in a Global Perspective, c. 1200-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019, p. 121-142.

⁶² Voir AVL B 29, Registre des mémoires, p. 405-407 ; AVL B 39, Registre des mémoires, p. 393r.

⁶³ Regula MATZINGER-PFISTER, *Les sources du droit du canton de Vaud, op. cit.*, p. 738-741 : « Les consistoires allemands au Pays romand et au gouvernement d'Aigle » (9 février 1773). La création des consistoires allemands, comme celle des consistoires subalpins, a été à l'origine d'incertitudes sur les compétences des uns et des autres, comme le montre cette traduction française d'un arrêt de LL.EE. dans le registre du Consistoire de Begnins et Luins : « Pour répondre à votre écrit contenant la demande que vous nous faites, savoir si les Allemands habitans parmi vous ayant commis des choses deshonnêtes et mal séantes, contrevenantes aux ordres des consistoires, ne sont pas obligés étant cités à paroître par devant vous, mais uniquement devant les consistoires allemands parmi lesquels ils demeurent, nous vous signifions donc par la présente qu'il n'y aura aucune différence à ce sujet, mais celui qui aura commis quelque scandale ou chose punissable qu'il soit allemand ou français aura à répondre après avoir été cité au consistoire de l'endroit où la chose se sera commise pour répondre aux accusations contre luy faites et s'attendre au jugement qu'ils en feront [...] » (ACV Bda 12/2).

amenés à remplir un rôle accru de pacification sociale, qui est complémentaire de celui des cours de justice inférieures. Ils répriment ainsi tout usage interpersonnel de la violence. Ils contrôlent tout particulièrement auberges, cabarets et autres débits de boisson où paroles vives et échanges de coups surgissent rapidement, autant d'actes répréhensibles au regard du monopole de la violence légitime que seul doit détenir le souverain⁶⁴.

Au fil du temps, l'action des consistoires se concentre sur la répression de la sexualité extraconjugale – paillardise, adultère et prostitution – qui porte atteinte au mariage, mais celle-ci perd à la fin de l'Ancien Régime son caractère fortement répressif à l'encontre des femmes. Alors qu'au sein de l'espace helvétique, tout comme ailleurs en Europe, une indiscipline sexuelle plus grande est signalée par l'accroissement de l'illégitimité et des conceptions pré-nuptiales, la punition de telles conduites par les consistoires vaudois, tout comme l'action du Consistoire Suprême de Berne, qui s'exerce surtout à l'encontre des couches populaires, cherche en particulier à éviter que l'entretien des enfants illégitimes ne relève des Bourses des pauvres et de l'assistance publique⁶⁵. Ainsi, à Vevey, en 1728, le Consistoire a peur « que la continuation des paillardises causent grand nombre de battards, qui restent pour la plus part à la charge des villes et commune et singulièrement dans cette ville »⁶⁶. La procédure de recherche en paternité est désormais plus favorable aux femmes, bien que toujours contraignante. Jusqu'alors, chaque mère célibataire était considérée comme responsable de sa situation, « s'étant laissée séduite »⁶⁷. Le souverain estime à la fin de l'Ancien Régime qu'une justice éclairée est plus propre à prévenir les délits qu'à les punir et que celle-ci se doit d'être plus clément envers des femmes qu'un mouvement philanthropique désigne alors comme des victimes⁶⁸. Depuis le milieu du XVIII^e siècle, dans les procès-verbaux du Consistoire de Lausanne, les termes

⁶⁴ Elisabeth Salvi, « Que deviendrait la société si on pouvait y être en sûreté : violence et communautés dans le bailliage de Vevey au XVIII^e siècle », dans Danièle TOSATO-RIGO et Nicole STAREMBERG GOY (éd.), *Sous l'œil du consistoire*, op. cit., p. 157-174 ; Nicole STAREMBERG GOY, « Contenir la parole et le geste à Lausanne au XVIII^e siècle. Le Consistoire de la Ville face à la violence », dans Danièle TOSATO-RIGO et Nicole STAREMBERG GOY (éd.), *Sous l'œil du consistoire*, op. cit., p. 175-192.

⁶⁵ ACV Bd 46, p. 64.

⁶⁶ Cité par Patrizia FEROLETO, *Petite histoire de couple...*, op. cit., p. 46. Voir aussi Lucienne HUBLER, « Consistoires – le contrôle de la société », art. cit., p. 205 ; Sandro GUZZI-HEEB, « L'époque des révolutions sexuelles. L'évolution des habitudes sexuelles au XVIII^e et au début du XIX^e siècle », dans Nicole STAREMBERG (dir.), *Et plus si affinités... Amour et sexualité au 18^e siècle*, op. cit., p. 162-163 ; Aline JOHNER, « Sexualité dans le couple et religion : conception pré-nuptiales et contrôle des naissances », dans *ibid.*, p. 29-35 ; Heinrich Richard SCHMIDT, *Dorf und Religion*, op. cit.

⁶⁷ ACV Bd 43, p. 54.

⁶⁸ Fabienne GAUDARD, *Les femmes face à la justice criminelle au XVIII^e siècle dans le Pays de Vaud : crimes contre les personnes et les mœurs*, sous la dir. du professeur Alain Dubois, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Lausanne, 1996 (mémoire de licence dactylographié). Voir aussi Michel PORRET, « Le crime des filles "séduites et abandonnées" », dans Johann Heinrich PESTALOZZI, *Sur la législation et l'infanticide*, Berne [etc.], P. Lang, 2003, p. 259-262.

dépréciatifs qualifiant les comportements des mères célibataires tels que « débauchée », « impudique », « putain », « déreiglée », « sorcière », qui étaient jusqu'alors utilisés, tendent à se raréfier⁶⁹. Dans les villages qui connaissent peu de mobilité migratoire ou d'essor industriel, l'illégitimité est le fait surtout d'hommes mariés, et, dans ce cas, les juges font preuve de plus de clémence envers les femmes célibataires⁷⁰. Leur action vise à préserver la concorde sociale et à éviter le scandale, préoccupation majeure des consistoires tout au long de l'Ancien Régime. Le péché cède progressivement la place à la faute que sanctionne une justice voulue plus modérée et accordant plus de poids que par le passé à la parole féminine⁷¹.

À partir du milieu du XVIII^e siècle, de pieux magistrats et des pasteurs de la Classe de Lausanne s'efforcent de réagir face à cette évolution de la justice consistoriale et au manque d'action pour préserver la religion. Ainsi, les pasteurs lausannois n'auront de cesse d'en appeler au souverain pour la promulgation de mesures susceptibles de renforcer le respect du Sabbat sur lequel se concentre leur attention dans les dernières décennies de l'Ancien Régime. Ils espèrent ainsi favoriser la piété, mais plus encore la présence régulière au sermon et au catéchisme, soit des moyens traditionnels de diffusion de la foi réformée. Ce recours à Berne est d'autant plus nécessaire que l'irrespect grandissant que représente la profanation du Sabbat coïncide avec une unité moins grande au sein du Consistoire quant à l'importance de la discipline et à la manière de l'exercer, ainsi que le révèle le cas lausannois. Aussi, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la Chambre lausannoise, à commencer par son président, Jean-Henri Polier de Vernand, semble peu encline à réprimer de telles transgressions, surtout lorsqu'elles sont commises par des pairs. Plusieurs raisons peuvent être évoquées pour expliquer cette attitude : code de l'honneur privilégié au détriment du serment prêté au souverain, adhésion tacite ou avérée aux divertissements du temps, préférence accordée aux accommodements hors la justice consistoriale⁷². C'est pourquoi les

⁶⁹ Serafina COLOMBO, *La condition féminine d'après les registres du Consistoire de Lausanne (1703-1753)*, sous la dir. du professeur Alain Dubois, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Lausanne, 1995 (mémoire de licence dactylographié), vol. 1, p. 44.

⁷⁰ Brigitte SCHNEGG, « Illegitimität im ländlichen Bern des 18. Jahrhunderts », *art. cit.*

⁷¹ Heinrich Richard SCHMIDT, « La violence des hommes devant la justice. Une perspective européenne comparée », dans Danièle TOSATO-RIGO et Nicole STAREMBERG GOY (éd.), *Sous l'œil du consistoire*, *op. cit.*, p. 193-212 ; Nicole STAREMBERG GOY, « "Absolument contraire aux égards d'heus au sexe féminin ?". Maltraitance conjugale et pratique consistoriale lausannoise à l'époque des Lumières », *Traverse. Revue d'histoire*, 2 (2005), p. 45-63.

⁷² Nicole STAREMBERG GOY, « De l'inégalité de la justice consistoriale à la mise en cause de l'ordre social. Discours et action disciplinaire dans le Pays de Vaud à l'époque des Lumières », dans André HOLENSTEIN *et al.* (éd.), *Richesse et pauvreté dans les républiques suisses au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 71-72 ; EAD, « La lutte contre la laïcisation de la société à l'époque des Lumières : projets de réforme et actions pastorales dans le territoire vaudois », dans Didier POTON et Raymond A. MENTZER, *Agir pour l'église. Ministères et charges ecclésiastiques dans les églises réformées (XVI^e-XIX^e)*, Paris, Les Indes savantes, 2014, p. 220-227.

tenants de la discipline ecclésiastique, en premier lieu les pasteurs, décident-ils de concentrer leur action sur l'éducation religieuse de la jeunesse en créant des écoles de charité destinées aux enfants les plus pauvres, des cours de catéchisme et, à l'exemple de Genève, une assemblée pastorale qui cherche, avec l'appui du bailli, à surveiller l'action du Consistoire de la Ville et à la compléter⁷³.

Ces initiatives voient le jour à Lausanne, véritable laboratoire des Lumières vaudoises, où idées nouvelles, progrès des sciences et piété revivifiée coexistent, et ce non sans tensions qui se doublent, à l'ère prérévolutionnaire, d'un caractère politique, celui d'une remise en cause de la sujétion des élites vaudoises au gouvernement de Berne, dont les plus hautes charges leur sont inaccessibles⁷⁴. Dans son *Essai sur le gouvernement des mœurs*, publié en 1785, le bourgmestre Antoine Polier de Saint-Germain propose d'ailleurs de substituer à la justice consistoriale pour le contrôle des mœurs dans les chefs-lieux une nouvelle instance qu'il nomme Conseil des mœurs. Composé de représentants des différents corps constitutifs de la société, celui-ci n'octroie aucune préséance au pasteur qui peut y siéger au même titre que les autres laïcs, pour autant qu'il s'en montre digne par sa conduite morale et son attachement à la foi⁷⁵. L'absence de rôle majeur attribué au ministre atteste, chez ce défenseur d'une société morale, de la perte d'influence du corps pastoral à l'ère prérévolutionnaire et de sa volonté de privilégier l'accès à des postes décisionnels de laïcs qui en sont exclus en tant que sujets vaudois.

LA FIN ATTENDUE DES CONSISTOIRES ?

La Révolution helvétique (1798) met fin à l'ancienne Confédération des treize cantons souverains, et les consistoires vaudois sont abolis à la chute de la République de Berne en mars 1798, contrairement à leurs voisins neuchâtelois et genevois. Le Pays de Vaud accède lui-même à l'indépendance en tant que canton du Léman sous la République helvétique, puis comme canton de Vaud durant la Médiation (1803-1813)⁷⁶. Les nouvelles autorités politiques n'envisagent à aucun

⁷³ Nicole STAREMBERG, « Le contrôle des mœurs à Lausanne au XVIII^e siècle : discours, normes et pratiques consistoriales », dans Mathieu CAESAR et Marco SCHNYDER (dir.), *Religion et pouvoir. Citoyenneté, ordre social et discipline morale dans les villes de l'espace suisse (XIV^e-XVIII^e siècles)*, Neuchâtel, Alphil, 2014, p. 225-247.

⁷⁴ ACV, P René Monod 53, Polier de Vernand Jean-Henri, *Mémorial* (30 novembre 1769) ; Nicole STAREMBERG et Chantal de SCHOULEPNIKOFF, « Les Journaux de Jean-Henri Polier de Vernand et de Louis-François Guiguer de Prangins. Jeux de miroirs », dans *Le partage de l'intime. Le journal de Louis-François Guiguer et les écrits personnels en Suisse romande : journée d'études au Château de Prangins, le 14 novembre 2009. Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte*, 67/4 (2010), p. 285-289.

⁷⁵ Antoine POLIER DE SAINT-GERMAIN, *Du gouvernement des mœurs*, Lausanne ; chez Jules Henri Pott et comp., 1785. Voir Nicole STAREMBERG, « Contrôle social, religion et éducation à l'époque des Lumières », *Revue historique vaudoise*, 117 (2009), p. 60-62.

⁷⁶ Lucienne HUBLER, « Consistoires – le contrôle de la société », *art. cit.*, p. 205.

moment le maintien des tribunaux de mœurs, et ce d'autant que la disparition du Consistoire Suprême de Berne rend impossible la poursuite de l'exercice de la juridiction consistoriale⁷⁷. Juges, assesseurs et pasteurs qui siègent au sein des consistoires ne s'y opposent guère et, pour la plupart, ils la devancent en interrompant de leur propre initiative leurs séances déjà à la fin de l'année 1797.

Toutefois, les consistoires ne sont pas supprimés immédiatement. Certains demeurent en fonction encore quelques mois : leurs assemblées sont épisodiques et les affaires traitées rares ; leurs membres semblent avoir conscience d'assurer un *intérim*⁷⁸. D'ailleurs, l'assemblée provisoire réunissant les différentes communautés du Pays de Vaud, le 9 mars 1798 à Lausanne, réserve à un nouveau tribunal des mœurs à créer le traitement des diverses questions consistoriales et accorde un droit de recours aux justiciables des décisions prises jusqu'alors par les consistoires encore en activité. À la date du 18 mai 1798, le Consistoire de Cronay prend soin de noter dans le registre : « Il a été fait lecture de l'arrêté de la Chambre administrative du canton du Léman en date du 4^e avril dernier, portant article 3^e : “Les consistoires jugeront en première instance de toutes les causes consistoriales” ; l'appel sera porté au Tribunal du canton lorsque la question excédera la compétence des consistoires »⁷⁹.

En août, s'opère le transfert de compétences des consistoires aux tribunaux de district vaudois, ainsi que s'en font l'écho les deux derniers procès-verbaux du Consistoire de Crissier⁸⁰. « Le ci devant Consistoire de Crissier s'étant assemblé sous la présidence du citoyen Jean François Baud, 1^{er} assesseur », le 18 juillet 1798, les membres constatent, le 5 août suivant, qu'ils ne sauraient ouvrir une enquête à propos d'une plainte pour recherche en paternité, car « ces genres de faits n'étant plus du ressort des consistoires dès le 2^e du courant, celui de ce lieu remet le susdit verbal au citoyen président du Tribunal du district de Morges »⁸¹. À leurs débuts, les tribunaux de district doivent appliquer la législation consistoriale de 1787 pour juger des transgressions à la religion et aux bonnes mœurs, mais les atteintes à la morale sont bientôt traitées et jugées comme des affaires de police. Les litiges familiaux ainsi que les actions en paternité sont intégrés dans le droit matrimonial ou de filiation⁸².

⁷⁷ André CABANIS, « La disparition des consistoires dans le Pays de Vaud en 1798 », *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 35 (1978), p. 113.

⁷⁸ Cité par *ibid.*, p. 114, n. 1.

⁷⁹ ACV Bda 40/2. Registre du Consistoire de Cronay, on lit à la date du 18 mai 1798.

⁸⁰ Sur leur activité, voir Neuza SOLDADO, *De la fin des consistoires à la naissance des justices de paix dans le canton du Léman*, sous la direction de la professeure Danièle Tosato-Rigo, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Lausanne, 2010 (mémoire de licence dactylographié).

⁸¹ ACV Bda 38/3. Registre du Consistoire de Crissier, Louise Rossy, p. 11 (18 juillet 1798) ; p. 112 (5 août 1798).

⁸² André CABANIS, « La disparition des consistoires dans le Pays de Vaud en 1798 », *art. cit.*, p. 124.

L'image négative des consistoires à la fin de l'Ancien Régime a rendu certainement difficile leur défense. Eux-mêmes membres des élites dirigeantes, le bourgmestre Polier de Saint-Germain et le ministre Duvoisin ont perçu le manque d'adhésion de leurs contemporains à une institution qui incarne un régime disparu⁸³. Les critiques portées à leur encontre sont mises en exergue dans la déclaration du citoyen François prononcée à la Société Populaire de Lausanne, le 11 mars 1798 :

[...] Le citoyen François lit ensuite le préambule d'un ouvrage qu'il se propose de donner au public sur la *papauté bernoise*. « Un des moyens, dit-il, dont les Bernois se sont servis avec le plus de succès pour s'élever, c'est la *réformation*, dont ils se déclarèrent les plus ardens promoteurs, pour s'approprier les richesses de l'ancien clergé, auquel ils en substituèrent un nouveau, bien pauvre & bien dépendant. Le sacré des deux cent se mit à la place du pape, dont il pensa dès lors avoir l'infailibilité, s'en arrogea les prérogatives, rédigea les actes de foi, hors desquels il n'étoit point de salut ; composa les lithurgies, conféra les *cures*, pensions, & c. Ces fourbes hypocrites exhalèrent par-dessus tous les biens célestes, en s'emparant insensiblement des terrestres. » – Le citoyen François fait ensuite sentir le ridicule & la bizarrerie de ces tribunaux indécens qu'on appeloit *consistoires*, qui empiétoient sur les autorités civiles, dont les jugemens étoient arbitraires, sans formes régulières, & plus propres à pervertir les mœurs qu'à les corriger⁸⁴.

Ainsi, les raisons du maintien de cet « ancien régime » sont à chercher dans l'union très étroite de la religion et du politique, champs d'action que veulent justement séparer les révolutionnaires. Il est reproché aux consistoires d'avoir appauvri la population, critique qui jalonne toute la période moderne et qui s'explique par le coût élevé de la justice consistoriale. Quant au reproche, lui aussi ancien, d'être davantage une justice séculière et à ce titre impropre à agir sur l'intériorité humaine, il fait écho aux débats du siècle des Lumières occupé à repenser l'exercice de la justice, alors que la notion de vie privée prend toute son importance et que la sphère publique est désormais investie par les débats politiques. Ainsi, la suppression de la juridiction sur les mœurs peut être interprétée à la fois comme le signe manifeste d'une sécularisation des institutions publiques et d'une laïcisation de la société. L'abolition des consistoires vaudois se fait sans grand bruit et sans retour en arrière.

⁸³ Antoine POLIER DE SAINT-GERMAIN, *Du gouvernement des mœurs*, op. cit. ; François Samuel DUVOISIN, *Discours sur les tribunaux des mœurs*, [Lausanne], [Henri Vincent], 1798.

⁸⁴ *L'Ami de la Liberté ou Bulletin des séances de la Société populaire de Lausanne*, N° 6, Lausanne, Mourer, 11 mars [1798]. Je remercie Monsieur Silvio Corsini pour m'avoir communiqué cette référence.

FONDS ET ARCHIVES CONSISTORIALES

Les registres des consistoires vaudois déposés aux Archives cantonales vaudoises constituent la série Bda 1 à 140. Ce fonds a fait l'objet d'une analyse en 1989 par Robert Pictet dans un article montrant l'apport précieux de ces sources traditionnellement utilisées en généalogie et indiquant d'autres collections archivistiques utiles et complémentaires⁸⁵. L'archiviste soulignait alors le caractère encore lacunaire de la série Bda, et ce malgré l'obligation, en vertu de l'arrêté du 22 janvier 1946, de remettre aux Archives cantonales vaudoises les anciens registres des consistoires et des notaires ainsi que les manuels des cours de justice. Des volumes sont donc demeurés parfois au sein d'archives communales ou en mains privées, et le présent inventaire a nécessité de nombreuses démarches auprès des instances communales et paroissiales afin de localiser les pièces manquantes aux Archives cantonales vaudoises⁸⁶. À ce jour, nous savons que les administrations communales ou les paroisses suivantes conservent des documents répertoriés liés aux Consistaires actifs autrefois sur leur territoire : Begnins, Belmont-sur-Lausanne, Coppet, Corsier-sur-Vevey, Cully, Lausanne, Le Brassus, Morges, Moudon, Oron, Penthaz, Rolle, Rossinière, Rougemont, Saint-Légier, Saint-Saphorin et Yvonand.

Dès l'abolition des consistoires vaudois dans le sillage de la Révolution helvétique, il n'avait guère été facile de regrouper leurs archives et de les déposer aux greffes des tribunaux de district, comme l'avait décidé le gouvernement vaudois. En cette période de troubles et d'incertitude, des volumes ont en effet été cachés au sein d'une cure, d'autres ont été emportés par d'anciens membres du consistoire, puis perdus ou dispersés au gré des successions et retrouvés parfois chez des bouquinistes ou des antiquaires. Peut-être d'autres ont-ils été détruits au XIX^e siècle ou encore au début du XX^e siècle en raison de leur contenu compromettant pour une famille ou un aïeul. Quelques registres mutilés ou du moins tronqués de plusieurs de leurs feuillets le suggèrent et attestent de la volonté de soustraire aux regards posthumes les jugements rendus⁸⁷.

⁸⁵ Robert PICTET, « Archives consistoriales et généalogie », *Bulletin généalogique vaudois*, 2 (1989), p. 75-104. À noter que les pages 80-90 présentent « la structure et le contenu des archives consistoriales par commune de 1538 à 1798 ». À ce sujet, voir aussi l'inventaire la série Bda dans la base de données en ligne DAVEL (acronyme officialisé depuis 2006 pour Description des Archives cantonales Vaudoises sous une forme Electronique) qui précise également la répartition des communes dans les paroisses dont elles ont fait successivement partie : <http://www.davel.vd.ch/qfpdavel/0/D1614.pdf>.

⁸⁶ On relèvera qu'à ce jour, les registres du Consistoire de la Ville de Lausanne demeurent répartis entre les Archives de la Ville de Lausanne et les Archives cantonales vaudoises. Leur transcription réalisée par François Francillon est consultable sur le site des Archives de la Ville de Lausanne : <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/culture/bibliotheques-et-archives/archives/archives-en-ligne/bibliotheque-numerique.html#les-registres-du-consistoire-de-lausanne-1703-1798-0> (consulté le 28 décembre 2020).

⁸⁷ Par exemple le registre de Montreux ACV Bda 85/1 (inventaire).

Cela dit, bien des registres ont été égarés ou subtilisés antérieurement à la Révolution vaudoise. Les archives des XVI^e et XVII^e siècles forment la portion congrue du corpus, seuls quelques chefs-lieux comme Lausanne, Payerne ou Nyon se distinguent par des archives consistoriales conservées de façon presque ininterrompue depuis le XVI^e siècle. Au XVIII^e siècle déjà, certains secrétaires constatent au moment de prendre leurs fonctions que les registres tenus par leurs prédécesseurs sont introuvables ou en désordre, sous forme de brouillons et, surtout, de feuillets volants :

Après que le sieur Jean Etienne Tapis a été reçu pour secrétaire de ce V. Corps en vertu d'un brevet de sa noble et magnifique Seigneurie ballivale qu'il a ici produit sous la datte du 18^e de ce mois, l'on a examiné le présent régistre et, voyant que feu sieur chatelain Gilliand, en son vivant secrétaire de cette V. Chambre, n'a ici enregistré quoyque ce soit de tout ce qui s'est passé depuis le 4^e septembre 1746, come il auroit cependant dû le faire pour remplir son devoir, l'on a charger le présent secretaire Tapis d'enregistrer tout ce qui s'est passé devant ce V. Corps dès ledit jour que ledit feu Sr. Gilliand a ainsi cessé d'enregistrer, et l'on a promis audit Tapis qu'on le payeroit bien pour faire cet ouvrage ou qu'on le feroit payer par les héritiers dudit Sr. Gilliand puisque c'étoit de son devoir et qu'il a retiré les émoluments de la plus grande partie des écritures⁸⁸.

Le souverain, conscient de ces manquements, a pris soin de préciser, dans les « Ordonnances pour les Églises du Pays de Vaud » de 1758 que « les livres du Consistoire seront toujours et partout gardés dans les maisons de cure, afin qu'ils puissent être examinés par le visitateur. Les livres remplis doivent aussi y être déposés et conservés. Nous ordonnons aux villes et aux communautés de faire faire à la maison de cure un coffre ou un [sic] armoire pour y conserver ces livres appartenans au Consistoire ou à l'Église »⁸⁹. Si cette ordonnance n'a peut-être pas toujours été appliquée à la lettre, les registres de la seconde moitié du XVIII^e siècle sont en tous les cas mieux tenus et plus complets qu'auparavant⁹⁰.

Plusieurs manuels consistoriaux vaudois conservés et répertoriés contiennent, inscrits tête-bêche, des procès-verbaux, des listes, des actes notariés et autres informations sans aucun rapport. C'est pourquoi un certain nombre d'entre eux

⁸⁸ ACV Bda 29/1. Registre du Consistoire de Combremont-le-Grand (25 mars 1757). Voir aussi ACV Bda 57/1. Registre du Consistoire de Fiez ; ACV Bda 77/1. Registre du Consistoire de Lussy ; ACV Bda 108/4. Registre du Consistoire de Duillier.

⁸⁹ Une copie de ce passage des ordonnances figure sur la première page du registre du Consistoire de Bellerive et Vallamand-Dessous (ACV Bda 36/1).

⁹⁰ Les lacunes qu'on observe pour cette période peuvent s'expliquer par le fait que certains secrétaires n'ont pas jugé utile d'inscrire qu'un Consistoire s'est réuni alors qu'aucune affaire n'y a été traitée, et parfois, pour cette même raison et contre la règle, que les membres ont même renoncé à s'assembler tous les quinze jours (par exemple à Lavigny, où il n'y a qu'une seule séance entre 1790 et 1792, ACV Bda 8/3 [12 avril 1789]).

ne sont pas classés dans la série Bda, mais dans des fonds de notaires⁹¹ ou de paroisses (état civil)⁹².

Selon les thèmes de recherches privilégiés, le recours à d'autres sources judiciaires ou communales est indispensable. Ainsi, pour l'étude du mariage, les procès-verbaux des consistoires vaudois doivent être complétés de la sentence rendue par le Consistoire Suprême de Berne lorsque celle-ci n'a pas été recopiée ou annexée au registre. En outre, comme elle est prononcée à la suite de l'audition des parties, le procès-verbal de celle-ci peut être riche de détails et d'informations complémentaires. Les manuels du Consistoire Suprême, qui sont conservés aux Archives de l'État de Berne, constituent fort heureusement une série complète pour l'ensemble de la période moderne et jusqu'en 1831, date de la suppression de ce tribunal. En vertu du «bénéfice du silence», soit l'exemption d'un procès en paternité pour les élites dirigeantes, nobles et magistrats en charge, et de l'inscription de leur reconnaissance en paternité au sein des registres *ad hoc* du Consistoire Suprême, ceux-ci sont aussi une source précieuse pour l'étude du contrôle des mœurs et de son inégalité grandissante au fil du temps. Ce tribunal étant l'instance de recours contre un jugement d'un consistoire subalterne, ses registres, conservés pour la période 1543-1797, peuvent s'avérer très utiles pour établir les modes d'action des justiciables⁹³. Quant à l'évaluation du rôle de pacification joué par les consistoires au sein du dispositif judiciaire de contrôle de la violence interpersonnelle par l'État, elle requiert la prise en compte de l'action menée par la police et par les tribunaux civils et criminels. Il en va de même pour la prostitution, à la fois délit contre les mœurs et crime⁹⁴. Enfin, la législation consistoriale et les Mandats sur les mœurs qui définissent les compétences et le fonctionnement des consistoires et à ce titre constituent autant de normes religieuses, sociales et morales en vigueur, sont eux aussi indispensables à toute étude de l'activité des consistoires vaudois. Les recueils de lois les plus importants,

⁹¹ Par exemple le registre du Consistoire de Saint-Sulpice de 1709 à 1715, classé dans les archives du notaire Samuel-Jean-Marc Secrétan (ACV Dg 249/5).

⁹² Le registre du Consistoire de Bière pour les années 1708 à 1710 est classé dans les registres de l'état civil de la paroisse de Bière et annexes (ACV Eb 16/6), puisque le pasteur y a inscrit, tête-bêche, une liste des morts de 1728 à 1738, ce qu'il justifie de la façon suivante : «Leurs Excellences de Berne, NN.SS. Seigneurs, ayant ordonné de tenir registre des morts de toutes les paroisses à commencer avec l'année 1728, j'ai voulu employer ce présent livre, qui restoit en blanc, à cet usage et y insérer tous ceux qui sont morts dès lors dans l'Eglise de Biere et les annexes, desquelles je suis pasteur dès le mois de septembre 1716». Sur ces questions de composition et de conservation des registres consistoriaux, voir aussi l'introduction générale.

⁹³ Voir l'inventaire en ligne des Archives de l'État de Berne : <https://www.query.sta.be.ch/suchinfo.aspx>, série B III.

⁹⁴ Samuel ANTOINE, « Consistoire, Conseil des XXIV et police des mœurs au XVIII^e siècle : les autorités lausannoises face aux "filles de mauvaise vie" », *Revue historique vaudoise*, 118 (2010), p. 123-134. Voir aussi ID., *Filles de mauvaise vie: le contrôle de la prostitution à Lausanne au XVIII^e siècle*, sous la dir. de la professeure Danièle Tosato-Rigo, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Lausanne, 2010 (mémoire de licence dactylographié).

qui ont été imprimés, sont conservés dans la série Bd consacrée à l'Église et à l'Académie de Lausanne, alors que les mandats particuliers ont été classés dans plusieurs séries relevant de l'administration du Pays de Vaud. Les principaux d'entre eux ont été édités par Regula Matzinger-Pfister⁹⁵.

En outre, des pièces complémentaires aux registres consistoriaux se trouvent parfois dispersés dans différents fonds, notamment lorsque cela concerne des manquements à la discipline ecclésiastique et morale, y compris ceux du fait de pasteurs, qui relèvent de l'Église vaudoise et de l'Académie de Lausanne, ou dans la correspondance baillivale à propos d'affaires de mœurs et de police⁹⁶. Depuis 2006, la mise en ligne de la base de données DAVEL des Archives cantonales vaudoises et ses multiples possibilités d'interrogation, tout comme les renvois systématiques au sein des inventaires, facilitent grandement la localisation de telles sources consistoriales hors la série Bda⁹⁷. Le Panorama des archives communales vaudoises avant 1961 en ligne, considérablement enrichi au cours de ces dernières années, est aussi un précieux outil de recherche⁹⁸. Des pièces le plus souvent isolées y sont répertoriées ou encore des sentences baillivales comme celle rendue à l'occasion d'un conflit survenu en 1749 à Vevey entre les consistoires français et allemand⁹⁹. Mais on y trouve également une partie des manuels consistoriaux répertoriés dans le présent inventaire restés en mains d'administrations communales, à savoir : Corsier-sur-Vevey, Lausanne, Le Chenit, Prilly, Rougemont, Trélex, Yvonand.

Le présent inventaire sera ainsi complémentaire des outils archivistiques et vise à permettre des recherches nouvelles sur des lieux et des périodes encore trop méconnues au regard de la discipline ecclésiastique et du contrôle des mœurs confiés aux consistoires vaudois.

⁹⁵ Regula MATZINGER-PFISTER, *Les sources du droit du canton de Vaud. C, Époque bernoise, op. cit.* À noter qu'un code consistorial pour les bailliages de Morat, Grandson et Echallens, manuscrit en allemand, en date de 1758 est conservé sous ACV Bf 29-30. Signalons également ACV Be 17, Cahier des procédures consistoriales aux bailliages d'Orbe et Echallens, 12 pièces, XVIII^e siècle.

⁹⁶ ACV Bd 22/7, Procédures consistoriales : discipline ecclésiastique, procès intentés à des pasteurs à cause de l'exercice de leur fonction ou de leur conduite, XVIII^e siècle ; ACV Bd 72, Blasphèmes et scandales, injures envers les consistoires et les pasteurs, désobéissances, causes matrimoniales, XVIII^e siècle ; ACV Bj 4, Correspondance baillivale, affaires de mœurs, police sur les mœurs (jeux, luxe, spectacles, loteries), émoluments et amendes consistoriales, abbayes interdites ou autorisées, XVII^e-XVIII^e siècles. Pour plus de précisions quant à la répartition en sus de la série Bda, voir Robert PICTET, « Archives consistoriales et généalogie », *art. cit.*, p. 79.

⁹⁷ À titre d'exemple, les procès-verbaux du Consistoire de Lucens, du jeudi 8 octobre 1745 au jeudi 4 novembre 1756, sont conservés dans les fonds privés sous la cote P 1000/326/2, et le renvoi est fait à celui du Consistoire de Curtilles (Chesalles-sur-Moudon, Cremin, Forel-sur-Lucens, Lovatens, Lucens, Oulens-sous-Lucens, Sarzens), Bda 43/1, 1753-1768.

⁹⁸ <http://www.panorama.vd.ch/suchinfo.aspx>.

⁹⁹ Archives communales de Vevey, Fbleu 368.

INVENTAIRE DES ARCHIVES CONSISTORIALES DU CANTON DE VAUD

I. ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES (ACV)

1. ACV Bd : Église et Académie

ACV Bd 22 : Documents divers relatifs à l'Église

Il s'agit de deux cartons contenant 6 enveloppes pour le premier (Bd 22/1-5) et 10 pour le second (Bd 22/6-9), dans lesquelles les documents ont été regroupés thématiquement.

Bd 22/7. Procédures consistoriales.

1^{re} enveloppe, intitulée « Consistoires. Procédures. Affaires St-André – Plantin-Maurin ». XVIII^e siècle. Liasse de lettres, cahiers et documents divers en français et en allemand.

La majorité des documents regroupés dans cette enveloppe concerne des procédures relatives à la vaste affaire du meurtre de M. de St-André, ministre (1677). Cependant, y figurent également des sentences du Consistoire Suprême de Berne (en allemand) adressées aux Consistoires de Crans (1794) et de Lonay (1784 et 1789), la traduction d'une sentence du Consistoire Suprême adressée au Consistoire de Lonay (1793) et un arrêt du Consistoire Suprême adressé au bailli de Morges (1745), transmis par ce même bailli au Consistoire de La Chaux (1746).

Bd 22/9. Varia.

1^{re} enveloppe, intitulée « Affaires Église de Bischwille (Alsace) et Champrenaud, past. (Collecte pour la construction du T[em]ple de Bischwille) – Église de Ste Marie aux Mines ». 1715 et 1796. Liasse de cahiers, lettres et documents divers en français et en allemand.

Contient la procédure établie par le Consistoire de Lausanne (Château) à l'encontre d'Abraham Champrenaud, ministre de l'église française de Bischwiller en Alsace (1715).

L'autre affaire, concernant Sainte-Marie-aux-Mines en Alsace (1796), ne semble pas relever du Consistoire.

2^e enveloppe, intitulée « Consensus – Mandats adressés à des consistoires – Secte : Affaire dite du Prophète Durand Fage, etc. ». XVII^e-XVIII^e siècles. Liasse de lettres et documents divers en français et en allemand.

Contient notamment les copies de mandats souverains du bailli de Morges au Consistoire de L'Isle (1754) et du bailli de Lausanne au Consistoire de Villette (1720).

ACV Bd 61 : Registres du Consistoire baillival de Lausanne

Sous cette cote sont regroupés un cahier et deux registres.

Bd 61/1. Extraits du Livre du Consistoire de Lausanne. Du 8 juillet 1659 au 30 décembre 1668. Lacune : 14 juillet 1659-26 mars 1661.

Cahier. Pas de couverture. 36 pages (pagination récente), avec quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage. Registre microfilmé sous la cote RMS 297.1.

Ce cahier est signé et paraphé par Philibert de Illens.

Bien que le titre de ce cahier indique qu'il contient des extraits de procès-verbaux de séances qui ont lieu durant les années couvertes par le registre Bd 62, le contenu de ces deux documents ne se recoupe pas.

Bd 61/2. Registre du Consistoire baillival de Lausanne. Du 8 décembre 1698 au 5 novembre 1722.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 394 pages (pagination récente), avec quelques pages laissées blanches en cours et en fin d'ouvrage. Registre microfilmé sous la cote RMS 297.1.

Ce registre porte plusieurs intitulés différents : sur le dos de la couverture « Régistre du vénérable Consistoire du château dès 1698 à 1722 », sur le plat supérieur « Memorial du Venerable Consistoire Ballival de Lausanne » et à la première page « Livre du Venerable Consistoire du Chasteau de Lausanne ».

Le registre s'ouvre sur deux notes faisant allusion à des décrets de LL.EE. à propos des consistoires.

Le coin supérieur droit de quelques pages a été déchiré, ce qui empêche notamment la lecture de l'année à laquelle se tient l'une des séances (p. 205, mercredi 22 janvier). Cette séance a été rédigée entre celle du 4 mars 1709 (p. 203) et celle du 12 février 1711 (p. 208). Elle pourrait donc avoir eu lieu en 1710 ou en 1711. Or, le 22 janvier tombait un jeudi en 1711, alors qu'il tombait bien un mercredi en 1710. On peut ainsi en déduire que cette séance date bien du mercredi 22 janvier 1710. Il n'y aurait donc pas de lacune dans ce registre.

Bd 61/3. Registre du Consistoire baillival de Lausanne. Du 12 novembre 1722 au 20 octobre 1794. Lacunes : 27 avril 1725-8 mai 1727 ; 16 mai 1727-9 mars 1729 ; 30 mai 1731-21 janvier 1733 ; 28 novembre 1738-15 février 1740 ; 29 septembre 1740-15 août 1742 ; 2 novembre 1742-3 août 1746 ; 5 août 1746-6 février 1752 ; 14 juin 1752-17 juillet 1756 ; 23 novembre 1756-2 avril 1764 ; 4 avril 1764-6 décembre 1767 ; 1^{er} novembre 1768-12 juin 1783 ; 30 décembre 1784-10 juillet 1786 ; 31 août 1787-3 août 1790 ; 20 janvier 1791-19 octobre 1794.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin, avec une copie de lettre bernoise (en allemand) collée à la cire sur le f^o 58v. 265 folios (foliotation ancienne jusqu'au f^o 191, dont seulement les 191 premiers folios sont remplis). Secrétaire : Detallent. Registre microfilmé sous la cote RMS 297.1.

Ce registre porte plusieurs intitulés différents : sur le dos de la couverture « Registre du Venerable Consistoire du Chateau de Lausanne » et sur le plat supérieur « Livre du Venerable Consistoire du Château de Lausanne ».

Au verso de la couverture figurent la formule d'adresse au Consistoire Suprême et les tarifs des émoluments du Consistoire, datés de 1787. À la page suivante, sous l'intitulé du registre, figure la mention suivante : « Commencé sous la Prefecture de Noble, Magnifique, Genereux & tres honoré Seigneur Emanuel Willading Ballif de Lausanne, Juge dudit Venerable Consistoire Ballival, ayant pour Secretaire le soussigné », suivi de la signature « Detallent ».

L'ordre chronologique n'est pas toujours respecté entre les années 1734 et 1738.

ACV Bd 62 : Consistoire baillival de Lausanne, avec discussions des biens du bailliage de Lausanne

Registre du Consistoire baillival de Lausanne. Du 29 juin 1649 au 28 juin 1698. Lacunes : 6 juillet 1650-24 novembre 1653 ; 24 décembre 1653-15 janvier 1655 ; 22 août 1655-16 février 1657 ; 25 décembre 1658-11 avril 1660 ; 14 mai 1664-18 janvier 1666 ; 18 avril 1671-24 octobre 1673 ; 6 juin 1674-11 mars 1677 ; 17 décembre 1678-11 janvier 1680 ; 10 décembre 1682-22 février 1684 ; 29 octobre 1689-16 août 1691 ; 17 juillet 1695-26 juin 1698.

Registre. Couverture en parchemin (endommagée). 277 pages comprenant deux documents : les procès-verbaux des assemblées consistoriales (pagination récente, des pages 200 à 359) et, tête-bêche, le procès-verbal d'une « discussion des biens du baill[i]age » (pagination récente, des pages 1 à 118), avec un billet volant et plusieurs pages laissées blanches en cours d'ouvrage et entre la « discussion » et les procès-verbaux consistoriaux. La reliure étant endommagée, plusieurs feuilles sont volantes. Registre microfilmé sous la cote RMS 297.2.

Les premières pages du registre sont endommagées (bords supérieurs et extérieurs déchirés et pliés sur plusieurs pages, trous sur certaines d'entre elles) et volantes. Les pages 201 à 208 semblent traiter de biens immobiliers et appartiennent probablement à la « discussion » plutôt qu'aux procès-verbaux consistoriaux. Plusieurs feuilles volantes ont été insérées dans le registre et numérotées à la suite. Les procès-verbaux des assemblées du Consistoire ne commencent donc qu'à la page 209.

Le billet volant est daté du 15 septembre 1796 et a été paginé 320 bis.

La « discussion des biens du bailliage de Lausanne » porte sur une période comprise entre 1618 et 1669 et occupe les pages 1 à 113.

ACV Bd 63 : Registre des vénérables consistoires ressortissant du Chapitre

Livre des vénérables Consistoires ressortissants de Chapitre. Du 24 avril 1640 au 1^{er} décembre 1708 (date mentionnée sur la couverture, la dernière séance datant du 17 novembre). Lacunes : 29 mai 1646-29 mai 1650 ; 13 novembre 1652-4 mai 1654 ; 22 décembre 1654-1^{er} juillet 1657 ; 21 juin 1661-2 septembre 1663 ; 16 décembre 1664-23 septembre 1668 ; 24 novembre 1669-8 février 1671 ; 10 mars 1671-1^{er} avril 1674 ; 30 avril 1675-14 mars 1677 ; 16 mars 1677-5 octobre 1682 ; 11 novembre 1682-15 juillet 1686 ; 9 mai 1690-22 janvier 1693 ; 3 février 1693-7 juin 1695 ; 9 juin 1695-21 août 1700 ; 1^{er} octobre 1704-29 septembre 1707.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 206 pages (pagination récente), avec quelques lettres et billets volants et quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage.

L'ordre chronologique des séances n'est pas toujours respecté.

Le Consistoire s'assemblait dans différents lieux des terres de l'ancien chapitre : Ecublens, Bussigny, Belmont et Romanel ; le lieu n'est cependant pas toujours indiqué dans l'intitulé des séances.

ACV Bd 72 : Pièces consistoriales

Carton contenant 8 enveloppes, dans lesquelles les documents ont été regroupés thématiquement.

Le sujet d'une partie des documents n'est pas clairement identifiable, étant donné qu'ils ont été sortis de leur contexte. Certains documents ne sont pas datés et leur provenance ne peut pas toujours être établie avec précision. D'autres sont incomplets.

1^{re} enveloppe : « Causes matrimoniales, Divorces, etc. – Lettre du Tribunal matrimonial ». XVII^e-XVIII^e siècles. Liasse de lettres et documents divers en français et en allemand.

Contient majoritairement des lettres du Consistoire Suprême au bailli de Lausanne, concernant des causes matrimoniales. 2 lettres sont adressées à d'autres Consistoires que celui de Lausanne : Belmont (1772) et Bussigny (1767). Parmi les autres documents regroupés dans cette enveloppe figure un extrait du mémorial du Consistoire de Lutry (1664).

2^e enveloppe : « Consistoires de Lausanne et du bailliage ». XVII^e-XVIII^e siècles. Liasse de lettres, cahiers et documents divers en français et en allemand.

Contient des extraits de procès-verbaux des Consistoires de Belmont (1701), Bussigny (1710 et 1714), Bussigny et Romanel (1698-1700), Romanel (1717) et Villette (1733), deux documents en rapport avec le Consistoire de Pully (1719 et s.d.), un document concernant un scandale entre les habitants du Mont-sur-Lausanne et ceux de Romanel (1721), deux lettres du Consistoire Suprême adressées aux Consistoires de Bussigny (1703) et de Romanel (1708), une lettre du bailli de Lausanne au Consistoire de Belmont (1704) et des procédures en rapport avec les Consistoires d'Ecublens (1693), de Lausanne (1703) et de Romanel (1723).

3^e enveloppe : « Procédures Consistoriales contre des particuliers, pour injures, mauvais traitements, batteries, etc. ». XVI^e-XVIII^e siècles. Liasse de lettres, cahiers et documents divers.

Hormis quelques documents en rapport direct avec le Consistoire de Lausanne, dont des extraits de procès-verbaux (1692-1693), la majorité des documents concerne d'autres Consistoires, parfois en lien avec celui de Lausanne : Chapitre tenu à Crissier (1700-1701), L'Isle (remise au bailli de Morges, puis au Consistoire Suprême pour jugement ; 1668), Saint-Saphorin (affaire remise au Consistoire de Lausanne pour jugement ; 1579-1580), Savigny (1702) et Villette (1705-1706, 1708-1710).

4^e enveloppe : « Injures envers les consistoires, désobéissances à leurs ordres ». XVII^e-XVIII^e siècles. Liasse de lettres, cahiers et documents divers.

Ces documents portent sur des affaires qui ont toutes un lien avec le Consistoire ou le bailli de Lausanne, mais certaines concernent d'autres Consistoires : Belmont (1730), Chexbres (1735), Corsier (1768), Crissier (1747), Glérolles (1752), Savigny (1756 et 1769) et Villette (1720).

5^e enveloppe : « Procédures consistoriales. Blasphèmes et scandales ». XVI^e-XVIII^e siècles. Liasse de lettres, cahiers et documents divers.

Contient deux affaires relevant probablement du Consistoire de Lausanne et des extraits de procès-verbaux du Consistoire de Glérolles, assemblé à Saint-Saphorin (1711).

6^e enveloppe : « Varia ». XVI^e-XVIII^e siècles. Liasse de lettres, brouillons et billets.

Contient de la correspondance adressée par les bailli et lieutenant baillival de Lausanne aux Consistoires de Corsier (1716), Saint-Saphorin (1733), Saint-Sulpice (1721) et Chapitre tenu à Crissier (1702 et 1721).

7^e enveloppe : « Ruptures de promesses de mariage ». XVII^e-XVIII^e siècles. Liasse de lettres, cahiers et documents.

Contient des documents concernant des affaires et procédures traitées majoritairement par le Consistoire de Lausanne, mais également par ceux de Crissier (1784), Glérolles (1727) et Saint-Saphorin (1727 ; plusieurs documents) ; la date et le lieu

auxquels se rapportent certains documents n'ont pas pu être systématiquement déterminés.

8^e enveloppe : « Photocopies du martyr de François Folch. Fait en novembre 1955 sur l'original communiqué par les Archives d'État, Sion ». 1643. 7 pages, photocopiées en négatif.

La première page porte la mention suivante : « Relation du Martyre de Me. François Folch pretre Allemand mis à mort à Vevey en 1643, pour avoir mal parlé en public de Luther et de Calvin et de leur prétendue Réforme ».

Ce document ne semble pas être en lien direct avec un quelconque Consistoire.

ACV Bd 73 : Procédures consistoriales

Il s'agit d'un carton contenant deux enveloppes et plusieurs dizaines de documents en vrac.

Le sujet de certains documents n'est pas toujours clairement identifiable, étant donné qu'ils ont été sortis de leur contexte. Certains documents ne sont pas datés et leur provenance ne peut pas toujours être établie avec précision. Certains documents sont incomplets.

1^{re} enveloppe : « Consistoires de la paroisse de Crissier – Bussigny – Villars-Sainte-Croix ». XVIII^e siècle. Liasse de lettres et documents divers en français et en allemand.

2^e enveloppe : « Humble requête des brigands aux Juges et officiers du Pays ». Sans date. 20 pages (non paginées), composées de feuilles et double-feuilles non reliées.

Copie, datant probablement du XIX^e siècle, d'une lettre anonyme et non datée, présentée par l'auteur de la copie comme étant un pamphlet, écrit vraisemblablement par un ministre, et datant d'avant la révolution de 1798. Il y est fait mention des consistoires.

Procédures consistoriales. XVI^e-XVIII^e siècles. Cahiers, lettres et documents divers non classés et en vrac, en français et en allemand.

Contient majoritairement des documents issus du Consistoire de Lausanne (XVI^e-XVIII^e siècles) et du Consistoire allemand de Lausanne (1741), dont certains sont en lien avec d'autres consistoires ou paroisses : Consistoires de Cully (1701, 1718), Chavornay (1715), La Sarraz (1741-1742), Lucens (1700), Lutry (1712?, 1725) et Savigny (1678), habitants de Lutry (1707, 1708), affaire ayant lieu à Prilly (1708) et paroisse de Villette (1672, 1752, 1754-1755, 1762).

Plusieurs affaires et procédures concernent également les Consistoires de Belmont (1694, 1772), Cully (1750), Dizy (1695), Dommartin (1711), Mézières (1661 et 1665), Morges (1694), Pully (1657), Renens (1663), Savigny (1708, 1730-1731), Vevey (1630) et Villette (1694).

Ce fonds contient également des extraits de procès-verbaux des Consistoires de Corsier (1752), Dommartin (1680), Lausanne (1715) et Villette (1751, 1752, avec un

extrait du « Livre de Cour de la Paroisse de Lutry », ainsi que des lettres et sentences du Consistoire Suprême de Berne adressées aux Consistoires de Belmont (1772), Gollion (1632) et Lausanne (1680, 1699, 1701, 1702, 1708, 1711, 1725, 1757, 1783).

Ces documents concernent en majorité des affaires de sexualité illicite, principalement des cas de grossesses et d'enfants illégitimes et d'infanticides de nouveau-nés venus au monde hors mariage, mais aussi deux cas de sodomie, deux d'inceste, un de zoophilie. D'autres affaires exceptionnelles apparaissent également : noyade, tentative de suicide, vol.

2. ACV Bda : Église et Académie. Archives consistoriales

ACV Bda 1 : Registres du Consistoire de L'Abbaye

Bda 1/1. Registre du Consistoire de l'Abbaye. Du 8 juillet 1681 au 19 décembre 1690.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 180 folios (généralement non foliotés).

Certains folios contiennent des inscriptions et annotations sans rapport avec le contenu, plus tardives et rédigées dans le sens opposé au texte originel. En tête-bêche, se trouve une partie des procès-verbaux de séances tenues entre 1683 et 1687 (dès le folio 158).

Bda 1/2. Registre du Consistoire de l'Abbaye. Du 1^{er} décembre 1760 au 25 avril 1783.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 189 folios (non foliotés), avec quelques feuilles volantes ou collées à la cire. Secrétaire : A. J. Rochat.

Le registre s'ouvre sur un « Répertoire des tuteurs qui sont enregistré et qui n'ont point rendu leurs comtes », inachevé et ne contenant que deux noms.

Bda 1/3. Registre du Consistoire de l'Abbaye. Du 25 mars 1783 à 10 septembre 1797.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin, recouvert lui-même de papier imprimé. 360 pages (paginées, mais le chiffre de la centaine est erroné dès la page 202), avec quelques feuilles volantes et un cahier imprimé. Secrétaire : Antoine-Benjamin Berney.

Le cahier imprimé est intitulé « Tarif des émolumens du Consistoire Suprême de la Ville de Berne, 1745, rééd. 1780 ».

ACV Bda 2: Registre du Consistoire d'Agiez et d'Arnex

Bda 2/1. Livre ou registre du venerable consistoire d'Agiez et d'Arnex. Du 24 mars 1740 au 13 août 1797. Lacunes : 2 novembre 1740-28 juillet 1742 ; 30 juillet 1742-12 février 1744 ; 20 juillet 1746-27 décembre 1748 ; 29 décembre 1748-20 janvier 1751 ; 12 mars 1751-31 mai 1755 ; 6 juin 1759-12 juin 1762 ; 16 août 1765-10 juin 1767 ; 20 novembre 1767-17 janvier 1770 ; 19 avril 1771-9 juin 1774 ; 9 novembre 1774-6 mai 1778 ; 28 août 1795-17 janvier 1797 (registre transcrit par M. Jean-Moïse RoCHAT ; la transcription tapuscrite [224 pages] de ce registre est déposée aux Archives cantonales vaudoises sous la cote Bda 2/2).

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 256 pages (paginées, près de la moitié du registre est blanc). Secrétaire : Gauthey.

Le registre s'ouvre sur une «Liste des titres».

La première séance commence avec la remarque suivante : « [...] Le Livre ou Registre du Venerable Consistoire de Agiez et de Arnex. Commencé d'y écrire le 24^e mars 1740. Auquel temps ledit Venerable Consistoire se trouve depourveu de juge dès la résignation que fit de sa charge le Sr. Jean Gozel entre les mains de noble et genereux Emanuel May, seigneur ballif de Romainmotier, en novembre 1734 et en suite des ordres dudit n. et m. seigneur, le Consistoire auroit fait nomination de deux sujets pour remplir dite vacance, laquelle nomination fut communiquée à Sa Seigneurie par monsieur le ministre Agassis sans qu'elle aye eu des suites ni que la vaquance aye esté jusques ici remplie ».

ACV Bda 3: Registre du Consistoire d'Aigle

Bda 3/1. Registre du Consistoire d'Aigle. Du 16 novembre 1788 au 3 août 1798.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 296 pages (paginées).

La chronologie des séances n'est pas toujours respectée.

ACV Bda 4: Registres du Consistoire d'Apples et de Bussy

Bda 4/1. Registre du Consistoire d'Apples. Du 2 mars 1742 au 3 décembre 1778. Lacunes : 18 décembre 1756-9 janvier 1758 ; 2 avril 1759-2 février 1761.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin, recouvert de papier. 146 folios (non foliotés).

En fin d'ouvrage, sur les onze dernières pages (paginées), figurent, tête-bêche, des copies de mandats baillivaux et autres textes officiels.

Bda 4/2. Registre du Consistoire d'Apples. Du 25 juillet 1779 au 5 août 1798.

Registre. Couverture en carton, mors et coins recouverts de parchemin, plat et dos recouverts de papier imprimé. 155 pages (paginées), avec quelques feuilles volantes.

La mention «Regitre du Vener. Consistoire d'Apples numero 2» en tête du registre semble indiquer qu'il n'y a pas de registre antérieur à Bda 4/1.

Bda 4/3. Registre du Consistoire de Bussy. Du 7 novembre 1661 au 21 juin 1703. Lacunes : 29 mai 1669-16 mars 1671 ; 16 août 1677-19 avril 1679 ; 23 août 1681-23 avril 1685 ; 16 juillet 1686-27 juin 1688 ; 12 octobre 1688-4 janvier 1693 ; 8 avril 1698-21 février 1703.

Registre (de petit format). Couverture en carton. 51 folios (non foliotés, certains se détachent), avec quelques feuilles volantes.

En fin d'ouvrage, sur les huit derniers folios, figurent, tête-bêche, des procès-verbaux de séances du Consistoire relatives aux comptes (bien des pauvres, etc.).

Bda 4/4. Registre du Consistoire de Bussy. Du 21 mai 1711 au 3 janvier 1717. Lacunes : 16 octobre 1711-1^{er} mars 1713 ; 5 octobre 1714-1^{er} avril 1716.

Cahier. Couverture en papier. 28 folios (dont certains blancs), avec quelques folios épinglés. Secrétaire : Matthey.

Bda 4/5. Registre du Consistoire de Bussy. Du 18 décembre 1721 au 19 novembre 1748. Lacunes : 18 novembre 1725-2 avril 1727 ; 11 avril 1727-13 juin 1731 ; 14 décembre 1731-30 septembre 1734 ; 19 septembre 1738-31 mai 1741 ; 2 juin 1741-30 janvier 1743 ; 1^{er} août 1746-18 novembre 1748.

Registre. Couverture en carton. 51 folios (non foliotés, un tiers du registre blanc), avec quelques feuilles volantes.

Au début du registre figure la précision suivante : «Regitre pour le V. Consistoire de Bussy, payé par les sieurs Pierre Chenevard, pasteur, Estienne Garin, juge, François Hermessan, assesseur, Gabriel Hermessan, assesseur, et Jean Gabriel Degy, assesseur. Ledit present regitre commencé le 18^e decembre 1721 pour servir de mémoire et de témoignage de ce qui l'y pourra passer. D'autant plus que la plus part des regitres precedens se trouvent égarez par la mort des secretaires demeurans hors dudit Bussy. Dieu veuille conduire toutes choses pour la gloire, pour l'édification de cette Église et pour notre salut. Ainsi soit il».

Bda 4/6. Registre du Consistoire de Bussy. Du 1^{er} juillet 1762 au 23 avril 1789 (la dernière séance datant du 11 octobre 1765). Lacune : 12 octobre 1765-22 avril 1789.

Folios et cahiers épars réunis dans une enveloppe. 26 folios.

Le dernier procès-verbal concerne la séance du 11 octobre 1765 ; seule une copie de lettre du châtelain de Bière date du 23 avril 1789.

Bda 4/7. Registre du Consistoire de Bussy. Du 14 janvier 1770 au 18 août 1797. Lacunes : 25 juillet 1775-1^{er} mars 1778 ; 18 décembre 1780-30 janvier 1784 ; 24 novembre 1784-19 janvier 1787.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins recouverts de cuir. 119 pages.

ACV Bda 8 : Registres du Consistoire d'Aubonne

Bda 8/1. Registre du Consistoire d'Aubonne. Du 30 juin 1768 au 10 août 1798.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin (reliure endommagée). 347 folios (non foliotés), avec quelques feuilles volantes (parfois épinglées).

La moitié du registre concerne les dix dernières années d'activité du Consistoire, jusqu'à la « dissolution du Tribunal », le 10 août 1798.

Bda 8/2. Livre consistorial de Lavigny. Du vendredi 22 avril 1687 au 2 mars 1786. Lacunes : 30 avril 1692-9 décembre 1696 ; 31 décembre 1701-16 février 1703 ; 30 août 1704-17 décembre 1706 ; 26 septembre 1708-14 mars 1711 ; 8 janvier 1719-7 août 1721 ; 9 août 1721-16 novembre 1728 ; 22 septembre 1732-17 décembre 1739 ; 19 décembre 1739-20 avril 1742 ; 22 avril 1742-1^{er} avril 1745 ; 31 mai 1745-8 février 1770 ; 2 avril 1771-4 mars 1775 ; 29 mars 1777-10 février 1780 ; 4 mars 1781-19 août 1783 ; 21 août 1783-25 août 1785.

Registre. Couverture en carton. 91 folios (dont plusieurs blancs, non foliotés), avec quelques feuilles volantes.

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, des comptes et des copies d'ordonnances.

Bda 8/3. Registre du Consistoire de Lavigny. Du 12 avril 1789 au 9 septembre 1798. Lacune : 1791.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin, recouvert de papier imprimé. 43 pages (paginées, seules les premières pages sont utilisées).

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, les copies des « Mandats souverains dont l'inscription est ordonnées aux consistoires inférieurs ».

Bda 8/4. Registre du Consistoire d'Aubonne. Du 3 juillet 1726 au 27 mai 1767.

Registre. Couverture manquante. 267 folios (non foliotés), avec quelques feuilles volantes. Secrétaires : (notamment) Vouchy, Crousaz et Grivel, secrétaire baillival.

Les folios sont attachés à l'aide d'une sangle et il doit en manquer plusieurs à la fin du registre.

ACV Bda 9: Registres du Consistoire d'Avenches

Bda 9/1. Manual du Consistoire d'Avenches. Du 4 août 1746 au 21 mars 1752.

Cahier relié (de grand format). Couverture en papier (endommagée). 104 pages (pagination récente). Secrétaire : J.-D. Blanc, secrétaire baillival.

Bda 9/2. Manual du Consistoire d'Avenches. Du 18 juin 1752 au 13 mai 1759.

Cahier relié (de grand format). Couverture en papier. 66 pages (pagination récente), avec une feuille volante. Secrétaire : J.-D. Blanc.

Bda 9/3. Manual du Consistoire d'Avenches. Du 24 mai 1759 au 14 novembre 1762.

Cahier relié (de grand format). Couverture en papier. 88 pages (pagination récente), avec une feuille volante. Secrétaire : J.-D. Blanc.

Bda 9/4. Manual du Consistoire d'Avenches. Du 18 novembre 1762 au 23 avril 1768.

Cahier relié (de grand format). Couverture en papier. 92 pages (pagination récente), avec quelques feuilles volantes. Secrétaire : J.-D. Blanc.

Bda 9/5. Manual du Consistoire d'Avenches. Du 3 octobre 1771 au 24 mars 1775.

Cahier relié (de grand format). Couverture en papier. 92 pages (pagination récente). Secrétaire : J.-D. Blanc ? (Même écriture que les cahiers précédents).

Sans page de titre. Les feuilles ne sont pas dans l'ordre d'origine.

Bda 9/6. Manual du Consistoire d'Avenches. Du 31 mars 1775 au 23 octobre 1780.

Cahier relié de grand format. Couverture en papier. 98 pages (pagination récente).

Bda 9/7. Manual du Consistoire d'Avenches. Du 10 décembre 1780 au 29 octobre 1790.

Cahier relié (de grand format). Couverture en papier. 97 pages (pagination récente). Secrétaire : J.-D. Blanc ?

Bda 9/8. Manual du Consistoire d'Avenches. Du 13 octobre 1790 au 8 mai 1792.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier imprimé. 52 pages (pagination ancienne).

Bda 9/9. Manual du Consistoire d'Avenches. Du 8 mai 1792 au 5 juin 1796.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier imprimé. 158 pages (pagination récente). Secrétaire principal: Bosset; substitut: Bonjour, second pasteur.

Bda 9/10. Manual du Consistoire d'Avenches. Du 12 juin 1796 au 20 juin 1798.

Cahier. Couverture en papier. 21 pages (pagination récente). Secrétaire: Amédée Fornalla.

Bda 9/11. Correspondance reçue par le Consistoire d'Avenches. XVIII^e siècle.

Liasse de lettres, originales (en allemand) et traductions, dans une boîte en carton.

ACV Bda 11 : Registre du Consistoire de Baulmes

Bda 11/1. Registre du Consistoire de Baulmes. Du 24 mai 1789 au 8 octobre 1797 (la date extrême, 1798, indiquée sur le registre est erronée).

Cahier relié. Couverture en papier. 22 folios (non foliotés). Secrétaire: Alphonse Cachemaille.

Le cahier s'ouvre sur la nomination du nouveau secrétaire; il succède à feu Louis Perusset.

ACV Bda 12 : Registres du Consistoire de Begnins et Luins

Bda 12/1. Registre du Consistoire de Begnins et Luins. Du 13 septembre 1721 au 1^{er} juillet 1730.

Cahier relié. Couverture en papier. 102 folios (non foliotés, dont quelques-uns blancs), avec une feuille volante.

La marge de droite de la couverture et les 4 premiers folios sont partiellement déchirés et manquants.

Bda 12/2. Registre du Consistoire de Begnins et Luins. Du 30 avril 1750 au 1^{er} juillet 1762.

Registre. Couverture en carton. 183 pages. Secrétaire: J.-E. Dessieux.

Bda 12/3. Registre du Consistoire de Begnins. Du 5 février 1790 au 12 novembre 1797.

Registre. Couverture en cuir. 112 pages (partiellement paginées, les trois quarts du registre sont blancs), avec quelques feuilles volantes.

Bda 12/4. Registre du Consistoire de Begnins. Du 11 novembre 1762 au 22 janvier 1790.

Registre. Couverture manquante. 287 pages (pagination ancienne), avec quelques feuilles volantes.

ACV Bda 14 : Registre du Consistoire de Bercher

Bda 14/1. Registre du Consistoire de Bercher. Du 4 avril 1738 au 8 octobre 1797. Lacunes : 3 décembre 1748-15 août 1750 ; 22 mars 1782-7 octobre 1784.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 200 folios (non foliotés), avec divers folios ou pièces annexes volants.

Un cahier de 6 folios contenant des copies d'arrêts et diverses annexes figurent tête-bêche.

En tête du registre, on lit : « Ce livre a été acheté par provide Marc George Laurent, chatelain de Chapelle, moderne juge du Venerable Consistoire de Bercher, lequel a couté 18 batz et payé par les trois communes de Bercher, Fey, Rueyres, par 1/3, dans lequel on a raporté plusieurs comparoissances faites sous la presidence de feu provide et prudent egrege Samüel Laurent, cy devant juge et curial de la baronie de Bercher, lesquelles estoient raportées sur des feuilles volantes et ensemble les comparoissances faites dès sa mort jusques à l'établissement du nouveau juge. S'ensuivent les membres du Ven. Corps du consistoire qui exerce la discipline eclesiastique sous l'autorité et dependance de noble et genereux David de Saussure, gentilhomme, seigneur baron dudit Bercher. 1744 ».

ACV Bda 15 : Registres du Consistoire de Bex

Bda 15/1. Manque.

Bda 15/2. Registre du Consistoire de Bex. Du 13 octobre 1749 au 6 mai 1764.

Registre. Couverture en carton. 489 pages. Secrétaires : Jean-Pierre Fayod, notaire et justicier ; J. R. Tschiffely (dès 1758 ?).

Les premiers folios du registre sont consacrés à énumérer les membres du Consistoire et les changements qui interviennent en leur sein jusqu'au 20 mai 1764.

13 pages à partir de la séance du 16 mai 1757 sont entièrement ou partiellement « biffées » ou, plus exactement, des feuilles blanches ont été collées sur le texte sur « ordre de Messieurs du Consistoire Supreme, en datte du 6 avril 1758 ». L'affaire

ainsi masquée concerne un litige entre le pasteur de Bex, nommé Allamand, et le juge et les assesseurs du Consistoire.

Bda 15/3. Registre du Consistoire de Bex. Du 4 juin 1764 au 11 août 1798.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, coins et mors recouverts de parchemin (endommagée). 754 pages (dont plusieurs blanches), avec quelques feuilles volantes. Secrétaire : Jean-Pierre Fayod, justicier.

Les premières pages du registre sont consacrées à la liste des membres du Consistoire et aux changements qui s'y sont produits.

Dans l'avant-dernier cahier (p. 704-705) figurent, tête-bêche, le « formulaire » sur lequel les gardes de la plaine doivent prêter serment et celui sur lequel les gardes de la montagne doivent le faire.

Bda 15/4. Registre du Consistoire de Bex. Du 30 octobre 1659 au 25 janvier 1692.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin (endommagée). 716 pages (pagination récente). Secrétaire : Pierre Bosset (dès janvier 1688). Registre partiellement édité (*cf.* bibliographie *infra*).

Le début du registre est manquant, car il commence par « Sont aussi comparues... ».

ACV Bda 16 : Registres du Consistoire de Bière, Ballens et Mollens¹

Bda 16/1. Memorial du Consistoire de Bière. Du 21 décembre 1685 au 21 mars 1707. Lacunes : 1^{er} mars 1687-8 novembre 1691 ; 5 avril 1692-2 juin 1694 ; 4 juin 1694-16 avril 1696 ; 21 avril 1696-22 mai 1698 ; 16 novembre 1698-24 septembre 1701 ; 9 décembre 1704-13 juin 1706.

Registre. Couverture en carton. 50 folios (non foliotés, dont plusieurs blancs). Secrétaire (1685) : Jacques Favre, notaire, de Thierrens, résidant à Aubonne.

Bda 16/2. Livre du Consistoire de Bière. Du 19 février 1748 au 26 novembre 1759.

Registre. Couverture en carton. 50 folios (non foliotés, dont plusieurs blancs).

Bda 16/3. Registre du Consistoire de Bière. Du 8 mars 1759 au 6 octobre 1786. Lacune : 18 décembre 1771-1^{er} février 1773.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en cuir. 370 pages (pagination originale), avec plusieurs feuilles volantes.

¹ Voir également sous Eb 16 : Registres de l'état civil de la paroisse de Bière et annexes.

Bda 16/4. Manuel du Consistoire de Bière. Du 14 octobre 1786 au 19 juillet 1798.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier imprimé, mors et coins en cuir. 143 pages (pagination originale, la moitié du registre est blanc). Secrétaire (1798) : Laguel.

Bda 16/5. Registre du Consistoire de Ballens. Du 5 janvier 1755 au 28 août 1797. Lacunes : 20 décembre 1771-7 août 1773 (excepté un extrait de règlement du 9 février 1773), 29 mai 1775-14 avril 1777.

Registre. Couverture en carton, mors et coins en parchemin. 123 folios (non foliotés, pagination ancienne jusqu'à la page 6), avec plusieurs feuilles volantes.

8 folios tête-bêche contiennent des copies de mandats souverains.

Bda 16/6. Registre du Consistoire de Mollens. Du 29 janvier 1760 au 26 novembre 1798.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins recouverts de cuir. 175 folios (non foliotés), avec quelques feuilles volantes.

Bda 16/7. Registre du Consistoire de Bière. Du 13 janvier 1741 au 24 mars 1749. Lacune : 29 août 1742-5 janvier 1744.

Cahier relié. Couverture en papier. 49 folios (non foliotés).

Bda 16/8. Pièces diverses du Consistoire de Ballens. De 1708 à 1798.

2 grandes enveloppes contenant une liasse de dossiers répartis dans des fourres distinctes sur lesquelles sont indiqués la ou les dates, le nom des personnes concernées ainsi que, parfois, le type d'affaire.

L'une des enveloppes contient 18 dossiers relatifs à des affaires matrimoniales et des grossesses (1711-1798). L'autre contient 6 dossiers concernant des affaires diverses (1708-1797) ; un dossier est vide, et un autre, intitulé « Mandats divers adressés audit Consistoire », renferme plusieurs documents.

Bda 16/9. Registre du Consistoire de Mollens. Du 3 mars 1711 au 21 avril 1711.

Cahier relié. Sans couverture. 10 folios (non foliotés).

Il s'agit plutôt de brouillards que de procès-verbaux.

ACV Bda 20 : Registres du Consistoire de Bursins et de Gilly et Vincy

Bda 20/1. Registre du Consistoire de Bursins. Du 7 janvier 1756 au 31 août 1792. Lacunes : 11 octobre 1757-1 mai 1759 (copie d'une lettre du bailli du 2 mai 1759) ;

3 mai 1759-2 mai 1760 ; 28 août 1760-29 janvier 1762 ; 15 novembre 1764-8 avril 1766 ; 11 octobre 1770-8 juin 1773 ; 21 juillet 1781-3 février 1783.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 212 folios (non foliotés, pagination partielle ancienne), avec deux feuilles volantes. Secrétaires : Jean-François Parmelin ; Timothée-François Gueissaz, de Ste-Croix, receveur et curial de Bursins ; Augustin Du Coster, lieutenant de milice, bourgeois de Nyon et demeurant à Rolle.

Bda 20/2. Registre du Consistoire de Bursins. Du 26 février 1793 au 9 juillet 1798.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier imprimé, mors et coins en parchemin. 49 folios (non foliotés, pagination partielle d'époque, près de la moitié du registre est blanc). Secrétaire (dès le 13 juillet 1794) : Jean-Charles Menthonnex.

Bda 20/3. Registre du Consistoire de Gilly et Vincy. Du 13 juin 1752 au 10 juillet 1798. Lacune : 11 décembre 1782-11 janvier 1783.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier bleu, mors et coins en parchemin. 219 folios (non foliotés). Secrétaires : Patton, curial ; Monard, de Mont ; Jean-Louis Magnin le cadet ; Jean Prod'homme, justicier et conseiller de Rolle, curial de Mont-le-Grand ; Jaques Amy-Cabrol, justicier et bourgeois de Rolle, juge du Consistoire d'Essertines.

La manière dont le registre commence laisse penser qu'il devait être précédé d'autres registres non conservés.

Le registre s'ouvre sur une copie de lettre du Consistoire Suprême de Berne au bailli de Morges contenant une ordonnance destinée aux consistoires de son bailliage.

Bda 20/4. Registre du Consistoire de Bursins. Du 7 mars 1681 au 24 décembre 1755. Lacunes : 6 juin 1682-11 mars 1685 ; 11 novembre 1688-13 juin 1697 ; 15 juin 1697-5 janvier 1703 ; 16 avril 1718-28 février 1720 ; 1^{er} mai 1720-22 juin 1723 ; 24 juin 1723-28 mars 1726 ; 23 octobre 1727-14 novembre 1731 ; 13 septembre 1740-1^{er} octobre 1743 ; 31 mai 1746-15 avril 1748 ; 30 juillet 1748-23 août 1750.

Registre. Couverture en carton souple recouvert de parchemin. 161 folios (dont certains blancs, non foliotés, pagination partielle récente), avec une feuille volante. Secrétaires : Duchastel, curial (1681) ; Patton, curial ; Jean-François Parmelin (dès 1753) ; Monnard, curial, «secrétaire neutre» dans les années 1755.

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire pour l'année 1681.

ACV Bda 21 : Registres du Consistoire de Burtigny et Bassins

Bda 21/1. Registre du Consistoire de Bassins. Du 10 janvier 1705 au 5 mai 1742. Lacunes : 5 janvier 1706-8 janvier 1708 ; 23 décembre 1722-18 juin 1724 ; 6 septembre 1732-17 septembre 1734 ; 24 septembre 1735-25 décembre 1741.

Registre. Couverture en papier. 119 folios (non foliotés, dont quelques-uns blancs), avec de nombreuses feuilles volantes.

Ce document est composé de plusieurs cahiers disparates reliés.

Bda 21/2. Registre du Consistoire de Bassins. Du 7 juin 1754 au 23 août 1754.

Cahier partiellement relié. Couverture en papier. 15 folios (non foliotés, la moitié du cahier est blanche), avec une feuille volante. Secrétaire : G. Goncerut, notaire.

Bda 21/3. Registre du Consistoire de Bassins. Du 3 juin 1785 au 23 septembre 1785.

Cahier non relié. Pas de couverture. 6 folios (non foliotés), avec une feuille volante.

Bda 21/4. Registre du Consistoire de Burtigny. De [décembre] 1757 au 7 avril 1775. Lacunes : 29 décembre 1759-23 janvier 1762 ; 21 septembre 1771-9 février 1773.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier moucheté brun. 65 folios (non foliotés, pagination partielle d'origine). Registre microfilmé sous la cote RM 289.83.

En tête de la première page du registre figure la mention suivante : « Suite des registres du V. Consistoire de Burtigny » : il y avait donc des registres antérieurs à celui-ci.

Le registre commence avec une longue relation du pasteur du lieu, transcrite en décembre 1757. La première date mentionnée dans son récit est le 9 novembre 1758, mais il doit logiquement s'agir de 1757 au vu de ce qui suit.

Sur le contre-plat du registre figure l'ancienne formule d'adresse du Consistoire Suprême de Berne et la nouvelle (deux écritures distinctes). La première : « A Sa Grandeur Monseigneur le Président et aux Illustres, Hauts et Puissans Seigneurs du Consistoire Suprême de la Ville et République de Berne ». Et la seconde : « Aux Illustres, très Venerables, Nobles, Magnifiques et très Honorés Seigneurs Président et Assesseurs du Suprême Consistoire de la Ville et République de Berne ».

Bda 21/5. Registre du Consistoire de Bassins. Du 16 juin 1746 au 6 octobre 1797. Lacunes : 11 août 1749-2 mai 1751 ; 24 août 1754-20 mai 1758 ; 4 novembre 1758-

22 avril 1773 ; 12 septembre 1774-18 août 1781 ; 20 août 1781-23 novembre 1786 ; 25 novembre 1786-24 janvier 1788 ; 26 janvier 1788-18 août 1791.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 42 folios (non foliotés, dont quelques pages blanches, plus de la moitié du registre est blanche). Registre microfilmé sous la cote RM 289.83.

Entre 1790 et 1791 l'ordre chronologique des séances n'est pas toujours respecté.

Le titre du registre indique que ce dernier a été «acheté à Genève par le sieur Bénédicte Joly, Conseiller de Nyon et Chatelain de Bassins, le 29^e Juin 1746». Sur le verso du titre figure une sorte de calendrier de la vie paroissiale de Bassins, intitulée «Fonctions pour les Églises de Burtigny et de Bassins ordonnées par LL.EE. le 8^e septembre 1766».

Explication partielle concernant la lacune de 1754-1758 : «Il ne s'est rien passé de considerable à Bassins depuis le commencement de l'an 1757 qui meritat d'être inscrit sur le Livre du Consistoire. Aussi étoit il resté à Nyon chés Monsr. le curial Goncerut, d'où on l'a retiré pour pouvoir desormais y rendre compte des assemblées du V. Consistoire».

Bda 21/6. Registre du Consistoire de Burtigny. Du 15 mai 1711 au 14 mai 1755. Lacunes : 22 mai 1734-16 février 1737 ; 14 janvier 1739-2 août 1742 ; 4 août 1742-10 mars 1744 ; 15 septembre 1749-17 septembre 1750.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier (endommagée). 139 folios (non foliotés). Secrétaire : B. Feignoux (souvent absent entre 1711 et 1727) ; Jean-Etienne Soudan, curial de Saint-George (dès le 30 février 1752).

ACV Bda 23 : Registres du Consistoire de Château-d'Œx

Bda 23/1. Livre consistorial de Château-d'Œx. Du 13 février 1628 au 10 juillet 1633 (la date extrême du 22 février 1630, indiquée sur la couverture du registre, est erronée).

Registre. Couverture en parchemin (endommagée). 174 pages (pagination récente).

Les trois derniers des cinq cahiers qui composent ce registre sont cousus entre l'avant-dernière et la dernière page du deuxième cahier (les p. 173-174 devraient suivre les p. 67-68) : il en résulte une rupture chronologique : la séance du 10 juillet 1633, véritablement la dernière du registre, est suivie par erreur de celle du 29 février 1630.

Bda 23/2. Livre consistorial de Château-d'Œx. Du 30 mars 1637 au 26 juin 1644.

1 Registre, plus 2 cahiers (cousus) séparés. Couverture en papier (registre seul), tranche-fil en parchemin. 240 folios en tout (non foliotés). Secrétaire : Pierre Reymond (?).

La page de titre du registre rend compte de la rupture chronologique entre Bda 23/1 et Bda 23/2 puisqu'elle indique : « Il manque environ 7 ans, savoir depuis le 22. Fevrier 1630 jusqu'au 29 mars 1637 ».

Le registre couvre la période du 30 mars 1637 au 2 août 1643. Le premier cahier qui suit, s'ouvre avec la fin du procès-verbal du 2 août et couvre la période du 2 août au 1^{er} avril 1644. Le deuxième cahier s'ouvre avec la fin du procès-verbal du 1^{er} avril 1644 et se termine avec le début du procès-verbal de la séance du 26 juin 1644. La suite de ce procès-verbal se trouve dans le volume Bda 23/3.

Bda 23/3. Livre consistorial de Château-d'Œx. Du 26 juin 1644 au 28 février 1649.

Registre. Couverture en papier (endommagée). 214 folios (non foliotés), avec quelques folios annexes volants. Secrétaire : Pierre Reymond, curial ; Jean Perronet (dès le 28 février 1649?).

Le registre débute avec la suite de la séance du 26 juin 1644, dont le début du procès-verbal se trouve dans le volume Bda 23/2.

Bda 23/4. Livre consistorial de Château-d'Œx. Du 7 mars 1649 au 4 novembre 1650.

Registre (de grand format). Couverture en papier (endommagée). 75 folios (non foliotés), avec quelques folios annexes volants. Secrétaire : Jean Perronet.

Intitulé original sur la couverture : « Manuale Consistorii Chastrodiensis, inchoatum 7^o Martii, à me Johanne Perroneto, eiusdem conclavis secretario, anno salutis 1649 ».

Le registre s'ouvre sur un mandat baillival visant à renforcer les mesures contre les débauches diverses dans le Gessenay (notamment les jours de foire), suivie d'une liste des paroissiens qui se sont vu interdire la fréquentation des tavernes, commencée le 19 septembre 1649 et revue le 22 janvier 1651.

Bda 23/5. Livre consistorial de Château-d'Œx. Du 11 décembre 1650 au 25 août 1652.

Registre (de grand format). Pas de couverture. 98 folios (non foliotés). Secrétaire : Jean Perronet.

Bda 23/6. Livre consistorial de Château-d'Œx. Du 1^{er} septembre 1652 au 13 décembre 1654.

Registre (de grand format). Couverture (très endommagée). 117 folios (non foliotés, dont quelques-uns blancs), avec quelques feuilles volantes. Secrétaire : Jean Perronet.

Intitulé original : « Consistorii Chastrodiensis, liber tertius, à me Johanne Perroneto, eiusdem loci curiali, nec non illius conclavis secretario, exceptus ac conscriptus, inchoatusque primo septembris anno 1652 ».

Bda 23/7. Manuel du Consistoire de Château-d'Œx. Du 9 septembre 1770 au 7 août 1798.

1 Registre et 1 cahier. Registre : couverture en carton recouvert de parchemin (endommagé). 563 pages (pagination ancienne), avec quelques feuilles volantes. Cahier : « Couverture » en papier. 28 pages (pagination ancienne). 591 pages au total. Secrétaire : D. Raynaud (dès 1779).

Le registre couvre une période allant du 9 septembre 1770 au 1^{er} novembre 1796, le cahier du 6 novembre 1796 au 7 août 1798.

ACV Bda 24 : Registres du Consistoire de Chavornay – Bavois²

Bda 24/1. Registre du Consistoire de Chavornay. Du 11 janvier 1748 au 19 janvier 1757.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 134 pages (pagination ancienne, plus de la moitié du registre est blanche).

Bda 24/2. Registre du Consistoire de Chavornay. Du 26 septembre 1762 au 31 mars 1793.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 180 folios (pagination partielle ancienne, fantaisiste au milieu du registre).

Les deux premières pages ainsi que les huit dernières, en tête-bêche, contiennent des copies de mandats souverains / baillivaux et lettres du Consistoire Suprême de Berne.

² Voir également sous Bi : Cours de justice diverses.

Bda 24/3. Registre du Consistoire de Chavornay. Du 2 avril 1793 au 29 juillet 1798.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 94 pages (pagination ancienne, deux-tiers du registre sont blancs).

Bda 24/4. Registre du Consistoire de Bavois. Du 17 octobre 1748 au 13 août 1797.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 124 pages (pagination ancienne, la moitié du registre est blanche), avec une feuille volante (épinglée au début du registre).

8 pages, tête-bêche, contiennent des copies de mandats souverains.

ACV Bda 25 : Registres du Consistoire de Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens³

Bda 25/1. Manuel du Consistoire de Sullens. Du 25 octobre 1715 au 30 juin 1774. Lacunes : 5 février 1743-14 janvier 1745 ; 1^{er} octobre 1745-17 février 1747 ; 9 octobre 1756-17 mars 1758 ; 28 juillet 1770-5 février 1772.

Registre. Couverture en parchemin (endommagée). 309 folios (non foliotés, dont plusieurs blancs et quelques annexes cousues dans le registre), avec quelques feuilles volantes.

Bda 25/2. Livre du Consistoire de Sullens. Du 15 février 1776 (la première séance datant du 15 mars) au 4 mars 1798. Lacunes : 5 mars 1791-9 janvier 1794 ; [juin ?] 1794-20 février 1796.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier imprimé, mors et coins en parchemin. 50 folios (non foliotés, plus de la moitié du registre est blanche).

Secrétaire : Diday.

Le registre s'ouvre sur la copie d'une ordonnance du Consistoire Suprême de Berne du 15 février 1776.

³ Voir également sous Bi : Cours de justice diverses.

ACV Bda 27 : Registre du Consistoire de Chevroux

Bda 27/1. Manuel du Consistoire de Chevroux. Du 23 août 1734 au 8 septembre [1752 ?].

Cahier relié (de grand format). Couverture en papier (endommagée). 51 folios (non foliotés), avec une feuille volante. Secrétaire : Ferdinand Bonny.

Le registre s'ouvre sur une copie des lettres patentes du 23 août 1734 établissant le Consistoire de Chevroux.

ACV Bda 28 : Registres du Consistoire de Colombier, Clarmont et Saint-Saphorin-sur-Morges

Bda 28/1. Livre du Consistoire de Saint-Saphorin. Du 8 juin 1769 (la première séance datant du 29 juin) au 13 août 1797. Lacunes : 29 juin 1772-20 janvier 1775 ; 30 décembre 1777-18 avril 1780 ; 20 avril 1780-8 janvier 1782.

Registre. Couverture manquante. 96 folios (dont plusieurs folios blancs, près de la moitié du registre est blanche).

Le registre s'ouvre sur la copie d'une ordonnance souveraine datée du 8 juin 1769. 6 folios, tête-bêche, contiennent des copies de mandats souverains.

Bda 28/2. Registre du Consistoire de Colombier et Clarmont. Du 29 août 1785 au 21 octobre 1797. Lacune : 27 décembre 1795-3 avril 1797.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier imprimé, mors et coins en parchemin. 100 folios (un quart du registre est blanc), avec quelques feuilles volantes.

ACV Bda 29 : Registres du Consistoire de Combremont-le-Grand

Bda 29/1. Registre du Consistoire de Combremont-le-Grand. Du 22 avril 1746 au 19 janvier 1794. Lacunes : 9 novembre 1765-12 février 1767 ; 12 octobre 1778-17 juin 1780.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 276 folios (non foliotés, pagination partielle ancienne). Secrétaires : Jean-François Gilliand, châtelain, de Combremont-le-Grand (dès 21 avril 1746) ; Jean-Etienne Tapis (dès le 25 mars 1757).

Le registre s'ouvre sur une liste des membres siégeant au Consistoire au moment des premiers procès-verbaux, avec une adjonction postérieure relative à la nomination de J.-E. Tapis comme nouveau secrétaire.

Bda 29/2. Registre du Consistoire de Combremont-le-Grand. Du 23 mars 1794 au 20 juillet 1798.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 38 folios (non foliotés).

ACV Bda 30 : Registres du Consistoire de Commugny et Coppet

Bda 30/1. Registre du Consistoire de Coppet. Du 6 février 1663 au 2 février 1669.

2 cahiers reliés (endommagés). Pas de couverture. 43 folios (non foliotés), avec quelques folios blancs, volants ou en mauvais état.

Il pourrait s'agir d'un fragment d'un ensemble plus important non conservé.

Bda 30/2. Registre du Consistoire de Coppet. Du 21 février 1671 au 16 mai 1683.

Registre. Couverture en carton (endommagée). 140 folios (non foliotés), avec quelques lettres et feuilles volantes.

Bda 30/3. Registre du Consistoire de Coppet. Du 19 juin 1681 au 6 août 1697.
Lacunes : 1682 ; 1685-1687 ; 1692.

1 liasse de documents ficelée. Le revers de la première pièce fait office de « couverture ». Environ 236 folios (non foliotés, plusieurs blancs). En français et en allemand.

L'ordre chronologique au sein de la liasse n'est pas toujours respecté.

Correspondance et procédures consistoriales.

Bda 30/4. Registre du Consistoire de Coppet. Du 6 juin 1699 au 11 août 1719.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 185 folios (non foliotés, quelques-uns blancs), avec quelques feuilles volantes.

Bda 30/5. Papiers divers du Consistoire de Coppet. XVIII^e siècle.

1 liasse de 12 pièces.

Correspondances, extraits de procès-verbaux, mandats baillivaux et documents divers.

ACV Bda 32 : Registre du Consistoire de Constantine

Bda 32/1. Livre du Consistoire de Constantine. Du 18 février 1759 au 22 octobre 1797. Lacunes : 18 août 1759-26 février 1761 ; 22 juin 1772-8 janvier 1774 ; 17 octobre 1785-31 décembre 1786 ; 31 octobre 1795-27 mars 1797.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier. 189 pages (pagination ancienne, plusieurs dizaines de pages blanches au-delà). Secrétaire (notamment) : François Christinaz.

La manière dont commence le premier procès-verbal laisse penser que ce registre est peut-être précédé par d'autres non conservés.

ACV Bda 34 : Registre du Consistoire de Corsier

Bda 34/1. Registre du Consistoire de Corsier. Du 7 août 1780 au 13 janvier 1791.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier imprimé. 173 folios (pagination ancienne irrégulière), plus un folio épinglé. Secrétaires (notamment) : Pierre-François Genton (nommé le 18 février 1773) ; Samuel Dubuit (dès le 23 février 1786) ; Jean-François-L. Roche (dès le 1^{er} mai 1788).

Prière figurant sur la première page, entre l'intitulé et la signature des deux secrétaires successifs, d'une part, et un «Soli Deo Gloria» suivi d'un motif triangulaire, de l'autre : «Dieu veuille convertir si bien tous les pecheurs que connoissant leurs véritables interets, ils travaillent bien plutôt à se faire inscrire dans le Livre de Vie que dans celui-cy. Amen».

Suit à la page 2 une liste des membres du Consistoire pour 1780 avec l'année de leur nomination. Le plus ancien membre en fonction alors a été nommé le 22 juin 1763, soit bien avant la date à laquelle commence le registre.

ACV Bda 35 : Registres du Consistoire de Cossonay, Dizy et Senarclens

Bda 35/1. Registre du Consistoire de Cossonay. Du 9 février 1773 (la première séance datant du 27 juin) au 14 juillet 1798.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 101 folios (non foliotés, quelques-uns blancs).

Le registre commence par la copie d'un mandat souverain du 9 février 1773.

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, des copies de mandats souverains.

Bda 35/2. Registre du Consistoire de Dizy. Du 16 février 1779 au 29 août 1797. Lacunes : 17 février 1779-23 février 1783 ; 12 avril 1784-14 février 1788 ; 16 août 1788-11 juillet 1796.

Cahier. Couverture en papier. 12 folios (non foliotés, le reste du cahier est blanc). Secrétaires : Abraham Jaquier ou Abraham Gaudin (1779) ; de Jenner (1797).

Bda 35/3. Registre du Consistoire de Senarclens. Du 21 février 1794 au 14 novembre 1797. Lacune : 11 juin 1794-1^{er} juillet 1797.

Cahier de grand format. Couverture en papier. 11 folios (non foliotés, le reste du cahier est blanc). Secrétaires : Abraham Jaquier ou Abraham Gaudin (1779) ; de Jenner (1797).

Bda 35/4. Correspondance reçue par le Consistoire de Dizy. 1783-1796.

4 pièces relatives à deux affaires de paillardise. En français et en allemand.

ACV Bda 36 : Registres des Consistoires de Cotterd, Bellerive et Vallamand-Dessous

Bda 36/1. Registre du Consistoire de Bellerive et Vallamand-Dessous. Du 22 août 1759 au 24 juin 1798. Lacunes : 16 novembre 1761-22 janvier 1763 ; 2 octobre 1765-27 janvier 1770 ; 29 janvier 1770-17 octobre 1772 ; 14 juin 1775-5 mars 1777 ; 14 juillet 1777-27 février 1780.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 84 folios (non foliotés, les deux-tiers du registre sont blancs), avec quelques feuilles volantes. Secrétaire (notamment) : N. de Bellerive.

Entre 1759 et 1760, l'ordre chronologique des séances n'est pas toujours respecté. L'intitulé exact du volume est « Rêgistre ou manual pour le Venerable Consistoire de la terre seigneuriale de Bellerive et Vallamand Dessous ».

Le verso du deuxième folio contient une liste des membres du Consistoire.

Bda 36/2. Correspondance reçue par le Consistoire de Bellerive et Vallamand-Dessous. XVII^e-XVIII^e siècles.

42 pièces. En français et en allemand.

Bda 36/3. Correspondance reçue par le Consistoire de Bellerive et Vallamand-Dessous. XVII^e-XVIII^e siècles.

14 pièces. Également des copies de mandats souverains et un imprimé.

Bda 36/4. Manual du Consistoire de Bellerive. Du 10 février 1619 au 11 août 1650. Lacunes : 10 décembre 1625-[9 ?] juillet 1628 ; [1645 ?].

Registre. Couverture en parchemin. 116 folios (non foliotés), avec de nombreuses feuilles volantes. Secrétaire (notamment) : David Baullard.

Le registre porte sur sa couverture le n° 1. Il est précisé, sur la première page et sous l'invocation « Dieu pour guide » : « Manual des actes du Consistoyre de Bellerive, receuz et stipulléz par moy soubsigné, soubz la tenue d'egrege Jaques Loys [Pollier ?], dict de [Duppens ?], chastellain dudit Bellerive [...]. Baullard ».

Entre 1638 et 1642, l'ordre chronologique des séances n'est pas toujours respecté. La marge extérieure des folios du premier cahier a été rongée et le volume dans son ensemble a souffert de l'humidité, mais le texte reste lisible, à quelques exceptions près.

À deux reprises au moins, il est spécifié que le Consistoire a été « restablí » (28 mars 1620, par le châtelain Polier, f° 1 ; le 19 [janvier ?] 1646, par le châtelain Ruchat).

Bda 36/5. Registre du Consistoire de Bellerive. De février 1651 au 3 août 1656.

Cahier relié. Pas de couverture. 29 folios (non foliotés), avec une feuille volante.

Sur la première page, en haut à gauche, figure cette indication ancienne : « N° 2. Consistoire ».

L'encre sur les cinq premiers folios est très effacée et le texte est peu aisé à déchiffrer.

Bda 36/6. Registre du Consistoire de Bellerive. Du 19 octobre 1656 au 9 septembre 1758.

Cahier relié. Pas de couverture. 10 folios (non foliotés), avec une feuille volante.

Sur la première page, en haut à gauche, figure cette indication ancienne : « N° 2. Consistoire ».

Les procès-verbaux de l'année 1658 sont insérés entre ceux des années 1656 et 1657.

L'encre est assez effacée par endroit, rendant la lecture du texte difficile.

Bda 36/7. Registre du Consistoire de Bellerive. Du 11 février 1679 au 27 janvier 1680.

Carnet. Couverture en papier (endommagée). 56 folios (dont plusieurs blancs, foliotation partielle ancienne).

Il s'agit d'un brouillard, désordonné et de petite dimension ; certains éléments sont placés tête-bêche.

Au dos du carnet, sur la couverture, figure cette annotation ancienne : « Papiers divers de peu de valeur. N° 25 ».

ACV Bda 37 : Registres des Consistoires de Crassier, Crans, Arnex-sur-Nyon et La Rippe

Bda 37/1. Registre du Consistoire de Crassier. Du 20 août 1771 au 29 juillet 1791. Lacunes : 4 décembre 1771-29 août 1774 ; 31 août 1774-29 septembre 1777 ; 17 décembre 1782-18 novembre 1787.

Cahier relié. Couverture en papier. 71 folios, avec quelques feuilles volantes. Secrétaire : Bachelard, curial de Crassier.

Entre 1787 et 1789, l'ordre chronologique des séances n'est pas toujours respecté. La première affaire traitée par le Consistoire, le 20 août 1771, laisse supposer l'existence d'un (ou de) registre(s) antérieur(s) à celui-ci, non conservé(s).

Bda 37/2. Registre du Consistoire de Crassier. Du 22 novembre 1791 au 6 décembre 1796.

Cahier relié. Couverture en papier. 32 folios (non foliotés), avec quelques feuilles volantes. Secrétaire : Bachelard, notaire.

Bda 37/3. Registre du Consistoire de Crassier. Du 10 janvier 1797 au 24 janvier 1797.

Cahier non relié. Pas de couverture. 5 folios (non foliotés). Secrétaire : [Bachelard? Même écriture que les deux précédents].

Bda 37/4. Registre du Consistoire de Crassier et Borex. Du 15 avril 1798 au 16 juin 1798.

Cahier non relié. Pas de couverture. 13 folios (non foliotés). Secrétaire : [Bachelard? Même écriture que les précédents].

Bda 37/5. Registre du Consistoire de Crans et d'Arnex[-sur-Nyon]. Du 12 mars 1766 au 16 juin 1798. Lacunes : 4 juin 1767-9 janvier 1770 ; 10 octobre 1771-15 mars 1774 ; 18 mai 1775-31 octobre 1777 ; 17 septembre [1778 ?]-20 septembre 1785 ; 22 septembre 1785-8 juillet 1788 ; 17 juillet 1788-26 janvier 1790 ; 28 janvier 1790-13 août 1793.

Cahier relié. Couverture en papier. 84 folios (non foliotés), avec plusieurs feuilles volantes.

Bda 37/6. Registre du Consistoire de La Rippe. Du 19 mars 1757 au 7 décembre 1782. Lacunes : 10 décembre 1758-14 janvier 1761 ; 22 janvier 1769-15 mars 1771 ; 17 avril 1772-3 juin 1774 ; 24 mars 1776-22 janvier 1779.

Cahier relié. Couverture en papier. 79 folios (non foliotés), avec quelques feuilles volantes. Secrétaire : Bory, châtelain.

Il doit s'agir du premier registre de ce Consistoire : il porte un numéro « 1 » d'origine sur sa couverture, au-dessous du titre et de la date (qui indique par erreur le 9 mars au lieu du 19 mars, date du premier procès-verbal).

Entre 1779 et 1780, l'ordre chronologique des séances n'est pas toujours respecté.

Bda 37/7. Registre du Consistoire de La Rippe. Du 26 février 1785 au 21 juin 1794. Lacune : 3 septembre 1787-27 juillet 1790.

Cahier relié. Couverture en papier (endommagée). 69 folios (non foliotés).

Le cahier porte un numéro « 2 » ancien au-dessus de l'intitulé.

Bda 37/8. Registre du Consistoire de La Rippe. Du 2 mai 1796 au 3 juillet 1798.

Cahier relié. Couverture en papier. 10 folios (non foliotés, la majorité du registre est blanche), avec une feuille volante.

ACV Bda 38 : Registres des Consistoires de Crissier et Bussigny-près-Lausanne⁴

Bda 38/1. Registre du Consistoire de Crissier. Du 27 août 1685 au 5 octobre 1740. Lacunes : 5 septembre 1688-21 mai 1690 ; 5 décembre 1690-25 octobre 1693 ; 25 novembre 1693-13 février 1695 ; 29 août 1704-2 février 1707 ; 23 avril 1707-6 novembre 1715 ; 3 août 1723-31 octobre 1725 ; 7 octobre 1729-29 juillet 1739.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin (endommagée). 112 folios (non foliotés, dont quelques-uns blancs).

Traces d'humidité dans le registre.

Bda 38/2. Registre du Consistoire de Crissier. Du 25 août 1750 au 1^{er} mai 1786 (la dernière séance datant du 6 décembre 1785). Lacunes : 17 février 1751-14 octobre 1753 ; 16 novembre 1754-28 mars 1757 ; 22 juin 1759-21 mars 1761 ; 19 octobre 1770-19 mai 1772 ; 2 juillet 1773-17 mai 1775 ; 2 octobre 1775-15 février 1777.

Registre. Couverture en carton. 126 folios (non foliotés, dont quelques-uns blancs), avec une feuille volante. Secrétaires : Jean Boisot (1760 ; substitut : De Tallents) et Frédéric Bergier (1785).

La date extrême du 1^{er} mai 1786 concerne la copie d'une lettre du Consistoire Suprême de Berne.

⁴ Voir également ci-dessous Dg District de Lausanne.

Tête-bêche figurent des listes des membres du Consistoire (avec parfois le montant de leurs gages) pour certaines années, des listes de personnes ayant comparu et les sommes dont elles se sont acquittées.

Bda 38/3. Registre du Consistoire de Crissier. Du 4 janvier 1787 au 5 août 1798. Lacune : 22 août 1796-9 juillet 1798.

Registre. Couverture en carton. 116 pages (pagination ancienne, plus de la moitié du registre est blanche). Secrétaire substitut : Jean-François Baud, assesseur.

Liste sommaire des membres du Consistoire sur la première page.

Bda 38/4. Livre du Consistoire de Bussigny. Du 7 décembre 1714 au 17 juin 1795. Lacunes : 8 décembre 1714-13 juillet 1719 ; 21 juin 1721-22 juillet 1728 ; 2 avril 1729-22 novembre 1731 ; 14 juin 1732-10 février 1744 ; 9 mars 1745-15 mars 1753 ; 25 juillet 1753-5 février 1760 ; 3 avril 1760-21 mars 1763 ; 26 novembre 1763-9 juillet 1765 ; 29 mai 1767-16 mars 1774 ; 9 juillet 1774-22 octobre 1777 ; 6 février 1778-10 décembre 1794.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 80 folios (non foliotés, dont plusieurs blancs), avec cinq folios rédigés dans la moitié blanche du registre et une feuille volante (séances des 11 décembre 1794 et 24 mai 1795).

ACV Bda 40 : Registres du Consistoire de Cronay

Bda 40/1. Registre du Consistoire de Cronay. Du 23 février 1759 au 13 janvier 1776. Lacunes : 14 juin 1760-8 novembre 1763 ; 10 novembre 1763-25 mai 1766 ; 7 octobre 1771-13 mars 1773.

Cahier relié. Couverture en papier (endommagée). 89 pages (pagination ancienne).

Bda 40/2. Registre du Consistoire de Cronay. Du 4 août 1796 au 8 juillet 1798. Cahier relié. Couverture en papier. 18 folios (non foliotés, les deux-tiers du cahier sont blancs).

ACV Bda 41 : Registres du Consistoire de Cuarnens

Bda 41/1. Livre du Consistoire de Cuarnens. Du 29 juillet 1748 au 5 août 1798. Lacunes : 26 octobre 1755-11 janvier 1757 ; 3 décembre 1762-25 décembre 1764 ; 22 octobre 1781-28 août 1783.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin (légèrement endommagée). 572 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 187), avec quelques feuilles volantes.

Le registre s'ouvre comme suit: «Ce livre est pour le venerable Consistoire de Cuarnens, commencé le 29^e juillet 1748 et est une suite des cayers écrits par defunt juge et secretaire Jean Samuel Chappuis après la perte qui avoit esté faite d'un livre pareil à ce present volume ; lequel dit S^r Chapuis avoit écrit des la mort du S^r curial Mange». À la suite de cette indication se trouve la liste des membres du Consistoire, en date du 29 juillet 1748.

En fin d'ouvrage figurent plusieurs copies de mandats souverains, dont certains tête-bêche.

Bda 41/2. Registre du Consistoire de Mont-la-Ville. Du 20 juillet 1788 au 5 août 1798.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 272 pages (non paginées, dont seulement les 63 premières pages sont remplies), avec quelques lettres volantes insérées dans les pages blanches.

ACV Bda 43 : Registre du Consistoire de Curtilles

Bda 43/1. Registre du Consistoire de Lucens. Du 18 novembre 1756 au 13 janvier 1768 (la dernière séance datant du 10 décembre 1767).

Registre. Couverture en carton recouvert de papier (endommagée). 276 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 33, puis pagination au crayon), avec plusieurs signets et papiers (pour la plupart du XX^e siècle).

Le registre s'ouvre sur deux documents relatifs à la paroisse et aux pauvres.

ACV Bda 44 : Registre du Consistoire de Penthaz – Daillens

Bda 44/1. Manuel du Consistoire de Penthaz. Du 6 juin 1713 au 13 septembre 1795. Lacunes : 18 octobre 1724-8 mai 1726 ; 28 septembre 1729-30 juillet 1731 ; 2 septembre 1733-19 mars 1736 ; 21 mars 1736-3 avril 1738 ; 13 août 1740-30 avril 1742 ; 2 mai 1742-11 janvier 1745 ; 13 janvier 1745-20 mars 1747 ; 22 avril 1750-28 mai 1753 ; 3 septembre 1755-12 mars 1758 ; 6 septembre 1758-24 mars 1760 ; 9 août 1760-1^{er} mai 1762 ; 3 octobre 1764-3 mai 1766 ; 23 octobre 1769-21 août 1771 ; 24 août 1771-17 janvier 1773 ; 2 novembre 1773-6 mars 1777 ; 18 mars 1778-29 janvier 1781 ; 18 février 1786-11 juillet 1793.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 280 pages (non paginées), avec quelques lettres et feuilles volantes et

quelques pages laissées blanches entre le dernier procès-verbal consistorial et les copies de mandats.

Le registre s'ouvre sur une séance en cours d'exécution.

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, plusieurs copies de mandats souverains.

ACV Bda 45 : Registre du Consistoire de Denezy⁵

Bda 45/1. Manuel du Consistoire de Denezy. Du 6 octobre 1709 au 27 août 1739. Lacunes : décembre 1712 (le jour de la séance n'est pas précisé)-17 avril 1715 ; 1^{er} juillet 1715-1^{er} février 1717 ; 3 février 1717-26 avril 1719 ; 13 septembre 1724-29 juin 1726 ; 10 décembre 1731-5 novembre 1733 ; 28 septembre 1735-13 janvier 1737.

Registre (de petit format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 398 pages (non paginées, dont seulement les 179 premières pages sont remplies). Secrétaire : Isaac Chambaz (dès 1715).

Le titre du registre indique que « ce livre a été acheté a Lausanne par N. De Bons Pasteur de Denezy pour y inserer les sentences rendues par le Ven. Consistoire dudit lieu contre ceux qui comparoïtront par devant luy et coute 4 batz et demy ce 12^e sept. 1709 ». Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire, puis sur une seconde liste des membres, datée du 26 juillet 1729.

Au bas de la dernière page utilisée figure l'inscription suivante : « On change ce manue'l parce qu'il est incommode à ecrire ».

ACV Bda 46 : Registre du Consistoire de Dommartin

Bda 46/1. Manuel du Consistoire de [Dommartin]. Du 23 mai 1753 au 16 mai 1790. Lacune : 26 septembre 1782-19 juin 1784.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 534 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 25).

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, plusieurs copies de mandats souverains et 4 pages de comptes.

ACV Bda 47 : Registres du Consistoire de Dompierre

Bda 47/1. Manuel du Consistoire de Dompierre. Du 25 août 1644 au 19 juin 1734. Registre : du 25 août 1644 au 5 juin 1734. Lacunes : 28 septembre 1699-20 février 1717 (à noter qu'une page a été coupée entre ces deux séances) ; 17 juillet 1719-21 juin 1721 ; 18 août 1721-30 janvier 1723 ; 23 août 1723-21 septembre

⁵ Voir également sous P Cerjat (I) : Archives de la famille de Cerjat et K XIV : Archives du Département de l'instruction publique et des cultes.

1726 ; 28 août 1729-23 février 1731. (Certaines séances pour les années 1660, 1661 et 1662 ne sont pas répertoriées chronologiquement). 1^{er} cahier : procès-verbaux pour les années 1702 à 1711, 1714 et 1734, classés non chronologiquement. 2^e cahier : procès-verbaux pour les années 1726 à 1728, classés non chronologiquement. Double-feuille : procès-verbal de la séance du 9 avril 1732.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 470 pages, à la fin desquelles sont insérées plusieurs feuilles (simples et double-feuilles) rassemblées en 2 cahiers non reliés, suivis d'une double-feuille volante. Pagination au crayon, qui se poursuit en continu pour les cahiers et la double-feuille volante ; le registre, les deux cahiers et la double-feuille volante totalisent donc ensemble 470 pages.

Le registre s'ouvre sur une page, recouverte d'une écriture difficilement déchiffrable, qui semble être un brouillon.

Le bord de certaines pages du registre est légèrement taché ou brûlé.

Le premier cahier, en plus des procès-verbaux de séances, contient des copies de lettres et des extraits de comptes.

Bda 47/2. Manuel du Consistoire de Dompierre. Du 15 août 1734 au 21 mai 1786. Lacunes : 11 octobre 1773-16 mars 1776 ; 17 juin 1776-17 janvier 1778.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 264 pages (non paginées), avec quelques lettres et feuilles volantes et des copies de lettres figurant tête-bêche sur la dernière page.

Le titre du registre indique qu'il a été « acheté le 9^e aout de l'an 1734, et remis au pasteur de l'Eglise dudit lieu, pour estre gardé dans la Cure ». Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire, remise à jour ultérieurement ; les noms des pasteurs sont également mentionnés. Suivent deux prières récitées pour l'ouverture d'une séance consistoriale et une récitée pour la clôture.

ACV Bda 50 : Registre du Consistoire d'Echallens (Catholique)⁶

Bda 50/1. Registre du Consistoire d'Echallens. Du 10 au 17 octobre 1740. 2 séances.

⁶ Le registre Bda 50 est signalé par erreur comme « Catholique ». Cette erreur provient du fait que le registre indique qu'un curé siège parmi les membres de ce Consistoire. Cette particularité résulte de la nature mi-partie de ce Consistoire qui fonctionne dans un territoire bi-confessionnel et incorpore par conséquent des représentants du clergé des Églises catholiques et réformées. Le registre Bda 50 ne constitue donc qu'une partie du registre Bda 51 ; voir à ce sujet : Christian GROSSE, « A "Catholic" Consistory? The Bipartisan Consistorial Court of Echallens in the Vaud (Sixteenth to Eighteenth Centuries) », dans Karen E. SPIERLING, Erik A. DE BOER, R. Ward HOLDER (éd.), *Emancipating Calvin. Culture and Confessional Identity in Francophone Reformed Communities. Essays in Honor of Raymond A. Mentzer, Jr.*, Leiden, Brill, 2018, p. 24-43.

Cahier relié (avec une épingle). Pas de couverture. 12 pages (non paginées, dont seulement les 3 premières pages sont remplies).

Pour chacune des deux séances, la liste des membres du Consistoire figure dans la marge.

ACV Bda 51 : Registres du Consistoire d'Echallens (Réformé)

Bda 51/1. Registre du Consistoire d'Echallens. Du 4 mai 1714 (la première séance datant du 9 avril 1721) au 8 février 1727. Lacune : 22 novembre 1721-28 janvier 1723.

Cahier relié (constitué de deux cahiers, le second étant inséré au milieu du premier). « Couverture » en papier. 114 pages (non paginées), avec une feuille et un cahier (endommagé) volants, insérés dans le cahier principal, et un rapport baillival concernant des taxes, figurant tête-bêche à la fin du cahier principal, et plusieurs pages laissées blanches en cours d'ouvrage.

Le registre s'ouvre sur quelques copies de documents. Entre la 4^e et la 5^e page est insérée une feuille volante déchirée et très endommagée qui devait probablement servir de couverture à ce cahier, puisqu'y figure l'indication suivante : « Suite du Registre des assemblées Consistoriales qui se convoquent à Eschâlens, à la manière qu'il est prescrit par le Concordat conclud entre les deux Tres Illustres Souverains de ces lieux », ainsi que le timbre indiquant la cote de ce document. Suit la liste des membres du Consistoire, partiellement lisible, du fait que le coin inférieur droit de la page a été largement déchiré.

Le coin supérieur droit de l'ensemble du cahier volant inséré au milieu du cahier principal est déchiré.

Bda 51/2. Registre du Consistoire d'Echallens. Du 3 septembre 1727 au 13 janvier 1736. Lacunes : 8 septembre 1727-2 mai 1729 ; 22 avril 1730-3 juillet 1732 ; 31 juillet 1733-20 octobre 1735.

Cahier relié. Pas de couverture. 84 pages (non paginées), avec une feuille volante.

Bda 51/3. Registre du Consistoire d'Echallens. Du 22 [juillet ou août] 1738 au 2 octobre 1747.

Registre. Pas de couverture. 140 pages (non paginées).

Il s'agit en fait de deux cahiers reliés ensemble.

Quelques pages, dont la première, sont endommagées.

Bda 51/4. Registre du Consistoire d'Echallens. Du 9 octobre 1747 au 25 novembre 1783 (la dernière séance datant du 10 mars). Lacunes : 6 novembre 1748-

24 février 1750; 5 novembre 1763-4 mars 1766; 23 décembre 1774-14 mars 1776; 8 mai 1779-8 janvier 1781; 20 mai 1781-7 février 1783.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 506 pages (non paginées).

Plusieurs pages en début d'ouvrage ont été coupées, probablement parce que ce registre était d'abord destiné à un autre usage.

Bda 51/5. Registre du Consistoire d'Echallens. Du 4 mars 1784 (la première séance datant du 25 août) au 8 avril 1794. Lacune : 26 août 1784-9 janvier 1786.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 312 pages (non paginées, dont seulement les 145 premières pages sont remplies), avec quelques feuilles et lettres volantes.

ACV Bda 52 : Registre du Consistoire d'Ecublens⁷

Bda 52/1. Registre du Consistoire d'Ecublens. Du 6 octobre 1729 au 21 octobre 1745.

Cahier relié (reliure en papier adhésif). « Couverture » en papier (seulement pour le recto). 90 pages (non paginées), avec une lettre volante.

ACV Bda 53 : Registre du Consistoire d'Ependes

Bda 53/1. Registre du Consistoire d'[Ependes]. Du 29 août 1656 au 19 octobre 1679. Lacune : 25 octobre 1661-11 juin 1663.

Registre. Couverture manquante. 194 pages (non paginées), avec plusieurs pages, double-feuilles, feuilles et lettres volantes insérées dans le registre et quelques pages laissées blanches en cours d'ouvrage.

Le registre s'ouvre sur un procès-verbal consistorial en cours, qu'il n'est pas possible de dater.

Certains des documents volants insérés dans le registre contiennent des procès-verbaux de séances, mais ils ne sont pas insérés conformément à l'ordre chronologique.

Plusieurs des coins supérieurs internes du registre sont endommagés.

Quelques feuilles et une double-feuille volantes sont conservées dans la même enveloppe que le registre.

⁷ Voir également sous ACV Dg : Notaires, District de Lausanne.

ACV Bda 54 : Registre du Consistoire de L'Etivaz

Bda 54/1. Manuel du Consistoire de L'Etivaz. Du 28 janvier 1714 (la première séance datant du 16 mars) au 31 janvier 1813 (la dernière séance datant du 7 mai 1798). Lacunes : 19 décembre 1716-10 février 1718 ; 27 juillet 1740-16 juillet 1742 ; 23 août 1747-13 novembre 1751 (entre ces séances est insérée la remarque suivante : «NB. Il n'y a eu aucune assemblée Consistoriale, sous le Ministère de Monsieur Robert, qui a été Pasteur de l'Eglise de l'Etivaz dès le 21 : Avril 1749 jusqu'au 12 : Juillet 1751 ») ; 22 mai 1756-23 mai 1758 ; 3 mai 1760-mai 1762 (le jour n'étant pas précisé) ; mai 1762-24 juillet 1764 ; 26 juillet 1764-13 novembre 1766 ; 22 juin 1767-7 février 1769.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin (endommagée). 422 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 389, paginée par erreur «289»), avec quelques feuilles et lettres volantes et une trentaine de pages laissées blanches en fin de registre. Secrétaire : Moïse Minod.

En début d'ouvrage figure l'indication qu'il s'agit du premier livre du Consistoire de L'Etivaz.

À la page suivante se trouvent la liste des membres du Consistoire lors de sa création et, au bas de cette même page, la remarque suivante : «NB. Le susdit Mr. Minod Secrétaire ayant fonctionné 4 ans en cette qualité, et ayant été ensuite revêtu de la Charge de Chatelain et de Juge de ce Consistoire L'an 1718. Il a été déchargé de la Curialité seulement à cause ou pendant le temps qu'il a été en charge de Chatelain, dès lors il a continué à son premier office de Secrétaire».

ACV Bda 55 : Registres du Consistoire d'Ettoy

Bda 55/1. Registre du Consistoire d'Ettoy. Du 10 mai 1751 (la première séance datant du 4 janvier) au 15 novembre 1762.

Registre. Couverture en parchemin doublé de papier. 280 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 237), avec quelques pages laissées blanches entre le dernier procès-verbal consistorial et les comptes.

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, plusieurs pages de comptes.

Bda 55/2. Registre du Consistoire d'Ettoy. Du 4 février 1763 au 1^{er} novembre 1776.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 332 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 319), avec une feuille volante.

Bda 55/3. Registre du Consistoire d'Etoy. Du 18 novembre 1776 (une feuille volante insérée entre la couverture et la première page est datée au plus tôt du 6 octobre 1718) au 28 novembre 1797. Lacunes : 17 mai 1784-24 septembre 1786 ; 10 décembre 1790-19 octobre 1793.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 374 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 79, dont seulement les 79 premières pages sont remplies), avec plusieurs feuilles volantes et quatre lettres volantes insérées dans les pages blanches (un billet de la main d'Anne Bellanger, restauratrice aux ACV, est inséré en début de registre ; il porte la mention suivante : « Bda 55/3 Feuilles volantes et 4 lettres glissées dans le volume »).

Bda 55/4. Registre du Consistoire de Saint-Prex. Du 26 avril 1759 au 12 septembre 1796.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en cuir. 362 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 286, dont seulement les 297 premières pages sont remplies), avec quelques feuilles volantes.

Bda 55/5. Registre du Consistoire de Saint-Prex. Du 19 mai au 6 juin 1696. 2 séances.

Cahier non relié (légèrement endommagé). Pas de couverture. 12 pages (non paginées, dont seulement les 7 premières pages sont remplies).

Bda 55/6. Livre du Consistoire de Saint-Prex. Du 11 octobre 1709 au 18 septembre 1711.

Cahier relié (légèrement endommagé). Pas de couverture. 28 pages (non paginées), avec deux double-feuilles volantes insérées en fin de cahier et utilisées pour consigner les procès-verbaux consistoriaux à la suite de ceux consignés dans le cahier.

Bda 55/7. Registre du Consistoire de Saint-Prex. Du 17 mars 1713 au 29 mars 1726. Lacunes : 16 mars 1715-25 mars 1717 ; 10 avril 1717-2 mars 1719 ; 25 mars 1719-20 février 1721 ; 20 décembre 1721-14 mars 1726.

Cahier relié. « Couverture » en papier (endommagée). 88 pages (non paginées, dont seulement les 63 premières pages sont remplies).

Bda 55/8. Registre du Consistoire de Saint-Prex. Du 7 juin 1726 au 28 décembre 1728 (la dernière séance datant du 8 octobre 1728). Lacune : 8 juin 1726-22 janvier 1728.

Cahier relié. « Couverture » en papier (endommagée). 38 pages (non paginées, dont seulement les 25 premières pages sont remplies), avec une lettre volante.

Bda 55/9. Consistoire de Saint-Prex : Recherches en paternité. De 1770 à 1775.

3 enveloppes, toutes cotées Bda 55/9, contenant chacune une liasse de documents.

1^{re} enveloppe : « Consistoire de St-Prex : recherche en paternité, Suzanne SAUGE c/Rodolph ZIMMERMANN, 1770-1 ». Du 19 septembre 1770 au 16 décembre 1771. 10 documents.

2^e enveloppe : « Consistoire de St-Prex : recherche en paternité, Françoise BENEVEGNIN c/Joseph MAGNUS, 1772-3 ». Du 9 décembre 1772 au 25 mai 1773. 5 documents.

3^e enveloppe : « Consistoire de St-Prex : recherche en paternité, Barbara WAEBER c/Louis POUDRET, 1774-5 ». Du 6 décembre 1774 au 16 février 1775. 6 documents.

ACV Bda 56 : Registre du Consistoire de Faoug

Bda 56/1. Livre du Consistoire de Faoug. Du 26 juin 1746 au 3 janvier 1798 (la dernière séance datant du 24 décembre 1797). Lacunes : 19 novembre 1755-25 juin 1757 ; 29 janvier 1770-19 février 1774 ; 28 décembre 1778-1^{er} juillet 1780 ; 14 décembre 1795-14 mai 1797.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 280 pages (non paginées, dont seulement les 169 premières pages sont remplies), avec deux lettres volantes, attachées ensemble. Secrétaires : David Girard Corna (dès 1746), Jean Daniel Merle (dès 1752) et Jean Nicolas de Meyriez (dès 1777).

ACV Bda 57 : Registres du Consistoire de Fiez

Bda 57/1. Livre du Consistoire de Fiez. Du 18 juin 1758 (l'étiquette sur la couverture mentionne par erreur 1756 ; la première séance datant du 20 octobre 1760) au 10 juin 1798. Lacunes : 21 octobre 1760-21 décembre 1762 ; 7 décembre 1767-29 janvier 1769 ; 15 mai 1769-29 janvier 1772 ; 19 janvier 1773-9 décembre 1776 ; 3 février 1780-13 juillet 1782 ; 15 juillet 1782-14 mars 1784 ; 28 août 1786-23 janvier 1790 ; 17 février 1793-1^{er} août 1795.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 193 pages (pagination au crayon jusqu'à la page 182), avec quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage.

La première page (au dos de la couverture) contient la liste des membres du Consistoire et des surveillants pour l'année 1758.

En deuxième page figurent les indications suivantes : « Dans ce Registre du Venerable Consistoire de Fiez ont été rapportées quelques Pièces antérieures à la datte, qui n'existoient qu'en Feuilles détachées Et qu'on a placé icy par ordre du Noble et Magnifique Seigneur Ballif, afin qu'elles fussent conservées. » et « Ces Pièces antérieures indiquées cy dessus, n'ont pû estre raportées fidèlement sur ce Registre, parce que n'existant qu'en fueilles détachées, une Partie a été perdue par la négligence de ceux qui étoient chargés de les enregistrer, et l'autre est en si grand désordre, qu'il seroit impossible de les mettre au net, desorte qu'on a crû devoir les omettre en entier, plutôt que de transcrire un ouvrage imparfait, et qui n'auroit aucune suite. On aura soin cependant autant qu'il se pourra, de conserver les Pièces que l'on a jugé les plus importantes, et qui se trouveront attachées à ce Registre. Je soussigné déclare qu'aus-sitôt après mon Etablissement dans le Poste de Fiez, à la datte du 21^e. 8^{bre} 1759, J'ai fait tous mes efforts pour mettre en exécution les ordres du Noble & Magnifique Seigneur Ballif et que malgré les peines que je me suis donné à ce sujet, je n'ai pû trouver sur ces faits déjà éloignés, les instructions sufisantes, pour en former des Actes authentiques, auxquels on pût recourir dans le besoin. », signé « A : H. Duvoisin Pasteur ».

Bda 57/2. Livre du Consistoire de [Vugelles-]la-Mothe. Du 1^{er} juin 1770 au 12 décembre 1796 (la dernière séance datant du 9 octobre). Lacunes : 2 juin 1770-3 février 1779 ; 10 avril 1779-14 avril 1787 ; 15 septembre 1788-24 mars 1791 ; 29 septembre 1794-11 juin 1796.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (légèrement endommagée). 278 pages (non paginées, dont seulement les 46 premières pages sont remplies).

ACV Bda 58 : Registres du Consistoire de Genolier

Bda 58/1. Registre du Consistoire de Genolier. Du 10 mars 172[8] (dernier chiffre illisible, du fait de l'endommagement de la page, mais la couverture porte l'inscription 1728 et les séances qui suivent cette première séance datent de 1728) au 18 mai 1746. Lacunes : 14 juin 1731-19 septembre 1734 (le procès-verbal étant inachevé, il est cependant possible que cette séance n'ait pas eu lieu) ; 31 octobre 1737-28 janvier 1739 ; 19 décembre 1741-18 juin 1743.

Registre. « Couverture » en papier. 170 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 138, dont seulement les 138 premières pages sont remplies).

Quelques pages en début de registre sont endommagées.

Bda 58/2. Registre du Consistoire de Genolier. Du 29 juillet 1746 au 16 juin 1751.

Registre (endommagé). « Couverture » en papier (endommagée). 60 pages (non paginées), avec une lettre et une feuille volantes.

Bda 58/3. Registre du Consistoire de Genolier. Du 25 janvier 1752 au 16 mai 1773. Lacunes : 14 août 1765-3 février 1767 ; 11 mai 1767-29 juillet 1769 ; 31 juillet 1769-25 mai 1771 ; 27 mai 1771-15 mai 1773.

Registre. « Couverture » en papier. 146 pages (non paginées), avec une feuille volante et quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage.

Quelques pages en début de registre sont endommagées.

Bda 58/4. Registre du Consistoire de Genolier. Du 11 avril 1768 au 22 octobre 1797. Lacunes : 12 décembre 1771-16 mai 1773 ; 29 octobre 1778-12 août 1780 ; 7 décembre 1780-20 avril 1782 ; 22 avril 1782-24 février 1784 ; 18 juillet 1785-20 janvier 1789.

Registre. « Couverture » en papier. 138 pages (non paginées), avec quelques pages laissées blanches en début et en fin d'ouvrage.

Quelques pages du registre sont endommagées.

Bda 58/5. Registre du Consistoire de Givrins. Du 23 septembre 1712 au 1^{er} mars 1720.

Cahier relié. Pas de couverture. 98 pages (non paginées), avec plusieurs feuilles volantes.

Bda 58/6. Registre du Consistoire de Givrins. Du 11 juin 1723 au 3 février 1733. Lacune : 14 novembre 1728-16 janvier 1730.

Cahier relié. Pas de couverture. 88 pages (non paginées), avec deux feuilles volantes.

Le cahier s'ouvre sur un procès-verbal consistorial en cours, qu'il n'est pas possible de dater. Le dernier procès-verbal enregistré est inachevé, la fin figurant au début du cahier suivant (Bda 58/7).

Bda 58/7. Registre du Consistoire de Givrins. Du [3 février] 1733 (date de la dernière séance du registre précédent Bda 58/6) au 7 avril 1750. Lacunes : 2 mai 1736-28 avril 1738 ; 12 juillet 1739-2 mai 1741 ; 15 décembre 1742-15 juin 1744 ; 2 juillet 1746-26 janvier 1750.

Cahier relié. Pas de couverture. 100 pages (non paginées), avec quelques feuilles et lettres volantes et quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage.

Le cahier s'ouvre sur la fin du dernier procès-verbal consistorial du cahier précédent (Bda 58/6).

Bda 58/8. Registre du Consistoire de Givrins. Du 1^{er} juillet 1746 au 14 février 1777. Lacune : 30 octobre 1748-26 janvier 1750.

Registre. « Couverture » en papier (endommagée). 280 pages (non paginées), avec quelques feuilles volantes.

Bda 58/9. Registre du Consistoire de Givrins. Du __ (date illisible) avril 1777 au 4 avril 1798.

Registre. « Couverture » en papier (endommagée). 132 pages (non paginées), avec quelques feuilles volantes et quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage.

Quelques pages en début d'ouvrage, dont la première, sont endommagées et/ou tachées.

ACV Bda 60 : Registres du Consistoire de Gimel – Saubraz

Bda 60/1. Registre du Consistoire de Gimel et Saubraz. Du 19 novembre 1666 au 14 août 1737. Lacunes : 16 décembre 1673-2 août 1675 (quelques pages laissées blanches entre ces deux séances, la première portant la date d'une séance qui aurait probablement dû être insérée ici : 13 avril 1674) ; 22 mai 1681-15 janvier 1699 ; 17 janvier 1699-20 janvier 1702 ; 12 septembre 1721-14 mars 1723 ; 11 février 1734-15 avril 1736.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin (endommagée). 484 pages (non paginées). Plusieurs pages en début et en cours d'ouvrage ont été laissées blanches, probablement dans le but d'y ajouter les séances manquantes.

Bda 60/2. Registre du Consistoire de Gimel et Saubraz. Du 24 juillet 1746 au 25 septembre 1781. Lacunes : 10 mai 1770-15 mars 1772 ; 18 décembre 1776-9 février 1778.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 404 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 401).

Bda 60/3. Registre du Consistoire de Gimel et Saubraz. Du 9 octobre 1781 au 8 août 1798.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (tachée et endommagée). 374 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 28, dont seulement les 321 premières pages sont remplies).

Quelques pages du registre sont tachées.

ACV Bda 60 : Registres du Consistoire d'Essertines et Saint-Oyens

Bda 60/4. Registre du Consistoire d'Essertines. Du 20 juin 1713 au 9 octobre 1742.

Registre (endommagé). Couverture en parchemin. 388 pages (non paginées), avec une feuille volante, une copie de lettre insérée en fin d'ouvrage et quelques pages laissées blanches en cours et en fin d'ouvrage.

Bda 60/5. Registre du Consistoire d'Essertines et Saint-Oyens. Du 18 octobre 1774 au 24 septembre 1797. Lacune : 7 novembre 1790-8 mai 1792.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier imprimé, mors et coins en parchemin (légèrement endommagée). 362 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 64, dont seulement les 231 premières pages sont remplies), avec quelques feuilles volantes.

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire.

ACV Bda 61 : Registres du Consistoire de Gingins

Bda 61/1. Registre du Consistoire de Gingins. Du 13 septembre 1684 au 13 avril 1710. Lacune : 4 décembre 1690-1^{er} janvier 1692.

Registre. Couverture en parchemin. 624 pages (non paginées, dont seulement les 540 premières pages sont remplies), avec une feuille volante et quelques pages laissées blanches en cours d'ouvrage.

Bda 61/2. Registre du Consistoire de Gingins. Du 12 avril 1756 au 14 août 1779.

Registre. « Couverture » en papier. 272 pages (non paginées).

Bda 61/3. Registre du Consistoire de Gingins. Du 18 janvier 1780 au 8 août 1787.

Cahier relié. « Couverture » en papier (endommagée). 134 pages (non paginées), avec une double-feuille et une feuille volantes. Secrétaire : C. Lautard.

Bda 61/4. Registre du Consistoire de Gingins. Du 15 août 1787 au 21 juillet 1798.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 242 pages (non paginées), avec une feuille volante.

Bda 61/5. Registre du Consistoire de Grens. Du 30 avril 1768 au 22 août 1794. Lacunes : 1^{er} mai 1768-1^{er} avril 1771 ; 13 avril 1771-28 septembre 1775 ; 30 septembre 1775-16 septembre 1784 ; 18 septembre 1784-15 janvier 1789 ; 17 janvier 1789-21 août 1794.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 52 pages (non paginées, dont seulement les 36 premières pages sont remplies), avec quelques lettres et feuilles volantes et quelques documents copiés en fin d'ouvrage. Secrétaire : Bachelard.

Bda 61/6. Livre du Consistoire de Trélex. Du 15 février 1645 au 22 mai 1694. Lacunes : 8 septembre 1647-19 février 1649 ; 9 mai 1659-7 janvier 1661 ; 19 novembre 1673-8 janvier 1676 ; 4 décembre 1678-21 mai 1683 ; 15 mai 1689-18 avril 1692.

Registre (de petit format). Couverture en parchemin. 294 pages (non paginées), avec quelques lettres et feuilles volantes.

Bda 61/7. Registre du Consistoire de Trélex. Du 10 octobre 1759 au 5 janvier 1782. Lacune : 15 décembre 1774-27 février 1776.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (endommagée). 216 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 143, paginée par erreur « 183 »), avec quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage.

Bda 61/8. Registre du Consistoire de Trélex. Du 19 mars 1782 au 28 mars 1837 (la dernière séance datant du 1^{er} juillet 1798).

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin (légèrement endommagée). 394 pages (pagination ancienne).

La première page contient la liste des membres du Consistoire, en date du 29 mars 1782 (avec quelques ajouts ultérieurs).

À la suite du dernier procès-verbal consistorial figurent les procès-verbaux d'assemblées non consistoriales, vraisemblablement relatives à la Bourse des pauvres.

ACV Bda 62 : Registre du Consistoire de Goumoëns-la-Ville

Bda 62/1. Registre du Consistoire de Goumoëns-la-Ville. Du 3 septembre 1745 au 12 janvier 1794. Lacune : 8 août 1778-12 août 1780.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (endommagée). 468 pages (non paginées, dont seulement les 421 premières pages sont remplies).

ACV Bda 63 : Registres du Consistoire de Grancy

Bda 63/1. Livre du Consistoire de Grancy. Du 24 juin 1681 au 22 avril 1729. Lacunes : 13 novembre 1686-4 avril 1689 ; 9 juillet 1692-23 août 1694 ; 24 août 1695-14 juillet 1698 ; 25 mars 1706-26 janvier 1708 ; 26 juin 1715-5 janvier 1717 ; 28 octobre 1726-24 janvier 1728.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 384 pages (non paginées), avec quelques feuilles volantes et quelques pages laissées blanches en début d'ouvrage.

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, plusieurs documents.

Bda 63/2. Registre du Consistoire de Grancy. Du 3 mai 1729 au 15 juillet 1763. Lacunes : 14 août 1739-9 mars 1741 ; 18 décembre 1751-7 février 1754 ; 24 août 1754-27 janvier 1757.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (légèrement endommagée). 348 pages (non paginées). Secrétaire : Samuel Solliard.

En début d'ouvrage figure la liste des membres du Consistoire, datée de 1729.

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, plusieurs documents.

Bda 63/3. Registre du Consistoire de Grancy. Du 6 décembre 1763 au 5 août 1798. Lacunes : 6 septembre 1766-4 février 1768 ; 13 décembre 1771 ?-19 août 1774 ; 23 février 1776-13 juillet 1778 ; 5 décembre 1783-2 juillet 1785 ; 21 novembre 1789-6 mars 1792 ; 19 décembre 1792-27 août 1796.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (endommagée). 367 pages (non paginées, dont seulement les 159 premières pages sont remplies), avec plusieurs pages laissées blanches entre la fin des procès-verbaux consistoriaux et les documents rédigés tête-bêche.

Le titre du registre figure sur le recto de la couverture.

En début d'ouvrage figurent quelques copies de mandats souverains et, en fin d'ouvrage, tête-bêche, plusieurs autres documents.

Bda 63/4. Registre du Consistoire de Gollion. Du 28 janvier 1762 au 3 juin 1798. Lacunes : 25 juin 1776-22 janvier 1778 ; 5 octobre 1778-13 juin 1782 ; 4 septembre 1789-9 juillet 1791 ; 19 septembre 1791-21 septembre 1793 ; 13 décembre 1794-11 mars 1796 ; 3 décembre 1796-15 février 1798.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (endommagée). 292 pages (pagination d'origine jusqu'à la page 59, dont seulement les 159 premières pages sont remplies), avec plusieurs pages laissées blanches entre la fin des procès-verbaux consistoriaux et les documents rédigés tête-bêche. Secrétaire : Pierre Isaac Chanel, puis Pierre Resin.

En début d'ouvrage figurent une copie de mandat souverain et la liste des membres du Consistoire, datée du 20 avril 1751.

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, plusieurs documents.

Trois lettres, qui se trouvent être deux double-feuilles (datées des 24 septembre 1753 et 14 décembre 1789) et une feuille simple (sans date), sont réunies dans une enveloppe portant la même cote que le registre (Bda 63/4).

ACV Bda 64 : Registres du Consistoire de Grandson

Bda 64/1. Registre du Consistoire de Grandson. Du 21 janvier 1768 au 10 janvier 1799.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (très endommagée). 492 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 462), avec quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage. Secrétaire : Pierre Cuendoz.

Sur la première page figure l'indication « N° 2. », ce qui laisse penser qu'il existait probablement un ouvrage antérieur à celui-ci.

La première page numérotée contient la liste des membres du Consistoire, datée du 21 janvier 1768, et remise à jour ensuite ultérieurement.

Bda 64/2. « Minuttes Consistoriales » de Grandson. Du 18 janvier 1796 au 21 mai 1798.

Cahier relié (légèrement endommagé). « Couverture » en papier (légèrement endommagée). 36 pages (non paginées).

Le coin inférieur droit de la couverture et des premières pages est rongé.

Bda 64/3. « Minuttes Consistoriales » de Grandson. Du 28 mai au 2 juillet 1798.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 17 pages (non paginées).

Bda 64/4. Pièces diverses du Consistoire de Grandson. XVIII^e siècle.

Liasse de lettres et documents divers.

ACV Bda 65 : Registres du Consistoire de Granges[-près-Marnand]**Bda 65/1.** Manuel du Consistoire de Granges. Du 17 novembre 1709 au 7 mai 1713.

Cahier relié (légèrement endommagé). Couverture en parchemin (ne recouvrant que la moitié du cahier). 90 pages (pagination au crayon).

Bda 65/2. Manuel du Consistoire de Granges. Du 9 juin 1713 au 11 juin 1719.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 98 pages (pagination au crayon), avec quelques feuilles volantes.

La couverture porte l'indication suivante : « Manual du Venerable Consistoire de Granges, commencé le 9^{me} Juin 1713 en continuant ceux du precedent secretaire dudit venerable Corps qu'estoit Egrege Daniel Estoppeÿ dudit Granges par le soussigné Curial Et secretaire dudit lieu selon son Establisement fait le 10^e de novembre année 1712 [...] ».

Bda 65/3. Livre du Consistoire de Granges. Du 17 avril 1741 au 15 mai 1750.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 98 pages (pagination au crayon), avec quelques feuilles volantes.

La couverture porte l'indication suivante : « Livre pour le venerable Consistoire de Granges poursuivi ensuite de celuy fini le 24^e. Mars 1741. Et celuy ci commencé le 17^e. avril 1741 par le sous signé secretaire dudit Corps [...] ».

Trois feuilles volantes ont été attachées au cahier avec une ficelle.

Bda 65/4. Registre du Consistoire de Granges. Du 4 janvier 1760 au 14 juin 1765.

Cahier relié (de grand format). « Couverture » en papier (très endommagée). 96 pages (non paginées), avec une feuille volante.

La couverture porte l'indication suivante : « Troisième Registre Consistorial de Granges [...] ».

En première page figure la liste des membres du Consistoire.

Bda 65/5. Registre du Consistoire de Granges. Du 24 avril 1768 au 26 janvier 1781.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 180 pages (pagination ancienne). Secrétaire : Jacques David Pitte.

La première page porte l'indication suivante : « Premier Régistre Consistorial de la Paroisse de Granges [...] ».

À la deuxième page figure la liste des membres du Consistoire, en date du 24 avril 1768.

Du début du registre jusqu'à la page 15, les espaces initialement laissés blancs et les marges ont été remplis avec des indications de baptêmes, naissances et mariages, datées de 1796 à 1815.

La dernière page et le dos de la couverture contiennent notamment deux listes de catéchumènes datées de 1812 et de 1791. Entre ces deux pages est inséré un petit cahier de 32 pages, relié au registre, faisant office de table des matières.

Bda 65/6. Registre du Consistoire de Granges. Du 1^{er} avril 1781 au 15 avril 1792.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (très endommagée). 364 pages (pagination ancienne), avec un petit cahier volant de 16 pages faisant office de table des matières. Secrétaire : [Jacques David] Pitte.

La première page porte l'indication suivante : « Deuxième Régistre Consistorial de la Paroisse de Granges [...] ».

Au dos de la couverture figure la copie d'une lettre du bailli de Moudon au Consistoire de Granges, datée du 1^{er} novembre 1780.

La deuxième page contient la liste des membres du Consistoire.

Bda 65/7. Registre du Consistoire de Granges. Du 24 avril 1768 au 1^{er} septembre 1777 (la dernière séance datant du 19 août).

Cahier relié. « Couverture » en papier. 90 pages (non paginées). Secrétaire : Jacques David Pitte.

Bda 65/8. Actes du Consistoire de Granges. Du 5 septembre 1777 au 1^{er} avril 1785.

Cahier relié. Couverture en parchemin (découpée). 104 pages (non paginées).

Le terme « Actes » figure au début de chaque procès-verbal consistorial ; ex. pour la première séance : « Actes du Venerable Consistoire de Granges assemblé le 5.^e Septembre 1777. Sous la présidence d'honorable & prudent Samuel Buttez Juge ».

Bda 65/9. Actes du Consistoire de Granges. Du 23 mars 1785 au 2 mai 1786.

Cahier relié. Pas de couverture. 32 pages (non paginées).

Bda 65/10. Actes du Consistoire de Granges. Du 17 décembre 1790 au 17 mai 1792.

Cahier relié. Pas de couverture. 28 pages (non paginées).

Le cahier s'ouvre sur un procès-verbal en cours.

Bda 65/11. Actes du Consistoire de Granges. Du 24 août 1792 au 10 mai 1793.

Cahier relié (de grand format). Pas de couverture. 48 pages (non paginées).

Bda 65/12. Actes du Consistoire de Granges. De 1792 à 1793.

Cahier relié (de grand format). Pas de couverture. 24 pages (non paginées), avec deux double-feuilles volantes.

Le cahier porte le titre suivant : « Cahier pour le Secrétaire Consistorial de Granges. Interrogations ; & Contr'interrogations ; Pour Monsieur le Reverend Pasteur Ferdinand Agassiz avec les Reponses dudit Monsieur Agassiz » ; ces interrogatoires occupent les pages 1 à 20. Les pages 20 à 24 contiennent deux procès-verbaux de séances consistoriales, en date du 30 mars 1792 et du 15 avril 1792.

Bda 65/13. Procédure consistoriale. 1795.

Cahier relié (de grand format). Pas de couverture. 36 pages (pagination ancienne).

Procédure du Consistoire de Granges pour le Consistoire Suprême de Berne, concernant l'adultère de Marie Demiéville avec Charles Gaulaz, de Concise, et la demande de divorce du mari de cette dernière, Daniel Demiéville.

Bda 65/14. Correspondance consistoriale. XVIII^e siècle.

Douze liasses de lettres ficelées et plusieurs lettres indépendantes.

ACV Bda 67 : Registre du Consistoire de Gressy

Bda 67/1. Registre du Consistoire de Gressy. Du 14 octobre 1740 au 3 septembre 1744.

Cahier relié. Couverture en carton souple. 88 pages (non paginées), avec une lettre volante, datée du 6 avril 1737.

ACV Bda 68 : Registre du Consistoire de Gryon

Bda 68/1. Registre du Consistoire de Gryon. Du 4 janvier 1780 (la première séance datant du 9 janvier) au 25 mars 1798.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 336 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 185, dont seulement les 204 premières pages sont remplies), avec une feuille volante. Secrétaire : Martin.

ACV Bda 69 : Registres du Consistoire de L'Isle

Bda 69/1. Registre du Consistoire de L'Isle. Du 9 juillet 1771 au 21 août 1787.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 274 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 187, dont seulement les 187 premières pages sont remplies). Secrétaire : Wagnon. Cahier : intitulé « Registre du Vénérable Consistoire de L'Isle ». Du 9 juillet 1771 au 28 mai 1774. Cahier relié. « Couverture » en papier. 49 pages (pagination ancienne). Secrétaire : Wagnon.

Au début du registre figure la liste des membres du Consistoire.

Le cahier contient des copies de procès-verbaux consistoriaux ou a peut-être servi de brouillon pour les procès-verbaux de certaines séances contenues dans le registre. À noter que certains procès-verbaux figurent dans le cahier, mais pas dans le registre, et inversement.

Bda 69/2. Registre du Consistoire de L'Isle. Du 25 novembre [1622] au 31 octobre 1634.

Cahier non relié. Pas de couverture. 12 pages (non paginées).

Le cahier s'ouvre sur un procès-verbal consistorial en cours, qu'il n'est pas possible de dater avec précision.

Bda 69/3. Livre du Consistoire de L'Isle. Du 8 février 1681 au 29 mai 1731. Lacunes : 22 novembre 1682-3 juillet 1684 ; 13 janvier 1692-1^{er} avril 1695 ; 14 mars 1708-15 septembre 1710 ; 3 décembre 1721-12 avril 1723.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin (endommagée). 377 pages (paginées), avec quelques feuilles volantes. Secrétaire : Guyaz.

En première page figure la liste des membres du Consistoire, en date du 8 février 1681.

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, quelques documents, majoritairement des comptes.

Bda 69/4. Registre du Consistoire de L'Isle. Du 12 octobre 1629 au 4 mars 1644.
Lacune : 21 novembre 1637-18 mars 1639.

Cahier relié. Couverture en parchemin. 98 pages (non paginées).

La première page contient quelques annotations relatives à des comptes et la dernière page, rédigée tête-bêche, quelques annotations relatives à des opérations chirurgicales.

ACV Bda 70 : Registre du Consistoire de La Sarraz

Bda 70/1. Procédure. 25 juillet 1791.

Cahier relié (de grand format). Pas de couverture. 10 pages (paginées).

Lettre adressée à LL.EE. par le Consistoire de La Sarraz concernant l'opposition de la commune d'Orny au mariage de David Vannod et Jeanne Falconnier.

ACV Bda 72 : Registres du Consistoire de Leysin

Bda 72/1. Registre du Consistoire de Leysin. Du 1^{er} décembre 1793 au 21 mai 1799 (la dernière séance datant du 24 mars).

Registre. « Couverture » de papier. 90 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 80).

Bda 72/2. Registre du Consistoire de Leysin. Du 13 août 1702 (la première séance datant du 20 juillet 1703) au 9 novembre 1731. Lacune : 20 décembre 1727-24 septembre 1730.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin (légèrement endommagée). 350 pages (non paginées, dont seulement les 287 premières pages sont remplies).

La première et la deuxième page contiennent la liste des pasteurs de Leysin.

Aux pages 245 à 287 figurent des décisions de la commission des écoles de Leysin pour les années 1806 à 1824.

Quelques copies de documents officiels figurent, tête-bêche, en fin d'ouvrage.

Bda 72/3. Registre du Consistoire de Leysin. Du 19 décembre 1727 (la première séance datant de 16 janvier 1728) au 12 novembre 1780 (la dernière séance datant du 30 août 1754).

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (légèrement endommagée). 366 pages (non paginées).

Le registre s'ouvre sur des annonces de mariage entre le 2 juin 1781 et le 20 août 1786, rédigées tête-bêche.

En fin d'ouvrage figurent quelques copies de documents.

Bda 72/4. Registre du Consistoire de Leysin. Du 15 novembre 1778 au 24 novembre 1793.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 363 pages (pagination ancienne).

Les procès-verbaux des séances sont couplés avec les comptes consistoriaux et les comptes de tutelles.

ACV Bda 73 : Registres du Consistoire du Lieu

Bda 73/1. Registre du Consistoire du Lieu. Du 22 avril 1725 au 6 mars 1741. Lacune : 26 octobre 1733-1^{er} juin 1735.

Registre. Couverture en carton souple recouvert de papier. 562 pages (pagination ancienne), avec quelques feuilles volantes. Secrétaire : Moyse Reymond.

La chronologie des séances n'est pas toujours respectée.

Bda 73/2. Livre du Consistoire du Lieu. Du 15 décembre 1763 au 6 décembre 1795. Lacunes : 22 mars 1770-1^{er} janvier 1772 ; 4 septembre 1772-19 février 1775 ; 25 juillet 1776-27 décembre 1778.

Registre (de grand format). Couverture manquante. 498 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 461), avec plusieurs lettres et feuilles volantes et quelques pages laissées blanches en cours d'ouvrage. Secrétaire : J.D. Nicole.

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, quelques comptes.

ACV Bda 74 : Registres du Consistoire de Lignerolle

Bda 74/1. Livre du Consistoire de Lignerolle. Du 23 octobre 1764 (la première séance datant du 3 mars 1765) au 31 décembre 1797.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 560 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 145, dont seulement les 264 premières pages sont remplies), avec plusieurs feuilles et doubles-feuilles volantes.

Bda 74/2. Registre du Consistoire de Lignerolle. Du 9 janvier 1635 au 13 février 1662 (la dernière séance datant du 24 février 1660).

Registre. Couverture en parchemin. 216 pages (non paginées), avec une double-feuille volante.

Les bords inférieurs droits des dernières pages sont endommagés.

Bda 74/3. Registre du Consistoire de Lignerolle. Du 28 décembre 1736 au 12 février 1765.

Registre (de grand format ; endommagé et taché). Couverture manquante. 368 pages (non paginées), avec quelques feuilles volantes.

Comme le dernier procès-verbal consistorial n'est pas achevé, il manque très certainement quelques pages au registre.

Les premiers et derniers cahiers constituant le registre se détachent du reste.

ACV Bda 75 : Registres du Consistoire de Lonay

Bda 75/1. Registre du Consistoire de Lonay. Du 15 septembre 1741 au 9 septembre 1789 (les feuilles volantes sont postérieures à cette date). Lacunes : 5 décembre 1752-21 mars 1754 ; 30 mars 1761-14 septembre 1765 ; 9 juin 1766-20 juin 1771 ; 29 août 1771-25 août 1773 ; 22 septembre 1773-3 décembre 1777 ; 6 décembre 1777-27 février 1780 ; 5 septembre 1780-15 juin 1782 ; 28 décembre 1784-4 avril 1786.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (légèrement endommagé). 186 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 11), avec quelques pages laissées blanches en fin de registre et plusieurs double-feuilles volantes regroupées à la fin du registre.

Bda 75/2. Registre du Consistoire d'Echandens. Du 25 août 1773 au 20 mars 1797.

1^{er} cahier : du 25 août 1773 au 22 mai 1784. Lacunes : 28 décembre 1773-23 avril 1775 ; 20 octobre 1778-3 octobre 1780. 2^e cahier : du 28 mai au 6 juin 1785. Registre : du 17 janvier au 20 mars 1797.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 376 pages (non paginées, dont seulement les 12 premières sont remplies). Au début du registre sont insérés un cahier relié de 68 pages (1^{er} cahier) et un cahier non relié de 28 pages (2^e cahier).

Bda 75/3. Consistoire d'Echandens. Procédure. De 1787 à 1788.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 12 pages (non paginées), avec deux lettres volantes.

Affaire concernant Henri Beloud d'Eclépens et Henriette Jaunin de Rive.

ACV Bda 76 : Registres du Consistoire de Longirod – Marchissy

Bda 76/1. Registre du Consistoire de Longirod. Du 11 août 1736 au 9 février 1773. Lacunes : 15 août 1740-2 août 1742 ; 18 décembre 1744-9 novembre 1746.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier (légèrement endommagée). 282 pages (non paginées).

En première page, sous le titre du registre, figurent les « Fonctions du Pasteur de Longirod, Machissier & St George telles qu'elles ont été réglées par Arrêt Souverain du 8^e. Septembre 1766. & notifiées par Mandat du Seigneur Ballif d'Aubonne ».

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, quelques copies de mandats souverains.

Bda 76/2. Registre du Consistoire de Longirod et Marchissy. Du 30 avril 1773 (la première séance datant du 17 juin) au 5 août 1798. Lacunes : 27 juillet 1774-16 février 1776 ; 23 juillet 1777-3 janvier 1779 ; 18 novembre 1781-3 mars 1783 ; 16 avril 1792-2 janvier 1794.

Registre. Couverture en parchemin. 236 pages (non paginées). Secrétaire : J. Badel.

Bda 76/3. Livre du Consistoire de St-George. Du 2 avril 1760 au 14 juillet 1784. Lacunes : 24 septembre 1761-15 février 1763 ; 9 avril 1765-13 janvier 1769 ; 16 janvier 1769-6 septembre 1771 ; 29 septembre 1771-5 mars 1773 ; 14 novembre 1774-15 juillet 1781 ; 24 novembre 1782-11 avril 1784.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier (endommagée). 155 pages (pagination au crayon jusqu'à la page 75).

Bda 76/4. Registre du Consistoire de St-George. Du 9 décembre 1787 au 23 septembre 1798. Lacunes : 1^{er} décembre 1791-4 juillet 1794 ; 6 juillet 1794-31 décembre 1796.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 556 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 123, dont seulement les 186 premières pages sont remplies). Secrétaire : Rodolph Wenger.

En première page figure la liste des membres du Consistoire, datée de 1787.

Un début de liste d'émoluments est rédigé tête-bêche à la dernière page de l'ouvrage.

Bda 76/5. Consistoire de Longirod. Procédure. 1777.

Cahier relié (de grand format). « Couverture » en papier. 49 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 45).

Affaire opposant la commune de Marchissy au régent Christinet.

ACV Bda 77 : Registre du Consistoire de Lussy

Bda 77/1. Manuel du Consistoire de Villars-sous-Yens. Du 18 novembre 1764 au 18 juin 1797. Lacunes : 23 octobre 1767-26 mai 1773 ; 30 août 1776-28 mai 1778 ; 10 décembre 1779-23 avril 1781 ; 25 avril 1781-13 juillet 1783 ; 16 janvier 1786-19 août 1789 ; 21 août 1789-24 avril 1791 ; 10 octobre 1791-31 mars 1793 ; 29 novembre 1794-21 novembre 1796.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 276 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 28, dont seulement les 129 premières pages sont remplies).

Le verso de la couverture porte l'indication suivante : «J'ay Procuré ce livre qui m'a couté six batz pour le Venerable Consistoire de Villars sous Yens & il est à propos que J'avertisse icy qu'il est Inutile de rechercher avant la datte du 18^e novembre 1764 un Manual soit Registre dudit Consistoire, antérieur à ditte datte ni en ayant point eu auparavant, vu que tout ce qui s'écrivoit se couchoit sur des feuilles séparées qu'il seroit bien difficile de retrouver. [...]».

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, quelques copies de mandats souverains.

ACV Bda 78 : Registres du Consistoire de Lutry⁸

Bda 78/1. Registre du Consistoire de Lutry. Du 20 novembre 1588 au 9 mars 1598.

Registre (endommagé). Couverture en parchemin (endommagée). 277 pages (non paginées), avec plusieurs feuilles, double-feuilles et un cahier volants.

À noter que la séance la plus ancienne se trouve à la troisième page, après la séance du 29 mars 1589, figurant à la première page.

Bda 78/2. Registre du Consistoire de Lutry. Du 2 février 1611 au 3 septembre 1619.

Registre (endommagé). Couverture probablement manquante. 198 pages (non paginées), avec la dernière page détachée du reste du registre.

Étant donné que le registre s'ouvre et se termine sur des séances en cours et qu'il reste quelques fragments de pages déchirées dans la reliure, il est très probable qu'il manque quelques pages à ce registre.

⁸ Voir également *infra* la cinquième partie, III. Archives de l'Évêché de Lausanne, Genève et Fribourg, 1. AEvF Ms 18.4. Livre du consistoire de Lutry, p. 341.

Bda 78/3. Registre du Consistoire de Lutry. Du 5 juillet 1639 au 23 juillet 1675.

Registre. Couverture en parchemin doublé de papier. 284 pages (non paginées), avec plusieurs feuilles et un cahier relié volants, pour la plupart regroupés en fin de registre.

Quelques feuilles agrafées contenant la transcription manuscrite de la séance du 3 juin 1645 sont insérées dans le registre, à la suite de cette séance.

Bda 78/4. Registre du Consistoire de Lutry. Du 23 décembre 1672 au 22 avril 1694 (la dernière séance datant du 18 décembre 1685).

1^{er} cahier : du 23 décembre 1672 au 19 novembre 1674. 2^e cahier : 1673-1674 (pas d'ordre chronologique précis). Registre : du 13 juin 1673 au 18 décembre 1685.

Registre. Couverture en parchemin. 364 pages (non paginées), avec plusieurs feuilles volantes, pour la plupart regroupées en fin de registre. Au début du registre sont insérés un cahier relié de 38 pages (1^{er} cahier) et un autre cahier relié de 44 pages (2^e cahier).

Bda 78/5. Registre du Consistoire de Lutry. Du 14 juin 1685 au 23 avril 1699.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 290 pages (non paginées).

Bda 78/6. Registre du Consistoire de Lutry. Du 20 décembre 1737 au 7 juillet 1769.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 762 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 136, puis pagination au crayon jusqu'à la page 420), avec quelques feuilles volantes. Secrétaire : Megrot.

Bda 78/7. Registre du Consistoire de Lutry. Du 7 juillet 1769 au 24 septembre 1779.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 470 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 61), avec quelques feuilles volantes. Secrétaire : Muller.

Bda 78/8. Registre du Consistoire de Lutry. Du 29 octobre 1779 au 13 août 1794.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 561 pages (pagination ancienne), avec quelques feuilles volantes.

Bda 78/9. Registre du Consistoire de Lutry. Du 29 avril 1794 au 13 juillet 1798.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 458 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 213, dont seulement les 212 premières pages sont remplies).

Le registre s'ouvre sur la copie d'un mandat souverain.

Bda 78/10. Registre du Consistoire de Lutry. Du 9 décembre 1664 au 25 août 1668.

Registre (endommagé). Couverture en parchemin doublé de papier. 158 pages (non paginées, dont seulement les 131 premières pages sont remplies).

La couverture portait la mention «Savigny», biffée et remplacée par «Lutry».

Bda 78/11. Correspondance et pièces diverses. XVII^e siècle.

Liasse de lettres et documents divers.

ACV Bda 79: Registres du Consistoire de Mézières

Bda 79/1. Manuel du Consistoire de Mézières. Du 4 mars 1680 au 15 mars 1694.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin (endommagée). 364 pages (non paginées), avec quelques feuilles volantes.

Bda 79/2. Manuel du Consistoire de Mézières. Du 24 mai 1694 au 18 avril 1700.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier (endommagée). 280 pages (non paginées), avec une feuille volante et plusieurs pages laissées blanches en milieu et en fin d'ouvrage.

Bda 79/3. Manuel du Consistoire de Mézières. Du 30 mars 1702 au 16 mars 1713.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin (endommagée). 364 pages (non paginées).

En fin d'ouvrage figurent la copie d'un mandat souverain et quelques autres documents.

Bda 79/4. Registre du Consistoire de Mézières. Du 15 juillet 1731 (la première séance datant du 25 juillet) au 2 décembre (?) 1736.

Registre (endommagé). Couverture manquante. 288 pages (non paginées), avec un cahier volant de 8 pages (endommagé) et une feuille volante.

Le bord supérieur droit des premières pages est rongé, tout comme le bord supérieur gauche, et parfois le bord inférieur gauche, des dernières pages.

Les deux premières pages semblent contenir la liste des membres du Consistoire pour l'année 1731.

Bda 79/5. Livre du Consistoire de Mézières. Du 6 décembre 1736 au 5 mai 1743.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin, mors et coins en parchemin (endommagée). 268 pages (non paginées), avec une feuille et une lettre volantes.

Bda 79/6. Manuel du Consistoire de Mézières. Du 25 septembre 1749 au 20 août 1761.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin (endommagée). 326 pages (non paginées).

Bda 79/7. Livre et Manuel du Consistoire de Mézières. Du 3 septembre 1761 au 22 août 1773.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier (endommagée). 362 pages (non paginées).

Bda 79/8. Manuel du Consistoire de Mézières. Du 22 août 1773 au 3 novembre 1776.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 249 pages (pagination ancienne; pagination erronée de la page 217 à la page 249). Secrétaire : Blattel.

Bda 79/9. Manuel du Consistoire de Mézières. Du 3 novembre 1776 au 22 juin 1781.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (légèrement endommagée). 345 pages (pagination ancienne). Secrétaire : A. Reymond.

Bda 79/10. Manuel du Consistoire de Mézières. Du 6 juillet 1781 au 21 novembre 1783.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (légèrement endommagée). 373 pages (pagination ancienne). Secrétaire : A. Reymond.

Bda 79/11. Registre du Consistoire de Mézières. Du 7 décembre 1783 au 12 mars 1786.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (très endommagée ; le verso est manquant). 313 pages (pagination ancienne). Secrétaire : A. Reymond.

La dernière page est presque totalement déchirée.

Bda 79/12. Registre du Consistoire de Mézières. Du 7 avril 1786 au 16 janvier 1789.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier (très endommagée ; le coin supérieur droit est notamment rongé). 344 pages (pagination ancienne). Secrétaire : A. Reymond.

Le bord supérieur droit des premières pages est rongé.

Bda 79/13. Registre du Consistoire de Mézières. Du 18 janvier 1789 au 29 juillet 1792.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 366 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 273), avec une feuille volante. Secrétaire : A. Reymond.

Bda 79/14. Registre du Consistoire de Mézières. Du 10 août 1792 au 26 décembre 1793.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (légèrement endommagée). 258 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 40).

Bda 79/15. Registre du Consistoire de Mézières. Du 5 janvier 1794 au 4 mai 1797.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 376 pages (non paginées).

Le registre s'ouvre sur le « Serment des Gardes Vices ».

ACV Bda 83 : Registres du Consistoire de Montet-Cudrefin

Bda 83/1. Registre du Consistoire de [Montet-Cudrefin]. Du 28 juin 1779 au 18 mai 1783.

Registre. Pas de couverture. 64 pages (non paginées), avec quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage.

Bda 83/2. Registre du Consistoire de Cudrefin. Du 17 août 1783 au 27 novembre 1797.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 662 pages (non paginées, dont seulement les 222 premières pages sont remplies).

Le registre s'ouvre sur la liste des membres et des assesseurs du Consistoire, depuis avril 1777.

Bda 83/3. Correspondance reçue. XVIII^e siècle.

Plusieurs dizaines de lettres.

ACV Bda 84 : Registres du Consistoire de Montpreveyres

Bda 84/1. Livre du Consistoire de Montpreveyres. Du 4 décembre 1705 au 11 juin 1773. Lacunes : 17 septembre 1714-3 octobre 1716 ; 27 février 1717-8 juillet 1719 ; 4 mai 1720-14 novembre 1722 ; 16 novembre 1722-16 mai 1725 ; 16 août 1725-29 mai 1727 ; 16 octobre 1728-21 août 1732 ; 16 mai 1738-19 décembre 1743 ; 21 décembre 1743-14 août 1745 ; 31 mai 1749-22 mai 1755 ; 24 mai 1755-29 juin 1758 ; 24 juillet 1758-1^{er} janvier 1761 ; 15 juin 1763-11 mars 1765 ; 25 novembre 1765-16 février 1769 ; 10 juin 1769-21 février 1771.

Registre. Couverture en carton souple recouvert de papier (endommagée). 276 pages (non paginées). Secrétaire : Jean Baptiste Rod.

Bda 84/2. Registre du Consistoire de Montpreveyres. Du 24 mai 1773 (la première séance datant du 1^{er} août) au 22 avril 1798. Lacunes : 6 novembre 1773-7 septembre 1776 ; 10 août 1778-24 décembre 1780 ; 26 décembre 1780-27 mars 1782 ; 6 octobre 1783-19 mars 1785 ; 8 décembre 1788-20 novembre 1790 ; 5 septembre 1791-13 juillet 1793.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (très endommagée ; le dos et le verso sont manquants). 348 pages (non paginées, dont seulement les 276 premières pages sont remplies). Secrétaire : Jean Daniel Gilleron.

Quelques pages, en fin d'ouvrage, sont endommagées.

ACV Bda 85 : Registres du Consistoire de Montreux⁹

Bda 85/1. Manuel du Consistoire de Montreux. Du 6 octobre 1730 au 1^{er} avril 1740.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin (endommagée). 430 pages (non paginées). Secrétaire : Jean Yaqui.

Le registre s'ouvre sur plusieurs documents, notamment des mandats souverains et le serment des gardes du Consistoire.

Avant le premier procès-verbal consistorial figure l'indication suivante : « Suite du Manuel du Venerable Consistoire de Montreux, Etant la Suite de celui qui a fini le 22^e. septembre 1730 ».

En fin de registre, quelques pages ont été arrachées.

Bda 85/2. Registre du Consistoire de Montreux. Du 30 mai 1777 au 9 août 1793.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 484 pages (non paginées).

Bda 85/3. Registre du Consistoire de Montreux. Du 9 août 1793 au 5 août 1798.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 372 pages (non paginées, dont seulement les 111 premières pages sont remplies). Secrétaire : Jean François Dufour.

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire.

Bda 85/4. Registre du Consistoire de Montreux. Du 12 octobre 1616 au 15 octobre 1619.

Registre. Pas de couverture. 88 pages (non paginées).

Bda 85/5. Manuel du Consistoire de Montreux. Du 29 avril 1625 (la première séance datant du 6 mai) au 13 mai 1631.

Registre. Couverture en parchemin doublé de papier (légèrement endommagée). 190 pages (non paginées).

Bda 85/6. Manuel du Consistoire de Montreux. Du 3 décembre 1652 (la première séance datant du 5 décembre) au 26 décembre 1656. Lacune : 9 décembre 1654-25 décembre 1656.

Registre. Couverture en parchemin. 262 pages (non paginées). Secrétaire : Poysat.

⁹ Voir également sous ACV PP 54 : Archives privées, Steiner (Constant).

Bda 85/7. Manuel du Consistoire de Montreux. Du 19 décembre 1656 (la première séance datant du 26 décembre) au 31 décembre 1658.

Registre. Couverture en parchemin. 184 pages (non paginées). Secrétaire : Poysat.

Bda 85/8. Manuel du Consistoire de Montreux. Du 22 février 1661 (la première séance datant du 1^{er} mars) au 20 août 1669. Lacune : 26 janvier 1667-7 janvier 1669.

Registre. Couverture en parchemin (légèrement endommagée). 448 pages (non paginées), avec un cahier relié volant de 8 pages. Secrétaire : Poysat.

Il semble qu'il manque une, voire plusieurs pages en fin de registre.

Bda 85/9. Registre du Consistoire de Montreux. Du 7 février 1673 au 25 janvier 1675.

Cahier relié (endommagé). Couverture en papier (endommagée). 73 pages (non paginées), avec une feuille et une double-feuille volantes. Secrétaire : Daniel Dubochet (d'après la feuille volante retrouvée dans Bda 85/10).

La liste des membres du Consistoire, en date du 7 février 1673, figure sur une feuille volante qui se trouve dans Bda 85/10.

Un document a été copié, tête-bêche, en fin d'ouvrage.

Bda 85/10. Registre du Consistoire de Montreux. Du 26 janvier 1677 au 17 janvier 1679.

Registre. Couverture en parchemin (légèrement endommagée). 186 pages (non paginées, dont seulement les 167 premières pages sont remplies), avec une feuille volante.

Insérée dans le volume se trouve une feuille volante qui constitue la page d'ouverture du registre précédent (Bda 85/9) ; elle contient notamment la liste des membres du Consistoire, en date du 7 février 1673.

Bda 85/11. Registre du Consistoire de Montreux. Du 21 janvier 1681 au 1^{er} juillet 1698.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 259 folios (foliotation ancienne jusqu'au folio 121), avec une double-feuille et quelques pages volantes.

Il semble qu'il manque une, voire plusieurs pages en fin de registre.

Bda 85/12. Manuel du Consistoire de Montreux. Du 9 mars 1701 au 7 août 1702.

Cahier relié. « Couverture » en papier (très endommagée). 92 pages (non paginées), avec quelques pages volantes.

Bda 85/13. Manuel du Consistoire de Montreux. Du 3 avril 1705 au 26 mai 1707.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 57 pages (non paginées).

Bda 85/14. Registre du Consistoire de Montreux. Du 6 novembre 1726 au 3 décembre 1728.

Registre (légèrement endommagé). Pas de couverture. 242 pages (non paginées).

Bda 85/15. Manuel du Consistoire de Montreux. Du 13 octobre 1741 au 12 novembre 1747.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 462 pages (pagination au crayon jusqu'à la page 181). Secrétaire : Jean Yaqui.

Le registre s'ouvre sur divers documents, notamment le serment (« Formule ») des gardes du Consistoire.

Bda 85/16. Registre du Consistoire de Montreux. Du 17 novembre 1747 au 3 janvier 1755.

Registre (endommagé). Couverture en carton recouvert de papier, coins en parchemin (très endommagée ; le dos et le verso sont manquants). 370 pages (non paginées), avec une double-feuille et plusieurs pages volantes en fin d'ouvrage. Secrétaire : Samuel Massard.

Le coin inférieur gauche de la couverture et des premières pages est rongé, tout comme le bord des dernières pages.

Le registre s'ouvre sur divers documents.

Bda 85/17. Registre du Consistoire de Montreux. Du 17 janvier 1755 au 26 avril 1765.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 572 pages (non paginées). Secrétaire : Jean François Perret.

Le registre s'ouvre sur le serment (« Formule ») des gardes du Consistoire.

Bda 85/18. « Manual du Conseil de la Paroisse de Montreux ». Du 7 octobre 1742 au 1^{er} février 1761.

Registre (de petit format). Couverture en carton recouvert de papier. 309 pages (non paginées). Document classé dans cette série par erreur: ne concerne pas la Consistoire.

Le registre contient un signet avec l'indication suivante: « Livre du conseil de paroisse de Montreux. N'est pas du Consistoire, coté par erreur. Signalé par M^e. Burdet ».

ACV Bda 86 : Registres du Consistoire de Morges

Bda 86/1. Registre du Consistoire de Morges. Du 24 mars 1724 au 5 décembre 1732.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 355 pages (pagination ancienne), avec un cahier non relié volant de 8 pages.

Les dernières pages du registre contiennent un « repertoire des noms des personnes, dont les affaires par devant le Venerable Consistoire de Morges, sont inserées dans ce rēgistrē, qui commence le 24^e mars 1724: & finit le 5^e dēcembre 1732 ».

Bda 86/2. Registre du Consistoire de Morges. Du 15 janvier 1733 au 12 novembre 1734.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 394 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 119, dont seulement les 118 premières pages sont remplies), avec un index volant de 24 pages.

L'index volant contient les noms de personnes qui ont comparu devant le Consistoire.

Bda 86/3. Registre du Consistoire de Morges. Du 18 novembre 1735 au 22 mars 1737.

2 cahiers réunis dans une enveloppe. 1^{er} cahier: du 18 novembre 1735 au 1^{er} mars 1737. Cahier relié (reliure endommagée). « Couverture » en papier (uniquement pour le recto). 44 pages (non paginées). 2^e cahier: du 1^{er} au 22 mars 1737. Cahier non relié (reliure manquante). Pas de couverture. 24 pages (non paginées, dont seulement les 12 premières pages sont remplies).

Il est très probable que ces deux cahiers formaient initialement un registre, puisque le 2^e cahier s'ouvre sur ce qui semble être la fin de la dernière séance contenue dans le 1^{er} cahier.

Bda 86/4. Registre du Consistoire de Morges. Du 26 janvier 1786 (la première séance datant du 27 janvier) au 27 juillet 1798.

Sous cette cote sont regroupés les documents suivants :

Registre : du 26 janvier 1786 (la première séance datant du 27 janvier) au 27 juillet 1798. Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 472 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 377, dont seulement les 377 premières pages sont remplies).

« Brouillard du Manuel » du Consistoire de Morges, N° 1 : du 22 janvier 1796 au 13 juillet 1798. Cahier relié (de grand format ; légèrement endommagé). « Couverture » en papier (endommagée). 88 pages (non paginées).

« Brouillard N° 2 du Registre » du Consistoire de Morges : du 20 au 27 juillet 1798. Cahier relié (de grand format). « Couverture » en papier. 44 pages (non paginées, dont seulement les 2 premières pages sont remplies).

Bda 86/5. Registre du Consistoire allemand de Morges (« Acta des Kirchen Zucht der Teütschen Gemeind von Morges »). De 1714 à 1750 (avec de nombreuses lacunes).

Registre. Couverture en carton recouvert de papier. 144 pages (non paginées, dont seulement les 48 premières pages sont remplies), avec plusieurs feuilles, double-feuilles et lettres volantes, majoritairement regroupées en début d'ouvrage.

Bda 86/6. Registre du Consistoire de Morges. Du 30 décembre 1733 au 4 novembre 1735.

Cahier relié. Couverture manquante. 84 pages (non paginées).

Plusieurs pages en début et en fin d'ouvrage sont manquantes ; de fait, le registre s'ouvre et s'achève sur des séances en cours.

ACV Bda 87 : Registre du Consistoire de Morrens – Montheron

Bda 87/1. Registre du Consistoire de Montheron. Du 8 mai 1785 au 4 février 1787.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 328 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 27, dont seulement les 27 premières pages sont remplies), avec une double-feuille volante.

ACV Bda 88 : Registres du Consistoire de Moudon

Bda 88/1. Manuel du Consistoire de Moudon. Du 3 août 1770 (la première séance datant du 9 novembre) au 14 mai 1786.

Registre (de grand format ; endommagé). Couverture en carton recouvert de parchemin (très endommagée ; le dos est manquant). 596 pages (non paginées), avec quelques feuilles et plusieurs pages volantes. Secrétaire : Crausaz.

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire, en date du 3 août 1770.

Bda 88/2. Registre du Consistoire de Moudon. Du 16 juin 1786 au 14 février 1794.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin, mors et coins en parchemin (endommagée). 624 pages (non paginées), avec quelques feuilles volantes.

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire, en date du 17 juin 1786.

Bda 88/3. Registre du Consistoire de Moudon. Du 28 février 1794 au 13 juillet 1798.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 474 pages (non paginées, dont seulement les 317 premières pages sont remplies), avec quelques lettres et feuilles volantes regroupées en fin d'ouvrage.

Bda 88/4. Extrait du livre du Consistoire de Moudon. 13 janvier 1764.

Double-feuille. Secrétaire : N. Crausaz.

ACV Bda 90 : Registre du Consistoire de Noville

Bda 90/1. Livre du Consistoire de Noville. Du 16 décembre 1774 au 5 janvier 1798.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 554 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 249, dont seulement les 250 premières pages sont remplies).

ACV Bda 91 : Registres du Consistoire de Nyon

Bda 91/1. Registre du Consistoire de Nyon. Du 24 octobre 1595 au 2 novembre 1599.

Registre. Couverture en parchemin. 136 folios (foliotation au crayon).

Bda 91/2. Registre du Consistoire de Nyon. Du 14 janvier 1660 au 17 juillet 1674.

Registre. Couverture en parchemin. 232 folios (foliotation au crayon), avec quelques feuilles et pages volantes.

Bda 91/3. Livre du Consistoire de Nyon. Du 13 février 1675 au 7 février 1685.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 290 folios (foliotation au crayon jusqu'au folio 86, dont seulement les 85 premiers folios sont remplis), avec un cahier non relié volant de 8 pages.

Bda 91/4. Registre du Consistoire de Nyon. Du 28 mars 1685 au 21 décembre 1692.

Registre. «Couverture» en papier (endommagée). 63 folios (foliotation au crayon jusqu'au folio 57, dont seulement les 56 premiers folios sont remplis), avec quelques doubles-feuilles volantes.

Bda 91/5. Registre du Consistoire de Nyon. Du 9 janvier 1693 au 29 janvier 1698.

Registre. «Couverture» en papier (légèrement endommagée). 146 pages (non paginées), avec plusieurs feuilles, doubles-feuilles, cahiers reliés et non reliés volants et quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage.

Bda 91/6. Registre du Consistoire de Nyon. Du 23 avril 1698 au 18 juin 1701.

Cahier relié. Pas de couverture. 80 pages (non paginées, dont seulement les 46 premières pages sont remplies).

Bda 91/7. Registre du Consistoire de Nyon. Du 24 janvier 1701 au 3 novembre 1703 (la dernière séance n'étant pas datée).

Cahier relié. «Couverture» en papier. 92 pages (non paginées, dont seulement les 61 premières pages sont remplies).

Bda 91/8. Manque.

Bda 91/9. Registre du Consistoire de Nyon. Du 23 juin 1723 au 10 novembre 1745. Lacunes : 30 septembre 1724-28 janvier 1726 ; 30 juin 1736-16 janvier 1738 ; 4 décembre 1738-21 août 1740.

Registre (endommagé). Couverture manquante. 208 folios (foliotation au crayon), avec deux double-feuilles et une feuille volantes.

Bda 91/10. Registre du Consistoire de Nyon. Du 17 novembre 1745 au 7 mai 1751.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 56 folios (foliotation au crayon), avec une feuille volante en fin d'ouvrage.

Bda 91/11. Registre du Consistoire de Nyon. Du 12 août 1751 au 21 juillet 1756.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 82 pages (non paginées).

Bda 91/12. Registre du Consistoire de Nyon. Du 28 juillet 1756 au 1^{er} septembre 1760.

Registre. Couverture en papier épais. 120 pages (non paginées), avec une double-feuille volante.

Le dernier procès-verbal consistorial est interrompu et reprend au début du registre suivant (Bda 91/13).

Bda 91/13. Registre du Consistoire de Nyon. Du 1^{er} septembre 1760 au 23 octobre 1765.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 84 pages (non paginées), avec quelques feuilles volantes. À noter que le cahier principal contient un cahier relié volant (placé en fin d'ouvrage, avant la couverture), ce second cahier faisant suite au cahier principal. Le nombre de pages total comprend ces deux cahiers.

Le cahier principal s'ouvre sur la suite du procès-verbal de la dernière séance du registre précédent (Bda 91/12).

Bda 91/14. « Régistre & Papiers concernant le procès consistorial entre la demoiselle Lévrier et Barthelemy Favre [...] et entre Benine Delechat & François Truillardt » (d'après la notice dorsale). Du 4 janvier au 13 mai 1766.

Cahier relié. Pas de couverture. 16 pages (non paginées).

Bda 91/15. Registre du Consistoire de Nyon. Du 7 août 1766 au 30 mai 1770.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 52 pages (non paginées), avec une lettre et deux feuilles volantes.

Bda 91/16. Registre du Consistoire de Nyon. Du 23 mars 1770 au 13 septembre 1776.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier. 99 folios (foliotation au crayon), avec quelques feuilles et une double-feuille volantes et quelques folios laissés blancs en cours d'ouvrage.

Bda 91/17. Registre du Consistoire de Nyon. Du 15 novembre 1776 au 13 février 1795.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (légèrement endommagée). 452 pages (pagination ancienne), avec quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage.

Bda 91/18. Registre du Consistoire de Nyon. Du 12 septembre 1794 au 6 mars 1795.

Cahier relié (avec une épingle). Pas de couverture. 27 pages (pagination au crayon), avec quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage.

Bda 91/19. Registre du Consistoire de Nyon. Du 30 juillet 1795 au 15 février 1796.

Registre. Pas de couverture. 78 pages (pagination au crayon).

Bda 91/20. Registre du Consistoire de Nyon. Du 15 mars 1796 au 4 juin 1798 (la dernière séance datant du 24 mai).

Registre. « Couverture » en papier. 138 pages (pagination au crayon).

Bda 91/21. Registre du Consistoire de Nyon. Du 26 mars 1659 au 5 juin 1663 (la dernière séance datant du 4 janvier 1662). Lacune : 14 avril 1660-3 janvier 1662.

Cahier relié. Couverture en carton. 22 pages (pagination au crayon), avec quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage.

Bda 91/22. Documents divers. Du 6 octobre 1760 au 2 mai 1794. Lacunes : 29 août 1761-3 mai 1769 ; 12 décembre 1769-27 août 1777 ; 8 octobre 1782-22 janvier 1784 ; 1^{er} septembre 1787-26 avril 1789.

Feuilles, double-feuilles et cahiers (de formats divers) regroupés dans une même enveloppe, classés par ordre chronologique. Chaque page des documents a été paginée (au crayon) en continu, ce qui donne un total de 494 « pages ».

La majorité de ces documents contient des procès-verbaux de séances consistoriales. Certains (voire peut-être même la totalité) semblent être des minutes ou des brouillards.

ACV Bda 92 : Registres du Consistoire d'Ollon

Bda 92/1. Registre du Consistoire d'Ollon. Du 14 février 1777 (la première séance datant du 14 mars) au 20 juillet 1798. Lacune : 3 décembre 1791-28 février 1793.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 562 pages (non paginées, dont seulement les 217 premières sont remplies), avec quelques lettres et feuilles volantes. Secrétaire : Nicolerat.

Bda 92/2. Livre du Consistoire d'Ollon. Du 4 avril 1746 (la date de la première séance n'étant pas connue) au 14 février 1777. Lacune : 23 septembre 1769-29 janvier 1771.

Registre (de grand format ; endommagé). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (très endommagée). 372 pages (non paginées), avec quelques pages laissées blanches entre la fin des procès-verbaux consistoriaux et la copie du mandat.

Le registre s'ouvre sur une page volante. La ou les premières pages sont manquantes. En fin d'ouvrage figure la copie d'un mandat souverain.

La dernière page est endommagée, le coin inférieur droit étant notamment déchiré.

ACV Bda 93 : Registres du Consistoire d'Onnens

Bda 93/1. Livre du Consistoire d'Onnens. Du 29 décembre 1662 au 4 avril 1728. Lacunes : 24 décembre 1664-22 février 1666 ; 27 octobre 1666-8 octobre 1668 ; 10 janvier 1673-27 août 1684 ; 6 mai 1686-11 juin 1690 ; 20 juin 1690-23 mars 1692 ; 8 janvier 1697-13 février 1699 ; 10 novembre 1706-18 novembre 1711 ; 7 juin 1720-31 décembre 1721 ; 30 août 1726-5 mars 1728.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 216 pages (non paginées), avec quelques pages laissées blanches en cours d'ouvrage.

Les séances de 1662 à 1673 figurent, tête-bêche, en fin d'ouvrage.

Bda 93/2. Livre du Consistoire d'Onnens. Du 25 juillet 1731 au 12 juin 1796. Lacunes : 11 janvier 1732-5 mai 1735 ; 8 juillet 1735-11 juin 1738 ; 13 juin 1738-24 septembre 1740 ; 26 septembre 1740-26 juin 1745 ; 5 juillet 1745-18 mars 1747 ; 25 août 1747-8 janvier 1749 ; 10 septembre 1751-6 février 1754 ; 8 février 1754-3 août 1757 ; 5 août 1757-10 janvier 1759 ; 11 février 1764-30 juillet 1767 ; 1^{er} janvier 1778-26 décembre 1782 ; 28 décembre 1789-25 juin 1791.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (légèrement endommagée). 258 pages (non paginées), avec plusieurs pages laissées blanches en milieu d'ouvrage. Secrétaire : J. D. La Chaux (?).

En fin d'ouvrage figure, tête-bêche, le registre des comptes pour la Bourse des pauvres, de 1787 à 1806 (avec plusieurs lacunes).

Bda 93/3. Livre du Consistoire de Bonvillars. Du 19 février 1685 (la première séance datant du 20 mai) au 6 septembre 1730. Lacunes : 19 décembre 1689-20 septembre 1692 ; 24 novembre 1692-12 septembre 1694 ; 7 janvier 1697-12 août 1699 ; 8 novembre 1703-12 juillet 1706 ; 26 juillet 1708-21 avril 1711 ; 23 avril 1711-5 février 1715 ; 24 août 1724-5 mars 1726.

Registre (de grand format ; endommagé). Couverture en carton recouvert de parchemin. 104 pages (non paginées), avec une feuille et un cahier relié de 6 pages volants.

En fin d'ouvrage figure, tête-bêche, le registre des comptes pour la Bourse des pauvres, de 1685 à 1733 (avec plusieurs lacunes).

Bda 93/4. Registre du Consistoire de Bonvillars. Du 6 juin 1731 au 22 mai 1797. Lacunes : 21 mai 1733-23 juin 1746 ; 9 mars 1747-23 novembre 1750 ; 25 novembre 1750-9 janvier 1753 ; 13 février 1755-8 novembre 1757 ; 20 novembre 1760-27 mars 1762.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin (légèrement endommagée). 226 pages (non paginées), avec quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage.

En fin d'ouvrage, après le dernier procès-verbal consistorial, figurent les comptes pour la Bourse des pauvres, de 1797 à 1806 (avec lacunes).

ACV Bda 94 : Registres du Consistoire d'Orbe

Bda 94/1. Registre du Consistoire d'Orbe. Du 13 janvier 1669 au 27 juin 1708.
Lacune : 8 mars 1694-11 novembre 1705.

Registre (de grand format ; endommagé). Couverture en carton recouvert de parchemin (très endommagée ; le dos est manquant). 436 pages (non paginées), dont quelques pages volantes. Secrétaire : Pierre Combe.

Il est très probable qu'un cahier du registre soit manquant, étant donné l'importante lacune entre les années 1694 et 1705 et le fait qu'il manque la fin de la séance du 7 mars 1694 et le début de celle du 10 novembre 1705.

Bda 94/2. Registre du Consistoire d'Orbe. Du 10 avril 1709 au 4 avril 1731.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin (tachée). 312 folios (procès-verbaux consistoriaux ; foliotation ancienne) et 76 pages (lois et ordonnances ; pagination ancienne), avec quelques pages volantes.

Après le procès-verbal de la dernière séance figure l'indication suivante : « Le Registre suivant celui ci commence par la date du 2^me may 1731 ».

La fin du registre contient les «Loix & Ordonnances du Consistoire de la Ville de Berne, tant pour causes matrimoniales, que chastimens, d'Aldultere, paillardise, autres vices & trangressions, comme icelles ont été premierement faites & en apres par diverses fois changées, selon les occurrences qui se sont presentées ; & maintenant de nouveau corrigées, augmentées & eclaircies pour cy apres etre observées tant en la ville qu'au paÿs».

Bda 94/3. Registre du Consistoire d'Orbe. Du 30 octobre 1738 au 6 février 1755.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 279 pages (pagination ancienne). Secrétaire : Belin.

Bda 94/4. Registre du Consistoire d'Orbe. Du 25 avril 1755 au 7 décembre 1775.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin (endommagée). 346 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 77), avec quelques feuilles et une double-feuille volantes.

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire, en date du 25 avril 1755.

Bda 94/5. Registre du Consistoire d'Orbe. Du 1^{er} juin 1775 au 19 juillet 1798.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 400 pages (pagination ancienne), avec une feuille volante.

En fin d'ouvrage figure un « Répertoire » alphabétique.

ACV Bda 95 : Registres du Consistoire d'Ormont-Dessus

Bda 95/1. Livre du Consistoire d'Ormont-Dessus. Du 6 janvier 1691 au 19 février 1760. Lacune : 27 décembre 1692-13 février 1694.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 567 pages (pagination au crayon).

Bda 95/2. Registre du Consistoire d'Ormont-Dessus. Du 4 mars 1760 au 22 juillet 1798.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin (très endommagée). 466 pages (pagination ancienne), avec une feuille volante. Secrétaire : Gallaz.

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire, datée de 1760.

ACV Bda 96 : Registre du Consistoire d'Ormont-Dessous

Bda 96/1. Registre du Consistoire d'Ormont-Dessous. Du 14 août 1770 au 1^{er} juillet 1798.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 536 pages (non paginées), avec deux feuilles et un cahier relié de 8 pages volants. Secrétaire : Mermod.

Le registre s'ouvre sur une lettre imprimée de la « Secrétaire » du Consistoire Suprême de Berne concernant les émoluments dus par une femme.

ACV Bda 97 : Registres du Consistoire d'Oron

Bda 97/1. Registre du Consistoire d'Oron. Du 6 janvier 1626 au 9 mars 1655.

Registre (endommagé). Couverture en parchemin doublé de papier (très endommagée ; le verso est manquant). 438 pages (non paginées), avec deux feuilles et deux double-feuilles volantes et quelques pages laissées blanches en cours d'ouvrage.

Bda 97/2. Manuel du Consistoire d'Oron. Du 17 juin 1665 au 15 décembre 1699.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin (légèrement endommagée). 432 pages (non paginées).

La couverture donne comme dates extrêmes 1665 à 1712. La dernière séance date pourtant de 1699. Il est donc très probable qu'il manque un, voire plusieurs cahiers à ce registre.

Bda 97/3. Manuel du Consistoire d'Oron. De 1739 (la première séance datant du 11 janvier 1740) au 26 novembre 1750.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 324 pages (non paginées).

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire, datée de 1739 puis remise à jour ultérieurement, et sur plusieurs serments que doivent prononcer, par exemple, le secrétaire ou les gardes du Consistoire.

Les dernières pages contiennent quelques extraits de comptes.

Bda 97/4. Manuel du Consistoire d'Oron. Du 7 janvier 1751 au 23 mars 1767.

Registre. « Couverture » en papier. 432 pages (non paginées).

Le registre s'ouvre sur une liste très détaillée des membres du Consistoire, fréquemment remise à jour et commençant même, dans certains cas, avant l'année 1751, et sur quelques serments, dont notamment celui que doivent prononcer les membres du Consistoire.

Bda 97/5. Manuel du Consistoire d'Oron. Du 30 mars 1767 au 17 décembre 1770.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 232 pages (non paginées).

Le registre s'ouvre sur une liste très détaillée des membres du Consistoire, fréquemment remise à jour et commençant même, dans certains cas, avant l'année 1767, et sur quelques serments, dont notamment celui que doivent prononcer les gardes du Consistoire.

Bda 97/6. Manuel du Consistoire d'Oron. Du 31 janvier 1771 au 30 mars 1786.

Registre (de petit format). Couverture en carton recouvert de papier, mors en coins en parchemin. 554 pages (non paginées).

Le registre s'ouvre sur une liste très détaillée des membres du Consistoire, fréquemment remise à jour et commençant même, dans certains cas, avant l'année 1771, sur quelques serments, dont notamment celui que doivent prononcer les gardes du Consistoire, et sur deux copies de mandats souverains.

Bda 97/7. Manuel du Consistoire d'Oron. Du 22 mars 1786 au 2 janvier 1797 (la dernière séance datant du 26 décembre 1796).

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 270 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 133).

Le registre s'ouvre sur le serment des gardes du Consistoire.

Bda 97/8. Manuel du Consistoire d'Oron. Du 10 février 1797 au 29 juillet 1798.

Registre (de petit format). Couverture en carton souple recouvert de papier. 94 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 82, dont seulement les 82 premières pages sont remplies).

ACV Bda 99 : Registre du Consistoire de Pailly

Bda 99/1. Registre du Consistoire de Pailly. Du 17 octobre 1724 au 27 mars 1819 (la dernière séance datant du 5 mars 1798). Lacunes : 18 novembre 1731-12 décembre 1734 ; 14 décembre 1734-6 juin 1736 ; 26 novembre 1747-20 novembre 1750 ; 11 décembre 1755-25 avril 1757 ; 17 janvier 1772-18 janvier 1774 ; 21 janvier 1780-19 février 1784.

Registre (de grand format ; endommagé). Couverture manquante. 212 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 89), avec une vingtaine de pages laissées blanches en fin d'ouvrage.

La chronologie des séances n'est pas toujours respectée.

À la suite du dernier procès-verbal consistorial figurent quelques procès-verbaux d'assemblées relatives aux comptes des pauvres.

ACV Bda 102 : Registres du Consistoire de Saint-Martin – Chavannes-le-Chêne (Pâquier)

Bda 102/1. Registre du Consistoire de Saint-Martin. Du 15 janvier 1750 au 31 mai 1781. Lacunes : 3 octobre 1763-10 juillet 1765 ; 24 août 1771-27 octobre 1774 ; 29 octobre 1774-15 janvier 1776 ; 20 novembre 1778-3 mai 1780.

Registre. Couverture manquante. 248 pages (non paginées), avec deux pages volantes.

Il s'agit du Consistoire de Saint-Martin, qui se réunit à Chavannes-le-Chêne.

Le registre s'ouvre sur une séance en cours. Il manque donc une, voire même plusieurs pages en début d'ouvrage.

Bda 102/2. Registre du Consistoire de Démoret. Du 17 juillet 1670 au 5 avril 1748 (la dernière séance datant du 19 janvier). Lacunes : 7 octobre 1675-8 avril 1677 ; 10 septembre 1684-3 avril 1688 ; 30 avril 1692-15 janvier 1695 ; 17 janvier 1695-16 mai 1703 ; 18 décembre 1703-20 mai 1705 ; 2 décembre 1706-17 décembre 1710 ; 30 novembre 1713-23 avril 1715 ; 28 mai 1716-7 février 1719 ; 9 février 1719-21 octobre 1721 ; 1^{er} septembre 1729-23 novembre 1734 ; 22 août 1739-31 janvier 1741 ; 30 novembre 1741-28 mai 1743.

Registre (endommagé). Couverture manquante. 156 pages (non paginées).

La fourre qui contient ce registre contient également un cahier de 8 pages, intitulé « Répertoire de Registre du Vénérable Consistoire d'Ormont dessus ». Ce cahier ne contient toutefois que la rubrique de la lettre « A » du répertoire. La chronologie des séances n'est pas toujours respectée.

ACV Bda 103 : Registres du Consistoire de Payerne

Bda 103/1. « Papier » du Consistoire de Payerne. Du 13 décembre 1574 au 25 novembre 1583. Registre microfilmé sous la cote RM 295.59.

Registre (de petit format ; très endommagé). Couverture en parchemin. 480 pages (pagination au crayon), avec plusieurs pages volantes.

Certaines pages sont tachées et d'autres ont les bords déchirés.

Bda 103/2. « Papier » du Consistoire de Payerne. Du 30 juin 1595 (la première séance datant du 6 juillet) au 12 mars 1598. Registre microfilmé sous la cote RM 295.59.

Quatre cahiers reliés (de petit format). Pas de couverture. 160 pages (pagination au crayon et en continu d'un cahier à l'autre), avec deux pages volantes et quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage. Secrétaire : Daniel Crostel.

À la page 4 figurent la liste des membres du Consistoire, datée du 30 juin 1595, et le serment qu'ils ont prêté, en date du 6 juillet 1595.

Bda 103/3. Registre du Consistoire de Payerne. Du 22 novembre 1619 au 8 avril 1623. Registre microfilmé sous la cote RM 295.59.

Registre. Couverture en parchemin doublé de papier (le dos est endommagé). 134 pages (pagination au crayon), avec une dizaine de pages laissées blanches en fin d'ouvrage.

Les pages 117 à 122 semblent revenir sur certaines affaires des années 1620 et 1631.

Bda 103/4. Manuel du Consistoire de Payerne. Du 16 juin 1624 (la première séance datant du 17 janvier 1625) au 8 octobre 1628. Registre microfilmé sous la cote RM 295.59.

Registre (de petit format). Couverture en parchemin (le verso est légèrement rongé). 204 pages (pagination au crayon, dont seulement les 142 premières pages sont remplies), avec une double-feuille volante. Secrétaire : David Sinel.

Le coin supérieur droit des premières pages a été rongé.

La dernière page contient quelques comptes, rédigés tête-bêche.

Bda 103/5. Registre du Consistoire de Payerne. Du 7 juillet 1679 au 4 juin 1683. Registre microfilmé sous la cote RM 295.59.

Cahier relié (de grand format ; endommagé). « Couverture » en papier (seulement pour le recto). 80 pages (pagination au crayon).

Le bas des 22 premières pages est rongé.

Le dernier procès-verbal consistorial est interrompu et reprend au début du registre suivant (Bda 103/6).

Bda 103/6. Registre du Consistoire de Payerne. Du [4 juin 1683] (date de la dernière séance du registre précédent, Bda 103/5) au 5 août 1688. Registre microfilmé sous la cote RM 295.60.

Registre (de grand format). « Couverture » en papier (seulement pour le verso). 169 pages (pagination au crayon).

Le registre s'ouvre sur la fin de la dernière séance du registre précédent (Bda 103/5). Il est donc possible qu'initialement ces deux registres n'en aient formé qu'un seul.

Bda 103/7. Manuel du Consistoire de Payerne. Du 13 août 1688 au 20 novembre 1713. Lacune : 24 août 1699-20 mai 1703. Registre microfilmé sous la cote RM 295.60.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 192 pages (pagination au crayon), avec deux feuilles volantes.

Bda 103/8¹⁰. Registre du Consistoire de Payerne. Du 21 janvier 1732 au 19 juillet 1734. Registre microfilmé sous la cote RM 295.60.

Cahier relié (de grand format ; légèrement endommagé). Pas de couverture. 41 pages (pagination au crayon), avec une feuille volante.

Bda 103/9. Registre du Consistoire de Payerne. Du 9 août 1734 au 11 juin 1737. Registre microfilmé sous la cote RM 295.60.

Cahier relié (de grand format). Pas de couverture. 51 pages (pagination au crayon), avec deux feuilles volantes.

¹⁰ Le registre portant sur la période 1713-1728 était déjà manquant en 1803 ; voir inventaire des archives de district : ACV Aa 50, Payerne, p. 12.

Bda 103/10. Brouillard du manuel du Consistoire de Payerne. Du 2 juillet 1737 au 30 septembre 1743. Registre microfilmé sous la cote RM 295.60.

Cahier relié (de grand format). « Couverture » en papier. 75 pages (pagination au crayon).

Bda 103/11. Brouillard du manuel du Consistoire de Payerne. Du 14 octobre 1743 au 17 juillet 1747. Registre microfilmé sous la cote RM 295.60.

Cahier relié (de grand format). « Couverture » en papier. 77 pages (pagination au crayon).

Sur la page de titre sont mentionnés les changements de préfecture.

La dernière page contient ce qui semble être un brouillon de la séance du 30 décembre 1743.

Bda 103/12. Registre du Consistoire de Payerne. Du 24 juillet 1747 au 7 décembre 1750. Registre microfilmé sous la cote RM 295.60.

Cahier relié (de grand format). Pas de couverture. 96 pages (pagination au crayon).

Bda 103/13. Registre du Consistoire de Payerne. Du 6 avril 1751 (la première séance datant du 3 mai) au 20 octobre 1755. Registre microfilmé sous la cote RM 295.60.

Cahier relié (de grand format). Pas de couverture. 94 pages (pagination au crayon), avec une feuille endommagée volante.

Le registre s'ouvre sur une séance en cours.

Bda 103/14. Registre du Consistoire de Payerne. Du 2 novembre 1755 au 31 janvier 1763. Registre microfilmé sous la cote RM 295.61.

Cahier relié (de grand format). « Couverture » en papier. 75 pages (pagination au crayon).

Sur la page de couverture figure la liste des membres du Consistoire, en date du 4 décembre 1755.

Le registre débute comme suit : « Suite du précédent Cahier soit Registre Consistorial, assemblée sous la Présidence de Monsieur l'advoyer Jacaud le 20^e. octobre 1755 ».

Bda 103/15. Registre du Consistoire de Payerne. Du 28 mars 1763 au 9 août 1784. Registre microfilmé sous la cote RM 295.61.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier (très endommagée). 258 pages (pagination au crayon), avec une page et plusieurs feuilles volantes et quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage.

Bda 103/16. Registre du Consistoire de Payerne. Du 21 juin 1784 au 19 janvier 1794. Registre microfilmé sous la cote RM 295.61.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 165 pages (pagination d'origine), avec une feuille volante et quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage.

Le registre s'ouvre sur un « Répertoire » alphabétique.

Bda 103/17. « Régître des Décrets du Consistoire Suprême qui doivent être tenus secrets ». Du 4 avril 1785 au 23 octobre 1797 (avec plusieurs lacunes). Registre microfilmé sous la cote RM 295.61.

Cahier relié (de grand format). Couverture en papier (endommagée). 46 pages (pagination ancienne puis au crayon, dont seulement les 20 premières pages sont remplies), avec plusieurs lettres et feuilles volantes.

Bda 103/18. Brouillard du Consistoire de Payerne. Du 24 février 1791 au 19 janvier 1794. Registre microfilmé sous la cote RM 295.61.

Cahier relié (de grand format). Pas de couverture. 27 pages (pagination au crayon).

La comparaison du registre Bda 103/16 et du registre Bda 103/18 fait apparaître que ce dernier a constitué un brouillard du premier, raison pour laquelle ce terme a été retenu pour désigner ce document.

La chronologie des séances n'est pas toujours respectée.

En fin d'ouvrage figure l'extrait d'un compte.

Bda 103/19. « Brouillard pour les Causes Consistoriales » de Payerne. Du 22 mars 1794 au 10 septembre 1796. Registre microfilmé sous la cote RM 295.61.

Cahier relié (de grand format). « Couverture » en papier (légèrement endommagée). 45 pages (pagination au crayon), avec plusieurs feuilles volantes.

Bda 103/20. « Papier » du Consistoire de [Corcelles-près-Payerne]. Du 2 décembre 1783 au 15 février 1791. Registre microfilmé sous la cote RM 295.61.

Registre (endommagé). Couverture en parchemin (endommagée). 243 pages (pagination au crayon), avec une page volante.

Le registre est conservé dans un étui en carton.

ACV Bda 105 : Registres du Consistoire de Penthaz

Bda 105/1. Registre du Consistoire de Penthaz. Du 26 juillet 1761 au 19 juillet 1792. Lacunes : 13 mai 1763-7 septembre 1765 ; 11 octobre 1765-2 septembre 1767 ; 12 février 1768-12 décembre 1771 ; 16 février 1775-19 février 1777 ; 11 mai 1782-3 juillet 1784 ; 17 novembre 1788-18 janvier 1791.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 140 pages (non paginées), avec une double-feuille volante.

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, quelques copies de mandats souverains.

Bda 105/2. « Acta » du Consistoire de Penthaz. Du 6 novembre 1792 au 26 avril 1798. Lacune : 7 novembre 1792-14 mai 1794.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 184 pages (non paginées, dont seulement les 12 premières pages sont remplies).

Bda 105/3. Livre du Consistoire de Vufflens-la-Ville. Du 25 janvier 1732 au 24 janvier 1785. Lacunes : 17 décembre 1735-22 janvier 1739 ; 24 janvier 1739-17 juin 1741 ; 30 septembre 1741-5 juillet 1743 ; 12 avril 1746-28 avril 1748 ; 2 juillet 1751-26 avril 1753 ; 20 août 1754-2 mai 1756 ; 14 décembre 1756-28 septembre 1760 ; 24 juillet 1770-27 avril 1772 ; 15 janvier 1777-13 novembre 1780 ; 15 novembre 1780-3 février 1783.

Registre. « Couverture » en papier. 162 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 121, dont seulement les 131 premières pages sont remplies), avec plusieurs feuilles volantes.

En fin d'ouvrage figure un « Répertoire des Ordonnances & Sentences Souveraines inscrites par ordre dans ce Registre [...] ».

ACV Bda 106 : Registres du Consistoire de Perroy

Bda 106/1. Registre du Consistoire de Perroy. Du 7 mars 1674 au 6 novembre 1724. Lacunes : 4 avril 1675-13 janvier 1677 ; 28 février 1680-26 octobre 1690 ; 28 octobre 1690-5 juin 1693 ; 5 décembre 1693-21 avril 1695 ; 22 octobre 1697-

20 janvier 1699 ; 17 janvier 1702-14 juin 1705 ; 3 juillet 1708-13 août 1710 ; 15 décembre 1711-3 mai 1713 ; 21 mars 1719-26 octobre 1721.

Registre (endommagé). Couverture en carton souple recouvert de papier (très endommagée ; le dos et le verso sont manquants). 168 pages (pagination au crayon jusqu'à la page 59), avec plusieurs pages volantes.

Plusieurs pages sont tachées et les premières pages ont été rongées.

Il s'agit en fait de deux registres qui ont été rassemblés et reliés ensemble, le premier allant du 7 mars 1674 au 16 janvier 1702 et le second du 15 juin 1705 au 6 novembre 1724. Le second registre s'ouvre sur un extrait de compte.

Bda 106/2. Registre du Consistoire de Perroy. Du 28 février 1729 (la première séance datant du 1^{er} mars) au 5 août 1798. Lacunes : 24 août 1734-19 mai 1737 ; 10 décembre 1737-2 octobre 1739 ; 9 septembre 1755-3 mai 1759 ; 28 novembre 1780-15 février 1783 ; 4 mai 1783-19 juillet 1785.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin (légèrement endommagée). 448 pages (non paginées, dont seulement les 391 premières pages sont remplies), avec une double-feuille volante. Secrétaire : Benjamin Boinod.

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire, en date du 28 février 1729.

Bda 106/3. Registre du Consistoire d'Allaman. Du 22 mai 1789 au 13 mai 1798. Lacune : 8 octobre 1789-16 février 1792.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 108 pages (non paginées, dont seulement les 54 premières pages sont remplies).

Bda 106/4. Correspondance consistoriale. De 1789 à 1796 (avec lacunes). Liasse de lettres.

ACV Bda 108 : Registres du Consistoire de Prangins

Bda 108/1. Registre du Consistoire de Prangins. Du 1^{er} mai 1754 au 30 septembre 1757.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 48 pages (non paginées), avec une double-feuille volante.

Bda 108/2. Registre du Consistoire de Prangins. Du 30 décembre 1757 au 5 janvier 1763.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 60 pages (non paginées), avec deux lettres et une feuille volantes.

Bda 108/3. Registre du Consistoire de Prangins. Du 19 avril 1763 au 17 avril 1775. Lacune : 31 octobre 1771-12 juillet 1773.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 84 pages (non paginées), avec une feuille volante.

Le registre s'ouvre sur quelques pages consacrées aux comptes concernant les pauvres.

Bda 108/4. Registre du Consistoire de Duillier. Du 27 août 1728 au 11 octobre 1734. Lacune : 14 juillet 1729-7 juin 1734.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 26 pages (pagination ancienne).

Ce registre porte le numéro 1.

Il s'ouvre sur l'indication suivante : « Régistres du Vénérable Consistoire de Duillier en 4 Cayers dès le 27. aoust 1728. – au 20. avril 1791. tels qu'ils m'ont été remis en 1796. après la mort de M^r. Gonçerut fils, Curial de Duillier ; n'ayant pû, malgré mes instances, me les procurer plutôt. J'ai tâché de remplir les vuides par le moyen des feuilles volantes, mais authentiques, autant que j'ai pû en trouver, qui avoient été remises dans leur temps à M^r. Gonçerut pour être inscrites sur les présents Régistres, & qu'il avoit laissées en arrière. à Nyon ce 18. octobre 1796. F. Ducros Pasteur ».

Bda 108/5. Registre du Consistoire de Duillier. Du 5 mars 1735 au 4 juin 1736.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 68 pages (pagination ancienne).

Ce registre porte le numéro 2.

Bda 108/6. Registre du Consistoire de Duillier. Du 27 mai 1744 au 17 décembre 1770. Lacunes : 16 décembre 1744-15 juin 1746 ; 27 juillet 1746-7 avril 1749 ; 9 avril 1749-12 mars 1752 ; 14 mars 1752-1^{er} avril 1754 ; 17 avril 1754-15 avril 1756 ; 17 avril 1756-4 mai 1758 ; 6 mai 1760-3 juin 1762 ; 5 juin 1762-10 juin 1764 ; 12 janvier 1765-25 juin 1767 ; 27 juin 1767-3 octobre 1769.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 63 pages (pagination ancienne).

Ce registre porte le numéro 3.

Bda 108/7. Registre du Consistoire de Duillier. Du 7 avril 1772 au 30 décembre 1792. Lacunes : 8 avril 1772-31 décembre 1774 ; 10 juin 1775-19 janvier 1779 ; 26 mai 1787-1^{er} janvier 1789.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 72 pages (pagination ancienne).

Ce registre porte le numéro 4.

Bda 108/8. Papiers divers des Consistoires de Prangins et Duillier. De 1727 à 1771 (avec lacunes).

Quelques lettres et documents divers.

ACV Bda 110 : Registre du Consistoire de Prilly¹¹

Bda 110/1. 21 mars 1742.

Feuille volante.

Document fragmentaire.

ACV Bda 112 : Registres du Consistoire de Pully¹²

Bda 112/1. Livre du Consistoire de Pully. Du 26 avril 1775 au 1^{er} décembre 1781.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 335 pages (non paginées).

La première séance fait mention de la nomination d'un nouveau lieutenant de la chambre consistoriale.

Bda 112/2. Livre du Consistoire de Pully. Du 22 mars 1792 (la première séance datant du 4 avril) au 31 juillet 1798.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin (légèrement endommagée). 284 pages (non paginées), avec quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage.

Le registre s'ouvre sur la formule d'adresse au Consistoire Suprême de Berne et sur les tarifs des émoluments du Consistoire.

¹¹ Les registres du Consistoire de Prilly sont conservés aux Archives de la Ville de Lausanne, cf. ci-dessous section « II. Archives communales vaudoises. 1. Archives de la Ville de Lausanne (AVL) ».

¹² Une partie des procès-verbaux du Consistoire de Pully, correspondant aux années 1764-1767, 1769-1772, 1772-1774, est enregistrée dans les Livres de la Cour de Justice de Pully, cf. ci-dessous section : « 4. ACV Bi : Cours de justice diverses », sous : « ACV Bi 45 : Pully ».

ACV Bda 113 : Registres du Consistoire de Rances – Valeyres

Bda 113/1. Livre du Consistoire de Rances et Valeyres. Du 3 novembre 1682 au 25 août 1713.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin (endommagée). 465 pages (pagination au crayon). Secrétaire : Recordon.

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire.

Le haut de plusieurs pages est taché.

Bda 113/2. Livre du Consistoire de Rances et Valeyres. Du 2 septembre 1713 au 28 juillet 1730.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin (légèrement endommagée). 290 pages (non paginées), avec quelques lettres et feuilles volantes.

Bda 113/3. Registre du Consistoire de Rances et Valeyres. Du 26 août 1730 au 22 décembre 1762. Lacunes : 16 octobre 1738-1^{er} janvier 1740 ; 21 décembre 1748-10 mars 1751.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier. 188 folios (foliotation ancienne jusqu'au folio 183).

Le registre s'ouvre sur l'indication qu'il s'agit du troisième registre consistorial pour ces deux paroisses.

En fin de registre figure un extrait de comptes.

Bda 113/4. Registre du Consistoire de Rances et Valeyres. Du 4 avril 1764 (la première séance datant du 20 mai) au 5 septembre 1781. Lacune : 27 décembre 1773-7 janvier 1775.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 357 pages (pagination ancienne). Secrétaire : Louis Recordon.

Le registre s'ouvre sur l'indication qu'il s'agit du quatrième registre consistorial pour ces deux paroisses.

En début d'ouvrage figurent la liste des membres du Consistoire, datée d'avril 1764, et une copie de mandat souverain.

En fin d'ouvrage figurent également, tête-bêche, deux autres copies de mandats souverains.

Bda 113/5. Registre du Consistoire de Rances et Valeyres. Du 29 septembre 1781 au 28 mai 1797.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 280 pages (non paginées, dont seulement les 209 premières pages sont remplies).

Parmi les pages laissées blanches en fin d'ouvrage figure la copie d'une ordonnance.

ACV Bda 114 : Registres du Consistoire de Rances – Missy – Grandcour

Bda 114/1. Registre du Consistoire de Grandcour. Du 19 novembre 1747 au 21 janvier 1780. Lacune : 2 juillet 1748-16 février 1751.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 178 folios (foliotation ancienne), avec quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage. Secrétaire : D. Dudan.

La chronologie des séances n'est pas toujours respectée.

Bda 114/2. Registre du Consistoire de Grandcour. De 1779-1780 (voir remarque ci-dessous) au 12 (?) août 1798.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin (légèrement endommagée). 490 pages (dont seulement les 310 premières sont remplies ; le début de l'ouvrage a d'abord été folioté (jusqu'au folio 65), puis paginé (jusqu'à la page 311), ce qui fausse le nombre de pages total), avec une feuille récente volante.

Le registre s'ouvre sur une « Analyse des Mandats & objets essentiels qui sont ténorisés, sur le précédent Régistre du Vénérable Consistoire de Grandcour, qui a été commencé le 19^e. novembre 1747 », c'est-à-dire le registre Bda 114/1, et sur « d'autres Mandats et objets essentiels qui ont été obmis d'être inscrits et tenorisés en Rang et date dans ledit Précédent Régistre et qui se trouvent Ténorisés sur des Petits Cahiers soit minutaires consistoriaux » (folio 8v).

Cependant, nous n'avons pas pu clairement établir à quelle page s'achevait cette compilation de mandats et où commençaient les procès-verbaux des séances consistoriales, puisqu'il n'y a pas de notification précise pour marquer cette distinction. Nous avons donc pris le parti de fournir les dates des années 1779 et 1780 comme dates extrêmes marquant le début de ce registre. L'ouverture de ce registre est donc passablement chaotique et la chronologie des séances présente quelques erreurs.

Bda 114/3. Manuel du Consistoire de Missy. Du 4 mai 1739 au 18 septembre 1787 (la dernière séance datant du 1^{er} octobre 1769). Lacunes : 3 novembre 1747-2 août 1755 ; 4 octobre 1762-22 mai 1764 ; 24 mai 1764-10 février 1767 ; 2 octobre 1769-17 septembre 1787.

Cahier relié (endommagé). « Couverture » en papier (très endommagée ; le recto est volant). 75 pages (pagination récente), avec une feuille et une lettre volantes. Secrétaire : D. Delacour.

Bda 114/4. Manuel du Consistoire de Grandcour. Du 30 octobre 1708 au 7 novembre 1724.

Registre. « Couverture » en papier (légèrement endommagée). 282 pages (non paginées), avec deux double-feuilles et plusieurs feuilles volantes. Secrétaire : S. Mayor.

Bda 114/5. Manuel du Consistoire de Missy. Du 11 mars 1701 au 15 août 1716. Lacunes : 17 janvier 1704-4 janvier 1707 ; 11 mars 1712-28 juillet 1716.

Registre (légèrement endommagé). « Couverture » en papier (légèrement endommagée). 32 folios (foliotation ancienne), avec plusieurs feuilles et lettres volantes, majoritairement regroupées en fin d'ouvrage. Secrétaire : Jean Marmier.

Bda 114/6. Procédures du Consistoire de Missy. De 1694 à 1708 (avec lacunes).

Plusieurs lettres et documents.

Bda 114/7. Registre du Consistoire de Grandcour. Du 13 janvier 1725 au 31 juillet 1736.

Registre (de grand format ; endommagé). Pas de couverture. 236 pages (non paginées), avec une double-feuille et plusieurs lettres et feuilles volantes.

Le bas des premières et des dernières pages est taché et/ou endommagé.

Bda 114/8. Manuel du Consistoire de Grandcour. De juillet 1736 (la première séance datant du 14 août) au 6 juillet 1750 (la dernière séance datant du 24 février).

Cahier relié (de grand format ; endommagé). « Couverture » en papier (très endommagée). 90 pages (non paginées), avec plusieurs feuilles volantes.

Le bas des premières et des dernières pages est taché et/ou endommagé. Plusieurs pages en cours d'ouvrage sont tachées.

Étant donné que les séances dès 1747 figurent également dans le registre Bda 114/1, il est possible que ce registre-ci soit en fait un brouillard.

Bda 114/9. Manuel du Consistoire de Grandcour. Du 17 février 1751 au 13 juillet 1760.

Cahier relié (de grand format). « Couverture » en papier (légèrement endommagée). 92 pages (non paginées), avec plusieurs lettres, feuilles et double-feuilles volantes. Secrétaire : Daniel Dudan.

Le registre s'ouvre sur deux règlements établis par le Consistoire et sur une copie de mandat souverain.

Bda 114/10. Procédures du Consistoire de Grandcour. De 1724 à 1786 (avec lacunes).

Plusieurs lettres et documents.

Bda 114/11. Lettres et documents du Consistoire de Grandcour. De 1705 à 1789 (avec lacunes).

Plusieurs lettres et documents.

Ces documents portaient auparavant la cote Bip 724 et ont ensuite été incorporés à la série Bda.

Bda 114/12/1. « Procédure consistoriale au sujet d'un litige entre le commissaire David Dudan et son épouse ». De 1732 à 1752 (avec lacunes).

Plusieurs lettres et documents.

Ces documents portaient auparavant la cote Bip 725 et ont ensuite été incorporés à la série Bda.

Bda 114/12/2. « Procédure consistoriale au sujet d'un litige entre le commissaire David Dudan et son épouse ». De 1741 à 1751 (avec lacunes).

Plusieurs lettres et documents.

Ces documents portaient auparavant la cote Bip 725 et ont ensuite été incorporés à la série Bda.

ACV Bda 115 : Registres du Consistoire de Rolle

Bda 115/1. Registre du Consistoire de Rolle. Du 28 juin 1723 au 30 novembre 1729.

Cahier relié (de grand format ; endommagé). « Couverture » en papier (très endommagée ; seulement pour le recto). 102 pages (non paginées), avec de nombreuses feuilles, lettres et double-feuilles volantes.

Le coin inférieur droit des deux premières pages est déchiré.

En plus des nombreux documents volants contenus dans le cahier, plusieurs autres feuilles, lettres et double-feuilles volantes accompagnent le cahier et ont été regroupées dans la même enveloppe. Ces documents sont majoritairement datés entre 1723 et 1729. Toutefois, il y en a trois datés de 1692, 1702 et 1793.

Bda 115/2. Registre du Consistoire de Rolle. Du 11 décembre 1734 au 8 mai 1752. Lacune : 12 décembre 1734-6 février 1736.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (légèrement endommagée). 282 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 220), avec quelques lettres et feuilles volantes, regroupées en début d'ouvrage.

Bda 115/3. Registre du Consistoire de Rolle. Du 22 mai 1752 au 15 novembre 1768.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 184 pages (non paginées), avec deux feuilles volantes.

Bda 115/4. Registre du Consistoire de Rolle. Du 22 novembre 1768 au 16 février 1773. 90 pages (non paginées), avec une feuille volante.

Cahier relié (de grand format). « Couverture » en papier (endommagée).

Bda 115/5. Registre du Consistoire de Rolle. De février 1773 (la première séance datant du 2 mars) au 25 novembre 1777.

Cahier relié (de grand format). « Couverture » en papier (très endommagée). 96 pages (non paginées), avec une feuille volante blanche.

La moitié du recto de la couverture et de la première page a été déchirée.

Le cahier s'ouvre sur une « Formule », incomplète.

Bda 115/6. Registre du Consistoire de Rolle. Du 9 décembre 1777 au 13 août 1780.

Cahier relié (de grand format). « Couverture » en papier (endommagée). 96 pages (non paginées).

Le cahier s'ouvre sur une « Formule ».

Bda 115/7. Registre du Consistoire de Rolle. Du 15 août 1780 au 5 mai 1786.

Cahier relié (de grand format). « Couverture » en papier. 92 pages (non paginées), avec un cahier non relié et une feuille volante.

Bda 115/8. Registre du Consistoire de Rolle. Du 4 juillet 1786 au 9 septembre 1794.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 226 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 129).

Le registre s'ouvre sur une « Formule ».

Bda 115/9. Registre du Consistoire de Rolle. Du 12 septembre 1794 au 17 juillet 1798.

Registre (de grand format). Couverture en carton souple recouvert de papier. 276 pages (non paginées, dont seulement les 174 premières pages sont remplies).

Bda 115/10. Registre du Consistoire de Bursinel. Du 21 août 1763 au 1^{er} mai 1798. Lacunes : 15 mars 1764-28 janvier 1766 ; 22 octobre 1767-17 janvier 1769 ; 11 juillet 1769-26 janvier 1773 ; 19 mars 1778-10 juin 1780 ; 30 octobre 1780-13 juillet 1782 ; 7 juillet 1788-5 mai 1792.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (endommagée). 564 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 430, dont seulement les 432 premières pages sont remplies).

Le registre s'ouvre sur un mandat souverain original.

Bda 115/11. Mémorial du Consistoire de Mont-le-Grand. Du 21 février 1684 au 8 octobre 1722. Lacunes : 26 août 1687-26 février 1690 ; 14 juin 1700-15 février 1702 ; 25 août 1702-20 août 1704 ; 8 avril 1707-25 juin 1710 ; 13 juillet 1714-1^{er} avril 1716.

Registre (légèrement endommagé). « Couverture » en papier, avec une étroite bande de parchemin des deux côtés de la reliure. 172 pages (non paginées), avec deux feuilles volantes.

Bda 115/12. Registre du Consistoire de Mont-le-Grand. Du 12 août 1723 au 10 juin 1734. Lacune : 25 août 1730-10 février 1732.

Registre. Couverture en carton. 176 pages (non paginées).

Bda 115/13. Registre du Consistoire de Mont-le-Grand. Du 6 mars 1738 au 30 décembre 1784. Lacunes : 29 août 1738-29 juin 1740 ; 1^{er} juillet 1740-21 mars 1742 ; 29 mars 1743-6 juillet 1746 ; 5 décembre 1755-10 août 1757 ; 22 décembre 1759-29 janvier 1761 ; 9 février 1781-17 mars 1784.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 372 pages (non paginées), avec deux feuilles volantes.

Bda 115/14. Registre du Consistoire de Mont-le-Grand. Du 12 janvier 1786 au 13 avril 1797.

Registre (de grand format). « Couverture » en papier. 172 pages (non paginées), avec une liasse volante de quatre documents, datés de 1758, 1759 et 1769, et dont un n'est pas daté.

Bda 115/15. Correspondance et procédures des Consistoires de Rolle et Bursinel. XVII^e-XVIII^e siècles.

Plusieurs lettres et documents en vrac.

ACV Bda 116 : Registres du Consistoire de Romainmôtier

Bda 116/1. Livre du Consistoire de Romainmôtier. Du 9 février 1746 au 3 juin 1756.

Registre (de grand format). Couverture en carton. 92 pages (non paginées), avec une lettre volante.

Bda 116/2. Livre du Consistoire de Romainmôtier. Du 8 juillet 1756 au 20 mars 1777. Lacune : 26 octobre 1759-14 janvier 1761.

Registre (de grand format). Couverture en carton, mors en parchemin. 273 pages (pagination ancienne).

Bda 116/3. Registre du Consistoire de Romainmôtier. Du 6 mai 1777 au 8 novembre 1789.

Registre (de grand format). Couverture en carton (légèrement endommagée). 300 pages (pagination ancienne), avec une page volante.

Le registre s'ouvre sur une liste de renvois à certains sujets importants abordés dans cet ouvrage.

ACV Bda 117 : Registres du Consistoire de Rossinière

Bda 117/1. Registre du Consistoire de Rossinière. Du 20 janvier 1613 au 25 février 1614.

Cahier relié. Pas de couverture. 62 pages (pagination au crayon), avec quelques feuilles volantes.

Bda 117/2. Registre du Consistoire de Rossinière. Du 25 octobre 1622 au 24 avril 1629.

Registre (de grand format ; endommagé). Couverture en parchemin, large seulement d'une dizaine de centimètres de chaque côté de la reliure. 96 pages (pagination au crayon).

Les deux tiers de la première page ont été déchirés, si bien qu'elle est presque totalement illisible.

Bda 117/3. Registre du Consistoire de Rossinière. Du 15 mai 1629 au 17 décembre 1645.

Registre. Couverture en parchemin. 230 pages (pagination au crayon).

ACV Bda 118 : Registre du Consistoire de Rougemont

Bda 118/1. Manuel du Consistoire de Rougemont. Du 21 février 1694 au 5 novembre 1720.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 692 pages (non paginées), avec quelques feuilles volantes et plusieurs pages laissées blanches entre le dernier procès-verbal consistorial et les documents rédigés tête-bêche en fin d'ouvrage. Secrétaire : Jean Walter.

Registre restauré.

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire.

En fin d'ouvrage figure, tête-bêche, la liste des gardes du Consistoire, fréquemment remise à jour.

ACV Bda 119 : Registre du Consistoire de Saint-Cergue

Bda 119/1. Registre du Consistoire de Saint-Cergue. Du 6 janvier 1777 au 15 mars 1817 (la dernière séance datant du 10 décembre 1797). Lacunes : 8 octobre 1779-26 décembre 1782 ; 12 août 1785-24 avril 1788 ; 3 août 1790-19 décembre 1792 ; 21 décembre 1792-2 août 1794.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en toile. 48 folios (foliotation au crayon, et également une pagination ancienne jusqu'à la page 51).

Registre restauré.

À la suite du dernier procès-verbal consistorial figurent les procès-verbaux des réunions de la « direction des pauvres », puis les comptes des pauvres.

**ACV Bda 120 : Registres du Consistoire de Saint-Cierges –
Chapelle-sur-Moudon**

Bda 120/1. Registre du Consistoire de Chapelle-Vaudanne. Du 10 octobre 1723 au 11 juillet 1733.

Registre. Couverture en carton fin (endommagée). 138 pages (non paginées). Secrétaire : Besson.

La chronologie des séances n'est pas toujours respectée.

Bda 120/1 bis. Registre du Consistoire de Chapelle-Vaudanne. Du 23 novembre 1720 (?) (la première séance datant du 6 juin 1734) au 22 décembre 1756. Lacune : 26 octobre 1749-13 mars 1751.

Registre. Couverture en carton, mors en parchemin (endommagée à l'intérieur). 276 pages (non paginées), avec une feuille et une double-feuille volantes. Secrétaire : Baltazard Besson.

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire, en date de 1734. À la quatrième page figurent quelques informations sur l'élection de certains membres du Consistoire.

Bda 120/2. Registre du Consistoire de Chapelle-Vaudanne. Du 1^{er} janvier 1757 au 29 mars 1760.

Registre. Couverture en carton, mors en parchemin (légèrement endommagée). 260 pages (non paginées). Secrétaire : Daniel Braillard.

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire, en date de 1757.

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, quelques copies de documents et une copie de mandat souverain.

Bda 120/3. Registre du Consistoire de Chapelle-Vaudanne. Du 15 juillet 1759 au 25 septembre 1763.

Registre. Couverture en carton (endommagée ; le dos est notamment manquant). 280 pages (non paginées), avec quelques feuilles volantes.

La chronologie des séances n'est pas toujours respectée.

Les procès-verbaux de certaines séances ont été rédigés tête-bêche en fin d'ouvrage. Il est possible qu'il s'agisse de brouillards.

Bda 120/4. Registre du Consistoire de Chapelle-Vaudanne. Du 28 juin 1756 (la première séance datant du 12 juillet 1772) au 12 novembre 1780.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 151 pages (pagination ancienne : 143 pages plus 8 pages tête-bêche), avec une lettre volante. Secrétaire : D. Braillard.

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire, en date du 12 juillet 1772.

Le premier procès-verbal consistorial commence comme suit : « Suite des proclamations d'Abram Emanuel Jordan de Boulens & de Jeanne Muzy d'Ecublens son Epouse donc le commencement de dite proclamation ce peu voir à la fin du livre que j'ai finit à la pag. 172. 173. & 174 ». Il devait donc y avoir un, voire même plusieurs registres entre les registres cotés Bda 120/3 et Bda 120/4.

En fin d'ouvrage figure, tête-bêche, une copie de mandat souverain.

Bda 120/5. Registre du Consistoire de Chapelle-Vaudanne. Du 10 décembre 1780 au 17 juin 1792.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (légèrement endommagée). 244 pages (pagination ancienne : 213 pages plus 32 pages tête-bêche, moins une page [car la page 213 et aussi numérotée page 32]).

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, plusieurs copies de mandats souverains.

Bda 120/6. Livre du Consistoire de Chapelle-Vaudanne. Du 25 novembre 1763 (la première séance datant du 1^{er} juillet 1792) au 1^{er} janvier 1799.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 268 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 132, dont seulement les 134 premières pages sont remplies).

Le registre s'ouvre sur le « serment des Juges & Assesseurs des Consistoires Subalternes », puis sur la copie d'un mandat souverain.

Bda 120/6 bis. Livre du Consistoire de Saint-Cierges. Du 19 décembre 1720 au 20 décembre 1759. Lacunes : 23 mars 1727-21 octobre 1730 ; 16 novembre 1739-27 avril 1742 ; 21 mai 1742-30 octobre 1745 ; 2 novembre 1754-28 janvier 1756 ; 28 mai 1757-28 mars 1759.

Registre. Couverture en carton souple recouvert de papier (endommagée). 174 pages (non paginées).

Le registre s'ouvre sur l'établissement de nouveaux membres du Consistoire.

La chronologie des séances n'est pas toujours respectée.

Bda 120/7. Livre du Consistoire de Saint-Cierges. Du 27 mars 1760 au 26 novembre 1797.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (légèrement endommagée). 380 pages (non paginées), avec plusieurs pages laissées blanches entre le dernier procès-verbal consistorial et les copies de mandats.

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, quelques copies de mandats souverains.

Bda 120/8. Pièces annexes du Consistoire de Saint-Cierges. De 1744 à 1792 (avec lacunes).

Plusieurs lettres et documents.

ACV Bda 121 : Registres du Consistoire de Sainte-Croix

Bda 121. Un registre et quatre cahiers réunis dans un carton et portant tous la cote Bda 121.

Registre : Journal ou manuel du Consistoire de Sainte-Croix. De février 1750 (la première séance datant du 11 mai) au 24 janvier 1770.

Registre (de grand format ; portant des traces de brûlures). Couverture en carton (endommagée ; le dos est notamment manquant). 474 pages (non paginées), avec plusieurs lettres et feuilles volantes. Secrétaire : Jeremie François Mermod.

Le registre s'ouvre comme suit : « Journal ou Manuel pour le Venerable Consistoire de Sainte Croix, qui Servira de Suite aux Cahiers precedens ».

Aux pages suivantes figure la liste des membres du Consistoire, en date du 11 mars 1750.

1^{er} cahier : Registre du Consistoire de Sainte-Croix. Du 18 janvier 1775 au 19 mars 1777.

Cahier relié (de grand format ; portant des traces de brûlures). Pas de couverture. 102 pages (non paginées). Secrétaire : D. Jaccard.

Le cahier s'ouvre sur l'indication suivante : « Suite de l'assemblée du 18^e. janvier 1775 ».

2^e cahier : Cahier du Consistoire de Sainte-Croix et Bullet. Du 30 avril 1777 au 9 août 1779.

Cahier relié (de grand format ; portant des traces de brûlures). « Couverture » en papier. 84 pages (non paginées). Secrétaire : Jaccard.

Le cahier s'ouvre sur quelques comptes.

3^e cahier : Registre du Consistoire de Sainte-Croix. Du 15 août 1779 au 12 juillet 1781.

Cahier relié (de grand format ; portant des traces de brûlures). Pas de couverture. 88 pages (non paginées).

4^e cahier : Journaux du Consistoire de Sainte-Croix et Bullet. Du 25 juillet 1781 au 20 octobre 1784.

Cahier relié (de grand format ; portant des traces de brûlures). « Couverture » en papier. 88 pages (non paginées).

ACV Bda 122 : Registres du Consistoire de Saint-Livres¹³

Bda 122/1. Registre du Consistoire de Saint-Livres. Du 9 juillet 1728 au 25 janvier 1754. Lacunes : 12 novembre 1729-21 février 1732 ; 25 avril 1733-24 janvier 1737 ; 14 février 1738-31 mars 1746.

Registre (endommagé). Couverture en carton (endommagée). 120 pages (non paginées), avec une feuille volante. Secrétaire : Mayor.

Bda 122/2. Registre du Consistoire de Saint-Livres. Du 10 mars 1754 au 17 mars 1767 (la dernière séance datant du 7 décembre 1766).

Registre. Couverture en carton recouvert de papier (endommagée). 236 pages (pagination ancienne), avec une lettre volante et quelques pages laissées blanches entre le dernier procès-verbal consistorial et les copies de mandats. Secrétaire : Joly.

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire, en date du 10 mars 1754 et remise à jour ultérieurement.

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, quelques copies de mandats souverains.

Bda 122/3. Registre du Consistoire de Saint-Livres. Du 24 avril 1777 (la première séance datant du 29 juin) au 1^{er} juillet 1798. Lacune : 20 juillet 1786-3 décembre 1791.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 504 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 212, dont seulement les 230 premières pages sont remplies), avec plusieurs lettres volantes insérées dans les pages blanches.

Le registre s'ouvre sur la « Formule des titres pour les écrits au Suprême Consistoire », puis sur la liste des membres du Consistoire, en date du 24 avril 1777. Quelques documents ont été copiés en début de registre avant le premier procès-verbal consistorial, qui n'apparaît qu'à la page 11.

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, quelques copies de documents.

¹³ Voir également sous « 7. ACV Eb : Registres paroissiaux ».

Bda 122/4. Registre du Consistoire de Yens. Du 29 mars 1767 au 30 août 1798 (la dernière séance datant du 20 septembre 1795). Lacunes : 17 octobre 1768-20 janvier 1770 ; 25 juin 1787-31 octobre 1791 ; 3 décembre 1793-29 juillet 1795.

Registre (de grand format). Couverture manquante. 296 pages (non paginées), avec une page volante et quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage.

ACV Bda 124 : Registres du Consistoire de Saint-Saphorin – Lavaux

Bda 124/1. Manuel du Consistoire de Saint-Saphorin. Du 8 août 1616 au 13 août 1623.

Registre (de petit format). Couverture en parchemin doublé de papier. 98 folios (foliotation au crayon jusqu'au folio 9).

Le registre s'ouvre sur l'élection des gardes et surveillants, en date du mois de mars 1621.

Bda 124/2. Manuel du Consistoire de Glérolles. Du 3 avril 1712 au 6 avril 1713

Cahier relié. « Couverture » en papier. 48 pages (non paginées).

Le Consistoire de Glérolles s'assemblait à Saint-Saphorin ; une séance a cependant eu lieu à Chexbres (3 avril 1713).

ACV Bda 125 : Registres du Consistoire de Savigny

Bda 125/1. Registre du Consistoire de Savigny. Du 31 octobre 1629 au 12 avril 1640. Lacunes : 6 juin 1630-31 mai 1634 ; 10 septembre 1637-24 décembre 1639.

Cahier relié (endommagé). « Couverture » en papier (très endommagée ; le verso est notamment volant). 28 pages (non paginées), avec une page volante.

Bda 125/2. Registre du Consistoire de Savigny. Du 23 mai 1641 au 30 juillet 1643.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 30 pages (non paginées, dont seulement les 22 premières pages sont remplies).

Bda 125/3. Registre du Consistoire de Savigny. De mai 1644 au 8 août 1647.

Cahier relié (endommagé). « Couverture » en papier (seulement pour le verso). 54 pages (non paginées), avec une feuille et une double-feuille volantes.

Le bord supérieur droit de la première page est déchiré.

Bda 125/4. Registre du Consistoire de Savigny. Du 4 juin 1648 au 9 octobre 1653.

Cahier relié. « Couverture » en papier (légèrement endommagée). 56 pages (non paginées).

Bda 125/5. Registre du Consistoire de Savigny. Du 17 septembre 1654 au 19 avril 1657.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 36 pages (non paginées).

Bda 125/6. Registre du Consistoire de Savigny. Du 28 juin 1657 au 22 juin 1662.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 45 pages (non paginées).

Bda 125/7. Registre du Consistoire de Savigny. Du 21 septembre 1662 au 25 avril 1669.

Cahier relié. « Couverture » en papier (légèrement endommagée). 68 pages (non paginées).

Bda 125/8. Registre du Consistoire de Savigny. Du 1^{er} août 1669 au 20 avril 1673.

Cahier relié. « Couverture » en papier (légèrement endommagée). 38 pages (non paginées).

ACV Bda 126 : Registres du Consistoire du Sentier

Bda 126/1. Registre du Consistoire du Chenit. Du 11 septembre 1785 au 29 août 1798 (la dernière séance datant du 8 juillet).

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 464 pages (non paginées, dont seulement les 374 premières pages sont remplies), avec une double-feuille et un cahier relié de 33 pages volants.

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire, datée de septembre 1785 et remise à jour ultérieurement.

Le cahier volant est intitulé « Cahier d'Emolumens perçus par le Vénérable Consistoire du Chenit Commencé en Mars L'année 1789 » et couvre les années 1789 à 1791.

Bda 126/2. Procédures du Consistoire du Chenit. Du 14 mai au 2 août 1779 (la dernière séance datant du 24 juin).

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier. 114 pages (pagination ancienne : 58 pages plus 29 pages plus 27 pages). Registre édité (*cf. infra: bibliographie*).

Sur la couverture figure l'indication suivante : « Ce cahier contient deux Procédures instruites par devant le Venerable Consistoire du Chenit, en l'année mil-sept [cent] Septante neuf. Entre les honorées Nannette Reymond et Julie Golay toutes deux demanderesses sur fait de promesses de mariage. Contre le Sieur Benjamin Golay Secrétaire dudit Consistoire deffendeur ; &c. L'amour est une manie, On n'en peut disconvenir. Vous en verrés la folie, Si vous lisés cet Ecrit ».

Bda 126/3. Pièces annexes et brouillards des procès-verbaux du Consistoire du Chenit.

9 enveloppes regroupées dans un carton.

1^{re} enveloppe : De 1698 et de 1712 à 1719 (avec lacunes). Liasse de lettres et documents reliée en un cahier, avec 3 feuilles volantes.

2^e enveloppe : De 1720 à 1729. Liasse de plusieurs cahiers, double-feuilles, feuilles et lettres.

3^e enveloppe : De 1730 à 1739. Liasse de plusieurs cahiers, double-feuilles, feuilles et lettres.

4^e enveloppe : De 1740 à 1749. Liasse de plusieurs cahiers, double-feuilles, feuilles et lettres.

5^e enveloppe : De 1750 à 1755 (certains documents insérés dans d'autres sont datés de 1756). Liasse de plusieurs double-feuilles, feuilles et lettres.

6^e enveloppe : De 1756 à 1759. Liasse de plusieurs cahiers, double-feuilles, feuilles et lettres.

7^e enveloppe : De 1760 à 1799 (avec lacunes). Liasse de plusieurs double-feuilles, feuilles et cahiers.

8^e enveloppe : Intitulée « Sans date ». Liasse de plusieurs double-feuilles, feuilles et lettres.

9^e enveloppe : Intitulée « Inventaire au décès ». Liasse de plusieurs cahiers et double-feuilles.

ACV Bda 128 : Registres du Consistoire de Thierrens

Bda 128/1. Livre du Consistoire de Thierrens. Du 4 janvier 1771 au 10 décembre 1798 (la dernière séance datant du 15 juillet). Lacune : 22 novembre 1784-21 janvier 1786.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 390 pages (non paginées), avec quelques feuilles volantes et

plusieurs pages laissées blanches entre le dernier procès-verbal consistorial et les copies de mandats.

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, quelques copies de mandats souverains.

Bda 128/2. Correspondance de Thierrens. De 1771 à 1797 (avec lacunes).

Liasse de plusieurs lettres.

ACV Bda 130 : Registres du Consistoire de Vallorbe

Bda 130/1. Registre du Consistoire de Vallorbe. Du 15 avril 1712 au 20 janvier 1780.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 498 pages (pagination ancienne : 496 pages plus 2 pages), avec quelques pages laissées blanches en cours d'ouvrage.

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire, en date du 15 avril 1712. En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, quelques comptes.

Bda 130/2. Manuel du Consistoire de Vallorbe. Du 17 janvier 1727 (la première séance datant du 16 avril 1780) au 13 mai 1798.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 580 pages (non paginées, dont seulement les 238 premières pages sont remplies).

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, quelques copies de mandats souverains.

ACV Bda 131 : Registres du Consistoire de Vaulion

Bda 131/1. Livre du Consistoire de Vaulion. Du 17 décembre 1711 au 20 décembre 1742 (la dernière séance datant du 9 décembre). Lacunes : 9 novembre 1716-18 février 1719 ; 16 septembre 1720-19 septembre 1723 ; 4 décembre 1724-27 avril 1726 ; 16 juin 1732-14 juin 1738.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 180 pages (non paginées).

Sur la couverture figure l'indication qu'il s'agit du premier livre du Consistoire de Vaulion.

Bda 131/2. Livre du Consistoire de Vaulion. Du 4 janvier 1743 au 5 juillet 1772. Lacunes : 26 août 1750-8 avril 1752 ; 17 octobre 1754-28 février 1756 ; 16 avril 1756-4 février 1758.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 238 pages (non paginées).

Sur la couverture figure l'indication qu'il s'agit du second livre du Consistoire de Vaulion.

En fin d'ouvrage figure, tête-bêche, le serment des gardes du Consistoire.

Bda 131/3. Livre du Consistoire de Vaulion. Du 12 décembre 1772 au 14 mai 1797.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (légèrement endommagée). 526 pages (non paginées, dont seulement les 227 premières pages sont remplies).

Le registre s'ouvre sur l'indication qu'il s'agit du troisième livre du Consistoire de Vaulion.

La chronologie des séances n'est pas toujours respectée.

Dans les pages laissées blanches figurent quelques copies de mandats souverains.

ACV Bda 132 : Registres du Consistoire de Vevey – La Tour-de-Peilz

Bda 132/1. Registre du Consistoire de [Vevey et La Tour-de-Peilz]. Du 31 mars 1676 au 31 mai 1684.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin (légèrement endommagée). 460 pages (pagination au crayon), avec quelques pages et deux feuilles volantes.

Bda 132/2. Registre du Consistoire de [Vevey et La Tour-de-Peilz]. Du 11 juillet 1684 au 19 août 1687.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin, mors en parchemin. 173 pages (pagination au crayon jusqu'à la page 167), avec quelques pages et une feuille (datée de 1846-1847) volantes.

Le registre s'ouvre sur une séance en cours, ce qui laisse penser qu'il manque une, voire plusieurs pages en début d'ouvrage.

Bda 132/3. Registre du Consistoire de [Vevey et La Tour-de-Peilz]. Du 26 août 1687 au 16 janvier 1691.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de toile. 176 pages (non paginées).

Registre restauré.

Bda 132/4. Registre du Consistoire de Vevey [et La Tour-de-Peilz]. Du 16 février 1698 au 16 février 1703.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 290 pages (non paginées), avec deux feuilles volantes regroupées en fin d'ouvrage. Secrétaire : F. Roulet.

Registre restauré.

Le registre est composé de plusieurs cahiers reliés ensemble. Le dernier cahier comporte une « couverture » en papier sur laquelle est indiqué qu'il s'agit du Manuel du Consistoire de Vevey et que le secrétaire se nomme F. Roulet.

Bda 132/5. Registre du Consistoire de Vevey [et La Tour-de-Peilz]. Du 9 février 1703 au 24 septembre 1706.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de toile. 178 pages (non paginées), avec une feuille volante, datée de 1693.

Registre restauré.

Bda 132/6. Manuel du Consistoire de Vevey [et La Tour-de-Peilz]. Du 30 décembre 1705 au 23 mars 1714.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 558 pages (non paginées), avec une lettre et quelques feuilles volantes.

Registre restauré.

Le registre est composé de plusieurs cahiers reliés ensemble.

Bda 132/7. Registre du Consistoire de [Vevey et La Tour-de-Peilz]. Du 30 mars 1714 au 31 mai 1715.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 68 pages (non paginées).

Registre restauré.

Bda 132/8. Manuel du Consistoire de Vevey et La Tour-de-Peilz. Du 7 janvier 1724 au 8 août 1728.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 312 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 20).

Registre restauré.

Le registre est composé de plusieurs cahiers reliés ensemble.

Bda 132/9. Manuel du Consistoire de [Vevey et La Tour-de-Peilz]. Du 16 juillet 1728 au 6 avril 1731.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 206 pages (non paginées).

Le registre est composé de plusieurs cahiers reliés ensemble.

Registre restauré.

Le registre s'ouvre sur les séances tenues entre le 16 juillet et le 6 août 1728, mais elles ont été biffées. On pourrait donc considérer que le registre ne débute qu'avec la séance du 20 août 1728.

Bda 132/10. Brouillard du Consistoire de Vevey [et La Tour-de-Peilz]. Du 16 avril 1734 au 21 novembre 1735.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 184 pages (non paginées), avec une page volante et quelques pages laissées blanches en cours d'ouvrage.

Registre restauré.

Bda 132/11. Manuel du Consistoire de [Vevey et La Tour-de-Peilz]. Du 2 janvier 1733 au 21 octobre 1740.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin (endommagée). 389 pages (pagination ancienne).

Quelques pages en cours d'ouvrage sont tachées et ne sont donc que partiellement lisibles.

Bda 132/11 bis. Registre du Consistoire de [Vevey et La Tour-de-Peilz]. Du 25 novembre 1740 au 22 septembre 1745.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin (légèrement endommagée). 483 pages (pagination ancienne).

Le procès-verbal de la dernière séance est interrompu et reprend au début du registre suivant (Bda 132/12).

Bda 132/12. Manuel du Consistoire de [Vevey et La Tour-de-Peilz]. Du [22 septembre] 1745 (date de la dernière séance du registre précédent, Bda 132/11 bis) au 8 mai 1750.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin (endommagée). 550 pages (pagination ancienne).

Le registre s'ouvre sur la fin de la dernière séance du registre précédent (Bda 132/11 bis).

Bda 132/13. Manuel du Consistoire de Vevey [et La Tour-de-Peilz]. Du 21 mai 1750 au 20 juin 1754.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 542 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 480, paginée par erreur « 380 », puis pagination au crayon jusqu'à la page 510, paginée par erreur « 410 »). Secrétaire : Richardet.

Bda 132/14. Manuel du Consistoire de Vevey et La Tour-de-Peilz. Du 4 juillet 1754 au 17 mai 1759.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier (légèrement endommagée). 292 pages (pagination ancienne). Secrétaire : François de Palézieux dit Falconnet.

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire.

Bda 132/15. Registre du Consistoire de Vevey et La Tour-de-Peilz. Du 4 juin 1759 au 20 mars 1778.

Registre (de grand format; endommagé). Couverture manquante. 653 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 648), avec quelques pages volantes. Secrétaire : François de Palézieux dit Falconnet.

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire.

Les pages 3 à 6 sont manquantes.

Bda 132/16. Manuel du Consistoire de Vevey et La Tour-de-Peilz. Du 27 mars 1778 au 10 juin 1790.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (légèrement endommagée). 370 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 344).

Bda 132/17. Registre du Consistoire de Vevey et La Tour-de-Peilz. Du 23 juin 1790 au 19 juillet 1798.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (reliure endommagée). 462 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 14, dont seulement les 368 premières pages sont remplies).

Le registre s'ouvre sur quelques considérations et renvois à certains arrêts souverains copiés dans ce registre.

ACV Bda 133 : Registres du Consistoire de Vich

Bda 133/1. Registre du Consistoire de Coinsins. Du 18 septembre 1744 au 26 mars 1795. Lacunes : 18 mars 1752-7 mars 1754 ; 23 avril 1757-16 décembre 1765 ; 18 décembre 1765-14 juin 1770 ; 2 août 1770-11 janvier 1773 ; 18 septembre 1773-9 août 1775 ; 11 août 1775-29 décembre 1778 ; 21 janvier 1779-11 novembre 1784.

Registre (endommagé). « Couverture » en papier (très endommagée, volante). 256 pages (non paginées), avec une lettre et une feuille volantes.

Le registre s'ouvre sur un procès-verbal consistorial en cours. Il manque donc une, voire plusieurs pages en début d'ouvrage.

Bda 133/2. Registre du Consistoire de Coinsins. Du 7 juin 1795 au 11 avril 1798.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 80 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 31, dont seulement les 34 premières pages sont remplies).

Bda 133/3. Registre du Consistoire de Gland et Vich. Du 5 décembre 1760 au 10 mai 1769.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 40 pages (non paginées), avec une double-feuille volante.

Bda 133/4. Registre du Consistoire de Gland et Vich. Du 21 août 1743 au 4 décembre 1748.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 50 pages (non paginées), avec une double-feuille volante.

Bda 133/5. Registre du Consistoire de Gland et Vich. Du 5 mars 1770 au 2 juin 1777. Lacune : 16 mars 1773-5 janvier 1775.

Registre. « Couverture » en papier. 96 pages (non paginées), avec plusieurs lettres, double-feuilles et feuilles volantes.

Bda 133/6. Registre du Consistoire de Gland et Vich. Du 9 février 1778 au 7 décembre 1785.

Cahier relié. « Couverture » en papier. 74 pages (non paginées), avec deux cahiers non reliés de 8 pages chacun, une feuille et une double-feuille volantes.

Bda 133/7. Registre du Consistoire de Gland et Vich. Du 15 mars 1786 au 15 juin 1788.

Cahier partiellement relié. « Couverture » en papier. 52 pages (non paginées, dont seulement les 27 premières pages sont remplies).

Bda 133/8. Registre du Consistoire de Vich et Gland. 27 novembre 1793.

Cahier non relié. Pas de couverture. 8 pages (non paginées, dont seulement les 4 premières pages sont remplies).

ACV Bda 134 : Registres du Consistoire de Villars-le-Grand

Bda 134/1. Manuel du Consistoire de Villars-en-Vully. Du 9 novembre 1696 au 27 février 1731.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 286 pages (pagination ancienne puis au crayon jusqu'à la page 28). Secrétaire : Jean Bardet.

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire, en date du 9 novembre 1696.

Bda 134/2. Livre du Consistoire de Villars. Du 12 mai 1731 au 7 décembre 1780. Lacunes : 2 août [1740]-21 juillet 1744 ; 9 juin 1760-9 février 1762 ; 22 décembre 1764-17 avril 1766 ; 19 janvier 1774-20 février 1776 ; 19 juin 1778-24 juin 1780.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 198 pages (non paginées), avec quelques feuilles volantes.

Sur la dernière page figurent, tête-bêche, quelques remarques.

Bda 134/3. Livre du Consistoire de Villars-en-Vully. Du 7 décembre 1780 au 18 janvier 1797.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin. 126 pages (non paginées), avec plusieurs feuilles et double-feuilles volantes regroupées en début d'ouvrage et quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage.

En début d'ouvrage, dans une sorte d'enveloppe collée à la couverture, sont rassemblés plusieurs lettres et documents, datés des années 1783 à 1796 (avec lacunes).

Bda 134/4. Correspondance reçue par le Consistoire de Villars-le-Grand. XVIII^e siècle.

Plusieurs dizaines de lettres.

ACV Bda 138 : Registres du Consistoire de Vufflens-le-Château

Bda 138/1. Livre du Consistoire de Vufflens-le-Château. Du 9 juillet 1706 au 25 décembre 1779. Lacunes : 4 mai 1709-2 août 1713 ; 4 août 1713-17 mars 1725 ; 13 avril 1726-20 décembre 1728 ; 18 octobre 1732-7 janvier 1734 ; 6 février 1734-6 juin 1737 ; 30 janvier 1740-11 janvier 1742 ; 17 novembre 1742-1^{er} septembre 1746 ; 18 septembre 1747-11 septembre 1749 ; 7 avril 1751-22 mai 1756 ; 13 avril 1757-17 juin 1762 ; 26 décembre 1777-4 janvier 1779.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 286 pages (pagination ancienne de la page 85 à 271), avec plusieurs feuilles volantes et quelques pages laissées blanches en cours d'ouvrage.

En fin d'ouvrage figure, tête-bêche, une note concernant le livre des morts.

Bda 138/2. Livre du Consistoire de Vufflens-le-Château. Du 12 mai 1780 au 29 juillet 1798.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (légèrement endommagée). 452 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 424), avec quelques pages laissées blanches entre le dernier procès-verbal consistorial et les copies de mandats.

Le registre s'ouvre sur la « Formule de Verbal du Consistoire », puis sur un répertoire vierge.

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, quelques copies de mandats souverains.

Bda 138/3. Registre du Consistoire de Denens. Du 26 septembre 1726 au 20 août 1797. Lacunes : 25 octobre 1726-25 août 1728 ; 17 septembre 1728-30 août 1730 ; 21 décembre 1731-24 juillet 1737 ; 26 juillet 1737-29 mars 1739 ; 25 octobre 1743-18 décembre 1748 ; 15 janvier 1751-27 mars 1754 ; 14 novembre 1755-22 décembre 1758 ; 24 décembre 1758-19 août 1761 ; 3 mars 1762-4 mars 1764 ; 28 septembre 1767-27 mai 1769 ; 8 avril 1771-18 février 1773 ; 26 novembre 1774-4 février 1778 ; 27 septembre 1779-9 juin 1787.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier (légèrement endommagée). 262 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 210), avec plusieurs pages laissées blanches en cours d'ouvrage et entre le dernier procès-verbal consistorial et les copies de mandats.

La chronologie des séances n'est pas toujours respectée.

En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, plusieurs copies de mandats souverains.

ACV Bda 140 : Registres du Consistoire de Vuillerens

Bda 140/1. Registre du Consistoire de Vuillerens. Du 26 juin 1746 au 13 juin 1798. Lacunes : 7 décembre 1748-10 septembre 1750 ; 12 septembre 1750-8 juin 1752 ; 18 juin 1760-22 avril 1762 ; 5 novembre 1763-11 février 1765 ; 14 mai 1766-26 janvier 1769 ; 20 août 1770-28 mars 1772 ; 30 août 1773-9 novembre 1775 ; 19 novembre 1784-13 avril 1786 ; 15 février 1790-7 juillet 1792 ; 9 juillet 1792-7 juin 1794.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (légèrement endommagée). 268 pages (foliotation ancienne jusqu'au folio 7, puis pagination ancienne jusqu'à la page 136, seules les 207 premières pages sont utilisées), avec une double-feuille volante. Secrétaire : Daniel Henri Barrelet.

En début d'ouvrage figure la liste des membres du Consistoire, datée de juin 1746.

Bda 140/2. Registre du Consistoire d'Aclens et de Romanel[-sur-Morges]. Du 28 juin 1746 au 2 juillet 1797. Lacunes : 18 décembre 1750-3 janvier 1752 ; 5 janvier 1752-6 mars 1754 ; 6 décembre 1757-12 juillet 1760 ; 14 juillet 1760-11 mai 1764 ; 19 février 1766-13 février 1768 ; 6 mai 1768-29 mars 1773 ; 31 mars 1773-17 (?) mai 1775 ; 5 novembre 1779-16 mars 1783 ; 6 octobre 1787-20 juin 1789 ; 6 juillet 1789-10 janvier 1791.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en parchemin (légèrement endommagée). 362 pages (seules les 172 premières pages sont utilisées, pagination ancienne jusqu'à la page 119).

3. ACV Be : Bailliages mixtes soit bailliages communs**ACV Be 1/1-21 : Onglets baillivaux d'Echallens [Tscherlitz]**

Be 1/18. Affaires consistoriales ou Procédures & Sentences en Paternité. XVIII^e siècle.

Registre factice (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier. 509 folios (non foliotés), avec un cahier non-relié volant de 8 folios (non foliotés). En français, en allemand et en latin.

Il s'agit de procédures (ou « verbal consistorial »), traitant principalement d'affaires de grossesses et enfants illégitimes, divorce et adultère, émanant des consistoires d'Echallens, Oulens, Orbe et Goumoëns-la-Ville. Elles sont adressées par les baillis bernois (ainsi qu'un bailli fribourgeois), et parfois directement par le Consistoire d'Orbe, aux autorités de Fribourg. Dans certaines de ces procédures figurent également les sentences ou arrêts des chancelleries de Berne et de Fribourg.

À ces procédures sont parfois joints des extraits ou des copies de documents, tels qu'un extrait du Ratsmanual de Berne (1748) ou encore un extrait du registre du Consistoire de Lausanne (1793), ainsi que des lettres échangées avec le Consistoire Suprême de Berne, les baillis de Grandson, de Lausanne et de Cudrefin, et un bailli fribourgeois nommé de Gottrau.

Inséré entre la couverture et le premier folio, le cahier volant concerne la procédure entre Jeanne Cherpit et Jean Abram Ramel traitée par le Consistoire d'Echallens (1743-1744).

Be 1/19. Affaires consistoriales ou Procédures & Sentences en Paternité. XVII^e-XVIII^e siècles.

Lettres, cahiers et documents divers, non classés et en vrac. En français et en allemand.

Il s'agit de lettres et/ou sentences, issues des Consistoires d'Orbe, Goumoëns-la-Ville, Echallens et Oulens, qui accompagnent ordinairement les procédures, mais qui ont été rassemblées ici sans ces procédures. L'identification des protagonistes, du sujet et du Consistoire dont est issue la procédure n'est donc pas toujours possible.

Les lettres sont adressées par les baillis bernois (et deux baillis fribourgeois), ou en leur absence par le lieutenant baillival, le Consistoire ou les pasteurs d'Orbe aux autorités de Fribourg. Les sentences proviennent également de Fribourg. Une sentence est rendue par l'évêque de Lausanne, Claude-Antoine Duding en réponse à une procédure du Consistoire d'Orbe concernant l'annulation d'une promesse de mariage faite par un capitaine urbigène, se trouvant alors en France (1722).

Une lettre provient du Consistoire de Môtier (dans le Vully), adressée aux autorités de Fribourg (1785), et une autre du châtelain de Glérolles, adressée au secrétaire baillival d'Echallens (1781-1782).

4. ACV Be 17: Cahier de procédures consistoriales aux bailliages d'Echallens et d'Orbe [et Grandson]

Be 1/17. Affaires consistoriales dans les Bailliages de Grandson & d'Echallens. XVII^e-XVIII^e siècles.

Registre factice (de grand format). Couverture en carton recouvert de papier. 41 folios (non foliotés). En français, en allemand et en latin.

Ce registre regroupe des documents normatifs concernant le fonctionnement des consistoires des bailliages d'Orbe-Echallens et de Grandson, notamment un récapitulatif chronologique des décrets, ordonnances et « affaires marquantes » pour Echallens, Orbe et Grandson de 1677 à 1715.

Y figurent également deux procédures du Consistoire de Goumoëns-la-Ville (1750 et 1754) et leurs sentences émanant des autorités fribourgeoises (1751 et 1755), une sentence de l'évêque de Lausanne, Jean-Baptiste de Strambino, concernant une affaire traitée par le Consistoire d'Orbe (1683) et plusieurs lettres des autorités fribourgeoises aux Classes d'Orbe et de Grandson (1719 et 1736).

5. ACV Bi: Cours de justice diverses

ACV Bi 5bis/1-11: Manual du Consistoire de Lausanne

Bi 5bis/1. Registre du Venerable Consistoire de Lausanne. Du 21 janvier 1728 au 29 décembre 1735.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 548 pages. Secrétaire : Egrege J. B. Vullyamoz. Registre microfilmé sous la cote RMS 297.002. Registre transcrit¹⁴.

Bi 5bis/2. Registre du Venerable Consistoire de Lausanne. Du 5 janvier 1736 au 26 décembre 1743.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 444 pages, avec plusieurs feuilles volantes. Secrétaire : Egrege J. B. Vullyamoz. Registre microfilmé sous la cote RMS 297.003. Registre transcrit¹⁵.

Bi 5bis/3. Livre du Venerable Consistoire de Lausanne. Du 2 janvier 1744 au 5 avril 1753.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 447 pages. Secrétaire : A. Courlat. Registre microfilmé sous la cote RMS 297.003. Registre transcrit¹⁶.

Bi 5bis/4. Livre du Venerable Consistoire de Lausanne. Du 12 avril 1753 au 5 février 1761.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 535 pages, avec une double-feuille volante. Secrétaire : L. P. de Illens. Registre microfilmé sous la cote RMS 297.004. Registre transcrit¹⁷.

Bi 5bis/5. Registre du Consistoire de Lausanne. Du 19 février 1761 au 30 janvier 1772.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin (le dos est très abîmé). 785 pages. Secrétaire : L. P. de Illens. Registre microfilmé sous les cotes RMS 297.004 et RMS 297.005. Registre transcrit¹⁸.

¹⁴ Disponible sur : <http://www.lausanne.ch/thematiques/culture-et-patrimoine/histoire-et-patrimoine/archives-communales/acces-ressources/archives-en-ligne/registre-consistoire.html> (consulté le 12 novembre 2018).

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

Bi 5bis/6. Livre du Venerable Consistoire de Lausanne. Du 20 février 1772 au 29 septembre 1774.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 377 pages, avec plusieurs pages blanches en fin de volume. Secrétaire : I. Viret. Registre microfilmé sous la cote RMS 297.005. Registre transcrit¹⁹.

Les premières pages du registre (non comprises dans la pagination) sont découpées sur le bord droit de manière à former un répertoire alphabétique.

Bi 5bis/7. Livre du Venerable Consistoire de Lausanne. Du 13 octobre 1774 au 23 janvier 1777.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 385 pages, avec plusieurs pages blanches en fin de volume. Secrétaire : Jean Philibert André Esaye Vullyamoz. Registre microfilmé sous les cotes RMS 297.005 et RMS 297.006. Registre transcrit²⁰.

Les premières pages du registre (non comprises dans la pagination) sont découpées sur le bord droit de manière à former un répertoire alphabétique.

Bi 5bis/8. Livre du Venerable Consistoire de Lausanne. Du 6 février 1777 au 18 janvier 1781.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 595 pages, avec deux feuilles volantes. Secrétaire : Jean Philibert André Esaye Vullyamoz. Registre microfilmé sous les cotes RMS 297.005 et RMS 297.006. Registre transcrit²¹.

Les premières pages du registre sont découpées sur le bord droit de manière à former un répertoire alphabétique.

Bi 5bis/9. Registre du Venerable Consistoire de Lausanne. Du 1^{er} février 1781 au 1^{er} septembre 1785.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 354 pages. Secrétaire : Jean Philibert André Esaye Vullyamoz. Registre microfilmé sous la cote RMS 297.007. Registre transcrit²².

Les dernières pages du registre (non comprises dans la pagination) sont découpées sur le bord droit de manière à former un répertoire alphabétique.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

Bi 5bis/10. Registre du Consistoire de Lausanne. Du 16 septembre 1785 au 16 août 1792.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 501 pages. Secrétaire : Descombes. Registre microfilmé sous la cote RMS 297.007. Registre transcrit²³.

Les dernières pages du registre (non comprises dans la pagination) sont découpées sur le bord droit de manière à former un répertoire alphabétique.

Bi 5bis/11. Registre du Consistoire de Lausanne. Du 23 août 1792 au 19 juillet 1798.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 304 pages, avec 10 pages blanches à la fin (comprises dans la pagination). Secrétaire : Descombes. Registre microfilmé sous la cote RMS 297.008. Registre transcrit²⁴.

Les premières pages du registre (non comprises dans la pagination) sont découpées sur le bord droit de manière à former un répertoire alphabétique.

ACV Bi 21 : Registre consistorial de la seigneurie de Bavois

Registre consistorial de la seigneurie de Bavois. Du 29 juin 1682 au 18 mars 1733. Lacunes : 31 août 1683-11 août 1685 ; 28 octobre 1711-7 février 1713 ; 11 octobre 1714-29 septembre 1716 ; 5 octobre 1724-14 mai 1726.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier. 319 folios (pagination partielle ancienne).

Les 7 premières pages contiennent des copies de mandats souverains.

ACV Bi 45 : Pully

Bi 45/4. Livre de la Cour de Justice de Pully (1763-1766) et, en tête-bêche, Registre du Consistoire (1764-1767).

Il s'agit d'un registre, daté de 1763 à 1767, regroupant le Livre de Justice et le Livre du Consistoire de Pully. Contrairement à ce que suggère l'étiquette collée sur la couverture du registre par les archives communales de Pully, qui l'identifie comme un registre du Consistoire, ce registre servait aux deux tribunaux : cour de justice et Consistoire. Le classement aux ACV a cependant privilégié la série Bi Cours de Justice.

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

Livre du Consistoire de Pully. Du 21 septembre 1764 au 27 novembre 1767. Lacunes : 29 novembre 1764-26 novembre 1767.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier (légèrement endommagée). 186 pages (pagination ancienne partielle jusqu'à la page 89 du Livre de Justice), avec quelques pages laissées blanches entre les deux Livres. Le Livre de Justice (1763-1766) occupe les pages 1 à 172 et le Livre du Consistoire les pages 176 à 186 (tête-bêche).

Bi 45/5. Livre de la Cour de Justice de Pully (1769-1772) et, en tête-bêche, Registre du Consistoire (1769-1772).

Il s'agit d'un registre, daté de 1769 à 1772, regroupant le Livre de Justice et le Livre du Consistoire de Pully.

Livre du Consistoire de Pully. Du 24 mai 1769 au 1^{er} avril 1772.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier (légèrement endommagée). 268 pages (non paginées). Le Livre de Justice (1769-1772) occupe les pages 1 à 218 et le Livre du Consistoire les pages 220 à 268 (tête-bêche).

La première séance de la Cour de Justice répertoriée dans ce registre date du même jour que la première séance du Consistoire, le 24 mai 1769.

Bi 45/6. Livre de la Cour de Justice de Pully (1772-1775) et, en tête-bêche, Registre du Consistoire (1772-1774).

Il s'agit d'un registre, daté de 1772 à 1775, regroupant le Livre de Justice et le Livre du Consistoire de Pully, comme l'indique sa couverture, qui porte la mention «Livre du Consistoire de Pully & de Justice dès l'an 1772 à 1774».

Livre du Consistoire de Pully. Du 29 mai 1772 au 16 novembre 1774.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin (légèrement endommagée). 356 pages (non paginées). Le Livre de Justice (1772-1775) occupe les pages 1 à 266 et le Livre du Consistoire les pages 267 à 356 (tête-bêche).

Le registre s'ouvre sur la copie d'un mandat baillival, daté du 25 août 1770.

6. ACV Big : Cours de justice diverses. District de Lausanne

Big 48. Cours de justice de Cheseaux-sur-Lausanne, 1710-1724

Livre de la Cour de justice de Cheseaux-sur-Lausanne, 1710-1724. En tête-bêche, registre du Consistoire de Cheseaux. Du 21 octobre 1711 au

3 octobre 1723. Lacunes : 9 octobre 1715-11 janvier 1718 ; 18 septembre 1721-25 novembre 1723.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 19 folios (partie Consistoire, non foliotés).

Seule une infime partie du registre concerne le Consistoire. Un simple trait sépare la fin des procès-verbaux du Consistoire de ceux de la Cour de justice. L'ensemble est rédigé par une même main.

7. ACV Dg : Notaires. District de Lausanne

Dg 249/5. Notaire SECRETAN Samuel-Jean-Marc : registre

Il s'agit d'un registre, intitulé « Cinquieme minutaire soit Registre d'egrege Samuel Jean Marc Secretan [.] Commencé le 21^e Janvier 1747 [.] fini le 17^e avril [de ladite ?] année », qui comprend un registre consistorial.

Registre du Consistoire de Saint-Sulpice. Du 11 avril 1709 au 29 août 1715 (pas de procès-verbal pour la dernière séance datée du 19 septembre 1715). Lacune : 24 octobre 1710-8 novembre 1712. Registre microfilmé sous la cote RMS 904231.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier. 128 pages (non paginées). Les procès-verbaux des assemblées consistoriales occupent les pages 3 à 25 du registre, le reste étant consacré aux minutes notariales et aux procès-verbaux des assemblées de la cour de justice, qui figurent tête-bêche en fin d'ouvrage.

La plupart des procès-verbaux ont été biffés.

Dg 260/31. Notaire Tallents Louis-Daniel des : registre

Il s'agit du « Brouillard de Régistre » du Consistoire de Crissier. Du 25 août 1750 au 16 février 1751.

Cahier non relié. « Couverture » en papier. 13 folios, avec plusieurs feuilles volantes. Registre microfilmé sous la cote RMS 3 903319.

8. ACV Eb : Registres paroissiaux

Eb 16 : Registres de l'état civil de la paroisse de Bière et annexes

Eb 16/6. Registre du Consistoire de Bière. Du 9 juillet 1708 au 27 octobre 1710.

Registre restauré (de petit format). Couverture en carton recouvert de toile. 37 folios (non foliotés). Secrétaire : Boinod. Registre microfilmé sous la cote RMS 1/128.601.

Aux procès-verbaux des séances du Consistoire, qui occupent la plus grande partie du registre, s'ajoute une liste des morts (10 janvier 1728- 30 octobre 1738) de 24 pages (pagination d'origine), placée tête-bêche et qui explique pourquoi ce registre fait partie des archives de l'état civil. Voici la raison de cet ajout : « Leurs Excellences de Berne, NN.SS. Seigneurs, ayant ordonné de tenir registre des morts de toutes les paroisses à commencer avec l'année 1728, j'ai voulu employer ce présent livre, qui restoit en blanc, à cet usage et y inserer tous ceux qui sont morts dès lors dans l'Eglise de Biere et les annexes, desquelles je suis pasteur dès le mois de septembre 1716. Grivel, m. ».

Eb 122/5 : Paroisse réformée de Saint-Livres

Registre regroupant plusieurs types de documents.

Registre du Consistoire de Saint-Livres. Du 20 mars 1662 au 15 mars 1700. Lacunes : 28 mai 1664-18 janvier 1666 ; 22 août 1668-16 mai 1672 ; 18 mai 1672-25 mars 1675 ; 21 décembre 1675-7 mars 1678 ; 11 février 1688-15 juin 1693 ; 7 octobre 1693-17 janvier 1695 ; 16 février 1695-20 décembre 1697 ; 3 décembre 1698-7 mars 1700. Registre microfilmé sous la cote RMS 1/128.791.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin (endommagée). 368 pages (pagination ancienne partielle ; le registre des décès a été paginé de 1 à 73 et les registres des catéchumènes et du Consistoire (tête-bêche) ont été paginés de 101 à 309), avec plusieurs pages laissées blanches en cours d'ouvrage et entre le registre des décès et les registres rédigés tête-bêche. Les procès-verbaux des assemblées consistoriales occupent les pages 131 à 309, le reste des documents étant le registre des catéchumènes (1731-1764 ; pages 101 à 130) et le registre des décès (1730-1773 ; pages 1 à 73).

9. ACV K XIV : Archives du Département de l'instruction publique et des cultes

K XIV 397. Archives de la paroisse de Denezy remises en 1959

Carton contenant une grande quantité de documents datés de 1708 à 1941, dont le registre du conseil de paroisse.

Registre du Consistoire de Denezy. Du 28 mai 1746 au 1^{er} juillet 1798. Lacunes : 10 décembre 1757-15 janvier 1760 ; 24 décembre 1764-10 mai 1766 ; 30 juillet 1770-17 décembre 1772 ; 11 janvier 1773-21 septembre 1777 ; 23 septembre 1777-17 novembre 1781 ; 11 août 1783-22 septembre 1785 ; 15 octobre 1792-29 novembre 1794 ; 1^{er} décembre 1794-7 janvier 1796 ; 23 janvier 1796-30 juin 1798.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 540 pages (non paginées). Le registre du Consistoire se termine à la 79^e page, suivent les « Procès verbaux des séances du Conseil de Paroisse de Denezy et Villars le Comte » de 1875 à 1926 (p. 81 à 242), le « Catalogue de la Bibliothèque de Denezy » de 1878 (p. 293 à 308), les « Abonnements achats et reliure, soit Livre de caisse » de 1878 (p. 483 à 485), le reste étant laissé blanc, sauf quelques copies de mandats souverains et autres documents qui figurent tête-bêche en fin d'ouvrage. Secrétaires : Wintzenried (dès 1745), Pierre César Tapis de Combremont le Petit (dès 1782).

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire, datée de 1748 et remise fréquemment à jour ultérieurement, et sur la liste des pasteurs de la paroisse de Denezy depuis le XVIII^e siècle jusqu'à 1942.

10. ACV P : Archives privées. P Cerjat (I)

P 1000/326/2. Registre du Venerable Consistoire de Lucens

Registre du Venerable Consistoire de Lucens. Du 8 octobre 1745 au 4 novembre 1756.

Registre (de petit format). Couverture en carton recouvert de papier. 255 pages (non paginées), avec une double-feuille volante. Secrétaire : J. Pilliard.

P Cerjat (I) A 61. Manuel de la cour de Denezy avec le manuel du Consistoire

Cahier intitulé « Manuel de la Justice de Denizy », daté de 1630 à 1669, dans lequel se trouve inséré le « Memorial du Consistoyre de Denizy », entre la couverture et la première page. Sur la couverture du Manuel figure la cote Cerjat 61/1 et sur la page de couverture du Mémorial la cote Cerjat 61/2, toutes les deux inscrites au crayon.

Mémorial du Consistoire de Denezy. Du 28 septembre 1633 (la première séance datant du 4 octobre) au 23 juin 1672. Lacunes : 24 août 1635-30 juin 1642 (une séance datée du 21 avril, sans mention de l'année, figure entre ces deux dates) ; 22 octobre 1642-21 août 1645 ; 23 août 1645-30 août 1658 ; 7 mai 1659-14 janvier 1664.

Cahier (de petit format). Couverture en papier. 23 pages (non paginées), avec quelques pages laissées blanches en fin de cahier.

Plusieurs pages sont endommagées, déchirées et/ou tachées. Le document s'ouvre sur l'institution des membres du Consistoire, en date du 28 septembre 1633.

11. ACV PP 54: Archives privées. Steiner (Constant)

ACV PP 54/5. Montreux (Les Planches et Le Châtelard)

Carton dans lequel sont regroupés divers documents, datés de 1548 à 1824 et mis chacun sous enveloppe, dont le registre consistorial, qui se trouve dans l'enveloppe cotée « PP 54/5 01 ».

Manuel du Consistoire de Montreux pour la juridiction de Chillon. Du 28 août 1635 au 14 octobre 1636.

Cahier relié. Couverture en parchemin. 84 pages (non paginées), avec plusieurs billets et marque-pages volants. Secrétaire: Poysat.

12. ACV PP 92: Collection du Vieux-Lausanne

ACV PP 92/501/1. Consistoire (Lausanne)

Cahier sans titre intitulé ultérieurement « Consistoire ». Du 31 janvier 1714 au 23 mars 1780.

Cahier. Couverture en carton. 49 pages.

Ce cahier contient des mandats souverains et des extraits du registre du Consistoire Suprême de la Ville et République de Berne et du « registre des instructions » du même Consistoire ainsi que la « Copie du Memoire justificatif du consistoire de

Lausanne concernant l'extention de la compétence désapprouvée par le rescrit du 28^e juin 1779», avec sa réponse. Ces documents concernent la procédure, la sanctification du dimanche et des jours de fête, l'adjudication des enfants, les dates d'accouchement, les enfants illégitimes, les émoluments, les bénédictions de mariage à Genève et la publication des bans en Pays de Vaud, les causes matrimoniales et de paternité, les séparations entre maris et femmes, les instructions pour les consistoires inférieurs, le jugement des causes simples ; le dernier document est une liste des consistoires du bailliage de Lausanne et de leur ressort en 1780.

ACV PP 92/501/2. Consistoire (Lausanne)

Cahier intitulé « Matières Consistoriales ». Du 8 avril 1646 au 2 février 1725.

Cahier sans couverture. 15 pages avec une feuille volante.

Ce cahier contient des copies de mandats concernant les degrés de consanguinité interdits pour le mariage, la procédure et les châtiments en matière d'adultère et de paillardise, les « putains » étrangères, les promesses de mariage, le mariage avec des femmes catholiques, les pères hors mariage, le mariage des pauvres, l'émancipation des mariages, le droit des communes sur leurs pauvres en fait de mariage, l'exposition d'enfants et l'infanticide.

II. ARCHIVES COMMUNALES VAUDOISES

1. Archives de la Ville de Lausanne (AVL)

AVL Chancellerie

AVL Chancellerie 22/1. « Extraits du Régitre du Consistoire Allemand tirés en 1765. Les trois derniers Articles en 1772 ». Du 31 juillet 1738 au 25, 29 et 30 janvier 1772.

Double-feuille dont 3 pages sont remplies.

Contient une liste d'affaires mentionnant le nom des personnes poursuivies et le motif de la poursuite. Cette liste s'ouvre par l'indication suivante: « Consistoire Allemand. Le Manuël du Consistoire Allemand Commencé le 31.^e Juillet 1738, à sa 1^{re} assemblée. Il y a 95 pages dont un quart environ sont remplies par des Copie de Mandats Souverain ou Sentences ».

AVL Chancellerie 70/6. « Extraits du Régitre du Consistoire Allemand tirés en 1765. Les trois derniers Articles en 1772 ».

Copie exacte du document précédent.

AVL Chancellerie 70/7. «Mémoire de la Ville de Lausanne concernant le Consistoire Allemand. Juin 1772».

Cahier. 20 pages dont 16 sont paginées.

Ce document avait à l'origine le registre du Consistoire allemand en annexe. On lit en effet en introduction : «Ce n'a été que par respect et dans la crainte de fatiguer Leurs Excellences par des représentations trop fréquentes et peut être prématurées, que la Ville de Lausanne ne fit aucune démarche au sujet de l'établissement d'un Consistoire de l'Eglise allemande à la date du 16^e Mai 1737, ne prévoyant pas qu'il sortirait des bornes de son institution, et anticiperoit comme il l'a fait sur les droits du Consistoire de la Ville; tant d'infractions accumulées, ainsi qu'on le voit par le dépouillement du Régitre du dit Consistoire allemand ci annexé».

AVL Chancellerie 70/8. «Extrait des Régitres des Deux Cent de Lausanne Du 18^e Juin 1772».

Double-feuille, dont seule la première page porte du texte.

Ce document est lié aux démarches dont il est également question dans le Mémoire de la Ville de Lausanne, de juin 1772 (voir ci-dessus : AVL Chancellerie 70/6).

AVL E 154-E 167 : Affaires judiciaires. Registres du Consistoire de Lausanne

E 154. Registre du Consistoire de Lausanne. Du 15 juillet 1538 au 12 septembre 1627. Lacunes : 19 juin 1545-25 octobre 1580; 30 septembre 1596-16 novembre 1624.

Registre factice. Couverture en carton recouvert de papier. 529 folios (foliotation récente), avec plusieurs feuilles volantes. En français et en latin. Registre microfilmé sous la cote S0040.

Registre composite, complémentaire du volume coté E. 167 (*cf.* ci-dessous), composé de plusieurs cahiers reliés ensemble dans un certain désordre. L'ordre chronologique des séances n'est pas respecté. Le registre comporte trois parties :

la première contient, sans ordre chronologique, le registre du Consistoire de Lausanne pour les années comprises entre 1580 et 1596 : f. 1r-35v (26 octobre 1580 au 31 janvier 1582) ; f. 36r-39v (22 août au 21 novembre 1582) ; f. 40r-49v (31 janvier au 22 août 1582) ; f. 50r-161v (21 novembre 1582 au 26 février 1589) ; f. 162r-177v (17 juillet 1589 au 8 juillet 1590) ; f. 178r-180v (26 février au 17 juillet 1589) ; f. 181r-201v (8 juillet 1590 au 17 novembre 1591) ; f. 202r-215v (30 mai 1592 au 24 janvier 1593) ; f. 216r-222v (17 novembre 1591 au 30 mai 1592) ; f. 223r-242v (24 janvier 1593 au 10 juillet 1594) ; f. 243r-245v (16 avril au 28 mai 1595) ; f. 246r-259v (27 août 1595 au 1^{er} septembre 1596) ; f. 260r-262v (28 mai au 11 juillet 1595) ; f. 263r-273v (10 juillet 1594 au 16 avril 1595) ; f. 274r-275v (11 juillet au 27 août 1595) ; f. 276r-277r (1^{er} au 29 septembre 1596) ;

la deuxième partie contient, sans ordre chronologique, des fragments du registre du Consistoire de Lausanne et constitue la seconde partie du registre E. 167 (*cf.* ci-

dessous) : f. 278r-v (17 au 20 novembre 1624) ; f. 279r-v (30 novembre 1625) ; f. 280v (1^{er} juin 1625) ; f. 281r-v (30 mai 1627) ; f. 282r-v (26 janvier au 15 février 1625) ; f. 283r-v (27 septembre 1626) ; f. 284r-v (22 août au 12 septembre 1627) ; f. 285r-v (30 août 1626) ; f. 286v (10 avril 1626) ; f. 287r-v (11 octobre 1626) ;

la troisième partie contient sans ordre chronologique le registre du Consistoire de Lausanne pour les années comprises entre 1538 et 1546 : f. 289r-333v (15 août 1538 au 29 mai 1539) ; f. 334r-335v (18 mai au 18 juin 1545) ; f. 337r-366v (29 mai 1539 au 2 janvier 1540) ; f. 368r-369v (12 mars au 18 mai 1545) ; f. 370r-401v (15 janvier 1540 au 20 janvier 1541) ; f. 402r-441v (18 juin 1545 au 11 mars 1546) ; f. 442v-457v (20 janvier au 10 septembre 1541) ; f. 458r-495v (2 février 1542 au 23 janvier 1544) ; f. 496r-507v (21 février au 28 août 1544) ; f. 508r-v (8 au 22 décembre 1541) ; f. 509r-525v (28 août 1544 au 12 mars 1545) ; f. 528r-v (30 janvier 1544).

Le volume contient également un tarif des actes du Consistoire et des listes de noms.

E 155. Registre du Consistoire de Lausanne. Du 25 janvier 1665 au 25 août 1675.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 466 pages (pagination récente), avec une feuille volante. Registre microfilmé sous la cote 01346.

E 156. Registre du Consistoire de Lausanne. Du 1^{er} septembre 1675 au 20 décembre 1689.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 602 pages (pagination récente), avec plusieurs feuilles volantes. Registre microfilmé sous la cote 01346.

E 157. Registre du Consistoire de Lausanne. Du 7 mars 1690 au 14 octobre 1698.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 538 pages (pagination récente), avec plusieurs feuilles volantes, 16 pages blanches entre les pages 50 et 67, et dix pages blanches en fin de volume. Registre microfilmé sous la cote 01347.

Les 16 pages blanches entre les pages 50 et 67, correspondent à une rupture entre les séances du 2 janvier 1691 et celle du vendredi 19 juin 1691.

E 158. « Livre et memorial du Venerable Consistoire de la Ville de Lausanne ». Du 5 octobre 1703 au 21 mai 1710.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 488 pages (pagination récente). Registre microfilmé sous la cote 01347. Registre transcrit²⁵.

²⁵ Transcription disponible sur : http://mipade.mediancer.com/display_mag_avl.php?mag=61256 (consulté le 28 décembre 2020).

La première page porte le titre suivant : « Livre et memorial du Venerable Consistoire de Lausanne, commencé par moy soubsigné estably Secretaire le 4^{me} octobre 1703. F.re Carrard ».

E 159. Registre du Consistoire de Lausanne. Du 28 mai 1710 au 31 décembre 1714.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 472 pages (pagination récente), avec deux feuilles volantes et 6 pages blanches en fin de volume. Registre microfilmé sous la cote 01348. Registre transcrit²⁶.

E 160. Registre du Consistoire de Lausanne. Du 2 janvier 1715 au 31 décembre 1721.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 658 pages (pagination récente), avec 21 pages blanches en fin de volume et deux feuilles volantes. Registre restauré et microfilmé sous la cote S0065. Registre transcrit²⁷.

En fin de volume (p. 654-656), se trouvent des procès-verbaux des séances du 4 décembre 1720 et du 8 janvier 1721.

E 161. Registre du Consistoire de Lausanne. Du 11 février 1722 au 14 janvier 1728.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 567 pages (pagination ancienne), avec deux feuilles volantes. Registre microfilmé sous la cote 01349. Registre transcrit²⁸.

E 167. Registre du Consistoire de Lausanne. Du 4 octobre 1608 au 10 décembre 1634. Lacunes : 17 juillet 1613-21 février 1615 ; 1^{er} janvier 1617-7 décembre 1624 ; 26 novembre 1631-22 janvier 1633.

Registre factice. Couverture en carton. 388 pages (pagination récente, foliotation ancienne partielle), avec plusieurs feuilles volantes. Registre microfilmé sous la cote 01351.

Registre composite réunissant plusieurs cahiers reliés ensemble sans ordre chronologique, complémentaire du volume coté E. 154 (*cf.* ci-dessus).

²⁶ Transcription disponible sur : http://mipade.mediancer.com/display_mag_avl.php?mag=61445 (consulté le 28 décembre 2020).

²⁷ Transcription disponible sur : http://mipade.mediancer.com/display_mag_avl.php?mag=61474 (consulté le 28 décembre 2020).

²⁸ Transcription disponible sur : http://mipade.mediancer.com/display_mag_avl.php?mag=61475 (consulté le 28 décembre 2020).

Ce registre est composé de trois parties. La première est constituée par le registre de la Cour séculière du Chapitre de Lausanne, folios 1r-208v (plus certains non foliotés), du 10 mai 1491 au 7 août 1524. La troisième est constituée par le registre de la Cour de Justice de Montheron, folios 1r-7v, 7a r-7j v, 8r-14v, 14bis r-v, 15r-50v, 52r-66v (plus certains non foliotés), du 12 juin 1555 au 18 mars 1581.

Le registre du Consistoire de Lausanne forme la deuxième partie ; elle contient sans ordre chronologique les procès-verbaux suivant : p. 4-6 (20 mai au 24 juin 1629) ; p. 7-8 (27 août au 14 octobre 1629) ; p. 9-10 (14 octobre au 21 novembre 1627) ; p. 11 (9 mai 1627) ; p. 13-14 (29 janvier au 10 mars 1630) ; p. 15-18 (28 avril au 9 juin 1630) ; p. 20 (31 mai 1626) ; p. 23 (27 août 1629) ; p. 25-26 (11 au 25 avril 1627) ; p. 27-28 (8 décembre 1624 au 12 janvier 1625) ; p. 29 (11 octobre 1626) ; p. 32 (23 janvier 1628) ; p. 34 (24 mars 1630) ; p. 35-36 (16 au 30 juin 1630) ; p. 40-55 (21 juin au 31 août 1615) ; p. 57 (8 octobre 1612) ; p. 61-62 (9 au 14 décembre 1608) ; p. 63 (26 octobre 1608) ; p. 66 (1^{er} février 1608) ; p. 67-78 (10 mai 1609 au 10 janvier 1610) ; p. 79 (20 juin 1610) ; p. 81 (21 novembre 1610) ; p. 81-83 (9 octobre 1610) ; p. 85 (14 avril 1609) ; p. 87 (11 au 18 janvier 1609) ; p. 89 (29 août 1610) ; p. 91-92 (18 au 25 avril 1610) ; p. 93 (24 octobre 1610) ; p. 95 (16 juillet 1613) ; p. 98-102 (1^{er} novembre au 11 décembre 1611) ; p. 103-104 (20 mars au 10 avril 1611) ; p. 109-112 (8 juillet au 2 septembre 1612) ; p. 113 (4 octobre 1608) ; p. 115-116 (22 au 29 mai 1611) ; p. 117 (25 janvier 1608) ; p. 119-132 (8 mai 1616 au 27 juin 1616) ; p. 133-136 (22 janvier au 24 juin 1612) ; p. 138-150 (1^{er} juillet au 21 août 1616) ; p. 152 (8 août 1610) ; p. 154 (12 juin 1611) ; p. 155-156 (23 janvier au 30 janvier 1611) ; p. 162-172 (9 juin au 23 juin 1613) ; p. 173 (26 mai 1613) ; p. 178-181 (30 juin au 10 juillet 1613) ; p. 185 (21 août 1629) ; p. 187 (2 mars 1629) ; p. 191 (16 au 31 décembre 1629) ; p. 193-194 (12 mars au 9 avril 1628) ; p. 196 (14 avril 1630) ; p. 197-198 (26 février au 12 mars 1634) ; p. 199-200 (13 novembre au 23 décembre 1633) ; p. 201-202 (14 mars au 14 mai 1634) ; p. 203-206 (30 avril au 23 juillet 1628) ; p. 207 (24 février 1631) ; p. 210 (11 mai 1631) ; p. 211-214 (24 mars au 6 avril 1631) ; p. 215-216 (30 avril au 13 mai 1629) ; p. 217 (24 septembre au 9 octobre 1630) ; p. 219-220, p. 225 (tête-bêche, 16 avril 1628) ; p. 221 (20 au 27 octobre 1630) ; p. 223 (27 janvier 1631) ; p. 228 (25 novembre 1631) ; p. 229-230 (14 juillet au 11 août 1630) ; p. 231-238 (10 août au 16 novembre 1631) ; p. 241 (17 décembre 1628) ; p. 245-246 (26 novembre au 10 décembre 1634) ; p. 247-248 (23 juillet au 13 août 1634) ; p. 249-250 (27 décembre 1626 au 31 janvier 1627) ; p. 251-252 (21 octobre au 9 décembre 1629) ; p. 253-254 (27 février au 24 avril 1633) ; p. 255-256 (22 au 26 août 1629) ; p. 257 (26 au 28 février 1627) ; p. 259-260 (25 octobre au 20 décembre 1626) ; p. 262 (28 mars 1627) ; p. 264 (30 janvier 1628) ; p. 266 (12 mars 1628) ; p. 268, 359-360 (1^{er} février 1628) ; p. 269 (9 avril 1630) ; p. 271 (17 juillet 1633) ; p. 275 (2 février 1628) ; p. 278-283 (28 août au 31 décembre 1616) ; p. 285-286 (10 au 17 août 1625) ; p. 287-288 (3 au 29 juin 1625) ; p. 290 (19 juillet 1626) ; p. 292 (12 juillet 1626) ; p. 293-306 (22 février au 31 mai 1615) ; p. 314 (1^{er} juillet 1625) ; p. 315-316 (17 au 21 décembre 1625) ; p. 317-318 (11 au 16 mars 1625) ; p. 319-320 (28 septembre au 16 novembre 1625) ; p. 321-322 (17 au 21 décembre 1625) ; p. 325 (23 avril 1628) ; p. 327 (8 au 27 avril 1631) ; p. 329-330 (16 au 21 mars 1627) ; p. 331-332 (24 au 30 août 1625) ; p. 333-334 (25 octobre au 20 décembre 1626) ; p. 336 (18 mai 1631) ; p. 337 (14 février 1627) ; p. 339-340 (10 novembre au 8 décembre 1630) ; p. 341-342 (21 au 28 mai 1634) ; p. 344 (23 janvier 1633) ; p. 345 (22 au 29 janvier 1634) ; p. 349-350 (2 août au

22 octobre 1628) ; p. 351-352 (20 août au 5 septembre 1634) ; p. 353-354 (24 janvier au 20 février 1633) ; p. 355-356 (18 juin au 9 juillet 1634) ; p. 357 (20 décembre 1630 au 13 janvier 1631) ; p. 362 (25 mai 1631) ; p. 363-364 (16 au 20 février 1628) ; p. 365 (14 juin 1626) ; p. 368 (31 janvier 1628) ; p. 370 (15 juin 1631) ; p. 371 (22 décembre 1628) ; p. 373 (18 février 1631) ; p. 376 (22 mars 1626) ; p. 377-378 (19 au 26 avril 1626) ; p. 379-380 (13 au 27 septembre 1626) ; p. 381 (15 mars 1626) ; p. 383-384 (12 juillet 1626) ; p. 385-386 (19 juillet 1626) ; p. 387-388 (5 au 27 janvier 1630).

AVL E 142, 162-163 : Affaires judiciaires. Registres du Consistoire de Montheron

E 142. Registre du Consistoire de Montheron. Du 14 janvier 1740 au 3 décembre 1744.

Registre (de petit format). Couverture en carton souple. 19 folios (non foliotés). Registre microfilmé sous la cote 01894.

La première page porte le titre suivant : « Pour le Consistoire ». Les procès-verbaux du Consistoire sont placés tête-bêche par rapport à ceux de la Cour de justice de Montheron, qui constituent l'essentiel du registre (du 18 novembre 1739 au 25 février 1745). Ce Consistoire gérait également le fonds des pauvres de la paroisse de Morrens dont faisait partie Montheron (des comptes sont clos en date du 28 janvier 1745).

E 162. « Livre soit Memorial pour le Venerable Consistoire de Montherond. Commencé le 2^e Decembre 1745 ». Du 27 janvier 1746 au 29 janvier 1750.

Registre (de petit format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 13 pages pour la partie Consistoire (pagination récente). Registre microfilmé sous la cote 01349.

Les procès-verbaux du Consistoire sont placés tête-bêche par rapport à ceux de la Cour de justice de Montheron, qui constituent l'essentiel du registre (du 1^{er} juillet 1745 au 6 mai 1756).

E 163. « Livre pour le Vén. Consistoire de Montherond ». Du 3 juin 1751 au 28 juin 1759.

Registre (de petit format). Couverture en carton. 174 folios (foliotation en partie ancienne, en partie récente), 25 folios blancs en fin de volume. Registre microfilmé sous la cote 01349.

La première page porte le titre suivant : « Livre pour le Vénérable Consistoire de la paroisse de Montherond, Commencé le Jeudy 3^e Juin 1751. par le Secretaire sousigné Des Tallent ». Le registre s'ouvre sur une décision du Conseil des Deux-Cents réorganisant le Consistoire (16 janvier 1751).

E 167. Registre du Consistoire de Montheron. 18 mars 1581.

Procès-verbal isolé. 1 folio. Microfilmé sous la cote 01351.

Le procès-verbal de la séance du Consistoire de Montheron du 18 mars 1581 occupe le folio 7a r-v. Il figure dans un volume qui comprend également le registre de la Cour séculière du Chapitre de Lausanne, folios 1r-208v (plus certains non foliotés), du 10 mai 1491 au 7 août 1524 ainsi que le registre de la Cour de Justice de Montheron, folios 1r-7v, 7a r-7j v, 8r-14v, 14bis r-v, 15r-50v, 52r-66v (plus certains non foliotés), du 12 juin 1555 au 18 mars 1581.

AVL E 164-E 165 : Affaires judiciaires. Registres du Consistoire de Prilly²⁹

E 164. « Livre du Venerable Consistoire de Prilly Commencé par Egrege Isaac Vullyamoz Citoyen de Lausanne. Curial dudit Prilly le 26^e May 1707 ». Du 26 mai 1707 au 22 mars 1742. Lacunes : 27 juillet 1711-23 mai 1714 ; 18 avril 1720-mars 1722 ; 9 février 1723-13 février 1725 ; 23 septembre 1727-31 mai 1731 ; 21 septembre 1731-30 mai 1736 ; 1^{er} juin 1736-7 janvier 1738.

Registre. Couverture en carton. 134 pages (pagination récente), avec 11 pages blanches en fin de volume et quelques feuilles volantes. Registre microfilmé sous la cote 01350.

E 165. Registre du Consistoire de Prilly. Du 9 mars 1775 au 27 décembre 1785. Lacune : 11 août 1782-23 juin 1784.

Registre (de petit format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 278 pages (pagination récente). Registre microfilmé sous la cote 01350.

Comprend quelques notes sur le fonds des pauvres de la paroisse. Une pochette à l'intérieur du plat recto contient une note des frais dus par Charlotte Meyan (1780).

AVL E 166 : Affaires judiciaires. Registre du Consistoire de Renens

E 166. « Livre du Venerable Consistoire de Renens ». Du 5 janvier 1741 au 17 avril 1766. Lacunes : 7 février 1751-17 mars 1753 ; 4 décembre 1757-2 février 1759.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 351 pages, mi-folioté, mi-paginé : f. 1r-53v (foliotation ancienne), p. 54-165 (pagination ancienne), p. 166-299 (foliotation et pagination récentes), avec 133 pages

²⁹ Les Archives communales de Prilly possèdent, sous la cote : CH 001660-3 Admin-(0) AHP-49, un cahier de 6 folios contenant un extrait d'une délibération du Consistoire de Prilly, datée du 25 mars 1762, concernant le financement d'une pension pour un nouveau Régent.

blanches en fin de volume et une feuille volante. Registre microfilmé sous la cote 01350.

Contient également les comptes rendus des recteurs de la Bourse des pauvres (1731-1756).

2. Archives communales de Morges

AFD 1. Justice ecclésiastique, Consistoire, XVIII^e siècle.

Registre factice. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en toile. 45 folios (non foliotés), avec deux feuilles volantes.

Ce registre regroupe de la correspondance, des comptes et des procédures du Consistoire de Morges. Certaines de ces procédures contiennent des extraits de procès-verbaux (1787, 1789 et 1791). Signalons aussi une liste de procédures, de 1786 à 1789, un billet (sans date) concernant la nomination des assesseurs du Consistoire de Lonay (probablement) et une traduction (datée de 1812) d'un extrait du manuel du Consistoire Suprême de Berne (1791).

Les deux feuilles volantes renvoient à deux documents en lien avec le Consistoire, conservés dans deux autres fonds : un extrait du manuel (sentence) du Consistoire Suprême de Berne (1796, copie datée de 1808) (DE 3, Statistiques, Attestations, État civil, etc., D-E-F) et une procédure contenant des extraits de procès-verbaux du Consistoire de Morges (1779) (AF 220).

3. Commune de Begnins

Série U, Dossier (05). Actes en langue allemande, papiers du Consistoire de Begnins. 1726-1787.

Liasse de 37 pièces. XVIII^e siècle. En français et en allemand.

Sur ces 37 pièces, deux seulement sont sans rapport avec les consistoires.

Concernant le Consistoire de Begnins, il s'agit principalement de sentences du Consistoire Suprême de Berne, quelque fois traduites et parfois accompagnées des émoluments dus pour la procédure, et d'une lettre adressée par un membre (probablement) du Consistoire de Morges à celui de Begnins (1775). Trois documents sont adressés à d'autres consistoires : un mandat souverain adressé au Consistoire de Bassins (1759) et deux sentences du Consistoire Suprême de Berne adressées au Consistoire de Nyon (1786 et 1787).

Série U, Dossier (06). Papiers de la justice. 1756-1786.

Liasse de 34 pièces. XVIII^e siècle. En français et en allemand.

Parmi les 34 pièces de cette liasse, seules neuf pièces concernent le Consistoire de Begnins : instructions et sentences du Consistoire Suprême de Berne, correspondance du Consistoire Suprême de Berne, extraits de procès-verbaux du Consistoire de Begnins (1758 et 1769) et comptes du Consistoire de Begnins.

4. Commune de Belmont-sur-Lausanne

FC.a.1. Procès-verbaux des délibérations de la Bourse des Pauvres (1798-1824) et délibérations du Consistoire (1776-1798)

Registre du Consistoire de Belmont-sur-Lausanne. Du 29 septembre 1776 au 27 février 1824 (la dernière séance datant du 18 mars 1798). Lacunes : 4 octobre 1784-7 octobre 1786 ; 4 décembre 1787-2 avril 1791.

Registre (de grand format). Couverture (restaurée) en carton, dos recouvert de toile. 461 pages (pagination ancienne), avec quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage.

Registre restauré.

Les procès-verbaux des séances consistoriales occupent les pages 1 à 89. Suivent, sans aucune indication de transition, les procès-verbaux des instances municipales, de 1800 à 1824, des pages 89 à 442. En fin d'ouvrage figurent, tête-bêche, sur 13 pages, les procès-verbaux des délibérations de la Bourse des pauvres, de 1798 à 1801, et une récapitulation des comptes de 1821 à 1823.

Certaines pages, en fin d'ouvrage, sont difficilement lisibles du fait de dommages causés par l'eau ; cela ne concerne pas la partie contenant les procès-verbaux consistoriaux.

5. Commune de Coppet

A.5 a.1. « Registre de la louable direction [de la Bourse] des Pauvres de la Barronie de Coppet formant aussi le Corps du Vénérable Consistoire » [couverture].

Registre du Consistoire de Coppet. Du 8 avril 1774 au 7 avril 1800 (la dernière séance datant du 20 décembre 1797).

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 496 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 47), avec plusieurs lettres et feuilles volantes et quelques pages laissées blanches en cours d'ouvrage.

Les procès-verbaux consistoriaux alternent avec les procès-verbaux de la direction de la Bourse des pauvres, tout au long du registre.

BO AH 17 (ancienne cote 580.30.1). Consistoire – Régie des Églises – Correspondance. 1758-1864.

Dossier contenant de nombreux documents divers, dont de la correspondance du Consistoire (1781), des listes d'enfants soutenus par la Bourse du Consistoire de Coppet (1773-1791), des convocations devant le Consistoire (1777) et un extrait du registre du Consistoire de Coppet

(14 septembre 1774, 26 novembre 1777, 10 décembre 1777, 23 mai 1781, 20 octobre 1787).

6. Commune de Corsier-sur-Vevey

A 45. Registre du Consistoire (1791-1798).

Registre du Consistoire de Corsier-sur-Vevey. Du 17 février 1791 au 26 juillet 1798.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 468 pages (seules les 266 premières pages sont utilisées), avec un billet volant. Secrétaire : François L. Roche.

7. Commune de Cully

Carton LXI. Sous cette cote sont regroupés 3 documents.

Memorial du Consistoire de Villette. Du 20 octobre 1687 au 24 mai 1694.

Registre (de grand format). Couverture en parchemin (partielle : uniquement dos et mors). 176 pages (pagination au crayon), avec deux feuilles et une double-feuille volantes (paginées).

Memorial du Consistoire de Villette. Du 24 janvier 1695 au 22 décembre 1698.

Cahier (de grand format). « Couverture » en papier (endommagée). 43 folios (non foliotés).

Le coin inférieur droit des premières pages est endommagé ; toutes les pages sont tachées.

Registre du Consistoire de Villette. Du 30 janvier 1783 au 5 juillet 1798.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 464 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 391, dont seulement les 391 premières pages sont remplies). Secrétaire : Davel.

En début d'ouvrage figure un billet imprimé, collé à la cire, du Consistoire Suprême de Berne concernant des émoluments dus pour une procédure, daté de 1797.

8. Commune de Moudon

AFD 1. Registre du Consistoire de Moudon. Du 19 janvier 1677 au 11 juin 1680.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 95 folios (foliotation ancienne), avec une page volante et quelques pages laissées blanches en cours d'ouvrage. Secrétaire : D. Frollier.

La page volante, insérée entre la couverture et la première page, contient le procès-verbal d'une séance consistoriale datée du 22 janvier 1585.

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire, probablement datée de 1677 et remise à jour ultérieurement.

AFD 2. Registre du Consistoire de Moudon. Du 18 juillet 1684 au 27 juillet 1694.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 286 folios (non foliotés), avec plusieurs feuilles volantes et plusieurs folios laissés blancs en cours d'ouvrage.

Les deux premiers folios contiennent des procès-verbaux discontinus entre 1684 et 1694. La chronologie des procès-verbaux est ensuite continue à partir du 17 octobre 1684.

Un procès-verbal consistorial, daté du 10 juin 1698, a été ajouté à la suite du procès-verbal du 27 juillet 1694. Ce procès-verbal devrait normalement figurer dans le registre suivant (AFD 3).

AFD 3. Manuel du Consistoire de Moudon. Du 3 août 1694 au 3 novembre 1702.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin. 294 folios (non foliotés), avec un cahier relié et plusieurs pages, lettres et feuilles volantes.

Sur la dernière page figurent, tête-bêche, une liste de comptes.

AFD 4. Manuel du Consistoire de Moudon. Du 17 novembre 1702 au 4 février 1718.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de cuir. 484 folios (non foliotés). Secrétaire : Pierre Du Perron.

En début d'ouvrage figure la liste des membres du Consistoire, probablement datée de 1702.

AFD 5. Manuel du Consistoire de Moudon. Du 18 février 1718 au 31 janvier 1727.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de cuir. 262 folios (non foliotés, dont seules les 232 premières pages sont remplies), avec une feuille volante.

En début d'ouvrage figure la liste des membres du Consistoire, probablement datée de 1718.

AFD 6. Registre du Consistoire de Moudon. Du 7 mars 1727 au 16 octobre 1739.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de cuir. 378 pages (paginées jusqu'à la page 115). Secrétaire : Jean Daniel Crausaz.

Le registre s'ouvre sur la liste des membres du Consistoire, datée de 1727 et remise à jour chaque année.

AFD 7. Manuel du Consistoire de Moudon. Du 30 octobre 1739 au 15 février 1760.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de cuir. 320 folios (non foliotés). Secrétaire : Crausaz.

Le registre s'ouvre sur deux mandats souverains.

À la page suivante figure la liste des membres du Consistoire, datée de 1739 et remise à jour ultérieurement.

AFD 8. Registre du Consistoire de Moudon. Du 29 février 1760 au 20 juillet 1770.

Registre (de grand format). Couverture en carton recouvert de parchemin (endommagée). 238 folios (non foliotés), avec une double-feuille volante.

En fin d'ouvrage figurent quelques notes sur les envois de procédures.

Les dernières pages du registre sont découpées sur le bord droit de manière à former un répertoire alphabétique, mais les procès-verbaux des séances continuent à être enregistrés sur les pages de ce répertoire.

9. Commune d'Oron

N 18. «Extraits tirés des Manüaux de Consistoire et de Justice a l'égard de la Commune de Bussigny. Du 26°. Janvier 1703. N°. 1. Du 31°. Janvier 1703. N°. 2. Du 27° fevrier 1704. N°. 3. Et du 26° mars 1710. N°. 4.» (notice dorsale ; Panorama, l'inventaire général des archives communales vaudoises, indique : «Paroisse d'Oron-Châtillens. Extrait consistoire d'Oron»).

Extraits de procès-verbaux du Consistoire et de la Cour de Justice d'Oron. 1703, 1704 et 1710.

Double-page (endommagée). 4 pages (non paginées).

Seul le premier extrait, daté du 26 janvier 1703, est tiré du manual du Consistoire d'Oron ; les 3 autres, datés du 31 janvier 1703, du 27 février 1704 et du 26 mars 1710 respectivement, proviennent du manual de la Cour de Justice d'Oron. Ces quatre extraits ont été recopiés par J.P. Pasche, secrétaire consistorial et curial, en 1753, et concernent la commune de Bussigny.

10. Commune de Penthalaz

G.29.c. « Registre du Consistoire de Penthalaz 1758-1800 » (notice au crayon sur la couverture ; Panorama, l'inventaire général des archives communales vaudoises, indique : « Cultes. Consistoire de Penthalaz (1758-1800) »).

« Registre » du Consistoire de Penthalaz. Du 28 février 1758 au 15 juillet 1800. Lacune : 1772.

Registre. Pas de couverture. 66 pages (non paginées), avec quelques pages laissées blanches en fin d'ouvrage.

Ce registre ne contient aucun procès-verbal de séance consistoriale. Il concerne uniquement la gestion de cet organe et de la Bourse des pauvres : comptabilité, élection et salaire de ses membres.

En début d'ouvrage figure la liste des membres du Consistoire pour l'année 1758. Comme les démissions et élections de ses membres sont répertoriées jusqu'en 1800, il est possible de connaître sa composition avec précision pendant toutes ces années.

11. Commune de Rolle

N° 417, B.KLG 436, 1747-1793. Consistoire de Rolle (courrier au Gouverneur).

Liasse de lettres et documents divers. XVIII^e siècle.

Contient notamment deux extraits du registre du Consistoire de Rolle, du 6 février 1747 (double-page) et du 3 janvier, 24 janvier, 28 février et 13 mars 1792 (cahier relié de 12 pages [paginées]).

12. Commune de Rossinière

Armoire B, rayon 1, n° 7/1. « Registres du Consistoire, 1614-1622 » [1^{re} enveloppe] (Panorama, l'inventaire général des archives communales vaudaises, indique pour cette enveloppe et la suivante : « Procès-verbaux du Consistoire (1614-1759) »)³⁰.

Registre du Consistoire de Rossinière. Du 13 juillet 1614 au 15 septembre 1622.

1^{er} cahier : Du 13 juillet 1614 au 21 juin 1616. Cahier relié. Pas de couverture. 81 pages (pagination ancienne), avec une feuille volante.

2^e et 3^e cahiers : Du 31 janvier 1617 au 28 octobre 1620. 2 cahiers reliés séparément. Pas de couvertures. 26 pages (pagination ancienne, en continu d'un cahier à l'autre), avec deux pages volantes.

4^e cahier : Du 23 novembre 1620 au 15 septembre 1622. Cahier non relié. 19 pages (pagination ancienne).

Entre le 1^{er} cahier et le 2^e figurent trois feuilles volantes (endommagées). La première de ces feuilles (dont une partie est déchirée) contient le procès-verbal (incomplet) de la séance du 27 novembre 1615. La deuxième un procès-verbal (incomplet) de la séance du 15 décembre 1617. Et la troisième un procès-verbal d'interrogatoire (incomplet).

Dans le 2^e cahier, entre 1617 et 1618, l'ordre chronologique des séances n'est pas toujours respecté.

Dans le 4^e cahier, à la page 8, figure la liste des membres et des gardes du Consistoire, en date de 1621.

Armoire B, rayon 1, n° 7/2. « Registres du Consistoire, 1722-1731, 1744, 1748-1750, 1759 » [2^e enveloppe].

Registre du Consistoire de Rossinière.

1^{er} cahier : Du 18 mars [1722] au 21 [ou 24] décembre 1731. Cahier relié (endommagé). Pas de couverture. 80 pages (pagination récente).

Les 4 premières pages sont largement déchirées ; la date de la première séance n'est ainsi pas lisible. L'intégralité du registre a été endommagé par l'eau ; la plupart des encres restent cependant lisibles, parfois faiblement.

³⁰ Les Archives communales de Rossinière possèdent encore les documents suivants : Armoire A, rayon 1, N° 23 : pièce 1 : Rôle des gardes établis par la Chambre du Consistoire, 1704-1754 ; pièce 7 : Défense consistoriale pour être publiée sur la place publique de Rossinière, 1759 ; pièce 12 : Enquête du Consistoire au sujet d'une recherche en paternité, 1758 ; et Armoire A, VIII, H 63 : Cahier contenant les formules de serments, notamment des consistoriaux et des gardes du consistoire.

2^e cahier : Du 16 décembre 1744 au 1^{er} mai 1761. Lacunes : 17 décembre 1744-18 novembre 1746 ; 20 novembre 1746-7 novembre 1748 ; 14 mars 1750-28 septembre 1758. Cahier (endommagé). Pas de couverture. 48 pages (non paginées), avec 4 doubles-pages volantes.

L'ensemble des documents a été endommagé par l'eau et plusieurs pages portent des traces de moisissures, ce qui rend le texte parfois illisible.

Il s'agit en fait d'un cahier factice dans lequel est inséré un cahier relié, paginé (pagination récente), de manière incomplète, de la page 205 à la page 231.

La première page des quatre doubles-pages volantes a été volontairement déchirée.

13. Commune de Rougemont

A 55. Manual consistorial. Registre du Consistoire de Rougemont. Du 23 novembre 1763 au 10 juin 1790. Lacune : 31 décembre 1782-29 décembre 1783.

Registre (de grand format). Couverture en parchemin. 418 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 31, aucune pagination par la suite), avec 2 feuilles volantes et 6 pages blanches.

La dernière séance est celle du 26 avril 1790, mais elle se termine par une décision concernant l'établissement des gardes, datée du 10 juin 1790.

Les deux premières pages du registre portent le texte du « Serment des Cabaretiers » (sans date).

Les 7 derniers folios du registre, portent, tête-bêche, des comptes (du 29 décembre 1789 au 29 décembre 1788).

14. Commune de Saint-Légier

CH 001832-X (1)-S—10-d. Procès, litiges, affaires judiciaires. Du 16 mai 1710 au 4 juillet 1720.

Liasse de 10 pièces, comprenant 15 folios (non foliotés).

Correspondance entre le Consistoire de Blonay et le Consistoire Suprême de Berne, convocation devant le Consistoire Suprême de Berne (16 mai, 26 mai, 21 juillet, 28 juillet, 18 août, 9 septembre 1710, 28 juillet 1716, 13 juin 1718, 4 juillet 1720), et une copie d'un interrogatoire (s.d.).

15. Commune de Saint-Saphorin

G. Vie ecclésiastique, paroisse religieuse, consistoire.

Carton contenant des documents épars et 7 enveloppes, dont l'une est intitulée « Consistoire ».

Enveloppe « Consistoire » : 14 pièces. XVIII^e siècle.

Liasse de lettres et documents épars.

Il est probable que le Consistoire de Glérolles s'assemblait à Saint-Saphorin (*cf.* ACV Bda 124/2).

Ces documents regroupent de la correspondance consistoriale, des comptes consistoriaux, la liste des assesseurs du Consistoire Suprême de Berne (sans date), la traduction française de lettres du Consistoire Suprême de Berne et des extraits de procès-verbaux du Consistoire de Moudon (1785).

Dans l'enveloppe intitulée « Vie ecclésiastique. Vie religieuse » figure encore un extrait de procès-verbal du Consistoire de Glérolles (10 mars 1719).

16. Commune d'Yvonand

NB. Registre pour le vénérable Consistoire d'Yvonand. 1753 à 1791.

Registre du Consistoire d'Yvonand. Du 9 mai 1753 au 25 février 1796. Lacunes : 26 décembre 1756-29 décembre 1757 ; 27 janvier 1760-7 septembre 1761 ; 23 août 1763-4 janvier 1765 (après le procès-verbal du 23 août 1763, une autre main que celle du secrétaire, mais contemporaine, indique : « D'ici au 1 avril 1774 il existe un double, Brouillon écrit séance tenante ») ; 25 mars 1767-26 février 1769 ; 24 janvier 1771-29 juin 1777 (après le procès-verbal du 24 janvier 1771, une autre main que celle du secrétaire, mais contemporaine, indique : « Voir un cahier manuscrit, Brouillon des Actes du Consistoire, 1765 au 1 avril 1774. [d'une autre main encore :] La fin de 1774 jusqu'en juin 1777 fait totalement défaut. Ce brouillon a du reste aussi une lacune de 1770-1773, septembre ») ; 29 juillet 1779-25 mai 1780 ; 22 octobre 1780-14 décembre 1781 ; 5 octobre 1783-9 janvier 1785 ; 17 mars 1786-8 mars 1787 ; 19 août 1787-8 juin 1788 ; 5 décembre 1790-9 octobre 1791 ; 31 août 1794-25 juin 1795 ; les procès-verbaux ne sont pas toujours ordonnés selon l'ordre chronologique.

Registre (de grand format). Couverture en carton souple. 159 pages (pagination ancienne jusqu'à la page 93), avec (à partir de la page 94), plusieurs pages blanches, 2 doubles-feuilles et 4 simples feuilles collées à certaines pages. Secrétaire : Jacob Etienne Louis Gallandat.

La page de titre porte (d'une main contemporaine, mais différente de celle du secrétaire) l'indication suivante: «Les archives paroissiales d'Yvonand possèdent aussi le double, en brouillon dès le 1^{er} janvier 1765 au 1 avril 1774. Les dernières pages de ce brouillon comblent en partie la lacune des pages 93-99, soit après la séance du 24 janvier 1771 jusqu'au 29 juin 1777. Le dit brouillon a du reste une lacune de 1770 à sept. 1773. Il y a d'autres lacunes de part et d'autre».

17. Village du Brassus (fraction de commune)³¹

N1. Registre des Consistoires du Lieu et du Chenit. Du 7 octobre 1681 au 13 mars 1694.

Registre de format 21 sur 16,5 cm. Couverture en carton, 374 pages (pagination récente sur la page impaire); plusieurs pages blanches, non numérotées se trouvent en ouverture du volume, ainsi que deux pages blanches entre les pages 169 et 170; les derniers cahiers du volume sont décousus; une lettre agrafée.

Le registre s'ouvre sur les prières et les indications suivantes: «Au Nom De Dieu mon œuvre est Commencée par Jesus Christ soit elle avancées»; «Venez à moy Vous tous qui esté chargez et je Vous et je Vous [sic] soulageray nous dit le sauveur du Monde. Le Livre ou c'est que l'on Escrit les Vices».

N2. Registre des Consistoires du Lieu et du Chenit. Du 14 février 1715 au 9 mars 1730. Lacune: 10 février 1716-9 mars 1719.

Registre de format 20 x 30 cm (hauteur). Couverture en carton recouvert de parchemin. 334 pages (pagination récente sur la page impaire), avec deux pages blanches (p. 27, 294).

La couverture porte des annotations qui ne sont plus lisibles. Deux pages rédigées tête-bêche à la fin du volume portent le procès-verbal de la séance du 15 mai 1715.

N3. Memorial pour le Venerable Consistoire du Chenit. Du 21 mai 1733 au 6 juin 1754.

Registre de format 35 x 21,5 cm. Couverture en carton couvert de parchemin. 455 pages (pagination récente par le professeur Auguste Piguet), avec 9 feuilles volantes et 8 pages blanches (entre p. 388 et p. 390, entre p. 393 et p. 397).

Le registre s'ouvre sur plusieurs listes des membres du Consistoire.

³¹ Pour obtenir les registres du Consistoire du Chenit et du Lieu, il faut s'adresser à l'Administration du village du Brassus, 3, route des Sagnes, 1348 Le Brassus (courriel: village.brassus@bluewin.ch).

N4. Premier registre du Venerable Consistoire du Chenit. Du 15 juillet 1754 au 19 mars 1767.

Registre de format 33 x 23 cm. Couverture en carton recouvert de parchemin. 486 pages (pagination récente par le professeur Auguste Piguet), avec une feuille volante à l'intérieur du volume.

La page de titre porte l'indication suivante : « Il y à [sic] un livre semblable à celui ci pour les Tuthelles ou tout ce qui les Concerne est enregistrés [sic] depuis 1756 jusqu'à l'année 1771 quelles furent remises à la Justice qui fut établie à la Vallée ».

III. ARCHIVES PAROISSIALES

1. Paroisse d'Yvonand³²

Dans ces archives se trouve un livre intitulé : « I. Conseil de Paroisse. 1863 à 1906 », dans lequel un pasteur a inclus, aux pages 177-178 (tête-bêche), une liste des archives de la Paroisse d'Yvonand, en attribuant un numéro à chaque document listé. On trouve parmi ces documents :

21. « Actes du Venerable Consistoire d'Yvonand. 1765 » (d'une autre main : « Actes du vénérable consistoire d'Yvonand. 1765 au 1 avril 1774. Brouillon dont quelques pages ne se trouve pas dans la copie, [d'une autre main :] spécialement pages 58 à la fin. Il y a des lacunes de part et d'autre ». Du 4 janvier 1765 au 1^{er} avril 1774. Lacune : 27 février 1767-14 juillet 1768 ; 28 décembre 1769-19 octobre 1773.

Cahier (de petit format) de 72 pages (pagination ancienne jusqu'à la p. 40).

Comme l'indique la page de titre, il s'agit bien d'un brouillon, qui présente par conséquent parfois des difficultés de lecture.

22. « 1748-1765. Livre du Consistoire de Rovray ». Du 6 octobre 1748 au 25 décembre 1765. Nombreuses lacunes ; liste des séances du Consistoire de Rovray faisant l'objet d'un procès-verbal : 6 octobre 1748, 8 février 1751, 5 mars 1752, 24 novembre 1752, 7 janvier 1753 [noté : 1753], 4 février 1753, 10 août 1754, 4 mai 1755, 5 avril 1756, 28 mars 1757, 22 septembre 1765, 6 décembre 1765, 25 décembre 1765.

Livret (de petit format). Couverture en carton recouvert de papier. 45 pages, avec une double-feuille cousue dans la reliure et une feuille

³² Archives déposées à la cure de la paroisse, 2 chemin de la Cure, 1462 Yvonand.

volante de petite dimension (index thématique). Plusieurs pages tachées qui n'empêchent pas la lecture. Secrétaire : Jean David Vuilliamy.

Le registre s'ouvre par l'invocation : « Soli Deo Laus honor et gloria ». Contient des comptes de la Bourse des pauvres.

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

DEUXIÈME PARTIE

LES REGISTRES DES CONSISTOIRES
DU CANTON DE NEUCHÂTEL

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

INTRODUCTION

L'ORGANISATION DE LA JUSTICE CONSISTORIALE ET MATRIMONIALE DANS L'ANCIEN PAYS DE NEUCHÂTEL

Les archives consistoriales neuchâteloises offrent un visage particulier dans la mesure où seuls les consistoires seigneuriaux et les cours de justice matrimoniale ont laissé des traces directes de leur activité, dans des registres courant de la Réformation à la fin de l'Ancien Régime, en 1848, presque sans solution de continuité. La volonté des Neuchâtelois de maintenir à tout prix l'organisation politique et judiciaire du pays, comme marqueur de son identité, a permis la pérennité des institutions au travers des changements de souveraineté que le pays a connus depuis le XVI^e siècle : des princes français catholiques, le régime d'union personnelle avec le roi de Prusse (dès 1707), la cession de la Principauté au Maréchal Berthier (1806), la Restauration et l'entrée dans la Confédération helvétique (1814). Les consistoires seigneuriaux ne seront abolis qu'au moment de la révolution de 1848. Les sources neuchâteloises sont donc très riches, mais tout un pan de l'exercice de la discipline s'exerce au niveau paroissial dans des consistoires qui n'ont pas laissé d'archives.

Ces consistoires de paroisse, ou « admonitifs » ou « petits consistoires » représentent le premier niveau du système de contrôle des mœurs et de la pratique religieuse. Leur création, postérieure de plus de trente ans à celle des consistoires seigneuriaux, est en effet le signe d'une volonté de « calviniser » la discipline neuchâteloise : selon Calvin, en effet, la discipline ne peut être que spirituelle et exercée par les pasteurs et un collège d'anciens, quitte à remettre à la justice les cas qui le nécessitent. Guillaume Farel, agent bernois dans les terres romandes, avait travaillé, dans un premier temps, à y propager une Réformation de type zwinglien, attribuant l'exercice de la discipline au magistrat qui publie des ordonnances ecclésiastiques et veille à les faire appliquer, selon la vision de ses mandataires. Peu à peu, sous l'influence de Calvin, Farel prend ses distances avec cette conception d'une Église d'État. Il a connu l'homme et ses idées tardivement, il a été séduit par sa conception de la discipline, il la veut pour Neuchâtel. Il profite d'un intervalle où la souveraine française, Jacqueline de Rohan, est réformée, et de sa visite en 1562, pour réunir un synode dont sortira la création de consistoires

admonitifs. Ces derniers ont donc été arrachés au pouvoir politique local par la Classe des pasteurs qui entendait bien y agir en toute liberté, d'où la volonté délibérée de ne pas fournir au pouvoir civil une possibilité d'ingérence que des procès-verbaux auraient rendue possible. On ne dispose donc que de témoignages indirects de l'activité de ces consistoires par le biais de leur collaboration avec les instances supérieures. Nous nous trouvons devant deux conceptions opposées de la discipline ecclésiastique qu'il va falloir mettre en œuvre, un défi qui semble impossible à relever. Neuchâtel va pourtant y parvenir, non sans tensions permanentes entre la Classe des pasteurs et le gouvernement à propos des compétences des consistoires admonitifs notamment, tensions qui atteignent un sommet quand la pénitence publique est abolie en 1755 par décision royale.

LA CRÉATION DES CONSISTOIRES SEIGNEURIAUX

Pour mieux comprendre cette organisation propre au Pays de Neuchâtel, il importe de se pencher sur l'histoire de la mise en place de ces différentes structures¹. La Réformation de Neuchâtel et de la seigneurie de Valangin, encore indépendante jusqu'en 1592, s'était réalisée sous influence bernoise et, par conséquent, selon un modèle zwinglien². C'est ainsi qu'en 1539, René de Challant, seigneur de Valangin, bien que restant catholique lui-même, imposa à ses sujets le passage à la nouvelle foi, mettant sur pied un Consistoire seigneurial présidé en son absence par son maître d'hôtel puisqu'il occupait des charges importantes à la cour de Savoie. C'est la menace bernoise sur ses possessions savoyardes qui l'avait conduit à céder à cette pression. Les assesseurs étaient les maires de Valangin, du Locle et des Brenets, ainsi que le banneret. Aucun pasteur n'était donc associé à l'activité de cette cour. Ces derniers ne purent se satisfaire de cette instance purement laïque, eux qui peinaient à faire appliquer les ordonnances dans leurs paroisses respectives. Ils adressèrent donc à René de Challant une requête lui demandant de donner un cadre à leurs efforts en créant des consistoires paroissiaux. Ils demandaient en outre à être associés au moins au jugement des causes matrimoniales³.

- 1 Voir Michèle ROBERT, « La Réformation » et « Les nouvelles structures de l'Église », dans Philippe HENRY et Jean-Pierre JELMINI (dir.), *Histoire du Pays de Neuchâtel*, tome 2: *De la Réforme à 1815*, Hauterive, Éd. G. Attinger, 1991, p. 272-281 et 282-299 ; Michèle ROBERT, *Histoire de la Réforme dans le Pays de Neuchâtel*, Neuchâtel, Éd. Alphil-Presses universitaires suisses, 2017.
- 2 Voir l'ouvrage collectif consacré à Guillaume Farel et à son action, publié pour le quatrième centenaire de la Réformation neuchâteloise : *Guillaume Farel (1489-1565), biographie nouvelle écrite d'après les documents originaux par un groupe d'historiens, professeurs et pasteurs de Suisse, de France et d'Italie*, Neuchâtel-Paris, Éd. Delachaux et Niestlé, 1930, p. 254-258.
- 3 Le texte de cette requête se trouve dans Jonas BOYVE, *Annales historiques du Comté de Neuchâtel depuis Jules César jusqu'en 1722*, 5 vol., Berne, Neuchâtel, Edouard Mathey éditeur, Société littéraire F.-L. Davoine ; Bâle, Henri Georg, 1854-1861, vol. 2, p. 479.

René de Challant fit la sourde oreille à la revendication concernant les consistoires de paroisse, mais accepta deux pasteurs comme assesseurs au sein de son Consistoire, celui de Fontaines et celui d'Engollon, qui deviendrait celui de Valangin quand un titulaire serait trouvé, la cure étant alors vacante. Durant trois cents ans, ce sont ces deux pasteurs qui siègeraient dans cette cour, le Consistoire seigneurial de Valangin restant un tribunal à nette dominante laïque, conformément aux statuts de sa création. Cette réforme du Consistoire eut lieu en 1547 et c'est de cette année-là que datent les archives conservées. Aucune trace n'a survécu de son activité consistoriale et matrimoniale entre 1539 et 1547⁴.

Entre 1547 et 1700, les causes matrimoniales figuraient dans les mêmes registres que les causes purement consistoriales. À partir de cette date, et jusqu'en 1848, la justice matrimoniale tint des registres séparés, peut-être pour en faciliter la consultation⁵.

De même, en 1720 apparut le besoin, pour les cours civiles, de tenir des registres distincts concernant les affaires de paternité qui faisaient l'objet de contestation, ceci jusqu'en 1830. Le dernier volume se clôt sur la mention que dorénavant les causes seront portées sur le manuel de la justice civile, selon la loi de paternité de 1829. Nous avons inclus ces registres dans l'inventaire, bien qu'ils n'aient aucun lien direct avec le Consistoire seigneurial, puisqu'ils traitent de l'illégitimité et que les personnes mises en cause sont censées y comparaître ensuite pour y être condamnées selon la coutume⁶.

En ville de Neuchâtel, la mise sur pied d'un consistoire se heurta à deux écueils : la prétention des Bourgeois à exercer eux-mêmes le droit de police sur leurs pairs, en vertu de leurs franchises, et l'exigence des pasteurs de participer à l'exercice de la discipline. Si un consistoire était déjà prévu dans une ordonnance de 1538, il n'existait toujours pas en 1549 et les autorités furent mises en demeure par leur allié bernois de remédier à cette situation. Une ordonnance de 1550 scella donc la création de cinq consistoires seigneuriaux, un en ville, les autres dans le comté, à Boudry, à Thielle, dans la mairie de la Côte (comprenant Peseux, Corcelles, Cormondrèche et Auvernier) et au Val-de-Travers⁷. En réalité, seul ce dernier vit le jour, Thielle et la Côte furent rattachés à Neuchâtel et les

4 Pour une étude détaillée des archives des consistoires seigneuriaux de Valangin, de Môtiers, de Travers et de Gorgier, voir Michèle ROBERT, « *Que dorénavant chacun fuie paillardise, oisiveté, gourmandise...* », *la justice consistoriale dans le Pays de Neuchâtel (1547-1848)*, Neuchâtel, Éd. Alphil-Presses universitaires suisses, 2006.

5 Pour les justices matrimoniales de Neuchâtel et de Valangin, voir Jeffrey R. WATT, *The making of modern marriage, matrimonial control and the rise of sentiment in Neuchâtel, 1550-1800*, Ithaca, London, Cornell University Press, 1992.

6 Michèle ROBERT, « Séduction et désillusion. Les registres du tribunal de paternité de Valangin (1720-1830), une fenêtre sur les relations amoureuses », *Revue historique neuchâtoise*, 156/3-4 (2019), p. 173-193.

7 *Guillaume Farel (1489-1565)*, *op. cit.*, p. 601-605.

Bourgeois de Boudry élevèrent sans doute les mêmes prétentions que ceux de Neuchâtel. En 1553, le gouverneur rêva même d'un Consistoire au Landeron, dans le cas où cette terre passerait enfin à la Réforme, ce qui ne se réalisa jamais⁸.

En ce qui concerne la ville, le Consistoire fonctionna comme justice matrimoniale pour l'ensemble du comté, ce qu'attestent les registres qui débutent en 1551, mais les délits consistoriaux furent jugés par les Quatre-Ministres, émanation de la Bourgeoisie et pouvoir exécutif de la ville, ou le Conseil érigé en cour civile. Après 1562, la ville fut dotée d'un consistoire admonitif, mais jamais d'un consistoire seigneurial. Le contrôle religieux et social exercé dans la capitale, et par conséquent sur les couches sociales les plus élevées, nous échappe de ce fait dans une large mesure, contrairement à ce qui s'observe à Genève, Lausanne, Berne ou autres lieux réformés de Suisse.

Finalement, les Consistoires seigneuriaux furent au nombre de quatre ; il s'agit de ceux de :

- Valangin, créé en 1539, réformé en 1547, dont dépend un très large territoire qui ne cessera de prendre de l'importance au vu de l'évolution démographique qui s'accélère de façon exponentielle dès le XVIII^e siècle. Son ressort comprend toutes les paroisses du Val-de-Ruz, la vallée de La Sagne, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Les Brenets. Ses archives sont presque intégralement conservées entre 1547 et 1848.
- Môtiers, érigé après l'ordonnance de 1550, dont dépend l'ensemble du Val-de-Travers, à l'exception de la partie orientale, la seigneurie de Travers.
- Travers, dont on ignore la date de fondation exacte, qui comprend les villages de Travers, Noiraigue et Rosières.
- Gorgier, dont on ignore aussi la date de fondation exacte, situé sur le littoral occidental, qui comprend les villages de Saint-Aubin, Montalchez, Sauges, Chez-le-Bart.

Les archives de ces trois derniers Consistoires sont lacunaires et ne remontent qu'au XVII^e siècle.

Les Consistoires seigneuriaux de Travers et de Gorgier ne doivent leur existence qu'au fait que leurs ressorts sont des fiefs de branches cadettes de la famille comtale de Neuchâtel. Vu leur exigüité, ils ne seront dotés d'un Consistoire admonitif que très tardivement (Gorgier en 1695 et Travers en 1711), cumulant en quelque sorte les deux niveaux de répression, ce qui donne un visage un peu différent à leur activité, faisant apparaître davantage de délits mineurs. Seules les archives du Consistoire seigneurial de Gorgier datant d'avant 1695 peuvent

⁸ Le gouverneur était alors Jean-Jacques de Bonstetten, bourgeois de Berne et réformé. Sur la question confessionnelle au Landeron, voir Lionel BARTOLINI, *Une résistance à la Réforme dans le Pays de Neuchâtel. Le Landeron et sa région (1530-1562)*, Neuchâtel, Éd. Alphil, 2006 et Pierre-Olivier LECHOT, *De l'intolérance au compromis. La gestion d'une coexistence confessionnelle. Le Landeron. XVI^e-XVIII^e siècles*, Neuchâtel, Éd. à la Carte, 2003.

donner une certaine image de l'activité répressive d'un consistoire admonitif, puisque ceux-ci ne tenaient pas de procès-verbaux.

LA COMPOSITION DES CONSISTOIRES SEIGNEURIAUX

1. Le Consistoire seigneurial de Valangin

La première séance, en 1547, donne les noms de François de Martines, maître d'hôtel de René de Challant, des trois maires de Valangin, des Brenets et du Locle, du banneret et de deux pasteurs. Au XVIII^e siècle, le Consistoire est présidé par le maire de Valangin, son lieutenant qui parfois le remplace, deux officiers de la seigneurie, généralement le procureur et le receveur, deux membres de la justice, avec un tournus plus important, et les deux pasteurs dont il a déjà été question. La composition reste inchangée jusqu'en 1848. À partir du XVII^e siècle, on voit la mairie de Valangin, et donc la présidence du Consistoire, quasi monopolisée par les membres de deux grandes familles neuchâteloises, les Montmollin et les Chambrier, tous conseillers d'État. Ce poste était considéré comme l'un des plus importants de la Principauté et il fut occupé par des hommes de premier plan.

2. Le Consistoire seigneurial de Môtiers

Le second grand Consistoire du pays suit des règles qui lui sont propres quant à sa composition : à l'origine, il devait être présidé par l'officier en chef de la juridiction, qui porte au Val-de-Travers le titre de capitaine et châtelain, en présence d'un certain nombre de justiciers et peut-être des pasteurs des trois paroisses existant alors, celles de Môtiers, de Saint-Sulpice et des Verrières. Quand de nouvelles paroisses furent créées (La Côte-aux-Fées, Les Bayards, Fleurier, Couvet et Buttes), les pasteurs obtinrent à chaque fois, à titre personnel, « sans préjuger de ce droit pour leur successeur », le droit de siéger au Consistoire. Mieux encore, ils se firent souvent accompagner d'un ancien et parfois d'un suffragant ou d'un diacre. Les juges ecclésiastiques devinrent donc un groupe de pression considérable dans une institution où, par définition, ils auraient dû être largement minoritaires. Une tentative de remise à l'ordre par le Conseil d'État au XVIII^e siècle resta sans beaucoup d'effets.

3. Les Consistoires seigneuriaux de Travers et de Gorgier

Ces deux cours sont mal connues dans les débuts de leur activité, mais leur composition était sans doute proche : dans ces minuscules ressorts qui ne devaient leurs Consistoires seigneuriaux qu'à leur statut de fief, le Consistoire était présidé

par le seigneur lui-même ou le maire, à défaut son lieutenant, assisté du pasteur de la paroisse et d'un certain nombre de justiciers.

LES COMPÉTENCES DES CONSISTOIRES SEIGNEURIAUX

Selon les ordonnances de Réformation, les consistoires seigneuriaux étaient revêtus de compétences civiles et habilités à prononcer des peines de prison «selon l'exigence du cas»⁹, en fonction de la gravité du délit ou de la récidive. Ils infligeaient de plus des amendes ou des frais, sauf pour les quatre séances de l'année liées à la célébration de la cène qui étaient dites «franches». Ces quatre séances précédaient les fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et la Saint-Michel, le 29 septembre. Une fois la peine civile infligée, ils renvoyaient les condamnés au consistoire de leur paroisse pour y subir les censures ecclésiastiques, assorties, jusqu'à son abolition en 1755, de la pénitence publique au temple. Pour le volet civil, un condamné pouvait recourir en grâce auprès du gouverneur ou du Conseil d'État. Le lien est clairement établi entre les séances du Consistoire et la participation à la cène, puisque les quatre séances franches prennent place avant les quatre célébrations annuelles : un accusé peut s'en voir exclu aussi longtemps que son affaire n'a pas connu son dénouement par ses aveux et sa contrition. Un conflit de compétences particulièrement épineux s'éleva entre le Consistoire seigneurial de Valangin et la Classe des pasteurs au sujet de cette suspension de la cène. Le Consistoire prétendait à ce droit, selon ses statuts et sa pratique (on voit la première excommunication temporaire prononcée à Valangin en 1556 à l'encontre d'un récidiviste dans une affaire de mœurs). Si pendant un siècle, un certain flou put subsister, les pasteurs contestèrent ce droit au Consistoire, surtout depuis la rédaction de la *Discipline* de 1712 par Ostervald¹⁰ qui attribuait cette peine éminemment spirituelle aux seuls consistoires admonitifs¹¹. Le conflit ne trouva son épilogue qu'en 1826, par un compromis attribuant au Consistoire de Valangin un rôle d'arbitre en cas de plaintes de paroissiens au sujet de leur suspension de la cène, ce qui était loin de satisfaire la Classe des pasteurs.

⁹ Cette expression désigne une peine de prison infligée par une cour civile allant de trois à six jours, exceptionnellement douze.

¹⁰ Jean-Frédéric Ostervald (1663-1747) est la figure marquante de l'Église neuchâteloise au XVIII^e siècle, parfois surnommé «le second réformateur de Neuchâtel».

¹¹ François CLERC, *La Discipline des Églises de la Souveraineté de Neuchâtel et Valangin*, Neuchâtel, Secrétariat de l'Université, 1959. Il s'agit de la première publication de ce texte rédigé à l'usage exclusif de la Classe des pasteurs.

LES DÉLITS POURSUIVIS

Les délits poursuivis par les consistoires seigneuriaux se répartissent en trois grands domaines :

En premier lieu, les atteintes aux bonnes mœurs comme la « paillardise », l'adultère, la conception d'enfants illégitimes, le concubinage. En outre, le Consistoire de Valangin dispose de compétences matrimoniales et peut accorder des ruptures de fiançailles, des divorces ou des séparations de corps. Les trois autres consistoires ne peuvent qu'instruire ces affaires qui sont ensuite jugées par la justice matrimoniale de Neuchâtel.

Vient ensuite la dimension proprement religieuse de la discipline ecclésiastique : dans leur premier siècle d'existence, les consistoires sanctionnent le fait de ne pas fréquenter les prédications, de respecter encore certaines pratiques liées au catholicisme, comme faire maigre le vendredi, de recourir à un prêtre pour un exorcisme, ou, pire encore, d'assister à une messe ou de marier une fille à un catholique. Ils sont amenés aussi à condamner tout acte de rébellion à l'encontre d'un pasteur ou d'un ancien.

Finalement les consistoires jugent de nombreuses affaires liées à des scandales publics comme l'ivrognerie, les bagarres ou encore la danse et les déguisements.

Au fil du temps, les délits contre les mœurs, et singulièrement l'illégitimité, prennent le pas sur les autres catégories de délits.

Dans les régions qui étaient dépourvues de consistoires seigneuriaux, comme la ville et la majeure partie du littoral, les consistoires admonitifs déféraient les prévenus devant la justice civile, voire criminelle, suivant la gravité du cas. Jamais cette disparité engendrant une inégalité de traitement ne fut remise en cause jusqu'à la disparition des consistoires en 1848.

LE DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

Sauf exceptions, les paroissiens dont la conduite répréhensible avait été rapportée au pasteur par le réseau de délation constitué des anciens, des garde-vides (présents à Gorgier seulement) ou de tout un chacun, étaient convoqués à un entretien à la cure. Si nécessaire, ils étaient ensuite cités devant le consistoire admonitif. Quand leur affaire l'exigeait, ils étaient ensuite renvoyés au consistoire seigneurial, munis d'une lettre (dite « de renvoi ») qui détaillait les faits et les circonstances de leur affaire, sans qu'ils puissent en prendre connaissance. Une fois la peine subie, les condamnés étaient renvoyés devant leur consistoire paroissial pour « faire leur paix avec l'Église ».

CONCLUSION

L'ancien Pays de Neuchâtel montre donc de nombreuses particularités dans le domaine des institutions ecclésiastiques et consistoriales. Mentionnons en premier lieu son statut de territoire réformé sous le gouvernement de princes catholiques jusqu'au passage au régime prussien en 1707. Cette situation a été rendue possible par le poids considérable des Bourgeoisies, celle de la ville en particulier, et par l'alliance de ces dernières avec Berne. Le pouvoir seigneurial avait été précédemment bien affaibli par l'occupation de la région par les Confédérés entre 1512 et 1529, mesure de rétorsion contre l'attitude ambiguë de Louis d'Orléans dans le renouvellement de l'alliance avec la France pour s'assurer le contrôle de la route de Franche-Comté. Appuyée par François I^{er}, Jeanne de Hochberg obtint la restitution de son comté, mais en 1536, sa situation financière la contraignit à l'affermier à la ville, écornant ainsi encore davantage son peu de prestige.

Le fait d'être au carrefour des influences zwinglienne et calviniste déboucha sur une structure consistoriale à deux niveaux, admonitif et seigneurial, avec là encore des disparités selon les régions du pays. Cette organisation fut à l'origine de perpétuelles tensions entre la Classe des pasteurs et le gouvernement au sujet des compétences respectives de ces instances consistoriales.

Une dernière spécificité neuchâteloise réside dans l'exceptionnelle durée de vie de ces institutions, offrant des archives d'une grande richesse qui courent jusqu'en 1848 où la République supprima les consistoires, témoins d'un système judiciaire archaïque.

SITUATION DES FONDS

Toutes les archives consistoriales et matrimoniales de l'ancien Pays de Neuchâtel sont déposées aux Archives de l'État de Neuchâtel (AEN), dont l'inventaire est disponible en ligne (archivesne.ch). De par leur nature civile, la plupart des registres des consistoires seigneuriaux et des cours de justice matrimoniales appartiennent aux anciennes archives judiciaires, au même titre que celles des cours civiles ou criminelles. Les registres et documents divers conservés dans les greffes des vingt-deux juridictions civiles ou des dix juridictions criminelles de l'Ancien Régime ont été réunis et déposés aux Archives de l'État de Neuchâtel comme témoins d'une justice coutumière abolie seulement en 1848.

En revanche la majeure partie des registres du Consistoire seigneurial du Val-de-Travers (autrefois du Vauxtravers), siégeant à Môtiers, se trouve dans les archives de la Vénérable Classe des pasteurs, fonds privé déposé aux Archives de l'État de Neuchâtel en 1955, ayant fait l'objet d'une donation définitive en 2017, qui les rend accessibles sans conditions. Certains documents relatifs à

l'activité de ce Consistoire, de même qu'un plumitif faisant doublon, se trouvent dans les archives judiciaires anciennes.

Les archives du Consistoire de Travers sont conservées dans les archives judiciaires, partiellement répertoriées, celles du Consistoire de Gorgier en partie aussi, certains registres ayant été déposés aux Archives de l'État de Neuchâtel en 2008 et archivés dans un fonds privé dit «Fonds Gorgier». Ils étaient jusqu'alors en mains privées.

Certains documents liés à la justice consistoriale appartiennent à une importante série d'archives de chancellerie, la série dite «des cartons bleus», triée et classée après 1880. La grande majorité de ces documents appartient à la période du régime prussien (1707-1848). Parmi la septantaine de dossiers que comprend ce fonds, concernant tous les sujets liés au gouvernement de la Principauté, ceux qui touchent de près la justice consistoriale sont les dossiers «Cultes» et «Illégitimes». Enfin, un certain nombre de pièces isolées concernant les divers Consistoires seigneuriaux et admonitifs sont classées dans le fonds dit des Archives Seigneuriales qui renferme les documents les plus anciens des AEN.

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

INVENTAIRE DES ARCHIVES CONSISTORIALES DU CANTON DE NEUCHÂTEL

I. REGISTRES CONSERVÉS AUX ARCHIVES D'ÉTAT DU CANTON DE NEUCHÂTEL (AEN)

1. AS « Archives Seigneuriales »

Le fonds des Archives Seigneuriales regroupe les archives des seigneuries de Neuchâtel, de Colombier et de Valangin (pièces administratives, correspondance, etc.), réunies sous une seule autorité à la fin du XVI^e siècle par les ducs d'Orléans-Longueville, comtes de Neuchâtel. Il couvre toute la période qui précède le régime prussien, voire un peu au-delà, et contient entre autres des pièces isolées concernant les différents consistoires seigneuriaux et admonitifs de Neuchâtel et Valangin (ne figurent ici que celles qui ont un lien direct avec ces institutions).

AS-A23.6. Original (1646). Lettre rogatoire du maire de Neuchâtel, de la part du Consistoire, au sieur Rithemeyer à Fribourg, pour savoir si David Sandoz n'a pas eu un enfant illégitime.

AS-C20.30. Minute (1597). Ordre du gouverneur aux anciens de l'Église des Verrières d'assister au consistoire seigneurial, quoiqu'ils n'y soient plus défrayés, ce qu'ils refusaient de faire.

AS-D14.29. Sentence du Consistoire du Vauxtravers (1556) contre une fille qui avait accusé faussement le châtelain de Boudry de lui avoir fait un enfant, renvoyant sa punition corporelle à la sentence du Conseil.

AS-I21-16. Original (1555). Le Consistoire du Vauxtravers prie le gouverneur de le faire appeler pour entendre ses représentations sur des articles d'un mandement qu'il prétendait ne pas pouvoir observer et faire observer en bonne conscience.

AS-I23.1. Original (1622). David Montandon, de La Chaux des Taillères, condamné par le Consistoire de Vauxtravers à trois jours et trois nuits de prison au pain et à l'eau, à un ban de 60 sols et à être privé de la sainte cène pour blasphèmes et exécration contre Dieu.

AS-K12.11. Représentations des membres du Consistoire de Saint-Aubin (1600-1669).

AS-K12.12. Pièces (1648). Requête du ministre de Saint-Aubin pour supplier le Conseil de fixer les honoraires des anciens du Consistoire dudit lieu.

AS-K23.6. Original (1650). Le Consistoire Seigneurial du Valangin ordonne à N. Fabri, ministre à Fenin, de faire faire réparation publique à Suzanne De Saules, dudit lieu, pour avoir eu un enfant avec le maire de Valangin, non nommé.

AS-L21.2. Requête (1600-1699). Les communiers du Locle, paroissiens de La Chaux-des-Taillères, demandent d'être entendus avec le Consistoire de Vauxtravers, qui prétendait qu'ils devaient en ressortir.

AS-M10.7. Déclaration du Consistoire de Berne (1576) sur la manière de procéder pour divorce ou séparation, lorsqu'il s'agit d'étrangers.

AS-N12.9. Lettre (1682). Berne permet aux gens du Vauxtravers intéressés dans la nouvelle censière d'aller à l'église de Môtiers, pourvu qu'ils se reconnaissent dépendant du Consistoire de Provence.

AS-O24.2. Lettre (1658). Justification du ministre des Ponts pour avoir reçu David Georget à réparation à cause d'un enfant illégitime sans le renvoyer au Consistoire Seigneurial de Valangin.

AS-S5.3h. Acte original (1559). Le Consistoire du Vauxtravers ordonne de saisir Nic. Girod et Louise Chédel, sa cousine, qui avaient eu un enfant.

AS-S5.3i. Procédure du Consistoire du Vauxtravers (1561) au sujet de quelques idoles conservées au galetas de la maison de Balthazard Baillois par Jeanne Franchet, sa mère.

AS-S5.3k. Lettre du Consistoire du Vauxtravers (1561) au gouverneur au sujet de quelques idoles conservées au galetas de la maison de Balthazard Baillois, par Jeanne Franchet, sa mère.

AS-T16.4. Copie (1695). Protestation faite au nom de Madame d'Achey dans l'église, à la sortie du prêche, contre l'établissement par la Classe d'un Consistoire admonitif à Gorgier.

AS-T16.6. Original (1695). Protestation itérative de Madame d'Achey contre l'établissement du Consistoire admonitif à Gorgier.

AS-T16.7. Extrait des registres du Conseil d'État (1695) concernant l'établissement du Consistoire admonitif auquel le Conseil a consenti.

2. CB « Cartons Bleus »

Le fonds des « Cartons bleus » regroupe une grande partie des archives de la Chancellerie produites à l'époque prussienne et sous le maréchal Berthier (1707-1848).

27 CB : Cultes

27CB-3 : Culte réformé (généralités)

27CB-3.3. Rapports et arrêts relatifs aux consistoires (1755-1847). 38 pièces, dont 14 pièces pour l'Ancien Régime (1732-1771) : correspondances consistoriales et ordonnances souveraines.

27CB-3.4. Serments, arrêts, remontrances et rapports relatifs aux anciens d'Église (1685-1838). 11 pièces, dont 6 pièces pour l'Ancien Régime (1685-1755) : formule du serment des anciens, correspondances consistoriales et ordonnances souveraines.

27CB-31 : Paroisse (ancienne) de Serrières/Peseux

27CB-31.4. Documents et arrêts relatifs à l'école et au Consistoire de Peseux (1560-1779). 6 pièces (2 sur parchemin) : plaintes relatives à l'administration des fonds du Consistoire pour les pauvres. Un arrêt du Conseil d'État sur cette affaire indique l'existence de registres du Consistoire à Peseux.

27CB-37 : Paroisse (ancienne) de Saint-Aubin

27CB-37.6. Consistoire Seigneurial de Gorgier et Consistoire admonitif de Saint-Aubin. 16 pièces, dont 10 pièces pour l'Ancien Régime (1648-1779) : plaintes contre les amendes et frais abusifs du Consistoire ; convocation de la baronne d'Achey de Gorgier au Conseil suite à sa protestation contre l'établissement du Consistoire

admonitif de St-Aubin; plainte concernant la suspension de la Cène; réforme du Consistoire Seigneurial, et ses conséquences sur le Consistoire admonitif.

27CB-40 : Paroisses (anciennes) de Valangin/Boudevilliers

27CB-40.6. Documents relatifs au Consistoire Seigneurial de Valangin (1717-1817). 8 pièces : liste d'arrêts du Consistoire Seigneurial de Valangin (1775-1817); copie du XVIII^e siècle d'ordonnances et de sentences du Consistoire Seigneurial de Valangin du XVII^e siècle (un cahier cousu); correspondance consistoriale; procédure et conclusion d'une affaire opposant le Consistoire Seigneurial et les maîtres-bourgeois au pasteur de La Chaux-de-Fonds (un cahier cousu); copies des registres de la Bourgeoisie de Valangin et lettres de celle-ci concernant des représentations sur les droits et privilèges du Consistoire Seigneurial et de la Justice matrimoniale de Valangin (deux cahiers cousus).

27CB-46 : Paroisse (ancienne) de Travers/Noiraigue

27CB-46.4. Consistoire Seigneurial et Consistoire admonitif. 15 pièces. 1770-1844. Notamment: 8 pièces (lettres et rapports) concernant des conflits de compétence entre consistoires admonitifs, Consistoire Seigneurial et Conseil d'État, notamment pour un cas de «larcins domestiques» récidivés (1770-1771); 4 pièces (lettres) relatives à un conflit de compétences entre le Consistoire Seigneurial et les consistoires admonitifs de La Brévine et des Ponts-de-Martel (mai 1815); rapport du châtelain du Val-de-Travers, sur les usages du Consistoire Seigneurial dudit lieu et celui de Travers (8 juillet 1835); rapport du lieutenant de Travers sur la composition et le mode de fonctionnement du Consistoire Seigneurial (9 octobre 1844).

27CB-49 : Paroisse (ancienne) de Môtiers/Boveresse

27CB-49.4. Consistoire seigneurial du Val-de-Travers et Consistoire admonitif de Môtiers. 1612-1756.

16 pièces, dont :

Extraits du registre du Consistoire Seigneurial du Val-de-Travers et de lettres annexes (13 avril 1612-19 décembre 1700).

Amendes infligées par le Consistoire (mars 1611-avril 1639).

Affaires particulières (25 août-6 septembre 1706; 4 décembre 1727).

Diverses pièces concernant l'organisation du Consistoire Seigneurial.

La couverture du dossier contenant ces pièces indique les dates extrêmes 1612-1752, mais le dernier document qu'il comporte est daté du 8 mars 1756.

27CB-49.5. Consistoire seigneurial du Val-de-Travers et Consistoire admonitif de Môtiers. 1758-1845. 26 pièces, dont 19 antérieures à 1800 (correspondance consistoriale, extraits des procès-verbaux du Consistoire, arrêt du Conseil d'État au sujet d'une requête du consistoire de Môtiers, cahier des charges des consistoires admonitifs, rang occupé par les membres du Consistoire), et 6 pièces relatives à une enquête du Conseil d'État menée en 1758 au sujet des abus commis par le Consistoire Seigneurial du Val-de-Travers, comprenant :

Extrait du manuel du Consistoire Seigneurial du Val-de-Travers du 15 août 1695 (levé le 30 septembre 1758).

Index des affaires traitées par ordre chronologique dans les registres du Consistoire Seigneurial du Val-de-Travers, 1672-1685, 1686-1698, 1717, 1732, 1744, comprenant la mention de décisions du Conseil d'État prises en 1635, 1646, 1760.

Un «Projet d'arrêt» concernant le Consistoire Seigneurial (18 novembre 1758).

Une copie du «Règlement fait par la Seigneurie en datte du 18 novembre 1758 pour la direction du Venerable Consistoire Seigneurial».

2 folios où ont été inscrits tous les cas d'abus relevés dans les registres du Consistoire Seigneurial du Val-de-Travers.

3. JL «Justices locales»

4JL: Justice de Gorgier

Consistoire Seigneurial de Gorgier

4JL-109. Portefeuille contenant 5 cahiers reliés distincts, trois feuilles volantes et deux plumitifs :

1. «Manuel du Vénérable Consistoire de la Baronnie de Gorgier». Du 8 juin 1639 au 5 mai 1652. 3 cahiers reliés, primitivement ensemble, avec un intitulé commun. «Couverture» en papier, en réalité première page du cahier, en mauvais état et partiellement déchirée et texte partiellement manquant, traces d'humidité dans le reste du cahier. 72 folios (foliotation d'origine pour les 45 folios du premier cahier), plus une feuille volante.

2. Manuel du Consistoire de Gorgier. Du 29 mars 1667 au 29 mars 1684. Cahier relié. Couverture en parchemin de réemploi (acte notarié). 29 folios (foliotation récente et en continu depuis le premier cahier de la série). Traces d'humidité.

Le cahier s'ouvre sur le texte du serment que les anciens et garde-vice du Consistoire de Gorgier doivent prêter.

3. Manuel du Consistoire de Gorgier. Du 22 août 1684 au 8 février 1690. Cahier. Couverture en papier. 19 folios (foliotation récente et en continu depuis le premier cahier de la série), plus trois feuilles volantes. Secrétaire : J. Chollet. Traces d'humidité.

Le cahier s'ouvre sur le texte du serment que doivent prêter les anciens et garde-vice du Consistoire de Gorgier.

4. Manuel du Consistoire de Gorgier. Du 4 mars 1690 au 23 décembre 1692. Cahier. Couverture en papier. 19 folios (foliotation récente et en continu depuis le premier cahier de la série), plus trois feuilles volantes.

5. Registre du Consistoire de Gorgier. Du 7 avril 1693 au 20 juin 1698. Lacune : 18 mai 1695-19 juin 1698. Cahier. Pas de couverture ni intitulé. 14 folios (foliotation récente et en continu depuis le premier cahier de la série), plus quatre feuilles volantes (dont une épinglée).

6. Trois feuilles volantes isolées : Lettre du Consistoire de Gorgier au baron dudit lieu, 6 septembre 1661 ; Quittance de Schweighouser, directeur des rentes ecclésiastiques de la Ville de Bâle, en faveur de la baronne de Gorgier d'un cens de mille florins dû au Chapitre de l'Église de Saint-Léonard, 12 août 1700 ; Plumitif du Consistoire Seigneurial, 28 août et 18 décembre 1762.

7. 2 plumitifs du Consistoire Seigneurial de Gorgier : l'un (n° 1), cahier relié, couverture en papier, du 21 août 1818 au 11 septembre 1840, commencé par le greffier Pernet, 29 folios ; l'autre (n° 2), cahier relié, couverture en papier, du 9 avril 1841 au 26 février 1848, 16 pages.

4JL-110. Manuel du Consistoire Seigneurial de Gorgier et paroisse de Saint-Aubin, du 25 mai 1778 au 26 février 1848. Registre. Couverture en carton recouvert de papier peint, coins et mors en parchemin. 180 pages (pagination d'origine), 10 pages jusqu'au 28 août 1798. Secrétaire : Pernet, greffe (1787).

Le registre s'ouvre sur une copie du préambule et des 8 articles de l'arrêt du 25 mai 1778 qui règle l'organisation du Consistoire, faisant suite à la constatation des «abus qui se sont introduits dans la manière de former et composer le corps du Consistoire Seigneurial dans la seigneurie de Gorgier comme aussi dans la manière d'exercer ses fonctions et son autorité». Le premier procès-verbal de séance est, quant à lui, daté du 22 décembre 1787. Le Consistoire se réunit dès la première séance à la maison de paroisse de Saint-Aubin, sous la présidence du châtelain de Gorgier. En 1787, le Consistoire compte les membres suivants : président : le châtelain de Gorgier ; assesseurs : le ministre (suffragant), le lieutenant, 5 justiciers ; 2 anciens ; assistants : le greffier et le métral.

N.B. Pour ce consistoire, voir aussi ci-dessous les Archives du Château de Gorgier.

14JL : Justice de Neuchâtel**Justice matrimoniale de Neuchâtel**

14JL-384. Minutes de la Justice matrimoniale (n° 1). Du 24 avril 1551 à [1581 ?].
Lacunes : 12 juillet 1552-5 juin 1562 ; 12 novembre 1564-[1581 ?].

Trois cahiers en papier reliés réunis postérieurement au sein d'un même portefeuille. Pas de couverture. 37 folios (foliotation récente et continue entre les trois documents).

Le dernier cahier n'est pas daté et concerne une seule affaire. La couverture du dossier renfermant les trois cahiers indique qu'il ne couvre que la période 1551-1581, mais cette dernière date n'apparaît nulle part dans le texte. Désordre chronologique entre 1552 et 1553. La dernière page du premier cahier (f° 15) est très abîmée, mais le texte est entier.

Un folio non daté précède le procès-verbal du 24 avril 1551. Il existe un répertoire moderne (établi par M. de Tribolet, ancien archiviste d'État) des noms des parties apparaissant dans ces cahiers, avec mention de la cause de la comparution (intitulé : « Répertoire des noms des parties apparaissant dans le volume n° 1 [1571-1621] de la justice matrimoniale de Neuchâtel », ce document est téléchargeable sur Flora, le catalogue en ligne des Archives d'État de Neuchâtel, où il est lié au document portant la cote : 14JL-385).

14JL-385. Registre de la Justice matrimoniale (n° 2). Du 16 septembre 1570 au 30 mai 1621. Lacunes : 24 mai 1576-13 septembre 1580 ; 9 décembre 1613-9 juin 1618.

Registre constitué à l'origine de plusieurs cahiers reliés réunis postérieurement. Couverture en carton recouvert de tissu et de papier. 261 folios (foliotation récente), plus 2 feuilles volantes. Secrétaire : Petter (1570).

Intitulé originel du premier cahier : « Actes de la Justice matrimoniale de [la] Ville de Neufchatel. / Pour l'an de salut 1570. / Commencement de sapience, c'est de craindre Dieu ».

14JL-386. Registre de la Chambre matrimoniale (n° 3). Du 8 septembre 1704 au 1^{er} juillet 1732. Lacunes : 1^{er} janvier 1716-16 mars 1717 ; 12 avril 1730-26 mai 1732.

Registre. Couverture en carton. 343 pages (pagination récente).

Il s'agit de divers cahiers disparates reliés en un même registre à une époque récente.

Selon le préambule au protocole de la première séance, la Justice matrimoniale se réunit à la Maison de Ville de Neuchâtel, sous la présidence du maire (par ailleurs conseiller d'État) de Neuchâtel. Outre le président, il y a 8 juges : 2 ministres, 2 membres du Conseil d'État et 4 membres du Conseil étroit.

14JL-387. Manuel de la Justice matrimoniale (n° 4). Du 9 juillet 1732 au 11 mars 1740.

Registre. Couverture en carton recouvert de tissu et de papier. 271 folios (foliotation moderne). Secrétaire : Perroud, greffier.

Intitulé original : « Manuel de la Justice matrimoniale de la Ville et Comté de Neufchatel ».

14JL-388. Registre de la Chambre matrimoniale (n° 5). Du 10 janvier 1741 au 13 juillet 1769.

Registre. Couverture en carton recouvert de cuir. 1019 pages (pagination d'époque), avec plusieurs folios blancs, d'autres cousus dans le registre mais non foliotés, et plusieurs feuilles volantes.

Quelques désordres chronologiques après le 13 juillet 1769 (p. 980) : le registre contient en effet les procès-verbaux de diverses séances qui se sont tenues en 1762, 1765 et 1768. Au début de chaque affaire, dans la marge, il y a un renvoi à une liasse. L'explication est donnée dans le préambule du registre :

« Les régistres de la Venerable Chambre matrimoniale n'ont été séparés de ceux de la Noble Cour de Justice de cette Ville qu'à la date du 8^{me} septembre 1704. On les a suivi sans interruption jusqu'au x^e 1719. Dès lors il y a une lacune jusqu'au 9^{me} juillet 1732, lacune durant laquelle il n'y a ny plunitif ny minute en règle, de manière qu'on s'est occupé en 1798 et 1799 à retablir un certain ordre dans le greffe de cette Ville, et l'on a été réduit à liasser toutes ces pièces pour suplérer autant que faire se pourroit à la déplorable négligence des anciens greffiers. / Le présent régistre est destiné à remplir une seconde lacune, qui s'étendoit dès le 11^{me} mars 1740 au mois de septembre 1769 ».

14JL-389. Registre de la Chambre matrimoniale (n° 6). Du 8 février 1770 au 16 octobre 1793.

Registre. Couverture en carton ou en bois recouvert de cuir. 1 457 pages (pagination ancienne), avec plusieurs feuilles volantes.

Gros registre de la taille d'une grosse. La dernière séance est datée du 16 octobre 1783, mais il s'agit sans doute d'une erreur.

14JL-390. Registre de la Chambre matrimoniale (n° 7). Du 11 juillet 1793 au 10 novembre 1803.

Registre. Couverture en carton recouvert de cuir, lui-même recouvert de papier. 947 pages (pagination ancienne), 531 pages jusqu'au 20 décembre 1798.

Le registre s'achève ainsi : « C'est en la forme que devant que le présent registre a été fait par ordre de Monsieur le Maire de Neuchâtel, commençant au 11 juillet 1793 et finissant au 10^e novembre 1803. Signé : Jean-Louis Péter ».

14JL-398. Plumitif de la Chambre matrimoniale (n° 1). Du 2 novembre 1769 au 24 janvier 1805.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin, lui-même recouvert de papier. 613 folios (non foliotés) jusqu'au 20 décembre 1798.

Constitué d'un assemblage de cahiers reliés (« plumitifs ») disparates réunis postérieurement en un seul gros registre (13 plumitifs jusqu'au 20 décembre 1798).

14JL-403. Répertoire des dossiers.

Répertoire alphabétique de 25 pages contenant les noms et prénoms des comparaisants en Justice matrimoniale, la date et la cause de la comparution (XVIII^e-XIX^e siècles).

14JL-404. Lettres du Consistoire de Berne à celui de Neuchâtel. Du 4 juillet 1692 au 6 janvier 1706.

Portefeuille contenant 19 dossiers, composés de 1 à plusieurs lettres. En français et en allemand.

14JL-405 à 14JL-421. Annexes.

De 1606 à 1799.

Portefeuilles de petites dimensions mais épais (particulièrement les pièces 14JL-416 [1766-1770], 14JL-420 [1785-1786] et 14JL-422 [1791-1793]) contenant chacun plusieurs portefeuilles, contenant à leur tour de nombreuses pièces.

N.B. La série compte encore 8 registres (14JL-391 à 14JL-397 et 14JL-395, 2^e partie du volume), 4 plumitifs (14JL-399 à 14JL-402) et 24 portefeuilles d'annexes (14JL-422 à 14JL-445), qui couvrent le XIX^e siècle jusqu'au 31 décembre 1849.

16JL : Justice de Valangin**Consistoire Seigneurial de Valangin**

Les archives du Consistoire Seigneurial de Valangin sont constituées de 12 registres en tout, du 16 juillet 1539 au 26 janvier 1848, 8 volumes jusqu'au 4 septembre 1805. Jusqu'en 1699, les registres contiennent toutes les délibérations du Consistoire Seigneurial, qu'il siège en tant que « Consistoire ordinaire » (ou « extraordinaire ») ou en tant que Justice matrimoniale : cette précision apparaît au début de chaque procès-verbal. Dès 1700, la Justice matrimoniale tient des registres séparés de même que la Justice de paternité (dite également de bâtardise) dès 1720.

16JL-316. Registre du Consistoire Seigneurial (n° 1). Du 16 juillet 1539 au 18 janvier 1559.

Registre. Couverture en papier recouvert de papier peint. 107 folios (foliation récente, pagination partielle plus ancienne). Les procès-verbaux du Consistoire ne commencent qu'au folio 27, à la date du 14 septembre 1547. Les procès-verbaux des toutes premières séances du Consistoire font donc défaut.

Les 26 premiers folios sont consacrés aux différentes ordonnances imposant la Réforme à Valangin : « Ordonnances concernantes la Religion et Reformation Evangelicque, faites et passées au Conseil de Berne » (16 juillet 1539) ; « Articles et constitutions concernans le mariaige » (16 juillet 1539) ; « Quand une fille se met pour pucelle et qu'elle querelle celluy qui l'auroit heue à compagnie » (21 juillet 1541) ; « Puissance donné par Monseigneur au presidant et juges du Consistoyre decider des mariaiges par advis des ministres » (19 septembre 1550) ; « Ordonnance contre ceulx qui troubleront les ministres soit en preschant ou en donnant la Sainte Cene de notre Seigneur » (20 septembre 1550) ; « Double d'un mandement envoyé au ministre de La Saigne » (17 mars 1553).

16JL-317. Registre du Consistoire Seigneurial (n° 2). Du 8 décembre 1559 au 18 décembre 1588. Lacunes : 1^{er} septembre 1576-30 mars 1579.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier peint. 329 pages (pagination ancienne, corrigée et complétée à une époque récente).

Quelques ruptures chronologiques. La page de titre, sans doute du XIX^e siècle, indique de façon erronée que le registre commence le 8 décembre 1559 et finit le 4 septembre 1588. Mais les deux folios contenant le procès-verbal de la séance du 18 décembre 1588, la dernière du registre, semblent avoir été ajoutés postérieurement et ont un format différent.

Précision figurant sur la deuxième page du registre, au-dessous de l'intitulé : « A la fin duquel [registre] sont escriptes et tenorisées les Ordonnances et Decrettales introduictes en ladicte Seigneurie. / Soli Deo Gloria ». Autre sentence, à la première page

des procès-verbaux : « Ve et iterum ve quando puer sedebit in sede Lili orietur tribulatio in eclesia sancti Petri ».

16JL-318. Registre du Consistoire Seigneurial (n° 3). Du 8 avril 1590 au 2 septembre 1618.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin lui-même recouvert de papier. 276 pages (pagination ancienne partielle, complétée à une époque récente).

Quelques ruptures dans l'ordre chronologiques entre 1594 et 1599.

16JL-319. Registre du Consistoire Seigneurial (n° 4). Du 26 mars 1629 au 3 septembre 1651.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin lui-même recouvert de papier peint. 256 pages (pagination ancienne partielle, corrigée et complétée à une époque récente). Secrétaire : P. Favre ; Delatour.

L'intitulé original du registre est « Livre et memorial du Concistoyre et Justice Matrimoniale ».

16JL-320. Registre du Consistoire Seigneurial (n° 5). Du 1^{er} septembre 1652 au 1^{er} février 1665.

Registre (plus grand format que les autres). Couverture en carton recouvert de papier peint. 136 pages (pagination d'époque récente). Secrétaire : Delatour (notamment).

Dès la séance du 29 septembre 1655, l'écriture alterne, selon le secrétaire, entre le type du XVII^e siècle et celui du XVIII^e siècle.

16JL-321. Registre du Consistoire Seigneurial (n° 6). Du 15 mars 1665 au 18 décembre 1703.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier peint. 326 pages, avec quelques pages blanches (pagination d'époque récente, la page 131-132 partiellement déchirée).

Le registre s'achève par le début du procès-verbal de la séance du 18 décembre 1703. Mais celui-ci est biffé et reporté au début du registre suivant (n° 7), si bien que le dernier verbal complet de ce registre concerne la séance du 23 août 1703, comme indiqué sur la page de titre.

Registre composé de cahiers assez disparates et réunis postérieurement, l'un d'entre eux étant même intitulé : « Pasquet de paspiers concernant le Consistoire seigneurial » (p. 141).

16JL-322. Registre du Consistoire Seigneurial (n° 7). Du 18 décembre 1703 au 8 mars 1741.

Registre. Couverture en carton recouvert de cuir, lui-même recouvert de papier peint. 177 folios (foliotation récente).

C'est le seul registre à s'ouvrir sur une liste des membres du Consistoire à la date où commencent les procès-verbaux (18 décembre 1703).

16JL-323. Registre du Consistoire Seigneurial (n° 8). Du 17 mai 1741 au 4 septembre 1805.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin, lui-même recouvert de papier peint. 207 folios (foliotation récente), avec une pièce annexe cousue dans le registre, 179 folios jusqu'au 19 décembre 1798.

Le registre s'ouvre : 1) sur une attestation générique manuscrite du Consistoire Seigneurial indiquant aux consistoires admonitifs que tel délinquant est comparu devant par devant lui et qu'il a été renvoyé devant lesdits consistoires admonitifs concernés ; 2) la copie d'une protestation du Consistoire Seigneurial auprès du Conseil d'État et de la réponse de celui-ci relative à un conflit de compétence entre celui-ci et la Compagnie des Pasteurs.

16JL-327. « Registre Chambrier » : Extraits des Registres du Consistoire Seigneurial de Valangin fait par Alexandre de Chambrier (1819).

Registre. Couverture en cuir. 461 pages, suivies d'un certain nombre de pages blanches.

Ce registre, daté de 1819, porte le nom de son auteur, Alexandre de Chambrier, maire de Valangin. Il contient des ordonnances édictées par Berne et par la seigneurie de Valangin (p. 1-34), ainsi que des extraits des registres du Consistoire Seigneurial de Valangin du 14 septembre 1547 au 26 novembre 1834 (p. 77-461). Un autre exemplaire de ce volume est conservé dans le fonds de la Bourgeoisie de Valangin et porte la cote BV-61.

N.B. Les archives judiciaires de la juridiction de Valangin comportent, pour le XIX^e siècle, 4 registres, groupés en 3 volumes : Registres 16JL-324 (1805-1824), 16JL-325 (1824-1833) et 16JL-326 (2 registres groupés en 1^{er} volume, 1833-1848).

Chambre matrimoniale de Valangin

16JL-328. Registre de la Chambre matrimoniale (n° 1). Du 2 février 1700 au 30 juin 1703. Lacune : 6 novembre 1700-17 avril 1703.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin, lui-même recouvert de papier peint. 25 folios (foliotation récente).

Une seule et même affaire occupe les 18 premiers folios.

16JL-329. Registre de la Chambre matrimoniale (n° 2). Du 28 novembre 1703 au 30 décembre 1733. Lacunes : 26 mars 1707-17 septembre 1711 ; 11 août 1716-16 janvier 1722 ; 18 janvier 1722-28 janvier 1724 ; 16 décembre 1728-13 juin 1730.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin, lui-même recouvert de papier peint. 363 pages (pagination ancienne partielle, complétée postérieurement).

16JL-330. Registre de la Chambre matrimoniale (n° 3). Du 7 mai 1734 au 8 février 1769. Lacunes : 14 décembre 1746-19 juin 1748 ; 9 décembre 1751-5 juillet 1753 ; 16 décembre 1762-6 mars 1764.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin, lui-même recouvert de papier peint. 416 pages (pagination ancienne partielle, complétée postérieurement), avec 1 folio cousu dans le registre.

16JL-331. Registre de la Chambre matrimoniale (n° 4). Du 5 mai 1769 au 23 août 1786. Lacunes : 19 décembre 1776-6 janvier 1778.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin, lui-même recouvert de papier peint. 449 pages (pagination ancienne, mais erronée et corrigée postérieurement).

16JL-332. Registre de la Chambre matrimoniale (n° 5). Du 29 novembre 1786 au 20 décembre 1797.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin, lui-même recouvert de papier peint. 460 pages (pagination ancienne, mais erronée et corrigée postérieurement).

Le registre s'ouvre sur une copie de l'arrêt du Gouvernement du 14 avril 1794 ordonnant que les justices matrimoniales publient désormais les sentences de divorce et de séparation de corps et de biens, « au prône des églises dans les lieux d'où les conjoints sont ressortissants ».

16JL-333. Registre de la Chambre matrimoniale (n° 6). Du 9 mars 1798 au 1^{er} août 1804.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin, lui-même recouvert de papier peint. 454 pages (pagination ancienne, mais erronée et corrigée postérieurement), 44 pages jusqu'au 19 décembre 1798.

N.B. Cette série comporte, pour le XIX^e siècle, 16 autres registres et plumitifs jusqu'en 1848 (16JL-334 à 16JL-349).

**Registres de la Justice de paternité [dite également de bâtardise]
de Valangin**

16JL-350. Registre de la Justice de paternité (n° 1). Du 30 juillet 1720 au 1^{er} juillet 1747. Lacunes : 19 mai 1735-21 février 1737 ; 24 mars 1740-27 mars 1744.

Registre. Couverture en cuir recouvert de papier peint. 279 folios (non foliotés), avec plusieurs folios blancs.

Les 9 premiers folios contiennent : 1) ordonnance concernant les enfants illégitimes ; 2) exhortation lue aux personnes qui comparaissent ; 3) serment que doit prononcer la personne admise à jurer.

16JL-351. Registre de la Justice de paternité (n° 2). Du 12 juillet 1747 au 15 juin 1750.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier peint. 22 folios (non foliotés).

Le premier procès-verbal complet du registre concerne la séance du 12 août, mais il est précédé, sur la même page, par un brouillon de la fin du procès-verbal daté du 1^{er} juillet, qui clôt le registre n° 1 (les écritures divergent néanmoins entre les deux copies).

16JL-352. Registre de la Justice de paternité (n° 3). Du 22 décembre 1752 au 26 juillet 1795. Lacunes : 8 décembre 1753-6 octobre 1755 ; 6 août 1771-6 mai 1773.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier peint. 180 folios (foliotation ancienne partielle, mais erronée).

16JL-353. Registre de la Justice de paternité (n° 4). Du 13 décembre 1795 au 15 janvier 1809.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier peint. 185 folios (non foliotés), 61 folios jusqu'au 9 février 1798.

N.B. Cette série comporte encore, pour le XIX^e siècle, 1 volume jusqu'en 1830 (16JL-354).

17JL : Justice du Val-de-Travers**Consistoire Seigneurial du Val-de-Travers**

17JL-165. Plumitif du Consistoire Seigneurial du Val-de-Travers. Du 21 mai 1733 au 18 décembre 1800.

Registre. Couverture (récente) en carton recouvert de tissu noir. 197 folios (non foliotés).

Constitué de cahiers épars réunis postérieurement et séparés par des feuilles violettes.

17JL-168. Documents divers du Consistoire Seigneurial du Val-de-Travers. Première moitié du XVIII^e siècle.

Liasse de 89 pièces dans un portefeuille, dont beaucoup de plumitifs de séances du Consistoire, lettres, listes de personnes appelées à comparaître, feuilles de comptes, notifications de renvoi par les consistoires admonitifs par devant le Consistoire Seigneurial, etc.

17JL-295. Documents divers concernant le Consistoire Seigneurial du Val-de-Travers. Première moitié du XVIII^e siècle.

7 liasses dans une boîte. Première moitié du XVIII^e siècle-première moitié du XIX^e siècle. Les documents concernent tant le Consistoire Seigneurial que la Justice de paternité : protocole de déclarations faites sur le « petit lit » par des femmes en train d'accoucher, causes matrimoniales, 2 « carnets de la dépense du Venerable Consistoire Seigneurial du Val de Travers » (1803 et ss.), etc.

Justice de paternité du Val-de-Travers

17JL-169. Registre de la Justice de paternité. Du 25 avril 1716 au 18 août 1730.

Registre. Couverture en cuir recouvert de carton. 275 folios (non foliotés), certains blancs.

17JL-170. Plumitif des causes de paternité. Du 19 juin 1728 au 30 octobre 1829.

Portefeuille contenant une liasse de plusieurs cahiers, certains reliés entre eux.

17JL-171. Procédures de paternité. Du 25 avril 1732 au 18 novembre 1769.

Registre moderne composé de plusieurs cahiers différents reliés postérieurement. Couverture en carton recouvert de papier. 270 folios (non foliotés), avec plusieurs folios blancs et une feuille cousue dans le registre.

17JL-172. Registre de la Justice de paternité. Du 7 décembre 1769 au 24 octobre 1827 (dernière séance : 13 octobre 1827).

Registre moderne composé de plusieurs cahiers différents réunis postérieurement. Couverture en carton recouvert de papier. 435 pages numérotées (226 pages jusqu'au 31 mai 1798).

N.B. Pour le Consistoire Seigneurial du Val-de-Travers, voir ci-dessous les Archives de la Classe des pasteurs.

Cette série comporte encore, pour le XIX^e siècle, 2 volumes : 1 volume (17JL-166) réunissant 1 brouillon de registre (26 mars 1801-15 décembre 1842) et 1 registre au propre (15 décembre 1825-16 décembre 1847) du Consistoire Seigneurial, et 1 volume (17JL-167) constitué du manuel du Consistoire Seigneurial (6 avril 1843-16 décembre 1847).

19JL : Justice de Travers

Consistoire Seigneurial de Travers

Les archives judiciaires de la juridiction de Travers se divisent en deux lots distincts : au fonds d'origine, non coté ni numéroté et dans lequel figure un dossier relatif au Consistoire Seigneurial, s'ajoutent des documents retrouvés dans les Archives dudit lieu et versés aux AEN en 1979 seulement, triés sommairement et rangés dans des boîtes numérotées (récolement consultable en ligne). On y trouve deux liasses de papiers concernant ce Consistoire.

19JL (premier lot). Portefeuille contenant :

1. 2 registres consistoriaux (1721-1815 et 1816-1841).
2. 4 cahiers reliés distincts (deux plunitifs du Consistoire Seigneurial, 1832-1843 et 1843-1846 ; un « registre » du même Consistoire, 18 décembre 1846 ; une procédure extraite de la Justice matrimoniale de Neuchâtel).

Registre du Consistoire Seigneurial de Travers. Du 24 mai 1721 au 26 décembre 1815. Lacunes : 25 mai 1721-12 mars 1723 ; 6 août 1724-25 juin 1728 ; 26 mai 1734-18 décembre 1738 ; 20 décembre 1738-7 février 1740 ; 9 février 1740-14 novembre 1742 ; 16 novembre 1742-4 août 1747 ; 27 décembre 1747-2 mai 1749 ; 27 décembre 1769-17 mars 1771 ; 6 novembre 1774-22 août 1776 ; 24 août 1776-6 avril 1778 ; 30 mai 1787-3 juin 1789 ; 5 septembre 1794-27 juin 1796 ; 22 août 1798-3 avril 1803.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier peint. 134 pages (105 pages jusqu'au 21 août 1798, pagination partielle d'origine), avec plusieurs pages blanches.

L'intitulé du registre figurant sur la première page est le suivant : « Registre du Venerable Consistoire Seigneurial de Travers, commencé par moy soussigné, en étant greffier depuis le 22^e aoust 1719, aussi bien que juge et assesseur ». Le secrétaire ne signe pas et la première séance dont il y a un protocole est celle du 24 mai 1721.

Cahier contenant la procédure matrimoniale de Marie-Ezabeau Sandoz et Jean-Jacques Perrin, de Noiraigue. Du 1^{er} mars 1751 au 21 février 1753. Cahier relié. « Couverture » en papier. 42 pages (pagination originale). Ruptures dans l'ordre chronologique des séances.

19JL (second lot, boîte 6). Deux liasses contenant :

1. 62 pièces, 1729, 1763-1798 : serment prêté par un assesseur, sentences, déclarations, correspondance.
2. 82 pièces, 1802-1845 : comme ci-dessus.

4. Archives de la Société des pasteurs et ministres neuchâtelois (soit Archives de la Classe de Neuchâtel)¹

Consistoire Seigneurial du Val-de-Travers

4 PAST-138. Manual de la Justice du Val-de-Travers. Du 11 avril 1599 au 25 décembre 1604.

Registre (reliure recroquevillée). Couverture en parchemin de réemploi (en mauvais état) avec un texte en français au verso (dissimulé par un contreplat en papier). 558 pages (pagination en grande partie récente), plus une feuille volante dans une enveloppe. Secrétaire : Verdonnet.

Seules les douze premières pages, après la page de titre, concernent les séances du Consistoire, de Pâques 1603 à Noël 1604. À partir de la page 13 et jusqu'à la fin du registre, les procès-verbaux concernent les séances de la Justice du Val-de-Travers dès le 11 avril 1599.

Contient des sentences et textes moraux en début (en latin) et fin de volume.

¹ Déposé aux AEN en 1955, ce fonds a fait l'objet d'une donation définitive à cette institution par l'Église réformée neuchâtoise en 2017. Il est composé de 4 séries, dont la dernière (34 cartons) est constituée de registres et de liasses de pièces et renferme un certain nombre d'archives consistoriales.

4 PAST-74. Manuel du Consistoire du Val-de-Travers. Du 16 décembre 1658 au 22 août 1672.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin, avec un sceau au recto et au verso. 191 pages (pagination ancienne, complétée et corrigée à une époque récente). Secrétaire (notamment) : Abraham Guyenet, greffier et justicier de Travers.

Ce registre porte le numéro 1 sur sa couverture et dans son intitulé (« Premier livre des arrestz et sentences consistoriales du Vauxtravers. Commencé par moy, Abraham Guyenet, greffier et justicier dudit lieu, l'an 1658 »).

Le secrétaire précise encore, en préambule du procès-verbal de la première séance : « Consistoire tenu pour les censures des personnes qui y sont estées cytées pour les Stes Cenes de decembre... ». La sentence suivante figure au début du registre, sous l'intitulé : « En tous mes faitz et actions, / Dieu y soit et aux environs ».

Sur les pages 197-198 figure le serment d'assesseur et sur la page 199 (formant le contre-plat inférieur du registre), le serment d'ancien d'Église.

4 PAST-75. Manuel du Consistoire du Val-de-Travers. Du 29 août 1672 au 17 décembre 1685.

Registre. Couverture formée de plusieurs folios en papier annoté, recouverts de parchemin, avec un vestige de sceau au recto et au verso. 178 pages, avec quelques-unes blanches (pagination ancienne). Ce registre a souffert de l'humidité.

Secrétaire (notamment) : Abraham Guyenet, de Couvet, justicier et greffier.

Ce registre porte le numéro 2 sur sa couverture et dans son intitulé (« Second Manuel du Venerable Consistoire Seigneurial du Vauxtravers, commencé par moy, Abraham Guyenet, de Couvet, greffier et justicier dudit lieu, l'an 1672 »).

4 PAST-76. Manuel du Consistoire du Val-de-Travers. Du 6 janvier 1686 au 16 décembre 1697. La date de la première séance du Consistoire à proprement parler est le 25 mars 1686.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 254 pages, plus une feuille volante. Secrétaire (notamment) : Jonas Guyenet, de Couvet, greffier.

Ce registre porte le numéro 3 sur sa couverture et dans son intitulé (« Troisième Manuel du Venerable Consistoire Seigneurial du Vauxtravers, commencé par moy, Jonas Guyenet, de Couvet, greffier dudit lieu, l'année 1686 »).

Les quatre premières pages sont occupées par « La forme du serment des anciens d'Église ».

4 PAST-77. Manuel du Consistoire du Val-de-Travers. Du 14 avril 1698 au 27 août 1716.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin, portant un sceau sur le recto. 343 pages (pagination ancienne). Secrétaire (notamment) : Jonas Guyenet, de Couvet, greffier.

Ce registre porte le numéro 4 sur sa couverture et dans son intitulé (« Quatriesme Manuel du Venerable Consistoire Seigneurial du Vauxtravers, commencé par moy, Jonas Guyenet, greffier dudit lieu, l'année 1698 »).

Les pages 342-343 contiennent le serment d'assesseur.

4 PAST-78. Manuel du Consistoire du Val-de-Travers. Du 17 décembre 1716 au 3 avril 1732.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin, portant des traces de sceau sur le recto et le verso. 305 pages (pagination ancienne). Secrétaire (notamment) : David Guyenet, de Couvet, greffier.

Ce registre porte le numéro 5 sur sa couverture et dans son intitulé (« Cinquiesme Manuel du Venerable Consistoire Seigneurial du Vauxtravers commencé par moy, David Guyenet, greffier dudit lieu, 1717 »). Le secrétaire précise, à la fin des procès-verbaux : « Fin du présent Manuel. / Le suivant commence au 27^e août 1732 ».

Les pages 303-305 contiennent le serment d'assesseur, « revû et approuvé par le Venerable Consistoire Seigneurial, le 3 avril 1721 ».

4 PAST-79. Manuel du Consistoire du Val-de-Travers. Du 27 août 1732 au 19 décembre 1743.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 368 pages (pagination ancienne).

Ce registre porte le numéro 6 sur sa couverture et dans son intitulé (« 6^{me} Manuel du Venerable Consistoire Seigneurial du Val Travers, commenceant le 27 août 1732 »).

4 PAST-80. Manuel du Consistoire du Val-de-Travers. Du 19 mars 1744 au 25 août 1825.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin, avec traces de sceaux au recto et au verso. 454 pages (pagination ancienne), plus une feuille volante dans une enveloppe contenant un inventaire des registres consistoriaux du Val-de-Travers avec leurs années extrêmes. 296 pages jusqu'au 20 décembre 1798. Le premier cahier se détache de l'ensemble.

Ce registre porte le numéro 7 sur sa couverture et dans son intitulé (« Septiesme Manuel du Venerable Consistoire Seigneurial du Val de Travers, commencé par moy, David Guyenet, greffier dudit lieu, le 19^e mars 1744 »).

5. Archives du Château de Gorgier

Consistoire Seigneurial de Gorgier

Les pièces cotées Q.1 à 10 et Q.14.B-T, Q.15 à 19 sont rassemblées en une seule liasse, subdivisée en sous-liasses. Les pièces cotées Q.11 forment une liasse séparée et la pièce Q.14A est une pièce unique. Les liasses 12 et 13 manquent.

Q.1-10. Pièces diverses. Du 11 septembre 1496 au 30 mars 1795.

10 pièces : copies d'actes et mémoires, brevets et serments d'assesseurs du Consistoire.

Q.11. 44 pièces diverses, essentiellement des procédures civiles, aux frontières des compétences consistoriales, du 14 mars 1685 au 2 février 1771.

Q.14A. Manuel du Consistoire de Gorgier. Du 22 janvier 1752 au 27 mars 1779. Lacune : 1^{er} juillet 1762-18 décembre 1778.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, coins et mors en parchemin. 19 folios (non foliotés, les 9/10^e du registre sont blancs). Secrétaire : J. Cousandier.

Le registre s'ouvre (3 folios) sur un extrait du Manuel du Conseil d'État du 1^{er} mai 1695, suivi des « Formalités qui doivent estre observées par le Venerable Consistoire seigneurial, aprouvées en l'assemblée du 14 avril 1753 et icy enregistrées par son ordre pour servir de règle et s'y conformer à l'avenir ».

Il est indiqué que le Consistoire se réunit à Saint-Aubin.

Q.14B-T. Papiers du Consistoire. Du 21 décembre 1564 au 22 juillet 1762.

19 pièces : originaux et copies d'ordonnances, mémoires, accords, protestes, brevets et serments touchant le Consistoire, les assesseurs, le seigneur de Gorgier, etc.

Q.15-18. Papiers du Consistoire. Du 12 avril 1788 au 29 février 1812.

4 pièces : brevets de justiciers du Consistoire.

Q.19A-H. Papiers du Consistoire. Du 12 mai 1806 au 11 décembre 1824.

7 pièces : brevets de justiciers du Consistoire.

TROISIÈME PARTIE

LES REGISTRES DES CONSISTOIRES
DU CANTON DE GENÈVE

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

INTRODUCTION

AUX ORIGINES DU CONSISTOIRE

La création du Consistoire genevois remonte, au-delà du contexte étroit des années 1537-1541 qui l'a directement déterminée, à une double origine. Elle s'inscrit, d'une part, localement, dans le prolongement du processus d'autonomisation des instances judiciaires genevoises qui accompagne, à partir des années 1520, l'émancipation politique de la cité vis-à-vis de l'évêque de Genève et du duc de Savoie. Au cours de ce processus, le Petit Conseil, l'organe qui gouverne la cité, instaure en 1527 un « Conseil de paix » qui prend en charge des fonctions de régulation des conflits que le Consistoire assumera par la suite également. Ses séances se tiennent le jeudi, comme celles du Consistoire. Ce « Conseil de paix » a donc assuré une transition entre un système judiciaire aux mains des officiers de l'évêque et du duc et les institutions judiciaires propres à la république genevoise qui ont été mises en place en 1528 et 1529. Il a également contribué à maintenir dans les mœurs genevoises la coutume du règlement amiable et sommaire des conflits, en dehors du recours aux procédures juridiques, et préparé ainsi l'accueil favorable qu'a reçu au sein de la population genevoise l'activité de médiation assurée plus tard par le Consistoire¹.

La création du Consistoire constitue, d'autre part, le fruit d'une réflexion théologique protestante sur la discipline ecclésiastique et plus particulièrement sur l'interprétation à donner des versets du Nouveau Testament qui fondent cet usage. S'il y a consensus entre les différents courants protestants pour considérer Matthieu 18, 15-18 comme le principal fondement scripturaire de la discipline ecclésiastique, deux écoles se distinguent dans la lecture de ce passage. Une tradition d'origine zwinglienne considère que ces versets doivent conduire à confier la discipline au magistrat, tandis qu'une tradition d'origine bâloise, à

¹ Voir à ce sujet Christian GROSSE, en collaboration avec Isabelle JEGER, « Aux origines des pratiques consistoriales de pacification des conflits : le "Conseil de paix" (1527-1529) », dans *Les registres du Conseil de la République de Genève sous l'Ancien Régime. Nouvelles approches, nouvelles perspectives. Actes de la table ronde organisée par les Archives d'État de Genève les 22 et 23 septembre 2006*, Genève, Archives d'État de Genève, Fondation de l'Encyclopédie de Genève, 2009, p. 29-63.

laquelle Calvin se rattache, estime au contraire qu'ils légitiment l'exercice de la discipline par l'Église elle-même². La réflexion de Calvin mûrit dans le contexte de ce débat. Elle est encore en cours d'élaboration lorsqu'il négocie en 1541 le texte des ordonnances ecclésiastiques avec les magistrats genevois. On perçoit notamment ce processus d'élaboration dans l'écart que l'on peut constater entre ses écrits les plus théoriques, comme l'*Institution de la religion chrétienne*, rédigée et publiée à Bâle en 1536, où la discipline ecclésiastique n'est pas identifiée comme une « marque » à laquelle se reconnaît une « vraie » Église, et certains des textes produits par la suite, lorsqu'il agit comme pasteur et porte-parole de l'Église, dans lesquels l'exercice de la discipline ecclésiastique apparaît bien comme une troisième « marque » nécessaire, aux côtés de la prédication et de l'administration des sacrements³.

1537-1540 : PREMIÈRE TENTATIVE D'INSTAURATION DE LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE

L'institution du Consistoire genevois résulte également de manière plus immédiate des circonstances de la Réforme à Genève et plus spécifiquement des transformations institutionnelles qui s'y opèrent entre 1535 et 1541, c'est-à-dire entre l'abolition de la messe et l'adoption des ordonnances ecclésiastiques qui constituent le fondement légal de l'Église réformée de Genève. Si les magistrats genevois avaient pris l'initiative d'un renforcement de la surveillance morale et s'étaient attribué certaines compétences relevant du droit matrimonial avant la Réforme⁴, la première tentative pour établir une discipline proprement ecclésiastique est menée en janvier 1537 par Guillaume Farel et Jean Calvin, peu de temps

- 2 J. Wayne BAKER, « Church discipline and the early reformed tradition : Bullinger and Calvin », dans Robert V. SCHNUCKER (éd.), *Calviniana : ideas and influence of Jean Calvin*, Kirksville, Sixteenth Century Journal Publishers, 1988, p. 107-119 ; Elsie A. MCKEE, « Calvin, discipline, and exegesis : the interpretation of Mt. 18, 17 and I Cor. 5, 1ff in the Sixteenth Century », dans *Théorie et pratique de l'exégèse. Actes du troisième colloque international sur l'histoire de l'exégèse biblique au XVI^e siècle (Genève, 31 août-2 septembre 1989)*, textes réunis par Irena BACKUS et Francis HIGMAN, Genève, Droz, 1990, p. 319-327 ; Robert M. KINGDON, « La discipline ecclésiastique vue de Zurich et Genève au temps de la Réformation : l'usage de Matthieu 18, 15-17 par les réformateurs », *Revue de théologie et de philosophie*, 133 (2001), p. 343-355 ; Robert M. KINGDON en collaboration avec Thomas A. LAMBERT, *Reforming Geneva. Discipline, Faith and Anger in Calvin's Geneva*, Genève, Droz, 2012, p. 14-17.
- 3 Elsie A. MCKEE, *Elders and the plural ministry. The role of exegetical history in illuminating John Calvin's Theology*, Genève, Droz, 1988, p. 14-15, 50-55, 74-78, 97-103, 129-132, 151-161 ; Glenn S. SUNSHINE, « Discipline as the Third Mark of the Church : Three Views », *Calvin Theological Journal*, 33 (1998), p. 468-480 ; Christian GROSSE, *Les rituels de la cène. Le culte eucharistique réformé à Genève (XVI^e-XVII^e siècles)*, Genève, Droz, 2008, p. 340-348 ; Robert M. KINGDON en collaboration avec Thomas A. LAMBERT, *Reforming Geneva, op. cit.*, p. 9-13.
- 4 Henri NAEF, *Les origines de la Réforme à Genève*, 2 vol., Paris, Genève, Jullien, Droz, 1936-1968, t. I, p. 219-236.

après l'établissement du second à Genève, à la demande insistante du premier. Dans une série d'« Articles » présentés au gouvernement genevois le 16 janvier 1537⁵ et vraisemblablement rédigés principalement par Farel⁶, les deux réformateurs proposent de confier à des « personnes de bonne vie et de bon tesmoignage » la charge de surveiller les conduites et d'exhorter à l'amendement. Ils seraient relayés, en cas d'échec, par les ministres et la procédure de correction des pécheurs pourrait aller jusqu'à l'excommunication si ces derniers se montraient obstinés. Cette discipline est conçue avant tout pour protéger la célébration de la sainte cène de toute souillure en écartant ceux qui s'en rendent indignes par leur conduite et, ainsi, de « maintenir l'esglise en son integrité ». Elle se justifie donc par des motifs religieux et l'excommunication constitue la sanction la plus sévère qui puisse être prononcée. Elle n'empiète pas, aux yeux des auteurs des articles, sur les compétences du magistrat. Le dispositif est complété, selon ces mêmes « Articles », par des magistrats désignés pour statuer, en consultation avec les ministres, sur les causes matrimoniales. Ces « Articles » témoignent d'un état intermédiaire de la réflexion de Farel et de Calvin sur la discipline ecclésiastique : il n'y est question ni d'« ancien », ni de « consistoire » et la procédure à suivre pour corriger les pécheurs n'y est formulée que très sommairement.

Ces « Articles » n'ont en réalité jamais été appliqués, malgré l'insistance des ministres pour en exiger la mise en œuvre. Le jour même de leur adoption, les magistrats genevois se contentent de confirmer le mandat confié à deux d'entre eux de prendre garde aux mœurs, tout en précisant que cette surveillance s'exercera à la lumière des commandements divins⁷ ; les contrevenants se voient imposer des sanctions judiciaires et l'excommunication n'est jamais prononcée. Pensée comme spécifiquement ecclésiastique par Farel et Calvin, la discipline est donc exercée en réalité comme une extension des compétences du gouvernement et elle s'inscrit dans le cadre d'une interprétation zwinglienne de Matthieu 18, 15-18. Larvé durant une année, le conflit entre ministres et magistrats sur la question de la discipline ecclésiastique devient ouvert une année après l'adoption des « Articles » et aboutit au bannissement de Farel et de Calvin le 23 avril 1538.

Leur départ n'entraîne cependant pas le relâchement de la surveillance morale de la population ni la fin du débat sur la discipline ecclésiastique. Tandis que le gouvernement genevois sanctionne les infractions morales et veille en particulier à

⁵ Pour le texte de ces articles : *Joannis Calvini Opera quae supersunt omnia* (désormais *CO*), éd. établie par Guilielmus BAUM, Eduardus CUNITZ et Eduardus REUSS, Brunswick, Berlin, apud C. A. Schwetschke et Filium, 1863-1900, 59 vol., t. Xa, col. 5-6 et *Ioannis Calvini Epistolae*, vol. 1 : 1530-sep. 1538, Cornelis AUGUSTIJN, Frans Pieter VAN STAM (éd.), Genève, Droz, 2005, p. 153-170.

⁶ Frans Pieter VAN STAM, « Die Genfer Artikel vom Januar 1537 », *Zwingliana*, 27 (2000), p. 87-101.

⁷ *Registres du Conseil de Genève à l'époque de Calvin*, publié sous la dir. des Archives d'État de Genève, 7 vol., Genève, Droz, 2003-2018, t. II, p. 24 (16 janvier 1537).

l'uniformisation religieuse de la cité⁸, ce sont des ambassadeurs bernois qui relancent le débat en janvier 1540 en proposant l'institution d'un Consistoire⁹. La décision de créer une telle cour est finalement prise en avril 1541¹⁰. Le modèle en est clairement le *Chorgericht* instauré à Berne en 1528 : cette cour est composée uniquement de magistrats, même si les ministres sont autorisés à participer à ses séances. Au final, il apparaît toutefois que cette instance n'a jamais siégé¹¹.

1541 : LES ORDONNANCES ECCLÉSIASTIQUES

Il faut donc attendre le retour de Calvin dans la cité en septembre 1541 pour voir le Consistoire prendre forme à Genève. Les bases légales en sont jetées par les ordonnances ecclésiastiques approuvées par le Conseil général, l'assemblée des citoyens et bourgeois genevois, le 20 novembre 1541¹². Si le document clarifie un certain nombre de points et inscrit dans la durée certains aspects du mode de fonctionnement de la discipline ecclésiastique à Genève, il est loin d'être dépourvu d'ambiguïtés qui pèseront – au moins jusqu'en 1555 – sur l'histoire de l'institution.

Le texte des ordonnances a fait l'objet de négociations serrées, entamées le 13 septembre, entre Calvin et une commission de six magistrats : des réticences parmi certains d'entre eux se sont manifestées, les ministres ont été écartés de la négociation dès le 9 novembre et la version finale est corrigée de manière assez significative par rapport au document de base rédigé par Calvin. Ce dernier avait initialement en tête deux organes : d'une part, une « Compagnie » rassemblant des magistrats et des ministres pour exercer la discipline ; d'autre part, un « consistoire », chargé spécifiquement des causes matrimoniales. Dans son projet initial, Calvin réservait le terme de « consistoire » à cette dernière instance seulement. Dans la version adoptée par le Conseil général et couchée en 1546 dans le premier

⁸ *Ibid.*, t. III, p. XIX-XXV ; t. IV, p. XLV-LI ; t. V, p. XXXIII-XXXVIII ; Gabrielle BERTHOUD, Antoine Marcourt. *Réformateur et pamphlétaire, du « Livres des marchans » aux Placards de 1534*, Genève, Droz, 1973, p. 40-41, 60-61.

⁹ *Registres du Conseil de Genève à l'époque de Calvin*, t. V, p. 35 (12 janvier 1540).

¹⁰ *Ibid.*, t. VI, p. 194 (5 avril 1541).

¹¹ Sur cette préhistoire du Consistoire genevois, voir *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, t. I (1542-1544), publié par Thomas A. LAMBERT et Isabella M. WATT, sous la dir. de Robert M. KINGDON, Genève, Droz, 1996, p. XVII-XXI, Christian GROSSE, *Les rituels de la cène*, op. cit., p. 348-353 et Jeffrey R. WATT, *The Consistory and social discipline in Calvin's Geneva*, Rochester, University of Rochester Press, 2020, p. 1-14.

¹² Pour le texte des ordonnances, voir : *Registres de la Compagnie des pasteurs de Genève au temps de Calvin*, publ. sous la dir. des Archives d'État de Genève par Robert M. KINGDON et Jean-François BERGIER, t. 1 (1546-1553), Genève, Droz, 1964, p. 1-13 ; voir également : *CO*, t. 10a, col. 15-30 ; *Sources du Droit du Canton de Genève* (désormais : *SDG*), publ. par Émile RIVOIRE et Victor VAN BERCHEM, 4 t., Aarau, H. R. Sauerländer et C^{ie}, 1927-1935, t. II, p. 370-390.

volume des registres de la Compagnie des Pasteurs, de même que dans les décisions du Petit Conseil, le terme de « consistoire » recouvre les deux organes. Cet élargissement du terme par rapport à l'usage qu'en avait Calvin conduit à englober à l'intérieur de la même institution les affaires disciplinaires (mœurs et croyances) et matrimoniales. La formulation finale insiste également à plusieurs reprises sur le fait que les responsables de la surveillance disciplinaire, qui interviennent aux côtés des ministres et que le texte de Calvin nomme « anciens », sont délégués, ou « commis », par le magistrat. Elle souligne ainsi plus fortement leur lien avec les autorités civiles. Enfin, un dernier paragraphe ajouté à la version initiale précise encore que l'exercice de la discipline ne doit en rien porter atteinte « à l'autorité de la Seigneurie ne à la Justice ordinaire ». Les modifications apportées au texte de Calvin orientent ainsi son projet initial dans un sens proche du fonctionnement des consistoires établis dans les territoires sous domination bernoise.

COMPOSITION DU CONSISTOIRE

Malgré les importantes retouches apportées aux ordonnances, ce texte – que l'on peut considérer comme une sorte de « constitution » de l'Église de Genève¹³ – conserve une forte empreinte des conceptions ecclésiologiques de Calvin. Inscrivant la discipline ecclésiastique parmi les quatre « offices » qui structurent le « gouvernement spirituel », il règle successivement les fonctions des « pasteurs », des « docteurs », en charge de l'instruction, des « anciens », responsables de la discipline et, enfin, des « dyacres » qui ont pour tâche l'assistance aux pauvres. L'organisation ecclésiastique ainsi définie constitue l'expression d'une conception de l'Église qui ne distingue pas entre clercs et laïcs, mais détermine différents types de « vocations » ecclésiastiques.

La mise en œuvre de la discipline est à l'image de cette conception : elle met à contribution non seulement l'ensemble des ministres – ceux de la ville autant que ceux de la campagne, même si ces derniers n'assistent que de manière irrégulière aux séances du Consistoire –, mais aussi des magistrats qui assument la fonction d'« ancien ». Au nombre de douze, « gens de bonne vie et honneste, sans reproche et hors de toute suspicion, sur tout craignans Dieu ayantz bonne prudence spirituelle », selon les termes des ordonnances ecclésiastiques, les anciens sont désignés par le Petit Conseil, en consultation avec les ministres. Leur nomination est publiquement annoncée durant les cultes de manière qu'ils soient « cognus et approuvez de tous »¹⁴. Recrutés au sein des assemblées souveraines de la ville

¹³ La comparaison est faite par les éditeurs des *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, *op. cit.*, t. I, p. XXII ; les ordonnances utilisent la notion de « police ecclésiastique ».

¹⁴ CO, t. 46, col. 361-362.

(deux du Petit Conseil, quatre du Conseil des Soixante, six du Conseil des Deux-Cents), ils sont également répartis de manière à assurer, avec l'aide des «dizéniers», c'est-à-dire des responsables des vingt-cinq districts urbains («dizaines»), un relai dans chaque quartier de la ville: un quadrillage disciplinaire est ainsi garanti. Dans les paroisses de campagne, ce sont les «gardes» d'Église, qui assurent le rôle d'ancien et collaborent à ce titre étroitement avec le pasteur du lieu. Anciens et gardes prêtent un serment¹⁵ qui les amène à jurer «d'empescher toutes idolatries, blasphemes, dissolutions et autres choses contrevenantes à l'honneur de Dieu et à la reformation de l'Évangile, et d'admonester ceux qu'il appartiendra, selon que l'occasion [leur] en sera donnée». Ce serment leur impose également d'exercer leur fonction «sans haine ni faveur, mais seulement afin que la ville soit maintenue en bon ordre et en la crainte de Dieu»¹⁶.

PROCÉDURE CONSISTORIALE

Les ordonnances ecclésiastiques détaillent la procédure que ministres et anciens appliquent conjointement («communément», insiste la version amendée). Se présentant comme une sorte de commentaire de Mathieu 18, 15-18, le texte distingue plusieurs degrés dans cette procédure, qui est applicable aussi bien dans les cas de déviations sur le plan de la foi que de faute morale. Un premier stade est infra-institutionnel: il repose sur l'intervention directe et personnelle des fidèles les uns auprès des autres et s'inscrit donc dans le jeu des rapports sociaux. L'institution n'intervient qu'en second lieu. Son action correctrice passe dès lors par des remontrances répétées. Si le pécheur s'obstine, il peut encourir une exclusion de la cène (le vocabulaire usuel genevois utilisera l'expression de «suspension de la cène»), voire de l'Église elle-même (le terme d'«excommunication» est généralement réservé à cette sanction dans l'usage genevois). Cette mesure marque la limite des compétences du Consistoire. Au-delà, et en particulier si le cas mérite une sanction judiciaire, un renvoi devant le Petit Conseil est prévu. Dans les cas qui ont fait l'objet d'une sanction judiciaire, le Consistoire peut encore intervenir après l'exécution de la peine pour s'assurer de la repentance du pécheur ou prononcer une exclusion de la communion.

L'excommunication fait donc bien partie des instruments de correction qui sont à la disposition du Consistoire. Mais le mot même ne figure pas dans les ordonnances. Tout se passe sur ce plan comme si le texte définitif enregistrait momentanément un compromis entre les acteurs de la négociation de ce document: d'une part, l'excommunication, rejetée en 1537-1538, est désormais admise, sans être toutefois désignée ainsi; d'autre part, le dernier article des

¹⁵ Le texte est intégré à la version des ordonnances ecclésiastiques adoptée en 1561.

¹⁶ *CO*, t. 10a, col. 101.

ordonnances, ajouté à la version initiale comme indiqué plus haut, paraît offrir des garanties au magistrat en précisant que la procédure disciplinaire sera conduite « en telle sorte que les ministres n'aient nulle juridiction civile ». Ce compromis révélera cependant rapidement ses ambiguïtés. La nature strictement spirituelle de l'excommunication est difficilement tenable dans un contexte où communauté ecclésiastique et communauté politique se recourent complètement et où péché et crime pénal ne se laissent pas aisément distinguer.

Les séances hebdomadaires du Consistoire débutent dès le 6 décembre 1541. Elles se tiennent dans l'ancien cloître des chanoines de la cathédrale Saint-Pierre, rénové en 1549 pour y améliorer le chauffage. Le Consistoire se réunit dans ce lieu jusqu'en 1711. Il occupe alors pendant cinq ans une salle de l'Hôpital général, avant d'intégrer en 1716 un nouveau local, situé dans un édifice accolé à proximité de la cathédrale¹⁷. Les procès-verbaux ne sont cependant conservés qu'à partir du 16 février 1542. Comme le relèvent les éditeurs des registres, au moment où le Consistoire commence à siéger, « il restait maints détails à régler » sur le plan de son fonctionnement. La présidence en est confiée le 8 décembre à un syndic de la ville, l'un des deux représentants du Petit Conseil au sein du Consistoire. Dans la pratique, c'est lui qui conduit les interrogatoires. Les remontrances adressées au pécheur convaincu de sa faute, le sont généralement par un pasteur : le plus souvent, il s'agit de Calvin. Un secrétaire du Consistoire, fonction qui n'avait pas été prévue par les ordonnances, est également nommé : souvent au bénéfice d'une formation de notaire, il rédige les procès-verbaux et, dans certains cas, tient également à jour des listes de personnes à interroger ou d'individus privés de la cène¹⁸. Un officier, attaché au Consistoire et chargé de convoquer les personnes qu'il veut interroger, est également nommé¹⁹.

Dès le début de son travail, le Consistoire genevois s'attelle simultanément aux différentes affaires qui relèvent de son domaine de compétence. L'unification religieuse de la cité constitue la priorité des premières années de son activité : il procède alors à la vérification de la foi et de l'instruction des fidèles et oblige un certain nombre d'entre eux à s'instruire en prenant part aux catéchismes dominicaux ou en s'attachant les services d'un maître²⁰. Dès 1542, le Consistoire fonctionne cependant aussi comme chambre de première instance dans la procédure matrimoniale, auditionnant les parties avant de transmettre un avis au Petit

¹⁷ Max DOMINICÉ, « Les locaux successifs du Consistoire et de la Compagnie des pasteurs », *La Vie protestante*, 1952, p. 1-8.

¹⁸ Christian GROSSE, « Rationalité graphique et discipline ecclésiastique : les registres du Consistoire de Genève à l'épreuve (XVI^e-XVIII^e siècles) », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 153 (2007), p. 543-560.

¹⁹ Pour tout cela : *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, *op. cit.*, t. I, p. XXII-XXIV.

²⁰ Thomas A. LAMBERT, « Cette loi ne durera guère : inertie religieuse et espoirs catholiques à Genève au temps de la Réforme », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 23-24 (1993-1994), p. 5-24.

Conseil²¹. À partir de 1543, la régulation des conflits domestiques, familiaux ou sociaux accapare en moyenne un tiers de son activité²². Il corrige enfin les fidèles qui se rendent coupables de déviances sexuelles, d'ivrognerie, qui s'adonnent au jeu, à la danse, pratiquent une usure excessive ou commettent tout autre forme de « scandale »²³.

1541-1555 : LE CONSISTOIRE MIS À L'ÉPREUVE

La période d'une dizaine d'années, jusqu'en 1555, qui s'ouvre avec l'entrée en fonction du Consistoire, constitue un temps de mise à l'épreuve du compromis intervenu à l'occasion de la négociation des ordonnances ecclésiastiques, de rodage de l'institution disciplinaire et, finalement, de clarification des compétences du Consistoire. Marquée par de nombreux conflits entre magistrats et ministres, cette période est dominée par les ambiguïtés inhérentes au texte des ordonnances. Le Petit Conseil reste attaché à une vision zwinglienne de la discipline ecclésiastique et réaffirme par conséquent à plusieurs reprises qu'il a la « dernière connaissance » sur la procédure disciplinaire : à ses yeux, le Consistoire fonctionne comme un organe de première instance et ses décisions, notamment

- ²¹ Sur le rôle du Consistoire de Genève en matière matrimoniale, voir en particulier : Cornelia SEEGER, *Nullité de mariage, divorce et séparation de corps à Genève, au temps de Calvin. Fondements doctrinaux, loi et jurisprudence*, Lausanne, Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande, 1989 ; Robert M. KINGDON, *Adultère et divorce dans la Genève de Calvin : le cas de Pierre Ameaux*, trad. de l'anglais par I. Graesslé, avec l'aide d'I. Engammare, Genève, Centre protestant d'études, 1997 (version anglaise : *Adultery and Divorce in Calvin's Geneva*, Cambridge, Harvard University Press, 1995) ; John Jr. WITTE et Robert M. KINGDON, *Sex, marriage, and family in John Calvin's Geneva*, Grand Rapids, W.B. Eerdmans, 2005.
- ²² Voir spécifiquement à ce sujet Christian GROSSE, « Les Consistoires réformés et le pluralisme des instances de régulation des conflits (Genève, XVI^e siècle) », dans Claire DOLAN (dir.), *Entre justice et justiciables : les auxiliaires de la justice du Moyen Âge au XX^e siècle*, Saint-Nicholas, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 627-644 ; ID., « “Pour bien de paix”. La régulation des conflits par les consistoires en Suisse romande (XVI^e-XVII^e siècles) », dans Jean-Luc CHABOT *et al.* (éd.), *Figures de la médiation et lien social*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 85-107 ; ID., « Des querelles “dispendieuses et ruineuses”. Les limites de la régulation consistoriale des conflits comme instrument de lutte contre l'appauvrissement des familles », dans André HOLENSTEIN *et al.* (éd.), *Richesse et pauvreté dans les républiques suisses au XVIII^e siècle. Actes du colloque de Lausanne des 23-25 novembre 2006*, Genève, Slatkine, 2010, p. 51-63 ; Robert M. KINGDON, « Effort to control hate in Calvin's Geneva », dans John H. LEITH et Robert A. JOHNSON, *Calvin Studies LX : Papers presented at the ninth colloquium on Calvin Studies*, Davidson, Davidson College and Davidson College Presbyterian Church, 1998, p. 113-122 ; Jeffrey R. WATT, « Women and the Consistory in Calvin's Geneva », *Sixteenth Century Journal*, 24/2 (1993), p. 429-439 ; ID., « Settling quarrels and nurturing repentance : the Consistory in Calvin's Geneva », dans Sara K. BARKER (éd.), *Revisiting Geneva : Robert Kingdon and the Coming of the French Wars of Religions*, St Andrews, Centre for French history and culture, 2012, p. 71-84.
- ²³ Sur la notion de scandale dans ce contexte, voir : Karen E. SPIERLING, « “Il faut éviter le scandale” : Debating Community Standards in Reformation Geneva », *Reformation & Renaissance Review*, 20/1 (2018), p. 51-69.

en matière d'excommunication, peuvent être confirmées ou cassées par les magistrats. De son côté, le Consistoire continue de faire un usage prudent mais régulier de l'exclusion de la cène et, très exceptionnellement toutefois, de l'exclusion de l'Église. Il défend également son droit de vérifier, conformément aux dispositions des ordonnances, la repentance de ceux qui se sont rendus coupables d'infractions sanctionnées par la justice. Dans le même temps, les conflits qui interviennent à cette époque au sujet de la discipline mettent à jour les conséquences civiles de l'exclusion de la cène. Alors que les ordonnances n'en disent mot, les ministres indiquent en effet qu'elle implique l'incapacité à contracter un mariage ou à parrainer un enfant. Cette période d'affrontements entre Petit Conseil et Consistoire se clôt aux lendemains d'une émeute qui survient le 16 mai 1555 et qui sert de prétexte aux partisans de Calvin, récemment majoritaires au sein du Petit Conseil, pour éliminer la faction des « Enfants de Genève » qui a rassemblé au cours des années précédentes les opposants à l'action disciplinaire du Consistoire²⁴.

APRÈS 1555 : LA CONSOLIDATION DE LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE

Grâce à cette victoire, la conception calvinienne de la discipline ecclésiastique parvient à s'imposer. À partir de 1555, deux modèles disciplinaires réformés coexistent donc, dans les textes théologiques comme dans la pratique. D'un côté, le modèle calvinien de discipline ecclésiastique tel qu'il est mis en œuvre à Genève, dans lequel celle-ci s'exerce de manière autonome au sein de l'Église, des simples remontrances jusqu'à l'excommunication. D'un autre côté, le modèle zwinglien, mis en œuvre à Berne et à Zurich notamment, dans lequel la discipline ecclésiastique reste sous le contrôle du magistrat qui l'exerce, conjointement avec les ministres, au nom de la collectivité. Cette victoire rend aussi possible une consolidation du dispositif disciplinaire et marque le début d'une période d'une vingtaine d'années durant lesquelles l'encadrement de la population par le Consistoire est le plus rigoureux²⁵. Le Petit Conseil accorde dès 1556 la possibilité au

²⁴ Ces affrontements ont été décrits et analysés à de très nombreuses reprises par l'historiographie ; voir dernièrement : William G. NAPHY, *Calvin and the consolidation of the Genevan Reformation*, Manchester et New York, Manchester University Press, 1994 ; Christian GROSSE, *L'excommunication de Philibert Berthelier. Histoire d'un conflit d'identité aux premiers temps de la Réforme genevoise (1547-1555)*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1995 ; ID., *Rituels de la cène, op. cit.*, en particulier p. 353-369.

²⁵ E. William MONTER, « The Consistory of Geneva, 1559-1569 », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 38 (1976), p. 467-484 ; Scott M. MANETSCH, « Pastoral Care East of Eden : The Consistory of Geneva, 1568-82 », *Church History*, 75/2 (2006), p. 274-313 ; Christian GROSSE, « "Il y avoit eu trop grande rigueur par cy-devant" ». La discipline ecclésiastique à Genève à l'époque de Théodore de Bèze », dans Irena BACKUS (dir.), *Théodore de Bèze (1519-1605). Actes du Colloque de Genève (septembre 2005)*, Genève, Droz, 2007, p. 55-68 ; ID., *Les rituels de la cène, op. cit.*, p. 380-387.

Consistoire de contraindre les témoins à prêter serment²⁶. Les mesures prises contre les excommuniés sont renforcées l'année suivante : un édit prévoit alors le bannissement des excommuniés qui refusent ou négligent de faire pénitence pour réintégrer la communion²⁷. Enfin, en 1560, un autre édit achève de compléter les nouvelles dispositions²⁸. Décliné en plusieurs articles, ce texte affiche d'abord l'intention de tourner la page de l'époque précédente en signifiant plus nettement la distinction des juridictions civile et spirituelle : il stipule en effet que les membres du Petit Conseil qui font partie du Consistoire n'y siègeront désormais plus en tant que syndics. Les deux articles suivants concernent l'élection des anciens : ils rappellent que les ministres doivent être consultés et ouvrent leur recrutement non seulement aux citoyens, mais également aux nouveaux venus ayant acquis des lettres de bourgeoisie. Le quatrième article prescrit l'annonce publique du nom de ceux qui ont été excommuniés (exclus de l'Église) et instaure un rituel public de pénitence (« réparation publique ») auxquels devront se soumettre les pécheurs scandaleux et incorrigibles. Le cinquième applique ce rituel spécifiquement aux fidèles qui ont scandalisé l'Église en prenant part à des célébrations catholiques. Enfin, l'ultime article prend des mesures pour la publication des ordonnances ecclésiastiques : elles seront désormais lues au temple Saint-Pierre, tous les trois ans, dans le cadre d'une cérémonie au cours de laquelle les participants prêteront serment sur le texte des ordonnances. Les édits adoptés en 1557 et 1560 seront dans un premier temps annexés aux ordonnances ecclésiastiques confirmées en juin 1561²⁹, puis incorporés dans la version approuvée en 1576, qui ne modifie que les modalités de leur publication en la fixant seulement tous les cinq ans³⁰.

Le dispositif se renforce également sur le plan de la législation morale. Des ordonnances somptuaires sont approuvées en 1558, puis régulièrement, au lendemain de la mort de Calvin, tout au long du XVI^e et XVII^e siècle³¹. De plus, le cadre légal régissant mariage et sexualité illicite (« paillardise ») est définitivement promulgué à cette époque. Des ordonnances matrimoniales avaient été rédigées par Calvin en novembre 1545³². Le texte, intégré dans les registres de la Compagnie

²⁶ *SDG*, t. III, p. 32 (24 juillet 1556).

²⁷ *Ibid.*, t. III, p. 50-51 (12 novembre 1557).

²⁸ *Ibid.*, p. 100-102 ; *CO*, t. 10a, col. 120-125 (1^{er} et 9 février 1560).

²⁹ *CO*, t. 10a, col. 91-124.

³⁰ *SDG*, t. III, p. 329-334 (3 juin 1576).

³¹ Marie-Lucile de GALLATIN, « Les ordonnances somptuaires à Genève au XVI^e siècle », *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 36 (1938), p. 191-277 ; Corinne WALKER, « Les lois somptuaires ou le rêve d'un ordre social. Évolution et enjeux de la politique somptuaire à Genève (XVI^e-XVIII^e siècles) », *Equinoxe*, 11 (1994), p. 111-127 ; EAD., « La politique somptuaire à Genève ou les limites de la compétence du Consistoire (XVI^e-XVIII^e siècles) », dans Danièle TOSATTO-RIGO et Nicole STAREMBERG GOY (éd.), *Sous l'œil du consistoire : sources consistoriales et histoire du contrôle social sous l'Ancien Régime*, Lausanne, Études de lettres, 2004, p. 125-136 ; EAD., *Une histoire du luxe à Genève. Richesse et art de vivre aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève, La Baconnière, 2018.

³² *OC*, 10a, col. 33-44.

des pasteurs au plus tard en 1547 dans une version légèrement modifiée³³, n'a cependant pas été officiellement promulgué avant 1561. Il est alors intégré aux ordonnances ecclésiastiques. La législation relative à la sexualité fait par ailleurs l'objet d'une élaboration en plusieurs étapes. Un premier projet formulé en 1556 soulève trop d'oppositions pour pouvoir être adopté. Plusieurs modifications successives de la loi en la matière permettent cependant de surmonter cet accroc. Un édit est passé en 1562, qui oblige ceux qui ont eu des rapports sexuels antérieurs au mariage à en faire une reconnaissance publique et à en demander pardon durant la célébration du mariage. En 1564, la peine à laquelle s'exposent les paillardards passe de six à neuf jours de prison et les récidivistes sont contraints d'en faire « réparation publique » durant le culte. Finalement, un édit complet sur « les crimes de paillardise et adultère », est approuvé par le Conseil général en 1566, soit deux ans après la disparition de Calvin³⁴ : proposant une synthèse des lois adoptées précédemment, cet édit couronne un mouvement de durcissement de la répression de la sexualité extra-maritale. Contrairement à la période antérieure durant laquelle cette répression constituait un point de friction entre autorité civile et Consistoire, cet édit les associe étroitement en liant les peines judiciaires aux « remontrances et censures ordinaires ecclésiastiques de nostredit venerable Consistoire »³⁵.

Le tournant de 1555 a donc permis de stabiliser le cadre politique et légal dans lequel se déploie l'activité du Consistoire. Le modèle de discipline ecclésiastique genevois parvient ainsi à maturité à l'époque où, en France, les premières Églises réformées locales commencent à être « dressées » en s'inspirant directement de ce modèle, tout en l'adaptant. La légitimité de l'institution n'est plus contestée frontalement par la suite, comme elle l'a été avant 1555. Si elle connaît une sorte d'âge d'or durant la deuxième moitié du XVI^e siècle, son action fait cependant l'objet, à partir du dernier quart du siècle, d'une nouvelle attention de la part des magistrats, qui vont parfois jusqu'à censurer la rigueur du Consistoire ou certaines de ses

³³ *Registres de la Compagnie des pasteurs, op. cit.*, t. I, p. 30-38.

³⁴ *SDG*, t. III, p. 167-170.

³⁵ Sur ces questions, voir : André BIELER, *L'homme et la femme dans la morale calviniste : la doctrine réformée sur l'amour, le mariage, le célibat, le divorce, l'adultère et la prostitution considérée dans son cadre historique*, Genève, Labor et Fides, 1963 ; William MONTER, « La sodomie à l'époque moderne en Suisse romande », *Annales ESC*, 29/4 (1974), p. 1023-1033 ; ID., « Sodomy and heresy in early modern Switzerland », *Journal of Homosexuality*, 6 (1980-81), p. 41-55 ; Cornelia SEEGER, *Nullité de mariage, divorce et séparation de corps à Genève, au temps de Calvin, op. cit.* ; Robert M. KINGDON, *Adultère et divorce dans la Genève de Calvin, op. cit.* ; William G. NAPHY, « Sodomy in early modern Geneva : various definitions, diverse verdicts », dans Tom BETTERIDGE (éd.), *Sodomy in early modern Europe*, Manchester, New York, Manchester University Press, 2002, p. 94-111 ; John WITTE Jr. et Robert M. KINGDON, *Sex, marriage and family in John Calvin's Geneva, op. cit.* ; Karen E. SPIERLING, « Putting "God's Honor First" Truth, Lies, and Servants in Reformation Geneva », *Church History and Religious Culture*, 92/1 (2012), p. 85-103 ; Sonia VERNHES RAPPAZ, « La noyade judiciaire dans la République de Genève (1558-1619) », *Crime, Histoire & Sociétés*, 13/1 (2009), p. 5-23.

décisions. Cette tendance à replacer la discipline ecclésiastique sous le contrôle civil se confirme après la disparition du successeur de Calvin, Théodore de Bèze : en 1606, le Petit Conseil remet en effet en cause une exclusion de la cène prononcée par le Consistoire à l'encontre de deux magistrats qui avaient participé à la fête des rois³⁶. À un demi-siècle de distance, ce n'est pas un retour à la situation qui prévalait avant 1555 : le Consistoire continue à exercer la discipline ecclésiastique de manière essentiellement autonome ; mais son action est désormais corsetée par la réaffirmation d'une souveraineté civile s'étendant également à la sphère ecclésiastique.

L'évolution de l'institution aux XVII^e et XVIII^e siècles confirme en partie cette tendance. Les autorités civiles continuent à censurer ponctuellement le Consistoire, en particulier lorsqu'elles jugent sa sévérité excessive. Elles fonctionnent donc à cette époque comme instance de recours contre les sanctions prononcées par le tribunal ecclésiastique. À la fin du XVII^e siècle, elles renforcent également leur contrôle sur ses décisions, par un règlement, adopté en 1694, qui interdit que le nombre de pasteurs ayant voix délibérative soit supérieur à douze, qui correspond au nombre des anciens³⁷. Dans un contexte où le Consistoire doit se battre pour maintenir son autorité et où il peine à faire comparaître ceux qu'il convoque, plusieurs mesures sont expérimentées. Tandis que le relâchement des mœurs est fréquemment dénoncé par les ministres, la rigueur de la suspension de la cène est accentuée puisqu'on voit apparaître, à partir du premier tiers du XVII^e siècle, des interdictions de communier « sans terme » ou « indéfiniment »³⁸, alors même que la majorité des suspensions était de courte durée au siècle précédent. En 1657, les ministres renforcent leur contrôle sur le Consistoire en confiant sa présidence au modérateur de la Compagnie des pasteurs³⁹. Dans le dernier quart du siècle, un mouvement inverse s'amorce. Le Consistoire se résout en effet à cette époque, « pour maintenir l'autorité de ce corps » et préserver sa légitimité, de « n'appeler personne [...] que pour scandales notoires et publics, les particuliers et secrets debvans estre repris et corrigez secrement »⁴⁰. Il renonce ainsi de lui-même à instruire des péchés ou des inconduites demeurées confinées à la sphère privée.

Par ailleurs, on constate que le champ d'intervention et les procédures du Consistoire se modifient progressivement au XVIII^e siècle. Un changement impor-

³⁶ Bernard LESCAZE, « “Funus Consistori, o miserere !” : l'égalité de traitement devant le Consistoire de Genève autour de 1600 », dans Danièle TOSATO-RIGO et Nicole STAREMBERG GOY (éd.), *Sous l'œil du consistoire*, *op. cit.*, p. 41-55.

³⁷ Archives d'État de Genève (désormais : AEG), R.C. 194, p. 17-18 (12 janvier 1694).

³⁸ AEG Consistoire R. 54, f. 202v (5 mars 1635) ; 62, f. 34v (20 mai 1675).

³⁹ Salomon RIZZO, « “Qui refusera la réconciliation sera interdit de la Sainte Cène” : entre exclusion et intégration, la régulation consistoriale des conflits sociaux à Genève, dix-septième – dix-huitième siècles », dans Raymond A. MENTZER, Françoise MOREIL, Philippe CHAREYRE (éd.), *Dire l'interdit. The Vocabulary of Censure and Exclusion in the Early Modern Reformed Tradition*, Leiden, Boston, Brill, 2010, p. 180, n. 2.

⁴⁰ AEG Consistoire R. 62, f. 1 (14 janvier 1675).

tant intervient avec l'institution, en 1708, d'une «Chambre des prosélytes», chargée exclusivement d'instruire les cas de catholiques désirant abjurer ou de réformés ayant renoncé à leur foi et souhaitant y revenir – un registre d'affaires qui était auparavant du ressort du Consistoire⁴¹. La pratique disciplinaire témoigne aussi d'une mutation progressive de ses priorités. À mesure que l'on avance dans le XVIII^e siècle, on observe que la sexualité hors mariage, la régulation des conflits conjugaux et l'instruction des causes matrimoniales impliquant une demande de divorce ou de séparation de corps concentrent toujours plus l'attention du tribunal ecclésiastique⁴². De plus, le Consistoire tolère à partir du début du XVIII^e siècle que les personnes convoquées se fassent assister d'un avocat⁴³ ; cet usage est même recommandé autour de 1750 et devient obligatoire au cours du dernier tiers du siècle, dans les causes matrimoniales. À la même époque, l'interrogatoire des personnes convoquées devant le Consistoire est modifié. Alors qu'auparavant on leur demandait : «Pour quelle raison comparez-vous ?», on les interpelle désormais en leur signifiant que le «Consistoire vous a fait appeler pour tel ou tel sujet»⁴⁴. Ces innovations introduisent une mutation profonde dans l'esprit de la discipline ecclésiastique, qui passe d'une dynamique pénitentielle, centrée sur l'aveu du péché, à une dynamique judiciaire, centrée sur l'accusation et la défense. Elle va de pair avec la concentration observée de l'activité sur les délits sexuels et les procédures matrimoniales. Des discussions ont lieu durant une grande partie du XVIII^e siècle pour adapter les ordonnances ecclésiastiques, dont la dernière version imprimée date de 1735⁴⁵, aux changements intervenus dans la procédure. Elles aboutissent à l'adoption d'une version révisée en 1792, mais celle-ci n'est jamais entrée en vigueur du fait des événements révolutionnaires⁴⁶.

⁴¹ Gustave MOECKLI, «La Chambre des prosélytes de Genève (1708-1798)», *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 10 (1955), p. 335-371 ; Christian GROSSE, «Exhortation, rituel, instruction : les trois temps de l'administration de l'infidélité à Genève (XVI^e-XVIII^e siècles)», dans Maria-Cristina PITASSI et Daniela SOLFAROLI-CAMILLOCCI (dir.), *Les modes de la conversion confessionnelle à l'âge moderne. Autobiographie, altérité et construction de l'identité religieuse (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Florence, Léo Olschki, 2010, p. 233-252.

⁴² Liliane MOTTU-WEBER, «Des ordonnances ecclésiastiques au Code civil (1804) : jalons pour une étude du divorce à Genève de la Réformation à la Restauration», dans Christian SIMON (éd.), *Structures sociales et économiques. Histoire de femmes*, Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 1997, p. 167-185 ; EAD., ««Paillardises», “anticipation” et mariage de réparation à Genève au XVIII^e siècle : le point de vue du Consistoire, des pères de famille et des juristes», *Revue suisse d'histoire*, 52/4 (2002), p. 430-447.

⁴³ AEG Consistoire R. Ann. 1 (26 mai 1718).

⁴⁴ AEG Consistoire R. 77, p. 339 (25 janvier 1720).

⁴⁵ *Ordonnances ecclésiastiques de l'Église de Genève*, A Genève, chez les frères de Tournes, 1735.

⁴⁶ Liliane MOTTU-WEBER, «Des ordonnances ecclésiastiques au Code civil (1804)», *art. cit.*, p. 174. Pour les évolutions au XVIII^e siècle, voir en particulier, outre les contributions de Liliane MOTTU-WEBER : Christian GROSSE, *Les rituels de la cène*, *op. cit.*, p. 593-598 ; Philip RIEDER, «Discipline ecclésiastique et relations familiales à Genève au XVIII^e siècle», *Équinoxe. Revue romande de sciences humaines*, 11 (1994), p. 93-110 ; ID., «Diffamation, brutalité et harcèlement sexuel devant le Consistoire au XVIII^e siècle», *Équinoxe. Revue romande de sciences humaines*, 20 (1998), p. 29-42 ; ID., «Scandales

LA TRANSFORMATION DU CONSISTOIRE EN UNE INSTANCE D'ADMINISTRATION ET DE GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE (1792-1842)⁴⁷

Le Consistoire se maintient au-delà de la fin de l'Ancien Régime, mais il connaît à partir de là un processus de transformation qui, par étapes correspondant aux différentes phases de l'histoire politique de la République de Genève, va finalement modifier profondément sa finalité et ses structures. Dans un premier temps, le Consistoire traverse la révolution genevoise de 1792 sans que ses attributions ne soient fondamentalement remises en cause. La nouvelle constitution adoptée en février 1794 modifie certes sa composition puisqu'elle joint aux pasteurs de la ville et à huit anciens deux administrateurs nommés par le gouvernement et un magistrat de police désigné par le Tribunal de police. Le Consistoire est donc placé sous un contrôle plus étroit de l'autorité civile et son action est davantage orientée vers le contrôle des mœurs. Cette constitution reformule dans le même sens son mandat et ses compétences. Toute référence au divin est supprimée dans les articles qui le concerne et, s'il est encore habilité à intervenir auprès de ceux qui chercheraient à « répandre dans la République [...] quelque opinion impie » et à recevoir les abjurations, l'essentiel de ses tâches se concentre désormais, d'une part, sur les mœurs et, d'autre part, sur la question matrimoniale. Sur le premier plan, ses modalités d'actions ne diffèrent guère de celles qui étaient les siennes auparavant. Il est ainsi amené à « apaiser les dissensions domestiques » et à « reprendre fraternellement [...] ceux qui mènent une conduite contraire à la décence et aux bonnes mœurs ». À l'encontre des récalcitrants, il peut prononcer des remontrances, leur adresser des censures et les renvoyer devant les magistrats s'ils refusent malgré tout de se corriger. Sur le second plan, ses compétences sont redéfinies de manière plus restrictive qu'auparavant. Dans « les difficultés relatives aux promesses de mariage, aux demandes en nullité de mariage, en divorce ou en séparation de corps », il lui revient de chercher à « concilier les parties ». En cas d'échec, il peut adresser un « préavis » à la justice. Le Consistoire ne constitue donc plus, au plein sens du terme, la première instance de la procédure matrimoniale. Cette limitation de la portée juridique de son intervention dans ce type d'affaires

ou anticléricalisme : rapports entre pasteurs et fidèles devant le Consistoire genevois aux XVIII^e siècle », *Revue du vieux Genève*, 1998, p. 44-53 ; Salomon RIZZO, « La régulation consistoriale des conflits sociaux à Genève, dix-septième – dix-huitième siècles », *art. cit.*, p. 179-199.

⁴⁷ Il n'existe pas pour l'histoire de la fin du consistoire genevois en tant qu'institution de contrôle religieux et social d'étude comparable à celle qui a été réalisée au sujet de la fin des consistoires vaudois (André CABANIS, « La disparition des consistoires dans le Pays de Vaud en 1798 », *Mémoires de la société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 35 [1978], p. 111-125) ou des consistoires neuchâtelais (Alain LOPEZ, *La disparition des consistoires neuchâtelais et l'avènement de la République neuchâteloise en 1848*, Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel (Institut d'histoire), Neuchâtel, 2005 [mémoire de licence dactylographié]).

est précisée par un article qui stipule spécifiquement que « toute procédure et toute plaidoirie devant le Consistoire est supprimée »⁴⁸.

Les dispositions de la constitution de 1794 sont toutefois loin de clarifier tous les points. Si elles redéfinissent en partie le cadre à l'intérieur duquel se déploie l'activité du Consistoire, elles ne se substituent pas formellement aux ordonnances ecclésiastiques, car, comme pasteurs et anciens le rappellent à bien des reprises dans les années suivantes⁴⁹, ces dernières n'ont pas été officiellement abrogées. Cette réalité se vérifie notamment par le fait que le Consistoire continue à exclure de la cène un certain nombre de fidèles, alors même que la constitution de 1794 n'indique pas que cette sanction fasse encore partie des mesures qui sont à sa disposition⁵⁰.

Durant les années qui suivent les bouleversements politiques des années 1792-1794, l'activité hebdomadaire concrète du Consistoire s'inscrit en réalité dans une grande continuité avec la période qui précède les événements révolutionnaires. Il veille toujours aux bonnes mœurs, corrige ceux qui se rendent coupables de comportements scandaleux, s'efforce d'apaiser les conflits entre époux et consacre l'essentiel de son énergie à de nombreuses procédures de séparation de corps et de divorce. Son intervention sur ce terrain fait cependant l'objet de contestations régulières. La remise en cause de ses compétences en la matière se situe dans le prolongement de tentatives de limitation qui sont déjà intervenues au siècle précédent, mais elle est renforcée par la tendance enracinée dans les travaux de l'école romande du droit naturel (Jean-Jacques Burlamaqui, Jean Barbeyrac, Rousseau) et légitimée par les modifications du droit dans la France révolutionnaire, à considérer le mariage comme une affaire strictement civile⁵¹.

Avec l'annexion de la République de Genève à la France en 1798 s'ouvre une période de grande instabilité pour l'Église réformée genevoise, dont les liens avec le pouvoir sont coupés, et par conséquent aussi pour le Consistoire. Le processus de réorientation de ses fonctions et de ses activités concrètes s'accélère à partir de là. Trois jours seulement après l'entrée, le 16 avril 1798, des troupes françaises dans la ville, une commission est chargée de la réorganisation de l'Église. Au mois de juin,

⁴⁸ *Constitution genevoise, sanctionnée par le souverain, le 5 Février 1794, l'an 3 de l'Égalité, modifiée et complétée, ensuite du vœu exprimé, le 31 Août 1795, par un très-grand nombre de Citoyens, le 6 octobre 1796, l'an 5 de l'Égalité*, [Genève], Sestié, 1796, p. 162-165.

⁴⁹ AEG Consistoire R. 94, p. 265 (9 octobre 1794), 267-268 (23 octobre 1794), 293 (15 janvier 1795), 383-386 (12 février 1795), 434 (28 janvier 1796), 440-441 (18 février 1796), 454 (10 mars 1796), 473 (28 avril 1796), 495-503 (2 juin 1796) ; AEG Consistoire R. 95, p. 9-10 (26 janvier 1797), 102-104 (27 juillet 1797), 211-212 (3 mai 1798).

⁵⁰ Voir par exemple : AEG Consistoire R. 94, p. 198, 199, 202, 213, 226-227, 229, 230, 279 (1794), 435, 481, 483, 492-3, 511, 534, 543, 550, 555, 557 (1796) ; AEG Consistoire R. 95, p. 22, 30, 36, 108, 131, 145 (1797). L'exclusion de la cène fait explicitement partie d'un règlement dont le Consistoire s'est doté en octobre 1796 (AEG Consistoire R. 95, p. 24-25 ; le règlement est reproduit sous la date du 16 février 1797).

⁵¹ Liliane MOTTU-WEBER, « Des ordonnances ecclésiastiques au Code civil (1804) », *art. cit.* ; EAD., « "Paillardises", "anticipation" et mariage de réparation à Genève au XVIII^e siècle », *art. cit.*

on parvient à un premier résultat : il est décidé que trois membres du Consistoire seraient désignés par la Société économique, la structure en charge de l'administration des cultes, tandis qu'un autre serait nommé par la Société de bienfaisance ; les compétences de l'organe ecclésiastique sont en même temps réduites à de simples exhortations, les prévenus n'étant pas obligés de se présenter⁵².

Tous les aspects du fonctionnement du Consistoire ne sont toutefois pas réglés par ces décisions et ses séances sont par conséquent presque entièrement accaparées, pendant deux ans, par des débats en son sein et des négociations avec les nouvelles autorités, au sujet de son règlement et de la rédaction d'une version des ordonnances ecclésiastiques adaptées aux structures politiques qui prévalent désormais. Après de très nombreux allers et retours entre Consistoire et autorités, le règlement se réduit en janvier 1800 à quatre dispositions. Elles font de l'élection des anciens une procédure interne, sauf pour les quatre anciens dont la nomination revient encore à la Société économique et à la Société de bienfaisance. Pour le reste, elles se contentent de stipuler que le « Consistoire se conformera dans l'exercice de ses fonctions aux anciennes ordonnances Ecclésiastiques, en tout ce qui n'est pas en contradiction avec les Loix, sauf les modifications consacrées par l'usage »⁵³.

Dans les faits, cela signifie qu'anciens et pasteurs continuent à recevoir quelques abjurations, à convoquer parfois des ménages désunis pour tenter une réconciliation et à intervenir, mais plus rarement, dans des affaires de mœurs. On peut cependant à peine parler encore du Consistoire comme d'un tribunal des mœurs ou comme d'une instance de conciliation des conflits matrimoniaux, dès lors que l'essentiel de son activité se replie alors sur l'administration de l'Église au sens large. Le Consistoire se transforme en réalité à cette époque en un organe de gouvernement ecclésiastique. Les mutations qui s'étaient dessinées à partir du XVIII^e siècle produisent ainsi tous leurs effets durant la période française et changent le visage de l'institution. Le Consistoire cesse alors définitivement d'œuvrer au « maintien de la saine doctrine »⁵⁴. Signe de l'importance de cette évolution, il ne prononce plus, à partir de cette époque, des suspensions de cène et des excommunications. Ce qui constituait la clé de voûte de la discipline ecclésiastique et du pouvoir spirituel exercé par le Consistoire, et que Calvin était prêt à défendre au prix de son bannissement, disparaît donc à ce moment-là des pratiques de l'Église.

La Restauration ne modifie pas les mutations qui ont eu lieu durant la période française. Bien que la Constitution adoptée en août 1814 stipule que « la compé-

⁵² Voir à ce sujet : Olivier FATIO, « L'Église de Genève devant l'annexion : structures et prédication (1798-1800) », dans Liliane MOTTU-WEBER et Joëlle DROUX, *Genève française 1798-1813. Nouvelles approches. Actes du colloque tenu du 12 au 14 novembre 1998*, Genève, Société d'histoire d'archéologie de Genève, 2004, p. 275-287.

⁵³ AEG Consistoire R. 95, p. 300 (2 janvier 1800).

⁵⁴ Henri HEYER, *L'Église de Genève : esquisse historique de son organisation, suivie de ses diverses constitutions, de la liste de ses pasteurs et professeurs et d'une table biographique : 1535-1909*, Genève, Jullien, 1909, p. 86.

tence du Consistoire sera la même qu'elle était ci-devant par l'ordonnance ecclésiastique»⁵⁵, on n'assiste pas par la suite à un rétablissement du tribunal ecclésiastique dans ses anciennes fonctions. Ainsi, cette Constitution elle-même ne revient pas sur le processus qui a conduit à retirer au Consistoire son statut de cours de première instance en matière matrimoniale. Elle exclut en effet explicitement de ses prérogatives « la partie contentieuse et judiciaire sur les promesses de mariage, les séparations et les divorces », en précisant que la conduite de ces affaires reposera désormais exclusivement sur le droit civil⁵⁶. En ce qui concerne l'histoire de la discipline ecclésiastique, la Restauration entérine donc davantage les mutations qui ont pris forme au XVIII^e siècle et qui se sont accélérées avec la révolution, qu'elle ne rétablit l'ordre ancien. Bien que le Consistoire ait tenté à quelques reprises après 1814 de récupérer son rôle de surveillant des mœurs⁵⁷, le tournant administratif que ses activités ont pris pendant la période française se confirme durant la première moitié du XIX^e siècle, aussi bien dans les faits que dans les textes qui encadrent son existence. Les Constitutions de 1842 et de 1847 dirigent la « surveillance générale » qui lui est attribuée en direction des « intérêts de l'Église » et si elles prévoient qu'il « statue dans les cas disciplinaires », l'article qui contient cette disposition focalise la discipline sur les pasteurs⁵⁸. Le « Règlement organique pour l'Église nationale protestante de la République et canton de Genève » adopté le 7 juin 1849 consacre finalement la transformation du Consistoire d'un tribunal centré à l'origine sur la doctrine, les mœurs et les causes matrimoniales, en un organe de gouvernement de l'Église lorsqu'il indique que « l'Administration de l'Église nationale protestante est exclusivement confiée au Consistoire »⁵⁹.

HISTORIQUE DU FONDS

Les archives de l'Église nationale protestante de Genève, toujours propriété de cette dernière (convention du 25 juin 1937, modifiée en 1989), ont été déposées aux Archives d'État de Genève (AEG) en 1937 (notamment les registres du

⁵⁵ *Constitution pour la Ville et République de Genève*, Genève, Bonnant, 1816, p. 40.

⁵⁶ *Ibid.* Cette évolution conduit Genève à devenir, en 1821 déjà, le premier canton à adopter le mariage civil (Alfred DUFOUR, « Mariage civil et Restauration. Les aléas et les implications juridiques et politiques de l'introduction du mariage civil obligatoire à Genève sous la Restauration (1816-1824) », dans ID., *L'histoire du droit entre philosophie et histoire des idées*, Bruxelles, Bruylant ; Zurich, Bâle, Genève, Schulthess, 2003, p. 221.

⁵⁷ AEG Consistoire R. 97, p. 297 (26 janvier 1815) ; HEYER, *L'Église de Genève, op. cit.*, p. 105.

⁵⁸ *Constitution de la République et Canton de Genève, acceptée le 7 juin 1842*, Genève, Fick, 1842, p. 88-90 ; *Constitution de la République et Canton de Genève acceptée par le Peuple Genevois, réuni en Conseil Général, le 24 mai 1847*, Genève, Fick, 1847, p. 129-130.

⁵⁹ « Règlement organique pour l'Église nationale protestante de la République et canton de Genève, du 7 juin 1849 », dans *Règlement organique pour l'Église nationale protestante de Genève précédé d'un exposé des motifs, présenté au Consistoire par M. le Professeur Diodati*, Genève, Fick, 1861, p. 40.

Consistoire), 1951, 1956 et 1998⁶⁰. Elles ont été en grande partie numérisées en 2013 – intégralement en ce qui concerne les procès-verbaux du Consistoire – et sont accessibles en ligne sur le site des Archives d'État de Genève (<https://ge.ch/arvaegconsult/>). Leur inventaire a été complètement refait en 2009-2010⁶¹, toutefois seules les dates extrêmes sont indiquées pour chaque volume et le nombre de pages/folios de ceux-ci n'est pas précisé.

Le fonds est constitué des trois séries suivantes : 1) Consistoire (1542-1929) ; 2) Chambre des prosélytes (1708-1799) ; 3) Compagnie des pasteurs (1546-1944). La série des registres du Consistoire de Genève forme un fonds remarquablement continu : en ces temps d'Ancien Régime où les procédures administratives d'enregistrement et de conservation des archives demeurent aléatoires, les lacunes ne représentent qu'un peu plus de 22 ans sur deux siècles et demi, soit entre 1542 et 1804⁶². Les 69 premiers registres du Consistoire (1542-1701) ainsi que le vol. 72 (1706-1708) possèdent chacun un index des patronymes confectionné dans le deuxième quart du XX^e siècle par John Denham (sous forme généralement de petit cahier non cousu dans les registres). Les autres volumes bénéficient d'index établis au XVIII^e siècle, cousus ou non à l'intérieur des registres. Les index des volumes 1 à 78 (1542-1723) ont été photocopiés et réunis en 6 volumes qui sont à la disposition des lecteurs aux Archives d'État de Genève.

Les Archives d'État de Genève possèdent par ailleurs d'autres archives ecclésiastiques et consistoriales qui n'appartiennent pas au fonds susmentionné. Ainsi, on trouve dans les archives judiciaires (cote : AEG Jur. Pen. K), les « Rapports et renvois du Consistoire » au Conseil, de 1552 à 1797. Le Consistoire ne pouvait en effet que prononcer des censures et des suspensions de Cène à l'encontre de ceux qui avaient fauté et devait renvoyer au Conseil ceux dont le méfait devait être sanctionné par une amende, une peine carcérale ou toute autre forme de sanction judiciaire. Ces « rapports et renvois » concernent aussi ceux qui ne se présentaient pas au Consistoire malgré divers appels. À la fin du XIX^e siècle, les pièces considérées alors comme les plus intéressantes ont été cependant transférées dans la série des procès criminels (AEG P.C.). C'est également dans les archives judiciaires qu'est conservée une partie des documents produits par les consistoires des bailliages savoyards et gessiens. Une autre partie des archives laissées par les paroisses réformées du Pays de Gex est classée dans la série D du fonds « Églises » (AEG Église D). Certains de ces villages, alors gessiens et savoyards, ont été rattachés au nouveau canton de Genève entre 1814 et 1816.

⁶⁰ Archives d'État de Genève, *État général des fonds*, Genève, Société Auxiliaire des Archives d'État, 2004, p. 183.

⁶¹ Cote : AEG Archives A 80.

⁶² Voir à ce sujet l'introduction générale, n. 20.

INVENTAIRE DES ARCHIVES CONSISTORIALES DU CANTON DE GENÈVE

I. ARCHIVES D'ÉTAT DE GENÈVE (AEG)

1. AEG Consistoire R. : Procès-verbaux du Consistoire

95 registres. Du 16 février 1542 au 26 avril 1798. Papier. Originaux.

Consistoire R. 1. Du 16 février 1542 au 3 juillet 1544. Lacune : 18 mai-4 juillet 1543.

Couverture en parchemin. 208 folios¹, plus un index alphabétique au début du registre. Registre publié (*cf. infra: bibliographie*).

Le registre commence ainsi : «Le Xe Consistoyre tenu de l'an mille Ve XLII et le jeudi XVI de febvrier [...]». Contient cette note : «Ce volume a été composé de plusieurs cahiers qui ont été réunis ensemble ; comme il n'a pas de pagination, on ne voit pas s'il est complet. Il commence au jeudi 16 février 1542 à la 10e séance du Consistoire. Dès lors, il continue sans grande interruption (sauf pendant l'été de l'an 1543), jusqu'au 3 juillet 1544». De fait, outre la lacune mentionnée ci-dessus, les procès-verbaux sont lacunaires entre juillet et octobre 1543.

Consistoire R. 2. Du 8 octobre 1545 au 30 décembre 1546.

Couverture en parchemin. 102 folios, dont des feuilles cousues à l'intérieur du registre foliotées « bis », plus un index alphabétique au début du registre. Registre restauré et publié (*cf. infra: bibliographie*).

Consistoire R. 3. Du 6 janvier 1547 au 2 février 1548.

Couverture en parchemin. 207 pages (y compris plusieurs feuilles et billets cousus dans le registre), plus un index alphabétique au début du registre, suivi d'un répertoire contemporain du registre de 9 folios, intitulé

¹ Seul le dernier folio / page rédigé est pris en compte dans le nombre total indiqué pour chaque volume.

« Répertoire du / registre du consistoire / commençant le jeudi / sixiesme de janvier / 1547 », indiquant les noms des personnes convoquées (les personnes y figurent sous leur prénom) et la page correspondante du registre. Registre restauré et publié (*cf. infra: bibliographie*).

Consistoire R. 4. Du 16 février 1548 au 15 novembre 1548.

Couverture en parchemin de réemploi. 74 folios, dont plusieurs feuilles et billets cousus à l'intérieur du registre, plus un index alphabétique au début du registre. Registre publié (*cf. infra: bibliographie*).

Sur le parchemin de couverture figurent les dates extrêmes ainsi que, sur le recto et le verso, un texte à caractère religieux, comportant des lettrines. Ce volume s'ouvre sur deux sentences : « Qui habuer » [interrompue] et « Qui odit correptionem peribit » et se clôt sur une autre : « Odio habuerunt corripientem in porta / et loquentem recta abominati sunt ».

Consistoire R. 5. Du 20 février 1550 au 5 février 1551.

Couverture en parchemin de réemploi. 113 folios, dont plusieurs sont blancs. Registre publié (*cf. infra: bibliographie*).

Les dates extrêmes figurent sur le parchemin de couverture, qui comporte un texte (contrat notarié ?) au verso.

Consistoire R. 6. Du 19 février 1551 au 4 février 1552.

Couverture en parchemin de réemploi. 89 folios (selon le foliotage moderne), plus un index alphabétique au début du registre. Registre publié (*cf. infra: bibliographie*).

Les dates extrêmes figurent sur le parchemin de couverture, qui comporte un texte (contrat notarié ?) au verso.

Consistoire R. 7. Du 25 février 1552 au 2 février 1553.

Couverture en parchemin de réemploi. 135 folios, plus un index alphabétique au début du registre, suivi d'un répertoire contemporain du registre de 14 folios, intitulé « Repertoyre de / l'an 1552 / Cotté a la lettre », indiquant les noms des personnes convoquées (les personnes y figurent sous leur prénom) et la page correspondante du registre. Registre publié (*cf. infra: bibliographie*).

Des dates extrêmes erronées figurent sur le parchemin de couverture, qui comporte un texte au verso. Reliure en mauvais état.

Consistoire R. 8. Du 2 mars 1553 au 1^{er} février 1554.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 90 folios, plus un index alphabétique au début du registre. Registre publié (*cf. infra: bibliographie*).

Un billet d'époque avec la liste des anciens du Consistoire est collé sur la première page non foliotée du registre.

Consistoire R. 9. Du 15 février 1554 au 31 janvier 1555.

Couverture en parchemin de réemploi. 215 folios (dont certains blancs), plus un index alphabétique au début du registre, suivi d'un répertoire de 16 folios, contemporain du registre, intitulé « Repertoyre / de l'an 1554 / Cotté a la lettre », indiquant les noms des personnes convoquées (les personnes y figurent sous leur prénom) et la page correspondante du registre. Le registre contient également des feuilles épinglées à l'intérieur. Registre publié (*cf. infra: bibliographie*).

La couverture comporte un texte (contrat notarié ?) au verso.

Consistoire R. 10. Du 14 février 1555 au 6 février 1556.

Couverture en parchemin de réemploi. 90 folios (dont un « bis »), plus un index alphabétique au début du registre. Registre publié (*cf. infra: bibliographie*).

Les dates extrêmes figurent sur le parchemin de couverture, qui comporte un texte (contrat notarié ?) au verso.

Consistoire R. 11. Du 20 février 1556 au 4 février 1557.

Couverture en parchemin de réemploi. 102 folios, plus un index alphabétique au début du registre. Registre publié (*cf. infra: bibliographie*).

Les dates extrêmes figurent sur le parchemin de couverture, qui comporte un texte (contrat notarié ?) au verso.

Consistoire R. 12. Du 18 février 1557 au 3 février 1558.

Couverture en parchemin. 156 folios, plus un index alphabétique au début du registre, suivi d'un répertoire, contemporain du registre, de 15 folios, intitulé « 1557 / Annotations pour le Consistoire / commencees le jedy XVIII jour / de febvrier Mil VcLVII. 1557. / Commencé ce livret ledit jour 18 de / febvrier 1557 par moy / Pierre Aillod », indiquant chronologiquement les affaires traitées en Consistoire. Les pages en sont entièrement biffées. Le registre comporte en plus diverses feuilles non foliotées. Registre publié (*cf. infra: bibliographie*).

Le premier folio est couvert de signatures de Pierre Aillod (secrétaire du Consistoire).

Consistoire R. 13. Du 17 février 1558 au 16 juin 1558.

Couverture en parchemin. 64 folios (les f. 65 à 175 sont blancs), plus un index alphabétique au début du registre.

Plusieurs signatures du secrétaire du Consistoire, Pierre Aillod, figurent sur le premier folio.

Consistoire R. 14. Du 23 juin 1558 au 2 février 1559.

Couverture en carton et intitulé d'époque. 160 folios, plus un index alphabétique au début du registre, suivi d'un répertoire de 16 folios, contemporain du registre, intitulé « Livret d'annotations », indiquant chronologiquement les affaires traitées en Consistoire. Les pages en sont entièrement biffées.

Le premier folio est déchiré en deux dans le sens de la longueur. Les deux parties sont recollées à l'aide de ruban adhésif (ancien). Intitulé d'époque figurant sur la couverture : « Registre de consistoyre de l'an 1558 et en partie de l'an 1559 ».

Consistoire R. 15. Du 16 février 1559 au 28 septembre 1559.

Couverture en parchemin et intitulé d'époque. 105 folios, plus un index alphabétique au début du registre et une feuille non foliotée (en latin).

Plusieurs signatures du secrétaire du Consistoire, Pierre Aillod, figurent sur le premier folio.

Consistoire R. 16. Du 5 octobre 1559 au 8 février 1560.

Couverture en parchemin avec intitulé d'époque (lettrine initiale travaillée). 274 folios, plus un index alphabétique au début du registre et des feuilles volantes.

Consistoire R. 17. Du 15 février 1560 au 20 février 1561.

Couverture en parchemin d'époque tamponné de plusieurs écus de Genève. 222 folios, plus un index alphabétique au début du registre.

La page de titre porte le titre suivant : « Pour le Consistoire / 1560 / Post Tenebras Lux / [armoire de Genève] / Monsieur le sindicque Noble Claude / de la Maisoneufve 1560 ». Un fragment de la Couverture se trouve dans un portefeuille séparé. La couverture arrière du registre porte également aux quatre coins et au milieu les armoiries de Genève.

Consistoire R. 18. Du 20 février 1561 au 5 février 1562.

Couverture en parchemin. 208 folios (certains blancs), plus un index alphabétique au début du registre et un cahier volant folioté « bis ».

Les dates extrêmes figurent sur le parchemin de couverture. La première page du registre porte le titre suivant : « Pour le Consistoire Ecclesiastique de Geneve / 1560 / 1561 ». La couverture arrière du registre porte également un titre : « Livre du Consistoire / Ecclesiastique de Geneve / pour l'annee / 1561 ».

Consistoire R. 19. Du 19 février 1562 au 4 février 1563.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 220 folios, plus un index alphabétique au début du registre, suivi d'un répertoire volant de 21 folios, contemporain du registre, intitulé « Livre des mémoires et annotations du Consistoire commencé le jeudi 19 febvrier 1562 », indiquant chronologiquement les affaires traitées en Consistoire. Les pages en sont entièrement biffées.

Consistoire R. 20. Du 18 février 1563 au 10 février 1564.

Couverture en parchemin. 202 folios (dont certains blancs), plus des feuilles cousues dans le registre mais non foliotées ; avec un index alphabétique au début du registre, suivi d'un répertoire de 18 folios (non foliotés), contemporain du registre, dépourvu de titre, indiquant chronologiquement les affaires traitées en Consistoire. Les pages en sont entièrement biffées. La reliure du registre est en mauvais état.

Consistoire R. 21. Du 17 février 1564 au 1^{er} février 1565.

Couverture en parchemin. 208 folios, plus un index alphabétique au début du registre, suivi d'un répertoire de 23 folios, contemporain du registre, intitulé « Livret des annotations en Consistoire de l'an 1564 », indiquant chronologiquement les affaires traitées en Consistoire. Les pages en sont entièrement biffées.

Consistoire R. 22. Du 15 février 1565 au 31 janvier 1566.

Couverture en parchemin partiellement de réemploi. 212 folios, plus un index alphabétique au début du registre, suivi d'un répertoire de 27 folios, contemporain du registre, intitulé simplement « 1565 », indiquant chronologiquement les affaires traitées en Consistoire. Les pages en sont entièrement biffées. Le folio 6 du registre, détaché du reste, a été collé au début du registre.

Consistoire R. 23. Du 14 février 1566 au 6 février 1567.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 172 folios (plusieurs dizaines de folios blancs au-delà), plus des feuilles non foliotées (épinglées dans le registre) et un index alphabétique au début du registre, suivi d'un

répertoire de 22 folios, contemporain du registre, intitulé « Livret d'annotations pour le Consistoire de l'année 1566 », indiquant chronologiquement les affaires traitées en Consistoire. Les pages en sont entièrement biffées.

Consistoire R. 24. Du 20 février 1567 au 5 février 1568.

Couverture en carton recouvert de parchemin partiellement de réemploi. 182 folios (plusieurs dizaines de folios blancs au-delà), plus des feuilles non foliotées ; plus un index alphabétique au début du registre, suivi d'un répertoire, contemporain du registre, de 24 folios, intitulé « Livret d'annotations pour le Consistoire de l'année 1567 », indiquant chronologiquement les affaires traitées en Consistoire. Les pages en sont entièrement biffées.

Consistoire R. 25. Du 19 février 1568 au 30 décembre 1568.

Couverture en carton recouvert de parchemin de réemploi. 217 folios, plus un index alphabétique au début du registre.

Sur la première page du registre (non foliotée mais portant la lettre « a ») figure cette sentence : « Introy moy en ta parolle / Pour eviter doctrine folle ».

Consistoire R. 26. Du 13 janvier 1569 au 29 décembre 1569.

Couverture en parchemin. 218 folios (plusieurs dizaines de folios blancs au-delà), plus un index alphabétique au début du registre.

La sentence suivante figure au début du registre : « Le commencement de sagesse / C'est craindre Dieu ».

Consistoire R. 27. Du 12 janvier 1570 au 4 janvier 1571.

Couverture en parchemin. 189 folios, plus une feuille volante non foliotée et un index alphabétique au début du registre.

Les dates extrêmes figurent sur la couverture.

Consistoire R. 28. Du 18 janvier 1571 au 26 mars 1573.

Couverture en parchemin. 235 folios, plus un index alphabétique au début du registre.

Les dates extrêmes figurent sur la couverture.

Consistoire R. 29. Du 13 janvier 1575 au 29 décembre 1575.

Couverture en parchemin. 119 folios (et quelques folios blancs au-delà), dont plusieurs feuilles non cousues dans le registre, plus un index alphabétique au début du registre.

Les dates extrêmes figurent sur la couverture.

Consistoire R. 30. Du 12 janvier 1576 au 3 janvier 1577.

Couverture en parchemin. 126 folios (plusieurs dizaines de folios blancs au-delà), plus un index alphabétique au début du registre.

Les dates extrêmes figurent sur la couverture, au verso de laquelle se trouve une signature du secrétaire Pierre Aillod.

Consistoire R. 31. Du 17 janvier 1577 au 18 février 1580.

Couverture en parchemin rigide. 491 folios, des folios blancs et des feuilles volantes, avec un index alphabétique au début du registre et un index alphabétique d'époque (renvoyant aux prénoms des comparaissants) presque vide, en fin de registre (f. 470-491).

Deux cahiers de formats différents sont intercalés dans le reste du registre, juste avant le répertoire susmentionné, sans discontinuité de texte et compris dans le foliotage indiqué.

Consistoire R. 32. Du 25 février 1580 au 7 décembre 1581.

Couverture en parchemin travaillé avec sangle et boucle en métal. 309 folios, dont certains blancs et des feuilles collées dans le registre, plus certaines de ces feuilles non foliotées, avec un index alphabétique au début du registre.

Consistoire R. 33. Du 18 janvier 1582 au 14 janvier 1590. Lacune de 6 ans entre le 21 décembre 1582 et le 15 janvier 1589.

Couverture en parchemin. 158 folios, dont certains blancs, plus un index alphabétique en fin de registre. Dès le folio 134 (18 mai 1589), constitué de cahiers et feuilles disparates.

Sans discontinuité du 18 janvier au 20 décembre 1582 et du 16 janvier 1589 au 1^{er} janvier 1590. À la date du 3 janvier 1583 (fol. 96) est précisé ceci : « Monsieur Jaquemot a excusé le secretayre, absent pour les affaires de sa charge et les papiers et memoyres à [?] attachées ».

Consistoire R. 34. Du 13 janvier 1592 au 5 août 1596.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 480 folios, dont quelques-uns blancs.

Consistoire R. 35. Du 24 janvier 1605 au 1^{er} janvier 1607.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 174 folios, plus un index alphabétique au début du registre.

Consistoire R. 36. Du 15 janvier 1607 au 31 décembre 1607.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 104 folios (plusieurs dizaines de folios blancs au-delà), plus un index alphabétique au début du registre.

Consistoire R. 37. Du 14 janvier 1608 au 29 décembre 1608.

Couverture en parchemin rigide. 109 folios, plus un index alphabétique au début du registre.

Consistoire R. 38. Du 12 janvier 1609 au 4 janvier 1610.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 127 folios, plus un index alphabétique au début du registre.

Les dates extrêmes figurent sur la couverture.

Consistoire R. 39. Du 18 janvier 1610 au 3 janvier 1611.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 94 folios (plusieurs dizaines de folios blancs au-delà), plus un index alphabétique au début du registre.

Consistoire R. 40. Du 17 janvier 1611 au 2 janvier 1612.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 123 folios, plus un index alphabétique au début du registre.

Consistoire R. 41. Du 16 janvier 1612 au 31 décembre 1612.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 133 folios, plus un index alphabétique au début du registre.

Consistoire R. 42. Du 14 janvier 1613 au 30 décembre 1613.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 125 folios, plus un index alphabétique au début du registre.

Les dates extrêmes figurent sur la couverture.

Consistoire R. 43. Du 13 janvier 1614 au 29 décembre 1614.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 113 folios, plus un index alphabétique au début du registre.

Consistoire R. 44. Du 12 janvier 1615 au 4 janvier 1616.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 119 folios, plus un index alphabétique au début du registre (contenant une rubrique alphabétique particulière pour les abjurations).

Les dates extrêmes figurent sur la couverture.

Consistoire R. 45. Du 18 janvier 1616 au 2 janvier 1617.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 135 folios, plus un index alphabétique au début du registre.

Consistoire R. 46. Du 16 janvier 1617 au 1^{er} janvier 1618.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 147 folios (les deux derniers sont détachés), plus un index alphabétique au début du registre (contenant une rubrique alphabétique particulière pour les abjurations).

Consistoire R. 47. Du 15 janvier 1618 au 31 décembre 1618.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 147 folios, plus un index alphabétique au début du registre (contenant une rubrique alphabétique particulière pour les abjurations).

Consistoire R. 48. Du 14 janvier 1619 au 30 décembre 1619.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 145 folios, plus un index alphabétique au début du registre.

Consistoire R. 49. Du 13 janvier 1620 au 30 novembre 1620.

Couverture en carton recouvert de parchemin de réemploi. 194 folios, plus un index alphabétique au début du registre (contenant une rubrique alphabétique particulière pour les abjurations).

Consistoire R. 50. Du 30 novembre 1620 au 4 janvier 1621.

Couverture en parchemin de réemploi. 28 folios (les deux tiers restant du registre sont blancs), plus un index alphabétique au début du registre.

Les dates extrêmes figurent sur la couverture.

Consistoire R. 51. Du 18 janvier 1621 au 5 décembre 1622.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 436 folios, plus un index alphabétique au début du registre (contenant une rubrique alphabétique particulière pour les abjurations).

2 billets non foliotés sont épinglés au début du registre. L'un contient une liste de noms, sans doute autant de personnes appelées à comparaître devant le Consistoire. L'autre, une brève note concernant une affaire particulière.

Consistoire R. 52. Du 10 janvier 1623 au 30 décembre 1624.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 245 folios, dont des feuilles / billets épinglés dans le registre, plus un index alphabétique au début du registre (contenant une rubrique alphabétique particulière pour les abjurations).

Le registre commence par «Au nom de Dieu Amen». Les procès-verbaux commencent à la date du vendredi 10 janvier 1623 par la liste des anciens élus pour l'année en cours. La première séance du Consistoire a lieu le jeudi 16 janvier suivant.

Consistoire R. 53. Du 13 janvier 1625 au 21 octobre 1630.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 235 folios, plus un index alphabétique au début du registre (contenant une rubrique alphabétique particulière pour les abjurations).

Consistoire R. 54. Du 28 octobre 1630 au 29 décembre 1636.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 275 folios, plus un index alphabétique au début du registre (contenant une rubrique alphabétique particulière pour les abjurations).

Certains folios ont été anciennement recollés dans le registre à l'aide de ruban adhésif et se détachent à nouveau.

Consistoire R. 55. Du 12 janvier 1637 au 30 décembre 1647.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 359 folios (première page non numérotée quoique rédigée), plus un index alphabétique au début du

registre (contenant une rubrique alphabétique particulière pour les abjurations) et un folio détaché entre les f. 170v et 171.

Le folio 38 (9 novembre 1637) est en mauvais état, l'encre semblant avoir détruit le papier, et quelques endroits du texte ne sont plus lisibles.

Consistoire R. 56. Du 13 janvier 1648 au 29 décembre 1653.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 231 folios (plusieurs dizaines de folios blancs au-delà), plus un index alphabétique au début du registre (contenant une rubrique alphabétique particulière pour les abjurations).

Consistoire R. 57. Du 12 janvier 1654 au 11 novembre 1658.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 242 folios (plusieurs dizaines de folios blancs au-delà), plus un index alphabétique au début du registre (contenant une rubrique alphabétique particulière pour les abjurations).

Le registre commence par « Au nom de Dieu Amen ».

Consistoire R. 58. Du 19 août 1658 au 25 décembre 1662.

Couverture en carton. 338 folios, plus un index alphabétique au début du registre.

Ce registre est un recueil de minutes et non de procès-verbaux mis au net.

Consistoire R. 59. Du 15 janvier 1663 au 26 mars 1668.

Couverture en carton. 403 folios (dont plusieurs blancs), plus un index alphabétique au début du registre.

Ce registre est un recueil de minutes et non de procès-verbaux mis au net.

Consistoire R. 60. Du 28 novembre 1667 au 12 octobre 1671.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 355 folios, plus deux pages non foliotées contenant des listes des membres du Consistoire (Jean Sarrasin succède à Amy Bitry, décédé, comme secrétaire); un index alphabétique cousu au début du registre et un second index alphabétique d'époque (dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet).

Le registre commence par « Au nom de Dieu Amen ».

Consistoire R. 61. Du 19 octobre 1671 au 31 décembre 1674.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 248 folios, plus un index alphabétique cousu au début du registre et un second index alphabétique d'époque (dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet). Le registre contient aussi une page non foliotée mentionnant les noms des membres du Consistoire.

Registre restauré se trouvant dans une boîte. L'encre est devenue terne, mais le texte reste lisible.

Le registre commence par « Au nom de Dieu Amen » (écrit en majuscule).

Consistoire R. 62. Du 14 janvier 1675 au 15 février 1677.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 166 folios (dont quelques-uns blancs), plus une page initiale contenant le nom des membres du Consistoire, plus un index alphabétique cousu au début du registre et un second index alphabétique d'époque (dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet).

Le registre commence par « Au nom de Dieu Amen ».

Consistoire R. 63. Du 22 février 1677 au 2 janvier 1679.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 177 folios, plus un index alphabétique cousu au début du registre et un second index alphabétique d'époque (dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet, mais dont les pages sont demeurées vides à deux exceptions près).

Le registre commence par « Au nom de Dieu Amen ».

Consistoire R. 64. Du 16 janvier 1679 au 23 mars 1682.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 235 folios, plus un index alphabétique cousu au début du registre.

Le registre commence par « Au nom de Dieu Amen » (reproduit sur les deux premiers folios).

Consistoire R. 65. Du 30 mars 1682 au 18 juin 1685.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 284 folios, plus un index alphabétique au début du registre. Reliure en mauvais état.

Le registre commence par « Au nom de Dieu Amen ».

Consistoire R. 66. Du 25 juin 1685 au 10 avril 1688.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 289 folios, plus un index alphabétique au début du registre. Le folio 4 se détache.

Le registre commence par « Au nom de Dieu Amen ».

Consistoire R. 67. Du 12 avril 1688 au 5 janvier 1693.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 359 folios, plus un index alphabétique au début du registre.

Le registre commence par « Au nom de Dieu Amen ».

Consistoire R. 68. Du 12 janvier 1693 au 1^{er} décembre 1698.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 298 folios, plus un index alphabétique cousu à la fin du registre. Registre restauré.

Le registre commence par « Au nom de Dieu Amen ».

Consistoire R. 69. Du 8 décembre 1698 au 29 décembre 1701.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 282 pages, plus un index alphabétique cousu au début du registre.

Le registre commence par « Au nom de Dieu Amen ».

Consistoire R. 70. Du 12 janvier 1702 au 21 juin 1703.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 275 folios, plus un index alphabétique cousu au début du registre et un second index alphabétique d'époque (dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet).

Le registre commence par « Au nom de Dieu Amen ».

Consistoire R. 71. Du 28 juin 1703 au 20 mai 1706.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 372 folios, plus un répertoire alphabétique d'époque cousu au début du registre (dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet).

Le registre commence par « Au nom de Dieu Amen ». Au début du registre, sur le folio D, figure le « serment du secret qui doit être presté toutes les années au Venerable Consistoire ».

Consistoire R. 72. Du 27 mai 1706 au 27 décembre 1708.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 190 folios, plus un index alphabétique au début du registre (contenant une rubrique alphabétique particulière pour les abjurations).

Consistoire R. 73. Du 3 janvier 1709 au 29 octobre 1711.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 438 pages (dont certaines blanches), plus un répertoire alphabétique d'époque cousu à la fin du registre.

Consistoire R. 74. Du 5 novembre 1711 au 3 janvier 1715.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 603 pages, plus un répertoire alphabétique d'époque cousu au début du registre (dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet).

Le texte du serment figure au début du registre (*cf.* Consistoire R. 71).

Consistoire R. 75. Du 17 janvier 1715 au 31 décembre 1716.

Couverture en carton. 302 pages, plus un répertoire alphabétique d'époque cousu au début du registre (dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet).

Consistoire R. 76. Du 14 janvier 1717 au 31 mai 1718.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 375 pages (dont certaines blanches), plus des feuilles (lettres) non paginées, plus un index alphabétique d'époque cousu au début du registre (dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet).

Consistoire R. 77. Du 2 juin 1718 au 2 janvier 1721.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 505 pages, dont un index des matières de 3 pages à la fin du registre, plus divers feuilles cousues dans le registre mais non paginés (mémoires, plaintes).

Consistoire R. 78. Du 13 janvier 1718 au 30 décembre 1723.

Couverture en carton. 1006 folios (dont plusieurs blancs), plus un index alphabétique en début de volume (contenant une rubrique alphabétique particulière pour les abjurations).

Ce registre volumineux est un recueil de minutes et non de procès-verbaux mis au net. La page de titre l'indique en donnant l'intitulé suivant : « Brouillard des Registres du Venerable Consistoire de 1718 ».

Consistoire R. 79. Du 13 janvier 1724 au 15 mai 1727.

Couverture en carton recouvert de parchemin (en mauvais état). 404 pages, plus un index d'époque (non cousu dans le registre).

Consistoire R. 80. Du 22 mai 1727 au 4 janvier 1731.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 391 pages, plus un index d'époque (non cousu dans le registre) et un mémoire (10 folios) à la fin du volume, concernant une procédure matrimoniale.

Dès le R. 80, les registres sont tous de grand format.

Consistoire R. 81. Du 18 janvier 1731 au 31 décembre 1733.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 290 pages, plus un index alphabétique d'époque cousu au début du registre (dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet).

Consistoire R. 82. Du 21 janvier 1734 au 2 janvier 1738.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 453 pages, plus un index alphabétique d'époque cousu au début du registre (dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet).

Consistoire R. 83. Du 17 janvier 1738 au 11 janvier 1742.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 400 pages, plus divers feuilles (mémoires) non paginées, plus un index alphabétique d'époque (dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet) et un cahier contenant les trois mémoires suivants (non cousus dans le registre) : « Aux très Illustres et Excellents Seigneurs, Mes Seigneurs Hoffmeister, Escher, Steiguer et de Watteville. Mediateurs envoyés de la part des Louables Cantons de Zurich et de Berne auprès de la Republique de Geneve » ; « Progrès du Protestantisme en Levant jusques à l'année 1737 » ; « Mémoire pour l'Eglise Protestante de Constantinople » (avec les sceaux de l'Eglise et du Conseil de Genève).

Consistoire R. 84. Du 18 janvier 1742 au 11 janvier 1748.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 565 pages, plus diverses annexes cousues à l'intérieur du registre (rapports de commissions, etc.) et un index alphabétique d'époque (non cousu dans le registre et dont

les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet).

Consistoire R. 85. Du 18 janvier 1748 au 2 janvier 1755.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 517 pages, plus un cahier non paginé cousu dans le registre contenant un mémoire du 7 décembre 1754 sur l'exercice de la discipline ecclésiastique dans les terres cédées à la Sardaigne par le traité de Turin, plus index alphabétique d'époque (non cousu dans le registre et dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet).

Contient l'abjuration de Jean-Jacques Rousseau (p. 484 et 486 ; dispensé de paraître en Consistoire).

Consistoire R. 86. Du 16 janvier 1755 au 31 décembre 1761.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 516 pages, plus des feuilles non paginées (rapports), plus un index alphabétique d'époque (non cousu dans le registre et dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet).

Consistoire R. 87. Du 14 janvier 1762 au 3 janvier 1765.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 496 pages, plus un index alphabétique d'époque (non cousu dans le registre et dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet).

Consistoire R. 88. Du 17 janvier 1765 au 28 avril 1768.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 510 pages, plus divers feuilles et cahiers non paginés (mémoires), plus un index alphabétique d'époque (non cousu dans le registre et dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet).

Consistoire R. 89. Du 5 mai 1768 au 16 mars 1775.

Couverture en carton recouvert de parchemin (en mauvais état). 589 pages, plus un index alphabétique d'époque (non cousu dans le registre et dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet).

Consistoire R. 90. Du 23 mars 1775 au 28 octobre 1779.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 468 pages, plus des feuilles et cahiers cousus dans le registre (dont un au début de celui-ci) non paginés,

plus un index alphabétique d'époque (non cousu dans le registre et dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet), plus un cahier contenant les minutes des séances du 18 janvier au 9 mai 1776 (non cousu dans le registre).

Consistoire R. 91. Du 4 novembre 1779 au 2 juin 1785.

Couverture en carton recouvert de parchemin, renforcé de lanières en cuir. 484 pages, plus divers feuilles non paginées, plus un index alphabétique d'époque (non cousu dans le registre et dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet).

Consistoire R. 92. Du 9 juin 1785 au 1^{er} janvier 1789.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 439 pages, plus un index alphabétique d'époque (non cousu dans le registre et dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet).

L'intitulé et les dates extrêmes sont imprimés sur la couverture.

Consistoire R. 93. Du 15 janvier 1789 au 30 décembre 1791.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 572 pages, plus une feuille non paginée ainsi qu'un index alphabétique d'époque (non cousus dans le registre et dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet).

L'intitulé et les dates extrêmes sont imprimés sur la couverture. Les copies de mémoires divers (relatifs notamment à l'institution d'une école de jeunes filles) occupent une bonne partie du registre.

Consistoire R. 94. Du 12 janvier 1792 au 29 décembre 1796.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 566 pages, plus un index alphabétique d'époque (non cousu dans le registre et dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet).

Consistoire R. 95. Du 17 janvier 1797 au 8 mars 1804.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 545 pages, plus un index alphabétique d'époque (non cousu dans le registre et dont les bords ont été découpés de manière à faire apparaître les lettres de l'alphabet).

209 pages jusqu'au 26 avril 1798 (inclus), date du traité de Réunion de Genève (occupée dès le 15 avril) à la France. Aucun changement fondamental pour le Consistoire après cette date, Genève continuant à gérer elle-même son Église.

2. AEG Consistoire R. Ann. : Annexes des registres du Consistoire

Consistoire R. Ann. 1. « Indice et extrait des matières importantes traités dans le Venerable Consistoire ». De 1701 à 1726.

Couverture en carton recouvert de parchemin. 245 pages (dont plusieurs pages blanches et plus de la moitié du registre est blanche). Le registre s'ouvre sur une « Liste des titres ».

Consistoire R. Ann. 2. Copie incomplète de l'index alphabétique du registre du Consistoire R. 92. De 1785 à 1789.

Couverture en carton.

Consistoire R. Ann. 3. Rôle des interdits de la Cène². Du 27 novembre 1550 au 29 mai 1561.

Couverture en parchemin de réemploi. 45 folios. Secrétaire : Pierre Aillod.

Il s'agit d'une liste par séance du Consistoire. À côté des noms, dans la marge, il est indiqué si les interdits de la cène ont été absouts, voire s'ils sont décédés avant. Contient ces sentences au début du cahier : « Au nom de Dieu, ainsi soit-il » (plusieurs fois) et « Le Seigneur soit béni éternellement ».

Précisions d'un archiviste sur la première page : « Registre désigné sous la lettre A. dans les *Extraits* de M. Cramer, p. 45 » ; « La couverture en parchemin contient un acte notarié [...] ».

Ce cahier porte le numéro 1 sur sa couverture.

Consistoire R. Ann. 4. Rôle des excommuniés³. De 1561 à 1567.

Couverture en parchemin. 125 folios. Secrétaire Pierre Aillod.

Le registre se présente sous la forme d'un index patronymique où les « excommuniés » figurent sous leur prénom. Les ressortissants des paroisses rurales sont inscrits à partir du folio 108 après le « Z » (listes par seigneuries soit « Mandements », les terres de Saint-Victor étant distinctes de celles du Chapitre). La date d'absolution des pécheurs est indiquée dans la marge.

Ce registre porte le numéro 2 sur sa couverture.

² « Estract du registre du Consistoire de ceulx à qui il a esté deffendue la Cene... ».

³ « Le livre des excommuniez au Consistoire ecclesiastique de Geneve ».

Consistoire R. Ann. 5. Rôle des excommuniés⁴. De 1567 à 1569.

Couverture en parchemin. 173 folios. Secrétaire Pierre Aillod.

Le registre se présente sous la forme d'un index patronymique où les « excommuniés » figurent sous leur prénom. Les ressortissants des paroisses rurales sont inscrits à partir du folio 125. La date d'absolution des pécheurs est indiquée dans la marge. Un index de ces paroisses précisant de quelle(s) seigneuries elles relèvent (celle de Saint-Victor est distincte du Chapitre) figure au début du registre.

Précision d'un archiviste sur la première page : « Registre désigné sous la lettre B dans les *Extraits* de M. Cramer, page 458 ».

Ce registre porte le numéro 3 sur sa couverture.

Consistoire R. Ann. 6. Rôle des appelés au Consistoire. Du 1^{er} janvier 1711 au 20 août 1716.

Couverture en carton. 95 pages (dont plusieurs blanches).

Le registre indique, par séances, les noms des appelés, la raison de l'appel, la date de celui-ci et la date de comparution. Les personnes qui se présentent au Consistoire sur appel sont parfois distinguées de celles qui comparaissent spontanément ou autrement.

Consistoire R. Ann. 7. Rôle des appelés au Consistoire. Du 4 février 1717 au 15 janvier 1722.

2 cahiers et 1 folio. Couverture en carton pour l'un des cahiers. 21 folios (dont plusieurs blancs) et 17 folios, en tout 38 folios (mais non foliotés/paginés).

Cette pièce, qui constitue plutôt un brouillon, se présente sous la forme d'un cahier à l'intérieur duquel se trouve un second cahier, lui-même contenant une feuille volante. Il s'agit d'une simple liste des personnes appelées et/ou comparues au Consistoire, avec parfois une précision sur leur lieu de résidence.

Consistoire R. Ann. 8. Rôle des interdits de la Cène. Du 5 avril 1708 au 25 décembre 1721.

1 cahier. Couverture en carton. 18 folios (non foliotés), plus 3 feuilles volantes.

Ce cahier précise, dans l'ordre, la date de la suspension de la cène, le nom de la personne sanctionnée, le type de suspension (conditionnelle, absolue, indéfinie) et la date du « rétablissement ». Au verso du cahier se trouve une « notte des separations autorisées par N.S. dont le terme est fixé », ne contenant que trois cas.

Les feuilles volantes sont des exemples de formulaires préimprimés qui étaient remplis par le secrétaire et remis aux interdits de la cène.

⁴ Même titre original que le registre précédent.

Consistoire R. Ann. 9. Rôle des interdits de la Cène⁵. Du 3 mai 1770 au 19 juillet 1791.

1 registre (de grand format). Couverture en carton. 11 folios, plus 4 feuilles volantes. Le registre couvre la période allant du 27 janvier 1785 au 21 juillet 1791. Les 4 feuilles volantes couvrent les périodes respectives suivantes : 3 mai 1770-13 juin 1776 (avec lacunes) ; 16 mai 1775-28 décembre 1781 ; 17 avril 1783-8 mai 1784 (uniquement les interdits de la cène qui ne l'ont pas redemandée) ; 20 mai 1790-3 février 1791 (uniquement les interdits de la cène qui ne l'ont pas redemandée).

Figurent dans l'ordre : la date de la suspension, le nom de la personne suspendue, la nature de sa faute, éventuellement sa qualité et son lieu de résidence, la durée de la suspension, la date effective du rétablissement.

Consistoire R. Ann. 10. Copies de lettres. Du 25 juin 1717 au 14 août 1721.

1 cahier. Couverture en papier. 14 folios (non foliotés).

Copies des lettres envoyées par le Consistoire de Genève à ses homologues des Églises françaises d'Allemagne.

Consistoire R. Ann. 11. Copies de lettres. Du 3 février 1734 au 20 septembre 1787.

1 registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. 21 folios, plus une feuille volante (la majeure partie du registre est blanc).

Copies des lettres envoyées par le Consistoire de Genève aux « frères » des cantons alliés et des Églises françaises d'Allemagne.

Consistoire R. Ann. 13. Lettres et documents communiqués au Consistoire. Du 18 janvier 1762 au 6 décembre 1766.

1 registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. Environ 200 folios (non foliotés).

Il s'agit d'un recueil de lettres, rapports ou simples notes (parfois sur des cartes à jouer), adressés au Consistoire par des pasteurs, des anciens, des syndics, des avocats (notamment pour les causes matrimoniales), d'autres consistoires (dont celui de Berne, originaux allemands et traductions) ou de simples particuliers. Les documents, en principe des originaux, sont classés chronologiquement, avec une séparation par année.

Tous les registres R. Ann. suivants sont constitués sur le même modèle, avec plus ou moins de folios, et contiennent le même type de documents.

⁵ « Régistre des personnes à qui la Ste Cène a été interdite par le Vénéral Consistoire. Commencé le 20^e janvier 1785 et contenant autant qu'il est possible les noms et surnoms des dittes personnes et de celles avec qui elles ont eu un commerce criminel, leurs qualités, état et domicile, la cause et le terme de leur interdiction, le nom de leur pasteur et la place pour inscrire en son tems leur retour à la paix de l'Eglise ».

Consistoire R. Ann. 14. Lettres et documents communiqués au Consistoire. Du 28 avril 1768 au 5 mars 1771.

Id. Consistoire R. Ann. 13. Environ 130 folios.

Contient également copies de représentations du Consistoire au Conseil. La chronologie n'est pas toujours respectée.

Consistoire R. Ann. 15. Lettres et documents communiqués au Consistoire. Du 20 février 1771 au 30 août 1774.

Id. Consistoire R. Ann. 13. Environ 126 folios.

Consistoire R. Ann. 16. Lettres et documents communiqués au Consistoire. Du 1^{er} janvier 1775 au 1^{er} décembre 1778.

Id. Consistoire R. Ann. 13. Environ 173 folios.

Consistoire R. Ann. 17. Lettres et documents communiqués au Consistoire. Du 2 janvier 1779 au 11 septembre 1780.

Id. Consistoire R. Ann.13. Environ 165 folios.

Consistoire R. Ann. 18. Lettres et documents communiqués au Consistoire. Du 11 janvier 1781 au 30 mai 1782.

Id. Consistoire R. Ann. 13. Environ 234 folios.

La chronologie n'est pas toujours respectée (les documents de 1782 se trouvent parmi d'autres de 1781).

Consistoire R. Ann. 19. Lettres et documents communiqués au Consistoire. Du 24 janvier 1782 au 30 décembre 1784.

Id. Consistoire R. Ann. 13. Environ 159 folios.

Consistoire R. Ann. 20. Lettres et documents communiqués au Consistoire. Du 20 janvier 1785 au 29 décembre 1785.

Id. Consistoire R. Ann. 13. Environ 154 folios.

Consistoire R. Ann. 21. Lettres et documents communiqués au Consistoire. Du 19 janvier 1786 au 25 décembre 1786.

Id. Consistoire R. Ann. 13. Environ 213 folios.

Consistoire R. Ann. 22. Lettres et documents communiqués au Consistoire. Du 8 janvier 1787 au 7 janvier 1788.

Id. Consistoire R. Ann. 13. Environ 198 folios.

La chronologie n'est pas toujours respectée (un document de 1788 parmi d'autres de 1787).

Consistoire R. Ann. 23. Lettres et documents communiqués au Consistoire. Du 20 janvier 1788 au 25 décembre 1788.

Id. Consistoire R. Ann. 13. Environ 301 folios.

Consistoire R. Ann. 24. Lettres et documents communiqués au Consistoire. Du 15 janvier 1789 au 23 février 1791.

Id. Consistoire R. Ann. 13. Environ 171 folios.

L'ordre chronologique n'est pas toujours respecté.

Consistoire R. Ann. 25. Lettres et documents communiqués au Consistoire. Du 13 janvier 1791 au 2 janvier 1797.

Id. Consistoire R. Ann. 13. Environ 187 folios.

Consistoire R. Ann. 26. Lettres et documents communiqués au Consistoire. Du 26 janvier 1796 au 10 mai 1798.

Id. Consistoire R. Ann. 13. Environ 189 folios.

Consistoire R. Ann. 29. Mémoires présentés au Consistoire. Du 10 septembre 1789 au 31 mars 1791.

4 cahiers et 2 plans dans un grand porte-documents à lanières. 205 pages et 2 folios (plans).

Il s'agit de : deux documents intitulés « Mémoire remis au Vénérable Consistoire par la Société pour l'avancement des arts sur l'établissement d'un séminaire pour l'éducation de jeunes filles » ; deux plans concernant sans doute le bâtiment projeté pour accueillir cette école ; deux mémoires (l'un a sa première et sa dernière page en mauvais état) traçant le « tableau des désordres qui se sont introduits dans l'Eglise et l'exposé des principes sur lesquels dev[r]oit être calquée la législation pour préparer la révision des Ordonnances ecclésiastique et assurer son efficacité », dont l'un est destiné à être lu au Consistoire, l'autre à être présenté au Conseil.

Consistoire R. Ann. 30. Projet de révision des ordonnances ecclésiastiques. Janvier 1792.

11 cahiers dans un grand porte-documents à lanières. 440 pages.

Un document de 3 cahiers intitulé «Projet de revision tel qu'il a été approuvé au V. Consistoire, qui l'a discuté article par article. En janvier 1792». Quatre exemplaires du projet de révision du titre III des ordonnances ecclésiastiques relatif au Consistoire. Quatre exemplaires du projet de révision du titre IV des ordonnances ecclésiastiques relatif aux Lois matrimoniales.

3. AEG Jur. Pen. K: Consistoires

Sous cette cote sont réunis non seulement un recueil d'affaires traitées par le Consistoire et renvoyées devant les magistrats (AEG Jur. Pen. K 1), mais également plusieurs registres de consistoires dont une partie se trouve sur territoire français sous l'Ancien Régime. Plusieurs de ces registres ont été signalés et décrits par Raymond A. Mentzer (*Les registres des Consistoires des églises réformées de France, XVI^e-XVII^e siècles : un inventaire*, Genève, Droz, 2014, p. 77 [Registre du Consistoire du mandement et seigneurie de Ballaison, Servette, Troches et Veigy], p. 93-94 [Registre du Consistoire de Ferney]).

Jur. Pen. K 1. Rapports et renvois du Consistoire (1552-1797). Du 8 décembre 1552 au 23 mai 1797.

Liasse d'environ 216 folios (non foliotés) entourée d'une fourre en papier et rangée dans un porte-documents. L'essentiel des documents concerne le XVI^e siècle, plus exactement les années 1555-1595, trois pièces concernent le XVII^e siècle et trois le XVIII^e siècle. Rapports divers, attestations, copies des registres du Consistoire (et de ceux d'autres consistoires comme celui de Thoiry au Pays de Gex).

Comporte cette note d'archiviste sur la fourre : «Vus par Mr. Sordet, qui a réparti dans la collection des *Procès criminels* tout l'intéressant».

Jur. Pen. K 2.2. Registre du Consistoire de Choulex. Du 21 mai 1591 au 19 juin 1591.

2 folios et un cahier (majoritairement blanc) reliés. Couverture en papier. 8 folios. Secrétaire : Jean Dédomo, curial de Choulex.

Les folios sont reliés sans ordre chronologique.

Dépendant de la Classe de Gaillard, ce Consistoire n'avait pour membres que le châtelain de la seigneurie de Choulex, le ministre du lieu et un juré.

4. AEG Églises D : Églises réformées du Pays de Gex

Sous cette cote sont réunis des documents et des registres qui concernent les consistoires du Pays de Gex, définitivement rattaché à la France en 1601. Ils sont cependant décrits ici parce qu'ils ne font pas l'objet d'une description dans l'inventaire des registres consistoriaux de France réalisé par Raymond A. Mentzer (*Les registres des Consistaires des églises réformées de France, XVI^e-XVII^e siècles : un inventaire, op. cit.*).

Églises D.1. Documents divers. 1549-1669.

Liasse de documents dans un porte-documents à lanières. Au moins 200 folios.

Correspondance, mémoires, copies d'actes de baptême, actes notariés, copies de « marches » et traités (dont celui de Lyon de 1601), quittances, comptes, rapports concernant les divers consistoires du Pays de Gex (rapports de commissions nommées par ceux-ci, etc.).

Églises D.2. Documents divers. 1670-1699.

Liasse de documents dans un porte-documents à lanières. Au moins 150 folios.

Correspondance, mémoires, actes notariés, quittances, comptes (revenus de cures, etc.), rapports concernant en partie l'un ou l'autre des consistoires du Pays de Gex (minutes de séances de Consistoire, etc.).

Églises D.5. Actes du Consistoire des Églises réformées du Bailliage de Gex assemblé à Sergy. 10 janvier 1663-février 1694. Lacunes : 10 novembre 1663-4 mars 1665 ; 29 août 1676-14 février 1682 ; 1686-1693.

Registre (de petit format) composé de cahiers disparates (dont certains partiellement paginés). Couverture (moderne) en carton recouvert de parchemin. Papier. 68 folios (dont 1 volant et un autre fragmentaire déchiré dans le sens de la longueur).

Contient deux documents distincts : le premier est composé de 3 folios (non foliotés) et intitulé « Actes du Consistoire des Églises réformées du Bailliage de Gex au lieu de Sergi le disième janvier 1663. D'après décret du Roi du 23 août 1662, portant défense de prêcher autre part qu'à Sergi et Ferney ». Le second est intitulé « Registre des délibérations du Conseil des Églises du Colloque de Gex estably par l'assemblée des pasteurs et anciens desdites Églises en Consistoire tenu à Sergy le 10 janvier année courante mille six cent soixante et trois ». Il se poursuit toutefois au-delà de la date indiquée et comprend les délibérations de ce Consistoire, réunissant

les deux seules Églises gessiennes encore provisoirement tolérées, jusqu'au-delà de l'interdiction totale du culte réformé dans le royaume de France.

Mention figurant au début du registre : « Donné à Monsieur Eymar, pasteur de Genthod, par et en souvenir de [M. Mulhauern/Mulhausen de/à Valbi ?], Genève, 20. novembre 1850 ». Ajout au crayon gris : « et par Mons. Eymar à la Compagnie des Pasteurs ».

Ce registre est mentionné dans les archives judiciaires comme ayant porté la cote Jur. Pen. K.3.3.

Églises D.6. Livre de comptes pour l'Église de Ferney [Ferney-Voltaire]. 1672.

Cahier restauré. Couverture en papier rigide. Papier. 21 folios (non foliotés).

L'intitulé exact de ce document, marqué du tampon moderne de la Compagnie des Pasteurs, est : « Rolle et departement de ce qu'il convient fournir pour l'entretien du ministere etabli au lieu de Fernex, frais de synode, colloques, academies, estudians, maistre d'eschole. Lequel a été fait au Consistoire dudit Fernex, comme cy après est contenu, qui revient à la somme de mille cinquante huit livres dix huit sols trois deniers, ce jour d'hui dernier de janvier mille six cents septante deux. Lequel departement est fait pour sept années, savoir la presente et les six dernieres, 1666, 1667, 1668, 1669, 1670 et 1671. Lequel departement a été fait par les soussignés anciens audit ministere au pied du present rolle, l'an et jour susdit ».

Panorama détaillé des paroisses gessiennes et de leurs ressortissants (à l'exception de Divonne et de Versoix) à la veille de la recatholicisation de la région. Concerne également des localités appartenant aujourd'hui au canton de Genève.

II. BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE (BGE)

1. BGE : Correspondance ecclésiastique (Ms. fr. 401-480), vol. XXXIII-XXXV : Lettres et pièces diverses concernant les Églises réformées, XVII^e et XVIII^e siècles

Les volumes qui forment la « Correspondance ecclésiastique » ont été remis à la BGE au XVIII^e siècle. Ces documents ont été classés selon l'ordre alphabétique, restaurés et reliés en octobre 1906. Les volumes cotés Ms. fr. 401-445 sont reliés en demi-chagrin vert et mesurent en moyenne 345 × 240 mm⁶. Il s'agit surtout de lettres adressées par les consistoires, classes de ministres et pasteurs de Suisse, de France et d'ailleurs à leurs homologues genevois, et inversement. Parmi ces documents se trouvent deux fragments de registres consistoriaux concernant le Pays de Gex.

⁶ BGE, Catalogue dactylographié 3, p. 185.

Ms. fr. 435, fol. 1-22. Livre du Consistoire de Fernex [Ferney]. Du 5 novembre 1673 au 4 février 1680.

Cahier (papier) délié, placé artificiellement dans un registre contenant un mélange de documents de 1673 à 1704 (174 feuilles foliotées). « Couverture » en papier. Papier. 19 folios (foliotation moderne).

Ms. fr. 444, fol. 9-10. Roolle de ceux auxquels la ste Cene a esté deffendue provisoirement, Pentecôte 1669 à Pâques [en réalité Pentecôte] 1673 » (un recto-verso). De Pentecôte 1669 à Pentecôte 1673.

Une feuille recto-verso contenant une liste de noms par ordre chronologique.

QUATRIÈME PARTIE

LES REGISTRES DES CONSISTOIRES
DU JURA BERNOIS

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

INTRODUCTION

Le territoire dont il est question ici recouvre l'actuel Jura bernois, ainsi que Bienne, et correspond sous l'Ancien Régime à la partie sud de la principauté épiscopale appelée communément Évêché de Bâle. Sur le plan temporel, ce territoire relevait jusqu'à la Révolution de la souveraineté du prince-évêque de Bâle, qui était élu par le chapitre cathédral du diocèse de Bâle. Les terres réformées de la principauté se répartissaient entre les seigneuries suivantes : une partie de la courtine de l'abbaye de Bellelay, la prévôté de Moutier-Grandval, l'Erguël, Orvin, la Montagne de Diesse, La Neuveville et la mairie de Bienne. Sur le plan ecclésiastique, elles relevaient avant la Réforme des diocèses de Besançon (enclave de Tramelan), de Bâle (prévôté de Moutier) et surtout de Lausanne. Plusieurs cantons confédérés y exerçaient de plus une forte influence, qui prenait parfois appui sur des traités de combourgeoisie. Bienne et l'Erguël s'étaient ainsi liés à Berne (1344/1352), comme La Neuveville un peu plus tard (1388) ; la prévôté de Moutier-Grandval s'était de son côté alliée successivement à la ville de Bâle (1406), à Soleure (1462) et à Berne (1486). Un dense réseau de droits féodaux contribuait encore à complexifier l'encadrement juridique de ce territoire¹.

LA RÉFORME DANS LA PARTIE MÉRIDIONALE DE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BÂLE

La Réforme ajoute à partir des années 1520 un élément de complexité à cet enchevêtrement des juridictions et des souverainetés qui maille la partie méridionale de l'Évêché de Bâle. Passé au protestantisme zwinglien dès le début de

¹ On trouve la présentation la plus systématique de cet entrelacement de droits et de souverainetés dans : Pierre-Yves MOESCHLER, « Les institutions de l'ancien Évêché de Bâle », dans Théophile Rémy FRÈNE, *Journal de ma vie*, édition établie sous la dir. d'André BANDELIER, vol. V, Porrentruy, Société jurassienne d'émulation, Bienne, Éd. Intervalles, 1993, p. 9-92 ; voir aussi : Jean-Claude REBETEZ *et al.* (éd.), *Pro Deo. L'ancien évêché de Bâle du IV^e au XVI^e siècle*, Porrentruy, Fondation des Archives de l'ancien Évêché de Bâle, Delémont, éd. D+P SA, 2006 et Pierre-Yves MOESCHLER, « Les institutions de l'ancien Évêché de Bâle sous l'Ancien Régime », *Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation. Lettre d'information*, 42 (décembre 2009), p. 5-11.

l'année 1528, Berne se mue rapidement en propagateur de la Réforme dans la région. La ville de Bienne, dont des délégués ont participé à la Dispute de Berne (6-26 janvier 1528) qui a légitimé la conversion de la cité des bords de l'Aar, devient le second pôle de diffusion des idées réformées lorsqu'elle rejoint définitivement le camp protestant le 31 juillet 1528. À partir de ce moment-là, le passage de la plus grande partie du Sud de l'évêché de Bâle à la Réforme s'opère en moins de trois ans, grâce à l'activisme de Bienne et de Berne, qui envoie le réformateur Guillaume Farel et les prédicateurs dont il s'entoure sillonner le territoire durant ces années².

Dans l'Erguël, dépendant de la bannière de Bienne, c'est Berne qui se montre le plus actif, en convoquant les prêtres de la vallée en mars 1529 afin d'examiner leur foi. Une première tentative pour faire adopter la Réforme par les paroissiens de la Montagne de Diesse échoue en juillet 1529, mais cette décision est renversée au début du mois de mars 1530 : dès le 18 mars, Bienne peut informer Berne de cette victoire. Dans la foulée, les Biennois demandent à Farel de composer une liturgie, donnant ainsi l'impulsion initiale à la publication de la première liturgie réformée en langue française, *La manière et fasson*³.

Dans la seigneurie de la Montagne de Diesse, la Réforme est le fruit conjoint des efforts de Berne et de Bienne, qui s'appuient sur un curé converti. Si une forte opposition s'élève contre la prédication de ce dernier en décembre 1529, les Bernois obtiennent une majorité favorable à la Réforme dans une votation qu'ils provoquent entre la fin du mois de mars et le début du mois d'avril 1530. Un scénario similaire se joue à la même époque à La Neuveville, où Farel prêche à plusieurs reprises en 1529 et 1530. Un premier vote défavorable à la Réforme en avril 1530 n'empêche pas la formation d'une communauté d'adeptes de la nouvelle foi, qui obtiennent de pouvoir entendre des prédications dans une chapelle. Après plusieurs mois de coexistence entre catholiques et protestants dans la cité, ces derniers l'emportent finalement par 24 voix lors d'un vote qui intervient dans la deuxième semaine du mois de décembre 1530.

Dans la prévôté de Moutier-Grandval, c'est la pression bernoise qui constitue l'élément déterminant du passage à la Réforme. Les autorités de Berne provoquent en effet des votes dans les paroisses, les 22 et 23 janvier 1531, en présence du bailli de Nidau, d'un conseiller de Bienne et d'un homme armé portant les

² Voir à ce sujet spécifiquement : Robert GERBER, Charles SIMON père et Charles SIMON fils, « Farel dans le sud de l'Évêché de Bâle à la fin de 1529 et en 1530 », dans *Guillaume Farel, 1489-1565 : biographie nouvelle écrite d'après les documents originaux par un groupe d'historiens*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1930, p. 191-205.

³ [Guillaume FAREL], *La manière et fasson qu'on tient en baillant le saint baptême en la sainte congregation de Dieu : et en espousant ceulx qui viennent au saint mariage, et à la sainte Cene de nostre seigneur, es lieux lesquelz Dieu de sa grace a visité, faisant que selon sa sainte parolle ce qu'il a deffendu en son Eglise soit rejecté, et ce qu'il a commandé soit tenu. Aussi la manière comment la predication commence, moyenne et finit, avec les prieres et exhortations qu'on fait à tous et pour tous, et de la visitation des malades*, [Neuchâtel, P. de Vingle, 1533].

couleurs bernoises. La présence de cette délégation indiquant nettement les intentions de Leurs Excellences de Berne, toutes les paroisses approuvent l'abandon de la messe, à l'exception de Moutier, où la résistance est plus forte, en raison du fait que la ville abrite le chapitre de Moutier-Grandval. Mais le 12 mars 1531, ce dernier bastion catholique dans la prévôté cède à la pression, lors d'un second vote, organisé également en présence de délégués bernois⁴.

LES STRUCTURES DES ÉGLISES RÉFORMÉES

Si la Réforme impose dans la partie méridionale de l'évêché de Bâle ses propres structures ecclésiastiques, elle ajoute de la complexité dans le sens où les autorités de l'Église catholique y conservent un certain nombre de prérogatives, en particulier leurs droits de collature, c'est-à-dire de désignation des curés, et, après la Réforme, des ministres. Le prince-évêque exerce par exemple ce droit sur plusieurs paroisses d'Erguël (Saint-Imier, Renan, Courtelary, Tramelan, Péry et Orvin), tandis que dans la prévôté de Moutier-Grandval, ce droit est exercé par l'abbaye de Bellelay pour la paroisse de Tavannes, par le prince-évêque pour Bévillard et Sornetan, par le chapitre de Moutier-Grandval pour Court et Moutier. Dans les faits, ce droit intervient comme une confirmation d'une élection qui s'est déroulée préalablement au sein des structures réformées. La procédure implique en d'autres termes, pour reprendre la formulation simplifiée que propose Pierre-Yves Moeschler, « que les autorités de l'Église réformée accordent l'investiture spirituelle, alors que les collateurs confèrent la jouissance des revenus d'une cure »⁵.

Pour le reste, les Églises réformées du sud de la principauté fonctionnent selon leurs propres règles, mais leur organisation varie en fonction des rapports qu'elles entretiennent avec l'Église de Berne. Elles sont au nombre de quatre. Les ministres de la prévôté de Moutier-Grandval et de la Montagne de Diesse sont intégrés à la Classe de Nidau, qui comprend également les pasteurs des bailliages de Cerlier et de la partie occidentale d'Aarberg, ainsi que les ministres de langue allemande du bailliage de Morat. Ils dépendent à ce titre directement des autorités ecclésiastiques

⁴ Sur la Réforme dans la partie méridionale de l'Évêché de Bâle, voir en particulier : Eduard BÄHLER *et al.*, *Quatrième centenaire de la Réformation bernoise 1928. La Réformation dans le Jura bernois*, Berne, Conseil synodal évangélique réformé du canton de Berne, 1928 ; Charles-Alphonse SIMON, *Le Jura protestant de la Réforme à nos jours*, Porrentruy, Éd. jurassiennes de « La vie protestante », 1951 ; Margrit WICK-WERDER, « Une ville "hérétique" entre l'évêque et Berne. Bienne au temps de la Réforme et de la Contre-Réforme », dans Jean-Claude REBETEZ *et al.* (éd.), *Pro Deo, op. cit.*, p. 267-284 ; Damien BREGNARD, « La réformation des bailliages méridionaux de l'Évêché de Bâle », dans *ibid.*, p. 295-305 ; Pierre Olivier LÉCHOT, « Entre Berne, Genève et Porrentruy. Le développement des Églises réformées dans l'ancien Évêché de Bâle », dans *ibid.*, p. 306-309 ; Paul-Otto BESSIRE, *Histoire du Jura bernois et de l'ancien Évêché de Bâle*, Moutier, Éd. de la Prévôté, 1977 (1935) et la *Nouvelle histoire du Jura*, Cercle d'études historique, Porrentruy, Société jurassienne d'émulation, 1984 ne consacrent que quelques pages à la Réforme.

⁵ Pierre-Yves MOESCHLER, « Les institutions de l'ancien Évêché de Bâle », *art. cit.*, p. 62.

de Berne. Les Églises de la prévôté et de la Montagne de Diesse sont soumises à des visites de surveillance, conduites dans un premier temps par un représentant de la Classe de Nidau, puis à partir de 1600 par un inspecteur, enfin par un haut-inspecteur à partir de 1672⁶. À l'inverse, les Églises de Bienne et de La Neuveville sont indépendantes de celle de Berne : leurs pasteurs forment une Classe autonome et elles ne sont soumises qu'à des procédures de surveillances internes. La situation de l'Erguël est particulière puisque les ministres de cette région font dans un premier temps corps avec ceux de Bienne, mais se constituent en une Classe autonome de celle de Bienne, à partir de 1594, à la suite d'un arbitrage entre Berne et le prince-évêque de Bâle, confirmé par le traité de Baden (1610). Des visites de surveillance sont également instaurées en Erguël, mais tardivement, puisqu'elles ne sont introduites qu'en 1726 par les autorités bernoises.

LES CONSISTOIRES

En passant à la Réforme, les Églises du Jura bernois ont adopté comme fondement de leur organisation l'Édit de Réformation de Berne (7 février 1528) et les Actes de la Dispute de Berne (6-26 janvier 1528) et elles se sont rapidement dotées d'une discipline ecclésiastique. Celle-ci est d'abord exercée par les pasteurs aidés de surveillants, puis, à partir de 1542, par les consistoires⁷. Composés comme ailleurs de ministres et d'anciens, les consistoires du Jura bernois fonctionnent différemment selon le degré d'indépendance de leur Église vis-à-vis de celle de Berne. Dans la prévôté de Moutier-Grandval, les anciens sont nommés par Berne : leur désignation se fait sur proposition du pasteur, sans doute avec l'approbation du Consistoire, puis elle est ratifiée par le haut-inspecteur ou l'inspecteur, chargé par Berne de la surveillance des Églises ; il n'est pas exclu que le bailli intervienne également dans le processus de désignation⁸. À la Montagne de Diesse, c'est le bailli de Nidau qui a la dernière main sur la nomination des anciens⁹. En Erguël, ce sont les chefs de famille qui choisissent les membres du Consistoire et le bailli de Courtelary qui ratifie ce choix¹⁰, tandis

⁶ Sur ces visites, voir en particulier, Charles-Alphonse SIMON, *Le Jura protestant de la Réforme à nos jours*, *op. cit.*, p. 175-182.

⁷ *Ibid.*, p. 46, 64-66.

⁸ Sébastien SAUTEBIN, *Le consistoire de Tavannes-Chaïndon (1693-1794)*, Faculté des lettres (l'Institut d'histoire) de l'Université de Neuchâtel, Neuchâtel, 1997 (mémoire de licence dactylographié), p. 42.

⁹ Charles-Alphonse SIMON, *Le Jura protestant de la Réforme à nos jours*, *op. cit.*, p. 66.

¹⁰ *Ibid.* Charles-Alphonse Simon signale cependant que « la Classe fut plus d'une fois forcée d'adresser de solides protestations contre l'inadmissible habitude que prenait le bailli de nommer les anciens, sans attendre les présentations réglementaires des consistoires, qui, seuls, étaient capables de désigner les hommes les plus aptes à remplir cette charge » (« Les baillis de l'Erguël sous l'ancien régime », *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 10 [1902], p. 35).

qu'à Bienne et à La Neuveville, ce sont les Conseils qui élisent les membres du Consistoire¹¹.

Quelle que soit l'instance qui les nomme, les anciens du Jura bernois sont généralement non seulement des personnes de bonnes mœurs, mais aussi des représentants des élites locales, comme cela se vérifie également ailleurs, dans d'autres sociétés réformées. Ce sont souvent les mêmes individus ou les membres des mêmes familles qui cumulent les charges d'ancien et de justicier et ces charges se transmettent souvent à l'intérieur des mêmes familles¹². Le nombre des anciens varie, en fonction de la taille des Églises. À Corgémont au XVIII^e siècle, ils sont douze, à La Neuveville huit¹³, tandis qu'à Bienne et à Tavannes, ils sont dix¹⁴. Dans ce dernier cas, on sait qu'ils sont issus des différentes paroisses soumises au Consistoire de Tavannes, de telle sorte que la surveillance disciplinaire puisse être exercée sur tout le territoire, et en nombre proportionnel à l'importance de chaque paroisse : trois anciens sont ainsi résidents à Tavannes, deux à Reconvilier, un au Fuet, un à Loveresse, un à Saules, un à Saicourt et un à Chaindon¹⁵. La présidence du Consistoire revient soit au maire (ou au maître-bourgeois à La Neuveville)¹⁶, soit au ministre et c'est en général ce dernier qui fonctionne comme secrétaire du tribunal ecclésiastique et qui rédige à ce titre les lettres de convocation des accusés ou des témoins¹⁷.

Les consistoires du Jura bernois se réunissent en général avant les quatre célébrations annuelles de la cène (Pâques, Pentecôte, septembre, Noël), au temple ou à la cure. Leur champ de compétence est comparable à celui d'autres consistoires réformés puisqu'ils s'occupent aussi bien des conduites religieuses, des mœurs que des questions matrimoniales, ce dernier aspect ayant tendance à prendre une importance plus grande à mesure qu'on avance vers la fin de l'Ancien

¹¹ Simon BRAHIER, « L'organisation judiciaire et administrative du Jura bernois : sous le régime des Princes-Évêques de Bâle », *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 24 (1919), p. 121 ; Charles-Alphonse SIMON, *Le Jura protestant de la Réforme à nos jours*, *op. cit.*, p. 66 ; Charles-Alphonse SIMON, « Les destinées mouvementées d'une petite ville et de son Église », *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 61 (1957), p. 101.

¹² Pierre-Yves MOESCHLER, « Les institutions de l'ancien Évêché de Bâle », *art. cit.*, p. 78 ; Sébastien SAUTEBIN, *Le consistoire de Tavannes-Chaindon (1693-1794)*, *op. cit.*, p. 38-40.

¹³ Charles-Alphonse SIMON, « Les destinées mouvementées d'une petite ville et de son Église », *art. cit.*, p. 101.

¹⁴ Margrit WICK-WERDER, « Une ville "hérétique" entre l'évêque et Berne. Bienne au temps de la Réforme et de la Contre-Réforme », *art. cit.*, p. 278 ; Sébastien SAUTEBIN, *Le consistoire de Tavannes-Chaindon (1693-1794)*, *op. cit.*, p. 33.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Pierre-Yves MOESCHLER, « Les institutions de l'ancien Évêché de Bâle », *art. cit.*, p. 32, 78.

¹⁷ Charles SIMON, « Les rivalités de co-souveraineté à la Montagne de Diesse sous le régime des princes-évêques », *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 53 (1949), p. 77 ; Cyrille GIGANDET, « L'Église réformée gardienne des mœurs : le premier livre du consistoire de Tavannes-Chaindon (1693-1794) », *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 96 (1993), p. 396 ; Sébastien SAUTEBIN, *Le consistoire de Tavannes-Chaindon (1693-1794)*, *op. cit.*, p. 33.

Régime, comme cela s'observe aussi dans d'autres parties de la Suisse romande¹⁸. Contrairement à la pratique en vigueur à Genève, ils sont également impliqués de manière directe dans l'instruction religieuse, puisqu'il leur revient de désigner les maîtres qui en ont la responsabilité¹⁹.

La procédure que suivent les consistoires ainsi que l'étendue de leur pouvoir de sanction dépendent de leur autonomie vis-à-vis de l'Église de Berne. Les causes matrimoniales, les cas de sexualité hors mariage, ainsi que, de manière plus générale, les affaires les plus graves qui surviennent dans la prévôté de Moutier-Grandval ou à la Montagne de Diesse, se concluent ainsi devant le Consistoire Suprême de Berne ou devant les autorités civiles bernoises, tandis qu'ils trouvent leur résolution devant les instances locales en Erguël, à La Neuveville et à Bienne. En Erguël, par exemple, c'est un tribunal constitué de deux juges laïcs et de deux pasteurs qui prononce les sentences définitives en matière matrimoniale et qui est par conséquent habilité à prononcer également le divorce²⁰. Si tous les consistoires du Jura bernois, comme ceux de toutes les Églises réformées, font un usage fréquent des exhortations et des censures, ils sont également en mesure d'ordonner la réparation, accomplie à genoux, publiquement ou en séance consistoriale, des fautes scandaleuses, et de prononcer l'interdiction de participer à la cène. Ils disposent à cet égard, y compris ceux de la prévôté de Moutier-Grandval et de la Montagne de Diesse qui sont plus directement dépendant du Consistoire Suprême de Berne, d'un pouvoir de correction plus large que les consistoires du Pays de Vaud, qui dépendent également des instances centrales de l'Église de Berne.

LA FIN DES CONSISTOIRES DU JURA BERNOIS

Si on assiste durant une large première moitié du XVIII^e siècle à un renforcement de l'encadrement disciplinaire, fondé sur des règlements ecclésiastiques renouvelés, par exemple en Erguël²¹ ou à La Neuveville²², l'entrée des troupes françaises dans le sud de l'Évêché de Bâle en décembre 1797 entraîne la sup-

¹⁸ *Ibid.*, p. 44, 58.

¹⁹ Pierre-Yves MOESCHLER, « Les institutions de l'ancien Évêché de Bâle », *art. cit.*, p. 78.

²⁰ *Nouvelle histoire du Jura*, *op. cit.*, p. 160. Pierre-Yves MOESCHLER, « Les institutions de l'ancien Évêché de Bâle », *art. cit.*, p. 79 ; Cyrille GIGANDET, « L'Église réformée gardienne des mœurs : le premier livre du consistoire de Tavannes-Chaindon (1693-1794) », *art. cit.*, p. 305 ; Sébastien SAUTEBIN, *Le consistoire de Tavannes-Chaindon (1693-1794)*, *op. cit.*, p. 67-68.

²¹ Anne BEUCHAT-BESSIRE, « Une source précieuse pour l'histoire de l'Église dans le Jura : le fonds de l'Église réformée jurassienne déposé à Mémoires d'Ici », *Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation. Lettre d'information*, 38 (juin 2007), p. 30.

²² Charles-Alphonse SIMON, « Les destinées mouvementées d'une petite ville et de son Église », *art. cit.*, p. 145-148.

pression des consistoires²³, à l'exception de Tavannes, où le tribunal ecclésiastique poursuit très modérément son activité²⁴, et de Corgémont où il continue à tenir ses séances à intervalles réguliers. La fin de l'Ancien Régime n'impose cependant pas une disparition des consistoires aussi rapide et définitive que ce fut le cas ailleurs en Suisse romande, à Genève et dans le Pays de Vaud en particulier²⁵. Sous le gouvernement du Consulat puis de l'Empire, à partir de la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802), qui réorganise les cultes en France, les Églises réformées du Jura bernois sont intégrées à la structure commune des Églises réformées de France et regroupées en quatre Églises « consistoriales » : celle de Bévillard, qui comprend les paroisses de la prévôté (Moutier, Court-Grandval, Bévillard, Tavannes-Chaïndon, Sornetan), celle de Corgémont, qui comprend les paroisses de Courtelary, Corgémont-Sombeval, Tramelan et Péry, celle de Saint-Imier, qui comprend les paroisses de Saint-Imier et de Renan ainsi que les villages de Villeret, Sonvilier, La Ferrière, enfin celle de Bienne, qui comprend les paroisses de Bienne, Perles, Vauffelin, Orvin, La Neuveville, Diesse et Nods²⁶. Chacune de ces Églises est gouvernée par un grand Consistoire dont les attributions sont à la fois administratives et disciplinaires, puisqu'il fonctionne comme instance d'appel. Au niveau paroissial, les consistoires sont rétablis et mettent à nouveau en œuvre les sanctions qui étaient à leur disposition sous l'Ancien Régime (censure, réparation publique, interdiction de la cène)²⁷.

Après l'entrée des troupes alliées dans l'Évêché en décembre 1813, qui met fin au régime français, et le Congrès de Vienne (1814-1815), l'ancien Évêché de Bâle est rattaché au canton de Berne. Les conditions précises du rattachement sont réglées par l'Acte de réunion, négocié à Bienne, du 3 au 14 novembre 1815, entre sept représentants du gouvernement bernois et sept notables de l'ancien Évêché. En application de cet accord, les Églises réformées du Jura bernois et de Bienne sont intégrées à celle de Berne et constituent pour la première fois de leur histoire un corps ecclésiastique unifié ; leurs ministres forment ainsi, à partir de mai 1817, la Classe du Jura, l'une des sept Classes que compte l'Église bernoise²⁸. Dans ce

²³ Charles-Alphonse SIMON, *Le Jura protestant de la Réforme à nos jours*, op. cit., p. 222.

²⁴ Sébastien SAUTÉBIN, *Le consistoire de Tavannes-Chaïndon (1693-1794)*, op. cit., p. 155.

²⁵ André CABANIS, « La disparition des consistoires dans le Pays de Vaud en 1798 », *Mémoires de la société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 35 (1978), p. 111-125. Neuza Soldado a cependant démontré que les consistoires du Pays de Vaud ont prolongé leur existence au-delà de la Révolution vaudoise ; leur longévité n'a toutefois pas d'équivalent avec celle de certains consistoires du Jura bernois (Neuza SOLDADO, *De la disparition des consistoires du canton du Léman à la naissance des Justices de paix*, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Lausanne, 2010 [mémoire de licence dactylographié]).

²⁶ Charles-Alphonse SIMON, *Le Jura protestant de la Réforme à nos jours*, op. cit., p. 226.

²⁷ *Ibid.*, p. 229-232.

²⁸ Noëlle-Laetitia PERRET, « L'histoire de l'Église réformée en terre jurassienne : entre diversité et unité. Bref aperçu historiographique », *Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation. Lettre d'information*, 38 (juin 2007), p. 14-15.

contexte, l'activité des consistoires se poursuit sur la base des ordonnances ecclésiastiques de 1787 qui sont restaurées. Bien que les consistoires du Jura bernois soient désormais soumis au Consistoire Suprême de Berne, qui juge en dernière instance les cas les plus graves et les procédures matrimoniales, ils acquièrent en même temps des compétences nouvelles puisqu'ils peuvent imposer des amendes et des peines de prison²⁹.

On observe cependant à partir de l'intégration à l'Église de Berne une baisse d'activité des consistoires qui traitent moins d'affaires qu'auparavant³⁰. Après la chute du régime oligarchique à Berne au début des années 1830, le Consistoire Suprême disparaît et les consistoires locaux entrent en phase de décadence. Dans certains cas, comme à Tavannes, « ils se transforment en quelque sorte en une chambre d'enregistrement des déclarations de grossesses illégitimes »³¹. La loi ecclésiastique de 1852 réorganise les structures de l'Église réformée bernoise : elle institue un conseil de paroisse, dans lequel siègent entre quatre et treize anciens désignés par les citoyens de la paroisse, un synode d'arrondissement rassemblant les pasteurs, diacres et suffragants de la même région se substitue à la Classe et un synode cantonal réunit des représentants des synodes d'arrondissement. À partir de là, il ne semble plus être question des consistoires dans les textes légaux³².

Si l'on en juge par les registres conservés, les consistoires cessent leur activité en ordre dispersé, sans doute davantage en fonction des services qu'ils continuent à rendre sur le plan local et de l'engagement de ses membres à les perpétuer, qu'en vertu du cadre légal. Le fonds des archives de l'Église réformée inventorié par le pasteur et historien des Églises réformées du Jura bernois, Charles-Alphonse Simon (1867-1958), donne quelques indications concernant le terminus *ad quem* des activités consistoriales. Selon cet inventaire, des documents encore relativement nombreux sont conservés pour les deux premières décennies du XIX^e siècle ; l'un d'entre eux concerne encore l'organisation des consistoires en 1816 ; le dernier document est une excommunication prononcée en 1835. À la lumière de ce fonds, on peut conclure que la période révolutionnaire des années 1830 a marqué un palier important dans la disparition des consistoires du Jura bernois. La loi de 1852 représente sans doute une autre étape importante, puisqu'elle coïncide avec la cessation des activités du Consistoire de Corgémont, dont la dernière séance faisant l'objet d'un procès-verbal a été tenue le 26 juillet 1852. Au-delà de cette date, seulement deux consistoires ont, en l'état de nos connaissances, poursuivi leurs activités : celui de Tramelan jusqu'en 1860³³ et celui de

²⁹ Sébastien SAUTÉBIN, *Le consistoire de Tavannes-Chaïndon (1693-1794)*, *op. cit.*, p. 157.

³⁰ Charles-Alphonse SIMON, *Le Jura protestant de la Réforme à nos jours*, *op. cit.*, p. 250.

³¹ Sébastien SAUTÉBIN, *Le consistoire de Tavannes-Chaïndon (1693-1794)*, *op. cit.*, p. 158.

³² Charles-Alphonse SIMON, *Le Jura protestant de la Réforme à nos jours*, *op. cit.*, p. 261-266.

³³ Selon une information fournie par M. Pierre-Alain Schmid, de Tramelan, qu'il soit remercié ici pour son aide.

Tavannes qui suspend ses activités au terme de la séance qu'il tient le 16 avril 1882³⁴.

Dans leur ensemble, les consistoires du Jura bernois présentent pour l'histoire de la discipline ecclésiastique un cas aussi original que peu étudié. Mis à part plusieurs travaux consacrés spécifiquement au Consistoire de Tavannes au XVIII^e siècle (1693-1794), reposant sur un registre conservé par les archives de la paroisse³⁵, on ne dispose d'aucune étude sur l'exercice de la discipline ecclésiastique réformée dans le Jura bernois. Les consistoires ne sont la plupart du temps traités qu'incidemment, à l'occasion de pages portant sur l'histoire de la Réforme et des Églises réformées de la région ou lorsqu'il est question du fonctionnement des institutions ecclésiastiques et de leurs rapports avec celles de l'État. Dans cette perspective, les registres consistoriaux sont régulièrement mobilisés parce qu'ils fournissent des informations rares et particulièrement détaillées sur telle figure historique ou tel événement propre à l'histoire locale, mais ils ne sont pas étudiés pour eux-mêmes ou du point de vue d'une histoire de l'encadrement disciplinaire des sociétés réformées par les tribunaux ecclésiastiques. À l'exception du cas bien étudié de Tavannes, on ne sait finalement que très peu de choses au sujet des individus actifs dans la mise en œuvre de la discipline ecclésiastique dans le Jura bernois, sur la dimension concrète des activités des consistoires, ou encore sur la nature des affaires et les procédures consistoriales dans cette région. Les mutations historiques observables sur ces différents plans entre le XVI^e et le XVIII^e siècle sont aussi mal étudiées, alors même que l'on sait que plusieurs lois consistoriales se sont succédé dans le temps afin d'encadrer ou de réformer les pratiques disciplinaires des Églises³⁶.

L'activité des consistoires du Jura bernois présente pourtant un très grand intérêt, compte tenu de la situation exceptionnelle que créent dans cette région, d'une part, l'imbrication complexe des souverainetés et des juridictions, qui a notamment pour particularité de contraindre des autorités catholiques et protestantes à collaborer, et, d'autre part, les influences à la fois bernoises (zwingliennes) et calvinistes qui s'y exercent. Des solutions et des compromis originaux y ont été élaborés et une manière spécifique de mettre en œuvre la discipline ecclésiastique s'en dégage. Rares sont ainsi les consistoires qui fonctionnent de manière très autonome à l'intérieur de communautés démographiquement réduites, comme

³⁴ Et non le 16 août 1882 comme le note par erreur Sébastien SAUTEBIN (*Le consistoire de Tavannes-Chaïndon (1693-1794)*, *op. cit.*, p. 159).

³⁵ Cyrille GIGANDET, « L'Église réformée gardienne des mœurs : le premier livre du consistoire de Tavannes-Chaïndon (1693-1794) », *art. cit.*, p. 305-314 ; ID., « Les registres du consistoire de Tavannes-Chaïndon (1693-1853) », *Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation. Lettre d'information*, 4/5 (juillet 1993), p. 16-19 ; Sébastien SAUTEBIN, *Le consistoire de Tavannes-Chaïndon (1693-1794)*, *op. cit.*

³⁶ À La Neuveville par exemple : 1537, 1581, 1654, 1681, 1719, 1758 (Charles-Alphonse SIMON, « Les destinées mouvementées d'une petite ville et de son Église », *art. cit.*, p. 147).

c'est le cas en Erguël, à La Neuveville ou à Bienne, ce qui suppose aussi des formes de collaboration particulièrement étroite entre les instances civiles et ecclésiastiques. Au nombre des particularités de cette région, il faut relever également, la persistance très tardive de la pratique de la réparation publique qui se maintient tout au long du XVIII^e siècle : elle perdure en effet localement jusqu'en 1784³⁷, alors qu'elle est fortement contestée avant d'être abandonnée entre la fin du XVII^e et le début du XVIII^e siècle, à Genève ou encore à Neuchâtel, malgré les efforts que le pasteur et professeur de théologie Jean-Frédéric Ostervald (1663-1747) déploie pour tenter de la maintenir dans la principauté neuchâteloise³⁸. Enfin, la longévité de certains des consistoires du Jura bernois, restés actifs pendant une bonne partie du XIX^e siècle, est particulièrement remarquable. Elle permet de s'interroger sur les conditions religieuses, sociales, politiques ou juridiques, locales et régionales, qui ont rendu leur maintien possible et offre par conséquent un point de comparaison intéressant pour comprendre les raisons qui peuvent expliquer la disparition à l'inverse beaucoup plus rapide de l'encadrement disciplinaire que fournissaient les Églises réformées, à Genève ou dans le canton de Vaud. De manière plus générale, l'ensemble des spécificités propres aux consistoires du Jura bernois offre des points de comparaison particulièrement éclairants pour l'histoire de la discipline ecclésiastique réformée. Au-delà même de cette histoire, les documents issus de la pratique consistoriale dans cette région informent au sujet des procédures institutionnelles d'encadrement des communautés religieuses dans un contexte de contact et parfois de coexistence interconfessionnels³⁹. Les registres consistoriaux du Jura bernois livrent par exemple un certain nombre d'informations sur les mariages mixtes ou sur les mesures prises par les Églises réformées pour empêcher leurs fidèles de participer à des cérémonies catholiques.

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Reffet et conséquence de la variété des situations juridiques et politiques à l'intérieur desquelles œuvraient les consistoires du Jura bernois, les documents qui en émanent et qui sont aujourd'hui encore conservés, se présentent de manière

³⁷ Sébastien SAUTEBIN, *Le consistoire de Tavannes-Chaindon (1693-1794)*, *op. cit.*, p. 127.

³⁸ Christian GROSSE, « La "réparation publique" réformée : ritualisation et dé-ritualisation de la pénitence dans les Églises calvinistes (XVI^e-XVIII^e siècle) », dans Herman F. SELDERHUIS et Arnold HUIJGEN (éd.), *Calvinus Pastor Ecclesiae. Papers of the Eleventh International Congress on Calvin Research*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2016, p. 29-50.

³⁹ Voir à ce sujet, pour une première étude de la question concernant cette région : Bertrand FORCLAZ, « Solidarités supraconfessionnelles : le refuge dans l'arc jurassien pendant la Guerre de Trente ans », *Revue suisse d'histoire*, 62 (2012), p. 373-389 ainsi que certaines des études rassemblées par le même auteur dans : *L'expérience de la différence religieuse dans l'Europe moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Neuchâtel, Éd. Alphil-Presses universitaires suisses, 2013.

très dispersée. On peut cependant repérer dans cet ensemble deux types de situations : le regroupement à l'intérieur de fonds relativement importants, d'une part, et la conservation isolée de fonds plus réduits et de portée locale, d'autre part.

Suite naturelle de la souveraineté longtemps exercée par l'Évêché de Bâle sur la région, le fonds conservé aux Archives de l'ancien Évêché de Bâle⁴⁰, à Porrentruy, rassemble le corpus le plus consistant. Il réunit en particulier un important groupe de documents rédigés en allemand et en français relatifs au Consistoire d'Erguël, qui s'étend de la seconde moitié du XVI^e siècle (1569) à la fin du XVIII^e siècle, ainsi que des documents plus hétéroclites concernant la prévôté de Moutier-Grandval, qui couvrent une période comprise entre 1539 et 1797. Si ce corpus ne comprend pas de série continue de registres consistoriaux, il contient cependant un nombre suffisant de sources pour documenter l'activité disciplinaire, en particulier en ce qui concerne l'Erguël aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Un deuxième corpus important est celui qui est conservé par le centre de recherche et de documentation Mémoires d'Ici⁴¹, à l'intérieur du fonds des archives de l'Église réformée jurassienne avant 1887. Ce fonds, provenant d'un dépôt réalisé en 2004 par le synode jurassien et la société des pasteurs, contient, sous la cote 0, un grand nombre de documents, dont une partie significative a été réunie et inventoriée par le pasteur Charles-Alphonse Simon. Il regroupe, d'après son inventaire, non seulement des séries très étendues, comme la correspondance et les procès-verbaux de la Classe d'Erguël (1526-1797), mais aussi un vaste éventail de documents provenant de plusieurs consistoires du Jura bernois (Péry, Tramelan, Corgémont, Courtelary, Tavannes, Bévillard, Renan). Ce dernier ensemble regroupe des lois et des règlements consistoriaux (1731-1820), des cas consistoriaux isolés, de la correspondance consistoriale, des affaires matrimoniales (XVIII^e-XIX^e siècle), des sentences d'excommunication (1735, 1811, 1835), des extraits de registres consistoriaux (1806, 1809) et d'autres documents divers (élection consistoriale [1808], liste de membres du consistoire [1747], dissertation sur les consistoires [1774], conflits de rang au sein du Consistoire [1773, 1774], présidence du Consistoire [1774]). S'il constitue un complément significatif pour l'étude de la discipline ecclésiastique réformée dans le Jura bernois, par la variété des documents qu'il renferme, par l'importance de ses documents normatifs et par la colonne vertébrale de l'histoire ecclésiastique réformée que représentent les procès-verbaux de la Classe d'Erguël, cet ensemble ne contient cependant aucun registre consistorial.

C'est dans les fonds isolés, qui concernent des Églises locales, dotées pour plusieurs d'entre elles d'une certaine autonomie sous l'Ancien Régime, que l'on trouve d'autres corpus de registres consistoriaux d'une certaine importance. Bien

⁴⁰ Hôtel de Gléresse, 10, rue des Annonciades, 2900 Porrentruy.

⁴¹ 6, rue du Midi, 2610 Saint-Imier.

qu'il y manque un certain nombre de volumes, la collection des registres du Consistoire de Bienne conservée aux Archives municipales de Bienne⁴², demeure la plus complète de la région, avec deux livres de procès-verbaux pour le XVI^e siècle (1540-1561 [avec des lacunes]; 1578-1596), qui précèdent une suite continue de registres pour tout le XVIII^e siècle (1703-1797). Il faut cependant noter à son sujet que si elle concerne une communauté bilingue et comporte un certain nombre d'entrées rédigées en français, la grande majorité des procès-verbaux sont rédigés en allemand⁴³.

Un second ensemble important est conservé aux Archives Bourgeoises de La Neuveville⁴⁴. Il permet une étude approfondie de la discipline ecclésiastique dans un cadre urbain de petite dimension : il contient en effet une série relativement continue de registres pour le XVIII^e siècle (1712-1721 [avec des lacunes], 1733-1760, 1760-1795), à laquelle s'ajoute un ensemble de documents consistoriaux sur une période plus large (1612-1769), complétée par une collection très étendue de règlements et d'ordonnances consistoriales de portée locale, dont certaines imprimées (1537, 1659, 1681, 1758, 1768)⁴⁵.

Deux archives paroissiales renferment par ailleurs des séries de registres consistoriaux remarquablement continues. Celles de la paroisse de Corgémont⁴⁶ conservent quatre volumes couvrant une période de plus de cent cinquante ans (1696-1852). Tenus de manière très rigoureuse par les ministres successifs de cette paroisse, ils ne présentent que très peu de lacunes, y compris durant la période qui suit la Révolution française, durant laquelle les activités des consistoires de la région ont été le plus souvent suspendues. Il convient d'observer à ce sujet que le troisième volume de la collection, entamé le 3 juin 1804, est rédigé par le pasteur

⁴² Ville de Bienne, Archives municipales, 23, rue Ernst-Schüler, 2502 Biel/Bienne.

⁴³ Sur l'histoire de Bienne en particulier, voir : Margrit WICK-WERDER, « Une ville "hérétique" entre l'évêque et Berne. Bienne au temps de la Réforme et de la Contre-Réforme », *art. cit.*, et *Histoire de Bienne*, publ. par la Ville de Bienne, sous la dir. de David GAFFINO et Reto LINDEGGER, 2 vol., Bienne, Baden, hier + jetzt, 2013.

⁴⁴ Ces archives sont situées au-dessus du Musée d'Art et d'Histoire de La Neuveville, 11, ruelle de l'Hôtel de Ville, 2520 La Neuveville.

⁴⁵ Les Archives d'État de Berne conservent, sous la cote A I 210, un exemplaire des *Loix consistoriales et matrimoniales de la Neuveville, du 24 novembre 1761*, Imprimées chez Scherrer & Hugi en 1768. Sur l'histoire de La Neuveville en particulier, voir : Adolphe GROSS et Charles-Louis SCHNIDER, *Histoire de La Neuveville*, La Neuveville, éd. Beerstecher, 1914 ; Charles-Alphonse SIMON, « La musique d'église à La Neuveville depuis la Réformation », *Revue jurassienne. Organe de "Pro Jura"*, 1954, p. 82-86 ; ID., « Les destinées mouvementées d'une petite ville et de son Église », *art. cit.*, p. 97-173 ; Jean-Marie GERTSCH et André ROTHENBÜHLER, « Le refuge huguenot à la Neuveville (1684-1715) », *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 90 (1987), p. 39-58 ; Florian IMER, « La Neuveville : histoire de ma cité », *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 72 (1969), p. 9-105 ; Pierre HIRT et Roger GOSSIN, « Restauration de la Blanche Église de La Neuveville », *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 89 (1986), p. 333-345.

⁴⁶ Au moment de la rédaction de cet inventaire, ces registres étaient conservés dans l'École secondaire du Bas-Vallon, rue des Collèges 5, 2606 Corgémont.

nouvellement installé dans la paroisse, Charles-Ferdinand Morel (1772-1848), l'une des figures les plus marquantes de l'Église réformée et de la vie politique du Jura bernois au début du XIX^e siècle⁴⁷.

Les archives de la paroisse de Tavannes⁴⁸ possèdent enfin une série comparable par son ampleur à celle de Corgémont puisqu'elle commence également avec la fin du XVII^e siècle et se prolonge jusqu'au XIX^e siècle sur une période de près de deux cent ans (1693-1882). L'ensemble s'étend donc sur un temps plus long que celui qui est couvert par le premier volume auquel deux auteurs se sont intéressés. Comportant davantage de lacunes que la collection des registres de Corgémont, cette série présente en outre deux particularités. D'une part, le volume qui concerne les années comprises entre 1795 et 1815, est séparé de la collection puisqu'il est conservé aux Archives d'État de Berne, sous la cote K Tavannes 6. Il s'agit en réalité d'un registre contenant d'autres éléments (registre des mariages, baptêmes, catéchumènes) et dont une partie seulement est réservée aux procès-verbaux du Consistoire. D'autre part, le premier volume de la collection couvre la période d'activité du pasteur Théophile Rémy Frêne (1727-1804), l'une des principales figures des Lumières de langue française dans le Jura bernois⁴⁹.

⁴⁷ Sur Charles-Ferdinand MOREL, voir en particulier Charles JUNOD, «Le pasteur Charles-Ferdinand Morel : témoin de l'histoire du Jura bernois à l'époque révolutionnaire», *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 69 (1965-1966), p. 113-251. Le centre de recherche et de documentation Mémoires d'Ici lui a par ailleurs consacré une journée d'étude en janvier 2018.

⁴⁸ Maison de paroisse, 25 rue du Petit-Bâle, 2710 Tavannes.

⁴⁹ Voir à son sujet : Théophile Rémy FRÊNE, *Journal de ma vie, op. cit.*

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

INVENTAIRE DES ARCHIVES CONSISTORIALES DU JURA ET DU JURA BERNOIS

I. ARCHIVES DE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BÂLE (AAEB)

1. AAEB B 187 : Bailliage d'Erguël

Cette série concerne les paroisses réformées d'Erguël ainsi que la collégiale de Saint-Imier avant et après la Réforme. La communauté de Sonceboz-Sombeval relevait de la Prévôté de Moutier en matière judiciaire et civile, d'Erguël pour tout le reste (matières criminelle, consistoriale, matrimoniale, ban, police, etc.). En matière de date, il faut se souvenir que le calendrier julien était en usage dans le bailliage d'Erguël jusqu'en 1700, alors que l'administration centrale à Porrentruy utilisait le calendrier grégorien dès octobre 1583.

B 187/14 (division I). Affaires consistoriales d'Erguël. Du 24 septembre 1582 au 29 juin 1729.

Liasse. 440 pièces manuscrites. Papier. En allemand et en français. n° 1-3 : 24 septembre 1582-28 février 1587 (en allemand) ; n° 4-188 : 9 juillet 1603-26 mai 1698 (n° 6, 5 février 1618 : 1^{er} acte en français) ; n° 189-440 : 31 mars 1702-29 juin 1729.

Les pièces sont classées selon l'ordre chronologique et non selon les paroisses (toutes les paroisses sont mélangées). Comporte des procès-verbaux, requêtes, lettres, etc. Concerne surtout des affaires matrimoniales et des grossesses illégitimes. Certaines pièces sont regroupées quand elles concernent la même affaire.

Rares au début du XVII^e siècle les pièces en français deviennent nettement majoritaires dès les années 1630 ; les lettres ou décrets du prince-évêque et de son Conseil restent en principe en allemand, de même que certains documents concernant les paroisses germanophones ou des affaires intéressant aussi des ressortissants bernois. Les notices des archivistes du prince du XVIII^e siècle sont en allemand.

B 187/15-1 et 15-2 (division II). Affaires consistoriales d'Erguël. Du 6 juillet 1729 au 25 août 1755.

Boîte. 332 pièces manuscrites (B 187/15-1 : n° 1 à 246 et B 187/15-2 : n° 1 à 86). Papier. En français, certains documents en allemand (voir sous B 185/14).

Les pièces sont classées selon l'ordre chronologique et non selon les paroisses (toutes les paroisses sont mélangées).

Comporte des procès-verbaux, requêtes, lettres, etc. Certaines pièces sont regroupées quand elles concernent la même affaire. Concerne surtout des affaires matrimoniales ou des grossesses illégitimes.

B 187/16 (divisions III et IV). Affaires consistoriales d'Erguël. III : du 2 septembre 1755 au 24 janvier 1774 ; IV : du 23 octobre 1776 au 24 janvier 1789.

Liasse. Division III (B 187/16-1) : 152 pièces manuscrites ; division IV (B 187/16-2) : 10 pièces manuscrites. Papier. En français, certains documents en allemand.

Les pièces sont classées selon l'ordre chronologique et non selon les paroisses (toutes les paroisses sont mélangées).

Comporte des procès-verbaux, requêtes, lettres, etc. Certaines pièces sont regroupées quand elles concernent la même affaire. Concerne surtout des affaires matrimoniales ou des grossesses illégitimes.

B 187/17. De mai 1569 au 8 octobre 1791.

Liasse. Papier. En allemand et en français. Subdivisé en dossiers distincts, notamment :

B 187/17-1 : Reconnaissance du Consistoire Suprême de Bienne par les communes d'Erguël, mai 1569 (en allemand).

B 187/17-2 : « Livre contenant les causes matrimoniales et autres fais seigneuriaux. Comencé l'an 1610 ». Du 11 août 1610 au 24 janvier 1623. Registre. Couverture en parchemin de réemploi (acte notarié). Composé de plusieurs cahiers reliés (l'intitulé du registre se trouve sur la première page du premier d'entre eux) ou non et de folios, parfois volant, disparates réunis postérieurement. 172 folios (non foliotés). En français.

B 187/17-3 : « Livre contenant les causes matrimoniales tenues en la Chastellanie d'Erguelz, ensemble quelques accors et arbitrages. Fais et comencé l'an 1618 et receus par moy notaire » (paraphe du notaire Beynon). Du 17 mars 1618 au 14 mai 1627. Registre. Couverture en parchemin de réemploi (acte notarié). 56 folios (non foliotés, certains blancs), dont plusieurs feuilles volantes. En français.

B 187/17-4: «Acta in Sachen eines Chorgerichtes im Erguel». Du 27 février 1735 au 23 janvier 1745. Liasse de 88 pièces numérotées (avec en outre la fiche en allemand établie par l'archiviste en 1755). En allemand et en français. Mélange de documents.

B 187/17-5: «Dispensationsgelter und Straffen, so von einem Chorgericht in der Herrschaft Erguel wie aus einigen dabey liegenden so genanten Carnets oder Designationen erhellet, wieder die fehlbare erkannt, und von denenselben bezogen worden sind». Du 13 septembre 1636 au 8 décembre 1747. 116 pièces numérotées (outre l'intitulé original en allemand). En allemand et en français. Mélange de documents.

B 187/17-6: Création d'un Consistoire à Renan, supprimé suite à la protestation du Consistoire de St-Imier. Du 8 octobre 1680 au 28 avril 1746. 74 pièces numérotées (avec en outre la fiche d'archives en allemand établie au XVIII^e siècle). En français et en allemand. Mélange de documents.

B 187/17-7: Actes concernant les promesses de mariage entre Daniel Gabus, des Montagnes, et Marie Isabelle Houriet, de Sonvilier. Du 31 août 1752 au 23 janvier 1753. 22 pièces (numérotées 89 à 110). En français (la fiche d'archives établie au XVIII^e siècle est en allemand).

B 187/17-8: Actes concernant la cause matrimoniale entre Henri-Frédéric de Montmollin et sa cousine Gaudot, de Neuchâtel. Du 24 septembre 1753¹ au 4 mars 1754. 6 pièces (numérotées 111 à 116). En allemand et en français.

B 187/17-9: Représentation concernant le grand nombre de bâtards. 17 décembre 1776. 1 pièce (fiche d'archives établie au XVIII^e siècle, résument un document classé ailleurs). En allemand.

2. AAEB: E Bailliage d'Erguël

Fonds (encore à classer) réunissant les documents conservés par l'administration régionale du bailliage et concernant entre autres les affaires consistoriales et matrimoniales d'Erguël.

«Erguël. Affaires consistoriales, 1751-1767».

Liasse, tant cahiers reliés que feuilles volantes. Séparations par affaires. En français et en allemand.

¹ Contrairement à ce qui est indiqué dans l'inventaire (27 février 1754).

Pièces diverses : procès-verbaux de la Justice matrimoniale (assemblée notamment à Courtelary), interrogatoires, lettres, requêtes, mémoires. Concerne surtout des affaires matrimoniales (adultères, etc.).

«**Erguël. Affaires consistoriales, 1768-1792**».

Liasse, tant cahiers reliés que feuilles volantes. En français et en allemand.

Pièces diverses : lettres, interrogatoires, rapports, requêtes, arrêts, etc. Concerne surtout des affaires matrimoniales. À relever : un mémoire d'une page recto-verso non daté sur les consistoires neuchâtelois, en particulier ceux de la ville (admonitif et Justice matrimoniale).

«**Erguël. Affaires d'Église, 1765-1787**».

Liasse, tant cahiers reliés que feuilles volantes. En français et en allemand.

Pièces diverses : lettres, interrogatoires, rapports, requêtes, arrêts, extraits de protocoles, etc. À relever : une liasse particulière intitulée « Affaires disciplinaires, de 1740 à 1750 ».

3. AAEB B 245 : Moutier-Grandval, Bailliage et Prévôté

Cette série concerne les paroisses de la prévôté de Moutier-Grandval, tant réformées (prévôté dite Sur-les-Roches) que catholiques (prévôté dite Sous-les-Roches). Nombre de dossiers abordent les conflits de juridiction entre le prince et Berne (par exemple, B 245/1-3.3 : liste des cas de divorce de la vallée de Moutier traités par l'officialité diocésaine d'Altkirch de 1540 à 1561, ou B 245/1-7.15, p. 13-14 [1685] : un extrait du protocole des Audiences seigneuriales de la prévôté affirme que les ruptures de promesse de mariage relèvent du Consistoire de Berne, alors que les dispositions concernant les enfants illégitimes sont de la compétence de la justice civile de la seigneurie. Les documents en allemand sont très majoritaires jusque vers les années 1680, puis le français s'impose (pièces en allemand : notes d'archives du XVIII^e siècle ; correspondance de la Cour du prince-évêque ; correspondance du prince et de Berne ; reconnaissance de paternité par un Bernois qui avait envoyé la fille en prévôté pour y accoucher, etc.).

B 245/1. Consistoire. Bâtards et légitimations. Du 25 novembre 1539 au 8 juillet 1787.

Liasse, tant cahiers reliés que feuilles volantes. En français et en allemand (avec au moins deux pièces en latin). Divisé en dossiers dont les pièces sont numérotées.

B 245/1a. Consistoire. Bâtards et légitimations. Du 29 avril 1695 au 20 septembre 1797.

Liasse, tant cahiers reliés que feuilles volantes. En français et quelques pièces en allemand.

L'un des dossiers (1784-1786) concerne divers « attentats » et empiètements du Consistoire Suprême de Berne sur la juridiction de l'évêque de Bâle.

II. ARCHIVES D'ÉTAT DE BERNE (AEB)

K Tavannes 6. Protocole du Consistoire de l'Église de Tavannes et Chindon. Du 26 août 1795 au 9 novembre 1815. Lacune : Pentecôte 1807-6 novembre 1814.

Registre. Couverture en carton. Le registre dans son ensemble comprend 82 pages. Les pages 1 à 40 contiennent le registre des baptêmes de l'Église de Tavannes-Chindon (1811-1816). Les pages 42 à 57 contiennent les procès-verbaux du Consistoire de cette Église. Les pages 60 à 68 contiennent le registre des catéchumènes de cette Église (1810-1816). Les pages 70 à 81 contiennent le registre des mariages et annonces de mariages de cette Église (1814-1819).

La partie du registre consacrée aux procès-verbaux du Consistoire, commence, avant le procès-verbal de la séance du 26 août 1785 par une copie de sentence de divorce datée du 17 août 1795 et par une note, sans date, concernant la réconciliation d'un couple qui avait entamé une procédure de divorce.

III. CENTRE DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION MÉMOIRES D'ICI (SAINT-IMIER)

Fonds Roger Hayoz, (pas de cote). « Registre Consistorial à l'usage de la Paroisse de Grandval ». Du 25 septembre 1766 au 17 décembre 1796. Nombreuses lacunes : seulement 20 séances font l'objet d'un procès-verbal (5 avril 1767, 27 mars 1768, 11 mars 1770, 25 mars 1770, 9 février 1777, 19 février 1777, 22 février 1778, 9 août 1779, 30 avril 1780, 20 août 1780, 18 août 1782, 27 octobre 1782, octobre 1783 [jour non indiqué], 29 janvier 1786, 17 mars 1789, 1790 [jour et mois non indiqués], 8 août 1789, 11 mai 1794, 25 mai 1794, 17 décembre 1796).

Registre (de petit format), couverture en parchemin et carton, 16 pages utilisées (pagination ancienne jusqu'à la p. 9), suivies de nombreuses pages blanches.

La page de titre indique : « Commencé par moi J. Jacques Gross Bourgeois de la Neuveville & Pasteur des Eglises de Court & Grandval dès l'an 1766.

Comme il ne m'a été remis aucun Régistre Consistorial & que je n'en ai trouvé aucun j'ai comencé celui ci pour l'usage du Consistoire afin d'être plus en règle a cet égard ».

Après la séance du 25 mars 1770, le registre indique (p. 2) : « NOMBRE Depuis cette Epoque jusqu'au 9 février 1777. Le Consistoire s'est tenu tous les 15 jours à l'ordinaire sans qu'on ait rien delibéré de nature à être inscrit ».

IV. ARCHIVES MUNICIPALES DE BIENNE

Les registres du Consistoire de Bienne ne sont consultables que sur microfilms, car ils sont en mauvais état (microfilms n° 077 à 082).

1. AMun Bienne, 1, 141, CXLIX

CXLIX, 1. Registre du Consistoire (« Chorgerichtsprotokoll »). Du 17 février 1540 au 24 janvier 1561. Lacunes : 1545 ; 1547 ; 1549-1556 ; 1558.

Registre. Couverture apparemment en parchemin de réemploi (chant liturgique). Env. 127 folios (non foliotés ni paginés). En allemand (surtout) et en français (uniquement quelques sentences concernant des causes matrimoniales). Registre microfilmé sous la cote Microfilm n° 077.

Premier texte en français en 1546 : sentence du Consistoire de Bienne siégeant en tant que Justice matrimoniale. Les paroisses d'Erguël sont régulièrement évoquées. Dès 1545 figure, avant le premier procès-verbal, une liste des membres du Consistoire, comprenant un juge, deux ministres, deux conseillers, deux bourgeois, le secrétaire (« Chorschreiber ») et le sautier / officier (« Chorweibel »).

CXLIX, 2. Registre du Consistoire (« Chorgerichtsprotokoll »). Manque.

CXLIX, 3. Registre du Consistoire (« Chorgerichtsprotokoll »). Du 11 février 1578 au 10 décembre 1596.

Registre. Couverture apparemment en parchemin de réemploi (texte imprimé). Env. 136 folios (non foliotés). En allemand uniquement. Secrétaire : Hans Rudolf Des Bois (1578-1584) ; Hans Glatte (1585) ; David Hafner (1586-1588) ; Joseph Berlincort (1589-1592) ; Martin Schell (1593-1596). Registre microfilmé sous la cote Microfilm n° 078.

Registre bien tenu. Liste des membres du Consistoire pour chaque année. L'intitulé et la liste des membres de l'année 1584 ne sont suivis d'aucun procès-verbal de séance. Plus aucune mention des paroisses d'Erguël.

CXLIX, 4. Registre du Consistoire («Chorgerichtsprotokoll»). Manque.

CXLIX, 5. Registre du Consistoire («Chorgerichtsprotokoll»). Manque.

CXLIX, 6. Registre du Consistoire («Chorgerichtsprotokoll»). Manque.

CXLIX, 7. Registre du Consistoire («Chorgerichtsprotokoll»). Manque.

CXLIX, 8. Registre du Consistoire («Chorgerichtsprotokoll»). Manque.

CXLIX, 9. Registre du Consistoire («Chorgerichtsprotokoll»). Manque.

CXLIX, 10. Registre du Consistoire («Chorgerichtsprotokoll»). Du 27 mars 1703 au 14 juillet 1719.

Registre. Couverture en carton recouvert de parchemin. Env. 136 folios (non foliotés). En allemand uniquement (exception : copie d'une attestation d'un pasteur d'Orvin). Secrétaire : Peter Watt, notaire (1703-1717, mais écriture différente dès 1707). Registre microfilmé sous la cote Microfilm n° 078.

Les premiers et les derniers folios contiennent notamment des comptes.

CXLIX, 11. Registre du Consistoire («Chorgerichtsprotokoll»). Du 21 juillet 1719 au 27 juin 1732.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier. Env. 181 folios (pagination d'origine très partielle). En allemand uniquement (exception : un extrait de registre de baptêmes en français), malgré l'apparition de noms francophones. Registre microfilmé sous la cote Microfilm n° 078.

CXLIX, 12. Registre du Consistoire («Chorgerichtsprotokoll»). Manque.

CXLIX, 13. Registre du Consistoire («Chorgerichtsprotokoll»). Du 10 avril 1739 au 13 décembre 1746.

Registre. Couverture en carton. Env. 164 folios (non foliotés). En allemand uniquement. Registre microfilmé sous les cotes Microfilm n° 078 et n° 079.

Seul passage en français (intégré dans les protocoles des séances) : une ordonnance du Consistoire de Bienne, du 4 février 1746, intimant l'ordre aux habitants d'Evillard de faire publier leurs annonces de mariage dans l'Église de Bienne avant de le faire bénir, sous peine d'amende.

CXLIX, 14. Registre du Consistoire («Chorgerichtsprotokoll»). Du 24 janvier 1747 au 9 août 1748.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier. Env. 47 folios (non foliotés). En allemand uniquement. Secrétaire : David Watt ; Peter Watt (dès le 20 mars 1748). Registre microfilmé sous la cote Microfilm n° 079.

CXLIX, 15. Registre du Consistoire («Chorgerichtsprotokoll»). Du 16 août 1748 au 16 avril 1754.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier. 398 pages (pagination ancienne). En allemand uniquement, mais concerne aussi des affaires de ressortissants romands (notamment de la commune de «Lübringen/Leubringen»). Secrétaire : Peter Watt [der Jüngere ?] (dès le 15 mars 1752). Registre microfilmé sous la cote Microfilm n° 079.

CXLIX, 16. Registre du Consistoire («Chorgerichtsprotokoll»). Du 30 avril 1754 au 23 janvier 1759.

Registre. Couverture en carton. 341 pages (pagination ancienne), plus un index des noms à la fin du registre, avec résumé des affaires. En allemand uniquement. Secrétaire : Peter Watt [der Jüngere ?] (5 mars 1755) ; David Witz, notaire (dès 24 mars 1756). Registre microfilmé sous la cote Microfilm n° 079.

CXLIX, 17. Registre du Consistoire («Chorgerichtsprotokoll»). Du 26 janvier 1759 au 18 août 1764.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier. 326 pages (pagination ancienne), plus un index des noms à la fin du registre, avec résumé des affaires. En allemand uniquement. Registre microfilmé sous les cotes Microfilm n° 079 et n° 080.

CXLIX, 18. Registre du Consistoire («Chorgerichtsprotokoll»). Du 21 août 1764 au 3 mars 1767.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier peint. 319 pages (pagination ancienne), plus un index des noms à la fin du registre. En allemand uniquement. Registre microfilmé sous la cote Microfilm n° 080.

CXLIX, 19. Registre du Consistoire («Chorgerichtsprotokoll»). Du 24 mars 1767 au 29 novembre 1769.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier peint. 263 pages (pagination ancienne), plus un index des noms à la fin du registre. En allemand uniquement. Registre microfilmé sous la cote Microfilm n° 080.

CXLIX, 20. Registre du Consistoire («Chorgerichtsprotokoll»). Du 1^{er} décembre 1769 au 17 mai 1774.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier peint. 338 pages (pagination ancienne), plus un index des noms à la fin du registre. En allemand uniquement. Registre microfilmé sous la cote Microfilm n° 080 et 081.

CXLIX, 21. Registre du Consistoire («Chorgerichtsprotokoll»). Du 27 mai 1774 au 25 mars 1778.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier peint. 250 pages (pagination ancienne), plus un index des noms à la fin du registre. En allemand uniquement. Registre microfilmé sous la cote Microfilm n° 081.

CXLIX, 22. Registre du Consistoire («Chorgerichtsprotokoll»). Du 29 février 1778 au 17 mars 1789.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier peint, tranche et mors recouverts de parchemin. 274 pages (pagination ancienne partielle), plus des folios annexes collés dans le registre et un index des noms à la fin du registre. En allemand uniquement, à l'exception d'une affaire de grossesse illégitime impliquant une fille mise enceinte par son maître, cabaretier (lettre de cette fille au Consistoire en français, procès-verbal en allemand, 25 sept. 1782). Registre microfilmé sous la cote Microfilm n° 081.

Le registre s'ouvre sur une liste des membres du Consistoire au 29 février 1778. Le premier procès-verbal, quant à lui, est daté du 7 mars 1778, date indiquée également sur la couverture du registre. Concerne aussi des francophones.

CXLIX, 23. Registre du Consistoire («Protokoll über die chorgerichtlichen Verhandlungen»). Du 31 mars 1789 au 14 mars 1797.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier peint, mors et angles recouverts de parchemin. 152 pages (pagination ancienne), plus des folios annexes collés dans le registre. En allemand uniquement, à l'exception de quelques affaires dont les pièces annexes sont en français (lettres en

français, procès-verbal en allemand). Registre microfilmé sous la cote Microfilm n° 081.

Concerne aussi des francophones.

2. AMun Bienne, 1, 141, CLI

CLI, 1-61. 61 pièces diverses relatives au Consistoire (1532-1830). 14 pièces ne concernent pas l'Ancien Régime. En français et en allemand.

Actes matrimoniaux, extraits de registres consistoriaux, correspondance, liste de personnes ayant accompli une réparation publique (1567, 1568).

Une pièce est antérieure à la création du Consistoire (1477).

3. AMun Bienne, 1, 229, CCCXII – CCCXIII

CCCXII – CCCXIII 220. Registre du Consistoire («Chorgrichtlich Missiven Prothocol der Statt Biell»). Du 27 mars 1703 au 9 mars 1752. Lacunes : 7 décembre 1707-22 février 1709 ; 18 novembre 1713-18 mars 1715 ; 9 avril 1716-22 avril 1718 ; 15 février 1744-10 juillet 1746.

Registre (de grand format). Couverture en carton, mors et angles recouverts de parchemin. 137 folios (pas de foliotation). En français et en allemand. Correspondance consistoriale (active et passive). Registre microfilmé sous les cotes Microfilm n° 081 et n° 082.

CCCXII – CCCXIII, 221. Registre du Consistoire («Chorgrichtlich Missiven Prothocoll der Statt Biel»). Du 17 mars 1752 au 19 décembre 1797. Lacunes : 31 octobre 1759-26 mars 1761 ; 2 août 1766-28 septembre 1768.

Registre (de grand format). Couverture en carton, mors et angles recouverts de parchemin. 134 folios, avec 2 feuilles volantes et des folios blancs en fin de volume, ainsi qu'un répertoire alphabétique d'époque. En français et en allemand. Correspondance consistoriale (active et passive). Registre microfilmé sous la cote Microfilm n° 082.

Le registre comporte un index alphabétique des noms propres, en fin de volume ; les pages sont découpées de manière à faire apparaître l'ordre alphabétique.

V. ARCHIVES BOURGEOISIALES DE LA NEUVEVILLE (ABL N)

Les archives consistoriales de La Neuveville ne sont consultables que sur rendez-vous.

ABL N E.18. Documents divers relatifs au Consistoire. XVI^e-XVIII^e siècle.

Contient 20 pièces : minutes de procès-verbaux du Consistoire et pièces annexes (correspondance, mémoires) du XVIII^e siècle (1712-1752), ainsi qu'une enveloppe (cotée E. 18/6) contenant une copie des Ordonnances consistoriales de La Neuveville, du 11 janvier 1581, du 21 février 1681 ainsi qu'un exemplaire des Lois consistoriales, imprimées chez Scherrer et Hugi en 1768.

E.18/4. Manual du Consistoire et de la Justice matrimoniale. Du 12 février 1712 au 10 avril 1721. Lacune : 15 novembre 1716-14 février 1720.

Cahier en papier relié, composé de deux cahiers distincts reliés sous une même couverture. Couverture en papier 46 folios (non foliotés).

Invocation initiale : « Grace et paix de Dieu le Père par notre Seigneur Jhesus Crist son fils ».

E.18/5. Ordonnances du Consistoire pour 1537.

Cahier en papier. 7 folios.

Invocation initiale : « Grace et paix de Dieu le Père par notre Seigneur Jhesus Crist son fils ».

ABL N E.19.1.² Registre du Consistoire. Du 16 février 1733 au 7 décembre 1760.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier peint, mors et coins recouverts de parchemin (avec vestige de lanières). 174 folios (non foliotés). Secrétaire : Vincent Chiffelle (dès le 24 janvier 1733).

Contient en préambule l'indication suivante : « Commencé d'enregister par moy, Vincent Chiffelle, établi secretaire de la Venerable Chambre, le 24^e janvier 1733 ».

Contient également deux exemplaires des «Loix consistoriales et matrimoniales de La Neuveville», imprimés chez Scherrer et Hugi, en 1768, suivis du «Traité et Accord des 8. octobre 1759 et 17 février 1761 au sujet des difficultés entre le Louable Magistrat de La Neuveville et l'honorable paroisse de Diesse, d'une part, et l'honorable Communautés [sic] de Lignieres, d'autre part ».

² Les registres cotés E.19 à E. 20 sont réunis dans une même boîte.

ABLN CXLIX/20.1. Registre de la Chambre consistoriale et matrimoniale. Du 20 novembre 1760 au 29 octobre 1795. Lacunes : 19 décembre 1760-7 septembre 1762 ; 20 août 1763-23 mars 1766 ; 14 juillet 1766-13 novembre 1768 ; 28 décembre 1782-7 mars 1784 ; 27 avril 1787-8 mars 1789 ; 25 septembre 1789-5 janvier 1791.

Registre. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins recouverts de parchemin. 278 pages (pagination d'origine, une partie du registre est blanche), plus quelques feuilles volantes et un index au début du registre.

ABLN E.21. Pièces relatives au Consistoire³.

E.21.1. : 1 registre de 22 pages contenant divers actes, décrets, obligations, etc. régissant l'Église réformée de l'Évêché de Bâle réunie au canton de Berne, 1815-1826. Contient également un cahier relié, avec des feuilles volantes, intitulé « Copie de la correspondance et autres documents relatifs à la dotation de la 2^e cure française de La Neuveville et aux réclamations provoquées par la suppression d'icelle », du 7 avril 1838.

E.21.2. : Un exemplaire du projet de Code de « Loix Consistoriales et Matrimoniales » fait en exécution de l'article 7 de la Déclaration Souveraine du 30 mars 1758.

E.21.3. : Un exemplaire des « Loix consistoriales... » de 1758.

ABLN CXLIX/22. Minutes de procès-verbaux du Consistoire et pièces annexes. Du 19 mai 1612 au 12 novembre 1769. Avec de nombreuses lacunes.

Liasses de cahiers reliés et feuilles volantes dans une boîte.

ABLN CXLIX/24. Manquant. D'après l'inventaire (erroné) : « Manual du Consistoire, fragments, 1730-1739 ».

³ L'inventaire des archives tout comme l'intitulé du portefeuille contenant les 3 documents indiquent « Manual du Consistoire 1837 », mais il n'en est rien.

VI. ARCHIVES DE LA PAROISSE DE CORGÉMONT

En l'absence d'inventaire, les registres n'ont pas de cote.

1. Actes consistoriaux de Corgémont. Du 1^{er} avril 1696 au 23 octobre 1740. Lacunes : 3 novembre 1701-22 novembre 1703 ; 25 octobre 1709-16 avril 1715.

Registre (de petit format). Couverture en carton, dos en papier. 179 pages (pagination récente).

Le volume s'ouvre sur un « *Roolle* et remarque des personnes qui ont commis des scandalle et qui sont estée censurée par le Consistoire de Corgémont, commencé avant la Cene de septembre 1695 », qui occupe les deux premières pages. Il s'achève sur la note suivante : « Fin. J'ay transporté pour l'ordre des tems les deux derniers Art. du 16 et 23 décembre 1740 dans le nouveau Rolle qui contient la suite de celuy-cy ».

2. Actes consistoriaux de Corgémont. Du 13 novembre 1740 au 25 mai 1797. Lacune : Noël 1771-Pâques 1773.

Registre (de petit format). Couverture et dos couvert de parchemin. 214 pages (pagination récente), interrompues par 5 pages blanches et suivies d'un grand nombre de pages blanches.

3. Protocole du Consistoire de l'Église consistoriale de Corgémont. Du 3 juin 1804 (noté : 14 Prairial an XII) au 26 août 1815.

Registre (de petit format). Couverture en carton et dos en parchemin (chant liturgique). 130 pages (pagination ancienne, puis pagination récente).

Le volume s'ouvre sur le « Procès verbal d'installation des membres du consistoire », suivi de la liste des membres.

4. Registre du Consistoire de Corgémont. Du 1^{er} janvier 1816 au 26 juillet 1852.

Registre (de grand format). Couverture en carton, dos en cuir. 102 pages (pagination ancienne).

Le volume s'ouvre sur un formulaire de titre imprimé.

VII. ARCHIVES DE LA PAROISSE RÉFORMÉE DE MOUTIER

MG V/2. Procès-verbaux du Consistoire de Moutier. Du 1^{er} janvier 1816 au 9 décembre 1828. Lacunes : 19 avril 1818-5 mai 1821 ; 18 mars 1822-7 mai 1823 ; 29 septembre 1823-3 décembre 1824 ; 25 avril 1825-4 février 1826 ; 16 avril 1826-16 juin 1827 (l'ordre chronologique n'est pas toujours respecté).

Registre (de grand format). Sans couverture. Seules les pages portant du texte (1-39) ont été paginées (au XIX^e siècle). Document abîmé par l'humidité.

La première page contient une « Copie des serments des assesseurs ecclésiastiques ou civils des consistoires », suivie de la liste des « Noms des Anciens du Consistoire de Moutier », qui ont prêté serment le dimanche 1^{er} juillet 1816 (David Mérillat, dit Chiroz, de Perrefitte ; Jean Schaffter, ancien de la Montagne ; Abram Péteut, de Roche ; David Jorai, de Belprahon ; Jean Henri de Roche, des Hautes Roches ; Charles Gorjé, de Moutier, remplacé pour cause de décès par Jean Henri Rogemont, horloger de Moutier, nommé le 2 février 1817 ; David Schaffter, de Moutier ; David Mérillat sur le Crate, de Perrefitte).

Les dernières pages contiennent un index alphabétique des noms des personnes ayant eu affaire avec le Consistoire.

VIII. ARCHIVES DE LA PAROISSE DE TAVANNES

5. 4. 40. Livre des Actes du Consistoire de Tavane et Chindon [sic]. Du 5 février 1693 au 29 janvier 1794. Lacunes : 1750-1752 ; 26 septembre 1757-22 mars 1763.

Registre. Couverture en parchemin. Le dos est séparé du plat. 250 folios (pas de pagination).

La page de couverture indique, sous le titre du volume : « Commencé sous le Ministère de M. J. Il. Saunier Pasteur des dites Eglises dès 1693 et Continué sous le Ministère de M^r. B. Gibollet Pasteur dès l'an 1718-1734. Continué sous le Ministère de F. L. Perr[egaux] Pasteur dès le mois de novembre 1734. M^r. I. Ch. ayant été son successeur dès avril 1741 jusques en juillet 1745 et continué par le susdit Pasteur Perregaux jusques à 1762. Continué sous le Ministre de T. R. Frêne Pasteur dès le Mois de Mars 1763 jusques [reste effacé] ».

Le volume commence par une décision du Conseil de la ville de Berne concernant la procédure matrimoniale, prise en 1671 et communiquée le 28 janvier 1698. Le folio suivant contient d'autres arrêts datés du 4 juin 1694, du 2 janvier 1696 et de 1704. Les procès-verbaux ne commencent qu'au 3^e folio.

Au sujet de la première lacune (1750-1752), le pasteur indique : « ayant un carnet séparé duquel j'entraisois sur ce livre les cas consistoriaux, lequel carnet s'est trouvé égaré, j'ay à ce sujet convoqué à la cure le Consistoire complet le Dimanche 14 janvier 1753 et on s'est rappelé les articles suivants de 1750, 1751 et 1752 ».

Au sujet de la deuxième lacune (26 septembre 1757-22 mars 1763), le pasteur indique : « Depuis ce qui est protocolé à la page penultieme je n'ai plus rien trouvé en fait de regître du Ven. Consistoire de Tavanne et Chaidon, jusques au tems que je suis venu à ladite Cure. Si bien qu'il reste un vuide dans les presens actes consistoriaux depuis le 25 septembre 1757 jusqu'au 23 mars 1763, tems auquel a commancé mon ministere dans l'Eglise de Tavanne et Chaidon où j'ai été le 5 mai 1763 installé ».

5. 4. 41. Registre du consistoire de Tavannes et Chaidon. Du 1 janvier 1816 au 17 août 1851. Lacunes : 27 juin 1825-7 janvier 1826 ; 16 décembre 1844-23 janvier 1856 ; 5 février 1847-17 février 1849.

Registre (de grand format). Couverture en carton, dos en cuir. 125 pages.

Le volume s'ouvre sur un formulaire de titre imprimé, suivi de la composition du Consistoire. Le premier procès-verbal est daté du 4 février 1816. Désordre chronologique dans les années 1830.

Le volume se termine par un index alphabétique dont les pages ont été découpées.

5. 4. 42. Procès-verbaux de l'assemblée générale de la paroisse de Tavannes et du Consistoire. Du 21 mars 1852 au 16 avril 1882.

Registre (de grand format). Couverture en carton, dos en cuir. 177 pages, suivies d'un grand nombre de feuilles blanches, avec une dizaine de feuilles volantes.

La première séance du Consistoire est datée du 20 juin 1852.

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

CINQUIÈME PARTIE

LES REGISTRES DES CONSISTOIRES
DU CANTON DE FRIBOURG

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

INTRODUCTION

Morat constituait au XIV^e siècle une seigneurie savoyarde dont le territoire regroupait plusieurs paroisses appartenant au diocèse de Lausanne. Pendant les guerres de Bourgogne (1475), Berne et Fribourg occupent la ville et annexent le territoire, après la défaite de Charles le Téméraire à la bataille de Morat (22 juin 1476). Il devient un bailliage administré conjointement par les deux villes à partir de 1484, lorsqu'un arbitrage reconnaît à ces dernières leur souveraineté exclusive en échange de dédommagements versés aux Confédérés qui ont contribué à la victoire sur le duc de Bourgogne.

Après la dispute de Berne (1528), au terme de laquelle le canton de Berne passe à la Réforme, les bailliages communs aux deux villes – non seulement celui de Morat, mais également ceux de Grandson, Orbe-Echallens et Schwarzenburg – deviennent des espaces de rivalité confessionnelle, Fribourg étant restée fidèle à la foi catholique. L'accord de paix signé à Steinhausen, à la suite de la première guerre de Kappel (1529) entre cantons réformés et catholiques, constitue le cadre juridique à l'intérieur duquel cette rivalité va s'exercer. Plus favorable aux réformés que la seconde paix de Kappel (1531), cet accord rend possible la poursuite de la prédication réformée dans les bailliages communs et permet aux bourgeois de ces territoires de convoquer un vote majoritaire («le plus») au sujet de l'orientation confessionnelle de leur paroisse¹.

Dans ce contexte, les prédicateurs réformés, et en particulier Guillaume Farel, circulent sous la protection de Berne à l'intérieur de la Seigneurie de Morat et provoquent des agitations : des images sont ainsi brisées à Chiètres en janvier

¹ Sur les paix de Kappel ainsi que sur leur impact en Suisse romande, voir : Michael BRUENING, *Le premier champ de bataille du calvinisme : conflits et Réforme dans le Pays de Vaud, 1528-1559*, trad. de l'anglais par M. Enckell, Lausanne, Éd. Antipodes, 2011, p. 54-56 ; Ferdinand ELSENER, «Das Majoritätsprinzip in konfessionellen Angelegenheiten und die Religionsverträge der Eidgenossenschaft vom 16. bis 18. Jahrhundert», *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Kanonistische Abteilung*, 55 (1969), p. 238-281 ; Randolph C. HEAD, «Fragmented Dominion, Fragmented Churches : The Institutionalization of the *Landfrieden* in the Thurgau, 1531-1610», *Archiv für Reformationsgeschichte*, 96 (2005), p. 117-144 ; Helmut MEYER, *Der Zweite Kappeler Krieg : die Krise der Schweizerischen Reformation*, Zurich, H. Rohr, 1976.

1529². En l'absence d'une réaction forte de la part des Fribourgeois³, leurs sermons emportent progressivement l'adhésion de majorités locales qui se déclarent au moment où des votes sont convoqués : après un premier scrutin en faveur du catholicisme, en août 1529, Morat adhère ainsi à la Réforme le 7 janvier 1530, suivi par Môtier et le Vully, le 20 février, Chiètres, le 10 avril et Meyriez, le 22 mai⁴.

Rapidement, les autorités bernoises s'efforcent d'installer ces victoires dans la durée en organisant les Églises nouvellement fondées et en nommant Guillaume Farel pasteur de Morat (1530). Le bailliage de Morat compte alors quatre paroisses : celle de Morat, qui comprend les villages d'Altavilla (Hauteville/Altenfüllen), Burg, Clavaleyres, Essert (Ried bei Kerzers), Galmiz, Jentes (Jeuss), Lourtens (Lurtigen), Montilier (Muntelier), Salvagny (Salvenach), Villars-les-Moines (Münchenwiler) ; celle de Meyriez (Merlach), qui comprend les villages de Courgevau (Gurwolf), Courlevon, Coussiberlé, Greng ; celle de Môtier qui couvre tous les villages du Vully fribourgeois ; celle de Chiètres (Kerzers), qui comprend les villages de Golaten et Gurbrü. Sur le plan des structures ecclésiastiques, les paroisses francophones du bailliage (Môtier [avec Lugnorre]⁵, Meyriez dans le ressort de Morat et la communauté francophone de cette dernière ville) sont rattachées à la Classe de Payerne, alors que les paroisses germanophones relèvent de la Classe de Nidau.

Un consistoire est également établi en ville de Morat, vraisemblablement dès 1530⁶. Il n'a fait l'objet d'aucune étude historique spécifique. On sait toutefois qu'il est présidé par l'avoyer (nommé alternativement par Berne et Fribourg pour une durée de cinq ans) ou par le lieutenant baillival et composé de six notables de la ville. Son pouvoir d'imposer des amendes a soulevé des résistances, le maire de la

² *Guillaume Farel, 1489-1565 : biographie nouvelle écrite d'après les documents originaux par un groupe d'historiens*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1930, p. 260.

³ Markus F. RUBLI et Heini STUCKI, *Murten. Gegenwart und Vergangenheit*, Morat, Licorne Verlag, 2002, p. 105.

⁴ Ernst FLÜCKIGER, *Die Reformation in der gemeinen Herrschaft Murten und die Geschichte der reformierten Kirche im Murtenbiet und im Kanton Freiburg*, [Murten], Synode der evangelisch-reformierten Landeskirche des Kantons Freiburg, 1930, p. 5-79 ; *Guillaume Farel, 1489-1565, op. cit.*, p. 260-263 ; Gabrielle BERTHOUD, « La Réforme dans les bailliages communs de Morat, Orbe-Echallens, Grandson », dans Roland RUFFIEUX (dir.), *Histoire du Canton de Fribourg*, [Fribourg], Institut d'histoire moderne et contemporaine, 1981, p. 341-344 ; Rita BINZ-WOHLHAUSER, *Katolisch bleiben ? Freiburg im Üchtland während der Reformation (1520-1550)*, Zürich, Chronos, 2017, p. 164-168.

⁵ À la Réforme, cette paroisse comprenait les villages et hameaux de l'ancienne commune de Bas-Vully (Praz, Nant, Sugiez et Chaumont) et ceux de l'ancienne commune de Haut-Vully (Môtier, Lugnorre, Joessant, Mur et une partie de Guévaux). Actuellement ces deux communes forment la commune fusionnée de Mont-Vully.

⁶ Ernst FLÜCKIGER, *Die Reformation in der gemeinen Herrschaft Murten, op. cit.*, p. 104 ; Markus F. RUBLI et Heini STUCKI, *Murten, op. cit.*, p. 110. Selon Henri VUILLEUMIER, le Consistoire n'est institué qu'en 1553 (*Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, 4 vol., Lausanne, La Concorde, 1927-1933, t. I, p. 586).

ville réclamant qu'un tiers des sommes ainsi recueillies lui reviennent, ce qu'il finit par obtenir. En 1655 cependant, un nouvel arrangement intervient : les amendes inférieures à dix florins sont alors attribuées à la ville de Morat, alors que celles qui sont supérieures à cette somme sont partagées, pour deux tiers au bénéfice du bailli et pour un tiers au profit de la ville⁷.

Si les francophones étaient majoritaires dans la ville de Morat à l'époque où cette agglomération et son ressort sont passés à la Réforme, le rapport de force s'est modifié au cours du temps en faveur des germanophones. Cette tendance se renforce à la fin du XVII^e siècle, obligeant les pasteurs francophones à entreprendre des démarches auprès de Berne pour défendre les intérêts de leur communauté linguistique⁸. Leurs protestations n'empêchent cependant pas l'allemand de s'imposer en 1715 comme langue officielle dans les cours judiciaires de la ville et par conséquent aussi au sein du Consistoire⁹. Cela explique pourquoi la série des registres consistoriaux de Morat, qui est postérieure à cette décision, est constituée essentiellement de procès-verbaux rédigés en allemand, même si les secrétaires de cette cour étaient en mesure d'écrire également en français, ce qu'ils faisaient effectivement dans un certain nombre d'occasions. Cette série, non cotée, se trouve aux Archives de l'État de Fribourg, dans le fonds des archives du bailliage de Morat. Elle est composée de quatre registres (1730-1788), bien tenus, et d'une boîte contenant dix « registres » (cahiers reliés, 1728-1804, dont des doublons). Deux autres registres du Consistoire de Morat, couvrant la période 1820-1848, sont conservés dans le fonds du département de l'Intérieur sous la cote AEF Tdp IIg, 1 et 2. Les Archives de la ville de Morat conservent de leur côté une collection assez importante de cinq registres qui, malgré un certain nombre de lacunes, couvrent une très longue période (de 1584 à 1725). Le corpus ainsi formé par les volumes déposés à Morat et à Fribourg constitue, pour le canton de Fribourg, le seul ensemble comprenant à la fois de véritables registres et des sections rédigées en français. Bien qu'il documente l'exercice de la discipline ecclésiastique sur trois siècles et dans un contexte particulier, du fait du bilinguisme qui y est pratiqué, cet ensemble n'a jamais fait l'objet d'une investigation historique : c'est la raison pour laquelle cette section de l'inventaire ne comprend pas de bibliographie.

On sait par ailleurs qu'un consistoire, dont les actes étaient vraisemblablement écrits en français, a fonctionné à Môtier (avec Lugnorre), dans le Vully fribourgeois : les archives de la paroisse de Môtier possèdent encore près de 200 documents, en langue française, émanant du Consistoire de Môtier ou à lui adressés

⁷ Ernst FLÜCKIGER, *Die Reformation in der gemeinen Herrschaft Murten*, op. cit., p. 103-109.

⁸ Gilbert MARION, *Paroisses et pasteurs de la Broye au XVIII^e siècle. La Classe de Payerne, 1675-1798*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1990, p. 205-212.

⁹ Ernst FLÜCKIGER, *Die Reformation in der gemeinen Herrschaft Murten*, op. cit., p. 106-107.

(parfois au ministre)¹⁰. Les documents les plus anciens datent de 1627, mais la plupart remontent XVIII^e siècle et concernent en majorité des affaires de grossesses illégitimes.

Morat et son ressort ainsi que les villages compris dans l'actuelle commune de Mont-Vully ont été rattachés en 1798 au canton de Fribourg, catholique et majoritairement francophone.

¹⁰ Ces archives sont déposées à l'adresse suivante : Paroisse réformée de Môtiez-Vully, Route du Lac 30, 1787 Môtier (Vully). Elles ont été inventoriées par Frédéric Noyer, qui a eu l'amabilité de nous en remettre une copie.

INVENTAIRE DES ARCHIVES CONSISTORIALES DU CANTON DE FRIBOURG

I. ARCHIVES DE L'ÉTAT DE FRIBOURG (AEF)

1. AEF Murten Chorgericht

1. **Murten Chorgericht.** Du 24 janvier 1730 au 15 août 1743.

Registre. Papier. Couverture en carton recouvert de parchemin. 226 folios¹ (non foliotés), plus une feuille volante. En allemand (surtout) et en français.

Registre bien tenu, essentiellement en allemand, mais concerne aussi plusieurs francophones, à en juger par les patronymes des personnes citées. Premier texte en français, au milieu d'un protocole en allemand, par le même secrétaire (même calligraphie) : 19 décembre 1730. Premier procès-verbal entièrement en français, à l'occasion d'une assemblée extraordinaire pour traiter le cas d'une francophone : 27 mars 1731.

2. **Murten Chorgericht.** Du 24 septembre 1743 au 10 décembre 1756.

Registre. Papier. Couverture en carton recouvert de parchemin. 229 folios (pagination d'origine partielle), plus 2 feuilles volantes. En allemand (surtout) et en français.

Seules deux affaires sont rapportées en français (28 novembre 1743 et 20 décembre 1748).

Quelques adjonctions du XIX^e siècle au crayon gris.

Invocation au début du registre : « Deo sit laus in aeternum, et mihi auxilium Suum ».

¹ Le cas échéant, seul le dernier folio / page rédigé est pris en compte dans le nombre total indiqué pour chaque volume.

3. Murten Chorgericht. Du 14 janvier 1757 au 6 décembre 1778.

Registre. Papier. Couverture en carton recouvert de parchemin. 229 folios (non foliotés), plus 1 folio collé à la fin du registre. En allemand (surtout) et en français. Secrétaires, notamment : Rudolf Mottel ; substitut : Jean-Rodolphe Vissaula.

Seule occurrence en français : copie d'une attestation (6 mai 1774).

Le registre s'ouvre sur une liste des membres du Consistoire pour l'année 1757.

4. Murten Chorgericht. Du 8 janvier 1779 au 24 décembre 1788.

Registre. Papier. Couverture en carton recouvert de papier, mors et coins en cuir. 252 pages (pagination originale partielle). En allemand (surtout) et en français.

Seules deux occurrences en français (1780).

5. Murten Chorgericht. 1728-1804.

Boîte contenant :

a. Un index alphabétique de 24 pages (papier), avec objet de la comparution, renvoyant aux 3 premiers registres. Par le secrétaire Emanuel Roggen.

b. Manuel du Consistoire (« Chorgerichtsmanual »). Du 30 janvier 1728 au 17 mai 1729.

Cahier relié. Papier. Couverture en papier (abimée). 44 folios (non foliotés). En allemand (surtout) et en français (même calligraphie pour les deux langues).

c. Registre du Consistoire (sans intitulé). Du 24 janvier 1736 au 2 novembre 1740.

Cahier relié. Papier. Pas de couverture. 46 folios (non foliotés). En allemand (surtout) et en français.

Doublon partiel du volume 1.

De l'encre s'est renversée sur le dos du cahier et a traversé celui-ci sur plusieurs pages en formant une grosse tache, qui n'empêche toutefois pas la lecture du texte.

d. Registre du Consistoire (« Chorschreiber Handbuch »). Du 30 janvier 1741² au [5/9 ?] février 1745.

² Et non 1739 comme indiqué dans le répertoire inclus dans la boîte.

Cahier relié. Papier. 46 folios (non foliotés), avec deux feuilles volantes épinglées. En allemand et en français.

Seulement deux affaires rapportées en français.

e. Registre du Consistoire (sans intitulé). Du 17 juillet 1745 au 15 décembre 1747 (doublon).

Cahier relié. Papier. Pas de couverture. 47 folios (non foliotés, pagination partielle d'origine), plus une feuille volante. En allemand uniquement.

Doublon partiel du volume 2. Il manque la première page recto-verso : la pagination ne commence qu'à la page 3, avec la fin du procès-verbal de la séance précédant celle du 17 juillet 1745.

f. Registre du Consistoire (« Chorgherichts Handbuch »). Du 9 février 1748 au 21 août 1750.

Cahier relié. Papier. Couverture en papier. 48 folios (non foliotés). En allemand et en français.

Ressemble davantage à un brouillon au vu du nombre de ratures bien plus élevé que dans les cahiers précédents. Une seule affaire en langue française.

g. Registre du Consistoire (sans intitulé). Du 7 décembre 1787³ au 1^{er} avril 1791. Cahier relié. Papier. Pas de couverture. 81 pages (pagination d'origine). En allemand uniquement.

Il manque la première page recto-verso : la pagination commence à la p. 3 et avec la fin du procès-verbal de la séance qui précède le 4 janvier 1788.

Bien que l'ensemble du cahier soit rédigé en allemand, plusieurs patronymes romands apparaissent dans les affaires traitées.

h. Manuel du Consistoire (« Chorgherichts Manual der Stadt Murten »). Du 6 janvier 1792 au 1^{er} juin 1798.

Registre. Papier. Couverture en carton souple recouvert de papier à motifs. 91 pages (pagination partielle d'origine). En allemand (surtout) et en français.

Le registre s'ouvre sur une liste des membres du Consistoire pour les années 1792-1794.

Seules deux copies de lettres en français.

i. Brouillon du Consistoire (« Concept Chorgherichtlicher Verhandlungen »). Du 13 mai 1791 au 3 novembre 1791.

³ Et non 1788 comme indiqué dans le répertoire inclus dans la boîte.

Registre. Papier. Couverture en carton souple. 11 pages (pagination d'origine, la majeure partie du registre est blanche). En allemand uniquement.

j. « Consistoriale Districts Gerichts Verhandlungen ». Du 18 mars 1803 au 27 février 1804.

Cahier relié. Papier. Couverture en papier. 52 pages (pagination d'origine), plus plusieurs feuilles volantes. En allemand et en français.

Porte un numéro « 6 » au-dessous de l'intitulé.

Au verso de la page de couverture figure la liste des membres du Consistoire.

Le français est beaucoup plus présent que dans les registres précédents, également dans la terminologie et les lemmes.

II. ARCHIVES DE LA VILLE DE MORAT (STAM)

1. StAM II, 32, II Murten Chorgericht

1. **Chorgerichts Protokoll.** Du 27 juin 1584 au 23 avril 1601.

Registre (de petit format). Papier. Couverture en carton. 43 folios (sans foliotation). En allemand (surtout) et en français.

2. **Chorgerichts Protokoll.** Du 30 mars 1660 au 16 janvier 1671.

Registre (de petit format). Papier. Couverture en carton. 163 folios (sans foliotation), avec quelques pages blanches et feuilles volantes. En allemand (surtout) et en français.

3. **Chorgerichts Manual.** Du 13 août 1650 au 12 août 1653.

Registre (de format oblong). Papier. Couverture en carton. 66 folios (sans foliotation). En allemand (moitié) et en français (moitié).

4. **Chorgerichts Manual.** Du 6 avril 1688 au 15 décembre 1693.

Registre (de grand format). Papier. Couverture en carton. 103 folios (avec une foliotation ancienne et incomplète jusqu'au folio 40), avec plusieurs pages blanches et feuilles volantes. En allemand (deux tiers) et en français (un tiers).

5. Chorgerichts Manual. Du 23 janvier 1705 au 11 juillet 1727.

Registre (de grand format). Papier. Couverture en carton. 189 folios (sans foliotation), avec quelques feuilles volantes et une dizaine de pages blanches. En allemand (surtout) et en français.

Les 12 derniers folios contiennent des procès-verbaux sans doute cousus postérieurement et couvrant la période du 6 mai 1722 au 19 février 1727.

6. Chorgericht. De 1554 à 1840.

6 enveloppes contenant 23 documents : correspondance consistoriale, décisions souveraines (avec sceau), mandats, ordonnance de réformation, dispense matrimoniale, documents comptables.

III. ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE LAUSANNE, GENÈVE ET FRIBOURG

1. AEvF Ms 18.4. Livre du consistoire de Lutry

Livre du Consistoire de Lutry. Du 24 décembre 1685 au 30 décembre 1712.

Registre (endommagé). Couverture en parchemin doublé de papier (la doublure est endommagée). 526 pages (pagination au crayon jusqu'à la page 27), avec une feuille et une page volantes et une quarantaine de pages laissées blanches entre la séance du 1^{er} avril 1707 et celle du 7 mai 1708.

Le bord inférieur droit des premières pages est rongé et taché. Et une partie d'un des cahiers est volante.

IV. ARCHIVES PAROISSIALES DE MÔTIER (VULLY FRIBOURGEOIS)⁴

Aucun registre consistorial n'est conservé. Le fonds Varia, Correspondance, contient cependant, sous la cote PD-Cor, plus de 200 documents pour la période comprise entre 1627 et 1797 ; la plus grande partie d'entre eux concerne le XVIII^e siècle ; il s'agit d'extraits de procès-verbaux, attestations, autorisations, convocations, témoignages, accords, exhortations, plaintes, émanant pour la plupart du Consistoire de Môtier ou à lui adressés, concernant en majorité des affaires de grossesses illégitimes.

⁴ Adresse : Paroisse réformée de Môtiez-Vully, Route du Lac 30, 1787 Môtier (Vully) ; téléphone : 026 673 31 15 ; site internet : <http://www.paroisse-motierully.ch>

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

BIBLIOGRAPHIE

I. INVENTAIRE DES ARCHIVES CONSISTORIALES DU CANTON DE VAUD

1. Registres publiés

Histoire de Bex, publ. par A. Millioud. T. 2 : *Le Consistoire de Bex: 1659-1691*, Bex, E. Oppliger, 1914.

ROCHAT, Rémy, *Les amours tardifs du secrétaire Benjamin Golay. 1777-1779. Transcription du registre du Consistoire du Cbenit, ACV Bda 126/2*, [Les Charbonnières], Le Pèlerin, 2015 (cette transcription existe sous forme de brochure déposée aux Archives du canton de Vaud sous la cote : PP 389/474).

2. Travaux

ANTOINE, Samuel, « *Filles de mauvaise vie* » : le contrôle de la prostitution à Lausanne au XVIII^e siècle, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Lausanne, 2010 (mémoire de licence dactylographié).

ANTOINE, Samuel, « Consistoire, Conseil des XXIV et police des mœurs au XVIII^e siècle : les autorités lausannoises face aux “filles de mauvaise vie” », *Revue historique vaudoise*, 118 (2010), p. 123-134.

BOSSON, Madeleine, *Le divorce à Lausanne au XVIII^e siècle*, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Lausanne, 1981 (mémoire de licence dactylographié).

CABANIS, André, « La disparition des consistoires dans le Pays de Vaud en 1798 », *Mémoires de la société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 35 (1978), p. 111-125.

CALAME, Michel, *Les Consistoires de la paroisse de Crissier*, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Lausanne, 1996 (mémoire de licence dactylographié).

COLOMBO, Serafina, *La condition féminine d'après les registres du Consistoire de Lausanne (1703-1753)*, 2 vol., Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Lausanne, 1995 (mémoire de licence dactylographié).

COLOMBO, Serafina, « Les femmes hors-la-loi consistoriale à Lausanne au XVIII^e siècle », *Revue historique vaudoise*, 104 (1996), p. 253-270.

- FAVEZ, Pierre-Yves, « Le divorce d'un mariage qui n'eut jamais lieu : l'affaire Meuron-Meylan 1788-1798 ou l'apport des registres consistoriaux et des cours de justice aux recherches généalogiques », *Bulletin généalogique vaudois*, 5 (1992), p. 23-39.
- FEROLETO, Patrizia, *Petite histoire du couple... Consistoire et causes matrimoniales. Les paroisses de Vévey et de La Tour-de-Peilz (1646-1747)*, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Lausanne, 1999 (mémoire de licence dactylographié).
- GARLET, Tamara, *Le contrôle de l'apparence vestimentaire à Lausanne d'après la législation somptuaire bernoise et les registres du Consistoire de la Ville (1675-1706)*, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Lausanne, 2007 (mémoire de licence dactylographié).
- GARLET, Tamara, « L'arrivée des huguenots à Lausanne et le contrôle de l'apparence vestimentaire à la fin du XVII^e siècle », *Mémoire vive. Tous les états du corps*, 17 (2008), p. 14-19.
- GROSSE, Christian, « A "Catholic" Consistory? The Bipartisan Consistorial Court of Echallens in the Vaud (Sixteenth to Eighteenth Centuries) », dans Karen E. SPIERLING, Erik A. DE BOER, R. Ward HOLDER (éd.), *Emancipating Calvin. Culture and Confessional Identity in Francophone Reformed Communities. Essays in Honor of Raymond A. Mentzer, Jr.*, Leiden, Brill, 2018, p. 24-43.
- GROSSE, Christian, « Inquisition and Consistory Records. Consistories », dans Charles H. PARKER et Gretchen STARR-LEBEAU (éd.), *Judging Faith, Punishing Sin. Inquisitions and Consistories in the Early Modern World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017, p. 129-139.
- GROSSE, Christian, « Coexister après la Réforme : simultaneum et négociation des frontières confessionnelles dans le bailliage d'Orbe-Echallens (XVI^e-XVIII^e siècle) », dans Simon BUTTICAZ et Christian GROSSE (éd.), *Unité et diversité des Réformes. Du XVI^e siècle à nos jours*, Genève, Labor et Fides, 2018, p. 107-149.
- HUBLER, Lucienne, « Le fonctionnement du consistoire paroissial de Vallorbe au XVIII^e siècle », dans Brigitte STUDER et Laurent TISSOT (dir.), *Le passé du présent. Mélanges offerts à André Lasserre*, Lausanne, Payot, 1999, p. 121-134.
- HUBLER, Lucienne, « Consistoire – le contrôle de la société », dans André HOLENSTEIN et al. (éd.), *Berns Goldene Zeit: das 18. Jahrhundert neu entdeckt*, Bern, Stämpfli, 2008, p. 205.
- JOHNER, Aline, *Entre société et famille, la sexualité avant et hors mariage dans la paroisse de Montreux de 1700 à 1803*, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Lausanne, 2012 (mémoire de licence dactylographié).
- JOHNER, Aline, « Sexualité, avant et hors mariage, l'exemple de trois familles de Montreux au XVIII^e siècle », *Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles*, 2012, p. 49-76.
- MATZINGER-PFISTER, Regula, « L'introduction des consistoires dans le Pays de Vaud », dans Danièle TOSATO-RIGO et Nicole STAREMBERG GOY (éd.), *Sous l'œil du Consistoire : sources consistoriales et histoire du contrôle social sous l'Ancien Régime*, Lausanne, Études de Lettres, 2004, p. 113-123.
- MATZINGER-PFISTER, Regula, « L'organisation politique, judiciaire et administrative des bailliages vaudois sous l'Ancien Régime (1536-1798). Essai de synthèse », *Revue historique vaudoise*, 118 (2010), p. 49-64.
- MONTET DE, Albert, CART, Jacques et FAVEY, Georges, « Consistoire », dans Eugène MOTTAZ (dir.), *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, Genève, Slatkine, 1982 (1914-1921), vol. 1, p. 495-496.
- MORET PETRINI, Sylvie, *1538-1540. Imposer la Réforme et assurer le maintien des bonnes mœurs : un défi à la hauteur du Consistoire lausannois ?*, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Lausanne, 2005 (mémoire de licence dactylographié).
- MORET PETRINI, Sylvie, « Ces Lausannois qui "pappistent". Ce que nous apprennent les registres consistoriaux lausannois (1538-1540) », *Revue historique vaudoise*, 119 (2011), p. 138-151.

- PICTET, Robert, « La structure et le contenu des archives consistoriales par commune de 1538 à 1798 », *Bulletin généalogique vaudois*, 2 (1989), p. 75-91.
- PICTET, Robert, « Bibliographie sommaire sur les Consistoires vaudois », *Bulletin généalogique vaudois*, 2 (1989), p. 102-104.
- ROCHAT, Jean-Moyse, *La répression des délits sexuels par les Consistoires de Bière et de Nyon de 1685 à 1798 : comparaison des pratiques entre une ville et un village*, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Lausanne, 2009 (mémoire de licence dactylographié).
- SALVI, Elisabeth, « “Que deviendrait la société si on ne pouvait y être en sûreté” : violences et communautés dans le bailliage de Vevey au XVIII^e siècle », dans Danièle TOSATO-RIGO et Nicole STAREMBERG GOY (éd.), *Sous l'œil du Consistoire : sources consistoriales et histoire du contrôle social sous l'Ancien Régime*, Lausanne, Études de Lettres, 2004, p. 157-173.
- SANTSCHI, Catherine, « De quelques superstitions et médications populaires rencontrées dans les manuels du Consistoire de Lausanne : (1690-1698) », Bâle, Société suisse des traditions populaires, 1969 (tiré à part de : *Folklore suisse*, 55/4 (1965), p. 43-58).
- SIROIS, Éline, *Le consistoire de Payerne au XVIII^e siècle*, Faculté des Arts et Sciences de l'Université de Montréal, Montréal, 1997 (mémoire de licence dactylographié).
- SIROIS, Éline, « Le Consistoire de Payerne au XVIII^e siècle. Histoire du déclin d'une institution coercitive », *Revue historique vaudoise*, 106 (1998), p. 5-16.
- SOLDADO, Neuza, *De la disparition des consistoires du canton du Léman à la naissance des Justices de paix*, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Lausanne, 2010 (mémoire de licence dactylographié).
- STAREMBERG GOY, Nicole, « Contenir la parole et le geste à Lausanne au XVIII^e siècle. Le Consistoire de la Ville face à la violence », dans Danièle TOSATO-RIGO et Nicole STAREMBERG GOY (éd.), *Sous l'œil du Consistoire : sources consistoriales et histoire du contrôle social sous l'Ancien Régime*, Lausanne, Études de Lettres, 2004, p. 174-192.
- STAREMBERG GOY, Nicole, « Temps sacré et activités profanes. L'action du Consistoire de Lausanne pour le respect du Sabbat (1754-1791) », dans Hans-Jörg GILOMEN *et al.* (dir.), *Temps libre et loisirs du 14^e au 20^e siècles*, Zürich, Chronos, 2005, p. 99-116.
- STAREMBERG GOY, Nicole, « “Absolument contraire aux égards d'heus au sexe féminin” ? Maltraitance conjugale et pratique consistoriale lausannoise à l'époque des Lumières », *Traverse/Revue d'histoire*, 2 (2005), p. 45-63.
- STAREMBERG GOY, Nicole, « Pour une étude du contrôle social à Lausanne au XVIII^e siècle : les sources consistoriales en question », dans Mauro CERUTTI *et al.* (dir.), *Penser l'archive : histoires d'archives, archives d'histoire*, Lausanne, Éd. Antipodes, 2006 p. 91-102.
- STAREMBERG GOY, Nicole, « L'ivresse à Lausanne à l'époque des Lumières : politique morale et perception populaire », *Mémoire vive. Manières de boire*, 16 (2007), p. 67-69.
- STAREMBERG GOY, Nicole, « “Pour savoir s'il y a eu scandale”. Contrôle des mœurs et lutte contre l'incroyance à Lausanne à l'époque des Lumières », *Mémoire vive. Tous les états du corps*, 17 (2008), p. 34-38.
- STAREMBERG GOY, Nicole, « Violence conjugale », dans André HOLENSTEIN *et al.* (éd.), *Berns Goldene Zeit : das 18. Jahrhundert neu entdeckt*, Bern, Stämpfli, 2008, p. 215-216.
- STAREMBERG GOY, Nicole, « Espace urbain lausannois et discipline ecclésiastique à l'époque des Lumières », dans Bruno DUMONS et Bernard HOURS (dir.), *Ville et religion en Europe du XVI^e au XX^e siècle. La cité réenchantée*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2010, p. 33-48.
- STAREMBERG GOY, Nicole, « De l'inégalité de la justice consistoriale à la mise en cause de l'ordre social. Discours et action disciplinaire dans le Pays de Vaud à l'époque des Lumières », dans André HOLENSTEIN, Béla KAPOSSY et Danièle TOSATO-RIGO (éd.), *Reichtum und Armut in den schweizerischen Republiken des 18. Jahrhunderts. Akten des Kolloquiums vom 23.-25. November 2006 in Lausanne*, Genève, Slatkine, 2010, p. 63-73.

- STAREMBERG GOY, Nicole, «L'exclusion de la Cène : une nécessité pour le contrôle des mœurs ? Débats et pratique consistoriale dans le Pays de Vaud au dix-huitième siècle», dans Raymond A. MENTZER *et al.* (éd.), *Dire l'interdit : The Vocabulary of Censure and Exclusion in the Early Modern Reformed Tradition*, Leiden, Brill, 2010, p. 149-165.
- STAREMBERG, Nicole, *Du buveur à l'ivrogne : le Consistoire de Lausanne face à l'abus d'alcool, 1754 à 1791*, Lausanne, Éd. du Zèbre, 2006.
- STAREMBERG, Nicole, «Le contrôle des mœurs à Lausanne au XVIII^e siècle : discours, normes et pratiques consistoriales», dans Mathieu CAESAR et Marco SCHNYDER (dir.), *Religion et pouvoir. Citoyenneté, ordre social et discipline morale dans les villes de l'espace suisse (XIV^e-XVIII^e siècles)*, Neuchâtel, Alphil, 2014, p. 225-247.
- TOSATO-RIGO, Danièle, «La Direction française, le Consistoire de Lausanne et le contrôle social de la population huguenote à l'époque du Grand Refuge», dans Danièle TOSATO-RIGO et Nicole STAREMBERG GOY (éd.), *Sous l'œil du Consistoire : sources consistoriales et histoire du contrôle social sous l'Ancien Régime*, Lausanne, Études de Lettres, 2004, p. 77-94.
- TOSATO-RIGO, Danièle, «Registres consistoriaux et images de l'exil : un exemple lausannois», *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 153 (2007), p. 649-670.
- VOUILLOZ, Isabelle, *Les consistoires de Château-d'Ex et de l'Étivaz. Sur la trace des enfants «illégitimes»*, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Lausanne, 2001 (mémoire de licence dactylographié).
- VUILLEUMIER, Henri, *Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, 4 vol., Lausanne, La Concorde, 1927-1933.

II. INVENTAIRE DES ARCHIVES CONSISTORIALES DU CANTON DE NEUCHÂTEL

- BURGER, Jean-Daniel, «La discipline dans l'Église réformée neuchâteloise», *Musée neuchâtelois*, 1967, p. 34-43.
- CAPRA, Tania, *L'ivrognerie et les déviances dues à l'alcool d'après les registres du consistoire seigneurial de Valangin entre 1800 et 1848*, Faculté des lettres et sciences humaines (Institut d'histoire) de l'Université de Neuchâtel, Neuchâtel, 2004 (mémoire de licence dactylographié).
- CHATELAIN, Charles, «L'Église dans la Seigneurie de Valangin au XVI^e siècle», *Musée neuchâtelois*, 1898, p. 197-203, 237-243, 265-271, 287-292.
- CLERC, François, *La discipline des Églises de Neuchâtel et Valangin*, Neuchâtel, Secrétariat de l'Université, 1959.
- COURVOISIER, Jean, «Mœurs et problèmes ecclésiastiques dans le Pays de Neuchâtel en 1564-1565», *Musée neuchâtelois*, 1980, p. 80-93.
- COURVOISIER, Jean, «Une fonction disparue, celle de garde-vices», *Musée neuchâtelois*, 1965, p. 44-46.
- DELACROIX, Laurent, «*Que donc ce que Dieu a joint, l'homme ne le sépare point*» : justice matrimoniale dans le comté de Neuchâtel de 1800 à 1848, Neuchâtel, Alphil, 2010.
- DELACROIX, Laurent, «Le règlement des conflits conjugaux par la justice matrimoniale dans le comté de Neuchâtel durant la première moitié du XIX^e siècle (1800-1848)», *Revue historique neuchâteloise : Musée neuchâtelois*, 2007/3, p. 175-194.
- FAVARGER, Dominique, *Le régime matrimonial dans le Comté de Neuchâtel du XV^e au XIX^e siècle*, Neuchâtel, Éd. Ides et Calendes, 1970.
- FAVARGER, Dominique et TRIBOLET, Maurice de, *Les sources du droit du canton de Neuchâtel*, tome 1 : *Les sources directes*, Aarau, Sauerländer, 1982.

- Guillaume Farel (1489-1565). *Biographie nouvelle. Écrite d'après les documents originaux par un groupe d'historiens, professeurs et pasteurs de Suisse, de France et d'Italie*, Neuchâtel ; Paris, Delachaux et Niestlé, 1930.
- HENRY, Philippe, *Crime, justice et société dans la principauté de Neuchâtel au XVIII^e siècle (1707-1806)*, Neuchâtel, Éd. de la Baconnière, 1984.
- HENRY, Philippe, « Répression consistoriale et contrôle social dans le Pays de Neuchâtel au XVIII^e siècle : pour une approche globale », dans Danièle TOSATO-RIGO et Nicole STAREMBERG GOY (éd.), *Sous l'œil du consistoire : sources consistoriales et histoire du contrôle social sous l'Ancien Régime*, Lausanne, Études de Lettres, 2004, p. 137-155.
- LOPEZ, Alain, *La disparition des consistoires neuchâtelois et l'avènement de la République neuchâteloise en 1848*, Faculté des lettres et sciences humaines (Institut d'histoire) de l'Université de Neuchâtel, Neuchâtel, 2005 (mémoire de licence dactylographié).
- PETREMAND, Jules, « Études sur les origines de l'église réformée neuchâteloise. Les premiers essais d'organisation de la Classe. Serment et discipline du clergé. Les Articles calvinistes de 1541 et les Ordonnances de 1542 », *Revue d'Histoire Suisse*, 8/3 (1928), p. 321-370.
- PIAGET, Arthur et LOZERON, Jacqueline, « Les ordonnances ecclésiastiques au Val-de-Travers au XVI^e siècle et leur application », *Musée neuchâtelois*, 1936, p. 157-162, 197-204.
- PIAGET, Arthur et LOZERON, Jacqueline, « Le Consistoire seigneurial de Valangin au XVI^e siècle », *Musée neuchâtelois*, 1939, p. 158-169 et 1940, p. 20-28, 53-60.
- ROBERT, Michèle, « Le Consistoire, l'inquisition des réformés ? », *Musée neuchâtelois*, 1986, p. 9-22.
- ROBERT, Michèle, « La Réformation » et « Les nouvelles structures de l'Église », dans Philippe HENRY et Jean-Pierre JELMINI (dir.), *Histoire du Pays de Neuchâtel*, tome 2 : *De la Réforme à 1815*, Hauterive, G. Attinger, 1991, p. 272-281 et p. 282-299.
- ROBERT, Michèle, « Discipline et ordre moral : manifestations de résistances populaires dans les archives des consistoires seigneuriaux neuchâtelois (XVI^e-XIX^e siècles) », dans Danièle TOSATO-RIGO et Nicole STAREMBERG GOY (éd.), *Sous l'œil du consistoire : sources consistoriales et histoire du contrôle social sous l'Ancien Régime*, Lausanne, Études de Lettres, 2004, p. 95-109.
- ROBERT, Michèle, « Discipline et ordre moral : la lutte de la Compagnie des Pasteurs pour conserver son pouvoir (XVIII^e-XIX^e siècles) », dans Jean-Daniel MOREROD *et al.* (dir.), *Cinq siècles d'histoire religieuse neuchâteloise : approches d'une tradition protestante. Actes du colloque de Neuchâtel (22-24 avril 2004)*, Neuchâtel, Université de Neuchâtel, 2009, p. 293-305.
- ROBERT, Michèle, « L'image des rapports supraconfessionnels dans les régions rurales de Neuchâtel par le biais de leur répression consistoriale (1547-1706) », dans Bertrand FORCLAZ (dir.), *L'expérience de la différence religieuse dans l'Europe moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Neuchâtel, Alphil, 2013, p. 231-248.
- ROBERT, Michèle, *Réforme et contrôle des mœurs : la justice consistoriale dans le Pays de Neuchâtel (1547-1848)*, Thèse dactylographié (Institut d'histoire), Faculté des lettres et sciences humaines, Neuchâtel, Université de Neuchâtel, 2014.
- ROBERT, Michèle, « *Que dorénavant chacun fuie paillardise, oisiveté, gourmandise...* ». *Réforme et contrôle des mœurs : la justice consistoriale dans le Pays de Neuchâtel (1547-1848)*, Neuchâtel, Éd. Alphil-Presses universitaires suisses, 2016.
- ROBERT, Michèle, « Séduction et désillusion. Les registres du tribunal de paternité de Valangin (1720-1830), une fenêtre sur les relations amoureuses », *Revue historique neuchâteloise*, 156/3-4 (2019), p. 173-193.
- WATT, Jeffrey R., « Marriage contract disputes in early modern Neuchâtel, 1547-1806 », *Journal of social history*, 22/1 (1988), p. 129-147.
- WATT, Jeffrey R., « Divorce in early modern Neuchâtel, 1547-1806 », *Journal of family history*, 14/2 (1989), p. 137-155.

- WATT, Jeffrey R., « The Reception of the Reformation in Valangin, Switzerland, 1547-1588 », *Sixteenth Century Journal*, 20 (1989), p. 89-104.
- WATT, Jeffrey R., *The making of modern marriage: matrimonial control and the rise of sentiment in Neuchâtel, 1550-1800*, Ithaca ; London, Cornell University Press, 1992.

III. INVENTAIRE DES ARCHIVES CONSISTORIALES DU CANTON DE GENÈVE

1. Registres publiés

- Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, t. 1 (1542-1544), publ. par Thomas A. LAMBERT et Isabella M. WATT ; sous la dir. de Robert M. KINGDON ; avec l'assistance de Jeffrey R. WATT, Genève, Droz, 1996.
- Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, t. 2, (1545-1546), publ. par Thomas A. LAMBERT, Isabella M. WATT et Wallace McDONALD ; sous la dir. de Robert M. KINGDON, Genève, Droz, 2001.
- Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, t. 3 (1547-1548), publ. par Thomas A. LAMBERT et Isabella M. WATT ; sous la dir. de Robert M. KINGDON ; avec la collab. de Wallace McDONALD, Genève, Droz, 2004.
- Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, t. 4 (1548) : avec extraits des Registres du Conseil, 1548-1550, publ. par Isabella M. WATT et Thomas A. LAMBERT ; sous la dir. de Robert M. KINGDON ; avec la collab. de Wallace McDONALD, Genève, Droz, 2007.
- Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, t. 5 (20 février 1550 - 5 février 1551), publ. par Isabella M. WATT et Thomas A. LAMBERT ; sous la dir. de Robert M. KINGDON ; avec la collab. de Wallace McDONALD, Genève, Droz, 2010.
- Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, t. 6 (19 février 1551 - 4 février 1552), publ. par Isabella M. WATT et Jeffrey R. WATT ; sous la dir. de Robert M. KINGDON ; avec la collab. de Wallace McDONALD et Thomas A. LAMBERT, Genève, Droz, 2012.
- Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, t. 7 (25 février 1552 - 2 février 1553), publ. par Isabella M. WATT et Jeffrey R. WATT ; avec la collab. de Wallace McDONALD et Thomas A. LAMBERT, Genève, Droz, 2013.
- Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, t. 8 (25 mars 1553 - 1^{er} février 1554), publ. par Isabella M. WATT et Jeffrey R. WATT ; avec la collab. de Wallace McDONALD ; sous la dir. de Lee Palmer WANDEL, Genève, Droz, 2014.
- Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, t. 9 (15 février 1554 - 31 janvier 1555), publ. par Isabella M. WATT, Wallace McDONALD et Jeffrey R. WATT ; avec la collab. de James S. COONS ; sous la dir. de Lee Palmer WANDEL, Genève, Droz, 2015.
- Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, t. 10 (14 février 1555 - 6 février 1556), publ. par Jeffrey R. WATT et Isabella M. WATT, Genève, Droz, 2016.
- Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, t. 11 (20 février 1556 - 4 février 1557), publ. par Jeffrey R. WATT et Isabella M. WATT, Genève, Droz, 2017.
- Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, t. 12 (18 février 1557 - 3 février 1558), publ. par Jeffrey R. WATT et Isabella M. WATT, Genève, Droz, 2018.
- Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, t. 13 et 14 (17 février 1558 - 2 février 1559), publ. par Jeffrey R. WATT et Isabella M. WATT, Genève, Droz, 2020.

2. Travaux

- BAKER, J. Wayne, « Church discipline and the early reformed tradition : Bullinger and Calvin », dans Robert V. SCHNUCKER (éd.), *Calviniana: ideas and influence of Jean Calvin*, Kirksville, Sixteenth Century Journal Publishers, 1988, p. 107-119.
- BURDY, Philipp, « Zum Französischen in Genf im Zeitalter der Reformation », dans Barbara SCHÄFER-PREISS et Roger SCHÖNTAGE (éd.), *Seitenblicke auf die französische Sprachgeschichte: Akten der Tagung Französische Sprachgeschichte an der Ludwig-Maximilians-Universität München (13.-16. Oktober 2016)*, Tübingen, Narr Francke Attempto Verlag, 2018, p. 367-379.
- CHAPPUIS, Loraine, « Enquêteur, baptiser, réprimer : le contrôle de la bâtardise à Genève au XVIII^e siècle (1750-1770) », *Crime, Histoire et Société*, 18/1 (2014), p. 57-79.
- CHAPPUIS, Loraine, « Unwed mothers and their illegitimate children in 18th-century Geneva », *The History of the Family*, 25 (2020), p. 1-22.
- CORRETTI, Carolyn, *Marriage formation and the consistory: popular practices, ritual, and the state in Calvin's Geneva, 1542-1549*, Ann Arbor, Proquest/UMI (Dissertations Publishing), 2009.
- CORNETTE, Joël, « Exclusivisme scripturaire et discipline des comportements. Le registre du consistoire de Genève (1542–1544) », *Revue de synthèse*, 119/1 (1998), p. 113-123.
- CRAMER, Auguste, « Coup d'œil sur les registres du Consistoire de l'Église de Genève », *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 9 (1855), p. 30-63.
- CRAMER, Auguste, *Notes extraites des registres du Consistoire de l'Église de Genève: 1541-1814*, Genève, [s.n.], 1853.
- DOMNICÉ, Max, « Les locaux successifs du Consistoire et de la Compagnie des pasteurs », *La Vie protestante*, 1952, p. 1-8.
- ENGAMMARE, Max, « Organisation du temps et discipline horaire chez Calvin et à Genève au XVI^e siècle : vers une spiritualité temporelle », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 157 (1999), p. 341-367.
- ENGAMMARE, Max, *L'ordre du temps: l'invention de la ponctualité au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 2004.
- FARQUET, Anne-Lise, *Le Consistoire genevois de 1706 à 1715*, Faculté des lettres, Département d'histoire générale) de l'Université de Genève, Genève, 1985 (mémoire de licence dactylographié).
- FAZY, Henri, « Procès et démêlés à propos de la compétence disciplinaire du Consistoire (1540-1547) », *Procédures et documents du XVI^e siècle (1546-1547)*, Genève, Kündig, 1886, p. 1-71.
- GROSSE, Christian, « Les Consistoires réformés et le pluralisme des instances de régulation des conflits (Genève, XVI^e siècle) », dans Claire DOLAN (dir.), *Entre justice et justiciables: les auxiliaires de la justice du Moyen Âge au XX^e siècle*, Saint-Nicholas, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 627-644.
- GROSSE, Christian, « Techniques de l'écrit et contrôle social à l'époque moderne. Les pratiques d'enregistrement des institutions genevoises (XVI^e siècle) », dans Mauro CERUTTI et al. (dir.), *Penser l'archive. Histoires d'archives – archives d'histoire*, Lausanne, Éd. Antipodes, 2006, p. 21-34.
- GROSSE, Christian, « “Obstinés et incorrigibles”. L'impénitence devant le Consistoire de l'Église de Genève (XVI^e siècle) », dans Françoise BRIEGEL et Michel PORRET (éd.), *Le criminel endurci. Récidive et récidivistes du Moyen Âge au XX^e siècle*, Genève, Droz, 2006, p. 81-91.
- GROSSE, Christian, « “Pour bien de paix”. La régulation des conflits par les consistoires en Suisse romande (XVI^e-XVII^e siècles) », dans Jean-Luc CHABOT et al. (éd.), *Figures de la médiation et lien social*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 85-107.
- GROSSE, Christian, « Rationalité graphique et discipline ecclésiastique : les registres du Consistoire de Genève à l'épreuve (XVI^e-XVIII^e siècles) », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 153 (2007), p. 543-560.

- GROSSE, Christian, «“Il y avoit eu trop grande rigueur par cy-devant”. La discipline ecclésiastique à Genève à l'époque de Théodore de Bèze», dans Irena BACKUS (dir.), *Théodore de Bèze (1519-1605). Actes du Colloque de Genève (septembre 2005)*, Genève, Droz, 2007, p. 55-68.
- GROSSE, Christian, *Les rituels de la cène. Le culte eucharistique réformé à Genève (XVI^e-XVII^e siècles)*, Genève, Droz, 2008.
- GROSSE, Christian, «Aux origines des pratiques consistoriales de pacification des conflits : le “Conseil de paix” (1527-1529)», dans *Les registres du Conseil de la République de Genève sous l'Ancien Régime. Nouvelles approches, nouvelles perspectives. Actes de la table ronde organisées par les Archives d'État de Genève les 22 et 23 septembre 2006*, Genève, Archives d'État de Genève, Fondation de l'Encyclopédie de Genève, 2009, p. 29-63.
- GROSSE, Christian, «Des querelles “dispendieuses et ruineuses”. Les limites de la régulation consistoriale des conflits comme instrument de lutte contre l'appauvrissement des familles», dans André HOLENSTEIN *et al.* (éd.), *Richesse et pauvreté dans les républiques suisses au XVIII^e siècle. Actes du colloque de Lausanne des 23-25 novembre 2006*, Genève, Slatkine, 2010, p. 51-63.
- GROSSE, Christian, «Exhortation, rituel, instruction : les trois temps de l'administration de l'infidélité à Genève (XVI^e-XVIII^e siècles)», dans Maria-Cristina PITASSI et Daniela SOLFAROLI-CAMILLOCCI (dir.), *Les modes de la conversion confessionnelle à l'âge moderne. Autobiographie, altérité et construction de l'identité religieuse (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Florence, Léo Olschki, 2010, p. 233-252.
- GROSSE, Christian, «Inquisition and Consistory Records. Consistories», dans Charles H. PARKER et Gretchen STARR-LEBEAU (éd.) *Judging Faith, Punishing Sin. Inquisitions and Consistories in the Early Modern World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017, p. 129-139.
- GROSSE, Christian, «Les registres des consistoires réformés. “Lieux de mémoire” et récit collectif», dans Maria-Cristina PITASSI et Daniela SOLFAROLI CAMILLOCCI (éd.), *Crossing Traditions: Essays on the Reformation and Intellectual History: in honour of Irena Backus*, Leiden, Brill, 2018, p. 110-130.
- KINGDON, Robert M., «The control of morals in Calvin's Geneva», dans Lawrence P. BUCK et Jonathan W. ZOPHY (éd.), *The social history of the Reformation*, Columbus, Ohio University Press, 1972, p. 3-12.
- KINGDON, Robert M., «Calvin and the family : the work of the Consistory in Geneva», *Pacific theological review*, 17 (1984), p. 5-18.
- KINGDON, Robert M., «Calvin and the establishment of Consistory discipline in Geneva : the institution and the men who directed it», *Nederlands archief voor kerkgeschiedenis*, 70 (1990), p. 158-172.
- KINGDON, Robert M., «Social control and political control in Calvin's Geneva», dans Hans R. GUGGISBERG et Gottfried G. KRODEL (éd.), *Die Reformation in Deutschland und Europa. Interpretationen und Debatten*, Gütersloh, Gütersloherverlag, 1993, p. 521-532.
- KINGDON, Robert M., «Wie das Konsistorium des calvinistischen Genf zur Unterstützung von konfessioneller Konformität gebraucht wurde», dans Paolo PRODI (éd.), *Glaube und Eid. Treueformeln, Glaubensbekenntnisse und Sozialdisziplinierung zwischen Mittelalter und Neuzeit*, München, R. Oldenbourg, 1993, p. 179-187.
- KINGDON, Robert M., «Anticlericalism in the Registers of the Geneva Consistory, 1542-1564», dans Peter A. DYKEMA et Heiko A. OBERMAN (éd.), *Anticlericalism in Late Medieval and Early Modern Europe*, Leiden ; New York [etc.], Brill, 1993, p. 617-623.
- KINGDON, Robert M., «The Geneva Consistory in the time of Calvin», dans Andrew PETTEGREE *et al.* (éd.), *Calvinism in Europe, 1540-1620*, Cambridge ; New York [etc.], Cambridge University Press, 1994, p. 21-34.
- KINGDON, Robert M., *Adultère et divorce dans la Genève de Calvin : le cas de Pierre Ameaux*, trad. de l'anglais par Isabelle Graesslé, avec l'aide d'Isabelle Engammare, Genève, Centre

- protestant d'études, 1997 (version anglaise : *Adultery and Divorce in Calvin's Geneva*, Cambridge, Harvard University Press, 1995).
- KINGDON, Robert M., « Efforts to control hate in Calvin's Geneva », dans John H. LEITH et ROBERT A. JOHNSON (éd.), *Calvin Studies LX: Papers presented at the ninth colloquium on Calvin Studies*, Davidson College and Davidson College Presbyterian Church, 1998, p. 113-122.
- KINGDON, Robert M., « La discipline ecclésiastique vue de Zurich et Genève au temps de la Réformation : l'usage de Matthieu 18, 15-17 par les réformateurs », *Revue de théologie et de philosophie*, 133 (2001), p. 343-355.
- KINGDON, Robert M., « L'usage quantitatif des registres du Consistoire de Genève », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 153 (2007), p. 585-592.
- KINGDON, Robert M., « Calvin and Discipline among French and Italians », dans Philip BENEDICT, Silvana SEIDEL MENCHI et Alain TALLON (éd.), *La Réforme en France et en Italie: contacts, comparaisons, et contrastes*, Rome, École française de Rome, 2007, p. 553-562.
- KINGDON, Robert M., « Les "supporteurs" de la discipline ecclésiastique à Genève au temps de Calvin », dans Raymond A. MENTZER et al. (éd.), *Dire l'interdit. The Vocabulary of Censure and Exclusion in the Early Modern Reformed Tradition*, Leiden ; Boston, Brill, 2010, p. 169-178.
- KINGDON, Robert M., avec Thomas A. LAMBERT, *Reforming Geneva. Discipline, Faith and Anger in Calvin's Geneva*, Genève, Droz, 2012.
- KÖHLER, Walter, *Zürcher Ehegericht und Genfer Konsistorium*, 2 vol., Leipzig, Verlag von M. Heinsius Nachfolger, 1932-1942.
- LAMBERT, Thomas A., « Cette loi ne durera guère : inertie religieuse et espoirs catholiques à Genève au temps de la Réforme », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 23-24 (1993-1994), p. 5-24.
- LAMBERT, Thomas A., *Preaching, Praying and Policing the Reform in Sixteenth-Century Geneva*, Unpubl. Ph.D. Dissertation, University of Wisconsin, 1998.
- LAMBERT, Thomas A., « Analyse quantitative du registre du Consistoire de Genève », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 153 (2007), p. 593-599.
- LATOUR, Melinda, « Disciplining Song in Sixteenth-Century Geneva », *The Journal of Musicology*, 32/1 (2015), p. 1-39.
- LECLERQ, M., « Les femmes face à la norme religieuse d'après les premiers registres du Consistoire de Genève (1542-1544) », *Bulletin de la Société Montalbanaise d'Étude et de Recherche sur le Protestantisme*, 23 (2016), p. 91-98.
- LEE, Jung-Sook, « Excommunication and restoration in Calvin's Geneva, 1555-1556 », Unpubl. Ph.D. Dissertation, Princeton Theological Seminary, 1997.
- LESCAZE, Bernard, « "Funus Consistori, o miserere !" : l'égalité de traitement devant le Consistoire de Genève autour de 1600 », dans Danièle TOSATO-RIGO et Nicole STAREMBERG GOY (éd.), *Sous l'œil du consistoire : sources consistoriales et histoire du contrôle social sous l'Ancien Régime*, Lausanne, Études de lettres, 2004, p. 41-55.
- MANETSCH, Scott M., « Pastoral Care East of Eden : The Consistory of Geneva, 1568-82 », *Church History*, 75/2 (2006), p. 274-313.
- MANETSCH, Scott M., *Calvin's Company of pastors: pastoral care and the emerging Reformed Church, 1536-1609*, New York, Oxford University Press, 2013.
- MCKEE, Elsie A., *Elders and the plural ministry. The role of exegetical history in illuminating John Calvin's Theology*, Genève, Droz, 1988.
- MCKEE, Elsie A., « Calvin, discipline, and exegesis : the interpretation of Mt. 18, 17 and I Cor. 5, 1ff in the Sixteenth Century », dans Irena BACKUS et Francis HIGMAN (éd.), *Théorie et pratique de l'exégèse. Actes du troisième colloque international sur l'histoire de l'exégèse biblique au XVI^e siècle (Genève, 31 août-2 septembre 1989)*, Genève, Droz, 1990, p. 319-327.
- MCKEE, Elsie A., *The Pastoral Ministry and Worship in Calvin's Geneva*, Genève, Droz, 2016.

- MEYLAN, Gueric, « *Qui odit correptionem peribit*. Genève et la discipline ecclésiastique de Calvin d'après les registres du Consistoire », dans Patrick ARABEYRE *et al.* (éd.), *Les clercs et les princes : doctrines et pratiques de l'autorité ecclésiastique à l'époque moderne*, Paris, École nationale des chartes, 2013, p. 423-437.
- MOECKLI, Gustave, « La Chambre des prosélytes de Genève (1708-1798) », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 10 (1955), p. 335-371.
- MONTER, E. William, « The Consistory of Geneva, 1559-1569 », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 38 (1976), p. 467-484.
- MOTTU-WEBER, Liliane, « Des ordonnances ecclésiastiques au Code civil (1804) : jalons pour une étude du divorce à Genève de la Réformation à la Restauration », dans Christian SIMON (éd.), *Structures sociales et économiques. Histoire de femmes*, Basel, Helbing & Lichtenhahn, 1997, p. 167-185.
- MOTTU-WEBER, Liliane, « “Paillardises”, “anticipation” et mariage de réparation à Genève au XVIII^e siècle : le point de vue du Consistoire, des pères de famille et des juristes », *Revue suisse d'histoire*, 52/4 (2002), p. 430-447.
- MOTTU-WEBER, Liliane, PIUZ, Anne-Marie et LESCAZE, Bernard, *Vivre à Genève autour de 1600*, vol. 2 : *Ordre et désordre*, Genève, Slatkine, 2006, p. 149-208.
- RIEDER, Philip, « Discipline ecclésiastique et relations familiales à Genève au XVIII^e siècle », *Équinoxe. Revue romande de sciences humaines*, 11 (1994), p. 93-110.
- RIEDER, Philip, « Diffamation, brutalité et harcèlement sexuel devant le Consistoire au XVIII^e siècle », *Équinoxe. Revue romande de sciences humaines*, 20 (1998), p. 29-42.
- RIEDER, Philip, « Scandales ou anticléricalisme : rapports entre pasteurs et fidèles devant le Consistoire genevois au XVIII^e siècle », *Revue du vieux Genève*, 1998, p. 44-53.
- RIZZO, Salomon, « “Qui refusera la réconciliation sera interdit de la Sainte Cène” : entre exclusion et intégration, la régulation consistoriale des conflits sociaux à Genève, dix-septième – dix-huitième siècles », dans Raymond A. MENTZER *et al.* (éd.), *Dire l'interdit. The Vocabulary of Censure and Exclusion in the Early Modern Reformed Tradition*, Leiden ; Boston, Brill, 2010, p. 179-199.
- SEGER, Cornelia, *Nullité de mariage, divorce et séparation de corps à Genève, au temps de Calvin. Fondements doctrinaux, loi et jurisprudence*, Lausanne, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 1989.
- SPIERLING, Karen E., « Daring Insolence toward God? The Perpetuation of Catholic Baptistal Traditions in Sixteenth-Century Geneva », *Archiv für Reformationsgeschichte*, 93 (2002), p. 97-125.
- SPIERLING, Karen E., « Children of the people of God : infant baptism in Reformation Geneva », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 32-35 (2002-2005), p. 31-54.
- SPIERLING, Karen E., *Infant baptism in Reformation Geneva : the shaping of a community, 1536-1564*, Aldershot [etc.], Ashgate, 2005.
- SPIERLING, Karen E., « Making Use of God's Remedies : Negotiating the Material Care of Children in Reformation Geneva », *The Sixteenth Century Journal*, 36/3 (2005), p. 785-807.
- SPIERLING, Karen E., « Putting order to disorder : illegitimate children, their parents, and the Consistory in Reformation Geneva », dans Raymond A. MENTZER *et al.* (éd.), *Dire l'interdit. The Vocabulary of Censure and Exclusion in the Early Modern Reformed Tradition*, Leiden ; Boston, Brill, 2010, p. 43-62.
- SPIERLING, Karen E., « Putting “God's Honor First” Truth, Lies, and Servants in Reformation Geneva », *Church History and Religious Culture*, 92/1 (2012), p. 85-103.
- SPIERLING, Karen E., « “Il faut éviter le scandale” : Debating Community Standards in Reformation Geneva », *Reformation & Renaissance Review*, 20/1 (2018), p. 51-69.
- SUMMERS, Kirk M., « The Theoretical Rationale for the Reformed Consistory : Two Key Works of Theodore Beza », *Archiv für Reformationsgeschichte*, 105 (2014), p. 159-179.

- SUMMERS, Kirk M., *Morality After Calvin: Theodore Beza's Christian Censor and Reformed Ethics*, New York, Oxford University Press, 2016.
- VALERI, Mark, «Religion, discipline, and the economy in Calvin's Geneva», *Sixteenth century journal*, 28/1 (1997), p. 123-142.
- VANEY, Karin, *Le premier registre du Consistoire au temps de Calvin (1542-1544)*, 2 vol., Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, Lausanne, 1998 (mémoire de licence dactylographié).
- WALKER, Corinne, *La Chambre de la Réformation: images et réalités du luxe à Genève au XVII^e siècle*, Faculté des lettres de l'Université de Genève, Genève, 1986 (mémoire de licence dactylographié).
- WALKER, Corinne, «Images du luxe à Genève: douze années de répression par la Chambre de la Réformation (1646-1658)», *Revue du vieux Genève*, 17 (1987), p. 21-26.
- WALKER, Corinne, «La politique somptuaire à Genève ou les limites de la compétence du Consistoire (XVI^e-XVIII^e siècles)», dans Danièle TOSATO-RIGO et Nicole STAREMBERG GOY (éd.), *Sous l'œil du consistoire: sources consistoriales et histoire du contrôle social sous l'Ancien Régime*, Lausanne, Études de lettres, 2004, p. 125-136.
- WALKER, Corinne, *Une histoire du luxe à Genève. Richesse et art de vivre aux XVI^e et XVII^e siècles*, Genève, La Baconnière, 2018.
- WATT, Jeffrey R., «Women and the Consistory in Calvin's Geneva», *Sixteenth Century Journal*, 24/2 (1993), p. 429-439.
- WATT, Jeffrey R., «The Marriage Laws Calvin Drafted for Geneva», dans W. H. NEUSER (éd.), *Calvinus Sacrae Scripturae Professor: Calvin as Confessor of Holy Scripture*, Grand Rapids, Eerdmans, 1994, p. 245-255.
- WATT, Jeffrey R., «Calvinism, Childhood, and Education: the Evidence from the Genevan Consistory», *Sixteenth Century Journal*, 33/2 (2002), p. 439-456.
- WATT, Jeffrey R., «Childhood and youth in the Geneva consistory minutes», dans Hermann J. SELDERHUIS (éd.), *Calvinus praeceptor Ecclesiae: papers of the International congress on Calvin research, Princeton, August 20-24, 2002*, Genève, Droz, 2004, p. 43-64.
- WATT, Isabella M. et Jeffrey R., «L'édition des recueils de délibérations: les registres du Consistoire de Genève», *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 153 (2007), p. 601-612.
- WATT, Jeffrey R., «Settling quarrels and nurturing repentance: the Consistory in Calvin's Geneva», dans Sara Katherine BARKER (éd.), *Revisiting Geneva: Robert Kingdon and the Coming of the French Wars of Religions*, St Andrews, Centre for French history and culture, 2012, p. 71-84.
- WATT, Jeffrey R., «Calvin's Geneva Confronts Magic and Witchcraft: The Evidence from the Consistory», *Journal of Modern History*, 17/3 (2013), p. 215-244.
- WATT, Jeffrey R., «Reconciliation and the Confession of Sins: The Evidence from the Consistory in Calvin's Geneva», dans R. Ward HOLDER (éd.), *Calvin and Luther: the continuing relationship*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2013, p. 105-120.
- WATT, Jeffrey R., «Résistance et réconciliation: le Consistoire de Genève et les laïcs dans les années 1550», dans Didier POTON et Raymond A. MENTZER (éd.), *Agir pour l'Église: ministères et charges ecclésiastiques dans les Églises réformées*, Paris, les Indes savantes, 2014, p. 57-77.
- WATT, Jeffrey R., «Rowdy refugees and mischievous martyrs in Calvin's Geneva», dans Karen E. SPIERLING, Erik A. DE BOER et R. Ward HOLDER (éd.), *Emancipating Calvin. Culture and confessional identity in francophone reformed communities. Essays in Honor of Raymond A. Mentzer, Jr.*, Leiden, Brill, 2018, p. 11-23.
- WATT, Jeffrey R., «Consistories and Discipline», dans R. Ward HOLDER (éd.), *John Calvin in Context*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020, p. 103-110.
- WATT, Jeffrey R., *The Consistory and social discipline in Calvin's Geneva*, Rochester, University of Rochester Press, 2020.
- WITTE John, Jr. et KINGDON Robert M., *Sex, marriage, and family in John Calvin's Geneva*, Grand Rapids, W.B. Eerdmans, 2005.

This work is licensed under the Creative Commons Attribution - No commercial use.

INDEX LOCORUM

Les toponymes sont indexés selon l'orthographe de l'inventaire ; au besoin, l'orthographe du Dictionnaire historique de la Suisse (DHS <https://hls-dhs-dss.ch/fr/>) fait foi. Les noms précédés des articles Le, La ou Les sont indexés sous l'initiale et sous l'article. Les noms de lieux en allemand renvoient à la traduction en français. Entre crochets figurent, les orthographes anciennes et/ou l'orthographe actuelle (act.).

A

Aarberg (bailliage), 303
 Abbaye (L'), voir L'Abbaye.
 Aclens, 191
 Agiez, 45 et n, 46 et n, 48 et n, 50 et n, 94
 Aigle, 12n, 63n, 77 et n, 94
 Allaman, 165
 Allemagne, 9, 292
 Altavilla [Hauteville ; *Altenfüllen*], 334
Altenfüllen, voir Altavilla.
 Angleterre, 11
 Apples, 94, 95
 Arnex [act. Arnex-sur-Orbe], 45 et n, 46n, 48n, 50 et n, 94
 Arnex-sur-Nyon, 113
 Arnex-sur-Orbe, voir Arnex.
 Aubonne, 12n, 13, 64, 77, 96, 100, 138
 Auvornier, 225
 Avenches, 13, 16, 64, 75n, 97, 98

B

Bâle (diocèse de, Évêché de), 55, 56, 301 et n, 302 et n, 303 et n, 304, 305n, 306 et n, 307, 311, 315, 317, 319, 326
 Bâle (ville de), 8n, 238, 256, 301
 Ballaison (mandement et seigneurie de), 295
 Ballens, 24, 100, 101

Bassins, 15, 103, 104, 208
 Bas-Vully (ancienne commune qui réunit Praz, Nant, Sugiez, Chaumont), 56, 57, 334n, voir aussi Haut-Vully et Mont-Vully.
 Baulmes, 73n, 98
 Bavois, 106, 107, 195
 Bayards (Les), voir Les Bayards.
 Begnins, 13, 57, 72n, 75n, 77n, 83, 98, 99, 208
 Bellelay (abbaye de), 301, 303
 Bellerive, 15, 24n, 74n, 84n, 111, 112
 Belmont [act. Belmont-sur-Lausanne], 13, 56, 83, 90, 91, 92, 93, 209
 Belmont-sur-Lausanne, voir Belmont.
 Belprahon, 328
 Bercher, 30n, 99
 Berne (canton, Ville et République), 8n, 12, 13, 16, 20n, 21n, 22n, 30n, 31n, 38n, 42n, 45n, 47, 56, 61 et n, 62 et n, 63 et n, 64 et n, 65 et n, 66 et n, 67, 68 et n, 69 et n, 70 et n, 74, 76 et n, 78, 79, 80, 81, 85 et n, 87, 93, 102, 103, 106, 107, 114, 133, 156, 157, 167, 191, 192, 198, 200, 208, 210, 215, 216, 226 et n, 230, 234, 241, 242, 244, 258, 263, 287, 292, 301, 302, 303, 304, 305n, 306, 307,

308, 312n, 313, 318, 319, 326, 333 et n, 334, 335
 Besançon (diocèse de), 301
 Bévillard, 303, 307, 311
 Bex, 10, 41 et n, 47 et n, 57, 74, 75n, 99, 100, 343
Biel, Biell, voir Bienne.
 Bienne [*Biel, Biell*], 12, 13, 17, 39, 40n, 57, 301, 302, 303n, 304, 305 et n, 306, 307, 310, 312 et n, 316, 320, 321, 323, 324
 Bière [Biere], 10, 31n, 85n, 95, 100 et n, 101, 198, 345
 Bischwiller [Bischwille], 87
 Blonay, 56, 215
 Bonmont, 12n, 74n, 77
 Bonvillars, 155
 Borex, 113
 Bossi, 68
 Boudevilliers, 236
 Boudry, 225, 226, 233
 Boulens, 177
 Bourg-en-Lavaux, 57
 Boveresse, 236
 Brassus (Le), voir Le Brassus.
 Brenets (Les), voir Les Brenets.
 Bretigny, 65n
 Brévine (La), voir La Brévine.
 Burg [act. *Burg bei Murten*], 334
 Bursinel, 173, 174
 Bursins, 70n, 72n, 73n, 74n, 75n, 101, 102
 Burtigny [Burtigni], 70n, 74n, 103, 104
 Bussigny [act. Bussigny-près-Lausanne], 18, 65n, 90, 91, 92, 114, 115, 212, 213
 Bussy, 30n, 45n, 50n, 94, 95, 96
 Buttes, 227

C

Cerlier (bailliage), 303
 Chablais, 63, 68
 Chandon [Chindon], 305, 328, voir aussi Tavannes-Chandon.
 Chapelle, 30n, 99, voir Chapelle-sur-Moudon.
 Chapelle-sur-Moudon, 176, voir aussi Chapelle-Vaudanne.
 Chapelle-Vaudanne [act. Chapelle-sur-Moudon], 24n, 176, 177
 Château-d'Œx, 10, 15, 41 et n, 71n, 104, 105, 106, 346

Châtelard (Le), voir Le Châtelard.
 Châtillens, 212
 Chaumont, 334n, voir aussi Bas-Vully.
 Chaux (La), voir La Chaux.
 Chaux-de-Fonds (La), voir La Chaux-de-Fonds.
 Chaux des Tailières (La), voir La Chaux des Tailières.
 Chavannes [act. Chavannes-près-Renens], 65n
 Chavannes-le-Chêne (Pâquier), 159
 Chavornay, 92, 106, 107
 Chenit (Le), voir Le Chenit.
 Chesalles-sur-Moudon, 86n
 Cheseaux [act. Cheseaux-sur-Lausanne], 15, 68, 196
 Cheseaux-sur-Lausanne [Cheseaux], 31n, 107, 196
 Chevroux, 75n, 108
 Chexbres, 91, 180
 Chez-le-Bart, 226
 Chiètres [*Kerzers*], 333, 334
 Chindon, voir Chandon.
 Choulex, 295
 Clarmont, 108
 Clavaleyres, 334
 Coinsins, 188
 Colombier, 108, 233
 Combremont-le-Grand, 20, 72n, 84n, 108, 109
 Combremont-le-Petit, 199
 Commugny, 109
 Constantine, 52n, 110
 Coppet, 13, 56, 83, 109, 209
 Corcelles, [act. Corcelles-Cormondrèche], 225
 Corcelles-Cormondrèche, voir Cormondrèche.
 Corcelles-près-Payerne, 164
 Corgémont, 13, 56, 57, 305, 307, 308, 311, 312 et n, 313, 327
 Corgémont-Sombeval, 307
 Cormondrèche [act. Corcelles-Cormondrèche], 225
 Corsier-sur-Vevey [Corsier], 13, 56, 57, 72n, 83, 86, 91, 92, 110, 210
 Cossonay, 13, 64, 110
 Côte (La), voir La Côte.
 Côte-aux-Fées (La), voir La Côte-aux-Fées.

Cotterd, 111
 Courgevieux [*Gurwolf*], 334
 Courlevon, 334
 Court, 303, 319
 Court-Grandval, 307, voir aussi Court et Grandval.
 Courtelary, 303, 304, 307, 311, 318
 Courthézon (Orange, France), 22n
 Coussiberlé, 333
 Coutras (France), 30n
 Couvet, 227, 250, 251
 Crans [act. Crans-près-Céligny], 87, 113
 Crassier, 15, 113
 Cremin, 86n
 Crissier, 10, 15, 20n, 24n, 51n, 65n, 81 et n, 91, 92, 114, 115, 197, 343
 Cronay, 15, 72n, 81 et n, 115
 Cuarnens, 16, 115, 116
 Cudrefin, 16, 143, 144, 192, voir aussi Montet-Cudrefin.
 Cugy, 65n
 Cully, 13, 56, 57, 83, 92, 210
 Curtilles, 86n, 116

D

Daillens, 116
 Démoret, 39n, 159
 Denens, 190
 Denezy [Denizy], 117, 199, 200
 Diesse, 307, 325
 Diesse (Montagne de), voir Montagne de Diesse.
 Divonne, 297
 Dizy, 15, 92, 110, 111
 Dommartin, 16, 92, 117
 Dompierre, 48n, 53n, 117, 118
 Duillier, 26 et n, 84n, 166, 167

E

Echallens [Eschâ lens ; *Tscherlitz*], 10, 15, 16, 86n, 118 et n, 119, 120, 191, 192, 344, voir aussi Orbe-Echallens (bailliage).
 Echandens, 137
 Echichens, 57
 Écosse, 22, 24
 Ecublens, 65n, 90, 91, 120, 177
 Engollon, 225
 Ependes, 120

Erguël [Erguel ; Erguelz ; L'Erguël], 12, 301, 302, 303, 304 et n, 306, 310, 311, 315, 316, 317, 318, 320
 Eschâ lens [act. Echallens], voir Echallens.
 Essert [*Ried bei Kerzers*], 334
 Essertines, 102, 127
 Etivaz (L'), voir L'Etivaz.
 Etoy, 121, 122
 Europe, 7n, 8n, 12n, 18n, 22n, 49n, 62, 73n, 78, 265n, 310n, 345, 347, 350
 Évêché de Bâle, voir Bâle (Évêché de).
 Evillard, 321

F

Faoug, 123
 Fenin, 234
 Ferney-Voltaire [Ferneux, Ferney], 295, 296, 297, 298
 Ferrière (La), voir La Ferrière.
 Fey, 30n, 99
 Fiez, 26 et n, 84n, 123, 124
 Fleurier, 227
 Fontaines, 225
 Forel-sur-Lucens, 86n
 France, 10 et n, 11 et n, 12, 15n, 16, 17n, 20 et n, 24 et n, 30n, 41, 47 et n, 48n, 51n, 192, 224n, 230, 265, 269, 289, 295, 296, 297, 307, 347, 351
 Franche-Comté, 230
Freiburg, voir Fribourg.
 Fribourg (canton), 12, 13, 15, 16, 17, 24n, 55, 57, 62, 331, 333, 334 et n, 335, 336, 337
 Fribourg [*Freiburg*] (ville), 13, 62, 63n, 64n, 139n, 191, 192, 233, 335, 341
 Froideville, 65n
 Fuet (Le), voir Le Fuet.

G

Gaillard, 295, voir aussi Ternier-Gaillard (bailliage).
 Galmiz, 334
 Geneve, voir Genève.
 Genève [Geneve] (canton, République et Ville), 8n, 9 et n, 10, 11n, 12, 13, 14, 15, 16, 17n, 20n, 22 et n, 23n, 24n, 27, 28 et n, 29, 32 et n, 33n, 34, 35 et n, 38, 39, 40 et n, 41 et n, 43 et n, 44 et n, 45, 47n, 48n, 50, 51n, 53 et n, 55, 57, 63, 67,

68, 71n, 77n, 80, 104, 139n, 201, 226, 253, 255 et n, 256 et n, 257 et n, 258 et n, 259 et n, 261n, 262n, 263 et n, 264n, 265n, 266n, 267n, 268 et n, 269 et n, 270n, 271 et n, 272 et n, 273, 276, 277, 287, 289, 290n, 292, 297, 303n, 306, 307, 310, 341, 348, 349, 350, 351, 352, 353

Genolier, 124, 125

Genthod, 297

Gessenay [*Saannen*], 105

Gex (bailliage de), 63n, 296

Gex (Pays de), 63, 272, 295, 296, 297

Gilly, 73n, 101, 102

Gimel, 126, 127

Gingins, 127, 128

Givrins, 125, 126

Gland, 15, 188, 189

Glérolles, 91, 180, 192, 216

Golaten, 334

Gollion, 93, 130

Gorgier, 15, 16, 225n, 226, 227, 229, 231, 235, 237, 238, 252

Gottrau, 192

Goumoëns-la-Ville, 129, 191, 192

Grancy, 129

Grandcour, 24n, 75n, 169, 170, 171

Grandson, 15, 62, 64n, 86n, 130, 131, 192, 333, 334n

Grandval, 15, 56, 319, voir aussi Moutier-Grandval et Court-Grandval.

Granges [act. Granges-près-Marnand], 15, 16, 39n, 131, 132, 133

Granges-près-Marnand, voir Granges.

Greng, 334

Grens, 128

Gressy, 133

Gruyère, 63 voir aussi Haute Gruyère.

Gryon, 134

Guévaux, 334n, voir aussi Haut-Vully.

Gurbrü, 334

Gurwolf, voir Courgevaux.

H

Haute Gruyère, 63

Hautes Roches (Les), voir Les Hautes Roche.

Hauteville, voir Altavilla.

Haut-Vully (ancienne commune qui réunit Môtier, Lugnorre, Joressant, Mur, Guévaux), 334n, voir aussi Bas-Vully et Mont-Vully.

I

Isle (L'), voir L'Isle.

J

Jentes [*Jeuss*], 334

Jeuss, voir Jentes.

Joressant, 334n, voir aussi Haut-Vully.

Jura (canton), 12, 315, voir aussi Jura bernois.

Jura bernois, 12, 13, 15, 16, 17, 55, 56, 57, 299, 301, 303n, 304 et n, 305 et n, 306 et n, 307 et n, 308 et n, 309, 310, 311, 313 et n, 315

K

Kerzers, voir Chiètres.

L

L'Abbaye, 70n, 71n, 93

L'Erguël, voir Erguël.

L'Etivaz, 10, 121, 346

L'Isle, 15, 24n, 88, 91, 134, 135

La Brévine, 236

La Chaux, 87

La Chaux-de-Fonds, 226, 236

La Chaux des Taillères [act. La Chaux-des-Taillères], 234

La Côte, 225

La Côte-aux-Fées, 227

La Ferrière, 307

La Montagne, voir Montagne de Diesse.

La Neuveville, 13, 39n, 56, 301, 302, 304, 305, 306, 307, 309n, 310, 312 et n, 319, 325, 326

La Palud (quartier de Lausanne), 65n

La Rippe, 15, 74n, 113, 114

La Rochelle, 24n

La Sagne (vallée), 226

La Saigne [act. La Sagne], 242

La Sarraz, 15, 92, 135

La Tour-de-Peilz, 16, 24n, 73n, 184, 185, 186, 187, 188, 344

La-Mothe [act. Vugelles-La-Mothe], 124, voir aussi Vugelles-La-Mothe.

Landeron (Le), voir Le Landeron.
 Lausanne (bailliage), 63, 88, 89, 90, 91, 201
 Lausanne (ville), 9, 10, 12, 13, 16, 22n, 28,
 29, 32, 39, 40n, 41n, 46 et n, 52n, 53, 56,
 57, 61n, 62n, 63 et n, 64, 65 et n, 66, 67,
 68, 70n, 72 et n, 73 et n, 75, 76 et n, 77,
 78 et n, 79 et n, 80 et n, 81, 82 et n,
 83 et n, 84, 85n, 86, 87, 88, 89, 90, 91,
 92, 93, 114n, 117, 120n, 139n, 167n,
 192, 193, 194, 195, 196, 197, 200, 201,
 202, 203, 204, 205, 207, 226, 301, 333,
 341, 343, 344, 345, 346
 Lavaux, 180
 Lavey, 74
 Lavigny, 49n, 84n, 96
 Le Bourg (quartier de Lausanne), 65n
 Le Brassus, 13, 50, 52, 57, 83, 217n
 Le Châtelard, 200
 Le Chenit, 24n, 50n, 52n, 56, 57, 86, 181,
 182, 217 et n, 218, 343
 Le Fuet, 305
 Le Landeron, 226n
 Le Lieu, 16, 50n, 52n, 136, 217 et n
 Le Locle, 224, 226, 227, 234
 Le Mont-sur-Lausanne, 91
 Le Pont (quartier de Lausanne), 65n
 Le Sentier, 181
 Le Vully, voir Vully.
 Les Bayards, 227
 Les Brenets, 224, 226, 227
 Les Hautes Roches, 328
 Les Montagnes, 317
 Les Planches, 200
 Les Ponts [act. Les Ponts-de-Martel], 234
 Les Ponts-de-Martel, 236
 Les Verrières, 227, 233
 Leubringen [*Lübringen*], 322
 Leysin, 135, 136
 Lieu (Le), voir Le Lieu.
 Lignerolle, 136, 137
 Lignières [act. Lignièrès], 325
 Locle (Le), voir Le Locle.
 Lonay, 87, 137, 208
 Longirod, 138
 Lourtens [*Lurtigen*], 334
 Lovatens, 86n
 Loveresse, 305
Lübringen, voir Leubringen.

Lucens, 86n, 92, 116, 199
 Lugnorre, 334 et n, 335, voir aussi Haut-
 Vully.
 Luins, 72n, 75n, 77n, 98
Lurtigen, voir Lourtens.
 Lussy, 84n, 139
 Lutry, 13, 16, 64, 90, 92, 93, 139 et n, 140,
 141, 341
 Lyon, 296

M

Machissier [act. Marchissy], 138
 Marchissy [Machissier], 138
Merlach, voir Meyriez.
 Meyriez [*Merlach*], 123, 334
 Mézières, 16, 92, 141, 142, 143
 Missy, 169, 170
 Mollens, 15, 24n, 100, 101
 Montagne de Diesse, 301, 302, 303, 304,
 305n, 306, 328
 Montagnes (Les), voir Les Montagnes.
 Montalchez, 226
 Montet-Cudrefin, 143 voir aussi Cudrefin.
 Montheron [Montherond], 15, 50n, 149,
 205, 206, 207
 Montilier [*Muntelier*], 334
 Mont-la-Ville, 116
 Mont-le-Grand, 102, 173, 174
 Montpreveyres, 144
 Montreux, 10, 16, 29, 83n, 145, 146, 147,
 148, 200, 344
 Mont-sur-Lausanne (Le), voir Le Mont-sur-
 Lausanne.
 Mont-Vully (réunit les anciennes commu-
 nes de Bas-Vully et Haut-Vully), 334n,
 336, voir aussi Bas-Vully et Haut-Vully.
 Morat [*Murten*], 12, 15, 16, 17, 24n, 55, 57,
 62, 86n, 303, 333, 334 et n, 335 et n, 336,
 337, 338, 339, 340
 Morges, 12, 13, 24n, 29, 39 et n, 56, 64, 77,
 81, 83, 87, 88, 91, 92, 102, 148, 149, 208
 Morrens, 65n, 149, 206
 Môtier [act. Môtier-Vully], 192, 334 et n,
 335, 341 et n, voir aussi Haut-Vully et
 Môtier-Vully.
 Môtier-Vully, 57, 336n, 341, voir aussi
 Môtier.
 Môtiers, 225n, 226, 227, 230, 234, 236, 237

Moudon, 12, 13, 16, 30, 39, 56, 57, 64, 77, 83, 132, 150, 211, 212, 216
 Moutier, 13, 56, 301, 303, 307, 315, 318, 328, voir aussi Moutier-Grandval.
 Moutier-Grandval (bailliage, prévôté, chapitre), 12, 301, 302, 303, 304, 306, 311, 318, voir aussi Grandval et Moutier.
Münchenwiller, voir Villars-les-Moines.
Muntelier, voir Montilier.
 Mur, 334n, voir aussi Haut-Vully.
Murten, voir Morat.

N

Nant, 334n, voir aussi Bas-Vully.
 Neuchâtel (canton, Pays de), 9n, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 20n, 28n, 31n, 32, 41n, 48n, 50n, 51n, 53, 55, 221, 223, 224 et n, 225n, 226n, 230, 231, 233, 346, 347
 Neuchâtel [Neufchatel, Neufchate] (ville), 9 et n, 12, 13, 14, 15, 16, 20n, 24, 28, 29, 48n, 50, 51, 53, 57, 223, 224, 225, 226, 228n, 229, 233, 239, 240, 241, 248, 249, 310, 317, 346, 347, 348
 Neufchatel, Neufchate]s, voir Neuchâtel.
 Neuveville (La), voir La Neuveville.
 Nidau, 302, 303, 304, 334
 Nîmes (France), 30n, 41n
 Nods, 307
 Noiraigue, 226, 236, 249
 Noville, 150
 Nyon, 10, 12n, 15, 16, 24n, 29, 84, 102, 104, 151, 152, 153, 166, 208, 345

O

Ollon, 154
 Onnens, 154, 155
 Orbe, 156, 191, 192, voir aussi Orbe-Echallens (bailliage).
 Orbe-Echallens (bailliage), 62, 64n, 86n, 192, 333, 334n, 344, voir aussi Orbe et Echallens.
 Ormont-Dessous, 16, 157
 Ormont-Dessus, 16, 56, 157, 160
 Oron, 13, 16, 57, 83, 157, 158, 159, 212, 213
 Orvin, 301, 303, 307, 321
 Oulens [act. Oules-sous-Echallens], 191, 192
 Oulens-sous-Lucens, 86n

P

Pailly, 56, 159
 Paris (France), 11, 43n
 Payerne, 10, 13, 16, 24n, 39n, 42n, 64, 65n, 84, 160, 161 et n, 162, 163, 334, 335n, 345
 Pays de Gex, voir Gex (Pays de).
 Pays de Neuchâtel, voir Neuchâtel (Pays de).
 Pays de Vaud [Pays-de-Vaud], voir Vaud (Pays de).
 Pays-d'Enhaut, 63 et n
 Penthalaz, 13, 57, 83, 116, 213
 Penthaz, 164
 Perles [act. *Pieterlen*], 307
 Perrefitte, 328
 Perroy, 164, 165
 Péry, 303, 307, 311
 Peseux, 225, 235
Pieterlen, voir Perles.
 Planches (Les), voir Les Planches.
 Poliez-le-Grand, 64n
 Ponts (Les), voir Les Ponts.
 Ponts-de-Martel (Les), voir Les Ponts-de-Martel.
 Porrentruy, 303n, 311 et n, 315
 Prangins, 80n, 165, 166, 167
 Praz, 334n, voir aussi Bas-Vully.
 Prilly, 56, 68, 86, 92, 167 et n, 207 et n
 Provence, 234
 Pully, 31n, 56, 65n, 91, 92, 167 et n, 195, 196

R

Rances, 168, 169
 Reconvilier, 305
 Renan, 303, 307, 311, 317
 Renens, 92, 207
 Renges, 65n
 République de Berne, voir Berne (Ville et République).
 République de Genève [Republique de Geneve], voir Genève (République de).
 Ressudens, 75n
Ried bei Kerzers, voir Essert.
 Rippe (La), voir La Rippe.
 Roche [act. Roches], 328
 Rolle, 13, 57, 64, 73n, 83, 102, 171, 172, 173, 174, 213
 Romainmotier [act. Romainmôtier], 94

Romainmôtier, 39n, 174, voir aussi Romainmotier.
 Romanel [act. Romanel-sur-Lausanne], 90, 91
 Romanel-sur-Lausanne, 65n, voir aussi Romanel.
 Romanel-sur-Morges, 191
 Rondchâtel, 56
 Rosières, 226
 Rossinière, 13, 15, 17, 47 et n, 57, 83, 174, 175, 214 et n
 Rougemont, 13, 16, 56, 57, 83, 86, 175, 215
 Rovray, 39n, 218
 Rueyres, 30n, 99

S

Saannen, voir Gessenay,
 Sagne (La), voir La Sagne.
 Saicourt, 305
 Saigne (La), voir La Saigne.
 Saint-Aubin [act. Saint-Aubin-Sauges], 226, 234, 235, 238, 252
 Saint-Cergue, 175
 Saint-Cierges, 176, 177, 178
 Sainte-Croix [Sainte Croix], 178
 Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace), 88
 Saint-George [St George, St-George], 16, 104, 138
 Saint-Germain (quartier de Lausanne), 65n
 Saint-Imier [St-Imier], 303, 307, 311n, 315, 317, 319
 Saint-Laurent (quartier de Lausanne), 65n
 Saint-Légier [St-Légier], 13, 57, 83, 215
 Saint-Livres, 179, 198
 Saint-Martin, 159
 Saint-Oyens, 127
 Saint-Prex [St-Prex], 15, 18, 122, 123
 Saint-Saphorin, 13, 57, 83, 91, 180, 216
 Saint-Saphorin-sur-Morges, 108
 Saint-Sulpice, 65n, 85n, 91, 197, 227
 Saint-Victor [Saint-Victor et Chapitre], 290, 291
 Salvagny [*Salvenach*], 334
Salvenach, voir Salvagny.
 Sardaigne, 288
 Sarraz (La), voir La Sarraz.
 Sarzens, 86n
 Saubraz, 126, 127

Sauges [act. Saint-Aubin-Sauges], 226, voir aussi Saint-Aubin.
 Saules, 305
 Savigny, 91, 92, 141, 180, 181
 Schwarzenburg, 333
 Senarclens, 15, 110, 111
 Sentier (Le), voir Le Sentier.
 Sergy [Sergi], 56
 Serrières, 235
 Servette, 295
 Sion, 92
 Soleure, 301
 Sombeval, voir Corgémont-Sombeval ou Sonceboz-Sombeval.
 Sonceboz-Sombeval, 315
 Sonvilier, 307, 317
 Sornetan, 303, 307
 Sous-les-Roches, (prévôté dite), 318, voir aussi Moutier-Grandval.
 St-Aubin, voir Saint-Aubin.
 St-George, St George, voir Saint-George.
 Steinhausen, 333
 St-Imier, voir Saint-Imier.
 St-Légier, voir Saint-Légier.
 St-Prex, voir Saint-Prex.
 Strasbourg, 8n
 Sugiez, 334n, voir aussi Bas-Vully.
 Suisse, 8n, 14, 61n, 63n, 64n, 80, 224n, 226, 297, 347
 Suisse alémanique, 69
 Suisse romande, 5, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 18, 20, 22, 24, 25n, 38, 39, 40, 43n, 47 et n, 48 et n, 62, 71n, 80n, 262n, 265n, 306, 307, 333n, 349
 Sullens, 107
 Sur-les-Roches (prévôté dite), 318, voir aussi Moutier-Grandval.

T

Tavannes [Tavane; Tavanne], 13, 15, 26, 27n, 39n, 303, 305, 307, 308, 309, 311, 313 et n, 319, 328, 329, voir aussi Tavan-nes-Chaïndon.
 Tavannes et Chaïndon, Tavane et Chindon, voir Tavannes-Chaïndon.
 Tavannes-Chaïndon, 17, 27n, 39n, 304n, 305n, 306n, 307 et n, 308n, 309n, 310n, 319, 328, 329

Ternier-Gaillard (bailliage), 63n, voir aussi Gaillard.
 Thielle, 225
 Thierrens, 100, 182, 183
 Thoiry, 295
 Thonon, 63n
 Tour-de-Peilz (La), voir La Tour-de-Peilz.
 Tramelan, 57, 301, 303, 307, 308 et n, 311
 Travers, 225n, 226, 227, 231, 236, 248, 249, 250
 Trélex, 86, 128
 Troches, 295
Tscherlitz, voir Echallens.

U

Utrecht, 19n, 27, 47

V

Val Travers, voir Val-de-Travers.
 Valais, 55, 56
 Valangin, 10, 13, 15, 16, 29, 41, 48n, 51 et n, 52n, 53, 224, 225 et n, 226, 227, 228 et n, 229, 233, 234, 236, 242, 244, 246, 346, 347, 348
 Val-de-Ruz, 226
 Val-de-Travers [Val de Travers ; Val Travers ; Vauxtravers], 17, 50n, 53n, 225, 226, 227, 230, 233, 234, 236, 237, 247, 248, 249, 250, 251, 347
 Valeyres [act. Valeyres-sous-Rances], 168, 169
 Vallamand-Dessous, 74n, 84n, 111
 Vallorbe, 10, 16, 20n, 23n, 51n, 183, 344
 Vaud (bailliage de), 63
 Vaud (canton), 10 et n, 12 et n, 13, 14, 15, 16, 17, 23n, 24n, 31n, 42n, 53, 55, 59, 61n, 63, 64n, 70n, 77n, 80, 86n, 87, 310, 343, 344
 Vaud (Pays de), 8n, 13, 14n, 20 et n, 21n, 22, 23n, 25n, 29, 30, 31 et n, 32, 38n, 41, 42 et n, 43 et n, 48n, 61 et n, 62 et n, 63 et n, 64n, 65n, 66 et n, 67 et n, 68 et n, 70n, 74n, 76 et n, 78n, 79n, 80, 81 et n, 84, 86, 118n, 201, 268n, 306, 307 et n, 333n, 334n, 343, 344, 345, 346
 Vauffelin, 56, 307
 Vaulion, 183, 184
 Vauxtravers, voir Val-de-Travers.

Veigy, 295
 Verrières (Les), voir Les Verrières.
 Versoix, 297
 Vevey, 10, 12n, 13, 16, 18, 24n, 63n, 64, 73n, 77, 78n, 86n, 92, 184, 185, 186, 187, 188, 344, 345
 Vich, 15, 188, 189
 Vieux-Lausanne, voir Lausanne.
 Villars [act. Villars-le-Grand], 189, voir aussi Villars-le-Grand.
 Villars le Comte [act. Villars-le-Comte], 199
 Villars sous Yens, voir Villars-sous-Yens.
 Villars-en-Vully [act. Villard-le-Grand], 189, voir aussi Villars-le-Grand.
 Villars-le-Grand, 189, 190, voir aussi Villars-en-Vully et Villars.
 Villars-les-Moines [*Münchenviller*], 334
 Villars-Sainte-Croix, 65n, 92
 Villars-sous-Yens [Villars sous Yens], 25, 26n, 30n, 139
 Ville et Comté de Neufchatel, voir Neuchâtel.
 Ville et République de Berne, voir Berne (Ville et République).
 Villeret, 307
 Villette, 88, 91, 92, 210
 Vincy, 73n, 101, 102
 Vufflens-la-Ville, 39n, 164
 Vufflens-le-Château, 190
 Vugelles-la-Mothe, 124, voir aussi La Mothe.
 Vuillerens, 191
 Vully, 192, 334, 335, 341, voir aussi Haut-Vully, Bas-Vully, Môtier-Vully.

W

Wallonie, 48n

Y

Yens, 180
 Yverdon, 12n, 64, 77
 Yvonand [Yvonant], 13, 24n, 26 et n, 39n, 57, 83, 86, 216, 217, 218 et n
 Yvonant, voir Yvonand.

Z

Zurich, 8n, 19n, 256n, 263, 287, 351

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
Historiographie de la discipline ecclésiastique réformée	9
État de la documentation consistoriale, contenu et structure de l'inventaire	12
Registres consistoriaux à la lumière du « tournant archivistique » ..	18
Les secrétaires consistoriaux	20
Du brouillard au registre	24
Fiabilité des registres	27
Index, répertoires, carnets : les annexes aux registres	31
Réviser et conserver les registres	42
Une mémoire institutionnelle	45
Structure des notices	54
Remerciements	55

PREMIÈRE PARTIE

LES REGISTRES DES CONSISTOIRES DU CANTON DE VAUD

INTRODUCTION	61
Introduction à l'inventaire des archives consistoriales vaudoises ..	61
Création des consistoires urbains et résistances à la Réforme	62
La lutte pastorale pour un droit d'excommunication et l'introduction des consistoires paroissiaux	66
Consistoires paroissiaux et modèle zwinglien	69
L'arsenal des peines	71
Des laïques au cœur du dispositif de contrôle des mœurs	73
De la discipline ecclésiastique à la régulation sociale	75
La fin attendue des consistoires ?	80
Fonds et archives consistoriales	83

INVENTAIRE DES ARCHIVES CONSISTORIALES DU CANTON DE VAUD ..	87
I. Archives cantonales vaudoises (ACV)	87
1. <i>ACV Bd: Église et Académie</i>	87
ACV Bd 22: Documents divers relatifs à l'Église	87
ACV Bd 61: Registres du Consistoire baillival de Lausanne	88
ACV Bd 62: Consistoire baillival de Lausanne, avec	
discussions des biens du bailliage de Lausanne	89
ACV Bd 63: Registre des vénérables consistoires	
ressortissant du Chapitre	90
ACV Bd 72: Pièces consistoriales	90
ACV Bd 73: Procédures consistoriales	92
2. <i>ACV Bda: Église et Académie. Archives consistoriales</i>	93
ACV Bda 1: Registres du Consistoire de L'Abbaye	93
ACV Bda 2: Registre du Consistoire d'Agiez et d'Arnex ...	94
ACV Bda 3: Registre du Consistoire d'Aigle	94
ACV Bda 4: Registres du Consistoire d'Apples et de Bussy	94
ACV Bda 8: Registres du Consistoire d'Aubonne	96
ACV Bda 9: Registres du Consistoire d'Avenches	97
ACV Bda 11: Registre du Consistoire de Baulmes	98
ACV Bda 12: Registres du Consistoire de Begnins et Luins	98
ACV Bda 14: Registre du Consistoire de Bercher	99
ACV Bda 15: Registres du Consistoire de Bex	99
ACV Bda 16: Registres du Consistoire de Bière, Ballens et	
Mollens	100
ACV Bda 20: Registres du Consistoire de Bursins et de Gilly	
et Vincy	101
ACV Bda 21: Registres du Consistoire de Burtigny et	
Bassins	103
ACV Bda 23: Registres du Consistoire de Château-d'Œx ..	104
ACV Bda 24: Registres du Consistoire de Chavornay –	
Bavois	106
ACV Bda 25: Registres du Consistoire	
de Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens	107
ACV Bda 27: Registre du Consistoire de Chevroux	108
ACV Bda 28: Registres du Consistoire de Colombier,	
Clarmont et Saint-Saphorin-sur-Morges	108
ACV Bda 29: Registres du Consistoire	
de Combremont-le-Grand	108
ACV Bda 30: Registres du Consistoire de Commugny et	
Coppet	109
ACV Bda 32: Registre du Consistoire de Constantine	110
ACV Bda 34: Registre du Consistoire de Corsier	110

ACV Bda 35: Registres du Consistoire de Cossonay, Dizy et Senarclens	110
ACV Bda 36: Registres des Consistoires de Cotterd, Bellerive et Vallamand-Dessous	111
ACV Bda 37: Registres des Consistoires de Crassier, Crans, Arnex-sur-Nyon et La Rippe	113
ACV Bda 38: Registres des Consistoires de Crissier et Bussigny-près-Lausanne	114
ACV Bda 40: Registres du Consistoire de Cronay	115
ACV Bda 41: Registres du Consistoire de Cuarnens	115
ACV Bda 43: Registre du Consistoire de Curtilles	116
ACV Bda 44: Registre du Consistoire de Penthalez – Daillens	116
ACV Bda 45: Registre du Consistoire de Denezy	117
ACV Bda 46: Registre du Consistoire de Dommartin	117
ACV Bda 47: Registres du Consistoire de Dompierre	117
ACV Bda 50: Registre du Consistoire d'Echallens (Catholique)	118
ACV Bda 51: Registres du Consistoire d'Echallens (Réformé)	119
ACV Bda 52: Registre du Consistoire d'Ecublens	120
ACV Bda 53: Registre du Consistoire d'Ependes	120
ACV Bda 54: Registre du Consistoire de L'Etivaz	121
ACV Bda 55: Registres du Consistoire d'Ettoy	121
ACV Bda 56: Registre du Consistoire de Faoug	123
ACV Bda 57: Registres du Consistoire de Fiez	123
ACV Bda 58: Registres du Consistoire de Genolier	124
ACV Bda 60: Registres du Consistoire de Gimel – Saubraz	126
ACV Bda 60: Registres du Consistoire d'Essertines et Saint-Oyens	127
ACV Bda 61: Registres du Consistoire de Gingins	127
ACV Bda 62: Registre du Consistoire de Goumoëns-la-Ville	129
ACV Bda 63: Registres du Consistoire de Grancy	129
ACV Bda 64: Registres du Consistoire de Grandson	130
ACV Bda 65: Registres du Consistoire de Granges[-près-Marnand]	131
ACV Bda 67: Registre du Consistoire de Gressy	133
ACV Bda 68: Registre du Consistoire de Gryon	134
ACV Bda 69: Registres du Consistoire de L'Isle	134
ACV Bda 70: Registre du Consistoire de La Sarraz	135
ACV Bda 72: Registres du Consistoire de Leysin	135
ACV Bda 73: Registres du Consistoire du Lieu	136

ACV Bda 74 : Registres du Consistoire de Lignerolle	136
ACV Bda 75 : Registres du Consistoire de Lonay	137
ACV Bda 76 : Registres du Consistoire de Longirod – Marchissy	138
ACV Bda 77 : Registre du Consistoire de Lussy	139
ACV Bda 78 : Registres du Consistoire de Lutry	139
ACV Bda 79 : Registres du Consistoire de Mézières	141
ACV Bda 83 : Registres du Consistoire de Montet-Cudrefin	143
ACV Bda 84 : Registres du Consistoire de Montpreveyres .	144
ACV Bda 85 : Registres du Consistoire de Montreux	145
ACV Bda 86 : Registres du Consistoire de Morges	148
ACV Bda 87 : Registre du Consistoire de Morrens – Montheron	149
ACV Bda 88 : Registres du Consistoire de Moudon	150
ACV Bda 90 : Registre du Consistoire de Noville	150
ACV Bda 91 : Registres du Consistoire de Nyon	151
ACV Bda 92 : Registres du Consistoire d'Ollon	154
ACV Bda 93 : Registres du Consistoire d'Onnens	154
ACV Bda 94 : Registres du Consistoire d'Orbe	156
ACV Bda 95 : Registres du Consistoire d'Ormont-Dessus .	157
ACV Bda 96 : Registre du Consistoire d'Ormont-Dessous .	157
ACV Bda 97 : Registres du Consistoire d'Oron	157
ACV Bda 99 : Registre du Consistoire de Pailly	159
ACV Bda 102 : Registres du Consistoire de Saint-Martin – Chavannes-le-Chêne (Pâquier)	159
ACV Bda 103 : Registres du Consistoire de Payerne	160
ACV Bda 105 : Registres du Consistoire de Penthaz	164
ACV Bda 106 : Registres du Consistoire de Perroy	164
ACV Bda 108 : Registres du Consistoire de Prangins	165
ACV Bda 110 : Registre du Consistoire de Prilly	167
ACV Bda 112 : Registres du Consistoire de Pully	167
ACV Bda 113 : Registres du Consistoire de Rances – Valeyres	168
ACV Bda 114 : Registres du Consistoire de Rances – Missy – Grandcour	169
ACV Bda 115 : Registres du Consistoire de Rolle	171
ACV Bda 116 : Registres du Consistoire de Romainmôtier	174
ACV Bda 117 : Registres du Consistoire de Rossinière	174
ACV Bda 118 : Registre du Consistoire de Rougemont	175
ACV Bda 119 : Registre du Consistoire de Saint-Cergue	175
ACV Bda 120 : Registres du Consistoire de Saint-Cierges – Chapelle-sur-Moudon	176

ACV Bda 121 : Registres du Consistoire de Sainte-Croix ...	178
ACV Bda 122 : Registres du Consistoire de Saint-Livres	179
ACV Bda 124 : Registres du Consistoire de Saint-Saphorin – Lavaux	180
ACV Bda 125 : Registres du Consistoire de Savigny	180
ACV Bda 126 : Registres du Consistoire du Sentier	181
ACV Bda 128 : Registres du Consistoire de Thierrens	183
ACV Bda 130 : Registres du Consistoire de Vallorbe	183
ACV Bda 131 : Registres du Consistoire de Vaulion	183
ACV Bda 132 : Registres du Consistoire de Vevey – La Tour-de-Peilz	184
ACV Bda 133 : Registres du Consistoire de Vich	188
ACV Bda 134 : Registres du Consistoire de Villars-le-Grand	189
ACV Bda 138 : Registres du Consistoire de Vufflens-le-Château	190
ACV Bda 140 : Registres du Consistoire de Vuillerens	191
3. ACV Be : <i>Bailliages mixtes soit bailliages communs</i>	191
ACV Be 1/1-21 : Onglets baillivaux d'Echallens [Tscherlitz]	191
4. ACV Be 17 : <i>Cabier de procédures consistoriales aux bailliages d'Echallens et d'Orbe [et Grandson]</i>	192
5. ACV Bi : <i>Cours de justice diverses</i>	193
ACV Bi 5bis/1-11 : Manual du Consistoire de Lausanne	193
ACV Bi 21 : Registre consistorial de la seigneurie de Bavois	195
ACV Bi 45 : Pully	195
6. ACV Big : <i>Cours de justice diverses. District de Lausanne</i>	196
Big 48 : Cours de justice de Cheseaux-sur-Lausanne, 1710-1724	196
7. ACV Dg : <i>Notaires. District de Lausanne</i>	197
Dg 249/5. Notaire SECRETAN Samuel-Jean-Marc : registre	197
Dg 260/31. Notaire Tallents Louis-Daniel des : registre	197
8. ACV Eb : <i>Registres paroissiaux</i>	198
Eb 16 : Registres de l'état civil de la paroisse de Bière et annexes	198
Eb 122/5. Paroisse réformée de Saint-Livres	198
9. ACV K XIV : <i>Archives du Département de l'instruction publique et des cultes</i>	199
K XIV 397. Archives de la paroisse de Denezy remises en 1959	199

10. <i>ACV P: Archives privées. P Cerjat (I)</i>	199
P 1000/326/2. Registre du Venerable Consistoire de Lucens	199
P Cerjat (I) A 61. Manuel de la cour de Denezy avec le manuel du Consistoire	199
11. <i>ACV PP 54: Archives privées. Steiner (Constant)</i>	200
ACV PP 54/5. Montreux (Les Planches et Le Châtelard) ..	200
12. <i>ACV PP 92: Collection du Vieux-Lausanne</i>	200
ACV PP 92/501/1. Consistoire (Lausanne)	200
ACV PP 92/501/2. Consistoire (Lausanne)	201
II. Archives communales vaudoises	201
1. <i>Archives de la Ville de Lausanne (AVL)</i>	201
AVL Chancellerie	201
AVL E 154-E 167: Affaires judiciaires. Registres du Consistoire de Lausanne	202
AVL E 142, 162-163: Affaires judiciaires. Registres du Consistoire de Montheron	206
AVL E 164-E 165: Affaires judiciaires. Registres du Consistoire de Prilly	207
AVL E 166: Affaires judiciaires. Registre du Consistoire de Renens	207
2. <i>Archives communales de Morges</i>	207
3. <i>Commune de Begnins</i>	208
4. <i>Commune de Belmont-sur-Lausanne</i>	208
5. <i>Commune de Coppet</i>	209
6. <i>Commune de Corsier-sur-Vevey</i>	210
7. <i>Commune de Cully</i>	210
8. <i>Commune de Moudon</i>	211
9. <i>Commune d'Oron</i>	212
10. <i>Commune de Penthalaz</i>	213
11. <i>Commune de Rolle</i>	213
12. <i>Commune de Rossinière</i>	214
13. <i>Commune de Rougemont</i>	215
14. <i>Commune de Saint-Légier</i>	215
15. <i>Commune de Saint-Saphorin</i>	216
16. <i>Commune d'Yvonand</i>	216
17. <i>Village du Brassus (fraction de commune)</i>	217
III. Archives paroissiales	218
1. <i>Paroisse d'Yvonand</i>	218

DEUXIÈME PARTIE
LES REGISTRES DES CONSISTOIRES DU CANTON DE NEUCHÂTEL

INTRODUCTION	223
L'organisation de la justice consistoriale et matrimoniale dans l'ancien Pays de Neuchâtel	223
La création des consistoires seigneuriaux	224
La composition des consistoires seigneuriaux	227
Les compétences des consistoires seigneuriaux	228
Les délits poursuivis	229
Le déroulement de la procédure	229
Conclusion	230
Situation des fonds	230
INVENTAIRE DES ARCHIVES CONSISTORIALES DU CANTON DE NEUCHÂTEL	233
I. Registres conservés aux Archives d'État du canton de Neuchâtel (AEN)	233
1. <i>AS</i> « <i>Archives Seigneuriales</i> »	233
2. <i>CB</i> « <i>Cartons Bleus</i> »	235
27 <i>CB</i> : Cultes	235
27 <i>CB</i> -3 : Culte réformé (généralités)	235
27 <i>CB</i> -31 : Paroisse (ancienne) de Serrières/Peseux	235
27 <i>CB</i> -37 : Paroisse (ancienne) de Saint-Aubin	235
27 <i>CB</i> -40 : Paroisses (anciennes) de Valangin/ Boudevilliers	236
27 <i>CB</i> -46 : Paroisse (ancienne) de Travers/Noiraigue	236
27 <i>CB</i> -49 : Paroisse (ancienne) de Môtiers/Boveresse	236
3. <i>JL</i> « <i>Justices locales</i> »	237
4 <i>JL</i> : Justice de Gorgier	237
Consistoire Seigneurial de Gorgier	237
14 <i>JL</i> : Justice de Neuchâtel	239
Justice matrimoniale de Neuchâtel	239
16 <i>JL</i> : Justice de Valangin	242
Consistoire Seigneurial de Valangin	242
Chambre matrimoniale de Valangin	244
Registres de la Justice de paternité [dite également de bâtardise] de Valangin	246
17 <i>JL</i> : Justice du Val-de-Travers	247
Consistoire Seigneurial du Val-de-Travers	247
Justice de paternité du Val-de-Travers	247

19JL: Justice de Travers	248
Consistoire Seigneurial de Travers	248
4. <i>Archives de la Société des pasteurs et ministres neuchâtelois</i> (<i>soit Archives de la Classe de Neuchâtel</i>)	249
Consistoire Seigneurial du Val-de-Travers	249
5. <i>Archives du Château de Gorgier</i>	252
Consistoire Seigneurial de Gorgier	252

TROISIÈME PARTIE

LES REGISTRES DES CONSISTOIRES DU CANTON DE GENÈVE

INTRODUCTION	255
Aux origines du Consistoire	255
1537-1540 : Première tentative d'instauration de la discipline ecclésiastique	256
1541 : Les ordonnances ecclésiastiques	258
Composition du Consistoire	259
Procédure consistoriale	260
1541-1555 : le Consistoire mis à l'épreuve	262
Après 1555 : la consolidation de la discipline ecclésiastique	263
La transformation du Consistoire en une instance d'administration et de gouvernement de l'Église (1792-1842)	268
Historique du fonds	272
INVENTAIRE DES ARCHIVES CONSISTORIALES DU CANTON DE GENÈVE	273
I. Archives d'État de Genève (AEG)	273
1. <i>AEG Consistoire R. : Procès-verbaux du Consistoire</i>	273
2. <i>AEG Consistoire R. Ann. : Annexes des registres du Consistoire</i> ...	290
3. <i>AEG Jur. Pen. K: Consistoires</i>	295
4. <i>AEG Églises D: Églises réformées du Pays de Gex</i>	296
II. Bibliothèque de Genève (BGE)	297
1. <i>BGE: Correspondance ecclésiastique (Ms. fr. 401-480), vol. XXXIII-XXXV: Lettres et pièces diverses concernant les Églises réformées, XVII^e et XVIII^e siècles</i>	297

QUATRIÈME PARTIE
LES REGISTRES DES CONSISTOIRES DU JURA BERNOIS

INTRODUCTION	301
La Réforme dans la partie méridionale de l'ancien Évêché de Bâle	301
Les structures des Églises réformées	303
Les consistaires	304
La fin des consistaires du Jura bernois	306
Caractéristiques du fonds	310
INVENTAIRE DES ARCHIVES CONSISTORIALES DU JURA ET DU JURA BERNOIS	315
I. Archives de l'ancien Évêché de Bâle (AAEB)	315
1. <i>AAEB B 187: Bailliage d'Erguël</i>	315
2. <i>AAEB: E Bailliage d'Erguël</i>	317
3. <i>AAEB B 245: Moutier-Grandval, Bailliage et Prévôté</i>	318
II. Archives d'État de Berne (AEB)	319
III. Centre de recherche et de documentation Mémoires d'Ici (Saint-Imier)	319
IV. Archives Municipales de Bienne	320
1. <i>AMun Bienne, 1, 141, CXLIX</i>	320
2. <i>AMun Bienne, 1, 141, CLI</i>	324
3. <i>AMun Bienne, 1, 229, CCCXII – CCCXIII</i>	324
V. Archives Bourgeoises de La Neuveville (ABLN)	325
VI. Archives de la paroisse de Corgémont	327
VII. Archives de la paroisse réformée de Moutier	328
VIII. Archives de la paroisse de Tavannes	328

CINQUIÈME PARTIE
LES REGISTRES DES CONSISTOIRES DU CANTON DE FRIBOURG

INTRODUCTION	333
INVENTAIRE DES ARCHIVES CONSISTORIALES DU CANTON DE FRIBOURG	337
I. Archives de l'État de Fribourg (AEF)	337
1. <i>AEF Murten Chorgericht</i>	337
II. Archives de la ville de Morat (StAM)	340
1. <i>StAM II, 32, II Murten Chorgericht</i>	340
III. Archives de l'Évêché de Lausanne, Genève et Fribourg	341
1. <i>AEvF Ms 18.4. Livre du consistoire de Lutry</i>	341
IV. Archives paroissiales de Môtier (Vully fribourgeois)	341

BIBLIOGRAPHIE

I. Inventaire des archives consistoriales du canton de Vaud	343
1. <i>Registres publiés</i>	343
2. <i>Travaux</i>	343
II. Inventaire des archives consistoriales du canton de Neuchâtel	346
III. Inventaire des archives consistoriales du canton de Genève ..	348
1. <i>Registres publiés</i>	348
2. <i>Travaux</i>	349
INDEX LOCORUM	355